Riolles

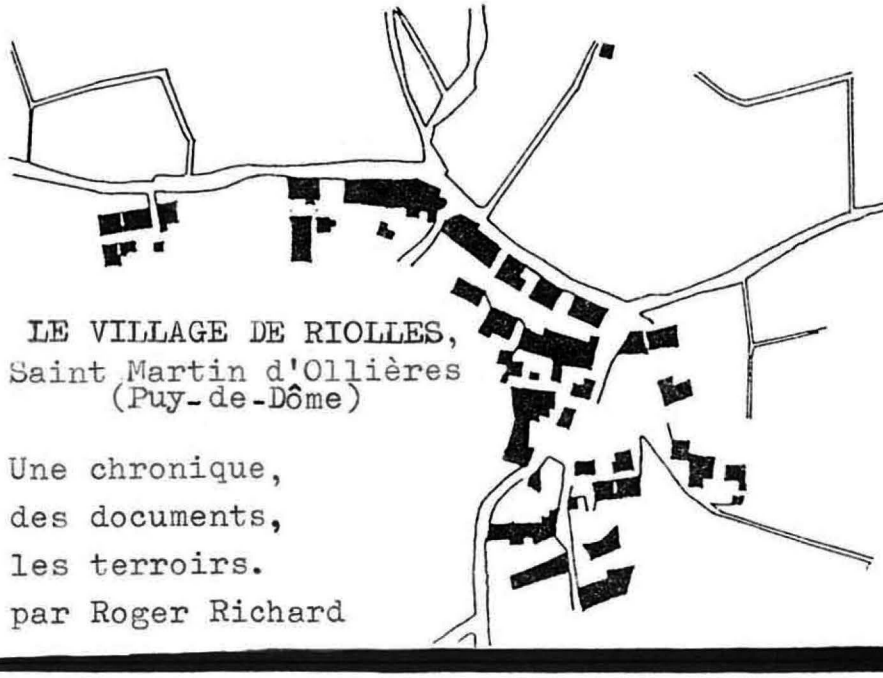

LE VILLAGE DE RIOLLES,
Saint Martin d'Ollières
(Puy-de-Dôme)

Une chronique,
des documents,
les terroirs.
par Roger Richard

Numérisation : Marc Leobet

REMERCIEMENTS

Ma reconnaissance va aux personnes ou organismes suivants, avec une mention spéciale pour le Père Jean Granger, qui le samedi matin 1er octobre 1983 m'écrivit une lettre de douze pages bourrées de renseignements ("excusez ma mauvaise écriture, mais j'ai de la peine à écrire ou à dactylographier à cause de la fatigue...") et qui mourut l'après-midi du même jour, après avoir mis sa lettre à la poste...

Son exemple de courage m'a souvent stimulé.

M. l'abbé Pierre Alembret, archiviste diocésain, Clermont.
Archives départementales de la Haute Loire, le Puy.
Archives départementales du Puy-de-Dôme, Clermont.
M. et Mme Bayle, Bouzerat.
M. Bérard, le Fioux d'Agnat.
Bibliothèque municipale, le Puy.
Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont.
Air Commodore T. H. Blackham, OBE, DFC, DL, Barry, Glam.
M. Louis Bonjean, Chaniat d'Auzon.
M. Pierre Bonnaud, Ceyrat.
M. Bournerie, Esteil.
B.R.G.M. la Roche Blanche.
Cadastre, circonscription d'Issoire.
M. et Mme Carle, Riolles.
Famille Chambon, Riolles, pour les archives familiales.
M. J. S. Cox, Air historical branch, RAF, Londres.
M. et Mme Dubus, Lyon.
M. Dumas, Chanteloube.
Mlle Eckert, Service des mines, Clermont.
Mme Fabre, Cognat-Lyonne.
M. Faydit, Riolles.
Colonel B. Forrer, Dr. des transports, Lyon.
Mme Fournier, Riolles.
Mme Girard, secrétaire de mairie de St Martin d'Ollières.
Père Jean Granger, Ste Sigolène.
M. Greffet, St Martin d'Ollières.
M. et Mme Guérin, Auzon.
Les habitants de Riolles et de Malaure.
M. et Mme Roger Hostier, Riolles.
M. Jacob, St Hilaire.
Brigadier REL. Jenkins, CBE, Tafraw, Cardiff.
Marlyne Kherlakian, rédaction de "Notre Histoire".
Famille Libeyre, Riolles et Bischheim.
Mme Le Blanc, Dommartin.
M. Lechoix, SHAA, Château de Vincennes, Vincennes.
M. Magaud, Lavialle.
M. Marcas, Châtel-Guyon.
M. Marchaud, la Brugère de Cistrières.
Mme Merlino, Auzon.
M. Michel, service du cadastre, Issoire.
M. Morel, le Réal.
M. Nigon-Jacob, St Hilaire.
Famille Nugier, Riolles.
Mme Oléon-Fournier, Riolles et Vergongheon.
Mme Oléon-Jamais, St Martin d'Ollières.
M. et Mme Ostalier, Malaure.
M. Elie Pialoux, Riolles.
M. Claude Postel, Air France, Paris.
Famille Richard, Lamothe.
M. Roger Roche, Maringues.
M. Jean Thonat, Riolles, et Mme Thonat, le Réal.
M. Touron, Estropiat.
ainsi que tous ceux que j'ai pu oublier.

Roger RICHARD

LE VILLAGE DE RIOLLES

Saint Martin d'Ollières (Puy-de-Dôme)

Une chronique, les terroirs

TABLE DES CHAPITRES

7 Un globe pourrait avoir une géographie...
13 Le rocher du diable et le tombeau des rois.
16 Les Romains à Espeluches ?
20 Julien, Hilaire, Martin, Avit...
25 Brioude la douce ?
29 Cinq sous au recteur de l'église de Saint Martin.
36 Le monde revêtait un blanc manteau d'églises.
40 Tous les lieux d'Auvergne au roi firent soumission.
43 1348 : La grande peste.
49 Seguin de Badefol et Duguesclin.
53 Jean, duc de Berry.
56 Ephémérides pour l'époque de Guillaume Revel.
60 En langage latin, auvergnat ou français.
64 1568 : Des registres pour l'état-civil.
69 La Réforme ; la peste.
76 Les grands jours d'Auvergne.
79 Bois et charbons ; les sapinières.
82 Les loups.
87 Chronique de la faim, du froid, de la maladie...
91 Chronique de la dîme, de la taille, du cens...
98 Enterrements à Ollières.
102 Pour un mouchoir de la valeur de trente sols.
104 De Navette de Chassignolles.
109 De l'Espinasse du Passage.
112 Des yeux d'écrevisse et de la corne de cerf.
114 Avons trouvé le chapeau de deffunt Estienne Carles.
119 Je suis dans une peine que je m'en comprends pas.
124 La planche du curé Farreyre.
126 L'incendie du Réal.
133 L'état-civil au 18ème siècle.
135 Les années de la Révolution.
140 Le sieur Farreyre, curé, Gladel, vicaire & Francolon.
150 Des combles de neiges et glaces et des vallons affreux.
152 Avec une domestique qui aurait divorcé avec ses dents.
155 9 décembre 1826 : le bac de Chappes.
162 L'habitude que j'ai depuis 22 ans d'aller à cheval.
165 Davantage de peaux de cabris que de peaux de chèvres.
171 Les rases.
174 Six voudraient le presbytère et six une école.
179 On les aura.
181 Les mines du Rodier.
190 Les mines d'Espeluches.
193 La cagousse.
196 L'inondation du 16 juin 1930.
200 L'entre deux guerres.
203 La guerre de 39 / 45.
207 L'eau sur l'évier.
209 Les fantômes de St Martin.
211 Maintenant.
216 Les chemins.
218 Les propriétaires.
220 Arpentage et prisée en 1787.
223 Enquête dans "Auvergne magazine".
224 Un peu de grammaire.
228 La carte des terroirs.
229 Les lieux-dits.
320 Une page de grimoire.
322 Bibliographie.
332 Index.

EPIGRAPHE.

CASCUS DIS LO MIEILZ QUE SABIA.

(Chacun dit le mieux qu'il savait)

(1234?) Roman de Flamenca (vers n° 706)

PREFACE.

UN GLOBE POURRAIT AVOIR UNE GEOGRAPHIE

ET N' AVOIR PAS UN SEUL HABITANT.

(Chateaubriand)

Le 1er mars 1972, j'ai acheté une maison à Riol, dans la commune de Saint Martin d' Ollières. L' acte de vente m' a appris que je m' étais ainsi rendu acquéreur des "parcelles contiguës 671 et 672 de la Section C du Cadastre rénové".

En juillet 1979, j' ai appris que l' Institut géographique national (2 avenue Pasteur, 94160 Saint Mandé) mettait à la disposition des gens intéressés des photographies aériennes de toute région de France. A ma demande, l' I.G.N. m' a envoyé un agrandissement 50 x 50 centimètres d' une portion de 5 x 5 centimètres du cliché n° 1199 d' une prise de vue de 1975 centrée sur le village de Riol. En août de cette année là, le cliché mis sous verre était suspendu au mur de la salle de séjour à Riol, et les voisins en le regardant disaient:

- "Ah ! On reconnaît bien les PICHETS !"

ou bien:

- "Tiens, voilà le chemin de LADRY !"

ce qui pour moi ne signifiait pas grand chose, car je ne connaissais pas les " lieux-dits ".

Je savais pourtant, pour avoir gardé les vaches chez mes grands-parents au début des années 40, que chaque pré, chaque vallon, chaque accident du terrain a un nom en français, mais surtout un nom en patois - la langue locale - pour l' agricul-

teur ou le propriétaire.

Un jour de l' été 1982, lors d' une visite à la mairie de Saint Martin d' Ollières, je me suis trouvé en face du plan cadastral affiché dans la salle de réunion du Conseil municipal, avec, pour la Section C, celle de Riol, un total d'une vingtaine de noms de " terroirs ". C' était le début de mon intérêt pour la " toponymie ": la recherche de la signification, de l' origine des noms de lieux
ROS/005 et de leurs transformations.

Pour mes recherches, les limites de la Section C du cadastre m' ont paru pratiques, car elles englobaient Riol au centre d'un triangle situé entre les ruisseaux de Malaure et de Montavary, et l' ancien chemin de Chassignolles à Saint Martin d' Ollières, soit une longue crête arrondie en forme de dos et orientée d' est en ouest, qui descendait jusqu' au confluent des deux ruisseaux.

Malgré l' intérêt du Rodier au nord et du Mazelet au sud, l' un et l' autre finalement plus proches de Riol que le Crapoux par exemple, mais en dehors du champ de mes recherches fixé artificiellement, j' ai essayé de limiter mon étude à cette Section C du cadastre.

En visitant les habitants permanents de Riol, j' ai obtenu un maximum de renseignements: ce sont aussi les meilleurs, ceux qu'on trouve directement à la source, chez ceux qui savent. Ces renseignements-là sont indubitables.

Puis Monsieur Greffet, maire de Saint Martin d' Ollières, a obligeamment mis à ma disposition les matrices cadastrales de 1914, d' où j'ai également tiré des compléments, quelquefois d' ailleurs contradictoires, bourrés d' erreurs dues à une traduction approximative en français des noms en langue locale.

J' ai entrepris quelques recherches dans les bibliothèques municipales qui pouvaient me fournir des documents : Clermont, où la salle de lecture au quatrième étage se partage entre jeunes étudiants en général attentifs à leur travail et quelques visiteurs âgés et bruyants qui quelquefois malmènent verbalement les bibliothécaires lorsque l' ouvrage qu' ils ont demandé à consulter tarde à arriver. L' ascenseur de la salle de lecture tantôt fonctionnait de façon irréprochable, et tantôt refusait de me soulever d' un pied : la grande ville avec ses avantages et ses problèmes.

Je me suis senti davantage chez moi au Puy : la poignée de la porte est à un mètre soixante du sol, pour éliminer les enfants que pourrait contaminer un savoir trop précoce. On monte un escalier bordé de statues de plâtre habillées de feuilles de vigne, et en poussant la porte au premier étage, on s' attend presque à trouver les bibliothécaires et les lecteurs dans le même accoutrement vestimentaire : mais non ! Chacun s' affaire sans bruit, sans gêner les autres, entre ces murailles de livres, dans cette ambiance presque campagnarde qui rend cette salle de lecture si agréable.

J' ai complété ces quelques recherches par des visites aux Archives municipales ou départementales de Clermont et du Puy, ou à la mairie de

Saint Martin d' Ollières, et par des lectures, soit au hasard, soit conseillées par ma fille bibliothécaire. Les promenades sur le terrain sont évidemment irremplaçables ... et quel plaisir en toute saison !

La désignation des noms de lieux, villages, lieux-dits, collines et rivières, bois et plaines, a un caractère précis et essentiellement utilitaire : ils ont un nom dans la mesure où les habitants ont
ROS/006 besoin de les distinguer.

Toutes mes " interprétations " de ces noms sont tirées d' ouvrages de toponymie qui font le point le plus récent sur la question, ce qui me place dans une situation très confortable : ces " interprétations " ne sont pas miennes, sauf celles dictées par le simple bon sens, ou par ma connaissance lacunaire du patois, confortée heureusement par les atlas linguistiques de Pierre Nauton et de Jean-Claude Potte : je donne à chaque fois la référence des sources que j' ai utilisées.

Le cadastre n' était pas tout : certaines des dénominations les plus intéressantes ne figurent pas dans les cadastres lorsqu'elles désignent un carrefour, un accident de microtopographie, etc. qui ne sont pas la propriété d' un individu ou d'une collectivité : c' est le cas pour les chemins ou les
PBG/295 ruisseaux.

La moisson des noms topographiques est à peu près de 130 unités, et ceci pour une aire de 2, 86 kilomètres carrés, ce qui donne une moyenne de 2, 2 hectares pour un terroir.

Je ne sais si ce rapport dépend du terrain lui-même - s' il est accidenté ou au contraire très plat - ou du mode de peuplement au cours des siècles : villa, manse, paroisse ou autres initiatives individuelles ou collectives d' exploitation - ou encore du sol - humus, ou au contraire cailloutis.

Voici ce que dit des villages d' Auvergne le baron Delzons en 1846 :

" Monsieur Deribier ne donne souvent qu' un seul nom
" à un village fractionné en plusieurs petits groupes
" qui ont chacun leur nom, comme le village de Brousse
" (dans le Cantal), dont les différentes parties
" portent les noms de " la Parro "," la Fon "," le
" Martino "," la Lande "," le Moulin ". C' est qu' en
" effet les villages (...) ne sont pas une réunion
" régulière de maisons formant une ou plusieurs rues.
" Nous donnons le nom de village au groupe irrégulier
" de 3 ou 4 enclos, séparés et distants les uns des
" autres, dont chacun forme la propriété d' une fa-
" mille, un domaine plus ou moins grand, mais sans
" contact avec les autres, et n' ayant souvent d' au-
" tre rapport avec les voisins que la jouissance
" promiscue de la fontaine, du four, et d' un patu-
DEN/008 " rage indivis."

De même, en Haute Loire, près de la Chapelle-Bertin, le village du Fraisse est formé du
A84/194 Planet, de las Rochas, et des Fontêtes.

A Saint Martin d' Ollières nous avons la
RRO/ Farge, la Place, le Brichon et le Bourasset.

Disons également que cette étude n' est pas un genre nouveau : il y a bien sûr le livre de Françoise de la Conterie, publié en 1978, mais de telles études remontent plus loin : en 1890 par exemple, Elie Jaloustre publiait : " Etude sur les noms

de terroirs de la commune de Cébazat près Clermont " dans la Revue d' Auvergne. C' est Elie Jaloustre qui longtemps avant Charles Rostaing, cité plus haut, écrivait :

" Les vieux noms de terroirs sont comme une peinture
" à grands traits qui fait apparaître la physionomie
" générale de la localité : vallée, hauteur, forêt,
R90/325 " source ou ruisseau."

Et Chateaubriand avant Elie Jaloustre :

" Les noms propres des lieux ont précédé les noms
" propres d' individus. Le sauvage donne à sa terre
" une dénomination tirée de ses accidents, de ses
" qualités, de ses produits, avant de prendre lui-
" même une appellation particulière dans la famille
" commune des hommes. Un globe pourrait avoir une
" géographie et n' avoir pas un seul habitant."
AV3/186 (Analyse raisonnée de l' histoire de France)

Ni sur le plan d' ensemble, ni sur le plan parcellaire les noms des lieux-dits ne sont portés, dans le département du Puy-de-Dôme, pour le cadastre entrepris en exécution de la loi du 15 septembre 1807. L' Etat des Sections est la partie la plus utile : il donne, pour chaque parcelle, entre autres indications (numéro du plan, superficie, nom du propriétaire, nature de la culture, etc.) le nom du lieu-dit où elle se trouve. Ces noms, les géomètres qui ont confectionné le cadastre les ont enregistrés et transcrits au petit bonheur. Cela fait du cadastre un riche recueil de cacogrammes (...).

Il y a d' abord ce qu' on peut appeler les noms des lieux-dits. Ils s' appliquent à une portion de territoire plus ou moins étendue, formant une seule parcelle ou divisée en plusieurs parcelles, et dont toutes les parties ont ou ont eu en commun à un certain moment soit une position topographique, soit une destination culturale, soit un lien juridique ou historique, soit simplement un nom propre fixé ou délimité par l' effet de circonstances fortuites. Au dessous des noms des lieux-dits, il en est d' autres qui désignent des parcelles individuellement et qu' on peut appeler " noms de parcelles " ou " noms de terres ". Dans le principe ils ont été réservés à l' usage du propriétaire et du personnel contribuant à l' exploitation, à qui la distinction de chacune de leurs parcelles par un nom particulier procure l' avantage d' en pouvoir parler couramment sans recourir à des périphrases lourdes et non toujours
PFF/ exemptes d' ambiguité.

En 1823 les relevés s' effectuent malgré les difficultés dont témoigne le préfet du Puy de Dôme :

Il est important de veiller à la conservation des signaux placés (...) pour les opérations cadastrales; néammoins, j' ai appris que dans plusieurs communes, ceux placés par le géomètre en chef du Cadastre, pour les opérations dont il est chargé, avoient été détruits (...) L' obstination que quelques individus mettent à continuer cette destruction paroit être causée par la croyance absurde qu' ils attirent l' orage ; d' autres individus sont guidés par le sentiment de malveillance (...) Il est ridicule de se persuader que les morceaux de bois qui composent ces signaux peuvent attirer l' orage sur les récoltes;

et pour les convaincre (...) je vous invite, Messieurs à réclamer le concours de MM. les Curés de vos communes, dont les observations auront sans doute un effet bien puissant.
A l' égard de ceux qui détruisent les signaux à dessein de nuire, ces observations seraient sans succès mais ils doivent être recherchés soigneusement. (RAA/ 1823, n° 10, nov. 15, pp. 89/90)

L' année suivante le même préfet revient à la charge pour faire respecter l' orthographe des noms de lieux, mais toujours sans succès :

Clermont-Ferrand, le 5 mai 1824.

1er BUREAU.

Cadastre.

Orthographe des noms des villages et hameaux du département.

LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET *du département du Puy-de-Dôme, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, Officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur,*

A MM. les Sous-Préfets et Maires.

MESSIEURS,

M. le Géomètre en chef du cadastre ayant entrepris de rectifier les nombreuses erreurs qui existent dans le Dictionnaire topographique de ce département, me prévient, par sa lettre du 27 de ce mois, que, malgré tous les soins qu'il a apportés pour s'assurer de l'exactitude de *l'orthographe des noms de chaque village ou hameau*, il lui est impossible d'y parvenir sans le concours de MM. les Maires du département, vu que les géomètres qui opèrent dans les communes, obligés, par leur position, de s'éclairer des renseignemens qui leur sont fournis par différens individus, ne peuvent établir leur travail que sur des données très-incertaines à cet égard, ce qui occasionne, dans l'orthographe des noms, des dissemblances qu'il importe de faire disparoître, pour parvenir au but qu'il se propose.

Ce projet, Messieurs, me paroît profitable au département; il évitera bien des recherches et bien des lenteurs dans la marche des affaires, souvent entravées par des erreurs dans l'indication des noms, et donnera une base fixe pour leur classification. Je compte donc, Messieurs, sur votre coopération à cette utile entreprise, et je vous engage à la seconder de tous vos efforts.

A cet effet, je serai très-reconnoissant envers MM. les Maires, s'ils veulent bien former, pour leurs communes, un état rédigé avec tous les soins possibles, et présentant le nom, *distinctement écrit*, de tous les hameaux qui la composent. Ils pourront, dans ce travail, s'aider de recherches à faire dans les titres de la commune, des indications que seront à même de leur fournir les différens fonctionnaires ou administrateurs qui, par leur position, rédigent des actes civils où ces noms peuvent être employés; enfin, de tous les moyens qui seront en leur pouvoir.

Je les invite à faire dresser cet état le plus tôt possible. Je verrois avec plaisir que la remise m'en fût faite avant la fin de ce mois.

(297) N° 24. — ANNÉE 1824.

Je prie MM. les Sous-Préfets d'aider et de faciliter, autant qu'il dépendra d'eux, MM. les Maires dans cette opération, qui, faite avec attention, mettra M. le Géomètre en chef, indépendamment des renseignemens qu'il se procurera de son côté, à même de couronner son entreprise du succès désirable, et assurera une amélioration importante dans cette partie.

Veuillez bien agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Cte. L. D'ALLONVILLE.

(RAA/ 1824, n° 24, mai 5, pp. 297/298)

La liste de ces terroirs ne prétend pas être complète, mais tout effort a été fait dans ce sens. De plus, les recherches entreprises ont permis de mettre au jour quelques épisodes de la vie passée du village et des environs.

Au début de notre travail, nous pensions ajouter ces détails en annexe, mais par la suite, nous avons inclus ces renseignements dans une sorte d' " histoire vue du village " qui n' a nullement la prétention d' être complète, ni même bien faite, mais seulement celle de donner envie de contrôler par soi-même certaines des références de la marge pour obtenir aux sources les récits plus complets des événements signalés.

La bibliographie et l'index sont donc à notre avis primordiaux, et nous espérons qu' on en fera largement usage.

Roger Richard. Mai 1986.

LE ROCHER DU DIABLE

ET

LE TOMBEAU DES ROIS

L' histoire d' un hameau comme Riol n'est sans doute guère affectée par l' HISTOIRE qui se fait dans les grandes capitales. Dans un village, on ne fait guère de politique qui puisse avoir de l' importance. L' histoire de Riol est donc faite des choses de la vie : le souci de la nourriture et de l' habillement, les rapports de bon voisinage. Riol est trop à l' écart des grands itinéraires pour avoir été " inclus " dans ce fourmillement de voyageurs, bien ou mal intentionnés, qui sont passés le long de l' Allier dans les deux sens, mais les habitants connaissent les bruits de la Limagne ou les nouvelles des batailles.

Ce qui affectait les habitants de Riol cependant, c' était la prospérité ou la pauvreté, un état sanitaire satisfaisant ou au contraire les famines ou les grandes maladies des hommes, du bétail ou des plantes.

Il n' est pas possible, même à Riol, d'échapper à une maladie contagieuse et la tradition orale garde un souvenir de la peste qui a frappé la région et qu' il est bien difficile de dater.

Cette histoire pourrait donc se placer sous deux titres : d' une part les événements marquants dont on entendait parler par les gens de la plaine, et d' autre part ceux, moins nombreux, qui

changeaient la vie au village.

Si la préhistoire est la période qui précède les écrits historiques, alors la préhistoire de Riol cesse le 9 mai 1454 et l' histoire du village commence par une querelle entre ses habitants et les religieux de la Chaise-Dieu au sujet de la dîme.

Gardons pourtant à " la préhistoire " le sens qu' a ce mot en général. On ne sait pas grand chose de cette période à Riol, à supposer que Riol existât. On ignore la date du premier peuplement, et on ne sait rien de la langue. On recense quelques haches de pierre, dont une trouvée aux alentours de la Rouveyre - mais était-ce celle d' un habitant ou d' un chasseur qui passait par là ?

Le Père Jean Granger, qui a prospecté cette région de 1961 à 1966, attire l' attention sur un écrit d' Imberdis, un érudit auvergnat du 19ème siècle, dont il n' a plus la référence : celui-ci affirmait que dans cette région avait dû se trouver
AV1/020 un collège formateur de druides. (Il s' agit plus
AV1/153 probablement d' un écrit d' Ad. Michel qui place un
AV1/161 séminaire de druides à Issoire.)

Pour donner appui à sa théorie, le Père Granger signale le grand nombre de toponymes concernant les arbres ou les plantes ; il propose en effet :

Jourchanes : la hauteur couverte de chênes.
Chassignolles : le lieu planté de chênes.
La Besseyre : le lieu planté de bouleaux.
La Pruneyre : le lieu planté de pruniers.
La Rouveyre : le lieu planté de chênes rouvres.
La Trémouleyre : le lieu planté de trembles.

On peut y ajouter, plus près de Riol, des toponymes du même genre, même s' ils ne semblent pas tous remonter à la plus haute antiquité : les Vernèdes, les Termonds, le Suc de Bès, la Combe de Bru, Champ Poumé, les Chaussades, le Garnat, Nugeroux, Pinateloux, les Ronzières, etc.

Le Père Granger a aussi une liste d' une quinzaine d' objets préhistoriques en pierre trouvés dans les environs de 1850 à 1960, et dont certains pourraient provenir d' une carrière de quartz avec fibrolite ou églocite des environs de Jourchanes, village de la commune de Chassignolles : pierre " à venin " à Peslières par exemple, boules-amulettes, mais aussi pièces d' utilisation artisanale.

Il a trouvé aux Fontilles - donc tout près de la Roche du Diable - une petite hache-amulette (du type qu' on appelle " pierre à foudre ") semblant dénoter un ancien culte aux forces de la nature, dit-il. Cette pièce est exposée au Musée archéologique du Centre hospitalier régional de Saint
JGR/001 Jean-Bonnefonds dans la Loire. Le père Granger en déduit : on peut penser soit à un ensemble assez massif de traces de superstitions religieuses locales protohistoriques, soit à un habitat néolithique autour de Riol. Ce qui est frappant, c' est le resserrement, pourtant en des lieux distincts, des trou-
JGR/002 vailles faites depuis 40 ans et moins.

La Roche du Diable - ou " Rocher du Diable " - pourrait être un dolmen, donc fait par l' homme. Ce toponyme, toujours légendaire, dit le Père Granger, désigne un objet, rocher, pont ou construction

qui a exigé, ne serait-ce que dans son déplacement, un effort physique titanesque, surhumain, et donc
JGR/001 on l' attribue au diable.

Mais le toit pourrait aussi être venu se poser là en glissant naturellement sur la terre humide, venant se caler sur deux têtes de rochers mieux ancrés dans la pente. Les marques des " griffes du diable " sous la pierre ont peut-être été créées par des coulées d' eau acide ?

On signale un autre dolmen possible dans la commune voisine (Saint Hilaire) entre le village d' Espeluches et le village détruit du Mas, en face de la côte de Ladry. Situé sur le versant sud, juste en dessous de la ligne de crête, et en compagnie d'autres énormes rochers arrondis, il est envahi de végétation, mais on l' a connu bordant un champ maintenant devenu un bois. Il y aurait eu, dit-on, en mairie de Saint Hilaire, des archives maintenant disparues indiquant qu' il s' agissait là du tombeau d' une reine, disent les uns, d' un roi mort au cours d' une bataille, disent les autres, ou de deux rois qui se seraient entretués et qu' on aurait enterrés ensemble, ou même de trois rois morts !

Ce " Tombeau des Rois " n' est pas seul : il y aurait dans les mêmes parages, dit le Père Granger, une anfractuosité ou grotte qui n' était pas oubliée de tous, puisque entre 1940 et 1945 on l' aurait utilisée pour y pratiquer l' abattage clandestin
JGR/001 des bestiaux. Mais peut-être s' agirait-il d' une des trois entrées des anciennes mines situées à l' Est du village d' Espeluches ?

Peut-être y a-t-il un troisième dolmen
ALP/171 dans les gorges de l' Auzon, à quatre kilomètres environ du bourg ? Monsieur Guérin d' Auzon en a également entendu parler, et il le situe dans un terrain qui fut autrefois un pré, sans doute dans la commune de Saint Jean-Saint Gervais, à une trentaine de mètres à droite et au dessus de l' ancien chemin rural de Riol à Auzon.

C' est peut-être au cours de la préhistoire que la région gagne son unité, favorisée par la géographie. Riol est en territoire " arverne ". A propos des arvernes, tant de gens ont donné leur étymologie du mot qu' il faut bien que je risque la mienne :

Au Cartulaire de Sauxillanges, on trouve
CAS/732 des mentions telles que " pagus arveniensis ", ou " pagus arvenicus " ou encore " pagus <u>alvernicus</u> ". C' est ce dernier adjectif que j' aimerais rapprocher du nom de la rivière, en latin "elaver ". "Alvernicus " signifierait-il tout simplement " habitant de la vallée de l' Allier "?

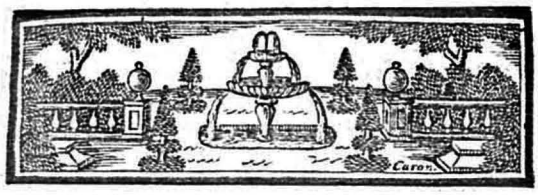

CQ4/001

LES ROMAINS A ESPELUCHES ?

César était à Gergovie en 52 avant notre
AV1/125 ère. La tradition populaire, dit Henri Pourrat, plaçait Gergovie à Clermont. Comme on devrait hésiter avant de rejeter une tradition ! Les racines ont chance de plonger en vraie terre. A la Renaissance, un érudit italien a voulu changer cela. Et depuis la visite de Napoléon III on nomme Gergovie le bourg
POU/056 nommé Merdogne !
La carte de la page 17 nous montre, sur les hauteurs
SIM/088 de Gergovie, l' oppidum attaqué par César.

On sait que les Anciens allaient exploiter l' étain jusque dans les " Iles Cassitérides ", dont parle Hérodote au Vème siècle avant Jésus Christ. Un doute persiste encore : s' agissait-il des Iles Sorlingues, qui prolongent vers l' Ouest la Cornouaille anglaise, ou des îles de la Galice espagnole ?

Le sous-sol de notre région, plus proche, aurait-il intéressé les Romains ? Un nom comme " Espeluches " vient manifestement du latin " spelunca " (une mine, une grotte) qui a donné en occitan " espeluga "(une caverne), nom qu' on retrouve aussi dans la Drôme (Espeluche) ou encore ailleurs en
ENN/174 Haute Loire (Espalem).

Le mot " cluzel ", bien que d' origine

différente, signifie la même chose. Qui sait si " la Minauve " ne serait pas en fait " la Minaure ", du latin " mina aurea ", c' est-à-dire " la mine d' or"? La région de Brioude est un très vieux pays minier, puisqu' on connaît déjà en 1277 une mine d' argent à Chazelles, affirme le journal "La Ruche " dans un article sur la nouvelle carte géologique au 1/50 000
LAR/001 de Brioude. Il faut bien conclure que notre journaliste a ... 12 siècles de retard ! En effet, entre Massiac et la Chapelle-Laurent, des mines étaient exploitées aux 1er, 2ème et 4ème siècles, d'où l'on
AGA/001 tirait du mispickel aurifère.

A bonne distance des hautes eaux de la rivière, une voie romaine remontait l' Allier. Les voies publiques étaient pavées (...), quant à la route qui remontait de près la rivière, elle devait se rattacher par Chappes aux fragments qui se voient encore au dessus des Granges, sur la rive droite de l' Allier, et entre Linde et Allevier ; elle aurait passé l' eau sous Lugeac, au pied du rocher (...) où de temps immémorial il exista un bac pour la traversée (...). Près du village d' Allevier où vécut Sainte Bonite, les vestiges de la voie, bien que cachés en partie sous le sable, portent encore les noms significatifs de Vio Sacro, Vio de César, et sur les plans du cadastre, ceux de "chemin ferré ", " chemin royal ", dernier souvenir, dit M. Jusserand, d' une
PMA/408 importance, d' un état de viabilité bien déchus.

Après la conquête, la langue des vaincus, le gaulois, fut mise au contact de celle des vainqueurs, le latin. Celle-ci fut désormais la langue des représentants de l' autorité.

A mesure que la religion chrétienne se propagea, comme le latin était la langue de l' Eglise, il trouva en elle un appui. Au contraire, les Gaulois n' écrivaient guère, et leur langue n' était comprise que chez eux. D' ailleurs une certaine parenté existant entre les parlers celtiques et les parlers italiques dut faciliter le passage du gaulois au latin. Ce dernier l' emporta donc, mais il y mit du temps. Au 4ème siècle, Grégoire de Tours, citant deux termes gaulois, sait très bien, et signale à quel parler ils appartiennent, prouvant ainsi que l' usage n' en était pas encore complètement aboli
GMH/079 de son temps.
" On fait faire pour les moissonneurs une boisson
" qui se prépare avec des grains infusés et cuits
GT2/362 " dans l' eau : cette décoction s' appelle ceria ".
On reconnaît le mot gaulois qui a donné " céréale " et " cervoise ", l' ancêtre de notre bière.

A l' époque gallo-romaine, on écrivait donc en latin mais on s' exprimait différemment. La langue parlée devenait peu à peu ce latin des provinces lointaines de Rome influencé par les langues locales. Ce n' était plus le latin littéraire : ce fut un latin parlé ou courant, qui se différenciait par certaines innovations de vocabulaire, et surtout par l' évolution des sons. Enfin, à partir des grandes invasions du Vème siècle, des éléments germaniques s' infiltrèrent dans le latin courant : telle est par exemple l' origine du nom de la fourmi à Brioude : "mazede".

Un jour vint où ce latin courant fut assez différent pour être devenu les langues romanes. Dater ce moment est impossible. Dans la mesure où l' on estimerait commode de poser une barrière, elle pourrait être située à peu près vers les VIème ou
GMH/080 VIIème siècles.

Jusqu' à l' an 300 environ, on appelle cette ère " la paix romaine " mais peut-être est-ce faute de chroniques détaillées pour toute cette période. Quelquefois le voile se soulève et l' on découvre que tout ne fut pas si calme.

En 259 ou 260, on situe l' invasion des
AV1/201 Alamans sous la conduite de Chrocus, qui tuent plus
SEM/071 de six mille habitants de Clermont et continuent
GMH/084 leur marche vers Arles. En fait, ce Chrocus dont
POU/088 parle Grégoire de Tours a bien existé, mais plus tard semble-t-il.
Chrocus était d' une extrême audace : à la suite de quelques actes iniques qu' il avait commis par le conseil, dit-on, d' une mère perverse, il se répandit dans toutes les Gaules avec la nation des Alamans. Arrivant à Clermont, il brûla, ruina, renversa ce temple que les Gaulois dans leur langue appellent " Vasso ", monument d' un travail et d' une solidité admirables. Pline l' Ancien, mort en 79, rapporte que de son temps Zénodore passa dix ans à décorer de statues colossales un grand temple élevé dans la cité
PLI/001 des Arvernes en l' honneur du dieu Mercure.

Ses murs étaient doubles : ils étaient

construits intérieurement en petites pierres, à l' extérieur en blocs carrés bien taillés. Cette muraille avait trente pieds d' épaisseur. Le marbre mêlé à la mosaïque en recouvrait les parois intérieures. Le pavé de l' édifice était aussi de
GT1/028 marbre, et la couverture de plomb...
Sic transit gloria mundi...

H09/242 H12/118

JULIEN, HILAIRE, MARTIN, AVIT...

DEL/034

Le christianisme s' était introduit dans la région de Clermont et Issoire grâce à Austremoine non sans créer des drames et des persécutions : celle de Victorin en 253 par exemple (GT1/025). En 304, Julien, simple légionnaire de Vienne est décapité près de Brioude avec l' Arverne Ferréol, son ami et supérieur en grade car il était " tribun " c' est-à-dire commandant d' une légion (AV1/219).

Brioude va prendre une grande importance par le pèlerinage au tombeau de Saint Julien:

"Les reliques sont recouvertes d' un voile. Il y avait au dessus de l' autel une croix toute dorée d' un travail élégant et si belle à voir qu'on l' eût crue de l' or le plus pur. Le tout était entouré d' une grille"(GT2/335).

Saint Julien est fêté le 28 août. Il guérit les fiévreux, les aveugles, les paralytiques, les boîteux, protège les troupeaux contre les

voleurs et fait une concurrence sérieuse à Saint Antoine et son cochon en faisant retrouver les ob-
GT2/328 jets perdus. Saint Ferréol, fêté le 18 septembre,
AAA/002 est le patron des prisonniers.

Le christianisme avait commencé par pren-
DR3/221 dre solidement racine dans les villes. Brioude ne dérogea pas à la règle générale et l' on sait que quelques années après la mort de Julien, un sanctuaire abritait ses reliques. Un autre centre urbain eut son église très tôt : Issoire. Jusqu' à 350 environ, ce caractère urbain était demeuré à peu près exclusif, et l' évêque vivait à Clermont dans la ville basse, le quartier des Chrétiens, qu' on appelle maintenant " St Alyre ".

Alyre était le troisième ou quatrième successeur d' Austremoine, le premier évêque de
GT1/033 Clermont. Cet Alyre, Illidius, Hillidius, Hilaire,
GT2/381 n' avait rien à voir avec St Hilaire de Poitiers.
FOU/075 On situe son épiscopat vers 372/386.

On le fête le 7 juillet. On sait qu'il a guéri la fille de l' empereur de Trèves et qu' il est mort dans un âge avancé. Il est déjà honoré vers l' an 800, date à laquelle une basilique a été élevée sur son tombeau par Bernowin, probablement évêque de Clermont :
" Haec tibi constitui, Illydi, magne sacerdos,
" culmina quae feci carmina quae cecidi."
" Pour toi, Hilaire, prêtre de grand renom, j' ai
AV2/016 " construit cet édifice, j' ai chanté ces poésies."

Au cours de son épiscopat, Hilaire reçut sans doute à Clermont la visite de Saint Martin de Tours. Dès le milieu du IVème siècle, Martin avait commencé dans les campagnes de Gaule un sérieux travail d' évangélisation. Fêté le 11 novembre, il a donné son nom à St Martin d' Ollières, mais aussi dans les environs à St Martin de Charbonnier et St Martin les Plains.

Sur ce personnage important de la Gaule chrétienne, voici quelques renseignements puisés dans " l'Iconographie de l' art chrétien " de Louis Réau (Paris : PUF, 1958, tome 3), et dans " les Vies des saints et des bienheureux selon l' ordre du calendrier avec l' historique des fêtes " par les RR. PP. Bénédictins de Paris (Paris : 1959).

Né en 317 à Sabaria (Szombathely), en
GT1/030 Pannonie, Martin est soldat en Italie. C' est à Amiens qu' en 337 il donne la moitié de son manteau à un pauvre. En 356 il quitte l' armée et rejoint Saint Hilaire à Poitiers. Il fonde le monastère de Ligugé. En 370, il est évêque de Tours. Il aurait fait un voyage en Auvergne entre 372 et 397,
GT1/037 date de sa mort à Candes sur Loire (Indre et Loire). Il parcourut les diocèses voisins, voire le lointain territoire des Eduens d' Autun, écrit un R. P. Bénédictin qui n' a pas dû faire le voyage de Pannonie à Tours par l' Italie et Amiens (voir page 340 du tome de novembre), et pousse même jusqu' à des régions plus excentriques : une inscription atteste qu' il baptisa une certaine Foedula, de Vienne.
A Artonne (...), comme Saint Martin sortait de ce bourg, les sénateurs de la cité arverne, ceux qui brillaient en ce lieu par des ancêtres romains, apprenant que le saint homme approchait de la ville

sortirent à sa rencontre avec des chevaux, des voitures, des chars, des calèches ; mais lui, monté sur un âne, assis sur la selle la plus grossière, en atteignant au sommet du Mont Bellenus, d' où l' on voit à l' aise le bourg de Riom se dessiner, les aperçut qui s' approchaient avec cette pompe, et tirant la bride de son âne en arrière, il se mit à
GT2/364 revenir par où il était venu.

Ses reliques étaient conservées à Tours, mais lors des invasions normandes, ses restes trouvèrent quelque temps asile à Marsat, jusqu' à ce
GMH/104 que l' Auvergne fût à son tour menacée.

La vie de Saint Martin de Tours. Manuscrit de la
DEC/129 Bibliothèque de Tours. (c) Archives photographiques.

Saint Martin est le patron des soldats, des tailleurs, des mendiants, des cabaretiers et des ivrognes : vaste programme !

Le 11 novembre, il faut manger l' oie et goûter le vin nouveau. On ne doit jamais abattre un pin sans avoir invoqué Saint Martin !

Il est bien difficile de faire la part de l' histoire et de la légende en ce qui concerne les saints des premiers âges, ce qui est dommage, car on aurait pu plus facilement dater la fondation de certaines paroisses et villages.

Le Père Granger écrit :

" Je caresse un secret espoir, une arrière pensée sur les origines de l' évangélisation chrétienne. Saint Martin aussi m' intrigue. Croyez moi : il a encore passé, lui ou ses premières reliques, dans beaucoup plus d' endroits où il redressa des cultes idolatriques, qu' on ne le croit, entre 375 et 390. Je l' ai beaucoup, beaucoup étudié, et sans naïveté. Grégoire de Tours le fait passer, très actif et populaire, ainsi que contrarié, à Riom, Clermont, puis se rendre à Vienne, selon ses biographes en 376. Je me demandais si de Clermont où il semble s' être un peu attardé à évangéliser, il n' avait pas poussé une pointe, comme d' innombrables pélerins, vers le Sud jusqu' au tombeau du grand Saint Julien à Brioude, très populaire depuis 363, et alors, quid de St Martin d' Ollières qui est un très vieux village ?

" Saint Germain d' Auxerre avait fait ce pèlerinage à Saint Julien, et laissé son nom au gros bourg de Liginiac qui est devenu St Germain-Lembron. Peut-être

JGR/001 aussi St Germain l' Herm ? (" in eremo " signifie " au désert ", c' est-à-dire en terrain inhabité. C' est de là que viennent les mots " ermite ", ou
GMH/093 " hermite " ou " l' herm "). Né en 378, devenu évêque d' Auxerre, Saint Germain mourut à Ravenne en 445.

A sa mort en 1983, le Père Granger avait des projets : " Je vais bientôt publier une démonstration par des traditions orales, par des gravures païennes ou paléo-chrétiennes inédites bien étudiées que Saint Martin a bel et bien passé à St Martin-la Plaine près de Rive-de-Gier en 386 lors du fameux voyage qu' il fit à Vienne où on l' a repéré avec
JGR/001 précision. "

En 455, Clermont donna un empereur à l' oc-
AV1/253 cident : il s' agit de Flavius Eparchius Avitus. Ayant appris que le Sénat voulait lui ôter la vie, il se dirigea, chargé d' un grand nombre de présents vers la basilique du bienheureux Saint Julien, martyr d' Auvergne. Mais ayant atteint en chemin le terme de sa carrière, il mourut et fut porté au bourg de Brioude où il fut enterré aux pieds de ce
GT1/071 martyr. L' abbé du Bos, qui écrivait vers 1740, dit que de son temps on voyait encore dans un caveau de l' église de St Julien de Brioude, une grande urne de marbre dans laquelle on croyait que le corps d' Avitus avait été enfermé. Ce monument n' existe plus, mais l' on montre un des piliers de la nef principale dans la base duquel on prétend que ses restes furent renfermés et scellés, lors de la construction de la nouvelle église, au neuvième siècle. Enfin l' auteur de la " Biographie des grands hommes de l' Auvergne ", M. Aigueperse, nous dit que " quelque temps avant la révolution, en fouillant dans le choeur de l' église, on trouva les cendres d' Avitus, et qu' elles n' étaient couvertes que d' une simple
AV1/253 tombe."

Sous Dagobert continue l' évangélisation : Saint Hilaire de Tours, Saint Martin, Saint Julien et Saint Denis sont considérés comme des modèles à la fois de l' évangélisation et de l' organisation
DAG/231 ecclésiastique.

En dehors des chefs-lieux où réside l'évêque on ne trouve guère de clergé établi à demeure
DR3/221 que dans quelques bourgs fortifiés. C' est probablement le cas pour St Germain-Lembron. On sait aussi qu' au Vème siècle il y avait à Auzon une église ou du moins un oratoire privé.

C' est au Vème siècle et ensuite que les paroisses rurales se créèrent. Certaines furent fondées par de grands propriétaires sur le territoire de leurs " villæ ". Ailleurs, des moines, attirant des groupes autour d' eux, constituaient
DR3/221 des centres religieux en dehors des villes, comme à Manglieu, dont le choeur de l' église date du VIIème siècle. Il y eut aussi des églises fondées par des communautés de fidèles. Elles se dressaient souvent sur un haut lieu et valaient au début pour plusieurs villages. C' est peut-être le cas de Ronzières près Vodable, où un bâtiment à usage actuel d' étable fut probablement une église carolingienne : si mes souvenirs sont bons, c' est un

édifice rectangulaire avec toiture en bâtière sur des entraits posés sur des colonnes engagées. Le fronton triangulaire est entouré de rampants à motifs géométriques.

Il existe d' autres sites semblables à Nonette, où l' église Saint Sixte existait avant 900; à Usson, où la paroisse Saint Maurice remonte au minimum au Xème siècle ; et à St Jean-St Gervais (voir la notice mise à la disposition des visiteurs par "les amis de St Jean" à l' intérieur de l' église).

D' autres lieux ont aussi leur église en plaine, comme St Rémi de Chargnat, dont l' église existait en 944, ou St Jean en Val, en 964.

Aucun écrit pourtant ne signale paroisse ou église à Ollières à cette époque.

CLR/177 Brioude: le sarcophage de l'empereur Avitus?

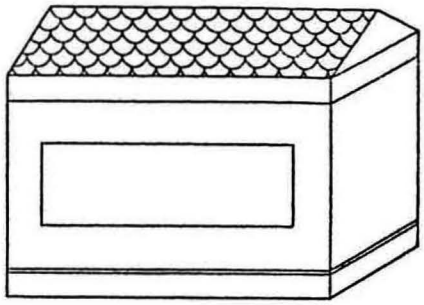

BRIOUDE LA DOUCE ?

Vers 470 Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont (430-488), au hasard de ses "Lettres et Poèmes" parlait ainsi de Brioude à l'un de ses amis:
"Hinc te suscipiet benigna Brivas, sanctique fovet ossa Juliani" (Ton étape suivante sera la bonne ville de
ODG/119 Brioude, qui conserve les ossements de Julien) ...

Il nous donnait aussi cette description de la Limagne:
"Les laboureurs ne sont jamais trompés dans leur espoir; notre pays est d'un parcours facile aux voyageurs; il enrichit ceux qui se livrent à la culture; il offre toutes sortes de jouissances aux chasseurs; les hautes montagnes sont couvertes de pâturages; les côteaux sont plantés de vignes; où les terres sont fertiles, vous voyez de riches maisons de campagne, tandis que les châteaux s'élèvent sur les rochers stériles; les lieux ombragés cachent des entrées de cavernes et les parties les plus découvertes sont consacrées à différentes cultures; au fond des vallées jaillissent des sources; des torrents se précipitent des lieux escarpés; en un mot, notre pays présente tant d'agréments que plusieurs de ceux qui le voient pour la première fois oublient pour
SEM/062 toujours leur patrie."

Tant de richesses ne pouvaient qu'attirer la convoitise, et en 474 ce même Sidoine Apollinaire doit
AED/032 résister aux Wisigoths venus d'Aquitaine.

Quelques années plus tard, une armée venue du nord-est pille Brioude:

Un parti venu de Bourgogne arrive devant le bourg de Brioude, l'entoure d'une multitude armée, met le peuple en captivité, pille le saint mobilier des églises, traverse la rivière et se prépare à passer les guerriers au fil de l'épée pour tirer ensuite au sort les gens du peuple et se les partager comme esclaves. Alors un certain Hillidius, venu du Velay et guidé par le vol d'une
AV1/318 colombe tombe tout à coup sur les ennemis. Il les tail-
AV3/142 le en pièces, reprend les captifs de leurs mains et
GT2/329 rentre triomphant.

On devine ce que pouvaient être ces luttes. On ne faisait ni détail, ni sentiment. Selon l'expression de Grégoire de Tours lui-même:

"On les tua sans rien laisser de cette race qui soit
GT1/189 capable de pisser contre un mur".

Peu avant 530, Childebert est de passage, en touriste:

"Il faisait ce jour-là un brouillard si épais que la vue ne pouvait s'étendre au delà des deux tiers d'un arpent (40 mètres environ). Le roi disait souvent:"Je voudrais bien voir par mes yeux la Limagne d'Auvergne qu'on dit si gaie et si brillante de grâce". Mais Dieu
GT1/120 ne lui accorda pas cette satisfaction."

Vers 531, d'autres touristes, les soldats de Thierry, roi d'Austrasie et fils de Clovis pillent le monastère d'Issoire. Quelques soldats viennent jusqu'à
GT1/120 la basilique de Saint Julien à Brioude, brisent les por-
GT1/122 tes, enlèvent les serrures, pillent le bien des pauvres
GT2/330 qu'on y avait amassé et y commettent beaucoup de mal:

"Théodéric (Thierry) apporta au milieu de cette contrée une telle fureur de dévastation que les barbares ne laissèrent aux habitants que la terre qu'ils ne pouvai-
GT2/332 ent emporter".

Dans les années 540, il y eut un hiver dur et plus rigoureux que d'habitude, au point que les torrents enchaînés par la glace servaient de route au peuple comme la terre elle-même. Il y avait de grandes neiges, tellement que les oiseaux roidis par le froid et mourant de faim se laissaient prendre à la main sans que
GT1/145 les hommes eussent besoin de pièges.

Cent ans après Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours nous décrit la Limagne:

"Elle était couverte de moissons et n'avait pas de forêts. Elle était très peuplée, alors que la forêt de Pionsat ou les montagnes des environs de Brioude étaient désertes ou incultes. Le blé de Limagne semblait être la grande ressource, complétée par celle fournie
GMH/075 par les étangs qui donnaient en abondance du poisson."

La Limagne est réputée être la région la plus fertile sans doute parce qu'elle est la mieux exploitée.

C'est toujours par Grégoire de Tours qu'on connaît la météorologie de l'époque.

"En 571 il apparut autour du soleil trois ou quatre clartés et les paysans disaient "Voilà dans le ciel trois ou quatre soleils". Au commencement d'octobre le soleil parut sombre et une comète ayant un rayon semblable à une épée se montra au dessus du pays une année entière. Le fléau survenant, il y eut dans le pays une telle mortalité sur le peuple qu'on en enterrait dix et même plus dans une même fosse. Un dimanche on compta, dans la seule église Saint Pierre à Clermont, 300 cadavres. La mort était subite; il se formait dans l'aine

ou sous le bras une plaie semblable à la morsure d'un
GT1/180 serpent et les hommes rendaient l'âme le lendemain ou
GT2/404 le troisième jour".

En 580 d'énormes pluies tombèrent pendant douze jours en septembre et la Limagne fut inondée, ce qui fit un grand ravage de troupeaux, gâta beaucoup de ter-
GT1/259 res cultivées et détruisit beaucoup d'édifices. La misère engendra une épidémie l'année suivante.

"En 582 au mois de janvier eurent lieu des pluies, des éclairs et de violents éclats de tonnerre. L'étoile que j'ai ci-dessus nommée "comète" apparut de telle façon qu'il y avait autour d'elle un grand espace noir et reluisant dans les ténèbres comme si elle eût été placée dans quelque trou, scintillante et dardant ses rais. D'elle il partait un rayon d'une grandeur étonnante qui apparaissait au loin comme la fumée d'un grand incendie. On la voyait du côté de l'occident à la première heure
GT2/025 de la nuit."

Dans son "Histoire des Francs" Grégoire porte
GT2/167 beaucoup d'attention à ces phénomènes célestes, notam-
GT2/284 ment en 586 et 590. Notre historien de l'Auvergne mou-
ALJ/150 rut en 593 ou 595. Sans lui, toute une partie de notre
AV1/425 histoire serait restée inconnue, sauf peut-être par les résultats des fouilles archéologiques qui nous donnent les renseignements suivants:

l'époque n'était guère heureuse: la densité du peuplement était faible et l'étude des squelettes contemporains montre de nombreuses traces de blessures, indiquant le manque de sécurité; du rachitisme, indiquant la misère et la sous alimentation (on consommait alors la viande de chien); la mortalité infantile était élevée, de même que la fré-
CDL/098 quence anormale des morts entre 19 et 25 ans.

La situation toutefois s'améliore au cours du 7ème siècle, notamment pendant la période correspondant au règne de Dagobert, qui fut semble-t-il un inter-
DAG/228 mède prospère.

Le latin parlé dans les provinces romanisées de l'Empire n'était pas exactement le même partout. Aussi longtemps que l'administration impériale dura, de telles disparités restèrent réduites au rang de particularités locales. Quand la dislocation de l'Empire relâcha les liens, elles se développèrent librement, s'accentuèrent, engendrèrent des parlers différents. En fin de compte, le parler de chaque village diffère, par certains traits plus ou moins importants, des parlers des villages
GMH/116 voisins.

Dessin du 10ème siècle. VP1/046 © Giraudon et Musée de Chantilly.

Les oeuvres littéraires carolingiennes étaient écrites en latin. Au 10ème siècle les jongleurs itinérants récitaient des poèmes en "roman". Aucun d'entre eux ne nous est parvenu, mais recueillis par des poètes, ils se sont ensuite épanouis en "chansons de geste", la
CDL/155 "Chanson de Roland" au 11ème siècle, par exemple, où l'on remarque avec fierté:
TUR/001 "Icels d'Alverne i sunt li plus curteis".

En 733, dans leur retraite après la bataille
AV1/437 de Poitiers, les Sarrasins d'Abd-er-Rhâman-al-Ghafiqi,
AED/032 émir d'Espagne, tué à Poitiers au cours de la bataille,
GMH/091 pillent Issoire, puis Brioude. C'est peut-être aussi à
ALJ/269 cette date qu'ils détruisent Chassignolles.

En 761, selon la "Chronique latine" de Frédé-
AV1/442 gaire, c'est Pépin le Bref qui détruit Clermont et ra-
GMH/091 vage la Limagne.

En 763, rapporte l"Annuaire du Puy de Dôme" pour 1826, un froid extraordinaire dure du 1er octobre
TAD/055 jusqu'à la fin de février.

Henry Doniol dit qu'en 826 on vient de relever l'église Saint Julien de Brioude, saccagée et brû-
CAB/005 lée par les Sarrasins. La ville sera d'ailleurs plusi-
GMH/104 eurs fois pillée par les Normands entre 845 et 916. On avance la date de 864 pour la destruction de Ruessio,
AJL/011 l'actuelle St Paulien près le Puy. Une bande de Normands aurait été repoussée lors d'une incursion à Brioude en 853 ou 890, ou même anéantie dans la vallée de "Mont
AV2/045 Clair", qui pourrait être le val de la Senouire ou le
AED/031 ravin de Cusse.

Peut-on faire coïncider cette attaque de pillards avec la légende de Sainte Bonette, si connue localement?
AJL/016 "Péïra, péïra, y te dize que l'ennemi z'y dien la vid-
ALJ/209 zéïra!"
Sainte Bonette d'Allevier, fêtée le 16 octobre, a peut-être existé au 9ème siècle, où elle aurait arrêté une inondation de l'Allier et déconcerté les plans des Normands qui assaillaient Brioude, mais son culte n'est guère antérieur au 16ème siècle et donc une chapelle ne peut y avoir existé avant cette époque. Une inspection des reliques en 1650 montra une très jeune fille
AV2/045 avec des cheveux tirant sur le blond.

HØ1/057

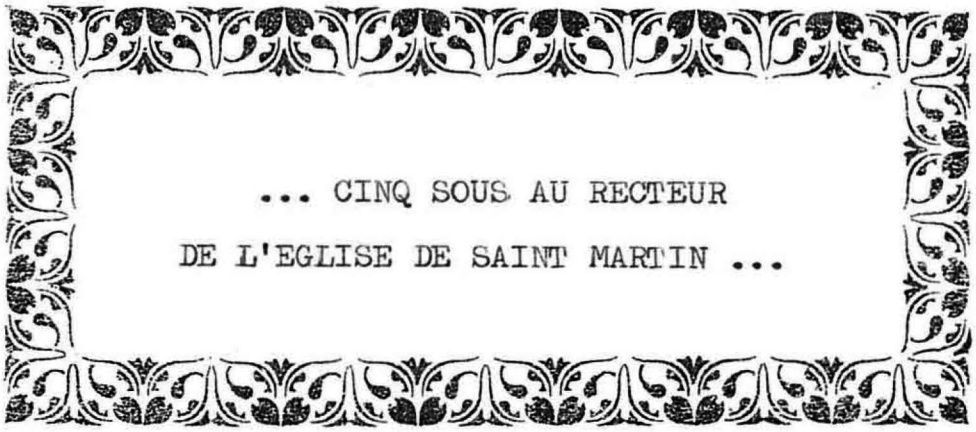

Comme on l'a vu, il est bien difficile de dater les premières occupations humaines dans les alentours de Riolles ou de Saint Martin. Qu'on ait trouvé une hache de pierre à la Rouveyre (voir p.14), ou qu'on nous dise qu'en 570 "les montagnes des alentours de Brioude étaient désertes"(voir p.26) ne signifie pas grand chose. Un cartulaire (celui de Brioude, je crois) cite le village de Bonjour, près de Saint Hilaire, dans un texte daté de 800 environ.

Il serait vain sans doute de vouloir dater les débuts du village de Riolles, mais il serait intéressant de le faire pour la paroisse de Saint Martin d'Ollières, même s'il ne s'agit en fin de compte que de conjectures. Les "paroisses" représentent un quadrillage administratif qui a duré jusqu'à la semaine du 16 au 22 décembre 1789, quand le système des "communes" l'a remplacé. Et peut-être ce quadrillage de paroisses avait-il recouvert un système administratif antérieur tout aussi développé?

La première mention connue de la paroisse de Saint Martin d'Ollières date du 16 mai 1324, ce qui est bien tardif, mais elle existait peut-être depuis longtemps à cette date, avec son "recteur" résident, et probablement ses traditions. Voici l'extrait du testament de Hugues de Chalencon qui la concerne:
"Item, rectoribus ecclesiarum Sancti Martini, Sancti Ylarii, de Dazerat, de Vezezon, de Champanhac, de

Rampnaies et de Paiheriis et de Faheto, cuilibet eorum V solidos, et rogo eos ut eorum quilibet pro me celebret unam missam".

P04/170

"(Je donne) 5 sous aux recteurs des églises de Saint Martin, de Saint Hilaire, d'Azerat, de Vezezoux, de Champagnac (le Vieux), de Ronnaye, de Peslières, de Fayet, en leur demandant qu'ils célèbrent une messe pour moi".

Il faut remarquer qu'en 1354, on disait "Saint Martin" simplement, et non pas encore Saint Martin d'Ollières.

Avant cette date, on ne peut que faire des suppositions. En 386, Hilaire de Clermont, Martin de Tours et Germain d'Auxerre étaient tous trois de ce monde, mais le fait que chacun ait donné son nom à des paroisses voisines de Riolles ne signifie pas qu'elles furent fondées à cette époque, ni par eux.(C'est la conjecture avancée par le Père Jean Granger, voir p.22) Il fallut probablement longtemps avant que leur culte s'impose au point qu'on songe à donner leurs noms à des églises.

On peut avancer une autre hypothèse. Beaucoup de lieux-dits de la région portent des noms de "saints" plus ou moins connus: à Riolles, Saint Claux, Saint Pacaud. Ces noms signifient en fait "saigne" de Un Tel, une "saigne", ou "sagne" étant une prairie humide. Alors, "la saigne de Martin", abrégée en "Saigne Martin" serait-elle à l'origine du lieu-dit "Saint Martin", qui aurait ensuite donné son nom à toute la paroisse?

Quoi qu'il en soit, il semble bien que la paroisse de Saint Martin d'Ollières, considérée dans les limites de la commune actuelle, ait été à l'origine dans la mouvance géographique et religieuse de la Chaise-Dieu, par l'intermédiaire du prieuré de Saint Germain l'Herm, pour sa partie en altitude à l'est, d'Ollières à Malaurant et Combe Neyre, mais également sous l'influence de l'église de Saint Hilaire pour la partie la plus basse, à l'ouest, d'Ollières à Riolles et la Garde Montavary (qui signifie "Mont Alary", c'est à-dire "Mont Hilaire"). Ceci n'est qu'une autre conjecture, basée sur les aires géographiques d'influence des organisations d'Eglise, évêchés ou abbaye, mais là encore cette supposition est battue en brèche par certains faits: par exemple, Saint Laurent d'Auzon, à l'ouest de Saint Martin et de Saint Hilaire, fait l'objet en 1117 d'une donation de l'évêque de Clermont au profit de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

AV2/216

La tradition situe d'abord l'église paroissiale de Saint Martin juste au nord du village de Soulages, dans une parcelle encore nommée "Saint Martin", et où l'on voit toujours des ruines. Cette situation expliquerait que Saint Martin puisse dépendre du prieur de Saint Germain l'Herm, si la paroisse était à l'origine considérée comme un simple "écart" de Saint Germain. Cette église était entourée d'un cimetière appelé "cimetière Saint Martin", et contiguë au presbytère situé alors au nord de l'enclos paroissial: les parcelles y portent toujours le nom de "Ravin de la Cure" ou "Les Souches" (CAN 838/840, CRE 1064/1074). Le village de Saint Martin s'étendait sur le plateau avoisinant l'église: une parcelle au sud de l'ancien cimetière s'appelle "la Place".

RRO/

Il semblerait que la peste ait complètement

vidé le village de ses habitants, qui se seraient alors installés à Ollières, où ils établirent un nouveau cimetière, dit "cimetière d'Ollières". L'église Saint Martin était toujours ouverte au culte, même si le curé finit par s'établir à Soulages. Les deux cimetières furent utilisés, comme on peut le constater facilement aux archives de la mairie. Les renseignements donnés par Roger Roche sur les traditions orales concernant les églises et les cimetières de la paroisse concordent avec les indications de l'Etat-civil: les habitants de Soulages ont toujours été inhumés au "cimetière de Saint Martin", et ceux des autres hameaux de la paroisse au "cimetière d'Ollières" (il n'y a que deux exceptions entre 1733 et 1792), que les curés successifs se nomment Mendre, Malet, Charbonnel, Gleize, Chalier ou Farreyre. Ces textes de l'Etat-civil ont typiquement la forme suivante, qui confirme les lieux de sépulture:

1763 le 28e janvier a été inhumée dans le cimitière d'Olhère Jean Martin de Réole agé d'un jour, à ce présent Jean Hostalier de Réole qui na seu signer. Malet, curé.

1774 Anne Roche de Soulage agée d'environ vingt six mois est décédée et a été inhumée le 28 avril 1774 dans le simitière de St Martin en présence de Jean Degeorge, d'Antoine Chambon de Soulage et de ses parens qui ont tous déclarez ne scavoir signer de ce enquis. Chalier, curé.

A Ollières fut également bâtie une "chapelle" probablement pour éviter les déplacements jusqu'à l'église St Martin pour le culte, si bien que la nouvelle paroisse de "Saint Martin d'Ollières" avait deux églises et deux cimetières.

Le 25 mai 1766, le Sieur Philibert de Lespinasse a été inhumé "dans la chapelle d'Ollière", et le 3 novembre 1770, le curé Malet "dans l'église de ladite paroisse de St Martin".

Que la chapelle d'Ollières soit dédiée à St Cosme et St Damien, comme l'église de Saint Hilaire, semble être prouvé par ce document concernant les poursuites exercées à l'encontre de deux laboureurs de Soulages qui en juillet 1753 avaient coupé les pins du curé à"la Jarige, la Chassagnia, le Malouron, le pré de la Cure":

"Je leur ay remontré ne pouvoir ygniorer quil napartiene aud. Srs instans certains prés et terres appallé de la Cure sictuée autour de l'église dud. St Cosme et St Damien dud. Olière"...

(AD43/1 H 364 - N°54/56)

Il reste pourtant un certain doute concernant ces "Prés de la Cure" puisque un toponyme semblable (Ravin de la Cure) existe à côté des ruines de l'église Saint Martin au nord de Soulages.

L'appellation "Saint Martin d'Ollières" pour cette curieuse paroisse à deux cimetières et à deux églises date à notre connaissance au moins de 1347. Le document qui le confirme est une expédition du parchemin d'un contrat passé par Bonamy, notaire, en le jeudi après la fête de la translation de Saint Benoît, abbé, l'an 1347 (dies jovis post festum translationis beati benedicti).

Ce n'est qu'en décembre 1564 que le début de l'année fut fixé au 1er janvier. Auparavant l'année

commençait le jour de Pâques, fête mobile, ce qui créait d'innombrables difficultés. Dans le cas qui nous préoccupe, il s'agit de la semaine du 11 juillet 1347.

Par ce contrat, le Sieur Hugues Carto, prêtre de la ville de Saint Germain l'Herm, remet et donne au monastère de la Chaise-Dieu toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur la dîme des grains et du charnage qui se perçoivent dans la paroisse de Saint Martin d'Ollières, et qu'il tenait pour la durée de sa vie, d'Aymond, abbé de la Chaise-Dieu en 1300.
(AD43/1 H 364 - N°1, layette 13, liasse 1ère) Ce dossier 1 H 364 concerne le bénéfice uni à l'Abbaye de la Chaise-Dieu du Prieuré de Saint Martin d'Ollières, diocèse de Saint Flour. Les pièces sont datées de 1347 à 1753. En octobre 1791, ces titres de la Chaise-Dieu sont transférés aux Archives départementales du Puy.
Ce parchemin est intéressant pour la ligne suivante:

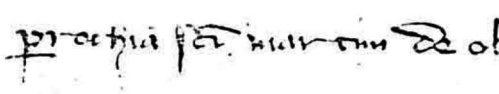

parochia Sti Martini de Olieris Clarom. diocesis
paroisse de St Martin d'Ollières, du diocèse de Clermont, ce qui est d'ailleurs une erreur du clerc, St Martin étant passé dans le diocèse de St Flour depuis 1317. Il faut également admirer la signature élaborée du notaire Bonamy:

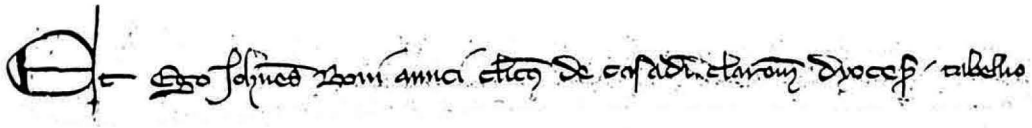

Et ego Johanes Boni amici cleriq.de casa dei, Clarom. diocesis tabelho...
Et moi, Jean Bonamy, clerc, tabellion de la Chaise-Dieu, du diocèse de Clermont...

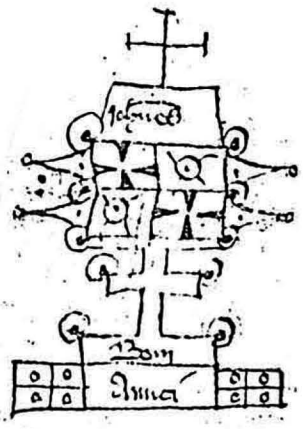

Un document de 1454 est également intéressant car il donne plusieurs toponymes de la paroisse de Saint Martin d'Ollières, cette fois-ci correctement placée dans le diocèse de Saint Flour. On reconnaîtra le Charrial et la Ribeyre, ainsi que le nom de la paroisse, qui revient à plusieurs reprises dans le texte, ce texte étant toujours dans le latin de l'époque.
(AD43/1 H 364 - N°2, layette 13, liasse 6)

...du Charrial... ...la Ribeyre...

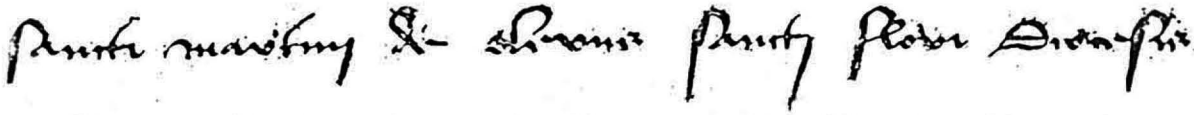

sancti martini de olieriis sancti floris diocesis
de Saint Martin d'Ollières, du diocèse de Saint Flour.
"De Olieriis" signifiait simplement qu'on exploitait dans les environs, et plus particulièrement à

l'emplacement du bourg actuel d'Ollières la terre à cuire pour fabriquer les "oules"(les poteries de ménage). Une "ollière" était une exploitation de terre à oules, et on signale d'ailleurs une "rue des Oulles" à Blesle, et à Brioude une "rue des Olliers", c'est-à-dire une rue des potiers. Cette même terre exploitée plus tard pour fabriquer des tuiles donnera son nom aux villages nommés "la Tuillère", "la Tuilerie", qu'on trouve dans toute la région.

Le statut des églises de la paroisse de Saint Martin semble avoir donné lieu à nombre de chicanes sur la dîme ou la portion congrue, chacun tirant la couverture à soi, tantôt le curé desservant, tantôt le prieur de Saint Germain l'Herm, tantôt les religieux de la Chaise-Dieu. Voici un extrait des charges et revenus des prieurés et membres dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu pour 1597, et qui indique une distribution des charges pour Saint Martin d'Ollières, dans la belle écriture du 16ème siècle (AD43/1 H 254 - N°25, page 8):

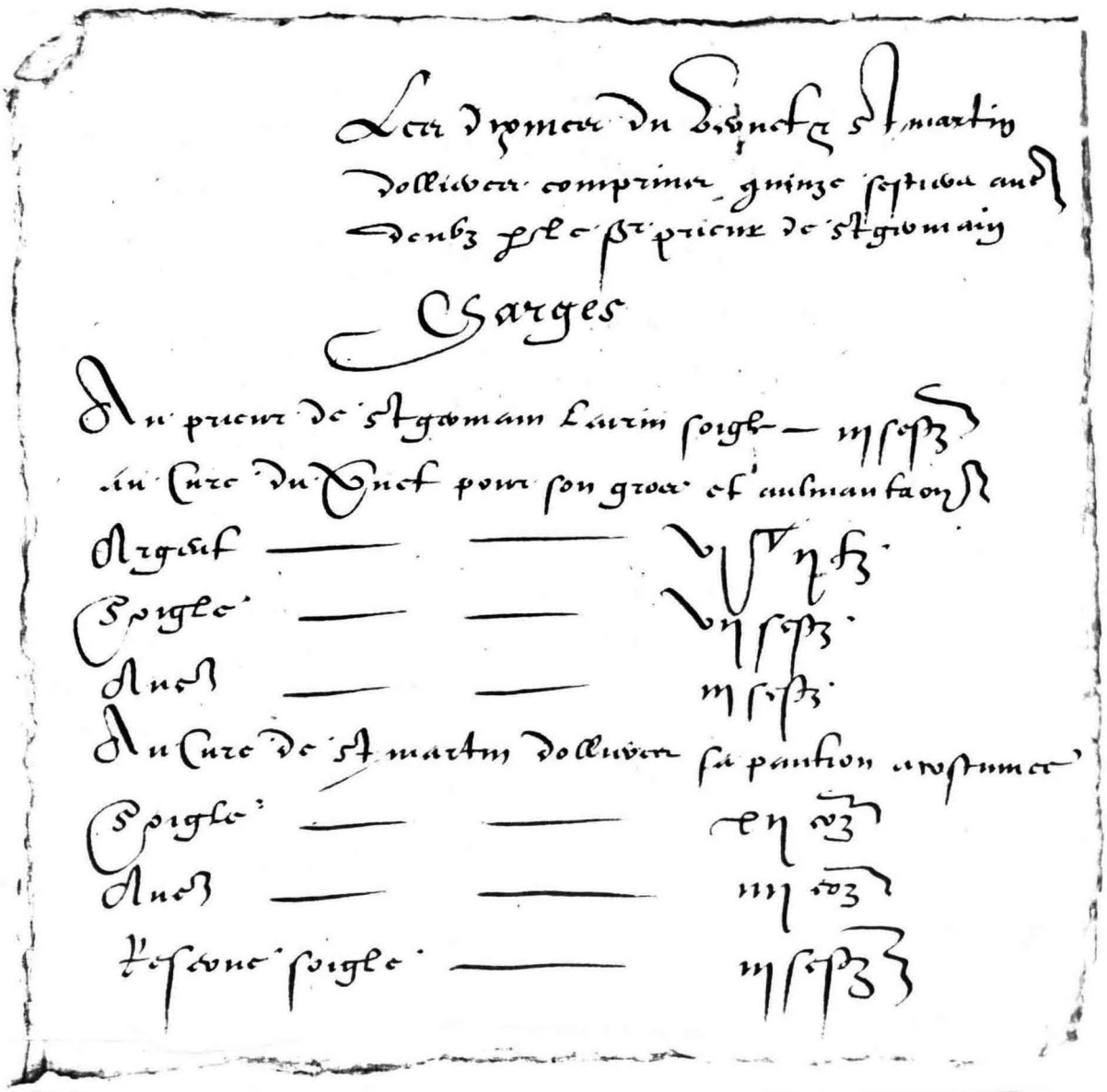

Le 23 août 1653 on condamne les religieux de la Chaise-Dieu et le curé de Saint Germain l'Herm, co-décimateurs, à "faire réparer et mettre en bon estat les dits communs et clochier qui sont dans un peril quidam de ruyne, le curé nozant cellebrer la messe sur le grand autel ny les parrossiens sonner les cloches

attandu que ledit clochier nest que suspandu sur des pilhiers qui sont à demy pourris et que la voûte est extraordinairement crevassiée".
(AD/43 1 H 364, N°7/12, layette 13, liasse 7, pièce du 12 janvier 1655)

La tradition relate que la cloche de l'église actuelle des Ollières provient de l'ancienne église St Martin. D'autres cloches, dit Madame Le Blanc, seraient abritées dans un souterrain sous les ruines de l'église Saint Martin, dont il ne reste que quelques murs, ou plutôt quelques tas de pierres ou de déblais.

Le 30 janvier 1721, l'église est toujours dans un état critique, et le curé doit, contre le versement de sa portion congrue, toujours objet de litige avec les religieux de la Chaise-Dieu, "faire faire toutes les réparations qui sont à faire et auraient besoin d'être faites comme est cy dessus dit dans la suite du tems dans led. choeur de l'église de lad. par. de St Martin d'Olières, d'entretenir led. choeur, le luminaire, ornemens, linges, livres et généralement quelconques..."
(AD/43 1 H 364 - N°53)

Le 2 mai 1745, un devis était encore établi pour réparer l'église.(AD/63 - C 2687)

Il semble bien qu'au moins jusqu'à la Révolution l'église ait tant bien que mal survécu à son triste état, puisque le 21 octobre 1751 par exemple, on donne un état-civil sous la forme suivante, qui indique bien la différence entre le lieu-dit et le nom officiel: "...(Un Tel), habitant du lieu d'Aulières, parroisse de St Martin" (AD/43 - 224 B2)

Jusqu'en 1820, dit Monsieur Dumas de Chanteloube, l'église St Martin a tenu debout. A cette date elle a été abandonnée et les pierres ré-utilisées par des particuliers pour des maisons à Chanteloube par exemple, ou bien pour la construction de la nouvelle église d'Ollières qui a pris la suite de l'ancienne chapelle. Le bénitier de la nouvelle église viendrait de St Martin sur Soulages, dit Monsieur Roger Libeyre.Ⓢ

1838 est la date inscrite au dessus de la porte de l'église d'Ollières, et donc probablement l'année où s'est terminée la construction. Toutefois, notre centenaire, Madame Monier, de son nom de jeune fille Justine Menut (1862-1962) donnait 1827 pour la date de l'inauguration. On a fêté le centenaire de l'église en 1927, disait-elle.

Le cimetière entourait l'église. Il reste encore quelques stèles debout, dont celle d'un ancien curé.

Antoine Comptour, né à Moriat
le 13 7bre 1794
Curé de St Martin dolières
Emportant avec lui
les regrets de sa paroisse
qu'il a admenistrée pendant
47 ans et ceux de sa famille
décédé le 25 avril 1871
à l'âge de 77 ans
un de profundis

Au début du 20ème siècle, le cimetière était transféré sur la route d'Auzon, place qu'il occupe encore, après agrandissement. Les premières tombes y datent de 1880.

A ma connaissance, il n'y a pas eu d'autre

cimetière ni lieu de culte dans la paroisse ou la commune.

La Croix de Mission qui se trouve à l'entrée du village de Riolles, devant la maison Chambon, est datée de 1873. Elle est donc contemporaine du successeur du curé Comptour.

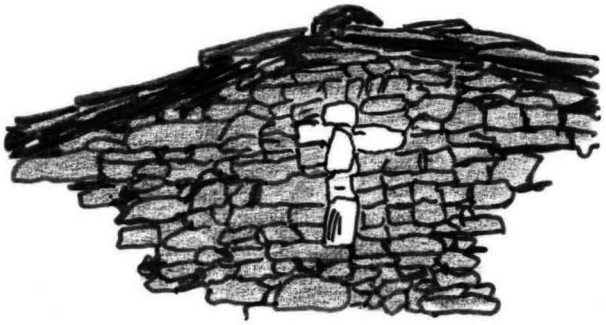

Superstition...ou foi profonde?
Une croix de pierres blanches maçonnée dans un pignon de pierres sombres en blocage.
(Marion, Haute Loire)

§ un oeil-de-boeuf réutilisé y porte la date de 1750

LE MONDE REVETAIT
UN BLANC MANTEAU D'EGLISES

Statue reliquaire commandée par l'évêque de Clermont Etienne II (937-984) au moine Aléaume. Dessin du 10ème s. BMU Clermont. Ms 145

AV2/084 REH/041 GMH/107 ALJ/019 AV2/116 TAD/007 VRI/010 REH/040

Jusqu'au 10ème siècle, Brioude avait été le seul pôle d'attraction de la région, pour le pillard comme pour le pèlerin. Un second centre d'attraction religieuse va se créer. En 916 selon les uns, 927 ou 928 selon d'autres, Guillaume le Pieux fonde l'abbaye de Sauxillanges qui va prendre de l'importance dans tout l'Occident en devenant "fille de Cluny".

En 893, revenant de St Jacques de Compostelle, le pape Formose avait fait un long détour pour se rendre à Brioude et y vénérer les reliques de Saint Julien, inaugurant ainsi une longue suite de visites papales ou royales dans cette partie de la vallée de l'Allier. En 982, on y voit le roi Louis V. Fils de Lothaire, il épouse à Vieille-Brioude Adélaïde d'Anjou, veuve d'un puissant seigneur d'Aquitaine. C'est une tentative pour créer un royaume vassal. Le

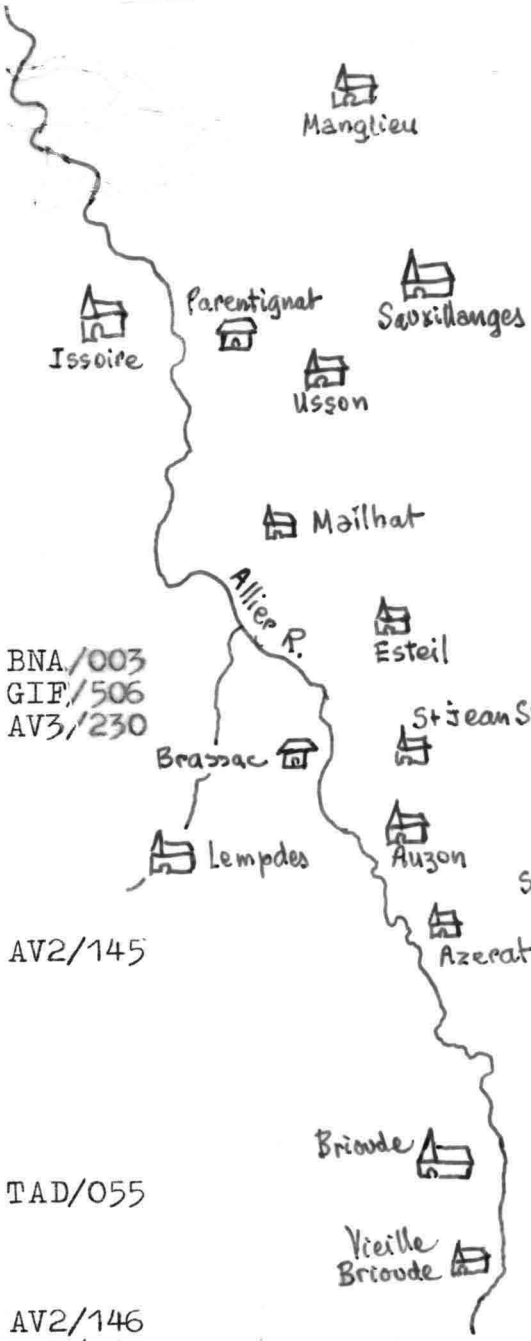

9 septembre, ou le 10 novembre selon d'autres sources, Lothaire est à Brassac et le lendemain à Parentignat, avec sa femme Emma.

Gerbert, le pape de l'an 1000 sous le nom de Sylvestre II, était un Auvergnat né à Belliac dans le Cantal vers 945. C'était un esprit brillant dans les domaines des sciences, de la musique et des mathématiques, à un point tel pour l'époque qu'on le soupçonna plus tard d'être un magicien qui aurait vendu son âme au diable. L'un des premiers en Europe, il utilisa les 9 chiffres "indo-arabes", précurseurs de nos chiffres actuels. Il mourut en 1003.

BNA/003
GIF/506
AV3/230

En 1029, la famine éprouve toute l'Auvergne. On en vient à manger de la chair humaine. En 1031, Robert, fils du roi Hugues, vient en pèlerinage à Brioude et au Puy. Brioude était située sur "la voie tolosane", l'un des chemins des pèlerins vers Compostelle.

AV2/145
TAD/055
AV2/146
VRI/011
TAD/007
REH/047

Les chiffres utilisés par Gerbert:	1 ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩

En 1043 ou 1046, Robert de Turlande fonde en un lieu désert l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ce sera pendant des siècles un centre de vie religieuse. Le moine bourguignon Raoul Glaber assure que peu après l'An Mil, l'Occident chrétien multiplia les monuments religieux. "On eût dit que le monde se secouait pour dépouiller sa vétusté et revêtait de toutes parts un blanc manteau d'églises."

PRG/034
REH/046
GMH/106
ODG/288
AV2/144
DR3/477
GLA/001

En 1064, on construisit l'église de Vieille-Brioude. 1066 vit commencer l'abbaye et le cloître de Lavaudieu. Quelques années plus tard, ce fut le choeur de Saint Géraud du Pont de Lempdes, la basilique de Brioude, et peut-être les petites églises romanes de Mailhat, St Hilaire et Usson. On a dû sans doute détruire à cette époque quelques églises couvertes de charpente pour adopter la voûte romane puissante, rustique,

épaisse, qui paraissait inattaquable aux intempéries.

Il y aura une deuxième vague de constructions religieuses au milieu du 12ème siècle. On sait que l'église d'Auzon était en chantier en 1117, celle d'Issoire en 1139, et en même temps celles d'Azerat, d'Esteil, de Manglieu dont il a fallu refaire le narthex.

En 1095 le pape Urbain II séjourne en Auvergne. Ce champenois, Eudes de Châtillon, ancien moine de Cluny, avait dirigé le synode de Plaisance en mars. Le 18 août il est à la Chaise-Dieu et le 18 novembre à Clermont d'où il excommunie le roi de France. Philippe Ier avait renvoyé sa femme Berthe qu'il trouvait trop grosse et enlevé celle du comte d'Anjou avant de se réfugier dans l'abbaye de Mozat.

BNA/004 AV2/168 MIC/001 ODG/327 ODG/316 GMH/123 On ne sait pas précisément en quelle langue s'exprima le souverain pontife. Tous les historiens des croisades ont rapporté son discours en latin mais leur témoignage unanime ne prouve pas que le pape ait parlé dans cette langue. Bien que dans les 10ème et 11ème siècles la langue latine fût employée dans tous les actes de la vie civile, qu'elle fût pratiquée par les clercs et en usage dans la correspondance "même avec les femmes"(!), cependant elle ne fut jamais l'idiome populaire. Les laïcs, la plupart illettrés, parlaient des dialectes qui variaient légèrement de province à province, quoiqu'une différence plus caractérisée se fût établie entre les provinces situées au-delà de la Loire et celles situées en-deçà. Ces dialectes étaient seuls entendus du peuple, seuls aussi devaient ils être employés lorsqu'on voulait remuer les passions. Il est présumable qu'Urbain II s'exprima dans le dialecte ARC/125 BGJ/033 roman alors communément parlé en Auvergne, où se tint le concile de Clermont.

AV2/171 GMH/108 Cette première croisade atteindra Jérusalem sous les ordres d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy.

Le 2 décembre, le pape arrive à Sauxillanges et le 4 il est à Brioude. Le 7 décembre, il confirme l'acquisition de l'église de Saint-Jean-Saint-Gervais par les moines de Sauxillanges et y autorise l'installation d'un prieuré. (voir p.24).

Outre l'admonestation au roi et l'idée de la croisade, ce concile fit respecter la "trêve de Dieu", AED/041 TSX/018 VRI/012 ALJ/020 une idée qui remontait à 1041, date où l'Eglise avait interdit aux seigneurs féodaux de se livrer à tout acte de violence ou d'hostilité du mercredi soir au lundi matin. Idée neuve? Dans le siècle précédent, on appela "plaid" tout accord entre belligérants qui entraînait "la paix de Dieu". Un exemple nous en est connu par une chronique de St Pierre du Monastier (en Haute Loire) "le plaid de St Germain"(-Laprade). L'évêque Guy d'Anjou avait organisé une réunion de seigneurs et réussi à en obtenir le serment d'épargner les pauvres, les femmes et les enfants, de respecter les humbles et de REN/001 restituer au clergé les biens volés.C'était en 976.

ALJ/020 Le 28 juin 1107 le pape Pascal II est à Sau-
VRI/013 xillanges, et le 13 juillet on le signale à Brioude.
TSX/018 En 1118 c'est Gélase II qui séjourne à Sauxil-
TAD/007 langes le 10 mai. L'année suivante, c'est son succes-
ALJ/020 seur Calixte II qui était également duc de Bourgogne. Il
AED/041 était le 28 avril à la Chaise-Dieu, le 1er mai à Bri-
TAD/007 oude, le 10 mai à Sauxillanges et le 1er juin à nouveau
VRI/013 à Brioude. En novembre 1130 Innocent II visite la Chaise
AV2/218 Dieu et Clermont, et en 1143, Célestin II est à St Flour.

C'est une époque instable. Il y a des papes et des antipapes, qui se battent pour des raisons d'influence, ou pour une place au soleil. Entre 1099 et 1118, Pascal II, le pape légitime, eut affaire avec Théodéric, Adalbert et Sylvestre IV.

De plus, le problème des Albigeois avait laissé des séquelles. De petites bandes chassées par la croisade remontaient en Auvergne par le Cantal. On les appelait les "faidits", c'est-à-dire tout à la fois les exilés, les hérétiques, les dépossédés.

Le cadre administratif change. Les grandes propriétés rurales primitives que les Romains appelaient "villae" sont démembrées en "manses" qui, transformées en paroisses, vont donner naissance à nos villages actuels. Le terme savant "manse" vient du latin "mansellum", mais on le reconnaît dans les mots "mozel, mazel,
ANG/093 mazelet, mazet, mazeau".

Dans la langue administrative, c'était l'anarchie. On acceptait les dialectes parlés sur place (et comment faire autrement?), mais surtout le latin, qui servait à l'église, et que les hommes de loi et notaires utilisaient pour transcrire les actes officiels: cartulaires (Brioude, Sauxillanges), censiers et terriers de l'époque.

La langue locale était utilisée par les troubadours. Les 12ème et 13ème siècles vont nous donner Peire Rogiers, Pierre Montaudon d'Aurillac, Dauphin de Montferrand, Pierre d'Auvergne dont on disait: "Trobat ben et cantat ben" (Il est bon troubadour et bon chanteur), ainsi que Pons de Capdeuil (de St Julien Chapteuil) ou Peire Cardenal du Puy en Velay, fier de sa langue maternelle:

REH/050 "Mas ieu non ai lenga friza ni breta,
AV3/042 "Ni non parli norman ni peitavi".
SEM/098 (Je ne suis ni hollandais, ni breton,
GMH/117 Ni normand, ni poitevin).

VP1/026 Un dessin du 12ème siècle.(Bib.Nat.Ms.Lat.14 267)
© Musée des Arts et traditions populaires / Maget.

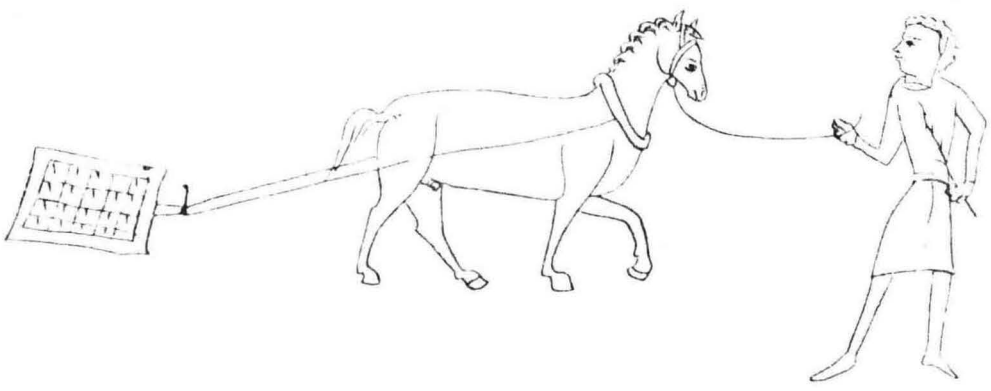

En 1983, on peut voir la même herse au Musée de la Machine agricole, rue de l'Industrie, à Ambert.

TOUS LES LIEUX D'AUVERGNE

AU ROI DE FRANCE FIRENT SOUMISSION

L'Auvergne, qui se sentait du sud, va peu à peu s'ouvrir aux influences du nord et de la France. L'autorité était très morcelée et l'habitant ignorait celle d'un roi lointain, car il n'avait affaire qu'au seigneur proche qui, vivant dans son château fortifié (quelquefois de façon sommaire) assurait une protection en échange d'impôts qui lui étaient payés directement, la plupart du temps en nature.

Beaucoup de ces châtelains n'étaient que des brigands, et certains réussirent à "protéger" un territoire très vaste. Les seigneurs de Montboissier ou de Châteauneuf du Drac sont déjà des gens puissants, mais bien faibles encore à côté des Mercoeur ou des Poli-
GMH/122 gnac.

Contre ces seigneurs, le "pouvoir central" va tenter de s'affirmer et dans la région, le chassé-croisé des papes et des rois continue, avec une présence royale accrue.

En mars 1139 Louis VII le Jeune vient à Bri-
AED/041 oude où il donne une charte à la ville.
ALJ/020 Le 1er août 1162 le pape Alexandre III est à
VRI/015 Brioude, arrivant le 14 à Clermont. Il va s'installer à Sens pour deux ans.

ODG/394 L'année suivante Brioude, que le Comte d'Au-
GMH/125 vergne avait pillée ainsi que Mozac, voit revenir le
AED/041 roi Louis VII.

Alexandre III est le 15 juin 1165 à Clermont
ODG/402 d'où il va à la Chaise-Dieu pour se trouver le 29 juin
VRI/016 au Puy. Il retourne en Italie.
B40/357 En 1169 Louis VII reprend l'ancien château de
VRI/016 Nonette au vicomte de Polignac, pour ensuite se rendre
REH/057 en pèlerinage au Puy. Polignac se vengera en 1179 en
TRI/044 dévastant Brioude et Saint Germain-Lembron.
AV2/242 Jusqu'en 1270 les villes obtiennent leurs chartes qui sont en fait des contrats d'association avec le pouvoir. A la fin du 13ème siècle il y aura treize "bonnes villes" en Auvergne (et dix-neuf en 1588) dont Brioude, Issoire, Auzon, Saint Germain-Lembron,
REH/066 avec leur municipalité, leur milice, leurs privilèges,
SEM/127 leurs remparts.

En 1189 on voit Philippe-Auguste chez nous.
ODG/420 Peu à peu la couronne étend son influence sur l'Auver-
AED/041 gne, avec l'aval d'Henri II d'Angleterre. Le roi de
REH/058 France obtient cette reconnaissance de Richard "Coeur
SEM/085 de Lion" en 1196, et de Jean Sans Terre en 1200.

En 1198 Clermont, après Montferrand, avait
REH/064 obtenu sa charte, le plus ancien document connu en
AV3/046 langue auvergnate, pour donner "a totz los omes e a
GMH/126 totas las femnas bonas costumas, las melhors que hom
SEM/125 porria trobar".

En 1213 la poigne de Philippe-Auguste se fait dure. Le roi fait militairement la conquête de la province et détruit le château de Nonette, qui sera d'ail-
B40/358 leurs reconstruit. Voici le rapport d'un troubadour du
ARA/026 14ème siècle, Guillaume Guiart:

"Li quens d'Auvergne se mesfit
Le clergié qui là habitoit
Occioit et déshéritoit.
Li roy sus lui tel gent tramist
Qui tout le païs de là mist
A perte et à destruction.
Clermont acquistrent et Riom
Brieude, le Puy, la Tourniole
AV2/253 E tous les lieux qu'Auvergne accole
REH/059 Au roy de France tout sousmistrent."

Le comte d'Auvergne se révolta. Il tuait les gens d'église et leur prenait leurs biens. Le roi envoya contre lui une armée qui détruisit tout dans la contrée. Clermont, Riom, Brioude, le Puy et Tournoël furent prises et tous les lieux que renferme l'Auvergne firent leur soumission au roi.

TAD/009 Le 25 octobre 1226 Louis VIII passe en Lima-
VRI/017 gne, très malade, pour aller mourir à Montpensier le
AV2/255 5 novembre.

Saint Louis passe à Issoire en 1240. Il se
VRI/017 rend chez les Albigeois. Le système féodal était tel
ODG/453 (une hiérarchie toujours remise en cause) qu'il était
AED/041 bon au suzerain (et donc au roi) de se montrer le plus
TAD/009 souvent possible: "l'oeil du maître..."
SEM/087 En 1254 le roi revient de la croisade par
REH/061 l'Auvergne. Le 12 août Louis IX est à Brioude, et le 13 à Issoire.

En 1262 c'est à Clermont que Philippe le Hardi épouse la fille du roi d'Aragon. N'est-ce pas ainsi
TAD/009 qu'on marque son territoire? Le 25 juin Louis IX se
VRI/018 rend de Clermont à Brioude pour y rencontrer Jacques
SEM/087 d'Aragon, le père d'Isabelle. Le 28 ils reviennent de
REH/061 Brioude à Clermont où a lieu le mariage le 30 juin.

En 1277 le baillage royal d'Auvergne compte semble-t-il vingt-six prévôtés dont Auzon, Brioude,
AV2/290 Châteauneuf, Nonette...

En 1283 on signale Philippe le Hardi le 24 octobre au Puy et le 28 à Clermont. En 1285 c'est Philippe IV le Bel qui le 30 octobre se trouve à Pradelles en Haute-Loire, pour être le 4 novembre à Issoire; un constant défilé de rois venus mettre à rai-
VRI/019 son leurs vassaux batailleurs.

H12/001

1348
LA GRANDE PESTE

Le 13ème siècle avait vu l'Auvergne devenir française. Le 14ème sera marqué d'une pierre noire.
FAV/180 Jean Favier y voit les trois cavaliers de l'Apocalypse qui en fait sont ... quatre (Apocalypse, ch. VI).

Le cheval blanc représente les fauves de la Terre, c'est-à-dire les peuples conquérants.

Le cheval roux représente l'épée, c'est-à-dire la guerre.

Le cheval noir, c'est la famine.

Le cheval vert, ou alezan, ou pie, c'est la peste et la mort.

Ces quatre thèmes existaient déjà dans un verset d'Ezéchiel:
"J'enverrai contre toi la famine et les bêtes féroces "qui te priveront de tes enfants. La peste et le sang "passeront chez toi et je ferai venir l'épée contre toi. "Moi, Yahvé, j'ai dit".(V/17)

Ce sera donc un siècle de misère. Exaspérés par le désespoir, les paysans vont se soulever épisodiquement. De 1317 à 1320, ce sont "les Pastoureaux"
AV2/345 que les autorités mettent à la raison.

La situation économique était terrible à la suite de l'été pourri de 1315. La récolte avait moisi
LR1/048 sur place sous une pluie interminable. Les étés de
LR1/078 1316 et 1317 furent aussi mauvais, et les hivers durs.
FAV/063 La famine accablait tout le monde.

En 1328 un compte de l'évêché de Clermont donne 727 paroisses pour 452 000 habitants en Basse
REH/068 Auvergne. Ces chiffres allaient bien changer. Il y eut des signes avant-coureurs de la grande catastrophe qui allait sévir, par exemple à Mauriac:

> Une grande et contagieuse maladie se congéra à Mauriat, que l'on appeloit trosse-galand et malchaud (choléra-morbus). De ladite maladie terrible plusieurs gens de la ville moururent, qu'étoit grant perte, et ce l'année
MON/070 1335, et environ Sainte Catherine en hyver,
AV2/308 se étingua la maladie.

Ces misères du peuple ne parviennent pas aux oreilles du roi, ou ses proches les lui cachent, ou il les ignore délibérément: en 1336, venant de Montpellier à Paris, "adonc li roi Phelippes (...) s'en retourna en France à petites journées et as grans despens, visetant ses cités, ses villes, ses chastiaus et ses forterèces, dont il avoit sans nombre. Et rapassa parmi Auvergne, parmi Berri, parmi Biausse et parmi le Gastinois, et revint à Paris où il fu receus à grant feste. Adonc estoit li royaumes de France gras, plains et drus, et les gens riches et possessans de grand avoir, ne on
FR1/117 n'i savoit parler de nulle guerre."

En 1343 on crée un nouvel impôt, la gabelle, qui aura une carrière plutôt curieuse dans notre région. Nul ne peut vendre du sel sans l'avoir acheté aux greniers de l'Etat qui en fixe le prix. Cette "nationalisation" soulève l'indignation et la malgrâce
CDL/214 des grands comme des petits et de tout le
SEM/282 peuple, qui proteste énergiquement: on préfère un impôt direct.

En 1453 les Etats provinciaux obtiennent que la majeure partie de l'Auvergne soit rédîmée. Moyennant un impôt fixe, elle échappe à la
GMH/258 gabelle.

En 1557 la taxe globale annuelle était de 9 500 livres. La vente du sel noir du Poitou était libre en Auvergne, sauf au sud d'une ligne délimitée par le cours de l'Allagnon, Bansat, le Vernet, Chaméane, Montboissier, Auzelles, Cunlhat, Ollier-
AV2/397 gues...

Les habitants de Riolles devaient donc s'approvisionner en sel du Languedoc, plus cher, mais de meilleure

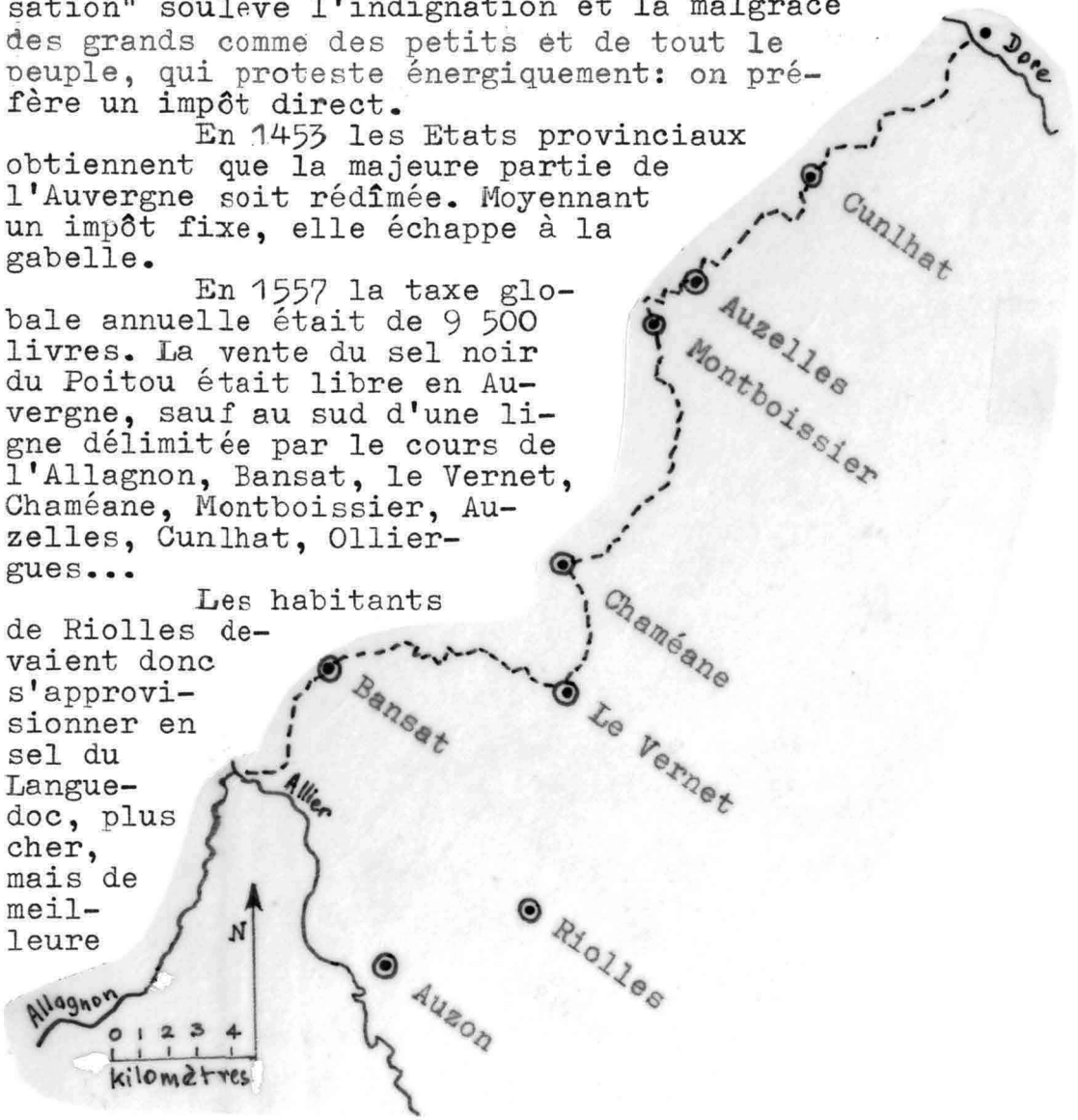

qualité. Il y avait un dépôt de sel à Auzon, où au 18ème siècle il valait 30 livres le minot (environ 39 litres) mais il valait 10 livres à Saint-Germain-Lembron et 50 livres dans le Bourbonnais.

En combinant un trafic de sel avec le tabac et les tissus un faux-saulnier pouvait gagner 100 livres par mois, ce qui valait bien la peine d'affronter les
GMH/306 gabelous.

AV2/307 Mais revenons en 1343. Cette même année, les
TAD/055 vivres manquent dans toute l'Auvergne. En 1346 on signale une famine à Aurillac. C'est l'année où la grande épidémie de peste noire naît en Crimée. En 1348 elle débute en Avignon. En quelques mois elle fait 60 000 victimes en Provence. C'est la plus grave de l'histoire. On peut évaluer ses ravages entre 20 et 40 millions d'êtres humains en Europe, 75 millions dans le monde. Pendant 150 ans la peste reviendra en plusieurs vagues sur toute l'Europe. Les méthodes de défense éviteront les hécatombes de 1348, mais à Saint-Flour par exemple on la signale en 1360, 1383, 1401, 1414,
TIM/032 1416 à 1420, 1425, 1439,
GMH/215 1457, 1461, 1466, 1471, 1483,
VP3/303 1494, 1502, 1505, 1507.

Les épidémies sont favorisées par la promiscuité et par les poux. Voici ce que dit d'un village occitan en 1320 l'écrivain Leroy-Ladurie:
"A Montaillou on ne se rase guère et on se lave très peu. On ne fait pas trempette ou baignade. En revanche, on s'épouille beaucoup, l'épouillage faisant partie de la bonne amitié. Raymonde Guilhou, épouilleuse attitrée des Clergue exerce ses talents sur le fils et sur la mère. Elle épouille le curé, mais aussi la femme du vieux Pons sur le seuil de la porte de l'ostal.

L'épouillage consolide ou marque les liens de famille ou de tendresse. Il est difficile de nous représenter aujourd'hui le rôle affectif que tenait dans les rapports humains cette faune parasite que nous avons perdue. Le pou n'était pas seul en cause dans les années 1300-1320. Plus généralement on doit se représenter les gens de cette époque là comme accablés, ou comblés, par une foule venimeuse d'insectes, sans aucune commune mesure avec celle que nous fréquentons aujourd'hui. Les ablutions sont ultra sommaires, voire inexistantes.

Les gens couchent à plusieurs dans le même lit, boivent au même pot, mangent ensemble dans la mê-
ELR/203 me écuelle.

Lorsque par exception des mesures d'hygiène sont appliquées, elles paraîssent si curieuses qu'on

en parle: Berchorius, religieux bénédictin ... "discourant des merveilles de la France, rapporte qu'autour de la grande église sont les demeures des chanoines et quant et quant un réfectoire dans lequel jamais les mouches n'entrent. Que si quelque fois on y en porte quelque une, il faut, ou que vite elle s'envole, ou que
ODG/107 sur le champ elle meure".

L'hygiène est donc quasi inexistante. On attribue la peste à la putréfaction de l'air, et on combat cet air corrompu à l'aide de parfums souvent très coûteux, d'épices, de vinaigre et d'herbes odoriférantes. Voici l'opinion de Jean Favier:
"L'idée ne vient pas d'isoler un malade. Or on sait fort bien ce que c'est que la contagion, même si l'on ignore microbes et virus. Les chambres sur-occupées, que n'aèrent guère les fenêtres à chassis fixes dans lesquelles les vitrages de papier huilé ou de toile cirée ne laissent passer qu'un jour bien tamisé, sont des bouillons de culture où le mieux portant attrape le mal que d'autres ont contracté au dehors. Les maladies parasitaires
FAV/158 ruinent les organismes les plus robustes.

Pourtant on considérait la lèpre comme très contagieuse et les "ladres" (les lépreux) étaient exclus de la société. Voici un épisode qui date de 1044:
"Etant auprès de La Voutte, il visita un chanoine de Notre Dame du Puy, séquestré des autres, en une cabane proche de la rivière d'Allier, à cause qu'il était la-
ODG/306 dre, l'embrassant plus que s'il eut été bien sain, dont tous ceux qui le voyaient s'étonnaient grandement".

L'idée de la contagion s'imposera très lentement. En 1822 encore, le médecin Brieude écrit: "Il y a un banc dans nos collèges de Saint-Flour, Mauriac et Aurillac dans chaque classe pour les galeux". Et plus loin il ajoute que tous les vieillards "ont des poux, même parmi les gens riches".

En deux ans - et nous revenons à 1348 - plus d'un tiers de la population périt, des villages disparaissent, de grandes surfaces de champs restent à l'abandon. (CDL/214)
"J'ai enterré de mes mains cinq de mes enfants dans une seule tombe. Bien d'autres doivent en faire autant. Nombre de cadavres sont si mal recouverts que les chiens les déterrent, les dévorent et dispersent leurs membres.

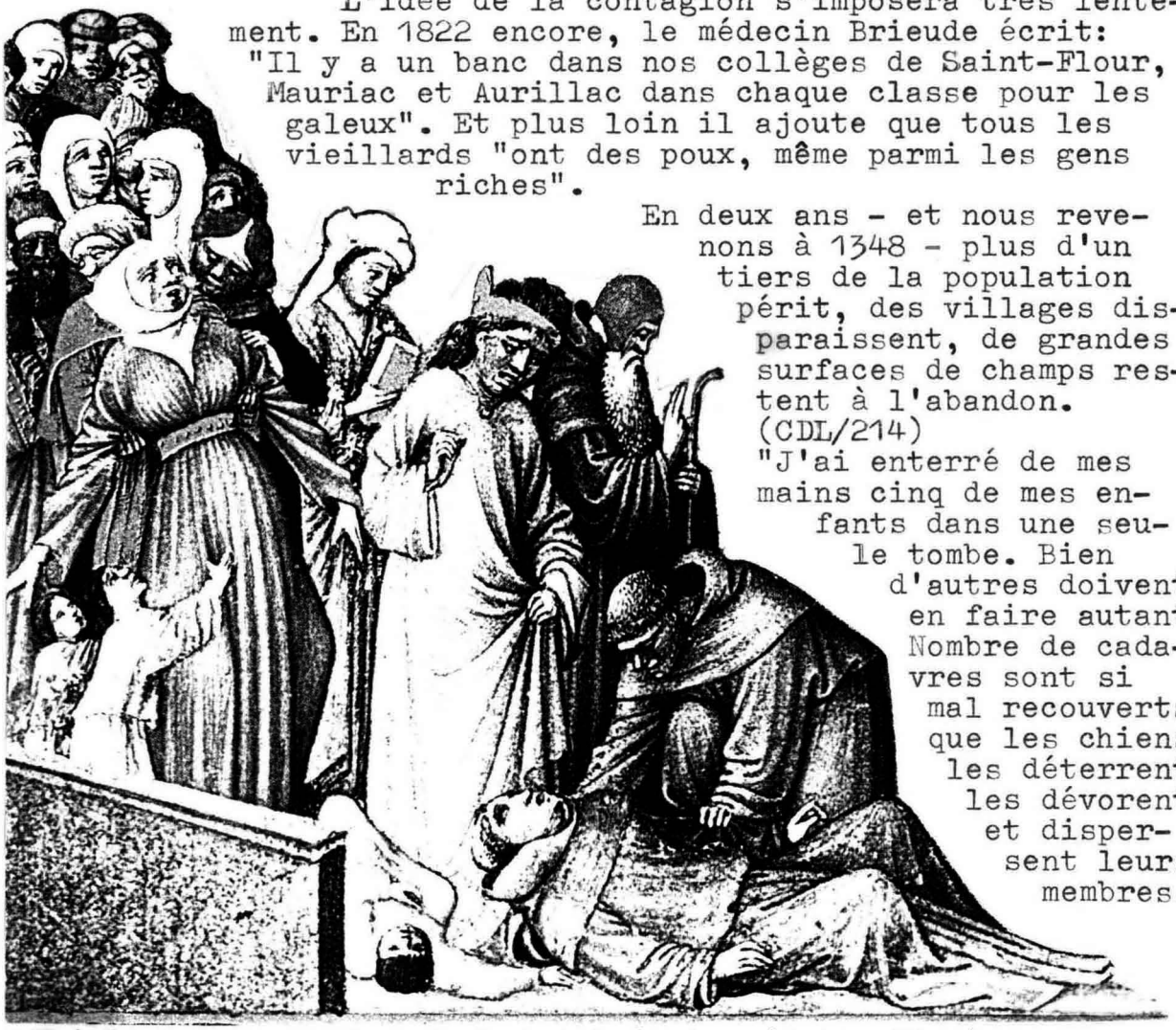

DDB/072 La procession de Saint Grégoire.(folio 71v.)

Nulle cloche ne sonne, nul ne pleure, quelles que pertes qu'il ait faites, car tous ou presque attendent la mort, et les gens parlent entre eux et pensent "voici
VP3/303 la fin du monde", dit un chroniqueur du temps.

On conserve aux Archives nationales (cote R2/31) un relevé de la taille pour l'année 1352, concernant notamment Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Bonnet le Chastel, Doranges, Usson, Ybois, Saint Babel, Brenat. L'étude de ce document fait ressortir une mortalité d'environ un quart de la population.

En 1345 Saint Flour comptait 1540 chefs de famille. En 1356 il en reste 805. Il ne faut peut-être pas en tirer un pourcentage valable pour le village de Riolles, car d'une localité à l'autre, les décès sont très inégaux. 55% à Brenat, mais seulement 5% à Usson, la distance entre les deux bourgs n'étant que de quatre kilomètres.

Le 20 février 1352 l'Abbé de la Chaise-Dieu décrit le pitoyable état de son abbaye:
"A cause de la stérilité des récoltes, de la vie chère, du manque de victuailles et de main-d'oeuvre, de la peste, de la mortalité, de la destruction du lieu, tout
ARV/001 manque".

Cette lettre s'adressait au pape Clément VI, un Limousin du nom de Pierre Roger Beaufort, frère de Guillaume Roger Beaufort, vicomte de Lamothe près Brioude. Ce pape était un familier de la Chaise-Dieu où il fut moine en 1301 à l'âge de dix ans. On le disait doué d'une prodigieuse mémoire qu'il devait, disent les chroniqueurs, à un coup qu'il avait reçu sur la tête et dont
ALJ/156 il conserva toute sa vie la cicatrice.

Quoi qu'il en soit, cette même année 1352, Clément VI ne put répondre au cri de détresse de l'Abbé car il mourut en pleine épidémie, d'une hémorragie à l'estomac, et son corps fut inhumé à la Chaise-Dieu au printemps de 1353.

On pense que la peste noire a enlevé 25 à 30%
GMH/193 des habitants dans la province.

Des traditions orales subsistent chez nous, sans qu'il soit possible de déterminer si elles s'appliquent à la peste de 1348 ou à d'autres épidémies postérieures. Ces "tourtes de pain" que les gens de Riolles faisaient rouler sous Ladry jusqu'au ruisseau pour secourir les habitants du Mas d'Espeluches, isolés pour cause de contagion. Ceci prouve au moins qu'on se doutait bien que la maladie pouvait se transmettre par contact avec le malade.

On dit que le Mas d'Espeluches fut rayé de la carte par la peste, ainsi que le Bois Dumas, et bien d'autres hameaux de la région tels que Courtille, où il resterait encore la trace d'un puits. De même le village du Charrial aurait été bâti par des réfugiés de Frissonet (Freycenet?) fuyant la peste.

La légende raconte que toute la population avait abandonné en bloc le site de Saint-Martin, maisons, cimetière et église, pour venir créer un nouveau village aux Ollières. Le curé se serait réfugié à Soulages, où les habitants continuaient de résider contre vents et marées. Ce village n'aurait jamais été évacué rapporte la tradition, qui est notre seule source, puisque les seuls documents écrits sur les hameaux de la paroisse de Saint Martin d'Ollières sont l'Etat civil,

dont les plus anciens documents qui nous soient parvenus datent de 1568. A deux siècles de distance, la famille Malauzat y résidait et y baptisait un enfant le 7 août 1569.

Cette épidémie a fait grande impression (et c'est le moins qu'on puisse dire) sur les survivants et leurs descendants. Dans la petite église de Lavaudieu, on voit une fresque du 14ème siècle que les habitants

appellent "la mort noire". Représentée par une belle jeune femme, habillée de noir et aveuglée par sa coiffe, la mort perce de ses flèches les personnages qui l'entourent. Avec sans doute un peu de malice, le peintre a surtout représenté des gens d'église et des nantis, pour rappeler à tous, hommes ou femmes, riches ou pauvres, l'égalité devant la mort.

Graduel de la Messe III de plusieurs martyrs (variante)

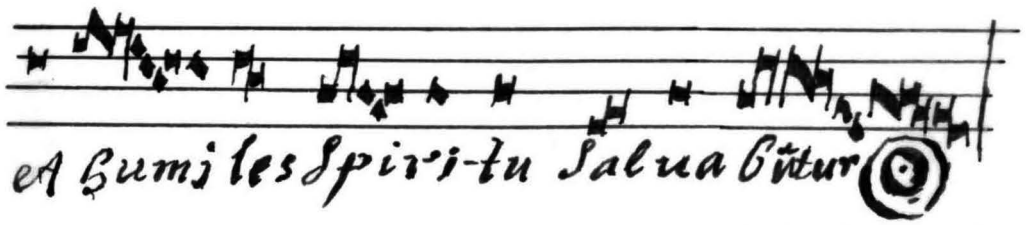

Cette page d'antiphonaire manuscrit a été réutilisée par le curé de Sainte-Florine en 1651 pour y inscrire le rôle des baptêmes de la paroisse.

SEGUIN DE BADEFOL ET DUGUESCLIN

Comme si la peste ne suffisait pas, en 1356 le Prince Noir et ses routiers pillent la Limagne. Froissart, l'historien du temps, compte "2000 hommes d'armes et 6000 archers". La Limagne fut fouillée dans tous les sens, depuis Brioude jusqu'à Saint Pourçain. "Ils passèrent et repassèrent la rivière d'Allier sans
ODG/406 jamais rencontrer personne qui leur allât au devant".

Au cours de leurs "escorsas" les routiers véhiculaient la peste avec eux (En langue auvergnate,
GMH/196 "l'escorsa" signifiait "la course", le coup de main). Les "écorcheurs" arrivaient généralement la nuit dans le village, en délogeaient les habitants, occupaient leurs foyers, leurs lits, leurs granges, leurs greniers à fourrage, leurs écuries et repartaient le lendemain, abandonnant leurs malades. Ils y mourraient, y pourrissaient comme des charognes, infestant l'air ambiant jusqu'à ce que les pauvres paysans, de retour, les eussent brûlés. Dans sa marche rapide, la bande se dégageait ainsi de ses éléments infectieux, mais en lais-
GRA/052 sant une traînée de mort sur son passage.

De 1357 à 1360 ces routiers, ou grandes compagnies, mange-bacon, retondeurs, croquants, malandrins, avec Badefol, Limozin et Raimbaud pillent toute la ré-
AV2/315 gion de Brioude.

"Le païs fu si mangez et destruit que à peine
SEM/159 y laissèrent le pain à manger et dommagèrent le païs".

Les paysans sont fatigués de subir. En 1358 c'est la révolte des Jacques, qu'on traite comme des
AV2/345 meurtriers. Quand on les tue, "leurs biens meubles vont pour deux tiers au seigneur, pour un tiers à leur femme, leurs immeubles aux plus proches héritiers, leur
CDL/192 corps aux oiseaux et leur âme au sort qu'elle a mérité".

Les routiers continuent à saigner notre région. Seguin de Badefol prend Brioude le 13 septembre
REH/072 1363, comme le confirme en patois la Chronique de Mont-
FAV/305 pellier:

"Item a XIII de setembre davan matinas, lo dig mossen
ARN/001 Segui de Badafol pres lo luoc de Brieude en Alvernhe e
THP/363 lo tenc ben entorn X meses e plus".

Il avint que messires Seghins de Batefol, qui s'estoit tenus tout le temps en le garnison de Anse sus le rivière de Sone, prist, embla et esciella une bonne cité en Auvergne, c'on dist Brude, et siet sus le rivière d'Aillier.

Si se tint là dedens plus d'un an et le fortefia telement qu'il ne doubtoit nul homme. Et couroit tout le pays d'environ jusques au Pui, jusques à la Casse Dieu, jusques à Clermont, jusques à Cillach (Chilhac?), jusques à Montferrant, à Rion, à le Nonnète, à Ysoire, à Oudable, à Saint Bonnet Darsis (St Bonnet d'Orcival?), et toute la terre le conte daufin qui estoit pour le temps ostagiers en Engleterre, et y fist trop durement de grans damages. Et quant il eut honni et apovri le pays de là environ, il s'en parti par acord et par trettié et emmena tout son pillage et son grant trésor, et avoit bien de finanche chil messire Seghins trois cens mille frans, et se retraist en Gas-
FR6/075 congne dont il s'estoit partis et issus.

Brioude fut racheté à Seguin de Badefol le 21 mai 1364. Seguin de Badefol laissa Brioude à ses lieu-
BNA/001 tenants Louis Roubaut et Limousin.

Quant messire Seguin de Batefol eut tenu Brude en Villai à IIII lieues du Pui en Auvergne, et il ot herrié et guerrié le pays et assez conquis, il s'en retourna en Gascongne et donna à Loys Rambaut et à ung sien compaignon, qui s'appelloit Limosin Brude et Anse sus la Sone. Le pays estoit pour ce tems que je parle si folé et si grevé et si raemply de compaignies à tous lez que nuls à paines n'osoit yssir hors de sa maison. Et vous di que entre Brude en Auvergne et Anse a plus de XXXVI. lieues, et tout pays de montaignes. Mais quant il venoit à plaisance à Loys Rambaut à chevauchier de Brude à Anse, il n'en faisoit nul compte, car ilz tenoient sur le chemin pluseurs fors en le conté de Forois, de Villay et des frontières estoient si travailliez par la guerre et si menez ou par estre pris et raenchonnez, que chascun resongnoit les armes, car il n'y avoit nuls grans chiefs des seigneurs de France ou pays qui mesist sus gens d'armes. Le roy de France estoit jone et avoit à entendre en trop de lieux en son royaume, car de toutes pars compaignons de routes chevauchoient et se tenoient, ne on n'en povoit estre quicte, et les seigneurs de France estoient ostagiers en Engleterre, et endemantres on leur pilloit et destruisoit leurs hommes et leurs pays, et si n'y povoient remédier, car leurs gens n'avoient nul coraige de bien faire ne eulx deffendre.

Advint que Loys Rambaut et Lymosin, qui estoient compaignons d'armes ensamble, cheyrent en hayne.

Je vous diray pour quoy. Lois Rambaut avoit en Brude une trop belle femme à amie et l'amoit de tout son cuer parfaictement. Quant il chevauchoit de Brude à Anse, il la recommandoit à Lymosin, son compaignon, auquel du tout il se confioit. Limosin fist de la demoiselle si bonne garde qu'il en ot ses voulentez, et tant que Loys Rambaut en fut informé. De ceste aventure, il cueilli en si grant haine son compaignon que pour lui faire plus grant blasme il le fist prendre de ses varlez et le fist mener et courir tout nu en ses braies, et batre d'escorgiées et sonner la trompete devant lui et a chascun quarrefour crier son fait, et puis banir de la ville comme ung traitre et en cel estat, empur une cotte, bouter hors. Ce despit fist Loys Rambaut à Limosin, lequel despit il ne tint pas à petit, mais à très grant, et
ARN/003 dist que il s'en vengeroit quant il porroit, si comme
FR12/109 il fist.

Limousin eut le dernier mot le 2 mai 1365, où
FR12/111 il trahit Roubaud qui tomba dans une embuscade à Bourg-
THP/368 Argental.

Par ceste prise de Loys Rambaut, rendirent ceulx qui estoient en Brude la ville au seneschal d'Auvergne, car puisque ils avoient perdu leur cappitaine et toute la fleur de leurs gens, il n'y avoit point de
FR12/114 tenue.

Dou dit monsigneur Seghin ne sçai je plus avant, fors tant que j'ay oy depuis compter qu'il morut assés mervilleusement. Diex li pardoinst tous ses mef-
FR6/076 fais se li lui plaist.

En lo dich mes de dezembre (1365) lo Sobredich Segui de Badafol mori a Pampalona per lo fuoc de
THP/370 Sant Anthoni.

Ce "feu Saint-Antoine" dont Seguin mourut si miraculeusement à Pampelune était l'ergotisme gangreneux, peste qui sévit plusieurs fois au Moyen-Age. On
QUI/1910 l'appelait aussi "mal des ardents".

En 1371 les routiers de Jean d'Evreux occu-
ODG/392 pent le château d'Usson, qui existait déjà en 1155. Il
FOU/033 faudra deux sièges à Duguesclin pour les en déloger.

En 1373 le Duc de Lancastre et ses hommes, en trois jours et trois nuits, brûlent et pillent la plai-
FOU/017 ne, dévastant et ruinant le bourg de Vodable au passage. En 1375 le Duc Louis de Bourbon chasse les anglais du nord au sud, mais le calme est de courte durée. En juin
FR9/232 1380 Duguesclin se dirige de Clermont au Puy et vient
REH/075 mourir le 13 juillet à Châteauneuf de Randon. On décide de ramener son corps à Paris. On l'embaume donc sommairement sur place, et en passant au Puy, on reprend l'opération selon les règles de l'art en enlevant toute la "ventrada". Mais en arrivant à Montferrand, cet embaumement se montre défectueux. Il faut décharner le corps, donc "on le fo bulhitz en l'aygua et fo ostada total li charns dos os". Ces chairs bouillies sont ensevelies dans l'église des Cordeliers et seuls les os continuent le voyage, pour Saint-Denis où est enseveli le squelette, le coeur étant envoyé à Dinan en Bretagne, à
GMH/200 l'église Saint-Sauveur. Tous ces détails nous sont con-
ODG/514 nus par les comptes des Consuls de Montferrand qui du-
AV2/285 rent couvrir tous les frais de cette cuisine macabre.

Les luttes contre les routiers vont continuer jusqu'en 1390, avec entre-temps un soulèvement des
AED/042 paysans en 1380, jusqu'à l'été de 1384.

"Une compaignie de robeurs et pilleurs, lesquels se appeloient communaument entre les bonnes gens dudit païs "Touchis", lesquels Touchis es bois et dehors guetoient, desroboient, destrioient et murdrissoient les bonnes genz, et faisoient souventes foiz pluseurs énormes, orribles et villains fais en destruyant à
ARN/002 leur povoir ledit païs".

VP4/167 Les Tuchins. Miniature des Chroniques de Jehan de Wavrin. 15ème siècle. (c) Bibliothèque nationale.

AV2/329 Ces Tuchins furent poursuivis par le Duc Jean et battus
AV2/345 par Charles VI qu'on verra le 23 juin 1370 à Brioude,
ALJ/085 accueilli par l'évêque de Clermont. Les armées de Char-
REH/074 les VI traverseront à nouveau la Limagne du nord au sud
AED/041 en 1382, en route pour le Vivarais.
FAV/394 On achète enfin le départ des routiers et des anglais, mais l'Auvergne est exsangue.

De 1360 à 1390 Auvergne et Velay ont été ruinés par des maux de toutes sortes. Partout, des villages étaient déserts, d'autres incendiés, surtout en Haute Auvergne et Brivadois.

Les plaintes du Prieur d'Azerat en sont un témoignage. Il sollicitait en 1418 une réduction de la pension due par son prieuré à la Chaise-Dieu, à cause des guerres, de la mortalité, du départ des habitants remontés dans l'intérieur du massif du Livradois où ils étaient plus en sécurité, et des inondations de l'Alli-
PRG/211 er. La misère régnait en Auvergne.
H12/221

JEAN, DUC DE BERRY

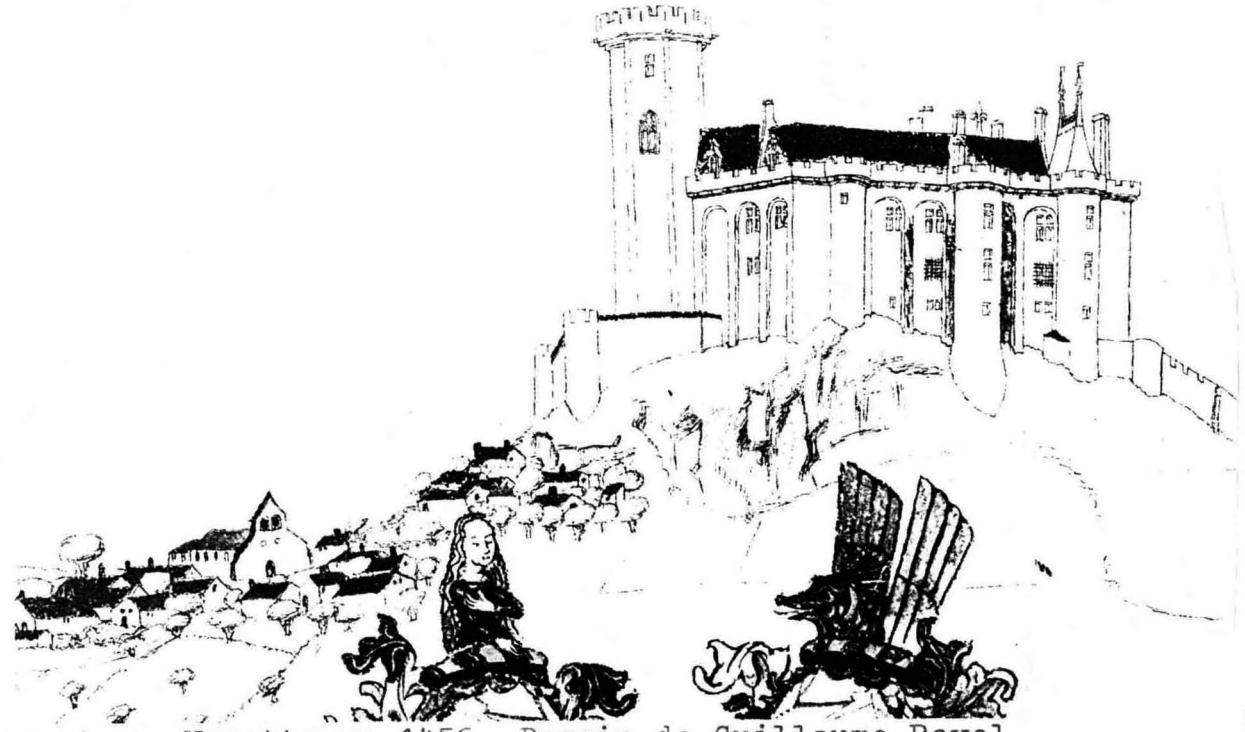

BNA/002 Nonette en 1456. Dessin de Guillaume Revel.

En 1360, date où le traité de Brétigny permet aux Anglais de s'installer au sud et à l'ouest de l'Auvergne, la province passe sous l'apanage du Duc Jean, né en 1340.

La justice est rendue par la Sénéchaussée d'Auvergne, qui tenait ses assises à Auzon, Nonette, Paulhaguet, etc.

Jean de Berry aurait dû s'opposer aux "escorsas" des Anglais ou des routiers, mais la protection donnée aux Auvergnats fut toujours molle. Ses troupes vivaient sur l'habitant et saignaient la Limagne. Sa victoire sur les Tuchins fut contestable, mais les impôts prélevés sur le bas peuple bien réels.

REH/073 La reconstruction du château de Nonette com-
REH/076 mença en 1386, mais en même temps le Duc faisait cons-
truire Concressault, Mehun-sur-Yèvre, Bourges, Riom.

IBA/001

Il gouverna plus ou moins le pays à la place de Charles VI. Esthète aimant le luxe et les dépenses somptuaires, il s'entoura d'artistes. Les "Très Riches Heures du Duc de Berry", oeuvre magnifique conservée au Musée de Chantilly nous le montre à table, entouré de sa cour, vers 1400.

Jean de Berry, raconte Henri Pourrat, a été

le prince le plus chamarré que les Auvergnats aient eu
REH/014 depuis le roi Luern en 170 avant notre ère. Ils ne l'ont pas chèrement aimé. Il leur mit un peu trop d'impôts sur le râble. Après ceux qu'il fallut lever pour la délivrance du roi Jean, ceux qu'il leva pour mener son train de prince, avec ménageries et meutes de mâtins, (très riches heures du Duc de Berry !), pour octroyer des largesses à ses favoris, pour faire bâtir des châteaux - celui de Riom qui était, dit-on, splendide (n'en reste que la Sainte Chapelle), celui de Nonette - c'est là surtout qu'il résidait, ou à Riom, on ne voit pas trop ce qu'il a fait pour son peuple. Il lui a fait suer
POU/291 beaucoup d'argent et l'a mal gardé des Anglais.

"Les pauvres gens d'Auvergne", dit Froissart, "étaient taillés trois ou quatre fois l'an pour accom-
AV2/275 plir au Duc ses folles plaisances".

Peut-être avait-il pour excuse ses huit années de captivité (dorée ?) chez les Anglais, d'où il ramena probablement sa devise: "Vrsine, le tems venra", son monogramme VE (les première et dernière lettres du mot "Vrsine") et le rébus "ours-cygne", le cygne étant représenté percé d'un poignard.

La traduction anglaise de sa devise pourrait être: "Beary, thy day will come", un simple jeu de mots
SEM/163 qui permet de comprendre "Berry, ton temps viendra".
REH/077 Et en effet son temps vint en juin 1416. Sa
FAV/392 mort fut un soulagement pour toute l'Auvergne.

BGT/047 Le boucher.
Dessin du
13ème siècle.
Bibliothèque
de Besançon.
Ms 54, folio 6
(c) Hachette.

EPHEMERIDES
POUR L'EPOQUE DE
GUILLAUME REVEL

En 1389 Charles VI passe par Brioude que les routiers de Bernard de Garlan avaient pillée à l'automne précédent. Il est en route vers Avignon où il doit rencontrer le pape Clément VII, son cousin. Anglais et routiers avaient desserré leur étreinte sur la région,
ODG/517 malgré quelques "escorsas", et l'Auvergne allait con-
AV2/345 naître une époque de calme relatif sous les règnes de
GMH/214 Charles VI, Charles VII et Louis XI.
TAD/011 A nouveau, en 1394 le roi se trouve de passage
VRI/021 à Brioude. Le mercredi 24 mars, il est en pèlerinage au Puy.

Un écrit daté de 1401 jette une lumière sur la situation administrative de Saint Martin d'Ollières:
"Compte de Berthon Sanadre, receveur d'Auvergne, per Monsieur le Duc de Berry et d'Auvergne ...
d'un fouage de XII escus pour feu au plat païs dudit païs d'Auvergne, mis sus par les gens de glize, nobles et communes d'icellui païs ...
au moys de juillet l'an mil IIIIc et ung ...
et premièrement, recepte faite par le dit receveur des parroisses situées ès prévostages de la sénéschaucie d'Auvergne, selon un quayer de papier à lui baillé ...
VII - Au prévostage d'Auzon ...
20 - de la parroisse de Saint Alaire, près d'Auzon, pour demi-feu ... VI escus ...
23 - de la parroisse de Saint Martin des Olières,
SPI/456 pour 1 feu ... XII escus."

Une ordonnance de Charles VI en date du 26 octobre 1412 fixe le jour du marché hebdomadaire à Auzon le mardi, ainsi que les trois foires annuelles. De riolles, on pouvait descendre faire ses affaires importan-
UR2/102 tes "au prévostage" à l'occasion de ces foires le 2 no-
ALJ/235 vembre, le 8 décembre et le jour de la Saint Marc, c'est
ALJ/361 à-dire le 25 avril.

Un siècle plus tard, le 1er octobre 1529, François 1er fixera par édit les quatre foires annuelles de Champagnac, qui attireront également les gens de Riolles: le deuxième lundi de carême, le 1er juin, le 3 septem-
ALJ/362 bre et le 30 novembre.

Ces foires ou marchés étaient très utiles comme lieux de rencontre entre les villageois des différentes paroisses jusqu'à notre époque moderne. Même les notaires et hommes de loi étaient sûrs d'y trouver leurs clients.

AC/1847 "Me suis transporté sur la place publique du lieu et commune d'Auzon où étant j'ai trouvé en personne le Sr François Bravard cultivateur, demeurant au lieu de Rioles, com/ne d'Ollière..." (2 novembre 1847)

AC/1854 "... le Sieur Jean Poeuf, en parlant à sa personne, trouvée sur la place publique du lieu et commune d'Auzon au devant de la halle..." (28 février 1854)

AC/1894 "Je vous prie de vous trouver à la foire du Vernet où nous règlerons nos affaires..." (1er novembre 1894)

AC/1894 "Veuillez ne pas manquer de venir dimanche, ou le plus tard lundi à la foire d'Auzon, à dix heures place aux porques..." (4 décembre 1894)

AV3/304 Le 19 mai 1419 Brioude reçoit le dauphin, le
VRI/022 futur Charles VII, qui arrive à Clermont le 22.

Le 9 octobre 1421 la "grande aiguade" emporte
A54/014 le pont du Colombier d'Anis à Brioude. Sur le cours de
ALJ/305 l'Allier, le pont suivant en aval est à Pont-du-Château
BAC/618 (il s'écroulera en 1586), mais il y a des bacs à Lamo-
BOM/007 the, Alvier d'Azerat, Chappe d'Auzon, Albine de Vezezoux
C73/087 et Auzat sur Allier. Le pont de Vieille-Brioude date de
CHE/219 1368 selon Legrand d'Aussy ou de 1454 selon d'autres.

VYL/036 En 1427 la terre tremble au Puy. "Il y eut un tel tremblement de terre que la voûte de l'église cathédrale tomba pour la plus part, aussi bien que cel-
ODG/553 le du baptistère Saint Jean".

En 1429 commence l'épopée de Jeanne d'Arc qui va s'achever le 13 mai 1431 à Rouen. En septembre de cet-
TAD/011 te année-là, les "écorcheurs" ravagent la Limagne.

En 1433 on signale des maladies contagieuses
AV2/399 dans toute la Basse Auvergne. L'année suivante, le 15 avril, Charles VII passe à Issoire, en route pour le
VRI/023 Puy. On le reverra en 1436 à Brioude le 20 mai, et à Clermont le 24. Décidément, Charles VII aime fréquenter
ODG/556 nos régions, car en 1439, le 7 avril à Riom, il passe
VRI/023 au Puy la journée du 2 mai.

La renommée du Puy comme pélerinage n'est plus à faire, et si les rois et papes s'y sont rendus en nombre, les pauvres gens s'y rendaient aussi, ou bien en faisaient une étape d'un pèlerinage plus long, celui qui les menait à Compostelle.

"Icy j'escriray d'un miracle opéré au Puy, tiré d'un ancien registre de Nostre Dame, qui estoit ès mains du Sieur Chanoyne Pradier. Il est du Samedy dernier de juin de l'an 1453, auquel jour Jean Maissel, du village et parroisse de St Yves (Saint Yvoine ?), pro-

che d'Yssoire en Auvergne, diocèse de Clermont, lequel arrivé en ceste ville pour rendre son voeu, déposa qu'au mois de septembre 1450 un sien fils encore tendret passant le temps avec d'autres auprès de la rivière d'Allier fut emporté par l'eau et deux fois poussé de flots sur le rivage; d'où faute de secours ayant esté remporté pour la troisiesme fois par les ondes, et par les mesmes aussi rejetté au bord, secouru par une femme, fut retiré tout mort. Le père tandis survenant avec beaucoup de larmes, l'offre à nostre dame du Puy, promettant que s'il recouvroit la vie il l'apporteroit sur le col en son église, y donnant autant de cire que l'enfant pèseroit. Mais l'enfant pesant plus que le père n'avoit moyen de payer, à cause de sa pauvreté, on luy remit le
ODG/576 reste jusques à sa meilleure fortune".

C'est sur l'ordre de Charles VII que Guillaume Revel établit son "Armorial", qu'on date de 1456 environ. Heureusement conservé à la Bibliothèque nationale, ce manuscrit nous donne de précieux renseignements sur les châteaux et villes d'Auvergne dans ses 506 pages avec une centaine de dessins représentant les sièges des fiefs, dessinés à partir de croquis effectués sur le terrain même.

Nous connaissons ainsi l'aspect au milieu du quinzième siècle de Nonette, le Breuil, Chalus-Lembron, Usson et beaucoup d'autres.

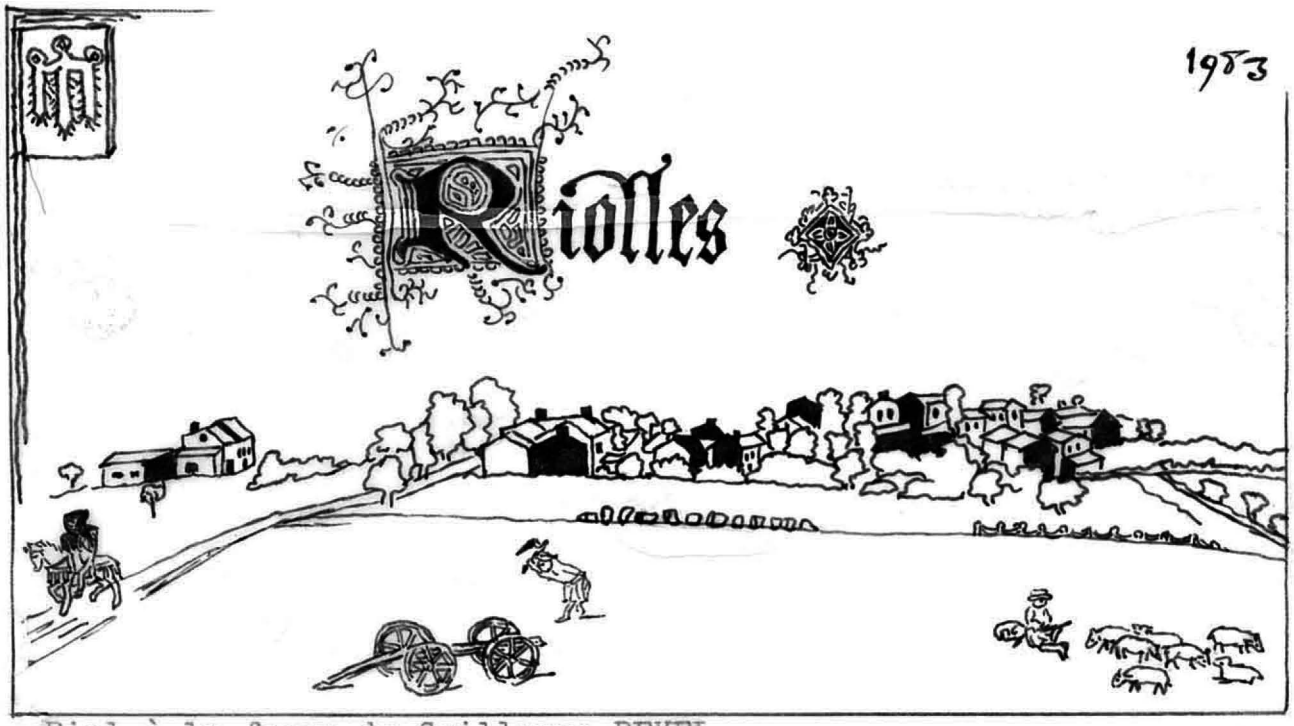

Riol à la façon de Guillaume REVEL.

Revel mourut avant de terminer son ouvrage, probable-
FOU/001 ment avant le roi Charles VII qui s'éteignit en 1461.
AED/041 On ne vit guère son successeur Louis XI en
VRI/024 Auvergne, semble-t-il. Toutefois il passe à Issoire le
SEM/179 5 mai 1465, venant de Brioude. C'est selon toute vraisemblance au cours de son règne que fut peinte la Danse macabre de la Chaise-Dieu, en 1470 environ.

La fin du 15ème siècle vit d'autres catastro-
PGX/435 phes. La terre trembla en 1478 et 1490. La famine re-
AV2/399 vint en 1481 et 1484. En 1482 et 1483, une maladie pes-
AV3/081 tilentielle ravagea la Limagne. Ces épidémies, favori-
FOU/105 sées par la disette, n'étaient pas toujours la peste.

Ce terme pouvait recouvrir d'autres infections mortelles. Peste ou non, des épidémies sont signalées en 1502 et 1503. Celle de 1520 fera 400 morts à Salers en Haute Auvergne. Brioude en souffrira tour à tour en
GMH/274 1526 et 1530, sans qu'on ait de détails sur le nombre des morts, pas plus qu'on n'a de détails sur les dégâts
AV2/399 de l'important tremblement de terre de 1505.

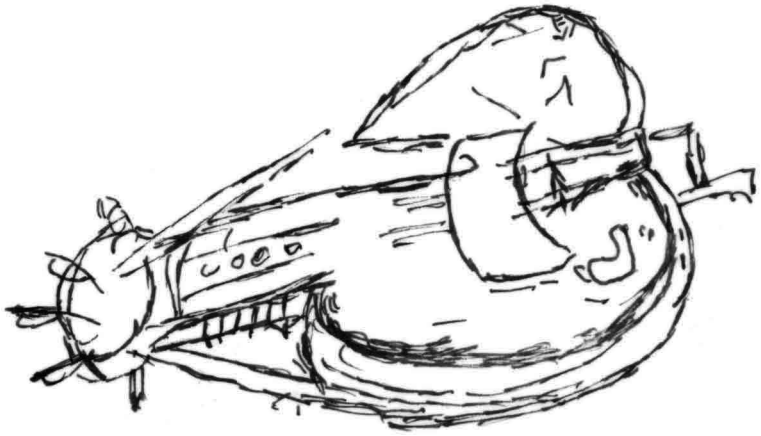

LA DANSE MACABRE DE LA CHAISE-DIEU
C. ET P. BOISSÉ - BRIOUDE. 1976.

EN LANGAGE LATIN

AUVERGNAT OU FRANCAIS

Aigueperse possédait la bibliothèque du Connétable de Bourbon. Nous en avons conservé l'inventaire et constatons que la plupart des ouvrages proviennent de la France du nord. La vieille langue romane, qu'on l'appelle auvergnat, ou patois, ou dialecte, tendait à reculer devant le français qui s'était introduit d'abord modestement dans la province d'Auvergne, en 1359 par exemple dans les comptes consulaires de Saint Pourçain.

Au début du 15ème siècle, Guillaume de Murols
REH/087 rédige son testament dans les trois langues: en latin, en roman et en français.

Il est difficile de préciser à quelle époque la langue française remplace le dialecte dans les écrits. En Basse Auvergne, dès la 14ème slècle, les registres
GMH/279 de délibérations municipales sont en français. En français aussi le contrat de mariage de Demoiselle Philippe de Lespinasse (du Passage) avec Charles de Montmorin. Il est daté du "premier jour du moys de may, l'an mil quatre cens et cinquante". (Fonds Paul Le Blanc; Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont.# 1421)

Pourtant à quelques années d'intervalle on trouve d'autres documents notariés encore rédigés en latin.

Un acte daté du 9 mai 1454 contient dans cette langue la première mention connue à ce jour du nom de "Riolles". C'est le constat d'un différend entre les luminiers de la paroisse de Saint Martin d'Ollières et les religieux de la Chaise-Dieu au sujet de la dîme des mas et tènements appelés du Charrial, de Glatinhac, du Solier et de lo Riberene (la Ribeyre). Ces luminiers étaient Benoît Faurie, sans doute du Bourg, et Benoît de Riolles : "Benedictus de Riollis".(voir aussi page 32)

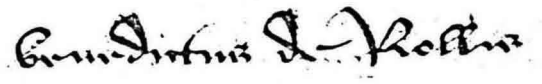

(AD43 - 1H 364 n°2, layette 13, liasse 6, ligne 8)

Louis XII, mari d'Anne de Bretagne et "Père du peuple" autorise en 1510 la rédaction de la "Coutûme
REH/082 d'Auvergne", une sorte de charte pour toute la province.
REH/084 En 1531, l'Auvergne est définitivement française et le 16 juillet 1533, François Ier couche à Vil-
ODG/596 leneuve-Lembron "dans un lit au drap écarlate, doublé
VRI/025 de satin blanc, brodé de broderies d'argent" (on conser-
B42/048 ve ce lit au château de Lastic, à Parentignat), puis il
SEM/190 part le lendemain pour Brioude. Dans son voyage en Auvergne, il était "acisté de ses troys filz, sçavoir le daulphin, le duc d'Orléans & le duc d'Angollème, le plus agé d'iceulx de douze ans; & y estoit aussy le sieur de Montmorancy, conestable, & le chancelier Du
MJB/005 Prat & aultres grandz senieurs & gantilzhommes".

L'emprise des rois de France s'exerçant maintenant sur tout le territoire, il leur fallait une langue officielle pour se faire comprendre partout.

En 1539 François Ier promulgue l'Edit de Villers-Cotterêts qui imposera le français comme langue
PN4/028 écrite administrative. Bien sûr, tous les habitants de l'Auvergne continuent à parler l'auvergnat.

"c.xi. De prononcer & expedier tous actes en langage francoys.

Et pour ce que telles choses sont souuentesfois aduenues sur lintelligence des motz latins contenuz esdictz arrestz ensemble toutes autres procedures soient de noz cours souueraines ou autres subalternes, & inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commissions, sentences, testamens, & autres quelzconques actes & exploictz de iustice, ou qui en dependent soient prononcez, enregistrez & deliurez aux parties en langage maternel francoys, & non au-
ROU/028 trement".

On date du 23 février 1545 la première carte de la Basse Auvergne qui nous soit parvenue.

Cette "figure" fut réalisée par Jacques Buysson à la demande des habitants d'Ambert qui voulaient prouver que leur ville n'était pas trop éloignée des autres villes importantes de l'Auvergne. Le peintre n'a pas fait son travail "d'après nature", et si l'on reconnait quelque peu Ambert, les autres villes semblent avoir été représentées de façon stéréotypée: église ou château, maisons et toits, remparts...

Il faudra attendre 1636 pour avoir de Brioude une image faite d'après la réalité. En 1561 Siméoni devait dans son livre inclure une autre carte de Basse

Auvergne (voir aussi les pages 17 et 63) mais il y man-
SIM/088 que Brioude et les environs.

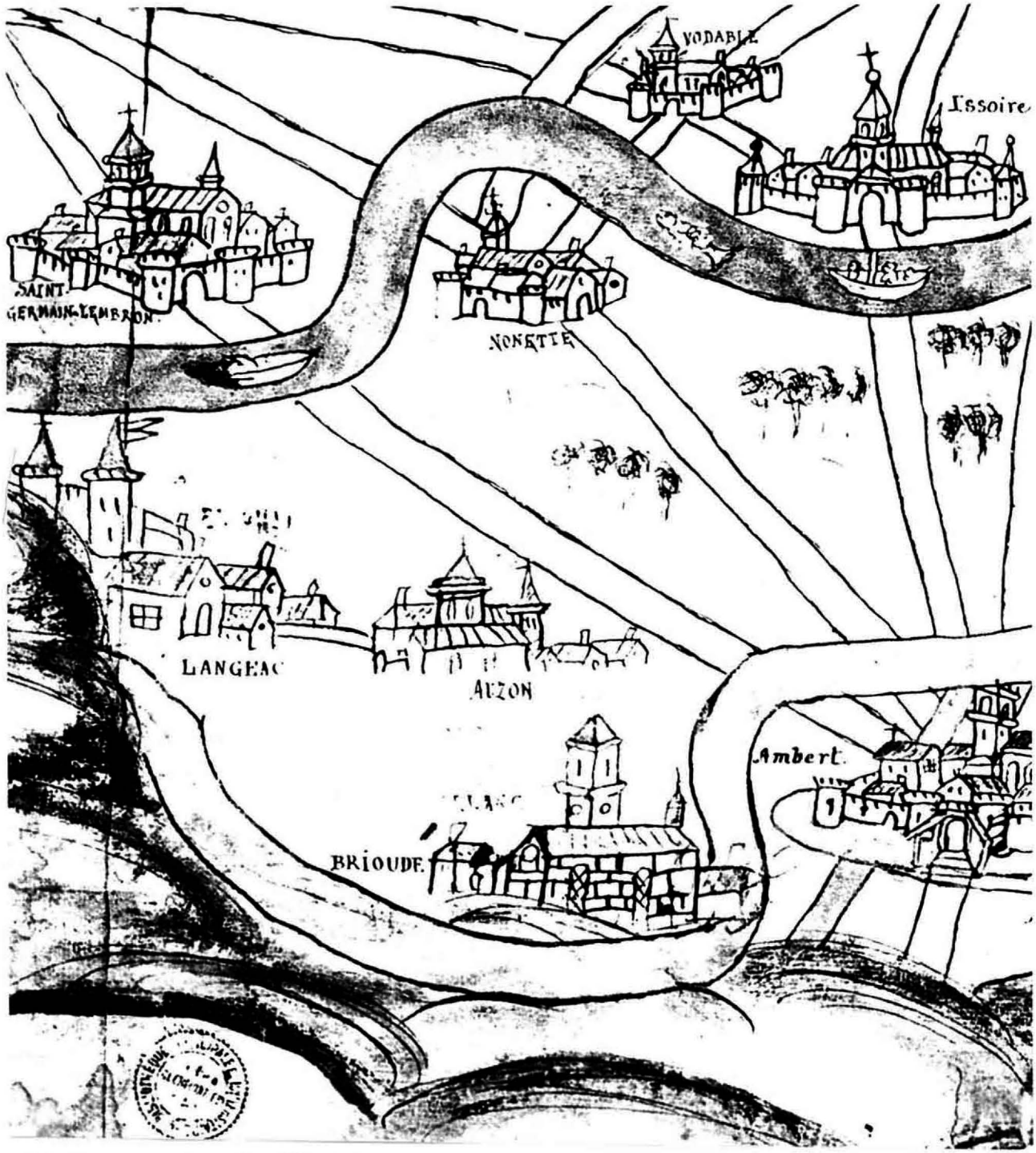

BMU Clermont. Ms #978

RSE/166 Les noms qui y figurent ont été rajoutés à une date postérieure, avec semble-t-il plusieurs erreurs. L'inscription "Nonette" correspondrait en fait à Auzon, "Saint Germain-Lembron" à Brioude, "Brioude" à Arlanc, "Auzon" à la Chaise-Dieu, "Vodable" probablement à Saint Germain-Lembron,"Langeac" restant non-identifié.

En 1546 une nouvelle disette fait tripler le
GMH/274 prix du blé, ce qui provoque une famine.

En 1553 on s'intéresse à un projet de navigabilité de l'Allier depuis le Breuil sur Couze.
"Les dites rivières d'Allier et Alaignon descendent des montaignes d'Auvergne, elles sont si fortes et impectueuses que ladite rivière par faulte de garder turcyes et levées en aucuns endroicts emporte les prés, terres

et vignes... ladite rivière estant randue navigable jusques au Breulh, les habitans dudit païs de Lymaigne d'Auvergne qui ont par aucunes années grand habondance de bledz, vins, huiles, chanvres et autres denrées qui se queultive audit païs les mectront sur la rivière
GMH/277 pour les envoyer à Orléans, à Paris ou alheurs..."

Nous connaissons la description idyllique que fait de la Limagne Sidoine Apollinaire vers 470 (voir page 25). Qu'en est-il à la fin du Moyen-Age, après tant de vicissitudes?

Gabriele Simeoni nous en parle sans parti-pris.

SIM/108

Mais èſcoutez pour le dernier la proprieté, & grandeur de l'Alimaigne d'Auuergne qu'aucuns ont ainſi appellé des alimens, ou viures, qui y abondent, & autres Limagne a cauſe de la graceur de la terre.

La longueur donc de ceſte Prouince (vne partie plus fertile de laquelle i'ay icy repreſentee pour accompagner l'aſſiete de Gergoye) du pont de la vieille Briude iuſques pres de la terre de Ganat, encores qu'aucũs l'eſtendent iuſques à Saint Porcin, contient enuiron XX. lieues bien grãdes: & la largeur depuis le pied du mõt du Puy de Dome iuſques à la terre de Tiert, ou de Cropiere contient V IIII. lieues païs fertiliſime, & treſabondant de toutes ſortes de bleds, de vins, de diuers beſtail, de prez, de bois, de fontaines, de fleuues, de bains chauds, de lacs, de ſaffran, de fruits, de mines d'argent, de palais & familles nobles, de chaſteaux, bourgs, fortereſſes, & diuerſes marchandiſes. Duquel païs le cẽtre, & ville Metropolitaine eſtoit le ſuſdit Mont de Gergoye, & maintenant c'eſt la treſnoble citté de Clairmont

IC2/026

1568
DES REGISTRES POUR L'ETAT CIVIL

En 1568 l'Allier avait le mauvais esprit de ravager la région de Brassac, et l'année suivante, de couper le chemin d'Issoire à Auzon. Mais cette année est importante surtout pour deux autres faits.

C'est la date du premier registre d'état civil de la paroisse de Saint Martin d'Ollières qui nous soit parvenu.

L'autre événement est la bataille de Cognat-Lyonne, point de départ des luttes religieuses de la Réforme en Auvergne.

En 1563 un canon du Concile de Trente fait obligation aux curés de tenir un registre des baptisés et de leurs parrains pour éviter les mariages entre
GDR/028 personnes liées par des parentés spirituelles.

12% des paroisses de Basse Auvergne ont conservé des registres, quelquefois très lacunaires, datés d'avant 1569.

Signalons Saint Etienne de Valcivière (baptêmes de 1544 à 1547), ainsi que Fontannes (1554), Usson et le Vernet (1559), Lempdes et Sainte Florine (1566), Lamothe (1567), Azerat, Sainte Catherine du Fraysse et Saint Martin d'Ollières (1568).

35% des registres commencent en 1569, et seulement 19% des paroisses n'ont rien conservé qui soit antérieur à 1575, ou bien ont attendu l'ordonnance de Blois, signée en mai 1579 par Henri III, et dont l'article 181 ordonnait de tenir des registres

GDR/029 de baptêmes, de mariages et de sépultures.
Les registres d'état civil de Saint Martin d'Ollières sont conservés aux Archives départementales du Puy de Dôme, et classés comme suit:

6E2 396 Saint Martin d'Ollières
Tables décennales 1803/1813 1813/1823
1823/1832 1843/1892

6E2 396 Saint Martin d'Ollières
Décès 1793/An IX
Mariages 1793/An III An V/An VI An IX/An X
Naissances 1793/An III An V/An VII An IX
Naissances/publications de mariage/mariages/décès
An IX/1812 1813/1822 1823/1832 1833/1842 1853/1862
1863/1872. Versement du Tribunal d'Issoire 14/21 octobre 1975.
Le registre 1853/1862 était manquant en 1982 et 1983.

6E3 396 Baptêmes/sépultures
1568/1570 1574/1575 1600/1602 1603/1607
(1606/1607, en mauvais état, n'est pas communicable au public)

6E3 396 Saint Martin d'Ollières
Baptêmes/mariages/sépultures 1736/1747
Baptêmes/mariages 1748/1788 1790/1792
Sépultures 1748/1788 1790/1792

Avec beaucoup de lacunes, qui n'ont guère de chance d'être un jour comblées, nous avons donc des renseignements sur les habitants de Riolles pour les années suivantes:

1568 à 1570 En 1568/1569 le curé Montaignier n'indiquait pas le village d'origine de ses ouailles, mais son successeur le faisait en 1569/1570.
1574 à 1575
1600 à 1607 (lacunes)
1736 à 1788 (lacunes)
1790 à 1872 (lacunes de l'An III à l'An X - 1794/1801)

Ces registres de baptêmes, mariages et sépultures étaient tenus par les curés des paroisses. Lorsqu'ils ont été conservés, c'est presque l'unique source de renseignements sur nos ancêtres à cette époque éloignée. Chez ces prêtres, l'ignorance était souvent grande, mais dans une paroisse où peu nombreux étaient ceux qui parlaient autre chose que le patois, savoir lire,
GMH/190 écrire et parler français était preuve de grande culture.

En 1568 le curé de Saint Martin se nommait Montaignier. L'année suivante, c'est l'abbé Echaudelotz (ou Echandelotz. Je ne donne ici que les noms dont j'ai la certitude. Un connaisseur en paléographie pourrait nous dire si le curé était originaire d'Echandelys, et tirer bien davantage de ces registres).

En 1574/1575 le curé signe Molin, et en 1600/1605 c'est un Malauzat, nom connu dans la région, car on le retrouve, lui ou un autre du même nom (le sieur Malozat), curé de Saint Martin en 1639.
(AD/43 - 1 H 364 - pièces 5/6)

En 1658 à Saint Hilaire, paroisse limitrophe, c'est encore un Malauzat (ou Malauzet, ou Malaurant) qui habite le presbytère. Les curés devaient également, pour se faire comprendre de tous, parler le patois local et donc leur lieu d'origine ne pouvait pas être très éloigné de leur paroisse d'exercice.

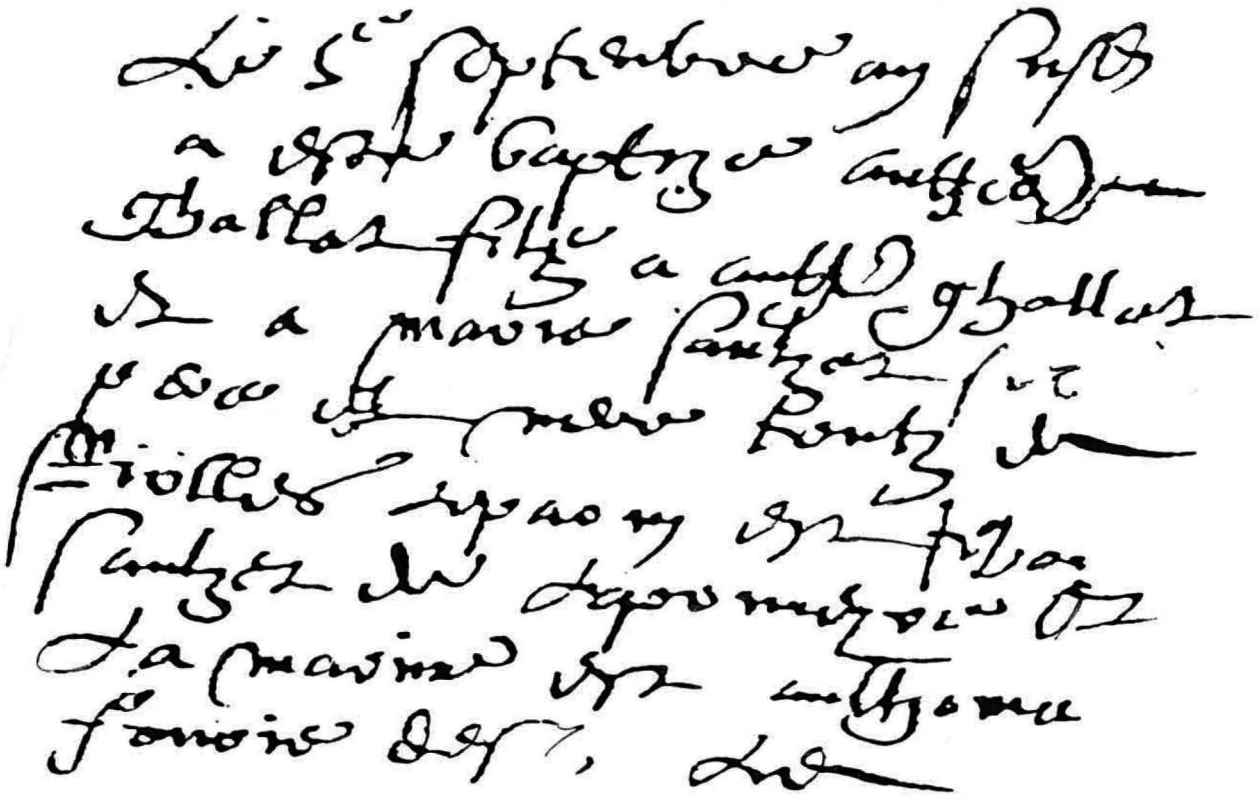

L'agrandissement ci-dessus nous restitue un acte de baptême du 5 septembre 1569. C'est la première mention écrite en français du nom de Riolles dans les textes qui nous ont été conservés. En voici la transcription:

Le 5e septembre an susdit (1569)
a este baptize mathias (?)
Ghallat filz a math. Ghallat (?) (ou Ghallot)
et a marie saulzet ses
pere et mere toutz de
Riolles le parin est jehan
saulzet de Laprunneyre et
La marine est anthonia (?)
fourie du s. lieu (Fornié ?)

On trouve ce nom de "Ghallat" auparavant dans un acte de baptême de fin 1568 mais le curé Montaignier écrivait "Jallat". Bien sûr le "gh" se dit
MDA/094 "dz", et ce nom patois signifie "gelé".

Commençant par un acte de baptême en date du 12 août 1568 les registres nous renseignent également sur les noms des familles. En voici un recensement pour cette période de 1568 à 1607.

BARD 19 janvier 1604 - 7 novembre 1604 - 20 août 1605 - 12 mars 1606 -
BLANCHIER (Blancher, Blanchet) 12 août 1568 où il est question de Benoiste Blanchier du Réal, la marraine de Marion Taunat.
BRAVARD (du Réal) en juin et novembre 1600
COMBES 4 novembre 1603 - 1er novembre 1605 -
DEGEORGES 17 juin 1600 - 19 août 1604 - 9 avril 1606 -
DOZPEUX (d'Estropiat) 7 janvier 1601 -
DUMAS (nombreux à Ollières, Estropiat et au Charrial) 26 juillet 1600 - 7 janvier 1601 - 13 mai 1601 -
DUPUY 1er novembre 1605 -
FAUGERES (de Soulages) 6 juin 1569 -

FOURNIER (nombreux à Riolles)
5 septembre 1569 - 3 avril 1569 - 27 janvier 1602
JALLAT (sans indication du domicile en 1568) Le 5 septembre 1569 on apprend qu'ils sont de Riolles.
JAMAIS 23 juin 1600 - (François Jamais, le parrain de Marguerite Raby du Charrial)
LIBEYRE 18 septembre 1600 (baptême de Catherine Lubeyre de Ribeyres, dont la marraine est Catherine Saulzet)
15 décembre 1603 - 20 mars 1606 -
MAISTRE 20 août 1605 -
MALAUZAT (de Riolles et d'Ollières) 21 juillet 1569 -
(de Soulages) 19 mars 1569 - 7 août 1569 -
du Charrial) 13 mai 1601 -
MARION (d'Ollières) 27 avril 1604 -
(du Réal) 4 janvier 1570 -
MARTIN 5 février 1569 - 23 novembre 1603 - 19 janvier 1604 - 27 avril 1604 - puis à trois reprises en 1605, et autant de fois en 1606.
MARY utilisé comme nom de famille le 10 juillet 1605.
MAURIN 19 août 1604 -
MAZAL (de Malaure) 10 mai 1570 -
(d'Ollières) en décembre 1600, le baptême de Jehan Mazal dont le parrain était Jehan Taunat.
MAZOLLET 19 janvier 1604 -
MOZEL 12 mars 1606 -
NOZERINES 21 octobre 1569 - 8 janvier 1601 -
Cette famille est connue à Brioude dès 1575. En Bibliothèque municipale de Clermont, le dossier N° 1267 du Fonds Paul Le Blanc contient une importante documentation sur ces orfèvres brivadois. Quels liens avaient-ils avec cette famille du bourg de Saint Martin, connue dès la fin de 1568 ?
A65/102
NURY 19 janvier 1604 -
OLLIER 23 novembre 1603 -
PASSEMARD 30 janvier 1569 - 4 janvier 1570 - 10 mars 1570 - 18 avril 1605 -
PASTURAL 15 décembre 1603 -
PRADON 16 mars 1601 -
RABY (de Riolles, de Ribeyre et du Charrial)
11 mars 1570 - 23 juin 1600 - 26 juillet 1600 -
ROUSSET (ou Roussel) 27 janvier 1602 -
SAULZET 5 septembre 1569 - 18 septembre 1600 - 19 janvier 1604 7 novembre 1604 -
THONAT C'est Marion TAUNAT qui inaugure le registre le 12 août 1568. Peut-être n'est-elle pas de Riolles, mais ce nom y est très fréquent ensuite (10 mai 1570 - 11 août 1603 par exemple), et il y aura toujours des Thonat à Riolles jusqu'en 1983.

Trois siècles plus tard, en 1868, de tous ces noms de familles, on retrouve les suivants à Riolles: Bravard, Dumas, Fournier, Libeyre, Marion, Mazal, Passemard, Pradon et Thonat. Ce qui signifie qu'après trois siècles 30% des noms ont survécu SUR PLACE, sans tenir compte des probabilités de retrouver les noms absents de cette courte liste dans les villages voisins de la commune de Saint Martin ou dans les communes limitrophes. Dans l'intervalle l'état civil était passé en d'autres mains. Les curés ont assumé cette tâche jusqu'à la Révolution. Ensuite, "l'officier de l'état civil de la commune", c'est-à-dire le maire ou l'adjoint a pris la relève.

Rien ne nous permet de porter un jugement particulier sur ces pasteurs, mais la situation des prêtres

n'était guère brillante, nous dit l'historien André Georges Manry. Les curés, faute de ressources, devaient souvent pour vivre travailler comme des paysans et "leurs ouailles décédaient sans sacrements".

Certains même menaient une vie peu digne, se
AV2/436 mêlant de façon tapageuse aux fêtes populaires, et fré-
GMH/261 quentant les tavernes "pour boire et manger".

Une réforme était nécessaire. Préconisée par le Concile de Trente, de 1545 à 1563, elle n'avait jamais été appliquée.

Cette réforme allait venir d'Allemagne. Elle se fit soudain très pressante le 6 janvier 1568 au village de Cognat-Lyonne près d'Escurolles dans l'Allier. Ceux qu'on allait appeler "les Huguenots" y avaient vaincu une armée royaliste commandée par Gaspard de Saint Hérem, ouvrant par là toute une ère de guerres
AV2/429 religieuses.

IC2/035

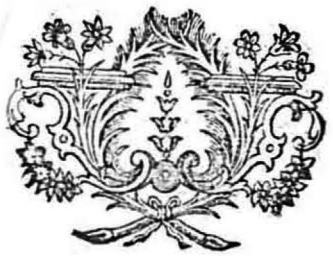

LA REFORME

LA PESTE

A Amboise, le 7 avril 1562, le roi avait autorisé aux Huguenots l'exercice de leur religion, notamment à Sancoins, Guéret, Saint Pourçain, Aurillac
MJB/020 et Issoire.

Dès cette date, Issoire était devenue luthé-
REH/092 rienne. En 1564 elle est prise par l'un des régiments
GMH/274 de Monluc et contaminée par la peste que transportaient ces troupes. 2400 personnes meurent de cette maladie. Elle redevint catholique, mais le Capitaine Merle la prit le 14 octobre 1575. Catholiques, protestantes, royalistes ou ligueuses tour à tour, les villes auvergnates passaient ainsi de main en main au hasard des
REH/094 batailles.

En 1566 Catherine de Médicis était venue en visite à Clermont, et un serviteur de sa Majesté avait
REH/092 vu l'Auvergne sous un beau jour.

"Le païs de Limaigne est fort belle vallée avec des vignes, des bledz ... aux côtés d'icelle il y a fort belles montaignes auxquelles grande abondance de bestial, entre lesquelles des brebis qui ont de la laine pendante jusqu'en terre ... Sur les Monts Dores, en tous temps de la neige. Il y a une haulte montaigne que l'on appelle le Puys de Dosme. Sur icelle montaigne un grand gouffre duquel il sort ordinairement une grande fouldre de gresle et tonerre qui gaste les bledz
SEM/212 des vallées".

Onze ans plus tard, la guerre est là encore.

Le 12 juin 1577 Issoire est rasée par les troupes royalistes sous les ordres du Duc d'Alençon, de Louis de Gonzague et du Duc de Guise, qui se retirent à Brioude
AV2/471 avec les femmes et le butin, pour s'y reposer trois se-
MJB/045 maines.

"En l'an 1579, jour Nostre-Dame de mars, tumba une estoille à ung village auprès de Monastier, appellé la Besseyre, où il fust bruslé cinq maisons & ung homme & plusieurs bestailh. Fist beaucop de mal.

Plaise à Dieu de nous préserver de telz in-
MJB/052 convéniens & nous tenir en sa garde".

Le pape Grégoire XIII avait entrepris de réformer le calendrier julien, dont les années comptaient onze minutes de trop. Le nouveau calendrier grégorien effaça le retard qui atteignait dix jours. Cette réforme fut adoptée en France en décembre 1582.

"An moys de novembre fust envoyée une bulle de la part de nostre Sainct Père le pape au seigneur evesque & à la justice, contenant que suyvant ce qu'il y a environ neuf cens ans, estoit besoing de couper & diminuer l'année de dix jours à celle fin que l'esté ne vint à se assembler avec l'hiver, et le jour de bissexte fut rayé pour l'advenir, chose que par le conseilh du Sainct Père ce fust trouvé expédient & nécessaire pour le repos publicq. Et ce fust publié tant à cry publicq de trompete, que audictoire de la seneschaucée, & paroisses par les curés & vicaires, tellement que le jour 10e décembre passé, le jour de lendemain prochain fust compté 20e de décembre; par ainsi les festes de
MJB/080 Nohé furent advancées de dix jours & despuys a esté
ODG/541 ainsi observé".

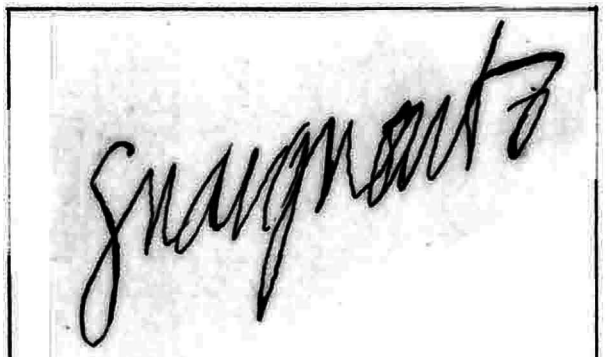

La signature de "Marguerite" (la reine Margot) "le xx[e] jor d'octobre mil V[c]IIII[xx] quinze"
BMU de Clermont-Ferrand
Fonds Paul Le Blanc, Ms 1060

L'assassinat du Duc de Guise, puis de Henri III ranime les combats entre les ligueurs (catholiques) et les royalistes (le parti de Henri IV). Jean Louis de la Rochefoucault, comte de Randan, chef des ligueurs avait pour lui Riom, Billom, Brioude, le Broc, Ardes, Sauxillanges, Usson. Le roi comptait Issoire, Clermont, Vic le Comte, Auzon, Nonette parmi ses alliés. Toute la région est ravagée par les combats.
REH/096 Henri IV avait renvoyé Marguerite de Valois à Usson. Elle était ligueuse. Arrivée le treize novembre 1586,
REH/097 elle va rester une vingtaine d'années dans sa prison
VAM/039 dorée. Elle n'en partira qu'en juin 1605.

En mars 1589 Randan investit le château du Mas de Saint Just près Brioude. On lui envoie du Puy "deux pièces de baterie", mais les huguenots s'échap-
MJB/116 pent de nuit.

Le 14 mars 1590 une bataille a lieu à Cros-Rolland, entre Saint Yvoine et Issoire. Randan est tué, mais Issoire est reprise par les royalistes. Riom et d'autres villes font leur soumission au roi après cette
AV2/479 bataille.

"Montrez que vous êtes Auvergnats, c'est-à-
REH/097 dire fidèles et bien avisés", leur dit-on.

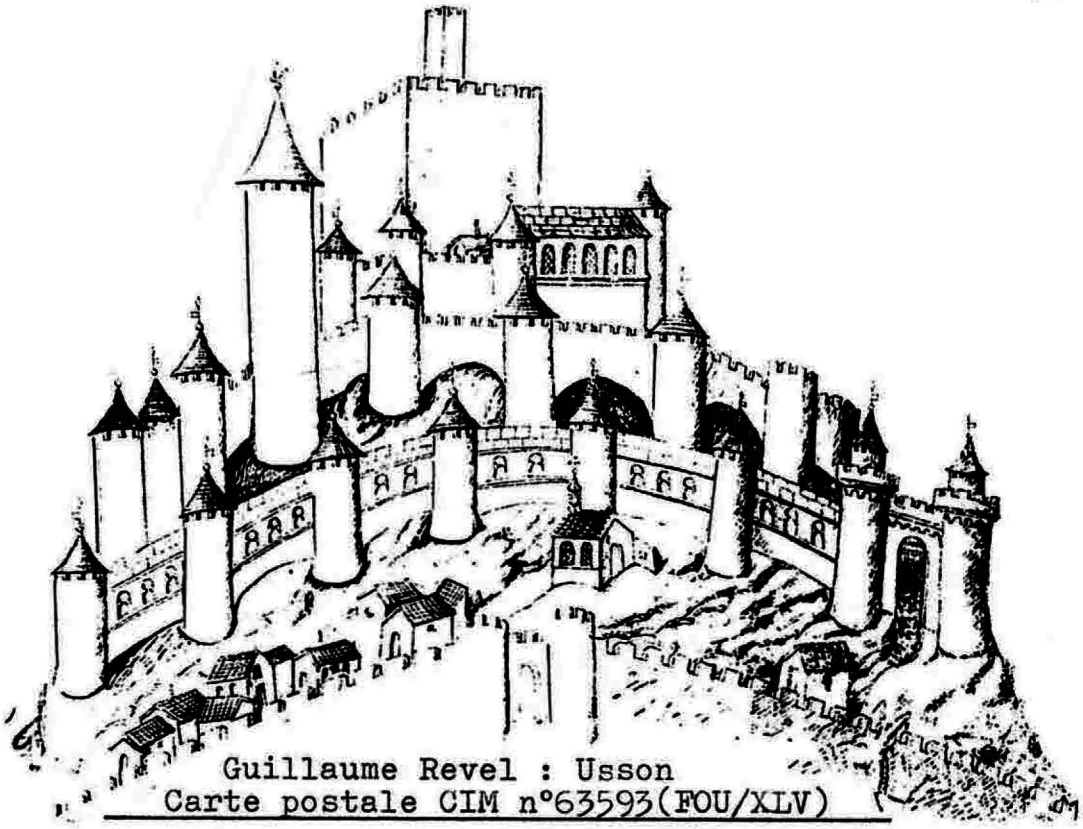

Guillaume Revel : Usson
Carte postale CIM n°63593(FOU/XLV)

"Du haut de son château la Reine Margot vit ses amis taillés en pièces et le comte de Randan leur chef tué le même jour que le roi son mari triompha de ses ennemis à Ivry, et bien que cette place ne craigne que le ciel, que rien que le soleil n'y puisse entrer par force, et que sa triple enceinte méprise les efforts des assaillants comme un roc élevé les flots et les vagues, la nécessité toutefois y entra et l'obligea, pour en éviter les outrages, d'engager ses pierreries à Venise, espérant peu, craignant tout, car tout était en désordre autour d'elle".

VAM/045 (Olivier de Costes :"Père Hilarion" op.cit.)

Ces luttes politiques et religieuses se dérou-

REH/098 laient sur fond de peste. Il y eut à Aigueperse en 1581

BNA/002 1200 morts, et 4000 à Riom en 1588.

Saint Ilpize en Haute Loire en avait souffert

AAA/001 en 1582.

En 1594 c'est la disette et la famine. "Le

AV2/458 blé se vendit jusqu'à quatre livres et dix sols le

LR1/081 quarton de vingt-cinq livres, poids de marc".

"Parmi les plus désastreuses maladies étranges et contagieuses, il y en eut une en 1606 qui avait tous les caractères de la peste et qui après avoir produit une énorme dépopulation dans le Livradois fut portée à

PGX/452 Riom par un nommé Sirmond d'Arlanc", nous dit la chro-

AGL/281 nique. 1606 est précisément la date du tableau peint sur bois qu'on trouve dans l'église de Sauxillanges, et relatant la vie et le martyre de Saint Crépin et de Saint Crépinien, patrons des artisans du cuir. Ces oeuvres sur commande s'exécutaient souvent à l'occasion d'un voeu. Les circonstances de l'époque laissent assez supposer qu'il s'agirait d'un voeu pour l'arrêt de la peste qui ravageait la région.

Il existe des archives fragmentaires de l'état civil pour Auzon, Azerat, Champagnac, Chassignolles, Peslières, Sainte Catherine du Fraysse, Saint Hilaire, correspondant à 1630 environ, l'époque d'une

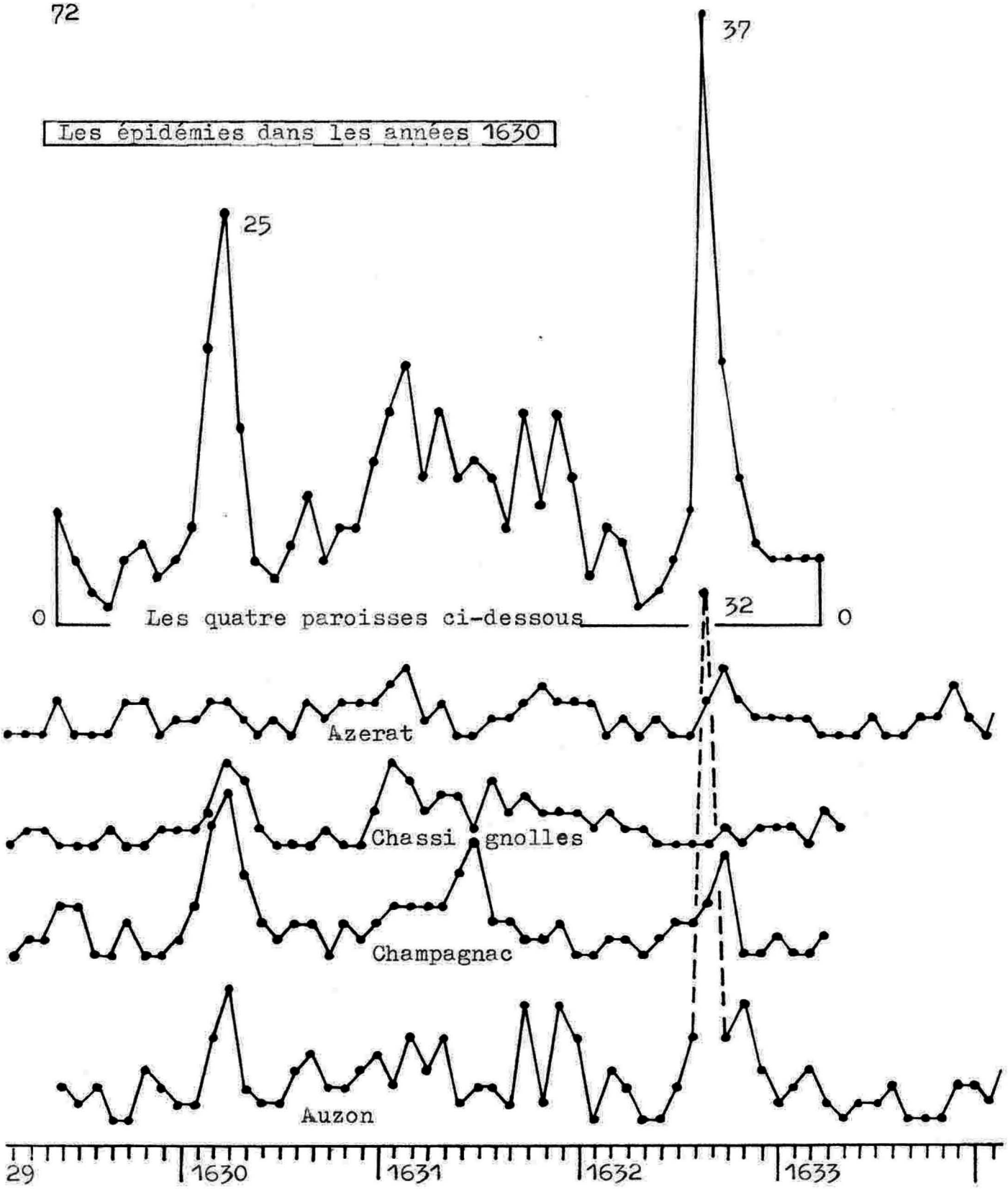

forte épidémie de peste dans la région, mais rien pour Saint Martin d'Ollières.

A Azerat, du 24 mai 1613 au 30 avril 1643, soit trente ans, il y eut 317 morts pour une période où l'état civil ne semble présenter aucune lacune, soit 10 à 11 morts par AN. En tenant compte de la longévité moyenne à l'époque, les spécialistes pourraient calculer la population du lieu.

Ce sont les données les plus régulières. On y trouve des "pointes" pour novembre 1622 (5 morts), avril et mai 1627 (9 morts), février 1635 (5 morts), et surtout avril et mai 1641 (20 morts).

Ces "pointes" ne correspondent pas aux épidémies des paroisses voisines telles que Champagnac, Auzon ou Chassignolles, sauf pour 1627, où il y eut 11 décès à Auzon entre le 3 avril et le 21 mai. Des tracés qui précèdent, on peut conclure que les mortalités les plus importantes raisonnablement documentées se situent en avril 1630 et surtout en septembre et octobre 1632.

La contagion semble se développer d'abord en plaine, à Auzon, avant d'atteindre la montagne avec un retard d'un mois, à quelques exceptions près. Azerat s'est protégé en avril 1630, et Chassignolles en septembre 1632. Faute de documents spécifiques, et à cause des exceptions ci-dessus, on ne peut toujours pas dater la grande épidémie de peste à Saint Martin d'Ollières dont nous parle la tradition, mais il y a de fortes présomptions que 1632 soit la date que nous recherchons.

Chaque paroisse semblait en souffrir tour à tour, et le mal rôdait constamment. En 1628, il y a
GMH/288 3000 morts à Aurillac. L'année suivante, la peste ravage le Puy et sévit à Saint Flour, qu'évite Richelieu qui traverse l'Auvergne en litière en août et septembre. Avec l'armée de Bassompierre, il remonte de Mon-
SEM/234 tauban à Fontainebleau par Brioude et Issoire.

Un an plus tard encore et la peste est signa-
REH/100 lée tout autour de Brioude comme nous l'avons vu.

1630 fut appelée "l'année du déluge parmi nous", avec une grande pénurie de blé occasionnée par
AGL/281 des pluies torrentielles et continues d'octobre 1629
LR2/202 à avril 1630.

L'année suivante fut très meurtrière et le retour de la peste fut attribué en certains lieux à une balle de vieux drapeaux, disait-on, destinés au
AGL/281 moulin à papier de la Vernadelle, près d'Ambert.

Cette même année 1631 il mourut 22 personnes
DOU/096 à Orsonnette entre le 6 octobre et le 6 décembre sur
SEM/147 un total d'environ 180 habitants.

"Les terres étaient incultes et pleines de chardons. Plus de trente paroisses étaient abandonnées depuis sept ou huit ans. Les habitants s'étaient réfugiés en Espagne pour y mendier. Les laboureurs qui se mettaient à cultiver étaient pour la plupart dévorés
GMH/274 par les loups".

LHL/043
A80/166 Brioude en 1636 d'après Guillaume Rome:"Tableau du Voeu pour la peste de 1630". Ce tableau se trouve dans la sacristie de Saint Julien de Brioude.

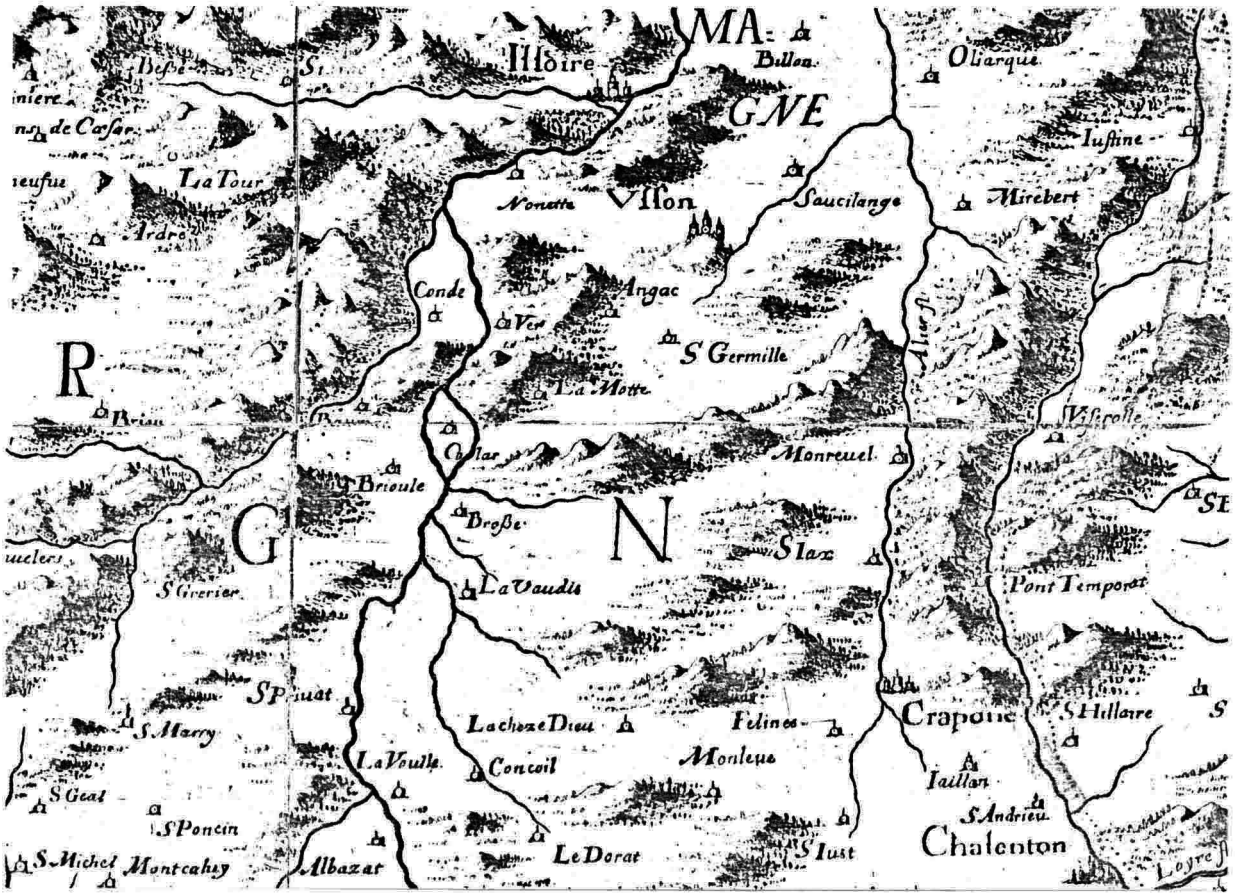

1643. Partie d'une carte de la région. BMU de Clermont-Ferrand

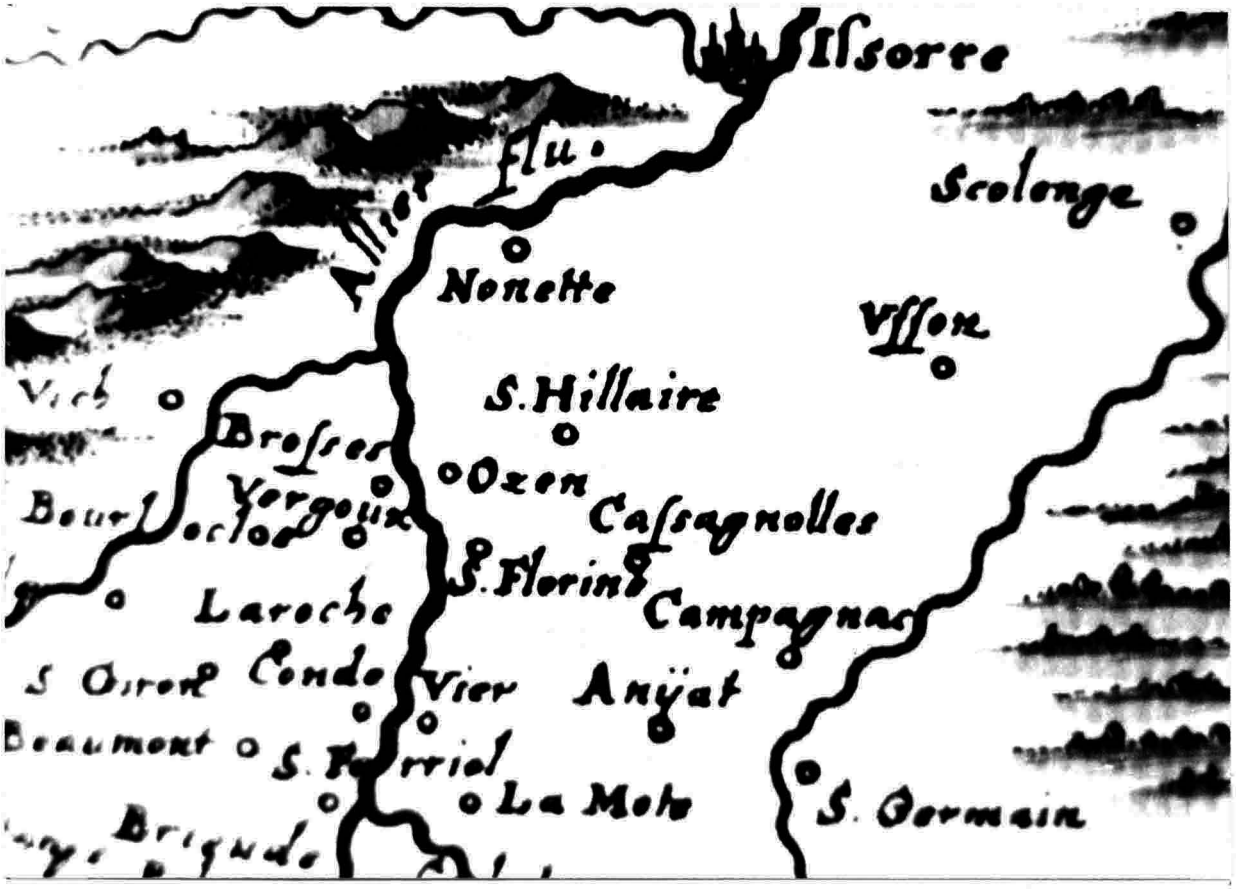

1644. Partie d'une carte du Duché d'Auvergne. BMU de Clermont

Partie d'une carte non datée (1640+) BMU de Clermont-Ferrand

1645. Carte de la région (partie). BMU de Clermont-Ferrand

LES GRANDS JOURS D'AUVERGNE

Le 8 septembre 1633 commencent les travaux
VAM/039 de démolition du château d'Usson.

A Paris Richelieu essaie de renforcer le pouvoir royal, et il n'y va pas par quatre chemins. Les mesures prises sont radicales. Ce qui gêne doit disparaître.

Le château de Nonette est également condamné le 2 novembre 1633. Le maçon Lionnet Meusnier y gagnera dix mille livres.

En visitant un château de la même époque tel que celui de Bonaguil à Saint Front sur Lémance dans
GPQ/680 le Lot-et-Garonne, construit de 1480 à 1520, on imagi-
B40/361 ne ce que devaient être Usson ou Nonette, et ce que le
SEM/238 réalisme politique de Richelieu nous a fait perdre en
REH/100 richesses artistiques.

Si nous ne gardons pas grand chose des châteaux importants, tout ne disparaît pas pourtant. Madame Fournier croit savoir qu'à Valivier de Saint Hilaire il y aurait encore un tilleul qu'on dit remonter à l'époque de Sully.

En 1636, dit Chabrol, Louis XIII crée à Brioude une sénéchaussée et un présidial, supprimés par
AV2/449 un édit du mois de mai de la même année.

En 1655 on signale des pillards qui ravagent
GMH/297 tout le plat pays autour d'Issoire.

1658 est la date de la plus ancienne mention écrite connue du village du Mazelet, dans les registres de baptêmes de la paroisse de Saint Hilaire. (AD/43 Section E, dépot 141 - 1)

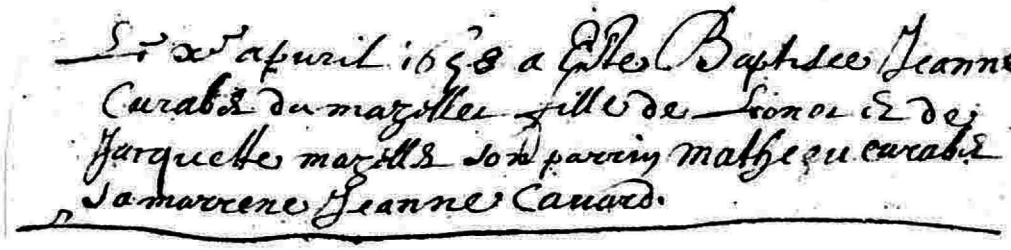

Le xe apuril 1658 a esté Baptisée Jeanne Curabet du mazellet fille de Léonce (?) et de Jacquette mazelles. son parrin Mathieu curabet sa marrene Jeanne Cavard.

Les noms de Curabet, Mazal et Cavard existent toujours dans notre voisinage immédiat.

On retrouvera d'ailleurs ces mêmes Curabet dans les registres 79 ans plus tard (pour citer un exemple) et cette fois l'un d'entre eux saura signer de son nom l'acte de baptême de Pierre Ostalier, le 3 septembre 1737. (AD/43 6E 216 - 1)

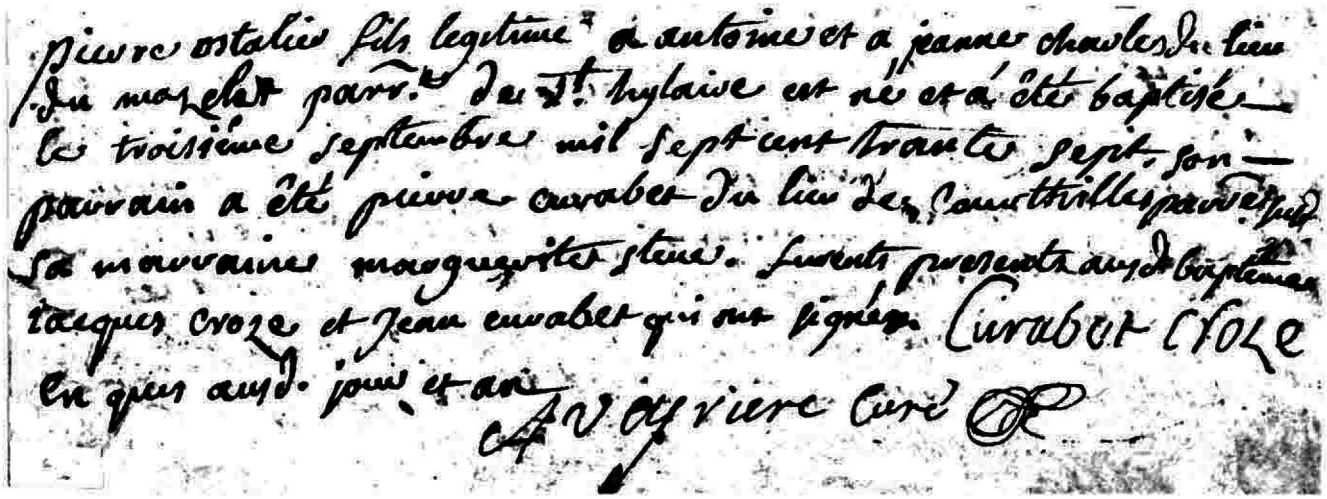

Le 26 septembre 1665 commencent les "grands jours d'Auvergne". La justice a enfin rendez-vous avec les châtelains qui pressuraient la région. Jusqu'au 30 janvier 1666 une série de procès mettent leurs comptes à jour, prouvant au peuple que les nobles ne sont pas au dessus des lois.

REH/100

Les Grands Jours d'Auvergne firent trembler quelques criminels de la région. On exécuta le 23 octobre 1665 le vicomte de la Motte-Canillac. On condamna à mort le curé de Saint Babel qui avait tué un de ses paroissiens. On "jugea à mort" le baron de Cusse qui avait assassiné Monsieur de Champestières dans sa maison.

FLE/041
FLE/069
FLE/165

Beaucoup de ceux que leur conscience travaillait quittèrent la région, qui auparavant la mettaient en coupe réglée.

Esprit Fléchier nous rapporte tous ces procès et témoigne également sur la sorcellerie qui faisait pièce à la religion.

"M. l'Intendant avait fait arrêter un prési-

dent de l'Election de Brioude, qu'on accusait particulièrement de magie. Un de ses valets déposait qu'il lui avait donné des caractères qui le faisaient quelquefois élever de terre, lorsqu'il était à l'église, à la vue de tout le monde. Il trompa la vigilance de ses gardes et se jeta dans les bois et les montagnes, où l'on le
FLE/038 poursuit encore depuis trois jours".

Voici comment on jetait un maléfice sur une personne à qui l'on voulait du mal:

"Il s'était servi d'un bois de coudre que, l'ayant partagé en deux, il l'avait attaché à une cheville du même bois, et qu'il avait prononcé trois fois une invocation magique qui fait peur et que je n'oserais redire. L'Eglise, qui est bonne mère, fit brûler
FLE/040 ce bois perfide".

On retrouve certaines de ces recettes magiques dans le "Petit Albert", extrait d'une oeuvre plus importante publiée à Lyon en 1651, et écrite longtemps auparavant, vers 1250. Ce "Petit Albert", trésor de recettes magiques, a connu de multiples éditions depuis.

IC1/248

BOIS ET CHARBONS

LES SAPINIERES

De Vichy où il passe du bon temps, Esprit Fléchier nous donne sa description de la Limagne.

"La rivière d'Allier qui serpente dans ce vallon et qui porte en cet endroit de grands bâteaux, est un des plus beaux ornements de cette campagne. On travaille à la rendre navigable entièrement, à l'occasion
FLE/026 d'une mine de charbon qu'on a trouvée dans les monta-
SEM/371 gnes".

Il s'agit là très probablement de Brassac. Ce n'est qu'au quinzième siècle que l'on a songé à tirer parti des houillères du bassin de Brioude. La tradition locale en rapporte l'initiative à un sieur Ra-
AV3/011 vez, habitant de Lamothe, nous écrit Michel.

Les travaux des anciens ont suivi les couches de la Ronzière et de la Combelle jusque sur le bord de l'Allier. La couche de la Cure a donné lieu à des fouilles sur le chemin d'Auzat à Issoire, dans la maison
DOR/125 du curé à Auzat même, et entre Auzat et Jumeaux.

Le puits de la Vieille Machine fut ouvert en 1807, sur une profondeur de 178 mètres. En 1809 on y installa une machine à vapeur de huit chevaux, la pre-
DOR/126 mière ayant fonctionné dans le bassin de Brassac.

A la Brugère (Fressanges, Champagnat le Jeune) le charbon, qui affleure la surface sur 65 hectares, a donné lieu à quelques fouilles vers 1836: une galerie, trois puits de 12, 15 et 30 mètres, et une
DOR/242 fendue de 3 mètres, avec de maigres résultats.

Ces mines de charbon ont représenté pour les hommes de la région une source de travail, surtout au début du 19ème siècle.

A partir de 1665 l'Auvergne agricole va se trouver dirigée par une série d'intendants de valeur qui vont s'efforcer de la faire prospérer. Trudaine,
REH/106 Ballainvilliers, Montyon, qui ont leurs rues à Clermont, sont devenus des noms familiers.

En 1667 un droit douanier sur le charbon anglais rend le charbon auvergnat concurrentiel. C'est
GMH/301 une bonne affaire pour Brassac et Sainte Florine.

Pour 1669 nous avons une trace des impôts payés au clergé, dans un dénombrement donné au bureau des finances de Riom par la prieure de Lavaudieu, les prieures de Chassignolles, de Bonneval et de Touls, et les obières du couvent de Lavaudieu, du 31 mai 1669 au 30 juillet 1670.

"La dicte dame a acoustumé de lever anuelement le cens (...)
Plus, luy est deub annuelement sur le vilage du Monsel (probablement le Mozel ?) et ses apartennences dans la parroisse de Sainct Martin d'Olières,
argent 8 sols
soigle 12 cartons
SPI/582 avoyne 4 cartons, plus avoyne 14 raz et 3 copes".

TDP/021 Une "sapinière" auvergnate (?) au Pont-au-change.

AED/043 REH/110 SEM/245 VYL/187 SEM/371

Cette même année de 1669 Colbert fait améliorer la navigabilité de l'Allier depuis Jumeaux.

Gimeaux (Jumeaux) et Brassac étaient les centres de la fabrication de bateaux qui occupait plusieurs centaines d'ouvriers.

La voie normale d'expédition des fûts et bois d'Auvergne était l'Allier où, au 18ème siècle, la navigation commençait dès Lamothe près Brioude.

Là, ainsi qu'à Brassac, les bois descendus de la région de Saint Germain l'Herm ou de la Chaise-Dieu étaient rassemblés pour constituer des radeaux. Ces "sapinières", chacune montée par quatre hommes, chargées au passage de charbon de Brassac et d'Auzat, ensuite de vin, de pommes, de papier, de la "clincaillerie" de Thiers, étaient groupées en convois à partir de Pont du Château. De là, quelques sapinières descendaient l'Allier, puis la Loire jusqu'à Nantes, la plupart allant par le canal de Briare, ouvert en 1642, jusqu'à Paris qu'elles atteignaient au bout de dix-huit jours à un mois d'une navigation difficile et rendue coûteuse par les péages.

En 1772 il y eut plus de 2000 radeaux ainsi construits. De 1725 à 1732 des poursuites furent engagées contre le prieur de Saint Germain l'Herm dont le bailli était accusé - affaire sans suites - de vendre à des particuliers des arbres réservés à la marine royale et marqués de ce fait de la fleur de lys.

PRG/364

TP1/001

LES LOUPS

La lutte contre les loups préoccupa les intendants. Ces animaux, qui pullulaient dans la montagne, répandaient la rage, s'attaquaient aux troupeaux et terrorisaient les hommes.

Un arrêt de décembre 1730 créa un fonds, dit "des têtes de loups" sur lequel furent octroyées des primes pour chaque fauve tué. Les destructions massives (53 jeunes ou adultes en 1784 dans la seule subdélégation de Riom) en firent diminuer le nombre et les
GMH/354 dégâts.

En Haute-Loire, dans les six années précédant la Révolution, on en a tué 6 à Saint Maurice de Lignon,
7 à Saint Paulien,
9 à Présailles,
11 aux Estables,
14 à Saint Jean Lachalm,
17 à Retournac,
MER/6bis 17 au Monastier.

En 1839, le thermomètre montait à Clermont dans l'après-midi du 25 décembre, au dessus de 18°. L'hiver ne s'est pas fait sentir dans la chaîne de montagnes qui limite l'Auvergne à l'est, et cependant, l'arrondissement d'Ambert est depuis quelques jours dans un état d'alarme et de terreur assez légitime. Des loups affamés, que d'autres disent enragés, ont parcouru des villages et se sont jetés avec fureur sur

des hommes, des femmes et des enfants.

Quarante personnes ont été plus ou moins gri-
B40/063 èvement blessées dans le canton de Saint Germain l'Herm.

Après 1860, les loups disparurent. Ils s'étai-
ent raréfiés au début du siècle, mais l'Auvergne en
GMH/408 avait tué encore 32 en 1850, et 34 en 1851.

Il ne reste maintenant que la tradition orale et bien sûr quelques légendes pour nous parler des loups. Le "meneur de loups" s'appelle chez nous le "liancade", et les écrivains locaux ont raconté son histoire, par exemple A. Bonnefoi et l'Abbé Julien Lespinasse, dont nous reproduisons ci-dessous les textes.

La légende des loups du Liancade

Il y avait une fois un homme surnommé « Liancade »; il habitait les sombres forêts de Chassignolles et passait sa vie à dresser des loups; il en avait constitué une meute qui faisait la terreur du pays. Venait-on à manquer de respect à Liancade, l'irascible dresseur exerçait des représailles et envoyait aussitôt ses loups dévorer les moutons de ceux qui n'accédaient pas à ses moindres désirs.

Un jour, le Cadelou, de Courtilles, revenait du moulin avec son chargement de farine traîné par ses deux vaches, la Blonde et la Violette. Il faisait nuit et il ne se sentait pas très bien rassuré; passant près du bois, il aperçut une lueur insolite: c'étaient les loups de Liancade rassemblés autour du feu allumé par leur seigneur et maître. Le Cadelou appela à l'aide; Liancade accourt et lui propose de le faire accompagner jusqu'à son domicile par deux de ses « bestiunes », en lui recommandant de ne point se retourner et de remettre, dès son arrivée chez lui, une tourte de pain bis partagée entre les deux animaux.

Croyant être escorté par deux chiens, le Cadelou achève tranquillement son voyage; parvenu dans sa chaumière, il appelle sa femme et lui enjoint de partager la tourte comme il avait promis. L'épouse, poussée par une légitime curiosité, s'avance prudemment et s'aperçoit avec terreur que les deux compagnons de son mari sont des loups; hurlant d'effroi, elle exécute en tremblant la consigne et s'empresse de congédier les deux indésirables, tandis que le pauvre Cadelou, moins courageux que son épouse et froussard par nature, ne trouva rien de mieux que de s'évanouir. Toutefois ce souvenir ne dut pas lui être très cuisant, puisqu'on assure qu'il mourut à l'âge de 140 ans, et des suites d'un accident, sans quoi il serait peut-être encore vivant...

Quant à Liancade, il passait pour ce que nous appellerions aujourd'hui un « surhomme »; quand il tomba en agonie, il était tellement agité que l'on dut lui passer un joug sur la tête pour l'aider à trépasser.

On parle toujours du Liancade et de ses loups dans la région de Chassignolles, qui était d'ailleurs infestée de ces dangereux carnassiers. Les habitants leur faisaient une chasse acharnée, à l'aide de fers et de pièges spéciaux dont notre ami, feu le Dr Olivier de Champagnac, avait pu rassembler de curieux spécimens dans son intéressante et riche collection d'objets anciens et
ALJ/283 locaux.

LIANCADÉ

L'HOMME AUX LOUPS

« Il était, disait l'aïeule, du côté de Saint-Hilaire. Je l'ai vu bien des fois chez la Marianne, près du foiral, quant à la Toussaint il venait montrer ses loups..... » Et tout en repassant amoureusement le tulle souple de la coiffe, la bonne vieille de nouveau contait l'histoire terrible qui me glaçait d'une délicieuse épouvante.

« Un soir d'hiver, Liancade arrive chez un brave paysan, entre et s'asseoit : il veut le gîte pour la nuit. La ferme est seule, près des bois. Le patron pourtant n'est pas de ceux qu'on apeure aisément et l'arrogance de l'intrus, loin de l'intimider, lui met le sang aux oreilles — « Médor ! », dit-il, et le fidèle berger bondit de dessous la table large, crocs en avant. L'autre a compris. « Va bien ! » lance-t-il en gagnant la porte, un éclair étrange dans les yeux. « Va bien ! tu me la paieras avant longtemps !.... »

Au matin, le parc à moutons, à deux cents pas de la ferme, n'était plus qu'une épouvantable boucherie. Liancade s'était vengé.

..... Une autre fois, c'est un cabrettaire, qui, par une nuit de Noël, se trouve assiégé par les loups..... Après avoir mené la bourrée toute la nuit à Ollières, il est parti sur le coup de deux heures, la messe terminée. Sur la neige durcie, ses sabots de frêne crissent, lugubres, dans le silence bleuté et glacial. Il va pourtant, maugréant contre les souches traîtresses, les jambes lourdes de fatigue et de trop copieuses potées, quant à l'orée du bois, voici une grange abandonnée ; elle offrira sans doute un abri. La porte grince sur ses gonds et l'homme, à la clarté de la lune, distingue dans le foin où il se laisse voluptueusement tomber, une dizaine de trous ronds, bizarres. « Quelque bête sera venue nicher par là, ces jours derniers, » pense tout haut notre cabrettaïre à demi rassuré. Il est trop bien ici pour reprendre sa route ; et cependant il ne se sent point en sécurité. A tâtons il découvre enfin dans la pénombre, une mauvaise échelle qui mène à une sorte d'étage, à deux mètres du sol. Voilà son affaire ! Il sera mieux là-haut. Et, reprenant à terre sa cabrette, il se hisse jusqu'aux mauvaises planches, s'allonge, heureux enfin, sur un tas de fougères, contre le mur.

Tout à coup, la porte s'ouvre : Jeandu, comme on pense, ne bouge pied ni patte. Une forme humaine, puis une voix, celle de Liancade !...

— » A tiu, Piarre !... A tiu, Jeannot !... A tiu, Nanette !... » Et à chaque nom, le pauvre musicien voit défiler à la porte deux oreilles pointues. Les loups !... Il en passe cinq, six, huit, neuf dans le plus complet silence, les yeux luisants comme des charbons. Et puis l'homme s'approche, constate que son étrange troupeau est bien gîté, referme la porte et s'en va.

Figé de peur, le cabrettaïre n'ose même pas penser à ses compagnons de chambrée . puissent-ils ne pas penser davantage à lui !... Bientôt un grognement monte... un autre, plus fort... un autre encore...

L'homme est éventé et les neuf loups, dressés contre le mur, assiègent le malheureux ! Il les sent là, tout près ; il voit dix, cent, mille paires de tisons ardents braqués sur lui... Il est à l'abri bien sûr !... Mais avec ces diables de bêtes !... Oh ! une idée !... la cabrette !... Et c'est bientôt, dans la grange perdue, près des bois solitaires et muets, un infernal vacarme, une « trêve » à faire pâlir de jalousie tous les draïs de Rasclacoudena et d'ailleurs !

— « Les loups, petit, n'aiment pas la musique ! !... »

Déchirant leur couenne, hurlant de douleur, ceux de Liancade s'écrasent sous la porte vermoulue : en un clin d'œil, la grange est vide !...

Jeandu laissa là son lit de fougères, dégringola de son perchoir et, comme un fou, prit sa course dans la nuit... « Tu as bien arrangé mes loups, l'autre jour ! » lui jetait, à quelque temps de là, à la foire de Champagnac, le terrible meneur, évidemment sorcier. L'autre fit la bête « Chance que je ne sois pas sûr ! Tu me la paierais cher, cabrettaïre ! » Le musicien en était quitte pour la peur : il l'avait échappé belle.

— « Grand'mère, celle des bois, maintenant. »

— « Un soir, vers minuit, un brave paysan s'en revenait de la foire de l'Avent où il avait vendu sa vache. Elle ne faisait jamais de veau, la gueuse, et il avait fêté dans les auberges son heureux marché. Pour être plus court, il avait laissé la route et avait pris par les bois de Combaneyre, où son père lui avait même laissé une bonne « liste » ; mais se diriger, la nuit, à travers les sapins épais qui tous se ressemblent n'est point chose facile : il se perdit. Sacrant et jurant, il errait à l'aventure, à la recherche d'une sente qui le guiderait, quand, tout à coup, au détour du ravin, il aperçoit, entre les arbres, un grand feu. « Té ! » pense notre homme, « qu'ès aco ? » et lentement, doucement il se dirige vers la clairière où il croit distinguer, près du feu, un homme et son chien.

Soudain, un hurlement ! deux ! trois ! L'homme est entouré ! Trois loups le cernent, oreilles dressées, dents blanches, yeux de braise ! « Arrive ici », crie de la clairière Liancade, dont la voix résonne, tragique, dans le silence et la nuit....

Fuir ? Les terribles bêtes sont là, sur lui. Il n'y a qu'à obéir et le malheureux s'avance, mort de peur, vers l'homme qui, debout en avant du feu, détache sur la flamme son ombre fantastique.

— « Que viens-tu faire ici ? gronde-t-il ? Pourquoi viens-tu nous déranger ? L'autre, la voix blanche, s'explique.

— « Ah ! c'est toi, Routissou ! Allons, approche et chauffe-toi.... Ils te font peur, on dirait. — Paix, vous autres ! — Tiens, en voilà un qui va te servir d'escabeau. Couche-toi Piarrou ! Là, toi, assieds-toi dessus.

— Oh ! merci ! bafouille le brave paysan, je veux continuer mon chemin ! — Assieds-toi, je te dis ! il ne bougera pas. » L'autre s'exécuta, dut rester un quart d'heure sur ce siège peu rassurant, qui, d'ailleurs, ne remuait pas plus qu'un loyal tronc de chêne.

— « Maintenant tu vas partir, reprit Liancade ; tu es « perdu, je vais te donner deux guides : avec eux, sois sûr qu'il ne t'arrivera rien. » Notre paysan jura qu'il se retrouverait bien tout seul, qu'il se passerait bien de guides et qu'au surplus il ne voulait pas déranger ces braves animaux. Une fois de plus, il dut en passer par la volonté du terrible meneur de loups.

Flanqué de ses deux gardiens, il s'enfonça à nouveau dans la forêt, persuadé que sa dernière heure avait sonné.

Point. Arrivés à la lisière du bois, les deux loups soudain s'arrêtèrent, firent demi-tour, cependant que l'autre prenait ses jambes à son cou et arrivait plus mort que vif à la ferme. »

Liancade donc était une sorte de sorcier. Au reste il avait pacte lié avec le diable. Sa femme — il paraît qu'il était marié — avait eu de lui six enfants. A peine étaient-ils nés qu'ils disparaissaient sans qu'on sût qui venait les prendre.

Le curé consulté enfin déclara que le démon emportait les enfants. Pour l'empêcher d'enlever le septième, qui allait naître bientôt, c'était bien simple, il fallait d'avance constituer le parrainage.

On choisit donc parrain et marraine et le nouveau-né effectivement resta à la maison ! !...

Et voilà l'histoire de Liancade. L'homme a-t-il existé comme l'affirment les anciens ? C'est bien possible après tout. Mais gardons-nous de tenter la moindre explication : Liancade, c'est l'homme aux loups !..... l'homme terrible et mystérieux des grands bois, l'homme aux loups !...

Chavaniac, Juillet 1926.

A27/130

A. BONNEFOI

BGT/061 (c) Hachette.

CHRONIQUE DE LA FAIM,

DU FROID, DE LA MALADIE...

En 1666 il y eut un froid excessif et tel que de mémoire d'homme on n'en avait jamais éprouvé. 1670,
AGL/283 1671 et 1672 virent également une série de mauvais hivers. En 1692 et l'année suivante, des fièvres pestilentielles causèrent encore plus de mortalité que les contagions
LR2/203 précédentes. Elles décimèrent tout le Livradois.

En 1693, pluies tardives et gels de printemps: il n'y a plus de blé, la moisson est catastrophique. En 1694 et 1695 l'hiver est très rude. On trouvait partout des inconnus morts sur les chemins. En Livradois, on vendait aux portes des églises des pains faits de racines de fougères séchées et broyées. En Limagne les enfants
AGL/282 erraient par bandes dans les champs pour y déterrer des
GMH/303 fèves ou des graines qu'ils mangeaient. Près de 20% de
LR1/085 la population périrent, victimes de la famine ou de ses séquelles.

"A Saint Bonnet près d'Ambert, le Piliaraud ayant ensevely un de ses enfants estant mort d'eune maladie qui n'avoit duré que peu de jours, ledit enfans estant seulement agée d'environ 15 mois, son père et autre de sa mazon l'avoit désentéré et l'avoit rapporté chez eux la nuict pour le menger... D'abord les officiers se portèrent dans ledit village et dans ladite mazon dudit Piliaraud où ils trouvèrent encore quelques restes de corps dudit enfans n'oyans pas eu le themps ou la forsse
SEM/267 d'achever de le menger."

Quantité de pauvres paissaient l'herbe. Des créatures à l'image de Dieu mangeaient des chiens, des

rats, des bestiaux étouffés qu'on allait jusqu'à déterrer. On aimait mieux la mort que la vie, et en 1697 et 1698, les substances alimentaires les plus nécessaires à la vie
AGL/283 firent presque entièrement défaut.

Frappés par les épidémies, les pauvres avaient recours à Saint Roch, tel qu'on peut le voir représenté sur un vitrail de l'église de Saint Martin d'Ollières. Revêtu de l'habit de pèlerin, portant la coquille de Saint Jacques, avec la gourde attachée au bâton, le saint a la jambe nue et un chien, son inséparable compagnon, s'appuie sur lui, léchant la plaie de la cuisse ou tenant une sébile à la manière des fidèles toutous des pauvres aveugles. Le chien tient entre ses crocs un pain, en souvenir de la nourriture qu'il portait au saint lorsque celui-ci vivait retiré dans son hallier.

Ce grand saint de Montpellier, né en 1295, fut le guérisseur des pestiférés de Plaisance et du Languedoc. Mort en 1327, Saint Roch est invoqué pour la préservation des maladies épidémiques et aussi pour la protection du
ALJ/329 bétail.
AV2/458 En 1708 une mauvaise récolte suivie d'un hiver
GMH/305 rigoureux en 1709 (il gela du 7 au 24 janvier) provoqua
LR1/112 une disette, la dernière qui soit d'importance. L'année
LR2/202 fut calamiteuse.
TAD/013 L'article qui suit est reproduit du "Constitu-
UR2/093 tionnel" par le "Moniteur des Communes" le 17 juillet 1856 et nous fournit une vue générale sur la question.

N° 29. [5e ANNÉE.] JEUDI 17 JUILLET 1856.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MONITEUR DES COMMUNES.

PARTIE OFFICIELLE.

LA DISETTE, SES CAUSES ET SES REMÈDES

Le Constitutionnel publie, sous ce titre, l'article suivant, qui nous a paru digne de fixer sérieusement l'attention :

Nous croyons utile de répandre dans le public les données positives que l'histoire fournit sur les causes naturelles de la disette, et de détruire le préjugé populaire et enraciné qui l'attribue, depuis des siècles, à l'avarice des spéculateurs et à l'accaparement des blés. Des études de ce genre faites plus tôt auraient peut-être empêché beaucoup de troubles, d'émeutes et de crimes, suscités par la rareté accidentelle et mal interprétée des grains; et ce n'est, d'ailleurs, qu'après avoir nettement constaté comment la disette se produit, qu'on pourra se promettre de découvrir comment on la conjure.

La disette est un fait aussi naturel que l'abondance; c'est-à dire qu'il y a, dans le cours régulier des choses, une succession de circonstances climatériques qui sont, dans une mesure périodique et constante, favorables et nuisibles à la production des récoltes. La terre a donc tour à tour ses époques d'abondance et ses époques de stérilité. Comme les disettes ont toutes exigé du Gouvernement des mesures de nature à régler le commerce des grains ou à soulager les populations, il y a, dans les lois relatives à cette matière, une histoire des disettes toute faite. Il nous a paru digne d'intérêt de consulter les sources d'une histoire contenant des secrets si utiles aux populations, et nous allons tout d'abord placer sous les yeux du public la série des 84 disettes dont il nous a été possible de constater la réalité, depuis quatre siècles et demi, en y ajoutant les détails que la tradition historique a conservés, au sujet de celles qui furent les plus terribles.

Rois.	Disettes.
CHARLES VI. .	1415. Défense de brasser des bières.
CHARLES VII. .	1455. Disette générale en France.
LOUIS XI. . . .	1482. Interdiction de brasser des bières.
FRANÇOIS 1er. .	1515. Disette partielle.
	1520. La disette se déclare au mois d'août.
	1521. Mutineries. Marchands pillés.
	1529.
	1530.
	1531. Disette de six ans, due à des chaleurs excessives et permanentes. Pendant ces six années, il ne gela pas deux jours de suite. La terre se couvrit d'herbes et d'insectes.
	1532.
	1533.
	1534.
	1546. Disette partielle.
HENRI II.	1548. Essai de la taxe du pain.
FRANÇOIS II. .	1560.
CHARLES IX. .	1565. Disette extraordinaire. Pluies et inondations d'hiver. Fortes gelées et neiges au printemps.
	1573. Paris est envahi par les populations rurales, que la famine chasse des campagnes.
	1574.
HENRI III. . . .	1587. Disette due aux guerres de la Ligue. Abandon de la culture. On chasse tous les étrangers de Paris.
HENRI IV.	1595.
LOUIS XIII. . . .	1621. Nielle. Chaleur excessive du printemps, grêle de juin.
	1622.
	1625. La cherté se déclare au mois d'octobre.
	1626. Disette générale qui s'étend aux pays voisins.
	1630. Disette partielle.
	1631.—1632.
LOUIS XIV. . . .	1843.—1645.—1649.
	1660. Disette partielle. Blés niellés.
	1661.
	1662. Colbert essaye le système des bons de pain aux frais du trésor.
	1679.
	1684. Pluies et inondations d'hiver. Le blé pourrit en terre.
	1692. Disette qui succède à huit années d'abondance. Pluies d'hiver, gelées du printemps.
	1693. Interdiction de faire des bières et des eaux-de-vie de grains.
	1694. 3,400 mendiants recensés à Paris.
	1698. Pluies de juillet qui détruisent la récolte.
	1699.
	1709. C'est la disette la plus terrible dont l'histoire moderne ait gardé le souvenir. Elle fut générale. L'automne de 1708 ayant été fort pluvieux, les semailles furent retardées. Dans la nuit du 6 janvier 1709, il s'éleva un vent du nord si froid, qu'il n'en avait pas soufflé de pareil de mémoire d'homme. Il neigea extraordinairement à partir du 10. Un faux dégel arriva le 22, qui fit fondre les neiges et trempa fortement le sol. Le 25, la gelée recommença plus violente encore, et elle dura jusqu'au 11 février. La terre gela à deux pieds de profondeur. Tous les blés périrent en lait. Il n'en germa pas un grain, et les terres ensemencées furent, au printemps, une immense prairie.
	1710.
LOUIS XV.	1725.—1740.—1741.—1749.—1752.—1756.
	1764. Elle fut générale et sévit surtout en Italie.
	1768.—1770.
LOUIS XVI. . . .	1775.
	1789. Assassinat des intendants Berthier et Foulon.
	1792.
	1793. Le *maximum* est établi le 3 mai. Le 16 octobre, la Convention décrète le communisme en matière de subsistances.
	1794. Le 21 février, Barrère propose, au nom du comité de salut public, de décréter un carême et un jeûne universels.
	1795. Insurrection de prairial. Mort de Féraud. Héroïsme de Boissy-d'Anglas. — Le pain vaut à Paris 300 francs la livre en assignats. En province, de 30 à 50 sous la livre en argent.
	1796. Bonaparte apaise l'émeute des femmes de la halle.

NAPOLEON, 1er consul....	1800.	Disette partielle.
	1801.	*Idem.*
	1802.	*Idem.* Le pain est à 5 sous la livre à Paris.
	1806.	Disette partielle.
NAPOLÉON 1er.	1811.	
	1812.	Le pain vaut 7 sous la livre à Paris. La disette retarde du 10 mars au 10 mai le départ de l'armée de Russie. Ces deux mois de retard changèrent la face du monde.
LOUIS XVIII...	1815.	— 1816.
	1817.	Le pain vaut à Paris 9 sous la livre.
	1820.	— 1822. — 1827. — 1828.
	1829.	Le pain vaut à Paris 5 sous 1/2 la livre.
L. PHILIPPE..	1830.	— 1831. — 1832. — 1833. — 1839. — 1840. — 1846.
	1847.	Le pain vaut à Paris 6 sous 1/2 la livre.
NAPOLÉON III.	1853.	— 1854.
	1855.	Le pain vaut à Paris 6 sous la livre.
	1856.	

Ce tableau constate le retour de 84 disettes en 441 ans; ce qui fait, en moyenne, *dix-huit* par siècle, plus d'*une* tous les 6 ans.

Voilà des faits irrécusables, dont il serait aussi puéril qu'inutile de décliner la signification. Ils prouvent jusqu'à l'évidence que la production d'un siècle se compose de 82 récoltes abondantes et de 18 récoltes médiocres ou mauvaises, car il n'arrive heureusement presque jamais qu'une récolte soit complétement nulle. La disette est donc, comme nous disions, un fléau normal, ou plutôt elle est un des caractères réguliers de la production générale. Qui sait si les périodes stériles, pendant lesquelles la vie végétative semble ralentie, ne contribuent pas à l'énergie des périodes fécondes? Quel est le propriétaire qui n'a pas nombre d'arbres fruitiers qui ne produisent que tous les deux ans?

La constatation historique et positive du caractère climatérique des disettes simplifie la question, en désabusant les esprits des vieux préjugés qui attribuaient les disettes aux accapareurs. Il était pourtant bien aisé de soupçonner que l'action attribuée aux accaparements était singulièrement exagérée. Pour agir efficacement sur un marché aussi immense que celui des grains, il faudrait au moins retirer de la circulation le cinquième de l'approvisionnement annuel de la marchandise, c'est-à-dire 16 millions d'hectolitres. A vingt francs l'hectolitre, une telle opération nécessiterait l'emploi de *trois cent vingt millions de francs*. Chiffrer cette opération, c'est en montrer l'absurdité. On a autrefois pendu au moins autant d'accapareurs que de sorciers, sans que le crime des uns ait jamais été beaucoup plus prouvé que celui des autres.

D'un autre côté, dès qu'il est reconnu que les disettes sont une intermittence naturelle et régulière dans la production générale, il doit l'être aussi qu'un tel fléau veut être suivi avec sollicitude et combattu avec énergie, à l'aide de tous les moyens que la prudence peut suggérer.

La meilleure solution du problème de la disette sera toujours celle qui combattra le fléau avec le plus grand nombre de moyens possible. Abaissement des tarifs des chemins de fer sur les denrées alimentaires, amélioration de la culture, drainage, mouture et panification mieux entendues, production plus étendue sur la viande, qui diminue la consommation du pain, introduction des tubercules des tropiques qui peuvent être acclimatés en France, usage général du vin naturel qui maintient les forces, rien ne doit être négligé. Comme couronnement de tous ces moyens, le système de la compensation entre les prix d'abondance et les prix de disette, pratiqué à Paris depuis 1853, est évidemment destiné à rendre d'immenses services aux villes populeuses, en prévenant les mouvements brusques dans le prix du pain.

Du reste, ce serait une grande erreur de s'effrayer à l'idée que la France ne produit pas d'une manière régulière le blé nécessaire à sa consommation. Il n'y a que les pays pauvres et médiocrement peuplés qui aient du blé de reste, comme la Pologne, l'Ukraine, les provinces danubiennes, la Hongrie, la Turquie, l'Égypte, l'Espagne, l'Algérie, les États-Unis. Les pays riches et peuplés ne vendent pas de blé, parce qu'ils le consomment. L'Angleterre en manque toujours et la France quelquefois. La nation française doit, néanmoins, développer sa production de céréales, parce que son rôle politique et sa nature militaire exigent la conservation de ses mœurs agricoles; mais il est bien rare que la disette frappe à la fois les contrées si nombreuses et si fertiles qui produisent du blé. Il y en a donc toujours quelque part à vendre; le matériel naval permet de le transporter avec célérité; les chemins de fer le distribueront avec économie. Toute la question se réduit ainsi à être assez riche pour le payer.

IS2/001

CHRONIQUE DE LA DIME,

DE LA TAILLE, DU CENS...

Au nombre des calamités, on peut compter les impôts, qui accablaient le peuple.

Nous avons un relevé de la taille pour 1696, qui pourra également donner une idée de la population relative des villes et des villages des environs.

Il ne faudrait pas toutefois supposer, à analyser ce tableau, que Job, 1800 h., bourg de la région d'Ambert, était plus peuplé qu'Issoire. Les habitants avaient tout simplement mal choisi leur camp lors des guerres de religion du siècle précédent. Ce tableau est tiré du "Mémoire historique de l'Administration dans la province d'Auvergne" de Michel Cohendy, publié à Clermont-Ferrand en 1856.

VP1/102 (c)BNA.

BGT/061 (c)Hachette.

Montant de la taille en livres	Villes, bourgs, villages réunis en paroisses ou collectes	Noms des Seigneurs
9000	La ville d'Issoire	du Sosset, abbé du lieu
4000	Auzom	Boyer de Brassac
2150	Chassaignolles	de Soliers de Navette
1150	Champagnat le Jeune	Le Marquis de Canillac
480	Châteauneuf du Fraisses	même seigneur
12200	Job	de Polignac, de Commeneyne, d'Olliergues, de Chalmazet et le Comte d'Alix
500	La Chapelle sur Usson	Le Roy
800	Saint Jean-Saint Gervais	Le Roy, de Polignac et le Marquis de Canillac
410	Val sous Châteauneuf	le Marquis de Canillac
3500	Le Vernet	le Roy, le Marquis de Canillac, de Chaméane, le Prieur de St Germain L'Herm, & les religieux de la Chaise-Dieu
450	Peslières	Le Marquis de Canillac, le Prieur de St Germain L'Herm
450	Ronnayes	Les héritiers du Sieur Blicq
1400	Saint Alire sur Auzom	de Polignac, de Soliers et de Valiviers
1440	Saint Martin des Ollières	Le Marquis de Canillac, de Polignac, de Valiviers de Soliers et les religieuses de la Vau-Dieu

On connait les de Navette dans la région au
JBB/412 moins de 1684 à 1791 pour les terres de Chassignolles
NOB/519 et certaines "d'Olliers".

L'abbaye des bénédictines de Saint André de
PRG/040 Comps (Lavaudieu), construite de 1052 à 1058 par Saint Robert, reçut Chassignolles de Robert II, comte d'Auver-
PRG/045 gne, qui le tenait en alleu.

L'église de Saint Martin d'Ollières dépendait de la congrégation casadéenne, qui était une réunion de onze communautés de moines et de trois communautés de
PRG/089 moniales aux 12ème et 13ème siècles.

La "Déclaration générale de tous les biens du monastère de la Chaise-Dieu", datée du 20 mars 1790, nous informe sur la dîme payée à Ollières:
"prieuré situé dans le diocèse de Clermont, élection et prévôté d'Issoire, il consiste dans la dîme sur tout le grain qui se récolte dans ladite paroisse et en la dîme carnaire". (BMU Clermont-Fd. Fonds P.Leblanc #1207 F° 70)
De la même époque, il existe une nomenclature des biens fonds de Saint Martin d'Ollières et autres lieux sujets à la dîme (AD43 1H40 # 58, layette I17, liasse 10 de Chaméane):

"Olières	la Montaigne	14 sols
	le Mozel	15 sols
	Riolles	13 sols, 4 deniers
	Oleires	12 sols "

La taille, au profit du trésor royal et des seigneurs, la dîme, au profit de l'Eglise, n'étaient pas les seuls impôts. Il y avait aussi le cens, qui se payait en

nature au seigneur du fief (les impôts locaux, en quelque sorte), comme l'indique le reçu ci-dessous, pour les an-
AC/1714 nées 1712, 1713 et 1714.

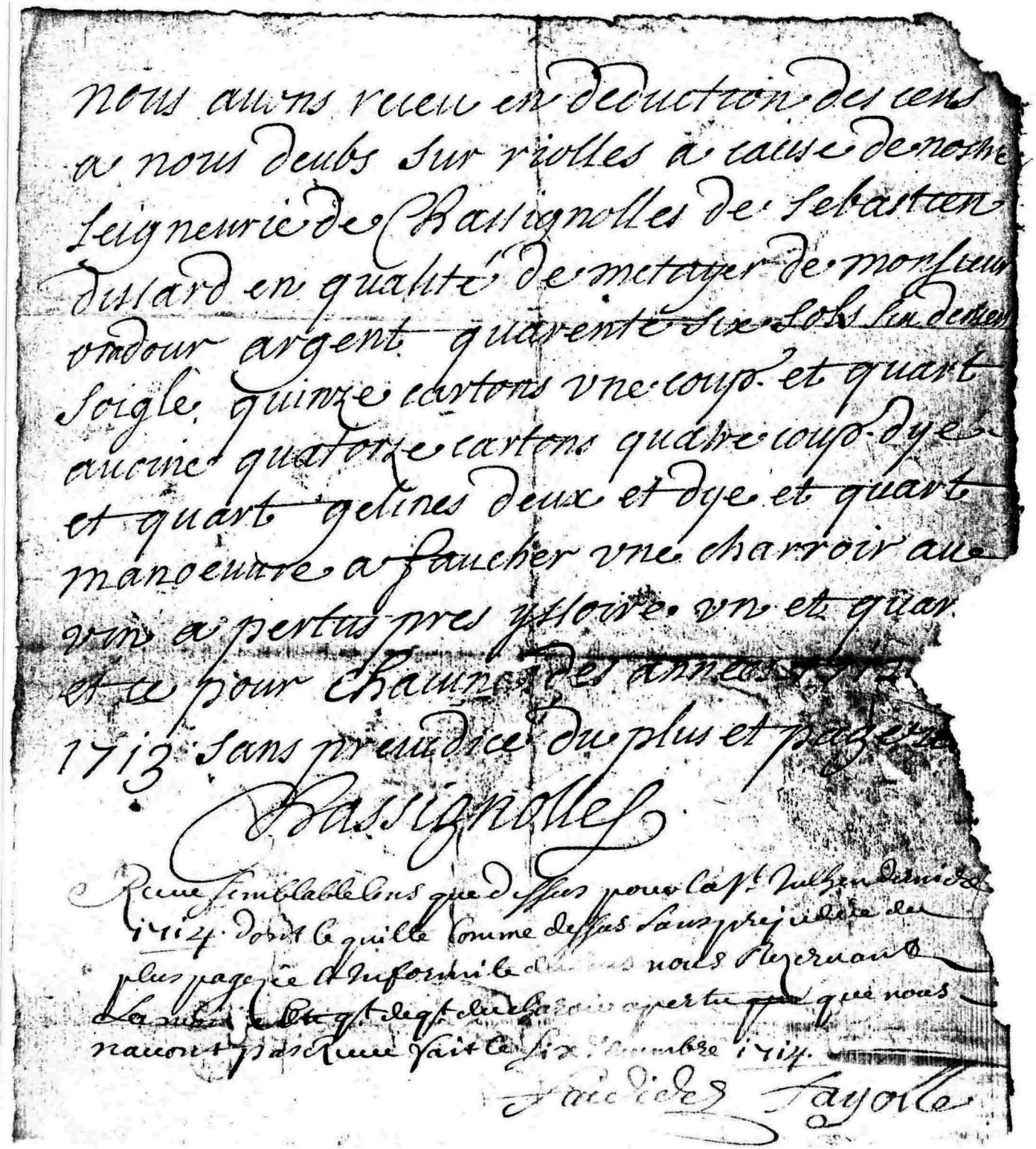

"Nous avons reçu en déduction des cens à nous dus sur Riolles à cause de notre Seigneurie de Chassignolles, de Sébastien Dissard, en qualité de métayer de Monsieur Oradour, argent: 46 sols, 6 deniers, seigle: 15 cartons, 1 coupe 1/4, avoine: 14 cartons, 4 coupes ½ 1/4 (c'est-à-dire 3/4), gelines: 2 ½ 1/4, manoeuvre à faucher: 1, charroir au vin à Pertus près Issoire: 1 et 1/4 et ce pour chacune des années 1712 et 1713, sans préjudice du plus et payées.Chassignolles."

Faidide et Fayolle attestent ensuite avoir reçu même cens "pour la Saint Julien dernière 1714".

En voici un autre exemple, concernant Clauda Dissard et son mari Jacques Bravard de Riolles, trente
AC/1761 ans avant la Révolution de 1789.

"... du tout ou de partie des mas et tenements de Réoles, Montalarie, de Malaure et d'Escolge, à payer aud. Seigneur de Chassignolles dans son grenier aud. lieu de Chassignolles, premièrement argent quatre livres trois sols deux deniers, obole et gaillarde, soigle cinq septiers, trois coupes et demy, geline quatre et demye, avoine quatre septiers, cinq cartons, cinq coupes, manoeuvre à faucher une, bouade à porter vin de Pertuit aud. Chassignolles avec chard et boeuf deux et demye, ce pour une chaque des années 1759, 1760 et 1761..."

Autrement dit la perception des impôts locaux s'effectuait en liquide, en céréales (seigle et avoine), en volaille et en corvées (consistant en fenaisons ou transports).

Si les collecteurs d'impôts se trouvaient "de l'autre côté de la barrière", pourtant leur fonction n'était pas sans risques.

Le 22 mai 1715, Claude Mouret, l'un des collecteurs de la taille pour la paroisse de Saint Martin d'Ollières, aidé de Rochefort "Cuirassier" et de ses collègues Damien Mouret et Sébastien Dissard, se présenta au village de la Besseyre (Chassignolles) chez Antoine Sauvat et Jean Sabatier son gendre, pour y percevoir la
AC/1725 somme de 4 livres et 2 sols.

"(Cuirassier) voulant entrer dans la dite maison, le nommé Jean Sabatier, gendre du dit Sauvat se serait saisi d'un outil tranchant appelé "paradou", l'aurait levé de la main sur les suppliants et le dit Cuirassier, leur disant qu'ils n'exécuteraient point, jurant et blasphémant; aurait déchargé un coup du dit outil sur le dit Cuirassier pour lui partager la tête ou le corps en deux, de quoi il fut heureusement empêché à cause"...

(suite, page 97)

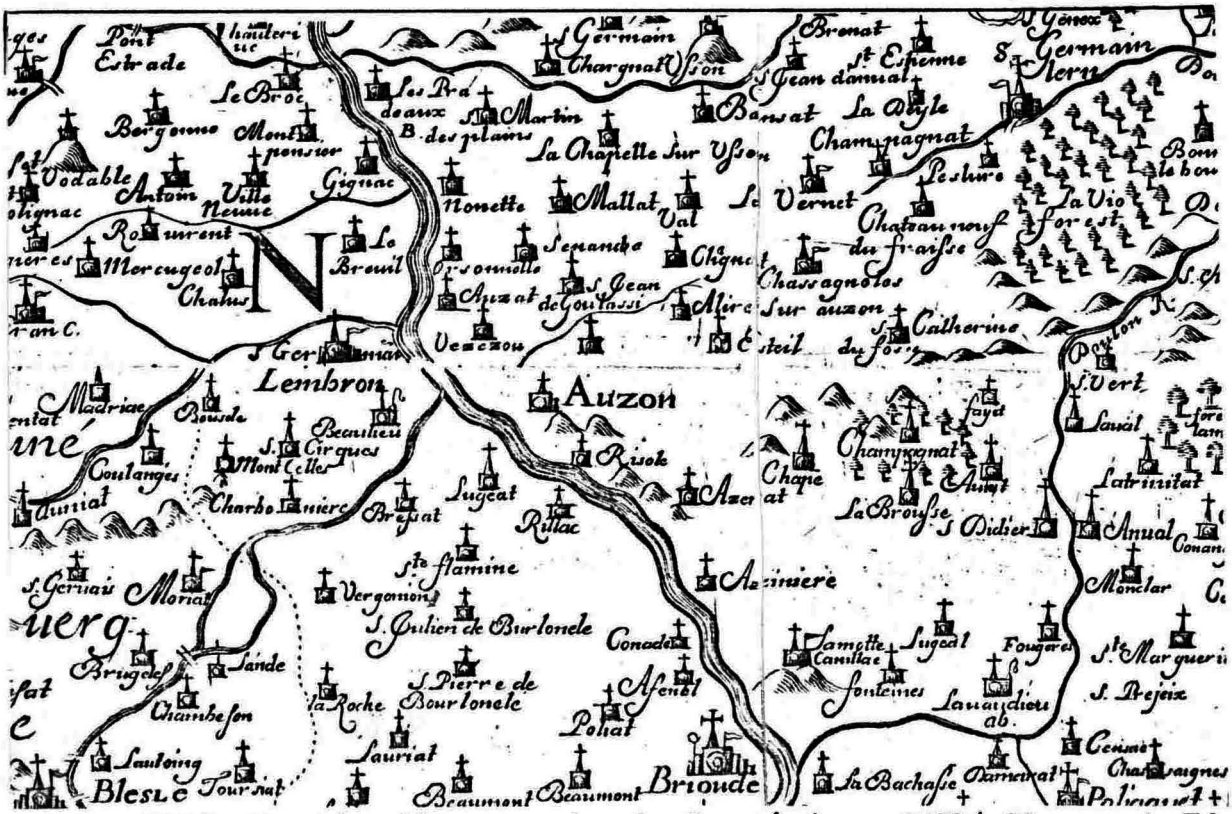

1672. Partie d'une carte de la région. BMU/ Clermont-Fd.

Les Suppliants se seroint transportez avec
Le nommé Rochefort Cuvasié dans La
Maison dud. Jammai aud. Lieu de Labessayre
pour avoir payement de lad. somme et aux diffaud
de ce estre establis en garnison Led. Cuvasié,
où proceddes par Execution suivant Lordre
du Sieur Commis a La recepte des tailles
En Leslection d'Issoire Leurs auroit dit
attendu que Les Suppliants son En reste
de luy faire payement et quil y avoit
desja Cinq années de passées, où Etant
voullant Entrer dans lad. Maison Le
Nommé Jean Sabattier gendre dudit
Jammai Se seroit saisy dun outil
tranchant appellé paradoux Lauroit
Levés de la Main sur Les Suppliants
et led. Cuvasié, Leurs dizant quils ne
Executeroint point jurant Et blasphemant
auroit deschargé un Coup dud. outil sur
Led. Cuvasié pour luy partager La teste
où Le Corps en deux, de quoy Il fut
heureusement Empesché a Cause

que dud Coup Il a trapas Le Lindau de
La porte, Et Contignua de poursuivre led
Curassé luy auvoir fair sauter Les degrés
En Arriere, et d'un autre Coup deu paradoux
Luy auvoir deschiré son Justacorps, Ensuite
se Jettant sur les suppliant pour Les assassigner
Led Claude Mouret n'ayant rien pour se deffendre
que Le Rotte en sa Main que Led Sabattier
vouloir deschirer, auroit Eté Contraint de
Lever La Main gauche pour Eviter un
Coup dud paradoux que Led Sabattier
Luy portoit et en se deffandant ainsy Il
auroit atrapé et blessé a ladite
Main gauche et blessé grandement
audessous du gros doit, pendant quoy
Marguerite Sauvat fille dud antoine
Sauvat et femme dud Sabattier seroint
Sevenus sur les suppliant et led Curassié
a grandz Coups de pierres desquels Coups
Ils auroint Etéz attaint sur plusieurs
parties de leurs Corps les suivant
Jusques a ce qu'il furent Esloffér

"... que du dit coup il attrapa le linteau de la porte et continua de poursuivre le dit Cuirassier, lui aurait fait sauter les degrés en arrière, et d'un autre coup du "paradou" lui aurait déchiré son justaucorps; ensuite, se jetant sur les suppliants pour les assassiner.

Le dit Claude Mouret, n'ayant rien pour se défendre que le rôle en une main, que le dit Sabatier voulait déchirer, aurait été contraint de lever la main gauche pour s'éviter un coup du "paradou" que le dit Sabatier lui portait, et en se défendant ainsi il aurait été attrapé et blessé à la dite main gauche et blessé grandement au dessous du gros doigt, pendant quoi Marguerite Sauvat, fille du dit Antoine Sauvat et femme du dit Sabatier serait survenue sur les suppliants et le dit Cuirassier à grands coups de pierres, desquels coups ils auraient été atteints sur plusieurs parties de leurs corps, les suivant jusqu'à ce qu'ils fussent chassés..."

Le rapport écrit le 2 juin 1715 ajoutait que pendant ce temps, les habitants du dit village "cryoient tüe, tüe", ce qui prouve une belle unanimité contre les collecteurs, qui déposèrent plainte auprès de Monseigneur de Béchamel, Intendant d'Auvergne.

On ne sait à quelle sauce Sauvat et Sabatier furent mangés, mais les habitants de la Besseyre devaient avoir plus d'un tour dans leur sac. Ils firent poursuivre les collecteurs par la justice de Chassignolles, et Damien Mouret fut emprisonné à Brioude, où il était encore détenu en juin 1725, pendant que s'effectuait la contre-enquête.

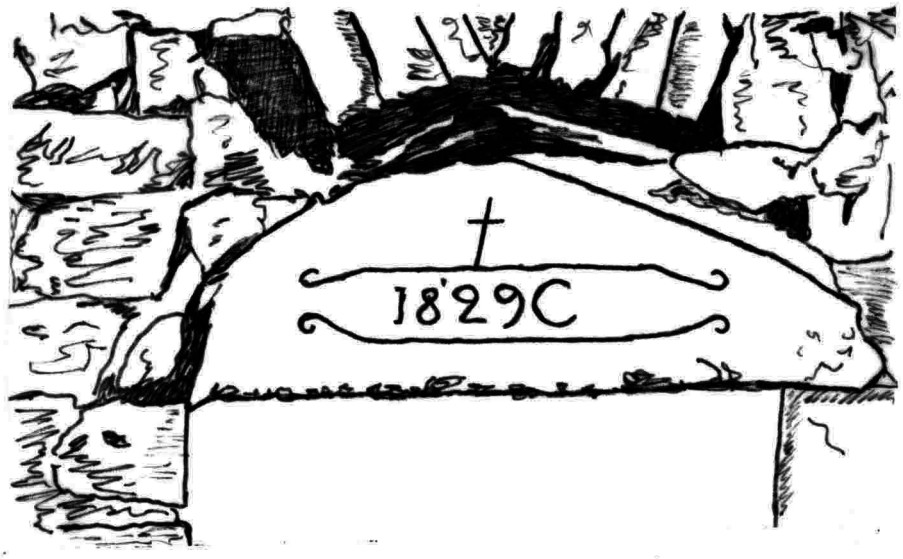

Linteau de porte au village abandonné de la Besseyre

ENTERREMENTS à OLLIERES

La religion réglait la vie de chacun, ne serait-ce que par le calendrier. On promettait de rembourser ses dettes "à la Saint Martin d'hivert", ou
AC/1738 "à Pacques prochaine", ou "pour le terme échu à la
AC/1780 Saint Julien", ou encore "à Nostre Dame d'Aoust".

Le sentiment religieux avait aussi son importance, comme le prouvent les termes de cette donation en viager en date du 14 septembre 1724, entre Ca-
AC/1724 therine Dissard et Robert son neveu, "laboureur et habitant du dit lieu de Riolles".

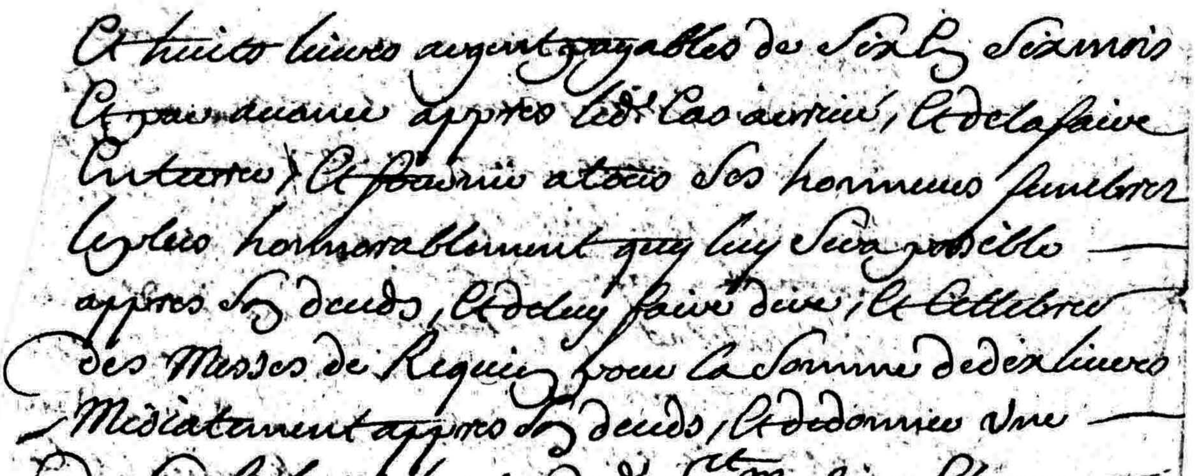
Et huict livres argent payables de six en six mois
Et par advance apprès led. cas arrivé, et de la faire
Enterrer, et fournir a tous ses honneurs funebres
leglise honnorablement que luy sera possible
apprès son deceds, et de luy faire dire, et cellebrer
des Messes de Requiem pour la somme de dix livres
Mediatement apprès son deceds, et de donner une
de ses Robes a leglise dud. St Martin, et

"... lesdites cession et subrogation ainsi faites moyennant, et à la charge par Robert Dissard de la nourrir et entretenir dans sa maison suivant leurs moyens et facultés, sans qu'elle puisse faire aucun profit, particulièrement de ses travaux, et exiger aucun salaire; et en cas d'incompatibilité, a promis et sera tenu le dit Robert d'Issard de lui payer annuellement pendant sa vie la quantité de dix cartons de seigle, mesure de Saint Germain L'Herm, et huit livres d'argent payables de six en six mois et par avance, après le dit cas arrivé, et de la faire enterrer, et subvenir à tous ses honneurs funèbres le plus honorablement qu'il lui sera possible après son décès, et de lui faire dire et célébrer des messes de Requiem pour la somme de dix livres médiatement après son décès, et de donner une de ses robes à l'église du dit Saint Martin, et moyennant tout ce que dessus, la dite Catherine d'Issard s'est démise et départie de tous ses droits au profit du dit Robert D'Issard et des siens..."

Le 18ème siècle voit se répandre de nouvelles idées. On remet en question les théories traditionnelles des trois classes sociales, dites "les trois états", la noblesse, le clergé et le tiers-état.

Les deux premiers tiennent à leurs privilèges et s'y accrochent, mais la classe des pauvres se sent de plus en plus mal dans les limites qu'on lui impose. Le peuple n'admet plus que "la naissance" puisse être source de supériorité, ni que l'Eglise ait l'avantage de la dîme.

La mise en question de l'Eglise par le peuple consiste à porter la chicane sur trois terrains correspondant en gros aux trois voeux des ministres du culte (obéissance, célibat et pauvreté), c'est-à-dire la situation de l'Eglise dans la société du temps, la moralité de ses prêtres (et surtout la morale sexuelle), et l'argent.

Malgré sa sècheresse, le registre d'état-civil d'Ollières pour les années 1720 nous laisse deviner quelques antagonismes.

Les inhumations avaient traditionnellement lieu dans le cimetière de la paroisse, comme le prouvent les nombreux constats de décès qui prennent le plus souvent la forme suivante:

Ce 6e mars 1721 Jaques Fayet de Rioles agé d'environ quarante cinq ans apres avoir receu tous les sacrements a été inhumé au cimetière de St Martin en présence d'Antoine Baile, Sebastien Dissard, Joseph Ortigier et aultres qui n'ont seu signer de ce anquis. Mendre, curé.

Le cimetière entourait alors l'église et il y avait une hiérarchie dans les concessions funéraires. Le coin le plus éloigné de l'église allait aux vagabonds, aux très pauvres, tandis que ceux qui pouvaient payer un peu plus cher se faisaient inhumer au plus près de la porte de l'église, dans le cimetière.

Certains même avaient leur tombeau de famille en dehors du cimetière, près de leur lieu d'habitation, habitude que les protestants avaient probablement introduite dans la région, puisqu'on leur refusait d'être enterrés avec les catholiques du lieu.

Mais le fin du fin, c'était de se faire inhumer dans l'église, où l'on pouvait même avoir son caveau de famille. Pour cela il fallait être de la no-

blesse ou payer très cher ce droit de sépulture. Voilà donc comment l'Ancien Régime se prolongeait au-delà même de la mort. (Voir Auvergne Magazine, n°179, février 1984 p.70 et Notre Histoire, n°6, novembre 1984, p.40)

Nous en avons un exemple à Ollières, qui con-
SCH/ cerne la famille Guéringaud. Ce nom de famille signifie
PER/213 "gingembre".

Les autres revont outre mer
Pour avoir-de-poids acheter,
Poivre, canelle ou garingal.
Dieu garde tous les marchands de mal.

Guéringaud pouvait être à l'origine le surnom de l'épicier, ou bien, comme en anglais, de celui qui avait le poil roux.

Le 11e juillet 1721 demoiselle Fournier Guéringuaud du lieu d'Estroupiat fut inhumée dans l'église de St Martin étant décédée le 10e entre deux à trois heures du soir après avoir receu tous les sacrements agée d'environ cinquante ans elle fut enterrée entre deux à trois heures du soir le 11e en présence de Me Jean Jarlier notre vicaire qui a signé avec nous et Me Julien Guéringuaud son mari et Mathieu Joli, Benoit Pruneire et autres qui n'ont seu signer renquis. Mendre, curé. Jarlier.

"Demoiselle" était un titre en 1721 et la titulaire pouvait être mariée. L'acte nous donne d'ailleurs le nom de son noble mari, qui ne sait pas signer davantage que les voisins Mathieu Joli ou Benoît Pruneyre.

Les choses se gâtent trois ans plus tard. En effet, des gueux insolvables, des moins que rien décident d'inhumer leur enfant dans l'église.

Le 18e aoust 1724 a été enterrée Angélique Durand agée d'entour un an, dans la nef de l'église de St Martin par son dit père, mère et marraine, sans aucune cérémonie ecclésiastique et malgré le Sieur Richard ptre vicaire qui ne vouloit l'enterrer quau cimetière, ledit Durand n'ayant aucun droit denterrer dans l'église, en présence de Claude Saugues, Gabriele Raimond, Mathieu et Pierre Mendre soussignés avec nous. Mendre, curé. Richard, ptre et vic.

C'est un bien fâcheux précédent, et le curé fait promettre que cela ne se renouvellera point. Il doit sans doute annoncer à ses ouailles qu'on ne délivrera ce genre d'autorisation qu'au compte-goutte et seulement si le futur défunt a manifesté par écrit le désir d'avoir une sépulture dans l'église.

Pourtant quelques semaines plus tard, il se trouve contraint d'enterrer dans l'église, car il s'agit d'un ... Guéringaud!

Notre brave curé n'a vraiment pas de chance avec ses morts. Il accorde la mort dans l'âme la permission, mais fait signer par le frère du défunt une promesse de n'y plus revenir, et publie officiellement ses tarifs.

Le 30e 7bre 1724 a été inhumée dans l'église de St Martin Pierre Guéringuaud agé d'environ 14 ans mort le 29 de mort subite après avoir receu lextreme onction et pour estre enterré dans l'église son frère a donné au luminier huit livres et a fait son billet de ni plus enterrer, en présence de Jean Biscuit, Jean Coudeiretes et aultres qui nont seu signer. Mendre, curé.

Mais le mauvais sort s'acharne sur le curé; treize jours plus tard, un nouveau mort se présente.

Il a bien l'indispensable "billet" écrit, mais il s'agit d'un Durand, cette famille de pauvres qui avait créé un si fâcheux précédent. Alors on le refuse tout net, et pour cela il faudra la présence des ecclésiastiques des paroisses voisines (Valz et Peslières) venus en force prêter la main au curé résident.

Le treize 8bre 1724 a été inhume güion Durand jadis bourgeois dolières agé dentour quarante cinq ans mort le 12e du courant muni des sacrements requis a un chretien. Il a été inhumé dans le tombeau des Rabis du charrial, jean Marquet qui sen dit le maistre layant permis. Guillaume Poüjet luminier de ladite église, nayant voulu quil senterra dans l'église n'y ayant aucun droit selon mesme le billet produit dudit défunt et ayant représenté aux parens que la parroisse si opposoit. Presents Marc Delmas pretre curé de Vals, Jean Charbonel pretre curé de Pelières, Michel Richard ptre vicaire de la parroisse de St Martin S Soussignés François Pandraut, Jean Chambon, Etiene Dissard, Jean Marquet, Thomas Didier et autres qui ni les susdits derniers nont seu signer ce requis. Mendre, curé de St Martin, Charbonnel curé, Delmas curé de Val, Richard ptre et vic.

Six semaines plus tard, une nouvelle inhumation a dû poser un problème épineux à notre curé. Il s'agit d'une Durand, mais une Guéringaud par son nom de jeune fille. On sait qu'elle a acquitté la redevance pour être inhumée dans l'église. On sait d'autre part qu'elle n'a aucun droit d'y être enterrée, mais on ne saura probablement jamais ce qu'il est advenu d'elle, car l'acte reste très vague à ce sujet.

Le 23e nbre 1724 a été inhumée marianne Gueringuaud d'ollières femme a Guion Durand qui a donné au luminier cinq livres pour la laisser enterrer dans l'église, ni ayant aucun droit, décédée le 22 munie des sacrements requis a un chrestien, agée denviron 24 ans en présence de Jean Guéringuaud, Güion Durand, Jean Cavard, Etiene Dissard lesquels deux derniers nont seu signer anquis. Mendre.

C'est sans doute pour mettre fin à des situations de ce genre qu'en 1786 on interdit formellement les inhumations à l'intérieur des églises.

TP3/029

POUR UN MOUCHOIR

DE LA VALEUR DE TRENTE SOLS

Des histoires croustillantes ne manquaient pas de circuler sur le compte des prêtres, du fait même qu'ils s'imposaient le célibat. Souhaité par les papes Sirice (385), Grégoire Ier (595), Serge Ier (692), Jean XIII (967), Sylvestre II (1000), le célibat des prêtres fut rendu obligatoire en 1059 par Nicolas II, et dès le début, les contes grivois où les personnages centraux étaient des prêtres et des femmes se propagèrent. Même si les curés de notre montagne ne sont jamais au centre d'histoires semblables, ils s'en trouvent souvent éclaboussés, calomniés.

A titre d'exemple, voici un acte de 1750 dont on a modernisé l'orthographe. (AD/43 224 B 1)

"Aujourdhui quatorzième jour du mois de décembre 1750, devant nous Jean Joseph Dosfan, bailli de la justice et mandement de Chassignolles, assisté de Maître Damien Veilhon notre greffier en notre dite justice, a comparu Gabrielle FOURY, fille majeure de vingt cinq ans, fille de Robert FOURY et Anne BOUCHAYRES, journalière, habitante du lieu de la Prunerette, paroisse de Saint Martin d'Ollières, laquelle nous a dit et déclaré qu'elle s'était transportée aujourdhui en notre hôtel sis en ce lieu et paroisse de Chassignolles pour satisfaire à l'ordonnance prescrite par nos rois, attendu qu'elle se trouve enceinte, et à cet effet, nous a requis de lui prendre sa déclaration, à quoi ayant satisfait, avons de la dite Gabrielle FOURY pris et reçu le serment au cas requis, par lequel, la main levée à

Dieu, a dit et affirmé comme dessus:

Gabrielle FOURY, fille de Robert et de Anne BOUCHAYRES, journalière, habitante du lieu de la Prunerette, paroisse de Saint Martin d'Ollières, être âgée d'environ trente ans. Interrogée s'il est vrai qu'elle soit enceinte, nous a déclaré oui, et qu'elle l'était depuis le mois de mai dernier. Interrogée du fait de qui elle était enceinte, a déposé que c'était du fait de Jacques GAUTHIER, clerc tonsuré, neveu de Messire Jacques GAUTHIER, prêtre et curé de la paroisse de Saint Jean-Saint Gervais, chez lequel Sieur curé la déposante est demeurée servante l'année présente jusqu'au 18 octobre dernier, et qu'elle s'est retirée chez elle. Interrogée quand est-ce qu'elle a consenti à cette habitation, a déposé que l'habitation charnelle avec le dit Jacques GAUTHIER, neveu qui demeurait aussi chez le Sieur GAUTHIER, curé, son oncle, avait commencé quinze jours après les Pâques dernières, et nous dit-elle, finit qu'à la fin aussi de mai dernier, et que la première fois que le dit Jacques GAUTHIER a voulu jouir de la déposante, la tourmenta si extraordinairement qu'il la mit hors d'haleine, attendu qu'elle n'y voulait point consentir, et lui déchira même toute sa coiffure. Interrogée si elle n'a jamais reçu aucune somme d'argent pour ce fait ou autre présent, a déposé que non, que bien est vrai. Avant le dit commerce, le dit Jacques GAUTHIER lui avait donné un mouchoir de la valeur d'environ 30 sols, mais ne fait part à quel motif, et que pendant le dit commerce, lui a donné un autre mouchoir de 28 sols, plus 30 sols d'argent. A déposé de plus que le dit Jacques GAUTHIER, même la première fois qu'il voulut jouir de la déposante, la trouva et tourmenta le temps d'environ deux heures dans une maison appartenant au Sieur GAUTHIER, curé de Saint Jean, située au lieu de Voirat, paroisse de Champagnac le Jeune où le dit Sieur GAUTHIER, curé, avait envoyé la déposante et où le dit GAUTHIER, neveu, originaire du lieu de Vodable rejoignit la déposante de chez le Sieur curé son oncle où il demeurait au dit Saint Jean-Saint Gervais; de laquelle déclaration et affirmation la déposante a requis acte que lui avons octroyé pour lui valoir et servir aussi que de raison et a dit n'y vouloir augmenter ni diminuer après que lecture lui a été faite.

Lui avons enjoint de veiller à la conservation de son fruit aux peines de droit, de nous faire certifier comme quoi il a reçu le saint baptême et nous en rapportera acte.

Et nous avons signé avec notre greffier ledit jour et an et la déposante a déclaré ne le savoir faire de ce enquis et interpellée.

DOSFAN VEILHON, greffier.

C'est dans des situations semblables que les prêtres se trouvaient soupçonnés. Bien sûr, un clerc tonsuré n'est pas un prêtre, et Jacques GAUTHIER le neveu ne doit pas être confondu avec l'oncle curé, mais pour les mauvaises langues, l'assimilation est facile. Nous verrons un cas similaire en 1819, concernant l'abbé SEPTIER et sa bonne, que les malveillants trouveront trop jeune et trop jolie.

DE NAVETTE DE CHASSIGNOLLES

"Parceque vous êtes grand seigneur, vous vous croyez un grand génie!... Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier! Qu'avez-vous fait pour tant de biens? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus; du reste, homme assez ordinaire!"

"Le Mariage de Figaro" Acte V, Sc. III (1784)

Cette citation de Beaumarchais nous dit l'opinion du roturier sur le seigneur. On ne manquait pas de soupçonner le seigneur d'exercer son "droit de cuissage" En voici un exemple qui a dû sans doute faire jaser à Ollières, vingt ans avant le Mariage de Figaro.

"Aujourdhui 20 mars 1755 a comparu Anne DISSARD, fille de défunt Jean DISSARD et de Benoîte MOREL originaire du village de Riolles, paroisse de Saint Martin d'Ollières, nous a déclaré être enceinte depuis environ six mois et demi, et être âgée d'environ 24 ans, et avoir demeuré servante dans le château du dit Chassignolles depuis la Noël de l'année 1743.

Elle nous a appris que c'était du fait de Claude GIRON, valet et domestique et demeurant dans le dit château.

Dépose la dite Anne DISSARD qu'elle n'a consenti aucune chose que sous la promesse du mariage que le dit Claude GIRON lui faisait.

Dépose aussi la dite Anne DISSARD n'avoir connu d'autre que le dit Claude GIRON et que aucun autre n'a eu affaire pour le péché charnel que avec le dit GIRON." (AD/43 224 B 2)

On croirait imaginer l'intrigue du Mariage de Figaro, avec Aymard II de Navette de Chassignolles dans le rôle d'Almaviva, Anne Dissard dans celui de Suzanne, et Claude Giron comme un bien mauvais Figaro.

Messire Aymard de Navette se présentait comme "haut et puissant seigneur, chevalier, comte de Chassignolles, Seigneur de Réal, le Chausse, Védrine-le-Cerf, en partie des paroisses de Saint Martin d'Ollières, Saint Hylaire, Azerat, Ronayes et autres lieux, vivant en son château de Chassignolles, paroisse du même nom". (AD/43 224 B 2)

Le 14 août 1713, lors de la saisie de ses domaines de Réal et de l'Estival, Louis de Navette se présentait comme "Seigneur des Ollières". (AD/63 B 1028 RI Vol.3)

Les seigneurs de Navette eurent à Chassignolles une carrière d'au moins 120 ans, et semblent disparaître à la Révolution.

Le 3 décembre 1659, mariage d'Aymard de Navette, écuyer, seigneur des Ollières, avec Claudine de
BHA/425 Falconnet.

Le 27 novembre 1694, mariage de Louis de Navette, écuyer, seigneur de Chassignolles, avec Antoinette de Bardon.

En 1725, Aymard de Navette II, chevalier, comte de Chassignolles, épouse Marie de Cordeboeuf - Beauverger - Montgon.

Une mine de plomb s'étant ouverte sur les
JBB/412 terres de ce seigneur, il s'informa et découvrit qu'une
NOB/519 vieille ordonnance royale du 14 mai 1604 lui permettait de prétendre au 40ème du produit de l'extraction. (AD/63 C 6950 - 4, Mémoire joint à la lettre de Navette)

Cette prétention devait évidemment le mettre en opposition violente avec le concessionnaire des mines, Bardin. Exigences de l'un, dissimulations de l'autre aboutirent à un véritable drame. Bardin fut tué
A55/040 dans une querelle au château et enterré à Chassignolles le 10 septembre 1735. (Registre de catholicité de Chassignolles & AD/63 C 6974 - 1).

Le 13 septembre 1768, mariage de Claude François Dominique de Navette, chevalier, comte de Chassignolles, avec Henriette Françoise Elisabeth de Champier
BHA/425 de Saint André.

Né le 20 janvier 1776, Charles de Navette, chevalier, comte de Chassignolles, participa en 1789 aux assemblées de la noblesse à Clermont. Ce jeune homme de 13 ans était bien précoce!

Avant 1789, Riolles dépendait judiciairement de Chassignolles. (AD/63 C 4839)

A la fin du 17ème siècle, Chassignolles est une paroisse dotée d'une justice du seigneur. Le 17 août de chaque année (ou le 18 si le 17 est un dimanche), les "ASSIZES GENERAUX", comme l'écrit le greffier, pour la justice, mandement et baronnie de Chassignolles tenues dans l'auditoire du château par le bailli, le procureur d'office et le greffier, concernent toute l'étendue du baillage. (Voir Archives de l'Almanach de Brioude pour 1750, 1752 et 1772, et AD/43 224 B 2 pour d'autres années).

La seigneurie de Chassignolles englobait 25 hameaux ou lieux-dits: Chassignolles, la Rouveyre, Curabet, Rabassat, Réal (aussi écrit le Réal, Rial ou

le Riaux), les Fontilles, l'Estival, Jourchanne, le Goût, Usson, Bonjour, la Besseyre, la Rabide, Curabet, Marion, Escros, la Prunayrette, Riolles, Espeluches, Malaure, le Chausse, Védrine-le-Cerf, le Moulin Rouge, le Moulin des Poules et Pélavit (aussi écrit Péaloux).

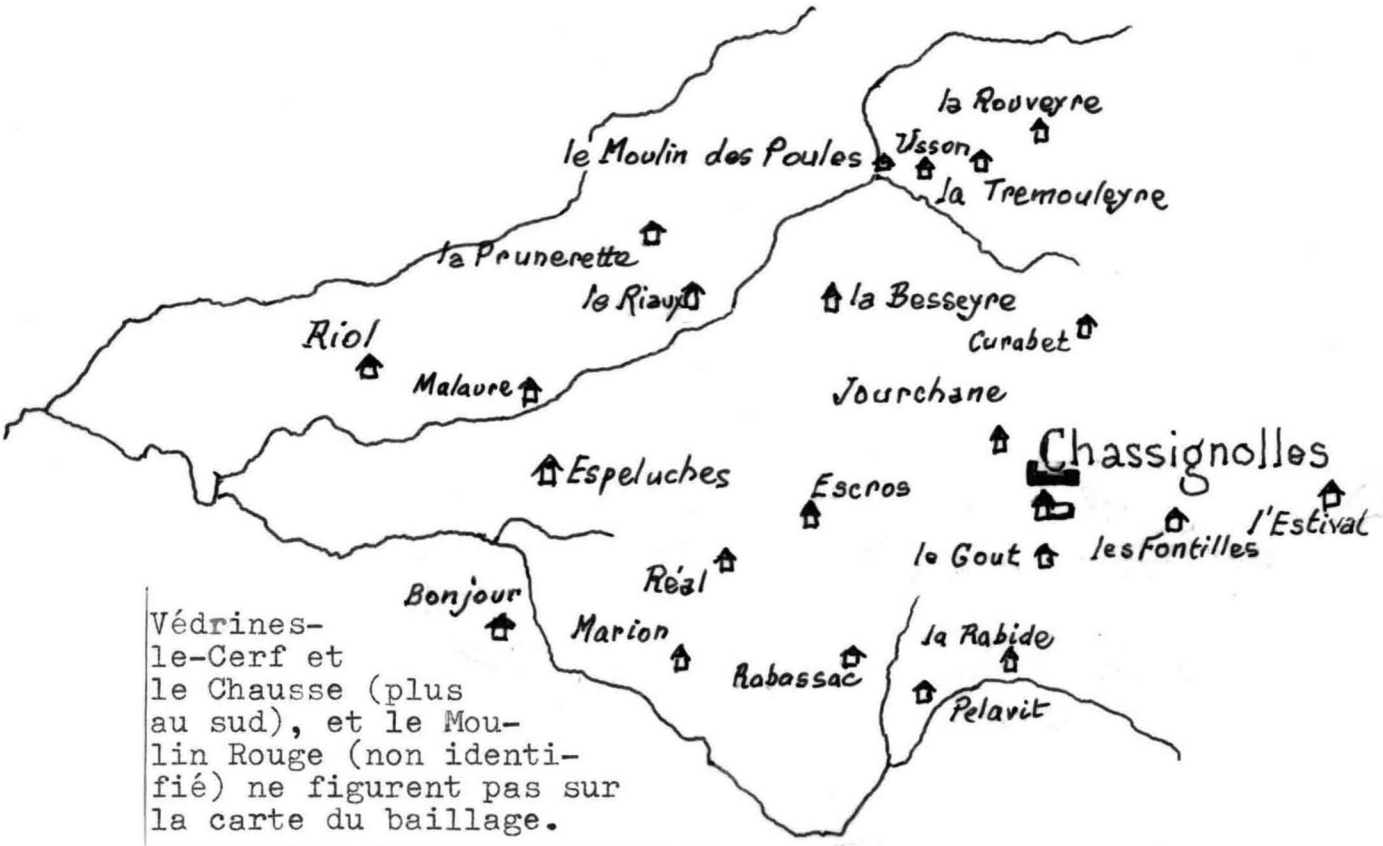

Védrines-le-Cerf et le Chausse (plus au sud), et le Moulin Rouge (non identifié) ne figurent pas sur la carte du baillage.

Ces 25 hameaux comptaient environ 144 chefs de famille justiciables. Pour Malaure, le meunier était Benoît Hostallier en 1774, et Bernard Hostallier en 1776. Pour Riolles en 1774, voici la liste des chefs de famille: Michel BOREGARD, Robert PORTE, (illisible) POYET, Jean HOSTALLIER, Estienne HOSTALLIER, Gilles JACOB, Jacques DISSARD, François BRAVARD, Martin CLEMENSAC, François MAGAUD, Robert LUBAYRE, Benoît BELLE, Joseph MATHIVE, Sébastien PIALLOUX, Benoît SABATIER, Benoît LIBAYRE. Riolles, avec seize familles, venait tout juste derrière Jourchanne (18), et loin devant Chassignolles qui ne comptait que trois familles. (AD/43 224 B 7).

Le baillage ou la seigneurie n'étaient pas les seuls encadrements administratifs.

En 1786, le dictionnaire de Chabrol donne Saint Martin d'Ollières dans l'état de l'ancienne prévôté de Nonette. "La prévôté subsistoit en 1319. Cette prévôté a été réunie à celle d'Usson par édit du mois de mars 1781, rapporté à la suite de la même dissertation."

CHC/401

Ceci est en contradiction avec les comptes de Berthon Sanadre, datés de 1401, dont nous avons parlé. Le même Chabrol n'indique aucune coutume locale, mais donne à nouveau Saint Martin des Ollières dans l'état de l'Election d'Issoire.

CHC/626

La paroisse d'Ollières était située dans le diocèse de Saint Flour, avant de faire retour au diocèse de Clermont lors de la redistribution des cartes

effectuée en 1801 pour le Concordat.

C'est l'évêque de Saint Flour qui accorde les dispenses du 4ème degré de consanguinité pour des ma-
AV1/150 riages à Riolles en 1771, 1775 et 1776 par exemple.
AV2/349 (AD/63 6 E 3 396)
BNA/003 En 1317, le diocèse de Saint Flour avait été
BRU/028 créé en distrayant plus de 400 paroisses du diocèse de
BRU/034 Clermont qui en comptait 1170. Riolles et les archi-
BRU/237 prêtrés de Brioude, Aurillac, Blesle, Saint Flour et
TRI/046 Langeac avaient changé d'évêque.

Pour les affaires criminelles, Riolles dépendait de la sénéchaussée de Riom dont les procédures, brouillons, jugements et autres comptes-rendus d'audiences, maintenant aux Archives départementales du Puy de Dôme, ne sont pas encore classées.

Pour cette étude, on n'a eu accès qu'aux archives du baillage de Chassignolles, pour les petits délits.

Dès le 13ème siècle, ces "bayles" (baillis) s'occupaient de police locale, de justice pour les me-
AV2/303 nus larcins, et de perception des taxes. La fonction
ELR/035 était chaque année offerte au plus offrant, qui ne de-
GMH/132 vait être ni clerc, ni juif, ni hérétique.

Aux "assizes généraux" de 1776, il est précisé aux justiciables que "nous, seigneur de Chassignolles
- permettons à tous trouvant brouter dans leurs héritages des boucs et chèvres, de les tuer, les prendre et saisir dûment, en vertu de nos précédentes ordonnances, sans qu'il en soit besoin d'autres.
- de mettre des baillots aux chiens qu'ils ont, à peine d'amende de trois livres. Est même permis de les tuer faute d'avoir satisfait à la première ordonnance.
- faisons aussi défense au cabaretier de vendre du vin en gros ni en détail pendant le mois d'août.
- faisons aussi défense à donner à boire pendant les offices divins et aux heures indues à peine d'amende, ni donner à boire aux domestiques du Seigneur."
(AD/43 224 B 7)

Les dépositions faites en présence du bailli concernaient donc de bien petits larcins, ou délits, et la plupart du temps, de simples querelles de voisinage.

"Du 14 mai 1773, <u>interrogatoire</u> fait par nous, Etienne Gladel, bailli de la justice, baronnie de Chassignolles, assisté de Me Damien Veilhon notre greffier, <u>de Catherine RICOUX</u>, femme à Jean Hostallier, laboureur, habitant du lieu de Riolles, paroisse de Saint Martin d'Ollières, accusée, et ce en exécution du dressé de fait ouï, contre elle décerné le 28 avril dernier sur la plainte, charge et information faite contre elle à la requête de Claire Hostallier, fille majeure et habitante du même lieu de Riolles, accusatrice, auquel il a été procédé comme souscrit.

Interrogée de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, serment d'elle pris au cas requis, a dit s'appeler Catherine Ricoux, femme à Jean Hostallier, laboureur, habitant du dit lieu de Riolles, âgée d'environ 40 ans.

Interrogée quel démêlé elle a eu avec Claire Hostallier, en avril dernier, a dit qu'elle n'a eu aucun démêlé avec la dite Claire Hostallier.

Interrogée si le dit jour elle n'était pas à

faire la conversation avec Anne Vidal, femme à Antoine Chevant, a répondu que oui.

Interrogée si la dite Claire Hostallier lui # dit pas d'aller <u>défendre sa truie</u> qui mangeait l'herbe de son pré a répondu qu'elle ne l'entendit pas ce qu'elle lui disait et que la dite Hostallier elle-même s'en fut la défendre mais ne savoir si la dite truie lui portait dommage ou non, attendu qu'elle a un pré aboutissant à celui de la dite Hostallier et qu'ainsi la dite truie # pouvait être <u>sitôt</u> dans son pré que dans celui de la dite plaintive, mais que tout au plus, la dite truie ne pouvait que faire entrer dans le pré de la dite plaintive.

Ajouté que la dite Claire Hostallier mit la dite truie dans le pré appartenant au dit Hostallier son mari, et que la même truie s'en fut chez elle sans le secours de personne, et pour lors la dite Ricoux suivit la dite truie par derrière sans dire mot à la dite Claire Hostallier.

Interrogée si elle ne la frappa pas avec un coup de pierre, a répondu que non, qu'elle ne peut pas même s'aider de sa main droite pour tremper sa soupe, et qu'elle ne fit aucun mal à la dite Claire Hostallier qui sont (?) toutes ses consestions (?) et dénégations, lecture à elle faite de son interrogatoire, a dit que ses réponses contiennent vérité, n'y vouloir augmenter ni diminuer, et y a persisté, et a requis taxe pour sa journée et frais des présentes par elle avancés que lui avons fait de la somme de 4 livres, 8 sols, 9 deniers, exécutoire décerné contre la dite Claire Hostallier, et a déclaré ne savoir signer, de ce par nous enquis.

Et avons signé avec notre greffier le dit jour et an, le quatorze mai mil sept cent soixante treize. Gladel (AD/43 224 B 6).

<u>défendre sa truie</u>: lui interdire l'accès du pré.
<u>sitôt</u>: aussi bien.

VP1/102 (c) BNA

DE LESPINASSE DU PASSAGE

Les "De Lespinasse, sieurs du Passaige"(Pas-
HUG/046 sage est un hameau près de Valz-sous-Châteauneuf), An-
MJA/114 toine le père et Charles le fils, sont capitaines des
MJA/159 compagnies du Vicomte de Polignac en 1637. Pour extor-
MJA/181 sions, ils sont pendus en effigie au Martouret (le Puy)
MJA/249 le 9 septembre 1647. En 1733, les De Lespinasse exer-
cent leur pingrerie à l'encontre d'un nommé Malauzat, laboureur, qu'ils poursuivent pour "vol de gerbes". Le dossier est plein de témoignages contradictoires, avec une lettre du curé qui prend le parti du plus faible, une lettre anonyme contre le curé, une pétition du Sieur de Lespinasse du Passage au tribunal, etc. (AD/63 C 1685/1733)

En 1737, mariage de François Philibert de Lespinasse, chevalier, Seigneur du Passage et de Saint
BHA/601 Martin d'Ollières avec Marie Dantil de Ligonnès.

La famille fait parler d'elle à nouveau en 1761. Dans sa monographie d'Ecole normale, faite sur sa commune d'origine, Saint Martin d'Ollières, Roger Roche cite une lettre que nous reproduisons ci-dessous.

"Monseigneur,

J'ai recours à vous pour vous supplier très humblement de donner vos ordres pour faire vendre toutes les chèvres de la paroisse de Saint Martin d'Ollières, de Vals-sous-Châteauneuf, de Champagnac le Jeune et de Peslières.

Je me suis adressé à la Maîtrise d'Ambert, j'en ai même écrit à Monsieur le Grand Maître à Paris, et tout cela a été inutile.

J'ai quelques bois qui sont au milieu de ces quatre paroisses, soit en taillis, ou bouleaux pour faire des cercles pour les tonneaux.

Aujourdhui on n'y trouverait pas une plante pour faire un bâton, ce qui cause une très grande perte. On ne peut même pas garantir une plante d'arbres fruitiers, ni cloture vive. Ces vilains animaux détruisent tout. J'ai fait planter trois fois un verger, trois fois ces vilains animaux me l'ont détruit.

Si on les tue, nos prêtres nous ordonnent de les payer et ne veulent pas nous donner les sacrements qu'on ne les ait payés, parcequ'à Pâques on leur donne quantité de chevreaux, et ils en mangent quasi toute l'année.

Aussi, Monseigneur, je vous supplie très humblement de faire en sorte qu'on s'en défasse et que l'on vende ces maudits animaux qui causent une très grande perte non seulement à moi, mais encore à plusieurs autres.

J'espère, Monseigneur, que votre charité ordinaire et votre bonté feront quelque attention à ce que j'ai l'honneur de vous dire, et que vous me permettrez d'être avec une considération et une soumission très respectueuse de votre grandeur,
de Lespinasse, Saint Martin d'Ollières, le 28 novembre mil sept cent soixante un."

L'auteur de cette lettre est François Philibert, qui mourut au château d'Ollières le 30 mai 1766.

L'intendant lui répondit que la police des bois ne le regardait pas. "Adressez-vous de nouveau à
RRO/ la Maîtrise des Eaux et Forêts..."

Une trentaine d'années avant la Révolution, la mesure radicale demandée par le Sieur de Lespinasse paraissait déjà outrée. Toutefois il faut bien reconnaître qu'il n'avait pas entièrement tort, à la lumière de ce que dit André Manry, qui parle de l'époque du Premier Empire.

"Les forêts, image de la désolation en 1800, n'eurent pas le temps de se reconstituer en dépit de la chasse donnée aux chèvres, ces "vaches du pauvre", dont les conseillers généraux demandaient l'exterminaGMH/373 tion."

Le 1er juin 1766, mariage de Guillaume de Lespinasse, chevalier, Seigneur de Ceilloux et de Saint
BHA/602 Martin d'Ollières avec Catherine d'Aldebert de Séverac.

Victimes des voleurs de gerbes et des chèvres du voisinage, les de Lespinasse étaient relativement riches. En 1766, le rôle de capitation des nobles de l'élection d'Issoire nous fournit les noms des plus imposés.

Le Sieur de la Richardie de Besse, à Aulhat près d'Issoire tient la tête de la liste avec 150 livres
JBB/406 à payer, mais le Sieur de Lespinasse, à Saint Martin
NOB/432 d'Ollières, seul de la collecte (paroisse), est imposé pour 1 livre, preuve de sa richesse, même si elle est toute relative. (AD/63 C 3125)

Les enfants nés en 1767 auraient 22 ans au début de la Révolution, s'ils survivaient à l'effroyable mortalité infantile du 18ème siècle.

"Messire Claude Gilbert Marie Guaspar Delespinasse, fils à noble messire Guillaume Delespinasse,

Chevalier, Seigneur de Seiloux Et à noble Dame Catherine Deseverac est né le quatre may et baptizé le cinq susd. année, parrin noble messire Claude Gilbert Conte Deseverac, Chevalier, Seigneur Dausiliac y résidant et autres places, marraine Noble Dame Marie Guaspare Dantil Delespinasse, présents Mre noble Jean Dantil, Seigneur de Valiviers et Mre Jean Ducher chirurgien de la ville d'Auzon, qui avec les parrin et marraine ont signé les présentes". (AD/63 6 E 3 396)

Le curé de Saint Martin d'Ollières marquait une respectueuse (?) réserve vis à vis des nobles en inscrivant sur ses registres la date de naissance et de baptême pour leurs enfants.

Les enfants des paysans avaient droit à moins de discours, et quelquefois ni à un nom, ni même à un prénom.

"Le vingt cinq octobre (1770) a été baptizé sous condition un enfant qui fut exposé le même jour à quatres du matin dans le village d'Olière. Le parrin Estienne Dufour Dolière sousigné. Marraine Antoinette Couderette, Illiteres présents Jean Malet Debarry, parroisse Daleuze, résidant à la maison Curiale Dolière et Simon veret Sousignéz". (AD/63 6 E 3 396)

Le nombre des enfants abandonnés était considérable, et augmentait dès que la situation économique devenait difficile. A Issoire, de 15 à 20 en moyenne annuellement, ce nombre passe à 35 en 1771.

Recueillis dans les hôpitaux, ils étaient ensuite placés en nourrice, puis mis au travail chez des artisans. En fait, la majorité mourait à l'hôpital: 13 sur 20 à Issoire en 1769, 150 à Clermont pour
GMH/343 le premier semestre de 1738.

Moins à portée de la misère et des maladies, Claude Gilbert Marie Gaspard de Lespinasse devait sur-
BHA/602 vivre pour émigrer lors de la Révolution, quittant définitivement son château de Passage.

Des humoristes de Saint Martin d'Ollières racontent qu'un dénommé Person qui habitait Passage fut intercepté une nuit par les gendarmes alors qu'il circulait à bicyclette sans lumière.

Les gendarmes lui posèrent les questions d'usage auxquelles il répondit bien volontiers, ce qui ne l'empêcha pas d'être emmené à la gendarmerie pour un contrôle plus sérieux, car ces messieurs "n'aimaient pas qu'on se fiche de leur figure". On imagine la conversation qui provoqua cette réaction de la Force publique: "Qui êtes-vous? - Person!

D'où êtes-vous? - Je suis de Passage..."

CQ5/355

DES YEUX D'ECREVISSE ET DE LA CORNE DE CERF ...

En 1721, une "peste" (?) s'attaque au bétail. La région exportait en juin et juillet à la foire de Beaucaire. Cette année-là donc, on établit des "barrières" - pour empêcher la circulation des bestiaux - à Arlanc, Billom, Courpière, Clermont, Cunlhat, Issoire, Maringues, Thiers, ce qui semble indiquer les limites du foyer d'infection, au moins à son début.

La "peste" fut plus importante que prévue à l'origine, car on possède une lettre du Sieur Gaumet, médecin, où il réclame:
"une somme de 9 043 livres et 10 sols qu'il a dépensée "en remèdes en plus des 22 000 livres qui lui ont été "confiées, pour:

30 liv.	de thériaque fine,	270 liv.
20	d'opiate de Salomon,	180 liv.
15	confection d'hyacinthe,	150 liv.
1	esprit de souphre,	6 liv.
3	yeux d'écrevisse préparé,	21 liv.
30	râpure de corne de cerf,	15 liv.
6	kinkina,	90 liv.
3	vitriol de Chypre,	10 liv. 10 s.

(AD 63 - C.860)

Le portrait des Auvergnats tels que les décrivait vers 1725 l'intendant de Granville a-t-il changé? Ils sont, dit-il, "grossiers et fort adonnés

GMH/321 au vin".

Le 26 août 1754 Mandrin est à Brioude avec ses "margandiers". L'impression laissée est si forte que le mot restera en patois "les arcandiers"... Il malmène une veuve de 66 ans qui mourra de peur
JAC/118 huit jours plus tard, et se retire sur Craponne.

Pourtant l'Auvergne s'ouvre peu à peu sur l'extérieur. En 1731, on abat les murailles séparant Clermont de
REH/104 Montferrand.
TAD/013 On construit des ponts, on ouvre des routes
AED/043 de 1732 à 1757. En 1732, Trudaine améliore la route de Paris à Montpellier par le Puy. Le charbon de Bras-
AV2/459 sac trouvait preneur à Paris ou à Nantes, d'où les voituriers d'eau, qui avaient descendu le cours de
REH/110 l'Allier, remontaient à pied. La navigation d'Allier, à la descente seulement, et pendant les hautes eaux, présentait un intérêt économique. Le flottage des bois
GMH/355 commençait à Lamothe, la navigation à Brassaget.

Un nouveau pont est construit à la Bageasse de Brioude en 1756, mais il sera emporté par la crue
BAC/619 du 27 septembre 1783 à neuf heures du soir. C'était
C73/088 pourtant le seul entre Vieille-Brioude et Saint Pourçain.

Le 19 juin 1767, un évènement marquant: Jean Chastel, de la Besseyre St-Mary tuait la bête du Gévaudan, dont la renommée avait franchi les limi-
ALJ/290 tes de la province.

VYL/135 La carte de Cassini, première carte d'Etat-Major. Les erreurs sont nombreuses. L'échelle est environ 1/87700. Date: avant novembre 1785 pour l'Auvergne. (AD63.C 1484)

AVONS TROUVE LE CHAPEAU

DE DEFFUNT ESTIENNE CARLES ...

Entrons chez un habitant de Riolles à la veille de la Révolution. Jetons un coup d'oeil circulaire et curieux sur ses biens, pour essayer de juger de sa fortune ou de sa pauvreté, pour comparer le cadre dans lequel il vivait avec celui qui fait notre environnement.

C'est un souhait irréalisable. Pourtant il reste sur cette époque une source de renseignements qu'il ne faut pas négliger: ce sont les inventaires.

Les archives de la Haute Loire contiennent par exemple la liste des possessions du curé de Chassignolles suite à son décès, liste établie "le sept avril 1780 entour les cinq heure du soir" (voir: AD43. 224 B 12, folio 102), mais les biens de ce curé ne sont guère typiques de ce que pouvait alors posséder un paysan de Riolles. Nous préférons transcrire par curiosité un inventaire effectué à la Besseyre, village maintenant disparu. (AD43.224 B 12, folios 37 à 40).

La même ferme y abritait Etienne Carle, Jeanne Paulet sa femme et leurs deux enfants, ainsi que Marie Carle, soeur d'Etienne, François Courtine son mari et leurs enfants. Un toit et quatre lits pour deux familles, soit un total de huit à dix personnes. Peu avant le 27 juin 1765, mourait Etienne Carle...

Aujourdhui quatrième jour du mois de juillet 1765 entour les neuf heures du matin, devant nous, Jean Joseph DOSFANT, bailli de la justice de Chassignolles (...) assisté de Me Damien VEILHON notre greffier ordinaire ont comparu Jeanne PAULET, veuve de défunt Etienne CARLE, et François COURTINE (...).

Nous nous sommes transportés au lieu de la Besseyre, paroisse de Chassignolles, et en la maison de défunt Etienne CARLE où il est décédé (...).

En présence du procureur d'office nous avons procédé à l'inventaire - inscription des meubles qui sont trouvés sous les scellés et autres qui seront à notre connaissance comme il en sera ci après dit.

Conséquemment, étant entré dans la maison du dit défunt Etienne CARLE où il est décédé, avons trouvé à la gauche un coffre fermant à clef où était apposé notre scellé. Ouverture duquel nous ayant été faite, y avons trouvé une petite layette de bois sans clef (une layette = un coffret) où sont renfermés certains papiers de la maison du dit défunt Etienne Carle qui sont premièrement

UN (BAIL A) CHEPTEL de la somme de 62 livres consenti au profit du dit défunt Etienne et de François Courtine, beau-frère par Mathieu Sabatier de Chastrette du 25 mars 1761, reçu Vissac, notaire royal, contrôlé à Brioude, 8 avril de la même année par Rouchon, que nous avons cotée premier.

PLUS UN EXPLOIT donné à la requête du dit défunt Etienne Carle et François Courtine à Benoît Lassaigne en désistement (de la promesse d'achat) d'un bois de pin, le dit exploit en date du 23 septembre 1763, signé de Cavard, sergent, contrôlé au bureau d'Auzon le même jour par Jurie, que nous avons coté par deux.

PLUS UN (BAIL A) CHEPTEL de la somme de 118 livres consenti au profit du dit défunt Etienne Carle et François Courtine son beau-frère par Jean Coudeyrette du lieu de La Vialle, paroisse de Saint Jean-Saint Gervais, en date du 17 février 1762, reçu Vissac, notaire royal, contrôlé à Brioude le 20 février la même année par Rouchon, que nous avons coté par trois.

PLUS UN EXPLOIT donné à la requête du défunt Etienne Carle devant les juges et consuls des marchands de la ville de Brioude à Bérard Hostallier du lieu de Malaure, paroisse de Saint Martin d'Ollières, pour la somme de 21 livres et 6 sols pour vente d'une vache, le dit exploit en date du 6 février 1764, contrôlé à Saint Germain l'Herm le 10 du même mois et an par Grellet, que nous avons coté par quatre.

PLUS UN (BAIL A) CHEPTEL consenti au profit du défunt Etienne Carle et François Courtine par Etienne Vaissayre habitant du lieu du Monteil, paroisse de Vergonghon, de la somme de 158 livres, en date du 8 janvier 1764, reçu par Saturnin, notaire, contrôlé à Auzon le 11 du même par Jurie, que nous avons coté par cinq.

PLUS UN PETIT LIVRE dans lequel sont contenues les quittances de cens dues au Seigneur de Chassignolles données au dit défunt Etienne Carle et Courtine jusque et compris l'année 1764, que nous avons coté par dix.

PLUS AUTRE PETIT LIVRET DES CENS dans lequel sont "expécifiés" les cens dus par le dit défunt Carle et

Courtine au prieuré de Chassignolles, lequel livret contient quittances des dits cens jusque et y compris l'année 1762, données par le Sr Bertrand, receveur, déclarant de surplus au dit Courtine que les cens 1763 et 1764 sont payés au dit receveur, mais qu'il est en demeure de n'avoir donné quittance, que nous avons coté par sept. Plus avons trouvé dans le dit coffre UN GROS TAS DE VIEUX PAPIERS lesquels nous avons tous examinés les uns après les autres, après quoi nous n'avons pas jugé à propos de les inventorier, attendu qu'ils ne valent pas la valeur de deux sols. Plus, avons trouvé
LE CHAPEAU DE DEFUNT ETIENNE CARLE,
PLUS DEUX PAIRES D'HABITS, un mauvais et l'autre bon, accompagné de ses bas et culottes.
PLUS SIX CHEMISES, bonnes ou médiocres.
PLUS DEUX NAPPES, chacune servant pour la table. Plus avons trouvé dans la dite maison
UN COFFRE SANS SERRURE, bois de sapin, dans lequel sont renfermés plusieurs habits et linge qu'on a dit appartenir à la dite Paulet et à ses enfants mineurs. Plus avons trouvé dans la dite maison
UN AUTRE COFFRE SANS SERRURE, bois de sapin, dans lequel sont renfermés aussi plusieurs habits et linge qu'on a dit appartenir tant au dit Courtine qu'à Marie Carle et à leurs enfants. Plus avons trouvé dans la dite maison
UN AUTRE COFFRE AVEC SA SERRURE SANS CLEFS dans lequel sont enfermés plusieurs habits et linge qu'on a dit aussi appartenir et être à l'usage du dit François Courtine, de sa femme et de leurs enfants. Plus avons trouvé
UN AUTRE COFFRE AVEC SA SERRURE ET SES CLEFS dans lequel sont enfermés plusieurs robes et linge qu'on nous a dit être le coffre et nippes de la dite Paulet, veuve Carle. Puis avons trouvé
UN AUTRE COFFRE, BOIS DE SAPIN, SANS SERRURE NI CLEFS, dans lequel sont renfermés plusieurs habits garnis et chemises qu'on nous a dit appartenir au dit François Courtine, lequel coffre le dit François Courtine, en présence de la dite veuve Carle et de Marie Carle nous a dit être le même qu'il a apporté dans la maison du dit défunt Etienne Carle lorsqu'il a contracté mariage avec la dite Marie Carle. Plus avons trouvé dans la dite maison, entrant à la droite,
UN PETIT DRESSOIR PRESQUE POURRI servant pour mettre leur cruche d'eau et la vaisselle en terraille pour leur ménage. Plus, avons trouvé
UN LIT CLOS EN BOIS DE SAPIN muni d'une couverte, deux draps, une couette de balle.
PLUS UN AUTRE MAUVAIS LIT FORT USE ET SANS CIEL, garni d'une paire de draps et d'une couette de balle.
PLUS UN AUTRE LIT CLOS, BOIS DE SAPIN, garni d'une paire de draps, une couverte, couette et traverse qu'on nous a dit appartenir au dit François Courtine et à sa femme.
PLUS UN AUTRE LIT GARNI comme celui du dit François Courtine que l'on a déclaré appartenir et être celui de la dite Jeanne Paulet comme l'ayant apporté lors de son mariage avec le dit défunt Etienne Carle, à l'exception du dit lit qui est en bois de sapin quasi neuf et qui n'a pas été fait en commun dans la dite maison.

PLUS UN COFFRE DE TRES PETITE VALEUR servant à mettre le laitage à l'usage de la maison.
PLUS UNE HUCHE EN (?) D'ARBRE, bois de noyer.
PLUS DEUX POTS DE FONTE, l'un bon et l'autre usé, le bon contenant environ douze écuellées et l'autre environ huit à neuf écuellées.
PLUS DEUX CHAUDRONS, l'un tenant deux pots et l'autre un pot.
PLUS QUATRE FAUCILLES ET DEUX FAUX.
PLUS UNE CREMAILLERE ET UNE POELE A FRIRE.
PLUS DEUX PIOCHES ET DEUX COGNEES,
PLUS DEUX CHAINES (?) à l'usage de leurs charrues.
PLUS UNE SOIE à passer la farine.
PLUS UNE CUILLER A POTS de fer. Plus avons trouvé
60 LIVRES DE LAINE.
PLUS la moitié d'un LARD et DEUX JAMBONS.

De la dite maison nous nous sommes transportés dans une écurie attenant à la dite maison du côté de nuit où étant, avons trouvé
DEUX VACHES de l'âge d'entour 5 à 6 ans, à lait.
UNE GENISSE de 2 ans et
DEUX TAUREAUX de 18 mois.
PLUS UNE PAIRE DE BOEUFS de l'âge de 8 à 9 ans.
PLUS TROIS VACHES, deux d'icelles à viande, de l'âge de 10 à 11 ans, et l'autre à lait, de l'âge de 8 ans.

De là nous sommes transportés dans la grange attenant à la dite étable du côté de nuit, nous y avons trouvé
UNE ARCHE USEE contenant entour 15 septiers dans laquelle il y a environ 20 quartons de blé. (un septier = 160 litres; un quarton = 20 litres environ). Plus avons trouvé dans la dite grange au dessus de laquelle et aux deux côtés il y a un grenier à foin un (?) servant pour meubler la paille, dans lequel grenier à foin il y a environ
UN BARROT DE FOIN. Plus environ
150 BOTTES DE PAILLE triée qu'on nous a dit avoir faites pour couvrir les bâtiments, foyer, grange ou étable de la dite communauté. De là nous sommes transportés dans une petite étable à pourceaux attenant à la dite maison du côté de jour dans laquelle avons trouvé
UNE TRUIE AVEC SES TROIS PETITS COCHONS.

De là nous sommes transportés dans une petite bergerie attenante à la dite écurie à pourceaux où nous avons trouvé
20 MOUTONS, ou autrement 20 brebis ou agneaux.

De là nous sommes transportés dans une autre grange tenant à la dite maison du côté de jour où nous avons trouvé
UNE ARCHE NEUVE SANS SERRURE tenant entour 18 septiers. Plus, y avons trouvé
UNE MAIE A PETRIN NEUVE tenant en tout deux septiers. Plus y avons trouvé
UN CUVIER A DEMI USE. Plus avons trouvé
SIX DOUZAINES DE PLANCHES d'une longueur de 7 pieds sur 14 lignes d'épaisseur sur 11 pouces de largeur. (un pied = 32 centimètres; un pouce = 2,70 cm ; et une ligne = 2 mm).
PLUS DEUX DOUZAINES DE MONTANTS (claies de parc) avec des planches de 8 claies. Plus
VINGT CLAIES qui sont actuellement au champ avec la cabane de parc. Plus avons trouvé

DEUX SCIES montées avec le passe-partout,
PLUS UN CHAR garni de 4 roues prêt à aller au pré et UN BARROT aussi garni.
PLUS DEUX CHARRUES à labourer garnies de leur règle et attirail,
DEUX BIGOTS,
DEUX JOUGS garnis de leur julhe (liens de cuir fixant le joug aux cornes), ménives (courroies de soutien) et ronds de fer.
PLUS VINGT-CINQ COURBES travaillées (= membrures de bateaux), prêtes à conduire à Brassac.

Ce sont tous les meubles, papiers, effets et denrées que nous avons trouvés sous nos dits scellés et autres trouvés à notre connaissance et suivant que le tout nous a été déclaré et représenté par la dite Jeanne Paulet, François Courtine et la dite Marie Carle femme du dit Courtine auxquels nous avons demandé s'ils n'avaient diverti aucun des dits effets délaissés par le dit Carle. En conséquence de ce, et sur la réquisition du procureur d'office, nous avons pris et reçu de la dite Paulet, Marie Carle et François Courtine ce serment au cas requis par lequel, la main levée à Dieu ils nous ont tous trois juré et affirmé qu'ils n'avaient diverti aucun des susdits effets délaissés par le dit défunt Etienne Carle, à l'exception de la dite Marie Carle qui a déclaré avoir pris la somme de 9 livres du défunt Etienne Carle son frère lors de son décès et que l'emploi d'icelles a été pour acheter du pain, du vin et de la viande pour donner à manger à tous les parents du dit Etienne Carle le jour et soir de son enterrement. De tout quoi leur avons donné acte de leur déclaration, et en conséquence avons clos le présent inventaire dans la maison des dits Carle et Courtine que nous avons signé avec le Sr procureur d'office et notre greffier.

Et les dits Carle et Courtine et Paulet ont déclaré ne signer, de ce enquis, les dits jour et an, tous lesquels meubles, papiers, bestiaux, effets ci-dessus inventoriés, les dits Courtine et Jeanne Paulet, tuteurs des dits mineurs ont promis, et se sont obligés conjointement et solidairement l'un pour l'autre et l'un d'eux seul pour le tout, à rendre et remettre les susdits effets aux dits mineurs quand ils en seront requis, avec leur compte exact de la gestion et administration qu'ils auront faites du bien de leurs dits mineurs, déclarant, les tuteur et tutrice, que la valeur des dits meubles, tant papiers, effets et bestiaux n'excède pas la somme de 480 livres.

A déclaré le dit François Courtine, l'un des tuteurs, que tous les bestiaux ci dessus inventoriés, que la moitié d'iceux leur appartienne et l'autre moitié seulement à la succession du dit feu Etienne Carle, son beau-frère et associé.

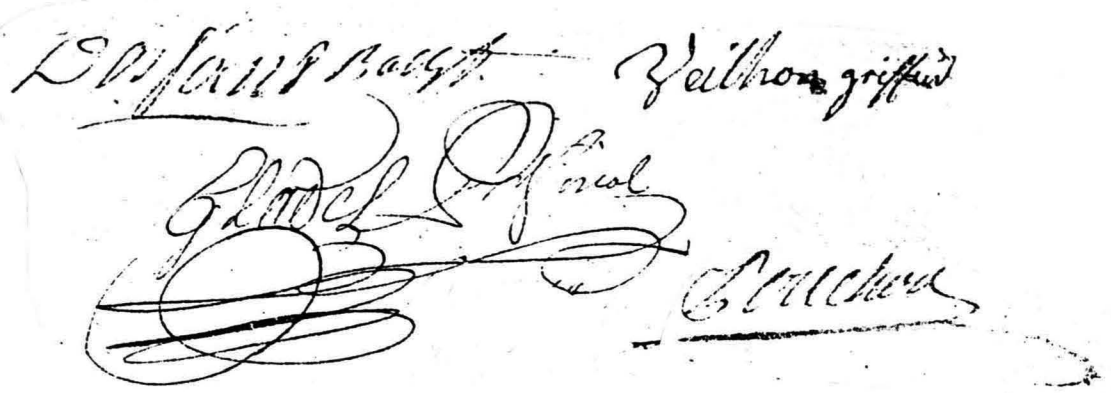

JE SUIS DANS UNE PEINE

QUE JE M'EN COMPRENDS PAS

Dans le demi siècle qui précède la Révolution la pauvreté des gens des campagnes a de multiples causes. Les catastrophes météorologiques et les épidémies y concourent, ainsi que les diverses charges fiscales.

Les archives de la Haute Loire conservent quelques dossiers du bailliage de Valiviers, qui avait juridiction sur Riolles et Malaure pour des litiges financiers entre particuliers, par exemple Martin Clémensat contre Jean Hostalier en 1765 (Voir: AD 43 - 287 - B1).

La Fontaine, quelque 90 ans auparavant avait pourtant averti ses lecteurs que les arbitres "mettaient les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre"(Le chat, la belette et le petit lapin).

Au château de Chassignolles, on s'occupait de dossiers plus importants tels que les "coups et blessures", selon la terminologie moderne.

Le 16 février 1768, Martin et Bérard Clémensat (le premier déjà nommé ci-dessus), père et fils, tous deux laboureurs à Riolles, ont "excédé, battu et malicié" Marie Fayet "à coups de pierres et à coups de pieds, et l'ont renversée par terre".

Marie Fayet, femme de Jean Jouveshomme,

était à Riolles voisine des Clémensat.

Le 17 février, elle va porter plainte à Chassignolles auprès du procureur Dosfant. Le surlendemain, elle fait constater ses blessures à Saint Germain l'Herm par le sergent Cavard, et le 20 février va faire soigner ses "blessures et meurtrissures" à Auzon par le chirurgien Duchet. Chacun établira son rapport contre espèces sonnantes et trébuchantes. (AD 43 - 224 - B4)

En 1740, année où l'hiver fut d'une rigueur exceptionnelle, les vendanges auvergnates furent détruites aux 19/20èmes. Massillon écrivit au cardinal Fleury: "Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles. La plupart même, la moitié de l'année, mangent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour payer leurs impositions."

LPE/022
TAD/013
AV2/441
REH/112
SEM/274

Le 30 septembre 1746, plusieurs habitants de la paroisse de Saint Martin d'Ollières écrivent à qui de droit pour demander que "le rolle tariffé de cette paroisse soit reffondu" - autrement dit, que les impôts soient diminués. Mais, dit le percepteur Mosnier,

> Il est de nécessité absolue de se transporter sur les lieux, ce que mon âge avancé et mes infirmités ne me permettent pas, ny la siduité que je dois à mon recouvrement dans le temps le plus précieux". (AD 63 - C 3271)

A Ollières, on devait également faire face à des dépenses imprévues, ou du moins, remises à plus tard depuis trop longtemps. En 1753, il faut réparer le presbytère. Une lettre du 23 septembre affirme qu'il est "indispensable pour que notre curé soit fermé chez lui que la porte soit faite avant cet hyver" (AD 63 - C 2687). En 1756, le curé Malet revient à la charge pour "la maison curiale" (c'est le presbytère) dont les bois sont tout vermoulus. Le 10 août 1757, en présence de "Messire François Philibert de l'Espinasse, écuyer, résidant au lieu d'Ollières", et d'autres habitants dont "Antoine Coudeyrette, Benoit et Martin Ostallier, Jean Malauzac, Martin Clémenssac, Sébastien Pialoux et Robert Porte, laboureurs du hameau de Reiolles", l'expert fait ses vérifications.

> "Les quatre tenaillons du couvert du presbitère, les quatre pieux qui aydent à supporter les verges de ce couvert, les 8 verges, le faitre ainsy que les trois quarts des plancher sont réellement vermoulus et tombent en pièce, pour le tout estre de bois de sapin trop jeune et coupé en lune impropre et qu'il est indispensable qu'ils soient incessement remplacés pour empêcher que le couvert sabatte totallement et cause la ruine de cette maison."

Le curé Malet voudrait qu'on répare le toit et qu'on en profite pour créer un grenier aux frais des habitants, mais "attendu que la parroisse est très pauvre

> et surchargée d'imposition, tous lesdits autres habitans ont dit que (...) c'étoit au Sr Mallet Curé à le faire à ses depans

pour n'avoir pas fais dresser procès verbal au tems qu'il avoit pris possession de ce bénéfice, quand même les bois seraient hors d'état de service pour être trop jeunes et mal lunés et que d'ailleurs le presbitère n'auroit été fait aneuf qu'en 1726 et auroit coûté à la parroisse 1100 livres, et que par ces raisons ils prétendoient ne contribuer en rien pour les réparations et remplacement de ces bois"... (AD 63 - C 2687).

Le 17 août 1757 venait la réponse: Ollières devait payer.

"Les réparations qui me parroissent à la charge des habitans de St Martin d'Olières, malgré le refus que font la plupart de consentir. Ce curé n'est pas riche"... (AD 63 - C 2687).

En février 1761 une épidémie de "suette miliaire" avait fait des ravages en Auvergne. Près de 200 pères de famille meurent, "pris de frissons, de points de côté, de sueurs fétides, ils crachent le sang, se couvrent de boutons, délirent et meurent au
GMH/346 bout de 6 à 7 jours".

Et il y a l'année de 1766. "Le froid commença le 15 décembre 1765 et devint si intense que presque tous les arbres, même les ormeaux, les fayards, les chênes furent fendus. Chaque nuit on les entendait éclater avec fracas. Le soleil, couvert de nuages glacés, laissait tomber sur nos campagnes des clartés plus faibles que celles de la lune. Les fontaines gelèrent jusque dans leurs cartes. La serrée fut longue.

En 1767, le froid fut tout aussi excessif, et produisit quasi les mêmes effets. Le blé était épié aux fêtes de Paques, le 19 avril, et il fut entièrement endommagé. Les vignes avaient gelé. Presque tous les noyers périrent et le pays en fut dé-
AGL/283 peuplé."

La lettre ci-dessous est un autre témoignage de cette dure année.

"A Thiers, le 20 avril 1767.
Je Vous envois Monsieur les oreilles d'un loup tué le 17 dans l'une des paroisses de cette subdélégation dont la gratification a épuisé, et 20 sols au delà, les fonds qui m'avoient étés confiés pour ce service que je continueray en attendant qu'il Vous plaise m'en procurer de nouveaux. Le compte que j'en ay tenu doit se trouver relatif à celuy des bureaux de l'Intendance.
Le tems qu'il fait icy depuis jeudy dernier qui malheureusement ne semble que trop général a répandu la consternation dans tous les esprits et l'abbatement dans tous les coeurs, nos vignes embourgeonnés et touts les fruits noués donnoient la plus flateuse espérance. Tout a été brûlé par trois nuits consécutives des plus froides. Nos soigles, seul grain qui se recueille, épiés sont actuellement sous six ou sept poulces de neige: jugés Monsieur de nos allarmes.
Le plat pays de la province, moins avancé

que celuy cy par ce qu'il est moins hâtif auroit il eu le même sort ce seroit le comble des malheurs. Dieu veuille nous en préserver.
Jay l'honneur d'estre avec un sincère attachement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. Mignet (?)
(AD 63 - C 4732).

En 1768 l'hiver fut très pluvieux et la récolte de 1769 fut très mauvaise.

Celui de 1769 à 1770 fut déplorable par sa longueur et par l'extrême quantité de neige qui couvrit la campagne à dater de la fin du mois de septembre jusqu'au mois de mai.

Le 8 octobre 1770, un vent impétueux s'éleva pendant la nuit et exerça les plus grands ravages dans tout le Livradois. Plusieurs bâtiments furent
AGL/283 renversés, des forêts presque entières disparurent.

En cette année particulièrement dure en Auvergne, à Job il y a 300 mendiants sur 1800 habitants. A Domaize, le tiers de la population mendie.
SEM/277 A Saint Jean-en-val, c'est toute...

Beaucoup s'endettaient et ne pouvaient plus sortir de situations financières inextricables. Nous avons de cette période - 6 septembre 1772 - une lettre dont nous tirons l'essentiel:

Cher fils,
Nous voulons faire un arrangement pour nos dettes. Nous faisons appeler tous ceux à qui nous devons devant un notaire du Vernet, et ça s'appelle un concordat. Avec ça, on nous mettra la tranquillité.
Cher fils, viens. Si tu veux me faire un plaisir, c'est de venir par ce que je suis
AC/1772 dans une peine que je m'en comprends pas.

On s'efforçait d'obliger le débiteur solvable à payer

"...en espèces métalliques d'or ou d'argent et non autrement dans un an à dater de ce jour, 29 février, avec l'intérêt au taux
AC/1864 légal..."

Mais souvent tous les biens étaient saisis et vendus aux enchères.

"Le mercredy neuf mai à midi précise, il sera procédé sur la place publique de la ville de Jumeaux à la vente de différents objets mobiliers tel que brebis, agneaux, échalat, vache, foin, blé, seigle, tonneaux, bachole, marmite, poële à frire et armoire, biens de
AC/1849 François Bravard habitant le lieu de Riolles."

VYL/260 L'hiver de 1771 à 1772 fut désastreux. "Au mois de mars les blés étaient grands, les arbres fleuris. En avril, les blés étaient épiés jusque dans les varennes. La nuit du 19 au 20, le vent devint fort impétueux et très froid. Il fit beaucoup de neige et beaucoup de tourmente. Des gelées très fortes se succédèrent sans interruption jusqu'au 13 mai. Tous les fruits péri-
AGL/287 rent. Les blés furent fort endommagés."

Les gens souffrent aussi. Une épidémie survient, qui affecte surtout la Haute Auvergne. Bonnard, médecin à Saint Martin-Valmeroux en décrit les symptomes dans une lettre du 5 février 1772.

D'abord la tête devient un peu lourde, les

membres et tout le corps s'appesantissent, quelquefois les objets paroissent doubles, triples et même sextuples, comme il arriva depuis peu à M. Cabanes l'aîné, qui voyait six femmes en regardant la sienne. (AD 63 - C 1372).

En 1773, il fit de grands vents de midi lors de la floraison des blés et on s'aperçut plus tard qu'ils
AGL/287 n'avaient point de grains.

La consommation quotidienne d'un adulte en pain monte à trois livres environ. Le froment est réservé aux riches. Le seigle et le méteil sont nourritures populaires. On fait du seigle des tourtes de plus de 30 kilos, à la mie brunâtre et à la croûte épaisse. Le pain est gluant, lourd, et sujet à moisir
SEM/316 en peu de temps. On ne cuit que deux fois en hiver. La pamoule (l'orge) est surtout utilisée pour l'élevage. Du chanvre, on tire de l'huile, on tresse des
GMH/348 cordes, on fabrique des toiles. L'hort à chanvre
SEM/316 n'est jamais bien loin de la maison, ni l'hort à viande (voir p. 269)

Le légume roi, c'est la rave, qu'on trouve aussi dans la soupe, mais qui va peu à peu laisser place à la pomme de terre.

Chez nous on la connait sous son nom patois "la treufle", d'ailleurs semblable au mot anglais de l'époque (truffle), ou italien (tartufo bianco), ou allemand (kartoffel), ou français (truffe). Ulysse Rouchon confirme la culture de la "truffole" dès 1736
UR1/116 à Saint Maurice de Roche (en Haute Loire), et l'on sait qu'il en poussait en 1739 à Augerolles (dans le Puy de Dôme). A ses débuts, le nouveau légume gelait pitoyablement, car on n'avait pas imaginé de butter les raies pour le protéger du froid.

L'Espagne avait connu la pomme de terre dès 1534. En 1765, elle connut un renouveau à Belle-Ile, où elle fut réintroduite par les réfugiés acadiens.
QU/4391 Conseillée comme fourrage en 1769 par Volmont de Bomare, puis préconisée par Parmentier en 1770, elle progressa inégalement, et à Riolles un acte du 23 juin
AC/1772 1772 la mentionne tout à coup à la Ribeyre, aux Pâtureaux et à Fargeoux.
MER/033 Elle connaîtra une récolte record chez nous en 1837, avant de péricliter à partir de 1846.

AC/1772

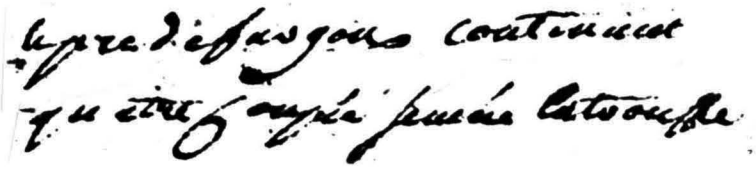

le pré de Fargeoux contenant
quatre coupées semées en troufle

LA PLANCHE DU CURE FARREYRE

Lettre à Monseigneur l'Intendant de la Province d'Auvergne:

"Supplie humblement Pierre Farreyre, prêtre et curé de la parroisse de St Martin d'Olières, disant qu'ayant des ruisseaux à passer dans ladite parroisse pour vaquer à ses fonctions et remplir les devoirs de son minystère, il se voit obligé de les gayer, ainsi que son vicaire, faute de planches, malgré les fréquentes représentations qu'il a faites au sindic nommé Benoit Hostalier de Riol et à tous les parroissiens lesquels a tous souvant incommodé jusques à faillir y perdre la vie la nuit ainsi que bien d'autres personnes et les enfants qui vennoient aux instructions publiques. Le suppliant est d'autant plus fondé dans sa demande que la constructions des dites planches se monteroit à une modique somme pour un chacun..." (AD 63 - C 6450)

Notre curé s'était donc mouillé les pieds pour venir à Riolles jusqu'en 1783, date de sa requête. Une "planche" était un petit pont en bois. Ce mot était encore récemment utilisé avec le sens de "passerelle" à Sauxillanges, pour une "planche" qui enjambait le "besaux des Coufferts", c'est à dire le bief des moulins.

La réponse est donnée le 3 juillet 1783.

"Il est intéressant d'établir une planche sur le ruisseau dont il s'agit. Ce ruisseau est à sec une partie de l'année mais dans les temps d'orage et des fontes de neige, il est impossible de le traverser sans danger, même à cheval. J'ignore si la paroisse peut faire face à cette dépense. Je pense qu'il conviendrait d'ordonner la communication de cette requête aux habitants".

Et voilà tout le monde renvoyé dos à dos. L'administration était déjà l'administration.

Cette lettre nous montre également qu'il n'existait de pont ni à la Notte, ni au Rodier sur le ruisseau de Montavary. Il n'y a donc JAMAIS eu de pont à la Notte sur l'ancienne route de Saint Martin d'Ollières à Malaure, puisque le pont actuel a été construit sur un nouveau tracé de la route, légèrement à l'Est de l'ancien tracé, qui subsiste toujours et passe le ruisseau à gué, comme en 1783.

Enfin, si Benoît Hostallier faisait la sourde oreille aux suppliques de son curé, il n'est guère étonnant que les habitants des environs aient surnommé ceux de Riolles "les ganets" (lou ganeys), c'est-à-dire en français "les Huguenots", interprétation que propose Roger Roche, de Maringues.

"Lou ganeys" est également un terme du Livradois qui désigne le patron, le chef d'équipe des scieurs de long, dit l'Abbé Chataing en 1934, dans son dictionnaire de patois.

Il existe d'autres interprétations. "Les guenilleux, pouilleux, mendiants ou faibles d'esprit étaient souvent affublés des termes péjoratifs de "gani" ou "genet", au féminin "ganette", épithète équivalant à celles de nigauds, faibles d'esprit ou individus ridicules".

ALJ/348

H13/001

L' INCENDIE DU REAL

Le soir du 19 août 1784, les villageois de Riolles ne pensaient guère aux travaux des champs. A moins d'une lieue de là, le village du Réal venait de brûler.

Notre 20ème siècle nous a habitués aux constructions "en dur". Les siècles précédents utilisaient beaucoup plus les matériaux tels que le bois ou le chaume. Avant le 15ème siècle, les bâtiments de la région, à l'exception des églises et des châteaux ou places fortes, étaient en bois, couverts de chaume. Le matériau était certes facile à trouver, car la région était très boisée, comme en témoignent les noms de terroirs tels que Nugeroux, le Garnat, la Pinatelle, Pinatelloux, Roche-Noyer, le Suc de Bès, les Termonds, Tronchère, les Vernèdes, pour ne parler que des environs immédiats de Riolles.

Pour preuve cet incendie qui trois jours durant, ravagea la ville de la Chaise-Dieu en 1426. Hugues de Chauvigny de Blot, abbé de la Chaise-Dieu, aida les habitants à réparer le désastre, exigeant toutefois que les maisons, pour la plupart jusqu'alors
PRG/213 en bois, fussent reconstruites en pierre. Cela n'em-
pêcha pas le monastère d'être presque complètement
FRA/194 détruit par un incendie en 1695.

L'Armorial de Guillaume Revel (1456) témoigne toutefois que la couverture de tuiles est majoritaire dès le 15ème siècle dans le plat pays.

Revel peint ses toits en rouge vif, quoique parfois en brun (peut-être pour les chaumes?), mais même en bleu. A ma connaissance, il n'y a guère dans l'Armorial que les toits du Broc (page 344) qui semblent résolument des toits de chaume, le dessin en faisant foi plus que la couleur.

Le grand nombre des incendies fit peu à peu progresser la couverture de tuiles. Le 24 novem-
MJB/007 bre 1550, au Puy, se brûlèrent environ 80 maisons.

A partir du 15ème siècle, on construisit en pierres, mais le couvert resta mixte jusqu'à la généralisation de la tuile vers la fin du 18ème siècle probablement. Un même bâtiment peut être
A84/195 couvert "à tuile et à paille".

Un acte notarié de date incertaine (1694?) nous prouve que la tuile était utilisée à Riolles à la fin du 17ème siècle.

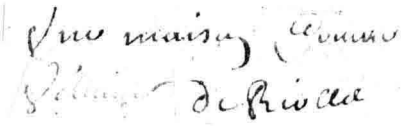

"Une maison couverte à tuiles scituée dedans le
AC/1694 "village de Riolles" - et plus loin dans le même acte de vente,

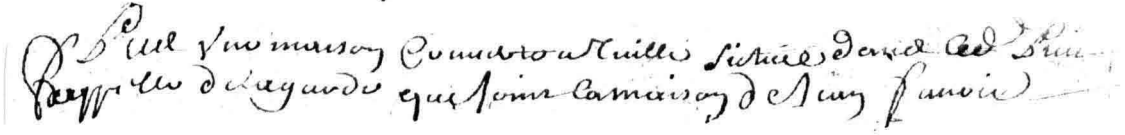

"Plus, une maison couverte à tuile scituée dans ledit lieu appellé "de la Garde", que joint la maison de Jean Faurie."

Les documents de ce temps nous montrent que les maisons d'habitation étaient de plus en plus couvertes à tuiles, mais les dépendances encore couvertes à paille dans leur majorité. Jean Redon, "marchand à batheaux", habitant du lieu de la Grange, paroisse de Vezezoux, cède le 1er décembre 1724 "une maison couverte à paille, sans planchier, avec un jardin à viande y joignant", au
AC/1724 lieu de Passage, paroisse de Val.

La sècheresse des étés favorisait les incendies, mais les cheminées, même bâties de pierre, et traversant un toit de chaume, étaient un danger perpétuel en hiver.

On ne voit guère apparaître les cheminées ou foyers disposés dans les intérieurs qu'au 11ème siècle. Elles se composaient alors d'une niche, prise dans l'épaisseur du mur, arrêtée de chaque côté par deux pieds droits, et surmontée d'un manteau ou d'une hotte sous laquelle s'engouffrait la fumée. Les plus anciennes étaient tracées sur un plan circulaire, le foyer formant un segment de cercle, et le manteau décrivant l'autre segment. On trouve de nombreux vestiges attestant de ce mode de construction, notamment dans les bâtiments dépen-
EDF/011 dant de la cathédrale du Puy-en-Velay.

Les cheminées avaient le mérite d'exister, souvent avec un tirage défectueux, mais le poële était inconnu, comme en témoigne Legrand d'Aussy.

"Quelqu'extrême et quelque long que soit

le froid de l'Auvergne, on n'y connaît cependant point l'usage des poëles. L'homme opulent se chauffe dans un sallon, le sans-culotte dans sa cuisine; le tout mal clos, et presque toujours les portes ou-
VYL/140 vertes."

IL/1845

Il existait bien au minimum des foyers entre des pierres sur un sol de terre battue, avec le trou dans le toit pour faire sortir la fumée, et il était facile à la revue "L'ILLUSTRATION", en 1845, d'ironiser sur les diverses manières de se garantir du froid. Si l'on se blottissait parfois nombreux dans le même lit pour mettre en commun la chaleur corporelle, la tiédeur de l'étable toute proche était aussi mise à profit. La construction des cheminées, et l'adoption des poëles ont été la source d'incendies, surtout si la qualité d'un toit de chaume est de brûler particulièrement bien.

Du journal de Jean Pierre Clavel, praticien du Monastier de l'an 1676 à l'an 1703, nous extrayons cette citation.

1676 le samedi 8 aoust il se brusla tout d'un coup onze maisons. Dieu nous préserve de pis. Cela arriva au village de Saint Martin (Il ne s'agit pas d'Ollières).

1688 le lundi 20 décembre se brusla huict maisons au village de Rochan où il se brusla six ou sept personnes et autres quatre ou cinq estropiés et beaucoup de bestiaus et de biens. Cette incendie arriva de nuict.

1689 le mercredi quatrième aoust la foudre brusla douze maisons au village de Courmarcès entour l'heure de midy.

1695 le jeudi 27e d'octobre à l'heure de minuict brusla quelques maisons au lieu de Fontfreyde.

1699 le samedi 19e décembre se brusla vingt-six maisons au village de Freycenet-Latour.

(Archives départementales de la Haute-Loire/C 81/089)

Ces incendies restèrent fréquents et graves jusqu'au milieu du 19ème siècle. En 1840, le village de Combes, commune de Chassagnes, canton d'Ardes, fut consumé par les flammes. Quarante bâtiments, maisons, granges et étables, fourrages, meubles, linge, tout cela a été entièrement détruit,

plus une certaine quantité de bêtes à cornes. Ce sinistre, causé par l'imprudence d'un enfant qui venait de chercher du feu d'une maison voisine, a livré plus de vingt familles au dénuement le plus affreux, dans
R40/480 la saison la plus rigoureuse de l'année.

Six ans plus tard, Ad. Michel pouvait écrire que "les toits de chaume ont presque partout fait place dans la Limagne aux toitures à tuile ronde. Peut-être n'y trouverait-on pas cinq cents maisons
AV3/100 couvertes de paille."

Le bilan de l'incendie du Réal, tel qu'il ressort de la transcription que nous donnons ci-dessous, s'établit comme suit:

9 bâtiments, dont 4 à usage d'habitation ou mixtes, tous couverts à paille.

18 tonnes de foin,

900 gerbes qui partent en fumée,

ainsi que le mobilier contenu dans les maisons incendiées, le tout évalué à 6630 livres.

Cet incendie important était pourtant oublié des habitants actuels du village, les familles Morel et Thonat.

Le vocabulaire du procès-verbal est moderne, sauf peut-être pour le mot "arche" qui est encore utilisé en patois pour désigner un coffre. François Villon se servait de ce mot en 1460 en écrivant...

Prince froart des arques petits,
L'un des sires si ne soit endormi.
Luez au bec que ne soyez greffi,
Et que vous en ayez du pis.
Maître crocheteur de petits coffres,
Et si le bourgeois n'était pas endormi?
Fais gaffe à ne pas te faire prendre
Car ça pourrait tourner très mal pour toi.

Il faut savoir aussi que le pied de 1784 était égal à 32,48 centimètres, et que le quintal valait 48,95 kilogrammes.

Aujourdhui 28 juillet 1788, nous, soussigné, membre de l'Assemblée de l'Election d'Issoire et du Bureau intermédiaire de celle-ci, en vertu de la commission ci-jointe à nous donnée par le Bureau intermédiaire de ladite Election pour vérifier l'exposé en la requête de Jean et Pierre CURABET,
Jean BLANCHIER,
Robert MOURET,
Jacques MALAUZAT,
et les enfants mineurs de Benoît SAUZET, habitants du lieu de Réal, paroisse de Saint Martin d'Ollières (ci-jointe)...

Nous sommes transportés dans la dite paroisse d'Ollières où étant, nous avons fait appeler les Syndics, Officiers municipaux et principaux habitants de la dite paroisse, que nous avons requis de nous accompagner dans le dit village de Réal, où étant, nous avons demandé à tous les voisins qui se sont présentés - au nombre de trois - à quelle époque l'incendie dont les susdits se plaignaient était arrivé.

Ils nous ont répondu que c'était le 19 août 1784.

(Archives Départementales du Puy de Dôme. 4 C 220 (I).)

na. lieux — aujourd'huy vint huit juillet mil sept cent quatre vingt huit nous soussigné membre de l'assemblée de l'election d'issoire et du bureau intermediaire d'icelle en vertu de la commission cy jointe à nous donnée par le bureau intermediaire de lad. election pour verifier l'exposé en la requette de Jean et pierre curabel, jean blanchier, robert mourer, jacques malausat, et les enfants mineurs de benoit sauzet, habitants du lieu de real paroisse de st martin d'olieres, cy jointe. nous sommes transportés dans lad. paroisse d'olieres où etant nous avons fait appeller les sindic, officiers municipaux et principaux habitants de lad. paroisse, que nous avons requis de nous accompagner dans ledit village de real, ou etant nous avons demandé a touts les voisins qui se sont presentés au nombre de trois a quel epoque l'incendie dont les susdits se plaignoint etoit arrivés, ils nous ont repondu que c'etoit le 19 aout 1784; nous avons procédé a la verification, et nous avons trouvé que Jean curabel a eu deux granges brulées et totalement consumées, l'une de 23 pieds de large, et 26 pieds de long, et une autre de 15 pieds sur 20 pieds, qui suivant le rapport des principaux habitants et voisins, il a perdu 200 quintaux de foing, le tout evalué par les susd. denommés a la somme de 1500 ₶ sur laquelle perte, led. jean curabel a eu en non valeur en 1785 la somme de 36 ₶ 5 s en 1786 et en 1787 rien autre le tout a demy usé

pauvre

medio cremment pauvre — pierre curabel, a essuyé l'incendie a la meme epoque d'une grange de 15 pieds de larges et 23 pieds de long, et a perdu outre ce 20 quintaux de foing, et 200 gerbes le tout de la valeur de 450 ₶, sur quoy il a obtenu en non valeur en 1785 la somme de dix livres, et rien autre;

pauvre — Jean blanchier a perdu une grange et ecurie de 16 pieds de large et 23 pieds de long. et une maison de 20 sur 22; les murailles calcinées, a perdu 60 quintaux de foing, et 200 gerbes meubles de maison demy usé ainsi que les couverts, le tout evalué a 1200 ₶, il a receu en non valeur en 1785 sept livres en 1786 22 ₶, et la 3me 4 ₶

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

pauvre — robert maurer a perdu une maison d'habitation une grange deux ecuries le tout attenant, long de 55 pieds et large de 23 couvert a paille ainsi que touts les autres demy usés, le d. mourer a perdu touts ses meubles linge et ustencils de paysans; environ 60 quintaux de foing, et 300 gerbes une truije avec 4 cochons, le tout nous a paru valoir ~~la~~ somme de 1500 ₶, il a eu en non valeur en 1785 la somme de 21 ₶, et autant pour chacune des années 1786 et 1787

pauvre — Jacques malausat a perdu une maison et grange de 14 ₶ pied de larges et 26 pieds de long; avec ses petits meubles 25 quintaux de foing, et 200 gerbes le tout evalué a 1200 ₶, il a eu en non valeur en 1785 17 ₶ 19 s en 1786 17 ₶ 19 s en 1787 5 ₶ 13 s

mediocrement pauvre

Les enfants mineurs De Pierre Saussés on perdu une maison de 23 pieds en quarré, grange et ecurie de 15 pieds de large et 23 pieds de long; lesd. mineurs non perdu que deux grands coffres ou arches, point de fourrages; leur perte parois devoir etre portee a 800tt, et ils on recu en non valeur en 1785 la somme de 20 sols, en 1786 14tt 3s, et en 1787 34 sols.

De tout quoy nous estant rendu certain par le temoignage des principaux habitants ou par celuy de tous voisins non interessés mais bien plus encore par celuy de Monsieur le curé de la dite paroisse, et monsieur de Lespinasse, nous avons pensé que les evaluations pouvoint etre portees aux evaluations cy dessus, que la plus part non pas encore ete en etat de relever leurs batiments, qui sont dans une etat de masure; et que les non valeurs qu'ils ont reçu ne paroissent pas proportionnees aux pertes qu'ils ont essuye; et pour la cloture de notre present proces verbal nous avons requis les signatures de ceux qui ont scu le faire. Le dit jour et an. [illegible]

[illegible] curé De Lespinasse [illegible] Saindre [illegible]

Nous avons procédé à la vérification et nous avons trouvé que

Jean CURABET (très pauvre), a eu deux granges brulées et totalement consumées, l'une de 23 pieds de large et 26 pieds de long, et une autre de 15 pieds sur 20 pieds, que suivant le rapport des principaux habitants et voisins, il a perdu 200 quintaux de foin, le tout évalué par les susdits dénommés à la somme de 1500 livres.

Sur laquelle perte ledit Jean Curabet a eu en non-valeur en 1785 la somme de 36 livres et 5 sous, en 1786 et en 1787 rien d'autre, le tout à demi usé.

Pierre CURABET (mediocrement pauvre), a essuyé l'incendie à la même époque d'une grange de 18 pieds de large et 23 pieds de long, et a perdu en outre 20 quintaux de foin et 200 gerbes, le tout de la valeur de 430 livres,

Sur quoi il a obtenu en non-valeur en 1785 la somme de 10 livres, et rien d'autre.

Jean BLANCHIER (pauvre), a perdu une grange et écurie de 16 pieds de large et 23 pieds de long, et une maison de 20 sur 22 en murailles calcinées, a perdu 60 quintaux de foin et 200 gerbes, meubles de maison demi usés, ainsi que les couverts, le tout évalué à 1200 livres.

Il a reçu en non-valeur en 1785 sept livres, en 1786 22 livres, et la troisième (année) quatre (livres).

Robert MAURET (pauvre), a perdu une maison d'habitation, une grange et deux écuries, le tout attenant, long de 55 pieds et large de 23, couvert à paille ainsi que toutes les autres, demi usé. Le dit Mouret a perdu tous ses meubles, linges et ustensiles de paysan, environ 60 quintaux

de foin et 300 gerbes, une truie avec quatre cochons. Le tout nous a paru valoir la somme de 1500 livres,

Et il a eu en non-valeur en 1785 la somme de 21 livres, et autant pour chacune des années 1786 et 1787.

Jacques MALAUZAT (pauvre), a perdu une maison et grange de 14 pieds de large et 26 pieds de long, avec ses petits meubles, 25 quintaux de foin et 200 gerbes, le tout évalué à 1200 livres.

Il a eu en non-valeur en 1785 17 livres et 19 sous, en 1786 17 livres et 19 sous, en 1787 5 livres et 13 sous.

Les enfants mineurs de Benoît SAUSES (médiocrement pauvre), ont perdu une maison de 23 pieds carrés, grange et écurie de 16 pieds de large et 23 pieds de long. Les dits mineurs n'ont perdu que deux grands coffres ou arches, point de fourrage. Leur perte paraît devoir être portée à 800 livres,

Et ils ont reçu en non-valeur en 1785 la somme de 10 sous, en 1786 14 livres et 3 sous, et en 1787 34 sous.

De tout quoi nous étant rendu certain, ou par le témoignage des dits principaux habitants, ou par celui de trois ou quatre voisins non intéressés, mais bien plus encore par celui de Monsieur le Curé de la dite paroisse, et Monsieur de Lespinasse, nous avons pensé que les évaluations pouvaient être portées aux évaluations ci-dessus,
que la plupart n'ont pas encore été en état de relever leurs bâtiments, qui sont dans un état de masures,
et que les non-valeurs qu'ils ont reçues ne paraîssent pas disproportionnées aux pertes qu'ils ont essuyées,
et pour la clôture de notre présent procès-verbal nous avons requis les signatures de ceux qui ont su le faire, le dit jour et an.

Farreyre, curé
De Lespinasse
Dupatural
Roche, syndic
Dufour

Un extrait de l'état-civil cité par Roger Roche nous permet de retrouver trace en 1799 de l'un des "mineurs SAUZET".

Aujourdhui 25 fructidor an VII(...) est comparu Germain SAUZET, cultivateur et scieur de long, habitant du lieu du Réal(...) pendant qu'il était à la scie dans le département de la Creuze, Benoite Estival, sa femme, est venue à décéder, laissant des enfants dans l'âge le plus tendre...

Il est des familles sur lesquelles le malheur semble s'acharner...

L' ETAT-CIVIL AU DIX-HUITIEME SIECLE

L'état-civil de Saint Martin d'Ollières présente une lacune importante de 130 années, pratiquement tout le 17ème siècle. Depuis le 16ème siècle, les noms de famille ont évolué à Riolles, ou ont adopté quelquefois une orthographe différente - si l'on peut parler d'orthographe, dans un domaine et à une époque où seul l'usage fait loi.

La liste qui suit donne les nouveaux noms, et la date de leur première apparition aux registres. 1736 y paraîtra particulièrement riche, puisqu'il reprend tous les noms qui sont manquants au 17ème siècle.

1736 Baile, Baille, Bayle
Besseire (Vaissaire en 1750)
Brassa, Brassat
Chapu, Chapus
Chastrette
Chavan, Chavant,(Chevant en 1773)
Clémensat
Cogordel, Coucourdel
Couderette, Coudeirete
Courtines
Dissart, Dissard, Issard et D'Issard
Fajet, Fayet
Fourit (Fouris en 1759, Fouriot en 1772
Grenouillet, Granoulet en 1776

Hortigier, Ortigier en 1752
Hostalier, ou Ostalier, de Riolles ou de "Malore"
Jouvet de "Malhaure"
Lubeyre, Lybeire, Libaire en 1752
Maguaud, Magaud, Magot
Malausat, Malozat, Malauzat de "Malore" en 1744
Mativet
Mazard
Morel
Mouret
Pealou(x), Pialou(x),Pialous
Poujet, Pouyet
Porte
Pruneyre
Sabatier, Sabattier, de "Malaure" ou Sabattié en 1782
Taunat du "Roudai". On retrouve Tonas, Taunat, Thonnat en 1749, et Jean Tonat le 28 décembre 1760

1742 Raby, Rabide
1743 Francoulon, Francolon
1746 Moran, Morand, Morant
1747 Braval (peut-être Bravard?)
1748 Beauregard, Borgard en 1782
Ricou, Ricoux
1751 Fayon
1752 Ducher
Nigon
Roche
1753 Bertrand
1754 Giraud
1756 Point
1759 Chalafre
Jacob
Marquet
Poinson, Poinsson, Ponson
1763 Tomas
1764 Paulet
1765 Jouveshommes
1773 Oléon
1784 Rolland

(Archives départementales du Puy de Dôme/6E3/396)

Vignette anonyme provenant d'une carte du département de la Haute-Loire (19ème siècle)

LES ANNEES DE LA REVOLUTION

1788 est restée dans les annales comme l'année de la grêle, qui causa de terribles ravages
GMH/326 partout en France.

Le 13 juillet, 400 000 tonnes de grêlons se déversèrent sur deux lieues de large et cinquante de long sur 1039 paroisses du Nord de la
LR1/093 Loire, détruisant toutes les récoltes.

Dans les paroisses du Livradois, on pensa sans doute avoir échappé au malheur qui avait frappé plus au Nord, mais la grêle tomba sur l'Au-
VYL/129 vergne en août.

A Messieurs, Messieurs les sindics de la commission intermédiaire de l'élection d'Issoire.

Vous remontre Dame Jeanne de Vertamis, Veuve Oradour, tutrice de ses enfants, habitante de la Ville d'Auzon.

Disant qu'elle possède dans le village de Riols, parroisse de St Martin d'Olière un domaine situé en pante. Que les inondations suivies d'une grêle affreuse arrivées le 11 du présent mois d'aoust luy ont emporté entièrement les orges, avoines, pommes de terre et autres légumes propres à la subsistance. Que les ravins ont enlevé le terrain et qu'il ne reste que les rochers, de sorte que la suppliante a perdu et la récolte et les fonds. Cet accidant la met hors d'état de payer les impositions de la présente année.

Si vous ne luy faites accorder une non-valeur proportionnée et ne faites cesser ses impositions à l'avenir.

Ce considéré, Messieurs, il vous plaise accorder à la suppliante une non-valeur proportionnée aux pertes qu'elle a faites et faire cesser à l'avenir ses impositions, vous luy rendrez justice et vous fairez bien.

de Vertamy Oradour.

(Archives départementales du Puy de Dôme/4 C 220)

Cette lettre du mois de juillet 1788 contient la première mention de "pommes de terre", comme on disait à Auzon, alors que les campagnes disaient "trouffes".

1786. Fragment d'une carte chorographique de la Généralité d'Auvergne. PARIS: Dezauche. Bibliothèque de Clermont Fd.

Signalons aussi que Dame Jeanne de Vertamis fut la grand-mère de Jean-Baptiste Mandaroux, ami et exécuteur testamentaire de l'écrivain Cha-
ALJ/199 teaubriand.

En mars 1789, il y eut de grandes chutes de neige.

Les évènements parisiens étaient ressentis comme lointains, et la Révolution devait provoquer très peu de mouvement. En Auvergne, la Terreur ne
REH/115 fait guère de victimes.

La province est démantelée en 1790 pour former les départements: Puy de Dôme, Haute-Loire, etc. Quelles considérations ont bien pu faire tirer
GMH/329 la limite le long du ruisseau de Malaure, avec une
REH/116 "enclave" vers le Sud du Mozel, sur l'autre rive du
AED/043 ruisseau, qui aurait dû en fait faire partie logiquement de la Haute-Loire?

Une modification utile et durable fut la mise en oeuvre du système métrique. Voici ce qu'écrit en 1875 un cultivateur du Cantal.

Les poids et les mesures variaient à l'infini; la même nomenclature désignait des poids différents, des mesures variées suivant les lieux; une livre, un quintal d'une contrée, n'étaient plus les mêmes que ceux d'une autre; un arpent, une perche, un acre, une sétérée, un journal, etc. de terre, n'avaient pas la même contenance à Paris, en Normandie, en Auvergne, etc.; il en résultait une confusion dont il était impossible aux agriculteurs de sortir. Il en était de même des mesures de capacité: les pintes, les pots, les chopines, les setiers, les boisseaux, etc., différaient de capacité. Il en était de même des aunes, des cannes, des brassées, des pieds, des toises, des lieues, etc. Aujourdhui, plus d'équivoque: un mètre, un are, un hectare, un kilomètre, un litre, un hectolitre, un gramme, un kilogramme, etc., sont les mêmes par-
VOC/239 tout.

Si le calme semble régner à Ollières, où l'on semble garder la tête froide, des bruits de troubles et de sédition parviennent de Saint Germain l'Herm.

Le 11 avril 1791, Barrière, un habitant de St Germain, et ses partisans manifestent sur la place publique et traitent le maire de "Jean ...", et de "b..."(les mots sont ainsi abrégés sur les documents originaux).

Le 11 juillet, St Germain voit encore des attroupements des ennemis de la patrie, et le 29 décembre, ces mêmes attroupements dans la halle et dans les rues où l'on fait le tour de ville avec tambours et bâtons ferrés, avec dessein de tuer le maire. Barrière, "au milieu de ses brigands", s'écrie "Où sont mes pistollets que je brulle la servelle à ce b... là!"

Le 1er février 1792 le percepteur se voit refuser le paiement des impôts par plus de soixante contribuables. Il demande alors main forte à la mairie, qui ne peut - ou ne veut - lui porter aucun secours.
(Archives départementales du Puy de Dôme/L 581)

Pour beaucoup, "révolution" signifiait

l'abolition de tout impôt, taxe, charge, taille, prélèvement, tribut, capitation, gabelle, bouade, redevance, dîme, cens, champart, aide, corvée, péage et autres droits de toutes sortes qu'on devait au seigneur, à l'Eglise, à l'Election...

Le 1er septembre 1792 à Jumeaux, à la sortie de la messe, la foule se rua sur la Municipalité où étaient déposés depuis quelque temps les registres de recettes des cens et les terriers du couvent d'Esteil, les porta sur la place et les brûla.

C'était pour elle le symbole de toutes les oppressions fiscales qu'elle croyait éteintes. Aussi hommes et femmes criaient-ils en faisant la ronde autour du feu de joie, qu'ils ne voulaient
SEM/411 plus payer d'impôts.

Les rôles des impôts de St Martin d'Ollières pour 1791 nous renseignent sur les professions des habitants. Ces documents donnent les noms et les sommes payées. Ils ne donnent malheureusement pas de renseignements sur le domicile exact des contribuables.

Il y avait donc dans la "commune" - et non plus la "paroisse", comme on disait avant 1789:

54 cultivateurs,	2 maréchaux,
23 scieurs de long,	2 maçons,
6 sabotiers,	1 menuisier,
4 tisserands,	1 métayer,
4 journaliers,	2 meuniers.
2 charrons,	

(Archives départementales du Puy de Dôme/L 1070)

Je ne pense pas qu'il faille croire entièrement ce document, et on devait "cacher des choses" au percepteur, si l'on en croit le décompte des moulins effectué deux ans plus tard, et qui donne "cinq moulins". Trois seraient donc sans meunier? Une loi du 25 fructidor An II (11/09/1793) exigeait ce décompte, et voici la réponse donnée par St Martin.

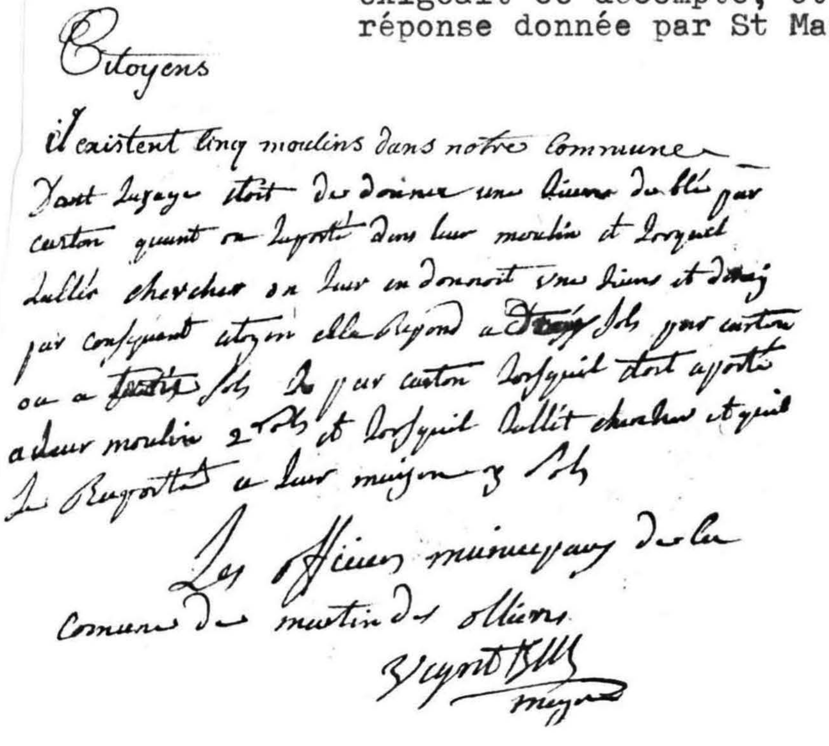
Citoyens

il existent cinq moulins dans notre commune dont l'usage etoit de donner une lieure de blé par carton quant on l'apportoit dans leur moulin et lorsquil l'allit chercher on leur en donnoit une lieure et demi par consequent citoyen elle repond a sols par carton ou a sols par carton lorsquil etoit apporte a leur moulin 2 sols et lorsquil l'allet chercher et quil le rapportoit a leur maison 3 sols

Les officiers municipaux de la commune de martin des olliers

[illegible] maire

Citoyens,
Il existent cinq moulins dans notre commune dont lusage étoit de donner une livre de blé par carton quant on laporté dans leur moulin et lorsquil lallér chercher on leur en donnoit une livre et demy par conséquant citoyen elle reviend a deux sols par carton ou a trois sols du par carton lorsquil doit aporté a leur moulin 2 sols et lorsquil lallét chercher et quil le raporté a leur maison 3 sols.

Les officiers municipaux de la comune de Martin des Ollières. VEYRET
(Archives départementales du Puy de Dôme/L 4369)

Il faut noter qu'on n'a pas écrit SAINT Martin des Ollières. Il peut s'agir d'un mot sauté, mais aussi d'un choix volontaire. Beaucoup de lieux changeaient de nom en adoptant les nouvelles idées, car des mots tels que "le château, la chapelle, l'église, l'évêque, la Fayette ou Saint ..." conservaient une vilaine odeur de l'Ancien Régime.

C'est ainsi qu'on a vu naître - et vivre quelquefois de façon éphémère -

Roche-Savine,	(Saint Amant-Roche-Savine)
Florine le Charbon,	(Sainte Florine)
Marie-Pénible,	(Sainte Marie des Chazes)
Goulache,	(Saint Jean-Saint Gervais)
Germain-la-Montagne,	(Saint Germain l'Herm)
ou Bonnet Libre.	(Saint Bonnet le Chastel).

"Martin des Ollières" n'a probablement eu qu'un temps. "Ollières", qui correspondait d'ailleurs au nom patois, était plus simple et a résisté davantage, comme "Chargnat" qu'on utilise localement plus volontiers que "Saint Rémi de Chargnat".

HØ5/147

LE SIEUR PIERRE FARREYRE, CURÉ, PIERRE GLADEL SON VICAIRE ET BENOIT FRANCOLON

Les véritables problèmes locaux semblent d'ordre religieux. En tous cas, c'est sur le plan religieux que l'intermède révolutionnaire d'une dizaine d'années - du 12 juillet 1790 (Constitution civile du clergé) au 15 août 1801 (signature du Concordat) a laissé le plus de traces écrites aux archives.

Le clergé des villages sous l'Ancien Régime avait tous les défauts et toutes les qualités qu'ont les hommes. De plus, le prêtre était le point de mire par sa position sociale, par son statut particulier du célibat, et par le fait qu'en étant prêtre, il proclamait à tous qu'il était habité par un idéal, et qu'il désirait faire partager à tous cet idéal.

La douzaine de curés dont nous avons les noms pour la paroisse de Saint Martin avant 1790 (voir le tableau ci-contre) n'ont sans doute guère créé de scandales par une morale à réprouver: il en serait resté quelque chose dans les écrits conservés.

Peut-être étaient-ils un peu trop conscients de leur situation à part, un peu trop "embourgeoisés" dirions nous maintenant.

Ils ont souvent des terres à mettre en valeur (on leur vole leur bois comme à n'importe

Date de début d'exercice	Date de fin d'exercice	Noms des curés et références	Noms des vicaires et luminiers
16/05/1324		Il y a un recteur à St Martin (pp.29/30)	
9/05/1454		Frère Jean GIRBAUD	(p. 264)
av.12/08/1568	19/04/1569	MONTAIGNIER pages 65/66 AD63/6E396	
09/05/1569	10/05/1570+	ECHANDELOTZ page 65 AD63/6E396	
av.22/05/1574	08/05/1575+	MOLIN page 65 AD63/6E396	
av.18/06/1600	20/05/1606+	MALAUZAT page 65 AD63/6E396	
En 1639		MALOZAT Est-ce le même qu'en 1606?	
1663	1687	Guillaume TISSIER, prêtre, docteur en théologie AD63/6E396 pour 1685	DUMAS,vic.(1669) BAYON,vic.(1685) Etienne MALAUZAT, marguillier, (1687-1693)
1688	1703	Pierre GENEIX	MARTIN,vic.(1692) DEFILZ,vic.(1696) MARTIN,vic.(1699)
		En 1700, Defilz signe comme curé En 1704, DALBINE signe "vic.,en l'absence de Mr le curé"	
1704	1719	Jehan CHARBONNEL, prebstre et vic.	
(En octobre 1724, on trouve Jean CHARBONNEL curé à Peslières.)		page 101	
1719	nov.1742	MENDRE pages 34,99,100 AD63/6E396	JARLIER,vic.(1721) POUJET,lum.(1724) RICHARD,vic.(1724) LA BOUDERIE,vic.(1727) DELMAS,vic.(1736-1739) FEUILLET,vic.(1740-1741) ROUX,vic.(1742-1743)
1743	03/11/1770	Jean MALET,"vénérable curé d'environ 72 ans", décédé le 03/11/1770 pages 31,34,111,120,121 et AD63/6E396	TAUNAT,vic.(1743-1747) ATTEROCHE,vic.(1747) JOURDE,vic.(1748) MARTIN,vic.(1749) AVOND,vic.(1749-1754) CHARBONNEL,vic.(59-70)
1770	09/03/1771+	CHARBONNEL signe"vic." jusqu'au 26/12/1770 "curé commis et vic." ensuite, et"curé" en 1771.	
07/04/1771	03/03/1778	Antoine CHALIER (page 31 et AD63/6E396 semble se retirer en septembre 1777 décédé le 03/03/1778	CHARBONNEL,vic.(03/1772)
(L'ex-vicaire, ex-curé commis, ex-curé,est-il redevenu vicaire? La signature semble identique.)			

Références: voir également pages 67/68 et 98/103 et AD63/6E396.

qui: voir page 31).

Ils attirent autour d'eux leur famille, et le fait d'avoir un revenu assuré devait aussi compter pour certains. On trouve ainsi des "familles" de prêtres, où la fonction semble passer d'oncle à neveu.

Le troisième novembre (1770) est décédé messire Jean MALET prêtre et vénérable curé de la paroisse de St Martin d'Olières, muni des sacrements et âgé d'environ soixante et douze ans et a été inhumé dans l'église de lad. paroisse par nous soussignés le quatrième de ce mois et an présents messire Etienne Charreyre son neveu, curé de Peslières, messire Guillaume Charbonel vicaire dud. Olières, me Jean-Baptiste Malet demeurant aud. Olières aussi son neveu et Claude Ostalier journalier, h/ant dud. lieu d'Olières, tous soussignés. (AD63/6E396)

A la veille de ce que certains ont appelé "la tourmente révolutionnaire", et qui fut vraiment une bourrasque pour le clergé, qui sont les prêtres de Saint Martin d'Ollières?

Pendant la maladie d'Antoine Chalier, curé, Gleyze, vicaire, assure un interim de dix semaines à compter du 10 janvier 1778. Son curé meurt le 3 mars de cette année, et le nouveau arrive le 25 mars.

Pierre FARREYRE, ce nouveau curé, est né le 23 juillet 1736 à Farreyre, paroisse de Chastel près de la Voûte en Brivadois. Il a donc 42 ans. (Archives diocésaines du Puy de Dôme/Registre B1/4)

Lui aussi semble s'installer avec un neveu (?). En effet, l'état-civil pour 1786 porte mention d'une inhumation à Ollières d'un nommé Jean Farreire, âgé de 34 ans, et décédé le 23 novembre, en l'absence provisoire du curé.

Le père Farreyre aura successivement comme vicaires PAILLER en 1779, MARTIN en 1780, LANGLADE en 1781, puis Pierre GLADEL en 1790 au moment de la Révolution. (AD63/6E396)

Ollières était aussi le lieu d'origine d'un autre prêtre: Benoît Eloy FRANCOLON, né à Valz sous-Châteauneuf le 25 juin 1752, fils de Pierre Francolon et de Marie Saurel d'Ollières. Ordonné le 23 octobre 1786, il est nommé vicaire dans le diocèse de Saint Flour.
(Archives diocésaines du Puy de Dôme/Registre B1/4)

Sans entrer dans les détails, résumons le décret du 12 juillet 1790, qui allait bousculer la vie des prêtres:

—— à chaque département devait correspondre un évêché; la carte des paroisses se trouvait donc modifiée.

—— les citoyens électeurs nommaient leur évêque et leur curé.

—— tous les bénéfices ecclésiastiques étaient supprimés et chaque curé ou vicaire recevait un salaire payé par l'Etat.

En outre on demandait aux prêtres de prêter serment à cette constitution civile du clergé, sous peine de passer dans l'illégalité.

Les paroissiens d'Ollières ne semblent pas avoir désiré élire un curé différent de celui

qu'ils avaient déjà; Pierre Farreyre devait leur convenir.

Mais le mécanisme se met lentement en place. Il faut bien appliquer localement les ordres venus de Paris, même s'ils ne sont pas toujours compris.

Le salaire payé aux prêtres par l'Etat est fixé le 21 juin 1790.

A l'égard des curés, leur traitement était fixé à 2000 livres dans les communautés où il y aurait plus de 2000 âmes; à 1500 livres dans celles au dessus de 1000 âmes, et dans celles au dessous de 1000 âmes, à 1200 livres.

Le traitement général des vicaires était fixé à 700 livres en sus du logement, qui devait leur être fourni, de même qu'aux curés. Telles étai-
LAC/024 ent les dispositions relatives au futur clergé.

Au préalable, on avait demandé aux curés de faire une déclaration de leurs bénéfices.

" " " " " " " " " " Vu les lettres patentes du Roi et les dé-
" " " " " " " " " " crets de l'assemblée nationale du 18 9bre
" " " " " " " " " " 1789 portant que tous les titulaires de
" " " " " " " " " " bénéfices seront tenus de faire la déclaration de tous les biens et revenus dépendant de leurs bénéfices, pour nous y conformer, nous, soussigné Curé de la paroisse de St Martin d'Ollières, distric d'Yssoire, département du puy de Dôme, avons fait notre déclaration telle qu'il suit:

Je jouis 1° De la portion congrue qui m'est payée moitié par les Bénédictins de la Chaise-Dieu, moitié par le Prieur de Saint Germain L'Herm.

2° Par acte du 30 janvier 1708 (Reçu Grellet, N^re Royal), Me Jean Ignace de Lespinasse a fait une fondation de la somme de quatre livres annuellement au profit des curés de la dite paroisse à la charge par eux d'acquitter huit messes chaque année avec l'INVIOLATA à la fin de chacune.

3° Par testament du 6 7bre 1690, George Libeyre de Ribeyre a légué la somme de quarante sols annuellement à l'église de Saint Martin d'Ollières à la charge d'acquitter trois messes et le SALVE REGINA à la fin de chacune.

4° Par sentence du vingt un juillet 1710 Germain Dufour d'Ollières est condamné à payer à Me Mendre Curé d'Ollières chaque année la somme de dix huit livres huit sols de fondation portées par trois différents contrats énoncés en la sentence, à la charge d'acquitter chaque année vingt deux messes et le LIBERA à la fin de chaque messe.

5° Par contrat de fondation du douze juillet 1645 (Reçu Malauzat) Catherine Patural, veuve de Jean Tourette a délaissé aux curés de St Martin d'Ollières un pré de la contenue à faire un char foing appelé la Sagne, à la charge par les dits curés d'acquitter douze messes et douze versets de STABAT à la fin de chacune.

6° Par contrat de fondation (Reçu Malauzat) du 5e juillet 1692 Me Guillaume Renglaré a délaissé à l'église de St Martin d'Ollières un pré de la contenue à faire un char foing aux app^ces d'Ollières,

terroir appelé "la Combe de Vert", à la charge par le curé d'acquitter annuellement vingt messes et le SALVE REGINA à la fin de chaqu'une. Lesquels deux prés cy dessus désignés sont assujettis à Quatre coupées et demi coupée seigle de cens.

7° Je jouis d'un petit pré, terroir de Coirie, appcès d'Ollières, de la force à faire deux quintaux foing, délaissé par desc. Concordel à la charge d'acquitter deux messes et le SALVE REGINA à la fin de chacune.

8° Par contrat de fondation du trois juillet 1667, Bonnet Dissard de Riolles a légué aux curés de St Martin d'Ollières la somme de dix livres annuellement pour qu'il soit acquitté vingt quatre messes avec douze versets de STABAT à la fin de chaque messe.

Il n'y a dans cette paroisse qu'un très petit jardinet de demie coupée. Le vicaire en titre de cette paroisse ne jouit que de la portion congrue qui lui est payée aussi moitié par les Bénédictins de la Chaise-Dieu, moitié par le Prieur de St Germain l'Herm. Son nom est Pierre Gladel. Il n'y a en cette paroisse aucun autre bénéficier ni pensionnaire eclésiastique ni burau de charité.

J'ai l'honneur de certifier que la présente déclaration est juste, vraie et sincère. En foi de quoi ai signé.

FARREYRE, curé de St Martin d'Olières.

(Archives départementales du Puy de Dôme/L 4623)

Les revenus de nos deux prêtres étaient donc de 32 livres et 48 sous, d'environ 4 ou 5 chars de foin, du produit d'un petit jardin et de leur portion congrue, c'est-à-dire du produit de la répartition de la dîme, qui se réduisait souvent à des appointements fort mesquins, par ailleurs contestés par les décimateurs, soit le prieur de St Germain, soient les Bénédictins de la Chaise-Dieu.

Parlant du curé Mendre en 1757, on disait déjà "Ce curé n'est pas riche!"(Voir page 121)et la situation n'avait guère changé. Sur le plan strictement financier, les deux prêtres d'Ollières n'auraient probablement qu'à gagner à prêter le serment, pour se voir attribuer 1900 livres pour eux deux.

Le 6 mars 1791 le curé et son vicaire signent le serment.

Extrait des registres de la paroisse de St Martin d'Ollières.

Aujourd'huy sixième mars mil sept cent quatre vingt onze, nous, Pierre Curabet, maire de la paroisse de St Martin d'Ollières, en présence de la municipalité, du Conseil général de la commune, des fidèles de la dite paroisse, ayant été requis par écrit de la part de Sr Pierre Farreyre, curé, et de Pierre Gladel son vicaire de vouloir recevoir leur serment conformément au décret de l'assemblée nationalle du 27 novembre 1790, à quoy adhérant, à l'issue de la messe paroissialle et encore en présence de tous les habitants, les dits curé et vicaire ont

prêté leur serment civique par lequel ils ont juré de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui leur est confiée et d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationalle et acceptée par le roi. De tout quoy leur avons expédié acte pour leur valoir de servir ce que de raison. SOULAYRE, greffier de la munisipallité. (AD63/L 2550)

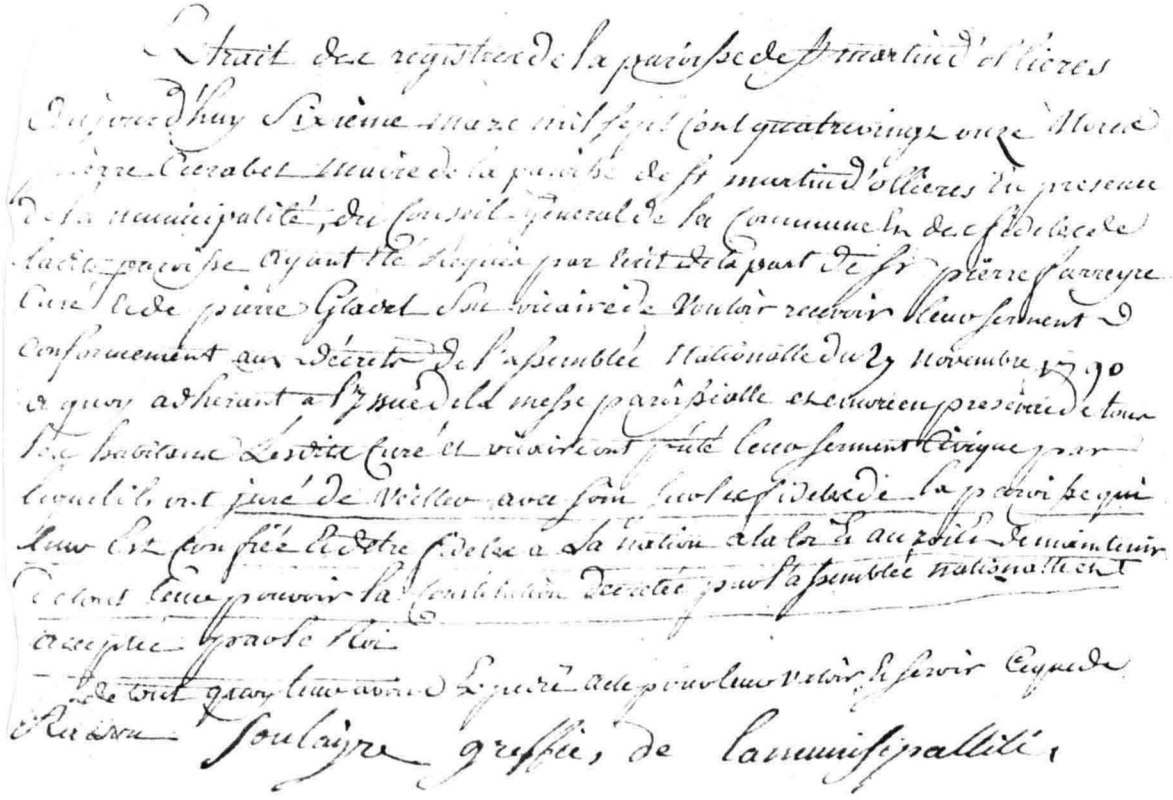

Benoît Francolon signe aussi. On le retrouve "vicaire à Ollières" dans un "Catalogue des prêtres qui se sont départis volontairement de leur état de fonctions" - date de l'abdication: du 18 dud.
- lettres ou titres déposés: de prêtrise.
- forme de démission: de l'état et fonctions.
(Archives départementales du Puy de Dôme/L 4614)

Comme Pierre Farreyre, Pierre Gladel et Benoît Francolon, beaucoup prêtèrent le "serment pur et simple de fidélité à la loi et au roi".
(Archives départementales du Puy de Dôme/L 2321, L 4612)

Il y eut aussi des restrictions, des refus et des rétractations.

Dans le Brivadois, le chapitre de Brioude avait rendu sa domination si insupportable dans la ville et les campagnes, et avait traité le clergé inférieur avec un tel mépris que les premières idées de liberté se propagèrent avec unanimité dans les cantons de Brioude, Auzon, où presque tous les prêtres firent le serment. Ils devinrent "prêtres constitutionnels". Une bonne partie du clergé des régions montagneuses ne signe pas et va être "réfractaire". La proportion est de moitié: il y a en 1791

110 prêtres dans la région de Brioude, dont 58 cons-
A87/098 titutionnels.

En Haute Loire la scission est si complète qu'il existe un évêque constitutionnel, Etienne DELCHER, originaire de Brioude, et un évêque réfrac-
A87/098 taire, DE GALARD.

Dans la région d'Issoire, les pourcentages sont différents: 32 % des prêtres refusent le serment, ou se rétractent après l'avoir signé. Les archives du Puy de Dôme (Série L.) contiennent d'émouvantes lettres de prêtres qui expliquent les raisons de leurs choix.

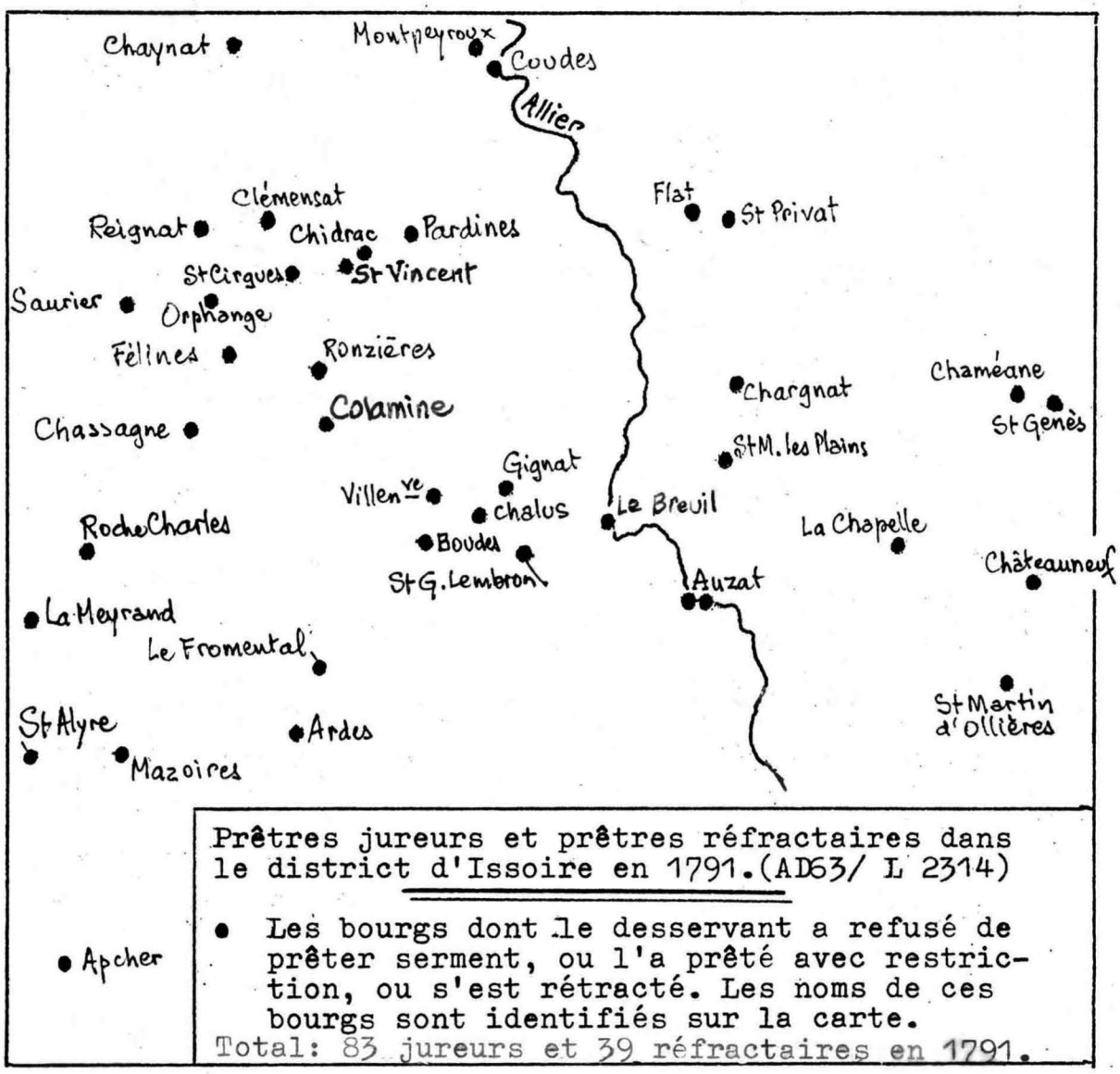

Prêtres jureurs et prêtres réfractaires dans le district d'Issoire en 1791.(AD63/ L 2314)

- Les bourgs dont le desservant a refusé de prêter serment, ou l'a prêté avec restriction, ou s'est rétracté. Les noms de ces bourgs sont identifiés sur la carte.

Total: 83 jureurs et 39 réfractaires en 1791.

Arthur Conte explique en une phrase le sort futur de ces prêtres. "Le destin fatal de toutes les révolutions est d'être dépassées et débordées par les forces qu'elles déchaînent et que très tôt elles ne contrôlent plus."(Les navires-prisons de l'Ile-Madame, émission de FR3, 1987).

Les archives départementales, ainsi que les archives diocésaines de Clermont, perdent la trace de l'abbé Pierre Gladel.

L'arrêté du citoyen représentant du peuple Roux-Fazillac demande à tous les prêtres de se présenter au chef-lieu de district. Le curé d'Ollières se rend à Issoire,"chez Brunel, qui le loge."

"FARAIRE, St Martin d'Olières, ex curé (rien dans le cas de le faire soupconner)" (AD63 - L 4612)

Les archives départementales perdent ici sa trace, et les archives diocésaines se contentent de noter mélancoliquement (Registre B1/4, page 40):

> Pierre FARREYRE, curé. Se trouve dans la liste imprimée parmi les non assermentés. Mais c'est une erreur, ou bien après avoir refusé le serment, il le prête ensuite. En mai et Xbre 1792 il recevait 1200 livres de traitement. Il abdiqua son état et sa fonction en l'an II et reçut 1000 livres de pension. Il se rend à Issoire le 6 Thermidor an II pour obéir à l'arrêté de Roux Fazellac et loge chez Brunel. Le 6 Frimaire an III, il se retire au village de Farreyre, Cne de Chastel, canton de la Voûte, district de Brioude en se soumettant néammoins, jusqu'à sa mise en liberté, à l'arrêté de Roux-Fazillac dont le représentant du peuple Musset a prononcé la continuation et par lequel les exprêtres de ce district avaient été mis en arrestation dans ce district.

L'abbé Francolon, requis d'habiter en son lieu de naissance, écrit aux citoyens administrateurs du district d'Issoire ..."il a demeuré dans issoire pour obéir à l'arrêté du commissaire. Il demande d'être renvoyé. Il n'a chez lui qu'une vieille mère et un frère infirme; sa présence est absolument nécessaire pour faire les semailles, ses parents étant très pauvres. De plus, sa détresse (financière) ne lui permet pas d'habiter la ville"... (AD63 - L 4611)

Le 26 août 1792, tous les ecclésiastiques n'ayant pas prêté le serment ou qui, l'ayant prêté, l'ont rétracté, devront quitter le département dans les huit jours, et la France dans la quinzaine. Passé ce délai, ceux qui n'auront pas obéi à la loi seront déportés en Guyane. (Assemblée législative)

Benoît Francolon figure dans le"tableau des ecclésiastiques non assermentés de ce département qui ne se sont pas présentés en aucune manière à l'administration centrale, soit pour y prendre leur passeport de déportation, soit pour y produire leur note d'exemption."(AD63 - L 2360)

L'abbé Francolon entre donc dans l'illégalité. Elie Pialoux de Riolles raconte l'histoire de deux ou trois prêtres réfractaires qui se cachaient dans un fournil de Riolles (Parcelle CRE 648) pendant le jour, et sortaient de nuit dans la Combe pour prendre l'air, ou pour se rendre dans les villages où l'on requerrait leur ministère. Mme Vve Chambon a entendu la même histoire: ils se cachaient dans la cave voûtée qui existait alors sous la grange de Roger Hostier (CRE 701). Enfant du pays, Benoît Francolon était probablement du nombre. En secret, on l'aidait à se cacher et à survivre, mais en public on feignait de le rechercher.

> "19 Germinal An IV - Assemblée de tous les agents municipaux des communes du canton de Brassac. ... le citoyen Roche, agent de St Martin d'Ollières, a déclaré que depuis plus de trois ans il n'existe dans sa commune aucun prêtre qui ait fait des fonctions; qu'il y en avait seulement un appelé Francolon

qui avait prêté le serment ordonné par la loy, qu'il a ouï dire qu'il l'avait rétracté, mais qu'il ne sçait ce qu'il est devenu. Qu'il a aussi ouï dire que dans le canton il y avoit quelques prêtres insermantés qui disoit la Messe, mais qu'il ne sçait ny où ils sont ny où ils la disent. Signé: Roche."

Le lendemain, la même assemblée propose à Brassac ..."d'employer une force armée de cent hommes pour les recherches qui sont fort étendues et entrecoupées de vallons et côtes rapides où les chevaux ne pourraient manoeuvrer; nous ferions cerner les communes pour que rien n'échapât, tandis que des piquets feroient des patrouilles dans les bois ou chez les particuliers qui pourraient être soupconnés ou indiqués... Nous soumettons ce projet à votre décision." (AD63 - L 2367)

Le même dossier des archives contient un "Tableau des insermentés de Brassac," daté du 5 Ventôse An IV, où figurent quatre noms, dont celui de "Benoît Francolon, demeurant à Ollières et sans fonctions: n'a pas demandé de passeport. Il erre dans les environs sans domicile fixe." (AD63 - L 2367)

Le 14 février 1793 on offre une prime de cent livres à quiconque dénoncera un prêtre sujet à la déportation, et à partir du 21 octobre 1793, tout réfractaire trouvé sur le territoire sera mis à mort dans les vingt-quatre heures. Malgré celà, en janvier 1794, des réfractaires exercent encore publiquement dans les paroisses qui leur étaient confiées.

Le curé de Champagnac-le-Vieux, Jean (alias Vital) Vigier mourut le 11 novembre 1793 à Durbiat, son village natal où il s'était caché, ayant feint d'émigrer. On l'enterra discrètement dans un jardin, et le 25 août 1795, "on le sépultura à Alvier".

Le hameau d'Allevier n'ayant jamais eu de cimetière, il y a tout lieu de croire qu'il fut enterré, suivant ses dernières volontés, dans la chapelle de Sainte Bonnette. Sous l'une des châsses de cette chapelle, on a placé un petit coffret contenant des ossements humains, recueillis il y a quelques années dans les fondations d'une maison du village. Ce coffret porte la suscription suivante: "Ossements d'un
AJL/026 inconnu".

A Bordeaux, certains prêtres sont embarqués sur trois pontons qui ne peuvent prendre la haute mer à cause des Anglais.

Le chanoine Jean Brioude, âgé de 36 ans, domicilié à Auzon, fut transféré au fort de Hâ sur le "Jeanty", l'un de ces trois pontons.

L'abbé Brustel, curé d'Arlet, est décapité
A66/093 le 2 mai 1793, place du Postel à Brioude.

Un prêtre réfractaire, Mas de Massals, syndic en 1789 au chapitre de Brioude et vicaire général pour le Brivadois, prend la direction des réfractaires de la région.

En 1795, l'administration du canton d'Auzon signale la présence de dix insoumis "qui rôdent dans la région." En juin 1798, on pourchasse toujours les réfractaires, notamment à Saint Vert.

Le 10 août 1801 Mas de Massals est pris et conduit à l'Ile de Ré. Du 11 au 14 août, trente-neuf réfractaires se soumettent à Langeac, Paulhaguet et la Chaise-Dieu. Des deux côtés, le coeur n'y est plus

et le Concordat va rapidement amener une solution définitive au problème. En 1802, Mas de Massals sera libéré pour maladie et reviendra à Brioude finir ses
A68/138 jours.

Qu'est-il advenu de Benoît Francolon? Les archives diocésaines de Clermont nous renseignent:
"Réside à St Martin d'Ollières. Fidèle.
Prêta le serment. Le 18 Frimaire An II il abdique son état et ses fonctions et remet ses lettres de prêtrise.
Il reçut 800 livres de pension.
Le 6 Thermidor An II il se rend à Issoire pour obéir à l'arrêté de Roux Fazellac et loge chez Desbois.
Il se rétracta ensuite et fut obligé de se cacher pour se soustraire à la loi du 9 Brumaire.
Il habitait alors St Martin, ne remplissant aucune fonction.
Vicaire à Lezoux.
Vicaire à St Cerneuf de Billom (1806 - 1808)
Curé de St Bonnet-le-Bourg : 1er 7bre 1808, précédemment vicaire.
1823: Transféré à Ollières.
Retiré le 31 7bre 1825."
(Registre B1/4. page 40 et A6/8 des archives dioc.)

L'abbé Francolon semble donc avoir traversé la Révolution sans défaillance, et mériter un halo de gloire pour avoir subi persécution pour sa foi. Par comparaison, le sort de Pierre Gladel nous reste inconnu. Que serait-il devenu après avoir rendu ses lettres de prêtrise en 1791?

Le curé Farreyre, rentré dans son village natal de Chastel, éprouvait-il de la mélancolie et de l'amertume? Faut-il donc admirer Benoît Francolon?

Une note aux archives diocésaines concerne les deux années qu'il a passées comme curé à Ollières (1824 et 1825) avant de prendre sa retraite:

"Il est natif de St Martin d'Ollières, et, riche propriétaire, s'est attiré l'animadversion de tous les paroissiens." (K5/6-40)

IC1/098

DES COMBLES DE NEIGES ET GLACES ET DES VALLONS AFFREUX

La Constitution civile du Clergé du 12 juillet 1790 avait prévu une refonte de la carte des paroisses en fonction du nombre des habitants.

Le 8 avril 1791, on propose de réunir Champagnat-le-Jeune (501 habitants) à la Chapelle (216 habitants) et à Peslières (269 habitants) d'une part, ainsi que Saint-Jean-Saint-Gervais (609 habitants) à Ollières (850 habitants) et à Val (311 habitants) d'autre part..." après avoir bien médité la situation des cures supprimées, leur éloignement et la difficulté des chemins pour parvenir au chef-lieu paroissial." (AD63 - L 2343)

"Le directoire du département et M. l'évêque ne pensent pas qu'on doive réunir Saint-Jean-Saint Gervais, Val-sous-Châteauneuf et St Martin des Ollières parce que les localités s'y opposent. Mais ils estiment que Saint-Jean-Saint-Gervais doit conserver son ancien état et qu'il faut joindre Val-sous-Châteauneuf à St Martin des Ollières, à la charge d'une messe à Val-sous-Châteauneuf chaque dimanche et fête. Distance de Val à St Martin: trois quarts de lieue." (AD63 - L 2343)

Ce dernier projet devient définitif et le 24 septembre 1791 est publié le décret de l'Assemblée nationale: "St Martin-des-Holières auquel est réunie la Psse de Val-sous-Châteauneuf dont l'église sera

conservée comme oratoire..." Signé: DURANTHON.
(AD63 - L 2343)

Ce décret est confirmé par une ordonnance du 1er août 1792 signée de Jean-François (Périer), évêque du département du Pui de Dôme.
(AD63 - L 2343 et L 4611)

Finalement cette solution ne convenait ni aux paroissiens de St Martin, ni à ceux de Valz, qui protestèrent chacun de leur côté par l'intermédiaire de leurs officiers municipaux.

"La paroisse de St Martin d'Olières étant d'un temps immémorial dans l'usage d'avoir un vicaire, par conséquent deux messes, et en ayant point pour sa commodité et celle des paroisses voisines, à raison de sa population qui se porte au nombre de 960 têtes et plus, et n'en ayant qu'une à cause de la rareté des prêtres, surtout depuis la déportation de ceux quy navoient pas porté serment, les Officiers Municipaux de la susditte paroisse de St Martin et autres habitants on l'honneur de s'adresser à vous, Messieurs pour vous prier de vouloir bien engager messieurs les curés de Vals et Peslières, à chacun leurs tours, de venir nous donner une messe les fêtes et dimanches puisquils sont réünis à St Martin d'Olières. Et notre pétition nous paraît d'autant plus fondée que les paroisses ne souffriront rien, attendu que leurs habitants, quy ne sont qua deux pas, viennent entendre la messe chaque jour de fette et dimanche à Olières, et que d'ailleurs leurs population ne se porte pas au delà des cent têtes entre elles deux. Nous espérons Messieurs que vous voudrés bien acqcéder à notre demande attendu quelle (s'entend qu'au ?) bien public pour lequel vous êtes sy zélé, et nous prierons le seigneur pour la confirmation de votre santé et prospérité." (AD63 - L 2440)

Les officiers municipaux de Val-sous-Châteauneuf voudraient une "succursale" plutôt qu'un simple "oratoire": ..."l'église de Val, seulement conservée pour être un oratoire, ne sçaurait subsister sans priver absolument les habitants de cette Psse des secours spirituels les plus essentiels, vu la grande distance de Val à St Martin d'Olières et la difficulté des chemins souvent impraticables tant à cause des combles de neiges et glaces pendant la plus grande partie de l'hyver que des valons afreux et le fréquent débordement du ruisseau qui sépare les deux Psses et qui est sans pont et sans planches...

Comment se procurer les secours spirituels en cas de maladie? Comment transporter les cadavres et les enfans aux fonts baptismaux?"
(AD63 - L 4611)

IC2/042

AVEC UNE DOMESTIQUE
QUI AURAIT DIVORCE AVEC SES DENTS

Le 26 juin 1800, douze jours après Marengo, Bonaparte avait engagé des pourparlers avec le nouveau pape, le cardinal Chiaramonti devenu Pie VII, qui aboutirent un an plus tard au Concordat, définissant un compromis entre l'Eglise et l'Etat.

L'Eglise renonçait aux biens ecclésiastiques devenus biens nationaux, ce qui rassurait leurs acquéreurs et bénéficiaires. L'Etat, reconnaissant la religion catholique comme celle de la grande majorité des français, garantissait l'exercice public du culte et restituait au clergé la disposition des églises désaffectées et profanées. En nommant lui-même, avec l'investiture canonique du pape, les évêques qui nommaient les curés, en exigeant de l'ensemble du clergé assermenté ou réfractaire le serment de fidélité, en assurant le traitement de tous aux frais de l'Etat, le Premier Consul enlevait au prétendant Louis XVIII l'armée des prêtres, de même qu'il faisait fondre son armée d'émigrés en les laissant rentrer et en leur
JDE/240 offrant des places.

Signé le 15 août 1801 par le Premier Consul, le Concordat est approuvé par les Assemblées et complété par les "Articles Organiques" (une sorte de police des cultes), le 18 Germinal (8 avril 1802).

Dorénavant, les départements coincident avec les évêchés, et St Martin d'Ollières passe du diocèse de St Flour à celui de Clermont.

Mgr DUWALK de DAMPIERRE, un champenois, vicaire de Paris, est nommé évêque de Clermont le 9

Floréal An X. Il réorganise complètement le diocèse de Clermont, jusqu'à sa mort le 8 juin 1833.

Succursale de la cure de Brassac, la paroisse - ou plutôt "la commune" - d'Ollières, Spéçoux, Frigourat, Chambeyrat, la Prunerate, Lavialle et le Moulin d'Hermon comptait 806 habitants au 4 Fructidor An X (22 août 1802).
(Archives diocésaines Bi 6/p.111 et C3/9-4)

En juillet 1818, on demandera au curé d'Ollières de desservir aussi St-Jean-St-Gervais.
(Archives diocésaines K/1-8-51)

Au Concordat, le desservant héritait en principe d'une église et d'un presbytère. En fait, il n'y avait ...RIEN!

Le 30 octobre 1810, le préfet demande un état des lieux. On lui répond qu'il n'y a pas de presbytère, ni de jardin, et que le desservant est "à loyer"; qu'il y a un ANCIEN presbytère!

Le 3 mai 1811, le Sous-préfet demande sur quels fonds seront prises les sommes à fournir par les communes pour la réparation des églises. Réponse du maire, Monsieur Veyret: "Il n'y a que deux communaux dans la commune, un petit au village de Riolles et un autre au Réal, équivalant à la somme de 600 francs. L'ANCIENNE église a été vendue à des particuliers qu'il lont démoly pour en bâtir des maisons, et il ne reste qu'une ancienne grange dont en fait on rappelle quelle est en très mauvais état et trop petite pour contenir les fidèles."
(Archives diocésaines A6/15 et A9/33 - 5)

Le curé concordataire était Pierre MAZMONTEL né le 25 février 1745, nommé à Ollières le 29 Brumaire AN II (Il était donc en place depuis novembre 1793). Son "institution canonique" date du 4 juin 1803, une "régularisation" en quelque sorte. Montant de la pension: 800, disent les archives diocésaines (C3/9-4 et Bi 6/p.111) sans plus de précisions.

Il y avait trois religieuses dans la paroisse: Clodine de St Pol ..."cette dame se plaint d'un rhumatisme à la tête et souvent aux jambes". Elle reçoit 232 francs de pension annuelle.

Claire Marie de St Pol ..."cette dame se plain des douleurs dans les entraille et est presque toujours souffrante." Elle reçoit 232 livres de pension annuelle.

Janne Marie de St Pol ..."Elle a été reçu en 89 chanoinesse de Blesle, elle a joui de suite de sa prébande... Madame se plain du rhumatisme à la tête..."
(Archives diocésaines D9/9-30 du 31 août 1819)

Quand le nouveau curé est nommé le 20 mai 1808, sa pension est de 800 francs, comme celle du curé précédent.(Arch.dioc. A6/7 et C6/5)

Né le 3 mai 1760, Jean SEPTIER est prêtre depuis le 1er Messidor An XII (20 juin 1803). Il a 48 ans à son arrivée à Ollières.

Pour son malheur, il prend une domestique âgée de 30 ans environ, et des bruits se mettent à courir sur son compte, qui parviennent aux oreilles de l'évêque. Mgr de Dampierre le prie de se séparer de sa jeune domestique et d'en prendre une d'un âge plus ...canonique.

"Je me trouve, Monseigneur," répond le curé, "dans une position bien singulière: exécuter avec

plaisir et sans réplique la volonté d'un prélat tel que vous.

Savoir se conformer à un règlement sagement établi par Sa Grandeur doit être le caractère de tout prêtre bien-pensant, et s'il m'était permis d'enrichir sur le 3ème article de votre règlement en date du 23 août 1809, je dirais qu'il serait à souhaiter que tout prêtre peut se dispenser d'employer à son service un sexe dont la jeunesse est aujourdhui préférable à la vieillesse puisque dans le malheureux siècle où nous vivons, les vices croissent avec l'âge. Eh bien, je n'ai pas encore pu renvoyer celle que j'ai sans m'exposer à donner à une paroisse où je puis dire sans me flatter que j'ai rétabli le bon ordre, un sujet de critiquer une réputation que j'ai conservée jusqu'à l'âge de 50 ans dans les temps même les plus orageux et tandis que je n'étais point à la tête d'une paroisse, et à rouvrir les plaies encore saignantes qu'ont fait à la religion les faits qui vous ont déterminé à exiger l'exécution de ce 3ème article, faits qui malheureusement ne sont arrivés que trop souvent dans la place que j'occupe.

Si j'en avais été instruit, je m'y serais rendu avec une domestique qui aurait déjà divorcé avec ses dents, et non pas avec une âgée de trente ans environ, et dont la retraite ferait dire à mes paroissiens, sans examiner la justesse de mes motifs, que je l'ai envoyée déposer un paquet dont elle n'est point chargée.

Je vous sollicite donc un permis pour la garder jusqu'à nouvel ordre et vous observe que
1° si vous aviez besoin de moi pour quelque autre place, alors le changement de domestique ne me coûterait rien;
2° que je ne crois pas pouvoir demeurer longtemps dans UN PAYS OU LA MISERE POIGNARDE, ASSASSINE ET DEVORE LES HABITANTS.

Je suis, en attendant votre réponse, Monseigneur, votre très humble et très respectueux serviteur." De St Martin d'Ollières, le 1er février 1810. (Archives diocésaines J6/9-61)

Sous l'humour de cette lettre, sous la construction d'une argumentation, on sent la fierté d'être prêtre qu'éprouvait Jean Septier, mais en même temps peut-être un écoeurement d'être soupçonné par ses paroissiens, qui le pousse à demander sa mutation, afin de quitter ce pays où la misère dévore les habitants.

L'évêque le nomme donc à Sainte Catherine du Fraysse, puis à nouveau à Ollières le 23 juin 1815.

Le déplacement était trop court sans doute, car les calomnies reprennent dès l'arrivée à St Martin. Le 10 octobre 1815, Jean Septier écrit à son évêque: "Veuillez donc me laisser tranquille à Ollières. Je ne veux pas rentrer dans le détail des assertions mensongères que l'on a employées auprès de votre Grandeur pour la porter à m'écrire comme vous l'avez fait le 26 septembre ..." (Arch.dioc. A6/7 et J9/8-47)

L'abbé Jean Septier meurt le 5 mai 1823, curé desservant de St Martin d'Ollières, succursale de la cure de Brassac. (Arch.dioc. K3/6-74)

LE BAC DE CHAPPES

9 DECEMBRE 1826

En 1793, l'été fut particulièrement sec. A l'automne, c'est l'inondation, qui entraîne à la dérive les tas de charbon empilés à Brassac sur les rives de l'Allier, et qui attendaient que les voitu-
A29/009 riers par eau leur fassent descendre la rivière.

A Brioude, le pont de la Bageasse, construit au début du 18ème siècle, endommagé par la crue de 1783, puis par celle de 1788, fut définitivement
BOM/007 emporté.

La chute de Napoléon s'accompagne en 1814,
RIC/047 du 14 au 27 avril, puis en 1815, de juillet au 24 octobre, de l'occupation par les troupes "alliées" - surtout des Autrichiens - de toute la partie du dé-
GMH/381 partement située à l'Est de l'Allier.
UR3/129 Le 27 mai 1822 à six heures du matin, le
A54/014 pont de Vieille-Brioude s'écroule. Il avait été cons-
BOM/007 truit en 1454. En 1824 on commence la construction
A54/025 du pont actuel.

Le 9 décembre 1826, jour de foire à Auzon, le bac de Chappes se renverse, noyant une quinzaine de personnes.

Rapport sur l'événement désastreux qui a eu lieu au bac d'Auzon le 9 décembre 1826, par l'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, chargé de la section Nord-Ouest du département de la Haute-Loire.
(AD43 S 476)

Le 9 décembre 1826 à 9 heures du matin, le bac d'Auzon avait déjà traversé douze fois la rivière et conduit sur la rive droite plus de 600 personnes et 400 vaches lorsqu'au treizième passage, la rive gauche fut le théâtre d'un affreux événement.

Le bac était chargé d'un nombre suffisant de personnes et d'animaux lorsque plusieurs individus voulurent encore y rentrer et y introduire de nouveaux bestiaux malgré la défense du fermier.

On cite notamment un marchand de vache nommé JOURDE qui y entra avec sept vaches grasses, après avoir reçu plusieurs coups de gaffe du bâtelier pour l'en empêcher, lequel craignait le malheureux événement arrivé à environ 6 mètres de distance de la rive gauche de l'Allier.

On rapporte aussi que deux vaches tombèrent dans l'eau et furent retenues à l'avant du bac par leurs pieds de devant. Les personnes qui étaient dans le bac s'avancèrent vers ce point afin de secourir ces vaches. Par ce mouvement spontané, l'équilibre fut rompu, le bac s'inclina sur le devant. Les eaux, repoussées avec force par le rocher de la rive gauche formaient de grandes ondulations qui vinrent se précipiter dans le bac et le firent aussitôt couler à fond.

Ce bac fut néammoins retenu par le câble au moyen de la bride. La terreur se répendit alors parmi les passagers qui cherchèrent à sortir du danger imminent auquel ils étaient exposés.

Tous voulurent entrer précipitamment dans un bâtelet qui était attaché à l'un des côtés du bac. Une scène déchirante se présenta à tous les regards. Ce bateau avait fait une demie révolution sur lui-même, tous firent naufrage, hommes, femmes, enfants et animaux.

Un peu en dessous de Châpes deux mariniers, Jean PRIMAIRE, dit "Dutel" et son fils âgé de 12 ans, Joseph PLUMASSOU et Jean son fils âgé de 12 à 13 ans, habitants de Brassaget, commune de Brassac, Dept du Pui de Dôme se trouvaient chacun dans leur barque, occupé à la pêche. Témoins d'un spectacle aussi lamentable, ils volèrent, à l'envie l'un de l'autre, au secours des naufragés. Animés de l'amour de leurs semblables et encouragés par la présence de Monsieur le Maire d'Auzon, ils parvinrent, après les plus grands dangers, à sauver 16 personnes.

On doit faire ici mention du généreux dévouement de Mr Théodore DULAC, officier en congé de semestre. A peine eut-il aperçu cet horrible tableau qu'il s'avança et se précipita au millieu de ces eaux fougueuses et presque glacées. Il a eu la consolation de sauver un père de famille qu'il a rendu à ses enfants.

Ces 17 personnes ont été transportées à Lugeac, commune d'Auzon, où de prompts secours leur ont été prodigués de la part des habitants et par deux chirurgiens envoyés par l'autorité. Les bâteliers ont également apporté le plus grand zèle pour sauver les naufragés. L'un d'eux est mort, victime de son dévouement.

On a aussi fait la recherche des personnes mortes. Dix ont été retrouvées dans le sein des eaux

VIIme ANNEE.
SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1826.

N° 100.

EPHEMERIDES.
1800. Combat d'Herdof, *Drouet.*
1775. Naiss. de Boyeldieu, compos.

L'AMI DE LA CHARTE,

Journal du Puy-de-Dôme.

Le prix de l'abonnement est de *seize francs* pour un an, *neuf francs* pour six mois, et *cinq francs* pour trois mois. Les lettres, paquets et journaux doivent être adressés *franc de port*, au Rédacteur de *l'Ami de la Charte*, chez M. AUGUSTE VEYSSET, imprimeur du Journal, rue de la Treille, n. 14. Le prix d'insertion est de 20 c. la ligne.
LIBRAIRIE D'AUGUSTE VEYSSET. On y trouve les ouvrages les plus nouveaux en politique, littérature, dévotion, jurisprudence, médecine, classique, voyages, romans, etc., etc.; les souscriptions, abonnemens de journaux, y sont reçus; les ouvrages qui ne se trouveraient pas en magasin au moment de la demande, sont fournis huit jours après, le tout sans frais de port ni de commissions, et aux prix de Paris. Le même Libraire se charge de l'achat, vente, prisée ou classement des bibliothèques les plus considérables: on trouve toujours dans ses magasins un grand nombre d'ouvrages de hasard, à des prix très-avantageux. Son imprimerie étant composée des caractères les plus modernes, il se charge de toute espèce d'impressions.

Brioude, le 9 décembre 1826.

A M. le Rédacteur de l'Ami de la Charte.

Monsieur,

Il arrive à l'instant un affreux événement au bas de Chappe. L'Allier était débordé; on se rendait à la foire d'Auzon, et l'affluence était considérable: le bac, la petite barque, tout était plein, tout a été englouti! C'était un spectacle horrible; des hommes, des femmes, des enfans, des animaux se débattaient au milieu d'un courant rapide: pressés, heurtés les uns contre les autres, ils nuisaient respectivement à leurs moyens de salut; d'ailleurs les flots les rapportaient tous sur la rive gauche, et ce côté de la rivière présentant un escarpement inaccessible, ils venaient se briser contre le rocher. Presque tout a péri. Ceux qui savaient nager et qui ont voulu porter des secours aux autres, ont été, pour la plupart, victimes de leur dévouement; les malheureux qui se noyaient s'accrochaient par masses et par groupes trop nombreux, ils ne lâchaient plus celui qui venait les sauver et leur résistance le submergeait avec eux.

Les détails sont encore ignorés; on en rapporte quelques-uns: une jeune fille de Brioude, dont le père est noyé, s'est sauvée en s'attachant à la queue de sa vache. Une vache a aussi conduit à bord un montagnard du Luguet qui s'était assis entre ses deux cornes. M. Chazelon, fermier de M. Auguste Lamothe, a précipité son cheval dans les flots, lorsqu'il a vu que le bac s'enfonçait, et séparé de la foule, il a pu gagner la rive droite. Un homme qui avait saisi un cheval aux naseaux, a fait noyer cet animal avec lui et a péri; d'autres se seraient sauvés, qui ont partagé le sort de leurs femmes, de leurs enfans qu'ils n'ont pas voulu délaisser. Un jeune cultivateur de Brioude fort robuste, était parvenu sur les bords quoiqu'il ne sût pas nager; pour sauver quelques malheureux qui se tenaient encore accrochés aux extrémités du bac, il s'est intrépidement attaché à la corde sur laquelle il glissait avec ses mains; il tendait ses pieds aux naufragés et, au milieu des plus grands périls, il en a amené plusieurs sur la rive: deux fois il a répété cet acte prodigieux, mais enfin il a succombé à l'épuisement de ses forces; les flots l'ont englouti. Cet homme s'appelait Pierre Ferrand; il avait été militaire: il laisse une veuve et deux enfans dans l'indigence; l'administration locale s'empressera sans doute de la recommander à la bienveillance du gouvernement.

M. le sous-préfet de Brioude a dirigé, avec la plus grande activité, des secours vers cette scène de désolation: des hommes de l'art y ont accouru: l'on parle avec le plus grand éloge de leur zèle, et particulièrement des efforts du jeune docteur F. Grenier qui avait pu arriver quelques instans avant ses confrères. Ces secours se présentaient trop tard; presque partout les médecins n'ont trouvé que des cadavres inanimés. L'on ne peut encore apprécier au juste le nombre des victimes; on les porte approximativement à 20 ou 25. Les chemins qui conduisent au bac présentent un spectacle déchirant; de la ville et des campagnes, les parens accourent pour reconnaître les leurs, et s'assurer s'ils n'ont pas à déplorer plus particulièrement ce cruel désastre.

Il paraît que le bac était surchargé, et qu'il a été submergé par son poids. Ces accidens se reproduisent trop souvent. Les bacs, lors des affluences qu'y amènent les foires, demeurent absolument sans police: c'est là cependant que des gendarmes seraient bien stationnés. Les préposés surchargent toujours les embarcations; souvent aussi ils ne peuvent contenir la foule impatiente qui se presse vers la barque; on peut affirmer d'ailleurs que dans le cours de l'Allier sur nos deux départemens, il n'y a peut-être pas un seul bac où les sages précautions prescrites par les réglemens, soient fidèlement observées. Notre administration suffisamment avertie, songera sans doute à organiser, à l'époque de ces grandes affluences, des moyens de surveillance contre les préposés, et l'imprudence des passagers.

On transmet à chaque instant de nouveaux détails; le batelier et son fils ont péri: on parle du généreux dévouement de M. Chambeuil et de M. Théodore Dulac, jeune officier en permission; ce dernier s'est précipité dans ces eaux fougueuses et presque glacées, et au milieu des plus grands dangers, il a eu le bonheur de sauver plusieurs victimes.

Un abonné.

---

et ramenées sur divers points des rives de la partie de la rivière d'Allier comprise entre le bac d'Auzon et Brassac. Il restait encore 5 personnes noyées à retrouver, parmi lesquelles on remarque l'un des bâteliers précipité, et un marchand de vache, Mr JOURDE, dont on a déjà parlé.

(...) D'après ce que l'on vient d'exposer, il y a eu 32 naufragés dont 17 ont été sauvés et 15 ont été noyés. Tous les animaux ont aussi été sauvés.

Il paraît constant que la cause de cet événement déplorable provient de l'imprudence des passagers et de leur obstination à entrer en trop grand nombre dans le bac malgré les observations du bâtelier. Celà ne tient pas au mauvais état du bac qui est remonté tout seul à flot quelque temps après son immersion. D'ailleurs ce bac a été construit en 1825 et mis à l'eau le 28 juin de la même année. Le câble a été fait et posé le 4 juillet

de la dite année. La nacelle était aussi en très bon état.

(...) Pour prévenir de si fâcheux inconvénients, il serait à propos d'établir les jours de foire, un piquet de gendarmerie à ce passage. (...)

Fait à Vieille-Brioude le 12 février 1827. Signé: Gouilly."

En 1832, Barbier et Daubrée installent à Clermont une usine pour la fabrication de balles en
REH/123 caoutchouc, et à St Martin d'Ollières, on termine le relevé du cadastre.

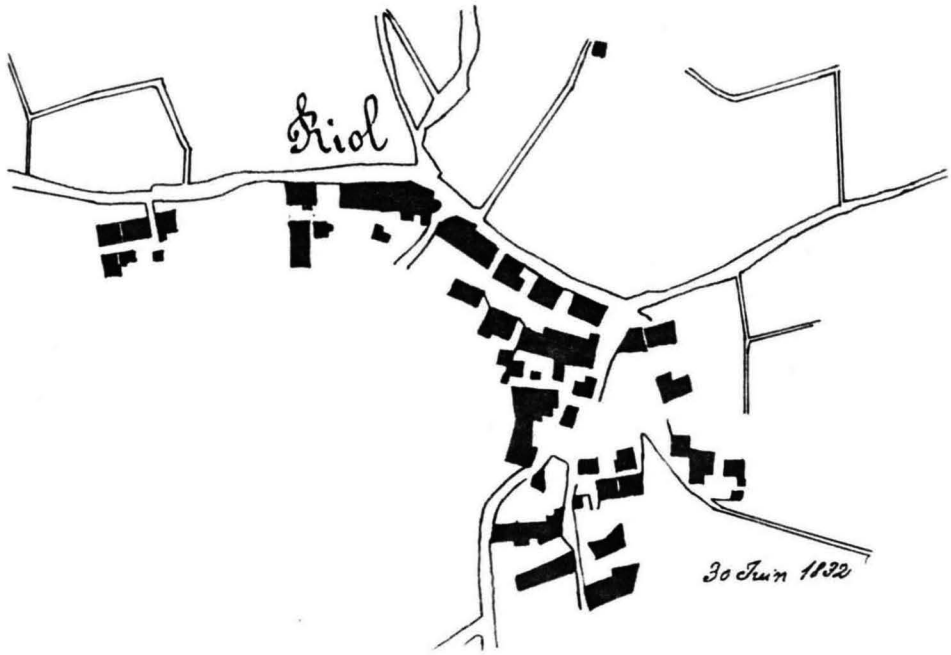

Le mercredi 2 octobre 1833 à midi à Peyrebeille en Haute-Loire, étaient éxécutés Pierre Martin,
ALB/207 sa femme et leur domestique Pierre Rochette.

En juin 1842, décembre 1843 et janvier 1844, des tremblements de terre sont ressentis dans tout le
TAD/015 département du Puy de Dôme.

En 1846, une maladie encore inconnue s'atta-
GMH/386 que à la pomme de terre.

A l'automne, les intempéries vont affecter toute la région. Le 17 octobre 1846, de grosses pluies s'abattent sur une zone Brioude - Langogne - Bas-en-Basset. Les affluents de la Loire ont grossi. La Borne emporte la pile centrale et deux arches du pont
CHE/077 d'Espaly.

Le Dolaizon détruit un pont à Vals-près-le
CHE/061 Puy.

Le Bourbouilloux anéantit le pont de pierre
CHE/072 de Saint Paulien.
CHE/037 La Loire détruit partiellement le pont de

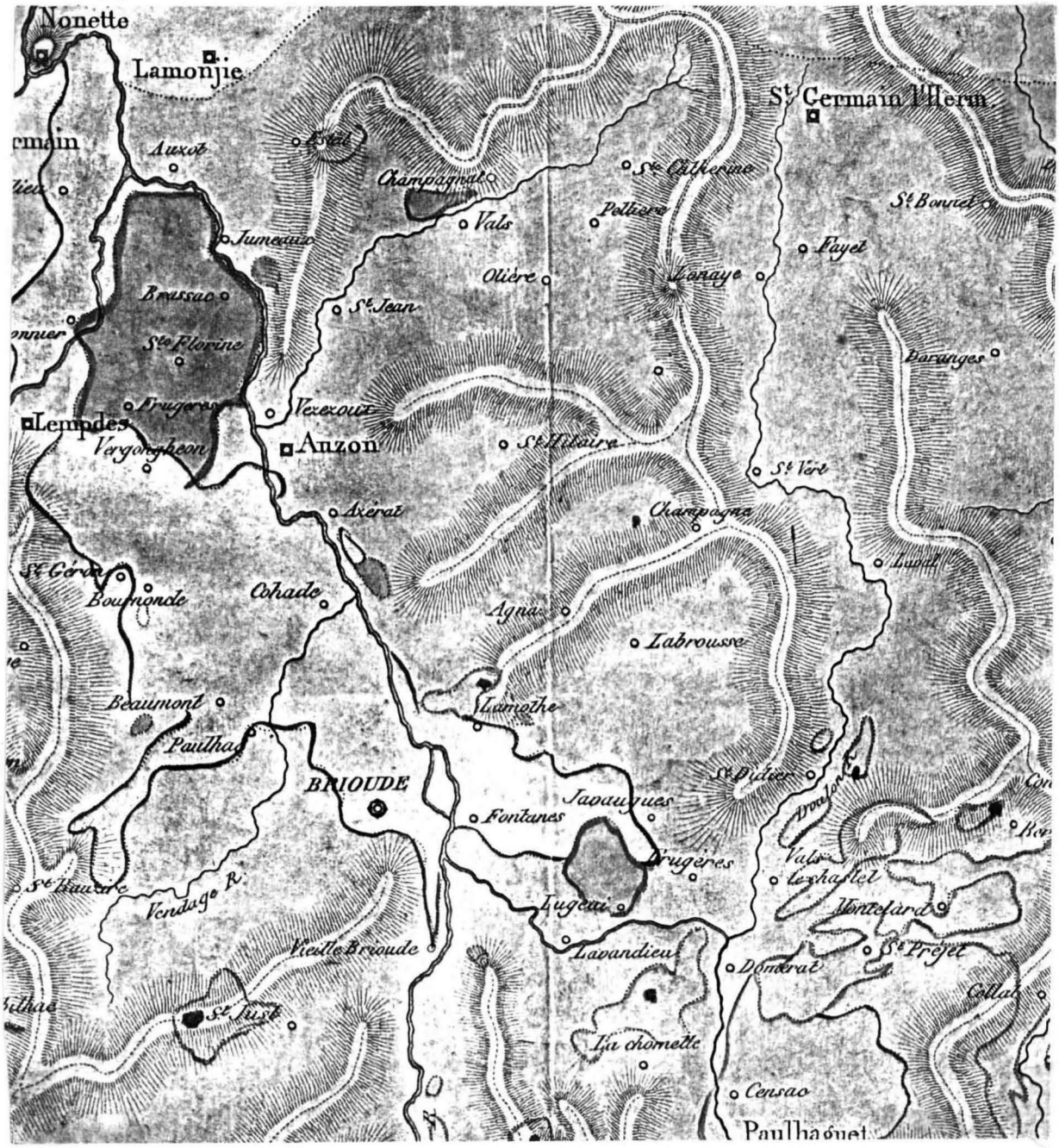

(Archives Départementales du Puy de Dôme.1Fi 171)
Carte géognosique des environs de Brioude, par Aimé Pissis. 1836.
En sombre: Les terrains houillers: Brassac, etc...
Lignes de faitte (sic) au dessus de 1000m
Lignes de faitte au dessous de 1000 mètres

L'ILLUSTRATION

CONSEILS A LA PROVINCE.

(Porter son chapeau sur la cuisse gauche.)

(Conduire galamment au buffet une dame qui doit donner des bals.)

(Prendre un air gracioso-mélancolique en exécutant la polka.)

ILL 237

(Saluer ainsi les dames.)

Bas-en-Basset, et une montagne entière, minée par les eaux souterraines, couverte de bois, est descendue sur la rivière d'Ance et en a intercepté le passage pendant 14 heures à tel point que, en dessous du pont du Diable à Chalencon, on pouvait pour ainsi dire la passer à pied sec.

L'obstacle s'étant rompu, a livré passage à une si grande quantité d'eau que tous les moulins ont été emportés. (Le Mercure ségusiave, 25 octobre 1846)

Dans le bassin de l'Allier, ce sont les mêmes drames. A Rauret, près de Langogne, le pont de bois de Jonchères est très endommagé par l'Allier et ne permet d'y passer, non sans danger, qu'à pied et à cheval.

Le même soir du 17, à Langeac, le pont suspendu est emporté. Celui de Reilhac résiste, mais la jetée de la rive droite est entamée par la crue. A Aubazat, le pont du moulin de la Prade est attaqué. La Senouire en crue emporte deux maisons et deux ponts à Domeyrat.

Le flot détruit deux maisons au pont de Lamothe, qui résiste, mais celui d'Auzon, moins de deux ans après sa construction, est emporté dans la nuit. La verrerie de Notre Dame du Port près de Sainte Florine, ouverte depuis quelques jours à peine, est complètement ruinée. Plus de 100 personnes qui se trouvaient dans cette usine furent prisonnières des eaux pendant 18 heures et n'échappèrent à la mort que grâce au dévouement des courageux mariniers de Brassac. (CHE/090, 184, 204, 211, 220, 227, 244, 282)

Cette même année de 1846, on commence les travaux du chemin de fer de Nevers à Brassac. Ces travaux s'arrêteront de 1848 à 1852. (GMH/403)

Le 21 avril 1853 un décret de Napoléon concède à la Compagnie du chemin de fer Grand Central de France la ligne de Clermont-Ferrand au pont de Lempdes en Haute-Loire, avec prolongement à travers le Cantal jusqu'à Montauban.(Ephémérides du PDD. Paris, 1861)

A cette époque existaient la route nationale n°9 de Paris à Perpignan et la route départementale n°3 d'Issoire à la Chaise-Dieu. Petit à petit, l'Auvergne s'équipe. (SEM/591)

Les intempéries et autres phénomènes naturels interrompent de temps à autre le progrès de cet équipement, tel par exemple cet ouragan d'une violence exceptionnelle qui, le 20 avril

1854, souffle sur la région d'Auzon, soulevant les toits, renversant les cheminées, brisant et déracinant les arbres. Le tablier du pont d'Auzon est arraché par la bourrasque. Ce nouveau pont avait tout
CHE/227 juste six ans.

En 1857, des hommes de science se livrent à quelques statistiques sur ces intempéries, et voici le résultat de leurs calculs en ce qui concerne la foudre.

"Le maximum des morts par fulmination correspond aux départements qui concourent à former le plateau central de la France. De 1835 à 1852 on trouve 2 décès dans l'Eure, 3 dans l'Eure-et-Loir et le Calvados, tandis qu'il s'élève à 20 dans le Cantal,
F57/272 à 24 dans l'Aveyron, (...) à 44 dans la Haute-Loire,
F66/067 à 48 dans le Puy de Dôme."

Il faut savoir vivre dangereusement.

AC/1848 Un timbre royal sur un document de la république? Décidément, la province traîne les pieds...

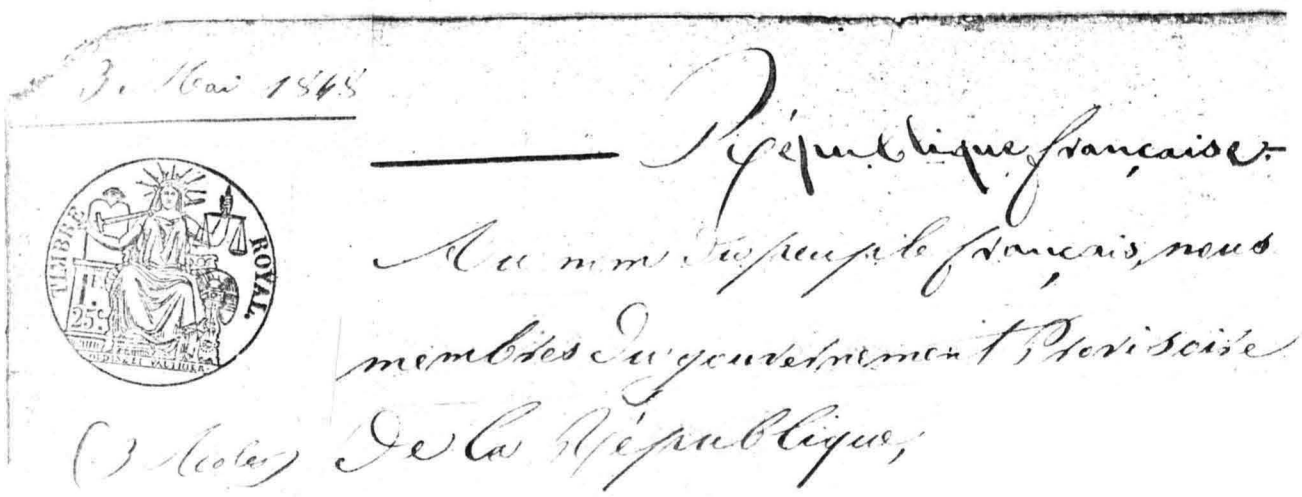

L'HABITUDE QUE J'AI CONTRACTEE
DEPUIS 22 ANS D'ALLER A CHEVAL

Du temps de l'abbé Septier, l'état de l'église, ni celui du presbytère n'avaient fait de progrès. Cette situation avait de quoi refroidir le desservant le plus dévoué, condamné à utiliser comme lieu du culte une ancienne grange devenue trop petite pour le nombre des fidèles.

"Quoique Mr VASSON", écrit le curé de Brassac le 27 juin 1823, "nommé à Ollières, réunisse toutes les qualités suffisantes pour exercer avec fruit le St Ministère, qu'il soit plein de zèle et prêt à voler partout où il serait appelé, que d'ailleurs il soit fort ingambe, il lui serait impossible de suffire à tout. (...) Je ne craindrais pas d'avancer qu'Ollières, Pélières, Valz en y ajoutant les villages de St-Jean-St-Gervais donnent au moins une circonférence de quatre lieues et toujours 'per montes et colles' Jugez d'après celà si ce travail n'excèderait pas ses forces." (Archives diocésaines K3-6.73)

Monsieur Vasson renonce, et le 29 août 1823 on nomme curé d'Ollières l'abbé GERVAIS, un vicaire de St Germain l'Herm, qui écrit à son évêque.

"Le presbytère est une masure. Je ne crois pas, sans gêner ma conscience, pouvoir obliger une domestique à coucher dans l'espèce de cuisine qu'il y a, tant elle est humide. Il faudrait donc la faire coucher dans le haut, mais comme il n'y a qu'une

petite chambre et une antichambre, je serais obligé de mettre son lit à peu de distance du mien, ce que votre Grandeur n'approuverait certainement pas. (...)

Si Mr Sétier n'a pas fait à Ollières tout le bien qu'il aurait désiré, c'est le maire qui y a mis tous les obstacles possibles, au point qu'un jour Mr le Curé fut obligé de prendre la fuite pour sauver sa vie.

Je n'ai encore vu personne de ce pays: ils m'ont fait dire que si je comptais crier contre certains désordres tels que contre les plaisirs et les cabarets, ils me verraient venir...

D'ailleurs l'endroit est absolument sans ressource. L'entrée de l'hiver qui y approche, l'âpreté du climat, la répugnance extrême que j'ai pour ce pays, l'impossibilité où je suis de me procurer le strict nécessaire, tout celà m'engage à vous prier de me délivrer d'Ollières." (Arch.dioc.K3-6.71)

L'évêque nomme alors le père Francolon, natif de Valz, à la cure de St Martin où il restera jusqu'à sa retraite en 1825.

Le 1er octobre 1825, Ollières hérite d'un curé exceptionnel: Antoine COMPTOUR.
(Archives diocésaines/Biblio/Canonical n°15/1852)

Né à Moriat le 13 septembre 1794, il va rester 47 ans à St Martin, malgré les pires difficultés, et toujours très aimé de ses paroissiens.
(Archives diocésaines/A6-8)

Après un séjour de trois ans, il fait un premier constat. "L'église est beaucoup trop petite. Etant pleine, il reste au moins un tiers des hommes devant la porte, exposés à l'intempérie des saisons.

La commune de St Martin, située dans la montagne sur des côtes arides ne peut nourrir ses habitants. Les trois quarts des hommes sont obligés de s'expatrier et de porter au loin leur industrie pour assurer du pain à leur famille."
(Archives diocésaines/K8-6.29 du 16 avril 1828)

La commune fait un effort et le 7 mai 1829 le curé Comptour peut écrire:"On reconstruit le choeur de l'église qui s'est écroulé en partie et que nous avons été obligés d'abattre en entier pour éviter des malheurs prochains." (Arch.dioc.K9-6.46)

Sous l'impulsion du père Comptour, on prend le taureau par les cornes, et le 28 octobre 1835 il peut écrire à son évêque: "la construction de l'église est terminée, avec les décorations intérieures les plus urgentes".
(voir page 34, et aussi Arch.dioc.L1-6.46)

Antoine Comptour est heureux. Il se consacre à son apostolat et oublie un peu les conditions difficiles vécues dans son presbytère "à l'état de masure". Toutefois, atteint par les infirmités, il s'adresse à son évêque pour une requête déconcertante. Il souhaite qu'on l'aide à acheter...un cheval.

"...à cause du besoin que j'ai d'un cheval vu mon âge (64 ans) et l'habitude que j'ai contractée depuis 22 ans d'aller à cheval, je pourrais difficilement m'en passer, (...) et la surdité dont je suis menacé et qui m'obligera peut-être prochainement à me retirer ou à faire de grands sacrifices."
(Archives diocésaines/Q5-5.38 du 3 août 1858)

Dix ans plus tard, Antoine Comptour a mis sur pied à Ollières une "Fabrique" (Conseil de gestion de la Paroisse) dont les "marguillers" écrivent à l'évêque: "Le dimanche de Quasimodo à l'issue de la messe paroissiale (...) Mr l'abbé Comptour a déclaré que son âge et ses infirmités ne lui permettent plus de remplir seul ses fonctions et se trouve dans la nécessité de réclamer l'assistance d'un vicaire..." Signé: Comptour, Veyret, Degeorges, Clémensat.
Antoine Besseyre ne sait signer.
(Archives diocésaines/C7-6.36 du 3 juin 1868)

Leurs voeux sont-ils exaucés? Le nom de Jean DESORMES apparaît sous celui d'Antoine Comptour dans un "Etat du Clergé" daté de 1868.
(Archives diocésaines/Biblio/Etat du Clergé n°17/1868)

Le 25 avril 1871 (voir page 34) meurt ce curé "qui emportait avec lui les regrets de sa paroisse, où les gens sont encore bien éloignés d'avoir faim de la parole de Dieu".
(Archives diocésaines/K3-6.71 du 29 août 1823)

IC1/125

Seigneur, hors de vous tout m'eſt pénible, & dans moi, & hors de moi; & tout ce qui n'eſt point vous, au lieu de me ſatisfaire, me rend plus pauvre. MALE *mihi eſt præter te, non ſolum extra me, ſed & in me ipſo: & omnis mihi copia quæ Deus meus non eſt, egeſtas eſt.*

Aug. Conf. lib. 13. c. 8.

DAVANTAGE DE PEAUX DE CABRIS
QUE DE PEAUX DE CHEVRES.

En 1856 c'est la disette, les récoltes ayant été mauvaises à la suite des pluies de printemps, qui provoquèrent tant d'éboulements sur les
GMH/403 chantiers de la voie ferrée qui, cette année, joint
AED/052 Arvant à Paris. L'année suivante, le chemin de fer
RTH/045 atteint Brioude, et en 1863 Massiac.

En 1862 Napoléon III vient visiter Gergovie. Mr. Greffet de St Martin d'Ollières a entendu dire que l'empereur aurait, lors de sa visite, passé une nuit au château de Chassignolles, mais C.L. Cormont, dans "Voyage de leurs Majestés Impériales en Auvergne" n'aurait pas manqué de le mentionner, or il n'en parle pas. Les fêtes furent splendides à
REH/119 Clermont, qui compte cette année là 40 000 âmes.

En 1868, on s'activa beaucoup à Riolles. Qu'on en juge d'après les relevés de l'Etat-civil pour février.

Le 2 février, naissance, et mort le même jour, de Février Pialoux.

Le 4 février, naissance d'Hyppolite Marquet (sic!). Mariage de Vital Bayle et de Marie Pialoux, tous deux de Riolles. Mariage de Jean Pialoux, maçon à Espeluches, avec Marie-Virginie Pialoux, de Riolles.

Le 6 février, mariage de Pierre Sabatier, de Riolles, et de Marie Mestre, d'Estropiat.

Le 18 février, mariage de Benoît Mativet, de Riolles, avec Marie Fournier du Mazelet.

Toutefois pour la décennie de 1863 à 1872, que nous avons choisie car elle correspond à un maximum de 990 habitants pour la commune de St Martin d'Ollières, niveau jamais atteint auparavant, s'il y eut à Riol quinze mariages et quarante-trois naissances, il y eut quarante-sept décès. Le retrait était déjà amorcé.

La durée moyenne de la vie était de 36 ans et 10 mois, calculs effectués sur le village de Riol seulement. Jacques Pialoux, le plus âgé de cinq octogénaires, (4 hommes et 1 femme) mourut à 86 ans.

Pour la même période de dix ans, il mourut 7 septuagénaires, 4 sexagénaires, 4 quinquagénaires, et 5 quadragénaires. Mais on enregistre 3 morts à la fleur de l'âge, à 32, 23 et 22 ans respectivement.

La mortalité infantile est terrible. Seize enfants sont morts avant l'âge de 3 ans, et trois autres à 12, 10 et 6 ans. Comme le dit amèrement le proverbe patois, "Y a méi de pels de boutjis que de pels de tsábras ", c'est-à-dire "Il y a davantage de peaux de cabris que de peaux de chèvres".

Sous la sécheresse de l'Etat-civil, se cache quelquefois le tragique d'une courte vie: deux mentions, une ligne pour la naissance et une autre ligne sur le registre pour la mort, sauf quand les hasards de la vie faisaient naître - ou mourir - ailleurs que chez soi.

Par exemple le 26 mars 1864 mourait à Riol Céline Duruisseau, âgée de 4 mois. On devrait retrouver son acte de naissance en décembre 1863, mais le registre reste muet.

Pourtant ses parents habitaient Riol. Son père, Joseph du Ruisseau, un enfant trouvé et confié à l'hôpital de Brioude en 1824 (La méchanceté du patronyme était inconsciente à l'époque), avait épousé le 26 septembre 1844, alors qu'il était journalier agricole à Auliat, Jeanne Libeyre de Riol, née le 5 février 1829: elle avait 16 ans et lui 20. Une fille naquit le 21 mars 1848, Antoinette. Puis Catherine le 14 juin 1852. Après le décès de Céline en mars 1864, ils auront une autre fille le 29 août de la même année, prénommée "Catherine-Céline" en souvenir du bébé mort (le registre donne "Soline").

Faut-il aussi supposer que Catherine, née en 1852, est morte entretemps également ? Je n'ai pas trouvé trace de son décès.

Les époux Duruisseau auront une autre fille Victorine le 6 juin 1866, et Marie-Adeline le 4 mars 1870. Joseph, le père, mourra le 11 novembre 1872, à l'âge de "52 ans", ce qui est une erreur de l'Etat-civil.

L'exemple ci-dessus est caractéristique, notamment des nombreuses morts d'enfants. Un calcul effectué pour Riol sur une période de vingt ans indique que 29% des enfants meurent avant d'atteindre leur deuxième année, en plein milieu du 19ème siècle.

Dans les années 1840, la photographie se perfectionna au point qu'on put obtenir des clichés de personnages, et des visages furent conservés par Daguerre et d'autres précurseurs. Qui n'a pas la tra-

ditionnelle photo des grands-parents le jour de leur mariage au début de ce siècle?

Il ne doit subsister que peu de clichés effectués chez nous avant 1890, et l'on doit se fier aux passeports ou autres livrets militaires pour avoir une description du jeune homme de l'époque.

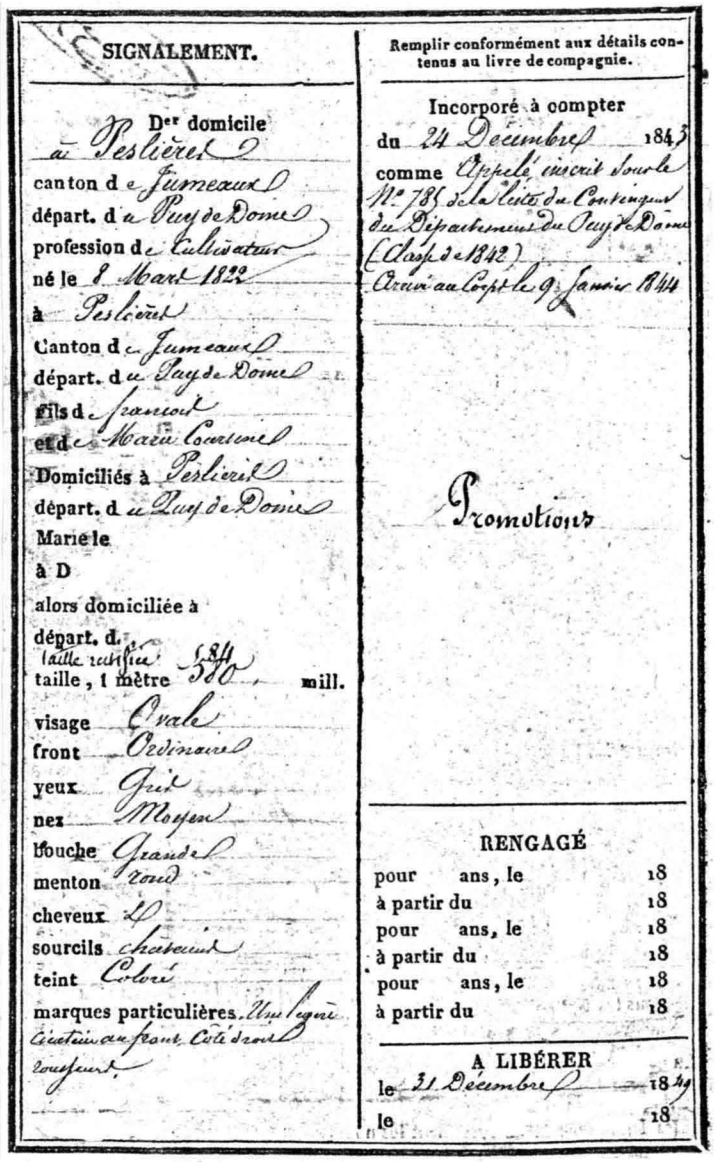

SIGNALEMENT.

Der domicile à Peslières
canton de Jumeaux
départ. du Puy de Dôme
profession de Cultivateur
né le 8 Mars 1822
à Peslières
Canton de Jumeaux
départ. du Puy de Dôme
fils de François
et de Marie Courtine
Domiciliés à Peslières
départ. du Puy de Dôme
Marie le
à D
alors domiciliée à
départ. d.
taille rectifiée 584
taille, 1 mètre 580 mill.
visage Ovale
front Ordinaire
yeux Gris
nez Moyen
bouche Grande
menton rond
cheveux L
sourcils châtains
teint Coloré
marques particulières. Une légère cicatrice au front, côté droit rougeurs.

Remplir conformément aux détails contenus au livre de compagnie.

Incorporé à compter
du 24 Décembre 1843
comme Appelé inscrit sous le N° 785 de la liste du Contingent du Département du Puy de Dôme (Classe de 1842)
Arrivé au Corps le 9 Janvier 1844

Promotions

RENGAGÉ
pour ans, le 18
à partir du 18
pour ans, le 18
à partir du 18
pour ans, le 18
à partir du 18

A LIBÉRER
le 31 Décembre 1849
le 18

"1 mètre 580 mill. pour la taille, cheveux et sourcils châtains, teint coloré, et rougeurs sur le visage", voilà en abrégé la description de Jean PEUF de Peslières, fusilier à la 4ème compagnie du 3ème bataillon du 70ème régiment d'Infanterie de Ligne, n° matricule 3628.
A cause du service militaire, ou "pour assurer du pain à leur famille en s'expatriant", comme le dit le curé d'Ollières en 1828, les hommes voyageaient beaucoup plus que les femmes.
On trouve donc beaucoup plus de portraits d'hommes sur ces passeports, tels qu'il en subsiste aux archives départementales.
La vignette de la page 134 ne semble guère avoir été faite "d'après nature": elle paraît trop idéalisée, autant pour les costumes que pour les visages.
(AC/1844)

La page qui suit donne sous forme de graphique tous les résultats des recensements faits à Saint Martin d'Ollières jusqu'à et y compris celui de 1954.

Les sources en sont les différents recueils des Actes administratifs, "l'Histoire de l'administration"(Tome IV, p.380) de Bonnefoy, les Archives départementales du Puy de Dôme (L.787), "Population du Puy de Dôme", fascicule INSEE de juin 1959, et la monographie de Roger Roche.

<u>La population en 1790</u>. St Martin des Olières: nombre des citoyens actifs, 119
nombre total de la population comprenant les hommes, garçons, femmes, filles et enfants et même les citoyens actifs, 850 (AD63 L 4360)

<u>La population en 1796</u>. Cette évaluation de 1796 est probablement volontairement minorée, soit pour des raisons d'insécurité (le changement de régime avait amené quelques troubles dans les années précédentes à St Germain l'Herm ou Jumeaux), soit

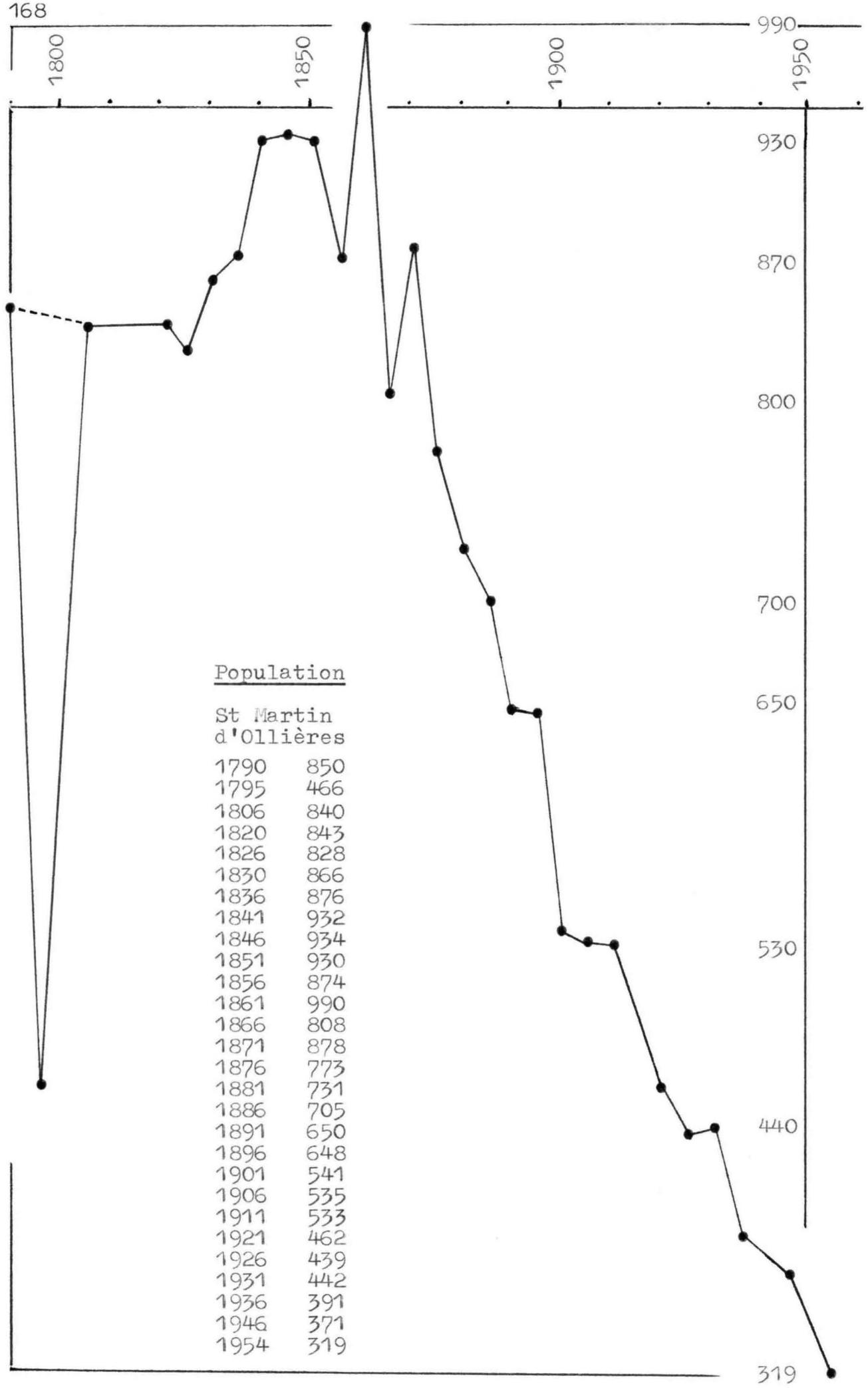

Population

St Martin d'Ollières	
1790	850
1795	466
1806	840
1820	843
1826	828
1830	866
1836	876
1841	932
1846	934
1851	930
1856	874
1861	990
1866	808
1871	878
1876	773
1881	731
1886	705
1891	650
1896	648
1901	541
1906	535
1911	533
1921	462
1926	439
1931	442
1936	391
1946	371
1954	319

pour protéger la forte proportion d'insoumis au service militaire obligatoire, soit encore pour éviter la fiscalité.

hommes mariés ou veufs, 109	garçons tout âge, 107
femmes mariées ou veuves, 100	filles tout âge, 150
boeufs, 2	vaches, 20
veaux ou génisses, 30	chevaux, 1
mules ou mulets, 1	ânes, 1
moutons, 734	chèvres, 250
cochons, 30	

La population en 1954

Ollières	137	Riol	42
La Prunerette	29	Ribeyre	25
Estroupiat	18	Le Mozel	14
Le Réal	13	Soulage	12
Le Charrial	12	Auliat	9
Malaure	8		

Total. 319

Roger Libeyre de Riol précise que c'est en 1931, alors que la commune comptait 442 habitants, que le village de Riol recensait la centaine.

Voici ce que disait C. Jaloustre en 1876:

L'émigration des jeunes gens des campagnes vers les grands centres de population rend chaque jour plus indispensable l'emploi des instruments perfectionnés capables d'apporter une grande économie dans les frais de main-d'œuvre. D'un autre côté, la dépréciation de la valeur des espèces monétaires a fait élever le taux moyen des salaires sans augmenter dans la même proportion le prix de la plupart des denrées produites par l'agriculture. Il résulte de cet état de choses que le cultivateur à la tête d'une exploitation importante et qui exige beaucoup de bras, absorberait en frais de culture tout le produit de sa ferme, s'il ne se préoccupait pas des moyens de produire à peu de frais, par l'emploi d'instruments qui le dispensent de se mettre à la merci des ouvriers.

Sans doute, les instruments perfectionnés qui exécutent promptement l'enlèvement des récoltes sont destinés à rendre d'importants services, mais jusqu'à ce jour ils sont plus exclusivement employés dans la grande culture que dans la petite. Cependant le moment approche où le cultivateur sera irrésistiblement poussé à se servir de ces instruments, et leur perfectionnement ne fera des progrès réels que lorqu'ils seront devenus d'un usage plus général, parce qu'alors un plus grand nombre d'intelligences s'exerceront à corriger les imperfections que peuvent présenter les instruments existants.

JAL/201

La vie économique était liée au nombre des habitants, mais aussi à l'évolution du matériel agricole. Jusqu'en 1830, on avait partout utilisé les araires en bois. La nouvelle dombasle fut communément adoptée en Dordogne entre 1840 et 1890, dans le Morbihan entre 1850 et 1860, dans le Livradois dans les années 1860, et en Savoie dans les années 1870. Mais la coexistence des deux outils demeurait une réalité courante. Les ruines du moulin du Rodier, qui s'écroula au début des années 1980, recouvrent une araire abandonnée là par les propriétaires du bâtiment. Les insectes xylophages achèvent de rendre poudreuses au moins deux autres araires de bois au village même de Riol.

En 1920 arriva le lourd brabant, du nom de la province belge d'où il venait. Il s'agissait d'une charrue de métal munie d'un avant-train qu'on tournait à l'envers en bout de sillon, et généralement

WEB/183 d'une paire de socs.

Entre 1870 et 1873, le phylloxéra attaque les vignes du Midi, et le vin d'Auvergne trouve donc des débouchés. Mais en 1884, la maladie atteint les vignes de Brioude; en 1888 elle est à St Germain-
GMH/409 Lembron, et le désastre est général.

En 1874 le fil de fer barbelé est inventé aux Etats-Unis. En se répandant dans le monde entier cette trouvaille va résoudre le problème des clôtures, mais aussi, tout comme l'électricité et le téléphone un peu plus tard, changer l'aspect des campa-
HEU/369 gnes de façon irréversible.

Vers 1875 Brassac produit 20 000 tonnes de houille presque toute consommée sur place. Personne ne se doute que cent ans plus tard les mines seront
GMH/410 fermées.

Voici la description laissée par un voyageur de l'été de 1901.

"Le pays est noirci par les mines de charbon de la Combelle, les plus importantes du bassin de l'Allier; Auzat-sur-Allier! Houillères encore! Brassac-les-Mines! Nous sommes toujours dans la région du charbon dont les poussières voilent les prés et les champs. Les feuilles argentées des saules sont couvertes de suie, les pommiers paraîssent en deuil.

Voici des cités ouvrières; aux fenêtres, dans les jardinets, sont suspendus des linges qui furent blancs sans doute au sortir de la lessive, mais se noircissent de plus en plus en séchant au plein air où ils reçoivent toutes les poussières, toutes les fumerolles lancées par les hautes cheminées des charbonnages qui pointent là-bas dans un creux de montagne. Les usines, les cheminées, les puits de mines se succèdent, on se croirait dans le
FRA/182 pays de Charleroi."

LES RASES

Dans quelques pays de montagnes, tels que les Vosges, les Alpes, l'Auvergne, etc., les habitants sont quelquefois très ingénieux pour distribuer leurs sources ou les petits cours d'eau dont ils peuvent disposer; mais ce sont des exemples isolés, sur de très petites échelles. Et cependant on y trouve des avantages tels que le partage des eaux y occasionne des rixes dont les effets nécessitent quelquefois l'intervention de l'autorité.

(...) Par un système d'irrigation aussi simple que facile à exécuter et peu dispendieux, j'ai pu doubler la production fourragère de ma ferme de Souliard, et doubler, par conséquent, la production du bétail en l'améliorant.

VOC/197

Ce système d'irrigation des pays de montagnes, dont parle A. Richard, est utilisé partout au 19ème siècle en Auvergne.

Ces petits canaux s'appellent des "rases". Le mot ne figure pas au dictionnaire, mais il est très ancien. Brioude possède un lieu dit des "Razes" qui a donné son nom à deux rues: "Rue de la raze grande" et "Rue de la raze torte".

Ces rases, souvent de la profondeur et de la largeur d'une bêche, s'écartent en épi d'un ruisseau, en direction de l'aval. Alors que le ruisseau

suit la ligne de plus grande pente du terrain, les rases épousent les courbes de niveau, avec juste ce qu'il faut de pente pour que l'eau empruntée au ruisseau circule lentement, imbibant ainsi tout le terrain situé entre la rase (en haut) et le ruisseau (en contrebas), soit naturellement, soit par de petites dérivations pratiquées sur la rase même (un coup de pioche suffit).

La prise d'eau peut être favorisée par un barrage de grosses pierres en travers du ruisseau, à la manière d'un bief. La retenue ainsi créée s'appelle ici "la pélière". Les canaux principaux peuvent être bâtis sur leurs côtés par deux murets de pierres liées par de la boue ou de l'argile, et que la végétation se charge bientôt de renforcer. On les appelle alors des "rases peyrades".

"Le samedi (2 janvier 1643). Ce jour, fis faire 5 ou 6 bras de rase peyrade à un de mes champs de ma vicairie des Granges à Louis Bonnel, du Brignon
HUG/057 à 15 deniers pour brasse".

Les rases donnaient aux pâtures l'eau qu'il était difficile d'y apporter. Au printemps, les bergers partaient "garder" en emportant la pioche pour réparer les dégâts faits par l'hiver: on disait qu'il fallait "curer les rases".

Même si tout ce système d'irrigation n'est plus entretenu, il suffit d'ouvrir les yeux pour le retrouver, car il reste très visible. A Riol, la portion irriguée n'était pas négligeable: 899 ares de la Section C du cadastre de la commune, soit 3,1% de la surface totale.

Ces rases ont été "curées" - plus ou moins - jusqu'à la guerre de 1939/1945, et une promenade le long de l'un ou l'autre ruisseau vaut les meilleures explications, et fait comprendre l'importance qu'elles avaient au 19ème siècle.

Il faut voir les ouvrages accomplis avec peu de moyens par les paysans pour remonter le niveau de cette eau par un barrage de pierres qu'on appelait "levadou" (de la même famille de mots que "levade" ou "levée"). Il en reste d'importants, notamment dans cette Section C du cadastre de St Martin d'Ollières, aux lieux-dits "le Levadou" sur le ruisseau de Mazelet, et "les Courtillats" sur le ruisseau de Montavary, sans compter ces "levadoux" qui créaient des pélières pour alimenter le "béal" (la réserve d'eau) des moulins, comme à "la Maille" par exemple.

La construction de ces systèmes d'irrigation avait sans doute été réalisée à compte commun, mais chacun avait la responsabilité de ce qui se trouvait sur sa propriété. Voici un document qui prouve l'importance d'une irrigation bien conçue, au milieu du 19ème siècle: il s'agit de la pélière située au fond du terroir des Roches, qui irriguait les Prés Longs, dont la rase se voit encore à hauteur du Planard des Meules, en cet endroit bien au dessus du niveau du ruisseau.

"Le 26 avril 1850. Mathieu CHALUS, d'Espeluches, contre Jean POEUF, gendre BRAVARD, de Riolles. (...) pour l'irrigation de ces prés, il existait une pellière au dessus du pré du requérant, qui servait à élever et conserver les eaux, à défendre le pré

d'inondation et d'ensablement, et encore conduisait les eaux dans le pré du requérant, lesquelles se divisaient ensuite dans le pré de Jean Poeuf.
(...) soit par suite d'inondations, ou défaut d'entretien, cette pélière a été détruite et à sa place s'est formée une excavation qui se prolonge au dessous du pré du requérant et par laquelle toutes les eaux se dirigent de sorte que le requérant s'en trouve entièrement privé.
(...) Qu'il soit donc condamné (...) à contribuer pour sa part dans la construction ou la réparation de la pélière à l'effet de la rétablir dans l'état
AC/1850 où elle se trouvait avant sa destruction..."

Une visite sur les lieux nous confirme que cette pélière n'a jamais été réparée, la crue qui l'a détruite ayant creusé pour le ruisseau un lit nouveau très à l'écart du lit antérieur.

IC1/022

SIX VOUDRAIENT LE PRESBYTERE ET SIX UNE MAISON D'ECOLE

En 1871, à la mort d'Antoine Comptour, Jean DESORMES devient curé d'Ollières. Son principal souci concerne le presbytère, qui se trouve dans un état lamentable.

"Les grosses réparations de l'église sont terminées, il est de l'intérêt de tous de fournir au curé de la paroisse un logement digne et convenable" écrit le secrétaire du Conseil de Fabrique. (Archives diocésaines Q5-5.46)

Le 13 août 1878 un architecte dresse un état des lieux. (Archives diocésaines Q5-5.40)

Les croisées sont formées par de simples cadres de bois, gerçés et vermoulus, ne pouvant plus supporter les volets dont les gonds sortent de leurs scellements. Ces volets, fendus, pourris, pendent le long du mur et peuvent causer des accidents par leur chute imminente...

La porte, pourrie, raccommodée avec quelques plaques de fer blanc, ne peut plus supporter les ferrures...

La voûte de la cave est maintenue par une forte pièce de bois supportée par un pied droit également en bois.

Pour la façade Sud, les murs ne sont plus reliés aux angles...

La salle à manger est inhabitable: les murs salpêtrés suintent une humidité désagréable. Le dallage paraît mouillé, de grandes surfaces présentent des moisissures...

Dans l'escalier, la rampe en bois est désagrégée, les crépissages sont boursoufflés et fendus, la maçonnerie est composée d'une sorte de pisé confectionné de mousse et de terre...
Dans la chambre de Mr le curé, le mur au Nord s'incline en arrière...
Dans l'autre chambre les papiers déchirés supportent seuls les crépissages et enduits en plâtre, qui ne sont plus adhérents au mur...
Dans le grenier, les lézardes sont bouchées avec de la paille pour se garantir du mauvais temps...
La façade au Nord présente, à deux mètres au dessus du sol, une bosse qui surplombe d'environ 0,25...

Le curé rajoute dans une lettre à son évêque: "J'y habite depuis sept ans et demi, (...) un coup de vent, une charge de neige, une secousse peuvent amener un effondrement et m'écraser sous les ruines. Le 5 août dernier, Mr Girot-Pouzol, dans sa tournée électorale pour le Conseil Général, est venu visiter le presbytère en mon absence. Il a dit publiquement qu'il ne voudrait pas y coucher une nuit." (Archives diocésaines Q5-5.42)

Cette lettre de l'abbé Désormes est datée du 27 novembre 1878, et contient à ma connaissance la première mention d'une école à Ollières.

"Quelqu'un objectait à Messieurs Salneuve et Girot-Pouzol que la maison d'école aussi était nécessaire. Ces Mrs répondirent ... commencez par le presbytère car Mr l'instituteur, quoique mal logé, est à l'abri de tout danger, tandis que Mr le curé peut être écrasé d'un jour à l'autre. (...) Mr le maire actuel est bien disposé, mais malheureusement, le conseil municipal se trouve divisé; six voudraient le presbytère et six une maison d'école. Cette division entrave tout et est cause qu'on ne fera jamais rien."

Le 28 juin 1833, la loi Guizot avait obligé les communes à ouvrir une école. Malgré les résistan-
GMH/398 ces, ce fut le début d'une transformation profonde. On s'affaira à enseigner le français à tous, et le patois commença à regresser. Un questionnaire de 1880 décrit la situation linguistique de l'Auvergne.

Question 1. L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée?
Y parle-t-on un ou plusieurs patois?

... Entre les villes de Clermont, Riom, Billom, Thiers Aigueperse et Cusset, la langue française est bien loin d'être universelle, même dans les grandes villes où presque tout le peuple a conservé un patois qui se diversifie à l'infini d'un village à l'autre, au point que tel paysan ne se fait que difficilement comprendre à trois ou quatre lieues de son domicile. Le patois de la Limagne est varié pour les termes et pour l'accent. Cependant on remarque en général que tout le monde y comprend le français dans l'usage habituel des relations sociales.

Question 31. Dans les écoles de campagne, l'enseignement se fait-il en français?
Les livres sont-ils uniformes?

Dans les campagnes, les paysans n'apprennent qu'un catéchisme, qu'ils n'entendraient point quant ils parleraient français, et qu'ils sont bien plus éloi-

	Les curés de St Martin	Les maires d'Ollières
1793	Pierre FARREYRE (?)	FRANCOLON, officier public
1795		ROCHES, agent municipal
1797		SOULAIRE, maire
1799		THONAT
1800		VEYRET
1802	Pierre MAZMONTEL	
1810		SOULAIRE
1815	Jean SEPTIER	
1823	VASSON (?)	
	GERVAIS	
1824	Benoît FRANCOLON	
1825	Antoine COMPTOUR	
1826		BAYLES
1832		VEYRET
1869		MAZAL
1872	Jean DESORMES	
1875		HOSPITAL
1878		VEYRET
1880		MONTAGNON aurait démis-
1882	nommé le 26 février à Fournols(Q5-5.51/E7-7.01) accusé par le maire de détournement des fonds de la paroisse. Jean-Paul PITAVY nommé le 4 mars. Arrive le 16. Né 1827 à Sauvessanges. Ordonné 1854 (E6-8.100) Retiré à Viverols 1904.	sionné, suite à la querelle avec l'abbé Désormes.
1884		DUMAS
1896		CLEMENSAT
1900		ROCHE
1904	J. B. Rom. BERNARD intérimaire (Q5-5.64)	
1907	Nommé à St Martin le 30/5 Né 1858 à St Diéry. Ordonné 1883.	
1924	Jean Alex SOLEILLANT Nommé à St Martin. Né 1881 à St Just de Baffie. Ordonné 1906.	
1929	Nommé à Beurrières par la suite.	Alfred COUVERT
1937	Marius MOTTET Nommé à St Martin. Né 1903 à Dore-l'Eglise. Ordonné 1928. Nommé à St Germain-l'Herm en 1941. Retiré à Arlanc.	
1940		Benoît DUMAS
1941	Henri PORTE Nommé à St Martin. Né 1910 à Ambert. Ordonné 1935.	
1944	(Dernier curé résident?)	Félix BARDY
1947		Edouard MARSEILLE
1958		Arsène GREFFET
	Desserte actuellement assurée par la cure du Vernet-la-Varenne.	

gnés de comprendre, n'ayant que l'usage du patois.

Question 7. Dans ces patois, trouve-t-on fréquemment plusieurs mots pour désigner la même chose?

GAZ/162 PN4/030 On trouve souvent plusieurs mots, dont l'un est le français corrompu, l'autre le mot patois.

Une autre façon d'apprendre le français était de voyager.

RRO/ En 1876, avec le concours des habitants, on avait traçé le chemin d'Auzon à Ollières. Ce fut plutôt le chemin d'Ollières à Auzon. En effet notre région se vide lentement de ses habitants, tendance qui ne s'est jamais inversée.

TAD/035 REH/124 Clermont, qui avait compté 40 000 habitants est descendu à 37 000 en 1877, mais ne va pas cesser d'augmenter, alors que les villages vont à leur tour se dépeupler.

Certains partaient avec cinq ou six enfants de 10 à 12 ans et allaient à Paris comme ramoneurs. La vie de ces enfants n'était pas drôle. Ils devaient monter dans les cheminées en s'aidant des genoux et des coudes, avec une petite raclette pour faire tomber la suie.

Ils étaient en général assez mal nourris, toujours du pain et de la soupe, et encore pas autant qu'ils en auraient voulu. La nuit, ils couchaient dans des soupentes sans air.

J'ai le regret de dire que les hommes qui les employaient passaient leur temps au café pendant qu'eux avalaient la suie et s'écorchaient les membres. Le métier de ramoneur était très pratiqué par les Olliérois. Aux alentours des années 1900, il y en avait encore un à Ribeyre qui emmenait des enfants avec lui, et un autre à Ollières. Le voyage d'Ollières à Paris se faisait à pied, en mendiant.

RRO/

Tous les allers et retours entre Paris et "le pays" ouvraient de plus en plus la région aux influences de l'extérieur. On parlait davantage le français, même si l'on n'oubliait pas son patois.

Une lettre du 27 janvier 1944 (citée ci-dessous) laisse supposer qu'une école fonctionnait à Riol dès 1874.

Les "soeurs" enseignaient au village dans un bâtiment qui est situé entre "la Font-Brihat" et le "Couderc du Haut", nous dit Mme Vve Fournier, qui avait une tante "soeur".

En 1888 (un linteau porte la date du 5 mai 1889), le village se cotisait pour construire un "vrai" bâtiment d'école sur le "Couderc du Bas", et l'enseignement devenait public.

Roger Libeyre se souvient de son institutrice, Mlle Mouret. Il se souvient également d'un instituteur qui fit un remplacement de trois mois environ, Mr Sibot (?) et il date son souvenir de l'année 1931: "C'était l'année où il y avait exactement cent habitants à Riol, pour une vingtaine d'élèves."

Plus tard, le nombre des élèves a encore diminué et l'école a fermé. Mme Vve Chambon place cette fermeture en 1939, René Chambon en 1941, Roger Libeyre en 1942, et M. Faydit en 1944. En fait, la fermeture date de 1943. L'Inspection académique de Clermont conserve un dossier à ce sujet.

Le 9 octobre 1943 Lettre de l'Inspecteur académique à M. Dousset, président de la Chambre de commerce de Clermont-Issoire.
"La fermeture de la petite école mixte de Riolles, commune de St Martin d'Ollières, a été décidée par arrêté ministériel du 24 août 1943 pour permettre le dédoublement de l'école du Broc. 52 élèves dont 2 réfugiés sont inscrits au Broc, alors que 2 élèves seulement étaient susceptibles de fréquenter l'école de Riolles".
Le 2 décembre 1943 Lettre de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie.
"Je n'ai pas consulté la municipalité au sujet de la fermeture. Je ne me doutais pas que la fermeture de l'école pourrait émouvoir Monsieur le Maire. Que Monsieur le Maire de St Martin d'Ollières veuille bien y voir un regrettable oubli où m'a incliné et où m'incline presque quotidiennement l'indifférence que les municipalités manifestent à l'égard des écoles."
Le 27 janvier 1944 Le Directeur général de la Légion à Vichy, à M. Bémol, inspecteur d'académie. (J/P/AG/Cab.12327)
"En octobre dernier, l'école du hameau de Riolles, comprenant environ 60 habitants dans la commune de St Martin d'Ollières, fut fermée. Il semblerait que cette fermeture ait été arbitraire.

Les habitants se sont émus et ont adressé une pétition au Ministère de l'Education nationale, et je vous serais infiniment reconnaissant s'il vous était possible d'examiner avec le plus bienveillant intérêt la proposition ci-dessus afin de faire en sorte que l'école de Riolles qui existait depuis 70 ans puisse rouvrir ses portes aux enfants de ce village."
Le 16 décembre 1966 Lettre du Maire de St Martin à l'Inspecteur d'académie.
"Je vous adresse une demande de désaffection de l'école de Riol."
Le 22 décembre 1966 Réponse de l'Inspecteur d'académie à la demande du 16 décembre.
"Aucune objection pour la désaffection de ces locaux dont j'ignorais même l'existence". Signé: Cl.Marnot.
Le 28 décembre 1966 Mr Cl. Marnot, Inspecteur d'académie, au maire de St Martin.
"En ce qui concerne la désaffection de l'école de Réols, le sous-préfet a qualité pour approuver..."

AVIS.

Un enfant nommé *Comptour, Antoine*, dit *Cadet*, âgé de dix ans, natif de la commune de St-Alyre-ès-Montagne, arrondissement d'Issoire, qui suivoit un nommé Verneuge, maître ramoneur, a été perdu le 12 octobre dernier, entre Clermont et Riom.

Les personnes qui auroient quelque connoissance de cet enfant, sont priées de la donner au 4e bureau de la Préfecture.

RAA/1824, n° 36, nov.23, p.437

En 1890 un nommé Michelin, reprenant la petite usine fondée par Barbier et Daubrée, commence à fabriquer des bandages pneumatiques de roulement
REH/123 pour voitures hippomobiles et automobiles à Clermont.

En 1892 paraissait à Clermont le "Dictionnaire des lieux habités du Puy de Dôme" par C. Faugère. On y précise pour St Martin d'Ollières que la poste se trouvait à Jumeaux, chef-lieu du canton, et que la population était de 705 habitants. Il n'y avait en fait que 650 habitants, mais C. Faugère utilisait les chiffres de 1886. Voici la liste des hameaux.

Auliat
La Baraque
Les Bourassets
Charial
Estropias
Labrosse
La Maile
Malame
Mozel
Moulin de Beauregard
CFA/170 Moulin de la Garde
Moulin de Gaure
Moulin de Mazelut
Moulin de Mozel
Moulin de Rodier
Moulin à vent
La Prunerette
Le Quintal
Les Rias
Riol
Ribeyre
Soulages

Dans "la Maile" et "Malame", on reconnaîtra "la Maille" et "Malaure".

En 1910 la liaison ferroviaire est établie entre Brioude et St Flour. Elle sera bien éphémère: cette ligne disparaîtra bientôt, n'étant d'aucun rap-
RTH/045 port.

Le 9 mars 1912 Eugène Gilbert effectue en monoplan Sommer l'aller de Clermont à Brioude en
AED/052 trois heures et quart. Le 31, il vole de Brioude à
SEM/602 Issoire.

Deux ans plus tard, c'est la première guerre mondiale. 1914/1918 fut pour l'Auvergne le plus grand massacre de paysans de son histoire, une catas-
GMH/418 trophe démographique.

A l'arrondissement de Brioude, qui comptait 66 000 habitants, la guerre a coûté 7% de toute la population masculine, c'est-à-dire:
20 enseignants,
80 membres des professions libérales
540 commerçants
RTH/052 et surtout 1722 agriculteurs.

Les nombres et les proportions ne peuvent qu'être semblables pour l'arrondissement d'Issoire, dont dépend St Martin d'Ollières. Le monument aux morts de St Martin porte 26 noms pour la période de 1914/1918. Si l'on prend les chiffres de la population de 1911 (533 habitants dans la commune), on obtient même le pourcentage de 10% de toute la population masculine qui auraient perdu la vie au cours de cette guerre.

Riol y perdit quatre hommes. Les deux frères Vaisse en 1914 et 1915, et les deux frères Blanchet en 1915, à 110 jours d'intervalle.

Cette boucherie fut suivie de l'épidémie de grippe espagnole de 1918/1919, qui fit en Europe de gros ravages. Une femme en mourut à Riol, mais au cimetière de St Hilaire, une stèle en témoigne d'une façon plus frappante.

Ici reposent:
Alfred BAYLE, décédé le 5 février 1919, âgé de 48 ans.
Jean BAYLE, âgé de 20 ans, décédé le 3 janvier 1919.
Annette BAYLE, âgée de 18 ans, décédée le 15 janvier 1919.
Maxime BAYLE, âgé de 11 ans, décédé le 17 janvier 1919.

Les anciens s'en souviennent encore avec effroi.

ALF/007

LES MINES DU RODIER

Il est difficile de savoir quand les mines ont été exploitées pour la première fois à Riol ou aux alentours. Il semblerait que les Romains aient travaillé à Espeluches (voir p. 16) et d'autre part il existe probablement des restes de mines antérieurs à notre époque moderne au Cluzel (q.v.).

Le 15 janvier 1741, un mémoire était établi pour recenser toutes les mines connues et exploitées dans la province d'Auvergne. Ni le Rodier, ni Espeluches n'y figurent. (AD 63 - C 6951)

Le 18 brumaire An II, le Comité de salut public de la Convention nationale reprend le recensement à la case départ.

"Nous devons connoître toutes les mines qui sont ou ne sont pas exploitées dans l'arrondissement de votre district..." (AD 63 L 4584)

Pour St Martin d'Ollières, le résultat est négatif. Le résultat le plus proche - et il est bien maigre - est donné avec bonne volonté par la mairie de Sauxillanges. (AD 63 L 4584) (Voir p. 182)

Un article de 1936 nous informe que "les
A36/155 mines de Bauberty (arsenic argentifère et aurifère), d'Anzat-le-Luguet furent concédées le 15 mars 1837 à Pierre Bourdon, de même que celles d'Espeluches, des communes de St Hilaire et St Martin d'Ollières (arsenic argentifère et aurifère) aux Sieurs Théodore Mar-

Sauxillanges le 7 prairéal l'an Deux De la Rep. franc. une indivisible et imperissable.

Citoyen

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PUY-DE-DÔME
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

nous avons Reçu ta lettre Relative à la recherche des mines. nous n'en connoissons aucunne Dans notre commune ny dans notre canton. ce seroit inutilement que nous fairions faire Des fouilles nous ne connoissons personne Dans le canton assés naturaliste pour se charger de cette operation. nous savons que Dans le canton De la mongie commune De la Chapelle sur usson on trouve une espece De pierre violette que les espagnols venoient ancienement chercher.

Salut et fraternité

Les officiers municipaux De la commune De Sauxillanges

Varenes maire   Maturieres

Boulindrau

chet et Francis Gladel". Tous ces documents ne nous indiquent pas avec certitude que des mines étaient exploitées au Rodier.

En 1850, des recherches sont effectuées dans les environs de la Vialle, Estropias et Riol. (Rapport des mines du 8 novembre 1902)

En 1900 on s'intéresse à nouveau à ces "filons de quartz laiteux qui attirent l'oeil, avec mis-
RUD/O33 pickel renfermant un léger pourcentage d'or".

Les 24 et 26 mai Antonin Voisin, de Brassac les Mines acquiert tous les droits tréfonciers en mine de pyrites arsenicales qui peuvent se trouver dans "Rodier et ses dépendances", propriété de M. Clémensat-Fournier du Rodier.
(Acte en possession de M. Faydit, à Riol)

La même année; M. Sauvat, industriel à Brassac-les-Mines et maire de cette ville, fait faire des fouilles et trouve du mispickel, notamment au Moulin de Mège, à 100 mètres du ruisseau, commune de St-Jean St-Gervais, ainsi qu'à l'Ouest-Nord-Ouest d'Estropias, commune de St Martin d'Ollières.
(Note du Service des mines du 11 août 1902)

Le 10 octobre 1901 Eugène Adolphe Goulette 22 rue de la Banque, puis 15 rue Notre Dame des Victoires à Paris, et Julien Fouret de Brassac-les-Mines demandent une concession de mines de mispickel (qu'on appellera "Mines du Rodier") d'une surface de 516 hectares. En décembre 1901, janvier et février 1902, la demande est affichée aux portes des mairies et des églises à St Martin d'Ollières et St Hilaire, annoncée aux sorties des messes des dimanches et insérée dans les journaux locaux, notamment le Moniteur du Puy de Dôme du 28 décembre 1901 et du 28 janvier 1902. (Rapport des mines du 8 novembre 1902)

Le 13 mai 1902 Goulette et Fouret cèdent leurs droits à Georges Henri Joseph Pousse, 48 rue Montmartre à Paris. Le minerai sera traité à Auzon où l'on construit une usine.
(Rapport des mines du 26 décembre 1902)

Le 22 mai 1902 M. Pousse rachète les droits tréfonciers à M. Voisin et signe contrat avec M. Clémensat: il pourra prendre sur place tous les arbres nécessaires au boisage, laisser sur le terrain les déblais extraits et jouir exclusivement du moulin sis à Rodier, dit "Moulin Grand d'En Bas", qui sera vidé de tout par M. Clémensat, "sauf la roue hydraulique". (Acte en possession de M. Faydit, à Riol)

Dès lors, de 27 à 31 ouvriers travaillent à la mine, et 5 à l'extérieur. On a déjà extrait 1200 tonnes de minerai à 32 à 35% de mispickel.
(Rapport des mines du 26 décembre 1902 & AD43 S 649)

Le 17 janvier 1903 Auzat, Azerat et Vezezoux font une pétition pour occuper au Rodier des ouvriers mineurs privés de travail par suite de l'abandon de la mine de Bouxhors.(AD 43 S 649)

Le 3 septembre 1903 la concession du Rodier est instituée par décret du Président Emile Loubet et signée par E. Marvejouls, ministre des Travaux publics au profit d'Eugène Goulette et Julien Fouret, pour 432 hectares. La réduction de 84 hectares respectera les droits éventuels de M. Sauvat.(AD 43 S 649)

Au 31 décembre 1903, il y a 24 ouvriers dedans et 10 dehors, qui extraient 4 tonnes/jour à 25% d'arsenic d'un minerai transporté à Auzon, à 7 kilomètres.

Le 18 février 1904 a lieu un accident grave. Louis Bayle, 28 ans, marié et père d'un enfant, habitant Freyssinet (St Hilaire), victime de la chute d'un bloc de 400 kilos, a une "fracture complète de la colonne vertébrale avec section probable de la moelle épinière qui, si elle n'occasionne la mort à bref délai," écrit le docteur Menut, "entraînera une incapacité permanente de travail totale absolue." Il survécut quelques jours, nous précise M. Bayle de Bouzerat.

Le procès-verbal d'accident explique le travail des mineurs, qui pratiquent le "dépilage", comme dans presque toutes les mines métalliques d'Auvergne.

"Le filon se trouvant immédiatement sous le toit, on fait à coups de mines un havage dans le mur sur une hauteur de 1 mètre à 1,20 mètre, havage que l'on pousse à 0,80 mètre ou 1 mètre. Puis on fait l'abattage du minerai en faisant partir des coups de mine percés dans le toit au dessus du filon qui a donc été sous-cavé au préalable. Ensuite on fait tom-

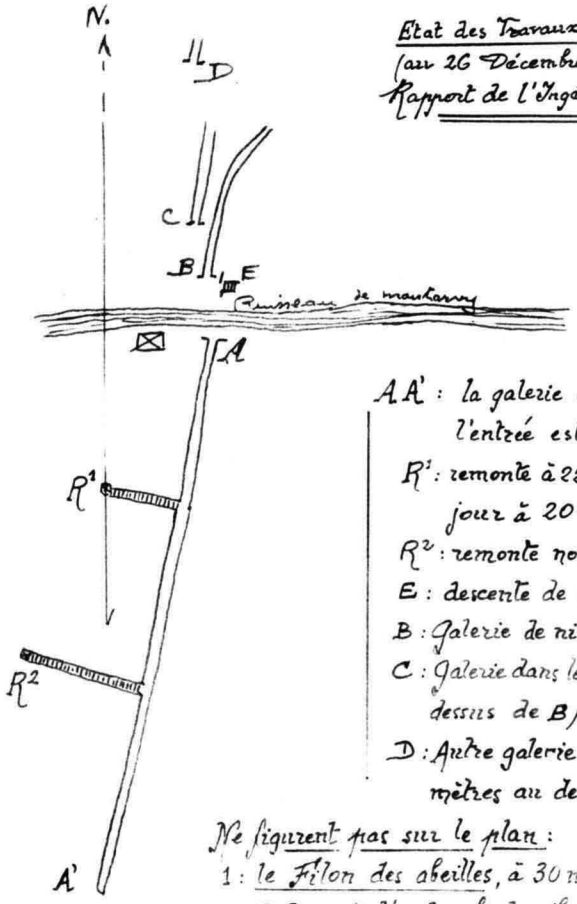

Etat des Travaux : Mines du Rodier
(au 26 Décembre 1902)
Rapport de l'Ingénieur des Mines, Clermont ferrand.

AA' : la galerie Sud (118 m de longueur) dont l'entrée est un peu au dessus du ruisseau.
R¹ : remonte à 22 m de l'entrée, débouchant au jour à 20 m 80.
R² : remonte non terminée (40 m) à 60 m de l'entrée.
E : descente de 9 m de longueur.
B : Galerie de niveau (35 m de longueur)
C : Galerie dans le filon (à quelques mètres au dessus de B) de 20 m de longueur.
D : Autre galerie dans le filon, à quelques mètres au dessus de C.

Ne figurent pas sur le plan :
1 : le Filon des abeilles, à 30 m en aval du hameau du Rodier, à l'aplomb du chemin, à 15 m au dessus du ruisseau (14 m de longueur), et au nord de celui-ci.
2 : le Filon de Senèze, à l'ouest du filon des abeilles, mais à l'est de D, à 50 m au dessus du ravin (3 m de longueur).

La concession du Rodier: ABCDEF.

AB du clocher de Saint Martin d'Ollières vers le château de Valiviers, jusqu'au ruisseau du Réal.

BC vers le Pic de Farigole, jusqu'au ruisseau de Montavary.

CD vers l'église de Saint Hilaire jusqu'à un point D sur une ligne du Mazelet (confluent des ruisseaux) au château de Valiviers.

DG vers le Pic de Farigole.

EF voir la carte ci-dessous.

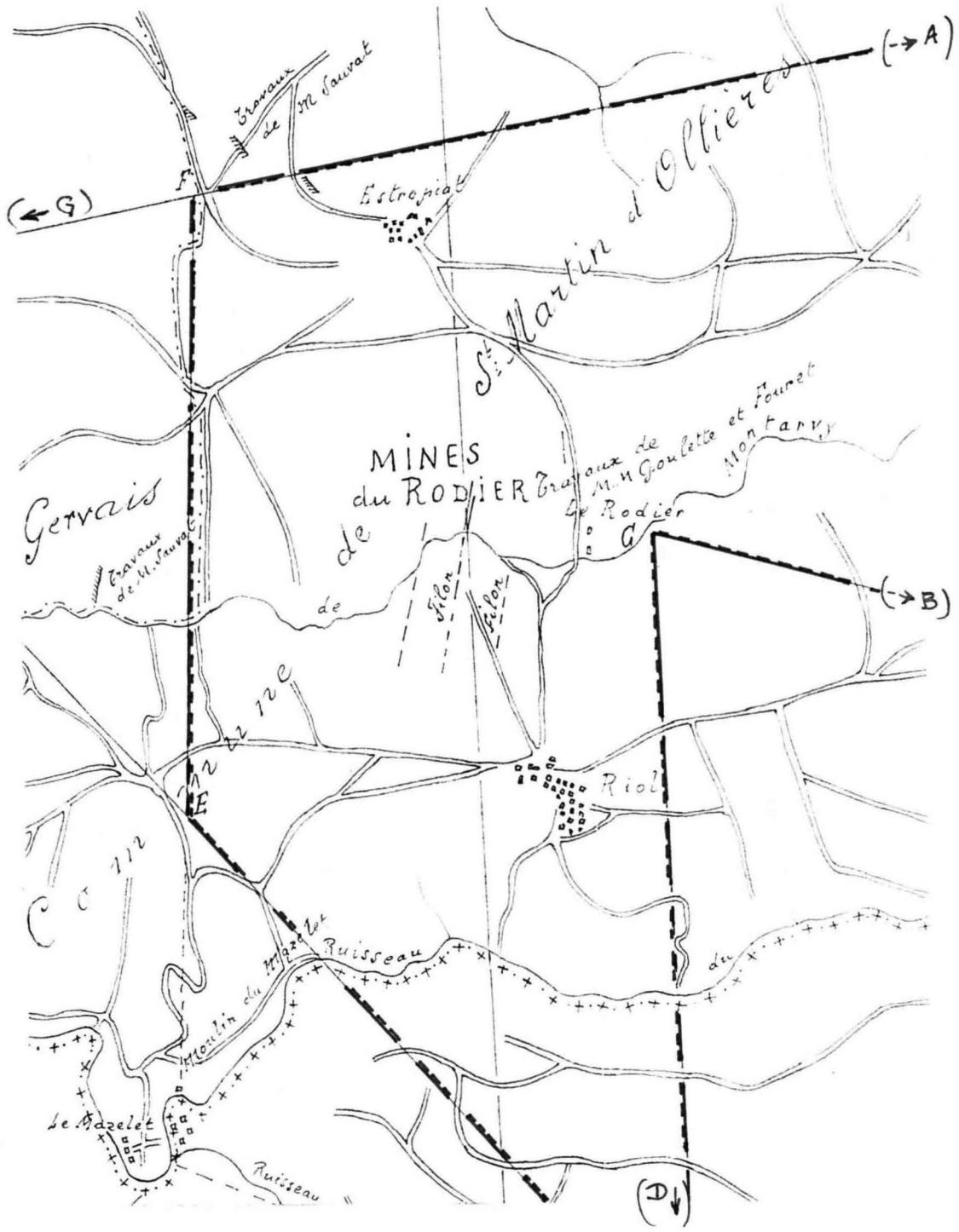

La concession du Rodier au 3 septembre 1903.

ber à la pince les blocs disloqués par les coups de mine. Il n'est point fait de boisage. Les terrains sont en effet solides, et au Rodier en particulier, il n'y a pas de remplissage délitable, en sorte que la précaution du boisage est encore moins nécessaire qu'ailleurs. Les matériaux provenant de l'enlèvement du mur remblaient le vide au fur et à mesure de l'avancement du dépilage." (Procès-verbal/23/02/1904)

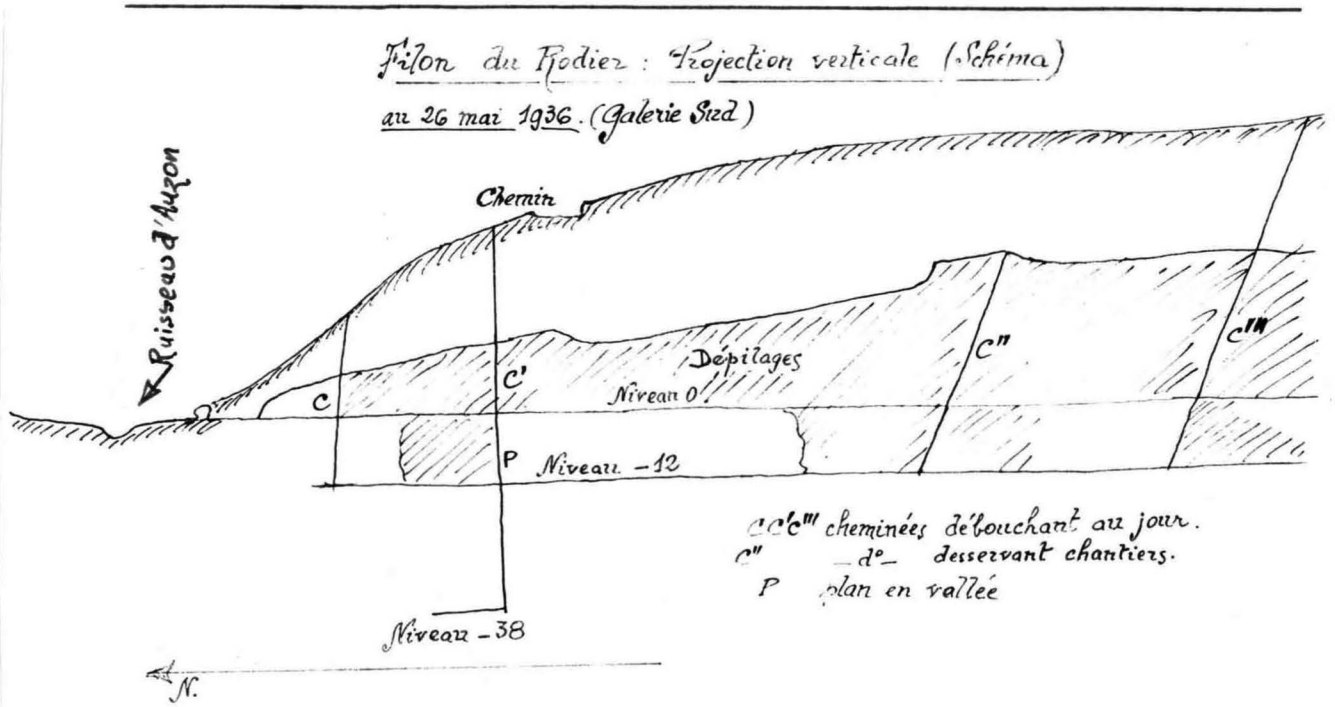

Niveau -12	galerie dans le filon au N. et au S. du plan avec quelques dépilages entre ce niveau et le zéro.
Niveau -38	de part et d'autre de la base du plan (26 mai 1936)
C'''	cheminée ouvrant en CRE 100. Pente à 45% (Rapport mines/08 août 1958)
C	cheminée à 22 mètres de l'entrée, débouchant à l'air libre à 20,70 mètres au dessus du niveau de la galerie.
C'	cheminée à 60 mètres de l'entrée, débouchant à l'air libre sous le chemin du Rodier à Riol.

Le 4 juillet 1904 Goulette et Fouret vendent la mine à Georges Pousse, de la Compagnie minière et métallurgique d'Auzon, S.A.

Le 10 août 1904, 35 mineurs travaillent dans la mine, et 12 à l'extérieur. On produit 150 tonnes par mois d'un minerai à 23% d'arsenic.

Le 4 février 1905 un ouvrier est blessé à l'oeil par l'explosion d'un détonateur. (Procès-verbal des mines/ 4 février 1905)

Le compte-rendu du 10 août 1905 totalise 55 ouvriers payés 4500 francs par mois, pour 8 à 10 tonnes/jour d'un minerai de 6 à 15% d'arsenic. La production de l'année sera de 400 tonnes de minerai.

Le 29 juin 1906 les ouvriers ne sont plus que 16. On modernise l'usine de traitement d'Auzon qui possédait deux fours à moufles. On y ajoute un petit four de grillage dit "cubilot", des chambres de condensation, un ventilateur aspirant et une pe-

tite tour à coke. On pourra traiter sept tonnes de minerai par jour.

Le compte-rendu du 29 juin 1907 ressort à 38 ouvriers pour 5 à 6 tonnes/jour d'un minerai à 10% d'arsenic et la production est identique l'année suivante pour 60 ouvriers.

Le 7 décembre 1908 les travaux sont suspendus et reprendront le 25 novembre 1909 avec 26 ouvriers. Entretemps, l'eau a envahi les galeries inférieures. L'usine d'Auzon a également cessé son activité pendant un an, pour reprendre quelques jours en décembre 1909. L'acide arsénieux ne présente guère de débouchés.

En 1910 il ne reste que 6 ouvriers en juin, quand la société demande la fusion des deux concessions du Rodier et d'Espeluches.
(Rapport des Mines/27 juin 1910 et avis de réunion dans l"Union brivadoise", n° 17, 23 avril 1910)

Au Rodier la production s'apauvrit. La galerie Sud est poussée à 300 mètres avant la mise en sommeil des mines à la fin de l'année. De 1910 à 1913, on fait des "recherches" et le 15 novembre 1913 au Rodier il n'y a qu'un seul ouvrier qui "procède à des grattages en surface". On a pourtant extrait 152 tonnes depuis le 1er janvier, et payé 1396 journées d'ouvriers. (Rapport des Mines/26 mai 1936)

En juillet 1914, l'arrêt est définitif.

En 1917 M. Pousse apporte à la Société minière et métallurgique d'Auzon, S.A., 34 rue Tronchet, Paris, 9ème, la concession de la mine de mispickel d'Espeluches, et celle du Rodier.
(Cf."Statuts de la Cie minière", Impr. Chaix, Paris, 1917)

En 1935 la compagnie est en faillite. (Rapport des Mines/4 mai 1935). Le 23 juillet, le rapport de l'ingénieur des Mines sur la déchéance de la Compagnie indique les propriétés de celle-ci:
- les mines de réalgar de Duranus (Alpes maritimes)
- les mines de mispickel d'Espeluches (Haute Loire)
- les mines de mispickel d'Auzon (Haute Loire).
L'Etat, devenu propriétaire, aura à combler cinq entrées de galeries et trois cheminées.

Le 15 janvier 1936, avis d'adjudication dans le Moniteur d'Issoire, et le 18 dans l'Abeille Brivadoise. Le 26 mai le Service des Mines établit son rapport et constate l'échec de l'adjudication faite après "déchéance du propriétaire précédent pour non-paiement de la redevance fixe".
(Rapport des Mines/10 décembre 1936)

Le 4 octobre 1943 l'Arsenic S.A., 12 rue Castellane, Paris, 8ème, constate que l'extraction a pris fin en 1909 ou 1910 et n'a pas repris - ce qui est faux comme le prouvent les documents cités: on y travaillait encore en 1913.

Le 8 août 1958 le Service des Mines effectue une visite des orifices et déclare qu'il n'y a pas de danger pour le public.

Le 12 janvier 1960 l'annulation de la concession est prononcée. (J.O./30/01/1960, p.1048).
Un état des mines est dressé en 1960, d'après les rapports du 8 novembre 1902, 26 décembre 1902, 16 octobre 1934, 26 mai 1936 et 8 août 1958, mais rien n'est complet.

Plan d'ensemble des mines du Rodier.

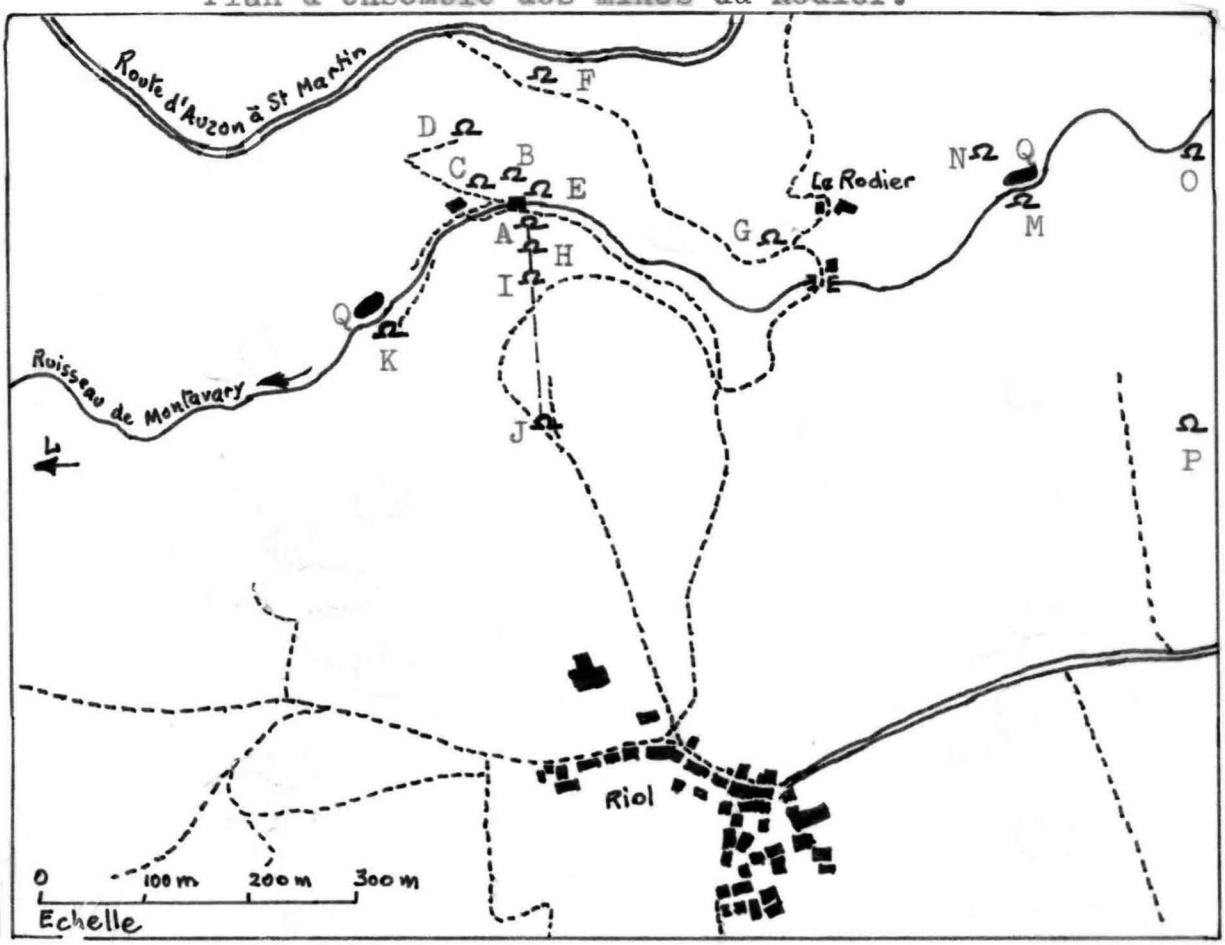

A Filon du Rodier, Galerie Sud; longueur:450 mètres
Direction: N -10° Est
B Filon du Rodier, Galerie Nord, au même niveau que la gale-
-rie Sud; longueur: 35 mètres.
C Filon du Rodier, Galerie Nord, longueur: 20 mètres
D Filon du Rodier, Galerie Nord, une simple excavation. Un
document donne "250 mètres de galeries
reliées au jour par des cheminées d'aérage"
pour B, C, et D.
E Filon du Rodier, Nord, Descenderie de 9 mètres (bouchée).
F Filon de Senèze: Galerie de 5 mètres.
G Filon des Abeilles: Galerie de 14 mètres.
H Cheminée à 22 mètres de l'entrée A, avec
sortie à 20,70 mètres au dessus de A.
I Cheminée à 60 mètres de l'entrée A, avec
sortie à mètres au dessus de A.
J Cheminée à 45°, orifice bouché.
K Filon Georges Pousse, à 100 mètres ouest de A. Galerie:
25 mètres de banc de toit. La sortie est
obstruée par une boue ferrugineuse.
L Filon de La Vialle, 800 mètres ouest de K (?)
Traçage de 130 mètres.
M Filon de Riol, en amont du Rodier, 500 mètres Est de A.
Traçage de 200 mètres et descenderie de 7
mètres. (S'agit-il de P ?)
N Filon de Riol, Galerie Nord; longueur: 7 mètres.
O Début de galerie; longueur: 1,60 mètre
(douteux) "dans la Minauve".
P Puits du Pinatelloux. (S'agit-il de la descenderie M ?)
Q Déblais. Les déblais les plus importants sont en ABCE.

"... la cheminée (il s'agit de C' sur le plan dressé le 26 mai 1936, ou de J sur le plan d'ensemble) avec une pente de 45% s'ouvrait dans la parcelle 100 du cadastre rénové de 1969 (les Pâtureaux) à quelques mètres à l'Est du chemin de Riol au Rodier. Le propriétaire y déversait des déchets qui en rendaient l'accès difficile."
(Rapport des Mines/ 8 août 1958)

Cet orifice a longtemps "fumé", dit Mme Fournier de Riol, c'est-à-dire "émis de la vapeur de condensation à cause des écarts de température avec l'extérieur". Les habitants de Riol ont fini d'en boucher l'entrée avec des déblais.

En ce qui concerne la galerie B et la descenderie E (voir le plan du 29 décembre 1902), les entrées en sont cachées par la végétation et une mare aux contours imprécis qui en interdisent l'approche. (Rapport des Mines/8 août 1958)

Les rapports du Service des Mines ne mentionnent jamais le puits du Pinatelloux (P sur le plan d'ensemble), qui pourtant paraît le plus dangereux.

Le FILON DU RODIER donnait un minerai de mispickel avec 20 à 25% d'arsenic. En moyenne de 20 centimètres, il pouvait aller de quelques centimètres à un mètre d'épaisseur. Dans la branche Est du croiseur, on a dépilé, sur 18 mètres, une colonne assez riche.

Le FILON GEORGES POUSSE comportait trois bancs minéralisés de 15 centimètres d'épaisseur et le FILON DE LA VIALLE un quartz riche en mispickel.

Le FILON DE RIOL, connu sur 300 mètres par ses affleurements était très faiblement minéralisé, avec une épaisseur de 40 centimètres.

Le FILON DE SENEZE, le FILON DES ABEILLES et le FILON DE RIOL/NORD ne sont pas mentionnés. Ce sont probablement des sondages improductifs.

Laissons le mot de la fin à M. Périchaud, du B.R.G.M. de la Roche Blanche (Puy de Dôme).
"La concession va de 1903 au 28 décembre 1959. On en a extrait 3000 tonnes d'arsenic, ce qui équivaut au travail de deux hommes avec des brouettes en cinq ou six ans!" (Conversation téléphonique du 23 mars 1983)

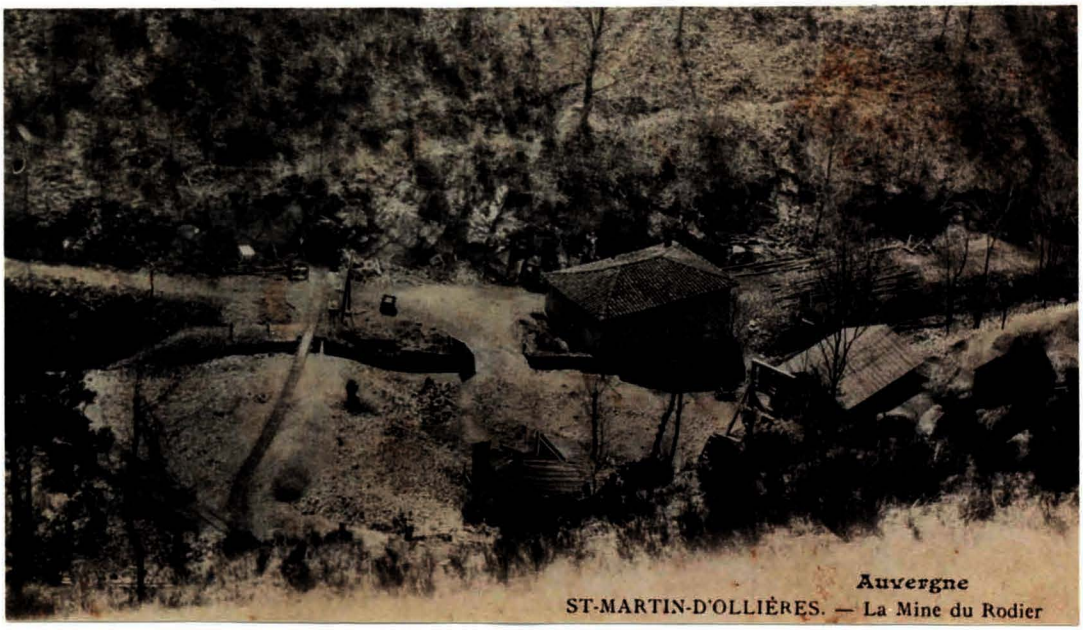

LES MINES D'ESPELUCHES

Un article de l'Almanach de Brioude nous indique que "... les mines de Bauberty (arsenic argentifère et aurifère) d'Anzat-le-Luguet furent concédées le 15 mars 1837 à Pierre Bourdon, de même que celles d'Espeluches, des communes de Saint Hilaire et Saint Martin d'Ollières (arsenic argentifère et aurifère) aux Sieurs Théodore Marchet et Francis Gladel."

A36/155

Le dossier "Mines de la région de Brioude" aux archives départementales de la Haute Loire (cote 1C 2838) comporte des pièces remontant à 1771, mais aucune mention des mines d'Espeluches ou du Rodier.

L'ordonnance royale du 4 novembre 1843 porte concession des mines de mispickel à Espeluches à M. Marchet et les héritiers Gladel, pour un total de 499 hectares.
(Rapport des Mines/20 juillet 1936, et Archives départementales de la Haute Loire S 649)

En 1848 on ouvre le niveau des 10 mètres, mais on n'emploie que deux, puis un seul ouvrier. L'exploitation chôme en 1852, et les propriétaires font en 1893 une demande en renonciation.

M. Eugène Goulette, négociant, 22 rue de la Banque à Paris, rachète en 1899, et le 2 mars on attaque le niveau des 20 mètres à 6, puis à 4 ouvriers payés 4,50 francs par jour. Le travail s'arrête en novembre.

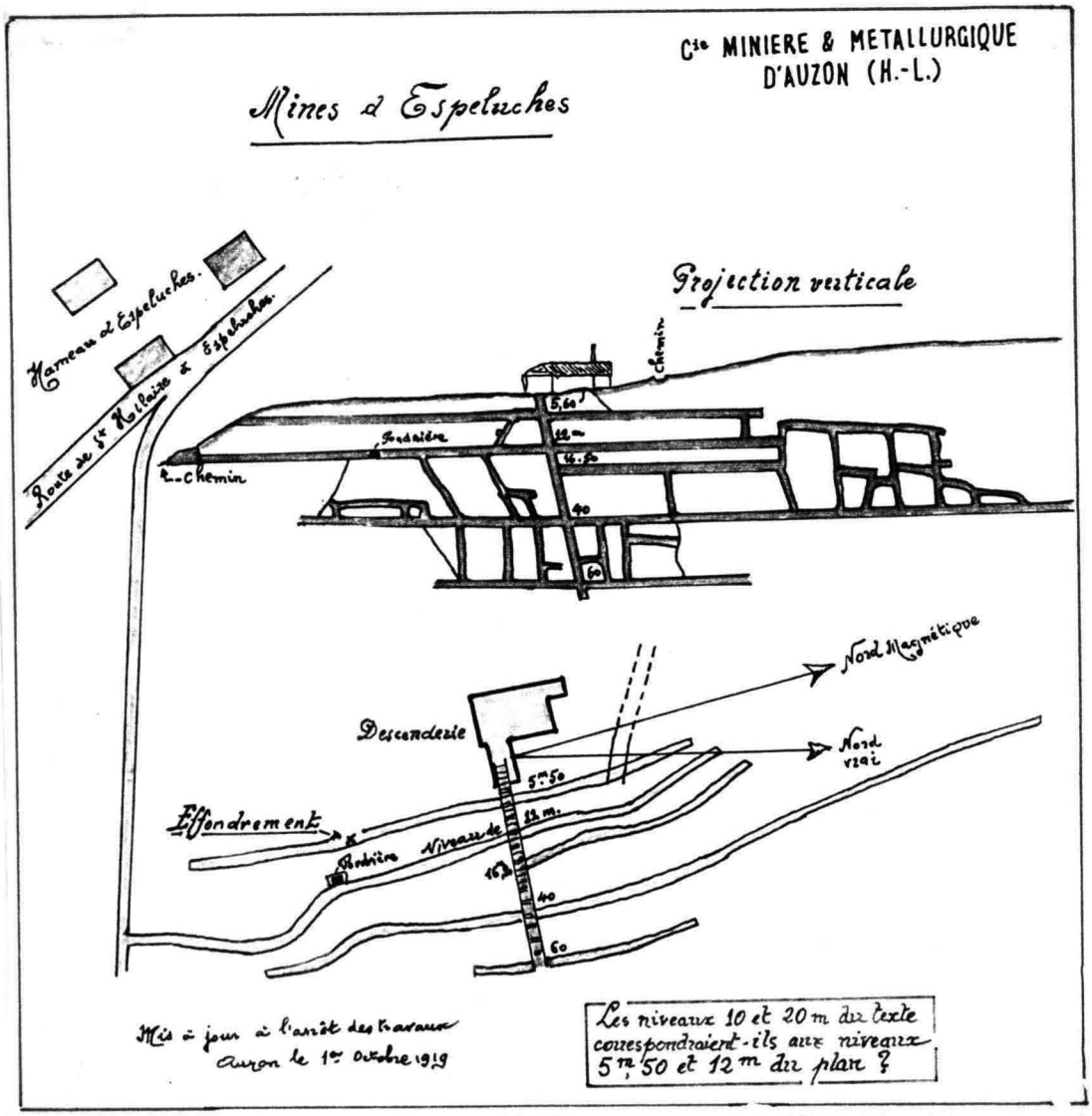

Le 20 mars 1901 M. Biguet, de Paris, rachète, pousse le niveau des 20 mètres et la descenderie axiale avec 12 ouvriers. En novembre, location à M. Pousse, avec promesse de vente.

Voici quelques lignes d'un rapport des Mines du 17 janvier 1903:

"La mine d'Espeluches est en chômage. On a à peu près complètement dépilé le gisement de très faible importance et le seul exactement connu dans la concession qui était en exploitation dans le courant de l'année dernière. En outre la galerie d'exploration poussée vers le Nord n'a pas rencontré de zone minéralisée." (AD43/S 649)

L'exploitation cesse donc en 1903. En 1904 la concession est la propriété de la Compagnie minière et métallurgique d'Auzon, qui demande la réunion avec la concession du Rodier le 27 juin 1910.

En septembre 1917 on entreprend de grands travaux. La descenderie est poussée à 60 mètres, avec des dépilages entre les niveaux 20, 30 et 40. Cinq ouvriers travaillent à l'extérieur, et 33 à l'intérieur, dont 22 mineurs.

En 1918 le personnel est de 10 internés civils et 31 ouvriers français, dont 23 sont des sursitaires "étrangers au pays, et dont la famille est éloignée". (Rapport des Mines/28 juin 1918)

En juillet 1919 l'exploitation cesse définitivement et à cette date la mine comporte trois orifices: deux entrées de galerie (10 mètres et 20 mètres) et une descenderie.

Le procès-verbal de déchéance de la Compagnie (Arrêté ministériel du 24 février 1936) précise que le mispickel extrait donnait "20 à 30% d'arsenic, 1 gramme d'or et 176 grammes d'argent à la tonne".

Une note de la compagnie "l'Arsenic S.A." du 29 septembre 1943 ajoute: "La mine d'Espeluches est située vraisemblablement sur le même filon que celui du Rodier. Les terrains en sont assez différents et la mine, au contraire, est très sèche. Les épontes sont solides et il faut très peu de boisage. Les résultats ont toujours été décevants, pour ne pas dire négatifs. Il ne resterait plus de minerai."

Le 7 avril 1957 a lieu une adjudication infructueuse, et le 6 janvier 1960, M. Raymond Barre signe l'arrêté du ministère de l'Industrie: les mines d'Espeluches sont propriété de l'Etat.

VP1/189

Le travail du mineur en 1900.

(Note: Les derniers "déchets" ont été évacués de l'entrepot d'Auzon en juin et juillet 1985. Voir "La Montagne" du samedi 25 mai 1985 et "La Ruche" du samedi 1er juin)

LA CAGOUSSE

Roger Roche rapporte une tradition propre à Riolles, dit-il, et qu'il place dans les années 30, époque où existaient encore beaucoup de coutumes aujourdhui disparues.

"Quand la noce arrive à Riol, elle trouve le chemin barré par un fossé que l'on a recouvert de branchages. Cet obstacle, très sérieux autrefois, car les jeunes époux devaient le franchir, n'est là aujourdhui que pour signaler un pieu que l'on a fiché en terre et que les mariés, de leurs efforts conjugués,

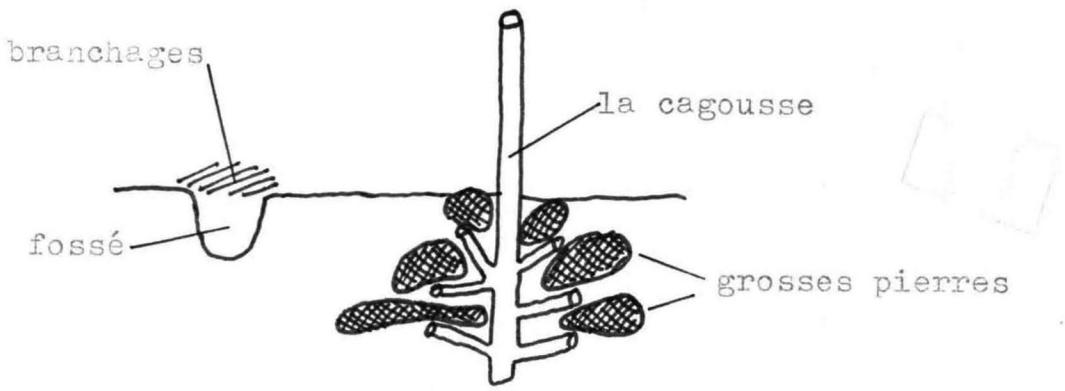

doivent arracher avant le repas. Ce n'est pas facile. Le pieu, en effet, est constitué par la cîme d'un pin que l'on a ébranché à quelque distance du tronc. Il est placé dans la terre et calé avec de grosses pier-

res, et il faut tirer très fort.

On se souvient d'une noce où l'on n'a pu manger qu'à sept heures du soir: il avait fallu plusieurs paires de vaches pour arracher "la cagousse".

Parfois les malins contournaient le pieu sans y toucher, mais l'on hurlait si fort "sauta cagoussa! sauta cagoussa!" que finalement ils étaient bien obligés de se soumettre. Cette particularité propre au seul village de Riol était pratiquée encore il y a une quinzaine d'années. C'était sans doute pour éprouver la force et la santé du nouveau ménage.
RRO/ Les "crebadis" ne se marient pas!"

Dans "Coutumes et superstitions du Velay oriental"(Clermont, CRDP, 1978), l'auteur anonyme signale une coutume semblable. (p.11 et 12)

"Sur le passage du cortège, il était de tradition de lever une barrière mise en place par la jeunesse: une corde tendue en travers de la route ou des bottes de paille. A St Agrève, la barrière était dénommée "la cluasse". Le marié et le garçon d'honneur tiraient des coups de feu pour enflammer la paille."

Faut-il rapprocher cette'cluasse'de St Agrève de notre mot patois pour désigner une botte
A84/183 de paille: cludzassa?

Il est possible que dans la commune de St Martin d'Ollières, cette coutume n'ait survécu que dans le village de Riol. Pourtant d'autres ouvrages la signalent dans la région.

"En Brivadois ... on obstruait la route par où le cortège devait passer en revenant de l'église et l'on forçait tous les gens de la noce à traverser les champs. Ailleurs, on enfonçait profondément un pieu au milieu d'une mare boueuse et les nouveaux époux étaient obligés de l'arracher avec les mains, s'ils ne voulaient pas que leurs enfants fussent ap-
UR2/157 pelés "cougous"...

"Ils ont fait un grand trou sur la place, dans l'endroit où le cortège doit passer nécessairement. Un pieu garni d'arêtes croisées a été planté dans le trou qu'on a comblé avec des pierres et de la terre fortement foulées. Ce pieu, ainsi fixé, dépasse à peine du sol de quelques pieds. Il faut alors que la mariée passe par dessus sans trébucher ou que le plus vigoureux des jeunes gens de la suite l'arra-
VID/321 che du premier coup."

"En arrivant à la maison, la nouvelle mariée est sûre de rencontrer devant la porte un balai couché et quelques fragments de pots. Si elle ne relevait pas le balai pour le remettre à sa place, on en conclurait qu'elle n'aura pas de conduite, et si elle recueillait les débris du vase, cela annoncerait
GND/083 infailliblement sa lésinerie."

"En Velay surtout, on établit un obstacle à l'entrée du village avec des chars, des arbres, du fumier. Les cavaliers démolissaient la barricade au
BAY/161 milieu des rires et des quolibets de la foule".

La tradition de la cagousse est à rapprocher du "charivari" tel que l'explique Eugène Weber.

Le charivari (...) était une censure socia-
WEB/572 le. "Colliourari" en Ariège, "calibari" dans le Lot, "caribari" dans la Corrèze, "caroviou" dans le Var ...

Le motif le plus fréquent des charivaris était un mariage effectué hors des normes admises: (...) un homme venu d'ailleurs épousant une fille de la communauté, et menaçant ainsi les réserves de la jeunesse du village. (...) Quand un étranger se mariait dans une communauté de ce genre, il risquait de priver de conjoint un membre de la jeunesse locale. (...) Presque partout, les voisins, et particulièrement la jeunesse du village, organisaient des "barrages" sur le chemin de l'église, imposaient aux jeunes mariés des ran-
WEB/574 çons."

A Riol, l'origine de la "cagousse" est maintenant oubliée, tout comme sa signification. Et bientôt, la "cagousse" elle-même sombrera dans l'oubli.

ALF/064

L'INONDATION DU 16 JUIN 1930

En juin 1930, une trombe d'eau s'abat sur l'Ouest du Livradois et sur la région de Brioude. Riol n'est pas épargné. Voici le récit de Mme Vve Fournier.

"En juin, nous étions en train de faner au Mazelet. Des arbres coupés et charriés par une grosse pluie ont fait barrage entre Espeluches et le Mazelet. Ce barrage, plus haut qu'une maison, a craqué et tout balayé devant lui.

Au Mazelet le meunier a eu le temps de sortir de chez lui par la porte de derrière et de monter sur le rocher. L'inondation a enlevé le coin du moulin. Tout a été balayé à Auzon, jusqu'à l'Allier.

Nous avions quelques vaches, dont l'une, noire et blanche, avait des cornes qui se repliaient vers l'avant. Quelques jours plus tard, nous avons descendu le troupeau pâturer au Mazelet. Sous le Planard des Meules, en haut du Verdier, cette vache s'est arrêtée et a regardé longuement les dégâts de l'inondation, avec tous les arbres couchés dans tous les sens. J'ai vu cette vache pleurer de vraies larmes, ce que je n'avais jamais vu avant, et que je n'ai jamais revu depuis. Cette vache se rendait compte des dégâts causés à cet endroit qu'elle connaissait bien. Croyez-vous qu'un animal puisse pleurer comme cela ?"

Voici maintenant le compte-rendu d'un journaliste.

"Lundi 16 juin 1930. Trombes sur toute la région. Les ruisselets se changent en torrents de cinq à six mètres de haut, qui s'élancent vers la plaine entre leurs rives resserrées. Rien ne résiste au passage de ces flots mugissants. Les arbres arrachés s'effondrent en craquant, sont entraînés les racines en l'air. Des quartiers de roc roulent. Et tout cela est précipité en trombe, renverse en passant des murs entiers et les jette en bloc dans les champs.

Mais le désastre a été particulièrement grave à Auzon. Le quartier du bas, bâti le long de la route de Champagnac, sur les deux rives du ruisseau du même nom, a été saccagé.

La trombe qui s'est abattue sur la région a vite rempli la vallée, et dans un fracas épouvantable, un mur d'eau de quatre à cinq mètres de hauteur

AUZON (Hte-Loire) — L'inondation du 16 juin 1930, place de la Barrière, *prise de l'Ouest*

descendit à une vitesse fantastique. Tout céda sur son passage. A l'entrée du pays, sur la place Labareyre, toutes les maisons furent emportées ou gravement endommagées.

Sur leur emplacement, ce n'est plus qu'un amas de meubles brisés, d'arbres arrachés dans les montagnes, d'instruments agricoles, de poutres, de briques et de rochers. Deux ponts en ciment armé ont été emportés. Douze bâtiments ou maisons se sont écroulés.

Dand l'hôtel Mathieu, bouleversé, de lourds fourneaux de cuisine ont été entraînés, un grand buffet, des tables, des chaises, ont été emportés. En face, deux vastes ateliers ont été rasés.

A la scierie Peyrache, le banc de scie, tout le matériel et tout le bois ont été aussi entraînés. Ailleurs le torrent a emporté deux automobiles dont l'une est restée accrochée à un mur.

AUZON (*Hte-Loire*) — L'inondation du 16 juin 1930 - *Les jardins derrière les Verdiers*

A l'extrémité de la vallée, près de l'Allier, se trouve l'usine de la Compagnie minière qui occupe une superficie de douze hectares. Le choc de la formidable masse d'eau, des arbres et des rochers entraînés contre l'usine, produisit l'effet d'un gigantesque coup de bélier.

Les murs de clôture s'effondrèrent, les cloisons des ateliers sautèrent, les stocks de minerai, de charbon et de produits fabriqués ont été
A31/158 dispersés."

La Jointure (celle des deux ruisseaux, sous le Crapoux de Riol) n'est pas un endroit très fréquenté des habitants, car il est éloigné et assez difficile d'accès. Roger Libeyre se souvient y avoir passé une partie de la journée du lendemain de la catastrophe. "Le spectacle valait la peine, dit-il, avec tous ces arbres couchés par l'eau. Et on ramassait les poissons morts jusqu'à une bonne hauteur sur les pentes."

L'ENTRE DEUX GUERRES

Peuplé de 60 000 habitants en 1914, Cler-
REH/124 mont-Ferrand passe le cap des 100 000 âmes en 1936, malgré le massacre de 1914/1918.

C'est que dans le même temps les campagnes environnantes se dépeuplent. La maison abandonnée devient un élément normal du paysage rural. La surface des terres labourées diminue fortement. Il suffit de se promener dans les bois pour retrouver les murettes de bordure de ces champs, notamment au Crapoux, au Rossignol, aux Côtes...

Le seigle tend à disparaître, le cheptel
GMH/419 ovin se raréfie, le nombre des bovins augmente.

Pourtant dans le même temps les campagnes s'équipent, sans pouvoir retenir ceux qui partent pour la ville. La modernisation est probablement un processus continu, mais les nouvelles découvertes changent l'aspect du paysage.

Sur une carte postale oblitérée en juin 1905, on voit clairement deux poteaux téléphoniques en bois au bord de la route d'Auzon, sur une vue générale de St Martin d'Ollières. Peut-être un téléphone unique pour le service public à la poste de St Martin, mais qui annonce la prolifération des abonnés que nous connaissons maintenant. Il faut un début à tout.

En 1922, sous l'impulsion de Clémentel, l'électricité arrivait à Brioude et commençait lente-

AED/052 ment à changer la vie dans les campagnes.

En 1931 les poteaux de bois escaladent les pentes jusqu'à St Martin d'Ollières.

Le 30 janvier 1932 à 9 heures a lieu en mairie de St Martin la réception des travaux effectués par la société "l'Union électrique rurale". Une lettre en date du 26 janvier 1932, adressée par l'Ingénieur des Ponts et chaussées à l'Inspection académique précise, graphiques à l'appui, que les lignes qui passent à proximité des écoles de St Martin et de Riol ne présentent aucun danger pour les enfants. (Archives de l'Inspection académique/St Martin).

Le 20 octobre 1934 a lieu l'inauguration du nouveau pont d'Auzon en béton armé "à aiguilles", qui permet la communication la plus rapprochée avec
CHE/230 l'autre rive de l'Allier.

En 1938, on commence la route d'Ollières à St Hilaire. M. Morel, retraité au Réal, se souvient
RRO/ avoir travaillé à sa construction.

Il y a donc enfin un pont au lieu d'un gué pour passer le ruisseau à la Notte. Roger Libeyre se souvient des crues qui obligeaient les habitants de Riol à passer "au lavoir" pour se rendre à St Martin. Le curé Farreyre, un siècle et demi plus tard, tenait enfin sa "planche", quoique pas exactement au même endroit. (voir p. 124)

La guerre de 1939-1945 vient diminuer les possibilités d'équipement et ralentir les travaux. Toutefois les goudronnages auront lieu petit à petit.

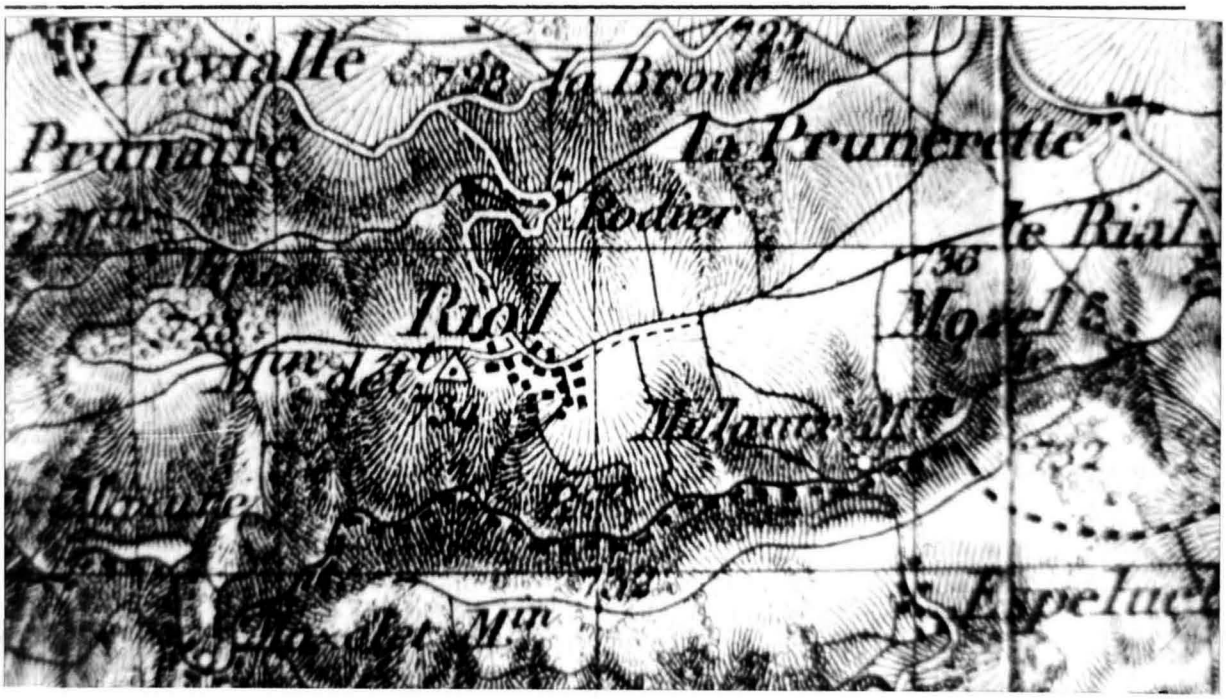

La carte de 1933. Riol est accessible par le Rodier. Il n'y a pas de route entre Espeluches, Malaure et St Martin. Le moulin à vent du Suquet, qui figurait au cadastre de 1832, est encore indiqué "moulin détruit". La Baraque est devenue une "mazure" et a glissé vers le Sud. Les mines du Rodier sont trop à l'Ouest, vers les moulins de Raillat et de Mège. Même la carte de l'IGN (Institut géographique national) de 1983 comportera encore quelques erreurs.

Cette carte de 1933 (voir p. 201) montre le tracé de la route de St Martin à Auzon, qui s'enroule autour de l'ancien chemin, en empruntant quelquefois son trajet.

En 1941 un accident y fit deux victimes, aux Tracols de la Vialle. La relation en parut dans les différents journaux locaux du mardi 21 octobre, "l'Avenir du plateau central", "la Montagne", "le Moniteur". L'article le plus circonstancié semble provenir du "Semeur" et nous a été communiqué par Mme Oléon de St Martin d'Ollières.

"Terrible accident. Le 19 octobre vers quatre heures du matin, Mme et M. Guédy-Francolon et leur fillette Ginette, accompagnés de leurs parents Mme et M. Francolon Albert, de St Martin d'Ollières, se rendaient à Brassac-les-Mines par la route d'Auzon en voiture hippomobile, conduits par M. Pouyet-Chambon de la Prunerette, pour prendre le premier express de Brassac-Clermont.

A peine furent-ils arrivés au chemin de la Vialle que le cheval quitta la route, malgré le conducteur pourtant habile dans la conduite des chevaux, pour aller jeter sur le talus gauche du chemin voiture et occupants. (Suit la description de l'accident, où Ginette Guédy, âgée de 11 mois, et Mme Francolon, âgée de 46 ans, trouvèrent la mort).

Cet accident est d'autant plus pénible que Mme et M. Guédy avec leur fillette devaient être rapatriés le jour même à Paris. (...) La paroisse entière a pris part au deuil."

H10/087

LA GUERRE DE 39 / 45

Le 11 novembre 1942, l'Allemagne envahit la France au sud de la ligne de démarcation qui passe par Moulins dans l'Allier. On n'avait pas vu ici d'étrangers en armes depuis octobre 1815, sauf pour une courte période en juin 1940. Cette occupation durera presque deux ans.

En été 1944, les Allemands repartent de la région, pressés par les combattants du Maquis.

Voici une liste de quelques faits d'armes locaux, accrochages d'infanterie et même un combat aérien.

Le 13 juin, le 19ème Bataillon de Police S.S. abat deux résistants à Jumeaux. Le lendemain, la Compagnie de Chars du lieutenant Grundlach, accrochée par le 105ème Bataillon F.T.P., mine le village d'Esteil et
LEV/257 l'incendie.

Le 20 juin à Brioude, 60 F.T.P. attaquent la section du lieutenant allemand Ricker, qui accuse la population d'avoir tiré des fenêtres. Les Allemands encerclent la ville et prennent des otages dont cinq se-
LEV/275 ront déportés.

Le 30 juillet, la Brigade allemande Jesser, avec ses obusiers, ses mortiers et ses 200 camions, attaque le 4ème Bataillon F.F.I. à Chaméane (Groupement Buret, dit "René"). Les combats dureront de 13 heures 30 à la nuit. Le château de Chaméane sera incendié et

détruit. Il y aura 19 morts chez les résistants et de grosses pertes chez les Allemands, qui perdront de surcroît deux officiers dont les corps seront exposés à
LEV/310 Sauxillanges en chapelle ardente.

Le matin du 16 août, six camions allemands sont détruits à la Baraque de David, à l'ouest de Brioude, par le groupe de Paul Coutel. L'après-midi, les combats de Bard coûtent aux Allemands deux blessés, mais pour les groupes Maurin, Louis et de Grossouvre, les
LEV/326 pertes se montent à 23 hommes.

Le samedi 19 août, un avion allemand est abattu à Chaniat (commune d'Auzon), à trois kilomètres de Riolles. Il reste encore des témoins de ce combat aérien entre sept avions de chasse alliés et deux "gros avions allemands" (Louis Bonjean, Denise Oléon-Fournier, Marguerite Chambon-Mazal).

D'après le carnet de bord (retrouvé plus tard et emmené à la gendarmerie de Brioude occupée par les Maquis) les deux avions allemands venaient de Toulouse. La direction générale était l'Allemagne, mais de toute façon l'Auvergne était un point de passage obligé pour toute destination, entre l'Ouest repris depuis le 6 juin et la Provence reconquise après le débarquement du 16 août, si bien que les deux avions pouvaient tout aussi bien se diriger sur Paris que sur Lyon.

Malgré les témoins enthousiastes qui croyaient avoir vu des croix de Lorraine peintes sur les ailes, les chasseurs alliés ne pouvaient pas être français.

L'escadrille F.F.I. de Doret n'a commencé ses activités que le 20 août 1944 (Le Patriote de Clermont-Ferrand, 12 septembre et 6 octobre 44 - SHAA/série 4D/24).

Les aviateurs français intégrés aux Forces Françaises en Grande Bretagne ne signalent pour ces dates aucun avion abattu (SHAA/série 4D/65/Dossier D4/112).

Quant aux pilotes français ou américains du XIIth Tactical Air Command, engagés en août dans l'opération "Dragoon" (les débarquements en Provence), leurs STINOPSUMS (comptes-rendus d'opérations rédigés en anglais) ne signalent rien de plus proche que la destruction du pont routier de Bourg-St Andéol (STINOPSUMS 202

et 203, HQ 42th & 57th Bomb Wings / SHAA/Vol I/ 4D/64 et 4D/109).

L'Auvergne était tout-à-fait à portée des appareils de la R.A.F. qui bénéficiaient de leurs nouvelles bases en Bretagne et Loire, derrière une ligne de front qui se situait de Nantes à Angers, la Flèche, Orléans, Chartres. C'est donc la R.A.F. avec ses pilotes britanniques, néo-zélandais, polonais, etc.,qui a abattu cet avion. Les seules chances de retrouver des traces écrites de cet épisode se trouveraient soit dans les archives allemandes à Freiburg (et on imagine comme elles sont fragmentaires), soit au service historique de la R.A.F. (British Public Record Office), où les comptes-rendus d'opérations sont classés d'après les numéros d'escadrilles et sous les noms des pilotes. Sans l'un ou l'autre de ces renseignements, il est impossible de progresser dans les recherches.

A 17 heures (heure française) Denise Fournier avec une musette trop longue pour elle qui lui battait les jambes, emmenait son troupeau de moutons au champ, et portait du même coup "les quatre heures" à son père qui moissonnait. Le manège des avions qui tournaient dans le ciel et se poursuivaient attira son attention, comme il attira l'attention de toute la région.

L'un des appareils allemands attaqués évita la destruction en piquant sur l'Allier, dont il suivit le cours en remontant vers le nord. L'autre explosa tout-à-coup en plein ciel, il y eut un gros nuage de fumée noire, puis il tomba comme une pierre, droit sur le village de Chaniat. Le mitraillage continua pendant la chute, et les morceaux de l'appareil tombèrent dans les champs de maïs, tout près des habitations. Une autre explosion se produisit à l'impact au sol. Il était 18 heures 15, heure allemande, comme le prouvèrent les montres des passagers, retrouvées plus tard et arrêtées à cette heure là, alors que la campagne auvergnate vivait à l'heure non officielle de 17 heures 15.

Le troupeau de Denise Fournier s'affola et partit en trombe. La seule victime "française" fut une poule tuée sur sa couvée. Les 8 Allemands (d'autres disent 6) étaient déchiquetés. On trouvait des bottes avec des pieds dedans, et des mitrailleuses tordues avec des doigts sur la gachette. Cet avion brûlait au sol, et les munitions explosaient, projetant au loin des tablettes de chocolat et des boîtes de sardines, luxe bien ignoré à Chaniat à cette époque.

Peu après arrivaient les curieux et les pilleurs d'épaves repartaient avec de la toile de parachute, des écheveaux de laine, du ravitaillement, toutes denrées rares en 1944.

Au village le soir, après le départ de ces personnages, on rentra les chiens, car les corps étaient restés au soleil et ne devaient être ramassés que le dimanche soir. Parmi eux peut-être une femme : une tête avec de longs cheveux roux...

Le dimanche, le survol de l'endroit par deux avions allemands venus du nord et qui firent demi-tour au dessus de Vieille-Brioude n'interrompit guère le défilé des carrioles. On venait voir l'avion de partout. On se montrait des douilles vides, on parlait des mitraillages qui avaient fait "des trous gros comme le bras dans les pignons de blé".

Certains habitants de Chaniat et d'Escolges dormirent deux nuits dans les bois, craignant des représailles des Allemands s'ils revenaient chercher leurs morts, et le Maquis monta une embuscade, mais personne ne vint.

Cet épisode de la guerre est maintenant presque oublié. (Le récit de M. Louis Bonjean a été utilisé dans "La résistance à Brioude et dans la région" de P. Gervais et R. Chany, Brioude, 1986; pp.230/232).

Les documents français sur la Libération sont très rares et les journaux du temps (août 1944) quasi inexistants. Les collections de la Bibliothèque municipale de Clermont sont très fragmentaires, et celles des Archives du Puy-de-Dôme un peu plus fournies. Voici quelques références qui permettront aux curieux de se renseigner davantage.

AD/63 5 BIB 2 (la Montagne, le Moniteur)
5 BIB 4 (l'Avenir)
8 BIB 1623 (le Patriote du Livradois, Ambert)
8 BIB 1628 (la Lanterne, Issoire. Voir surtout les numéros 1, 2, 7 et 10)
8 BIB 1631 (le Patriote)
8 BIB 1635 (la Nation)
8 BIB 1643 (la Margeride)
8 BIB 1755 (la Voix républicaine de la Haute-Loire)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Cet été de 1944, la vie peut enfin se réorganiser sur des bases différentes.

ST MARTIN D'OLLIERES - Fête patronale.

La fête du 1er octobre a pu cette année se célébrer d'une façon plus joyeuse, bien que les réjouissances d'antan fussent encore bannies. La guerre n'est pas finie.

M. le Chanoine Lestrade qui nous parla des vocations sacerdotales et la chorale paroissiale d'Auzon apportèrent un attrait de plus aux cérémonies religieuses.

Comme d'habitude, les conscrits allèrent fleurir le monument aux morts tandis qu'une somme de 3.600 francs était remise à la Croix-rouge au profit des prisonniers. (le Semeur n° 4 du 15 octobre 1944, p.2)

En 1945 la guerre s'achève, les prisonniers rentrent, une vie plus normale reprend son cours.

L'EAU SUR L'EVIER

Le 17 février 1956 voit la température descendre très bas en dessous de zéro. On ne dit plus que les arbres se sont fendus, comme on le disait en 1766, mais "c'est l'année où j'avais laissé ma voiture dehors dans la rue, et le froid a fait éclater la culasse de mon moteur".

Aux beaux jours, Riol décide de régler le problème de l'adduction d'eau.

On tirait l'eau des puits, mais ils étaient pollués en grand nombre par les infiltrations de purin. Le plus profond, dit Elie Pialoux, est celui de la propriété Richard (CRE 671) qui atteint 11,40 mètres à la margelle.

Il est aussi l'un des plus anciens. En 1870, le bruit ayant couru que les Allemands arrivaient à Auzon, une hystérie collective s'emparait de Riol et tous vinrent jeter leurs objets de valeur (y compris des habits, dit Elie Pialoux) sous plus de trente pieds d'eau, pour les récupérer plus tard, après le départ des envahisseurs.

Des sources existent aussi, aux Pichets, ou à la Font-Brihat, sans parler de celles qui sont situées trop loin du village.

Mais en 1956, on consulte un sourcier de Rizolles, qui trouve l'eau à la Garde.

"C'est très improbable, dit Roger Libeyre, en plein terrain cristallin, et en plus sur une hau-

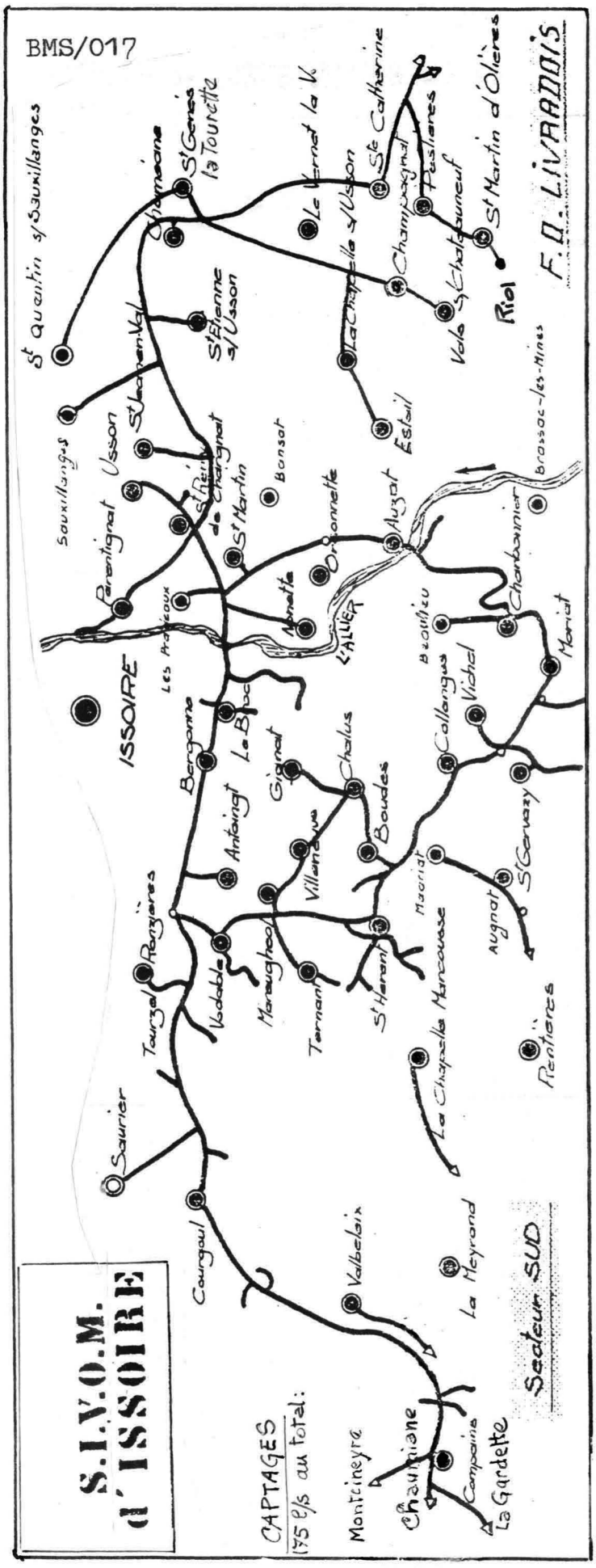

teur!"
On creuse deux puits de trois mètres de diamètre et de neuf mètres de profondeur. Les bords sont soigneusement maçonnés et les ouvertures recouvertes de dalles de béton. Des canalisations sont enterrées, des fontaines sont installées, l'une au Couderc du Haut, et l'autre au Couderc du Bas, contre le mur de l'école, avec leurs robinets et leurs bacs, qui existent toujours.
Malheureusement, c'est un échec. On soupçonne l'entreprise d'avoir "fait éclater une mine de trop" pour gagner de la profondeur, et "l'eau s'est perdue". Pour payer cette installation, Riol avait vendu une part de ses communaux, notamment au Crapoux et au Fargeoux. Heureusement, la situation se règlera en 1974. Les canalisations amènent l'eau courante de Saint Martin à Riol. Chacun peut enfin l'avoir chez soi au robinet.
Le plan ci-contre montre les captages (Δ) situés dans la région de Compains, à Montcineyre, Chaumiane et la Gardette. Deux autres captages ont été raccordés au réseau du Secteur Sud, tous deux utilisant une nappe importante qui s'étend sous le Grenier, Combeneyre et Chadet.
Désormais l'eau ne manque plus.
Elle était toute proche, et pourtant sa présence était restée insoupçonnée.

CQ1/009

LES FANTOMES DE SAINT MARTIN

Au cours de l'été de 1956, on vient de loin à Saint Martin pour écouter les "esprits frappeurs" ou pour voir la "maison hantée".

"La Liberté" de Clermont-Ferrand consacre 550 lignes et deux photos aux "phénomènes", en trois articles, les 2, 3 et 6 août 1956.

"La Montagne" ne veut pas être en reste et publie le 7 août un article de 222 lignes.

"Le 5 juillet s'installait dans cette maison de la place de l'église une vieille dame avec trois de ses petits enfants. Depuis plusieurs années la famille Géreau louait cette maison pour les vacances. Le 27 juillet, (...) quand les enfants furent couchés, au premier étage, des coups sourds, puis plus violents ébranlèrent le plafond de leur chambre. Impressionnée, et on le serait à moins, la grand-mère raconta la chose dans le village le lendemain.

Durant près de quinze jours, presque tous les habitants purent entendre ce que l'on appelait déjà "l'esprit frappeur". Un "esprit" intelligent, sans aucun doute, puisqu'il répondait aux questions qu'on lui posait selon un code convenu. Ces réponses furent même enregistrées un soir sur magnétophone.

Les gendarmes firent à plusieurs reprises le trajet de Brassac à Saint Martin. Ils explorèrent les murs, les plafonds, la cave, le grenier, mais

sans découvrir quoi que ce soit qui pût servir à supercherie. Mais ils retirèrent de leur enquête la conviction que le "deus ex machina" inconscient de tout ce vacarme insolite était la petite Josiane, une fillette de neuf ans.

Cette hypothèse a semblé être confirmée par l'arrivée de M. Géreau. Les coups résonnaient à n'importe quel moment de la journée, tandis qu'avant l'arrivée de M. Géreau, on n'entendait les coups que la nuit et quand la pièce où se trouvaient les enfants était plongée dans l'obscurité.

M. et Mme Géreau et leurs enfants ont quitté Saint Martin le dimanche 26 août au matin. Il ne restait dans la maison que la grand-mère.

Dans la nuit du dimanche à lundi, celle-ci fut réveillée par une bacchanale infernale venant du grenier. On aurait dit que quelqu'un traînait des malles dans tous les sens. Cela dura plusieurs heures et Mme Géreau eut très peur.

Chose curieuse, à Drancy, où venaient d'arriver le père, la mère, les enfants, dans la même nuit, des bruits se produisirent aussi. C'est un de nos correspondants parisiens qui l'a appris de la bouche de la mère de Josiane. Mais pas plus à Drancy qu'à Saint Martin on n'a rien entendu depuis.

S'il est vraiment établi que la petite Josiane a le pouvoir de mettre en branle cet étrange orchestre qui a révolutionné pendant plus de deux semaines Saint Martin d'Ollières, il reste à démontrer par quel mystérieux mécanisme l'acte strictement immatériel du subconscient de la fillette peut produire des effets matériels tels que le piétinement de sabots, ainsi que l'ont entendu, paraît-il, les époux Géreau lors de la nuit de leur retour à Drancy.

Frapper des coups à faire vibrer un plancher, comme l'ont observé bon nombre d'habitants de Saint Martin d'Ollières, suppose un instrument contondant, un pied bien chaussé, ou à défaut un poing solide, mais s'il n'y a rien de tout cela à l'endroit même où l'on vient d'entendre les coups, comment peut on expliquer ces coups?

Et si la petite Josiane, qui va être examinée par des psychiatres, se retrouve une jolie fillette normale, comme toutes les autres de son âge, le problème sera posé longtemps encore de savoir par quelle force inconnue de la nature cette frêle enfant aura pu ainsi à distance déclencher tout ce "sabbat". J.S."

ALF/025

En 1947 a eu lieu le dernier marché à Saint Martin d'Ollières. Ce petit marché local avait lieu le 15 du mois. On y vendait le bétail et les produits
RRO/ de la ferme.

En 1969, on terminait la rénovation du cadastre. Sans doute les évaluations des surfaces étaient-elles corrigées là où des erreurs existaient, et une numérotation plus simple (?) venait-elle remplacer l'ancienne, mais beaucoup reprochaient aux relevés de ne pas correspondre aux limites des propriétés.

On reprochait aussi au nouveau cadastre un appauvrissement entraîné par une simplification trop sommaire. Le remplacement de près de 120 toponymes par 21 noms de terroirs qui ne recouvraient pas toujours ceux d'origine, s'il est une simplification pour les notaires et les percepteurs, est certainement une complication pour les gens du village.

De plus les bonnes volontés qui désireraient rapporter les erreurs flagrantes pour les faire corriger se trouvent refroidies. Le dossier reste ouvert, mais les retouches sont aux frais des propriétaires."Heureusement qu'on s'arrange entre nous!" m'a-t-on dit à plusieurs reprises.

Il est curieux qu'à notre époque où les moyens techniques sont impressionnants, on puisse encore publier des cartes fausses. Les deux reproductions ci-dessous ne sont pas superposables.

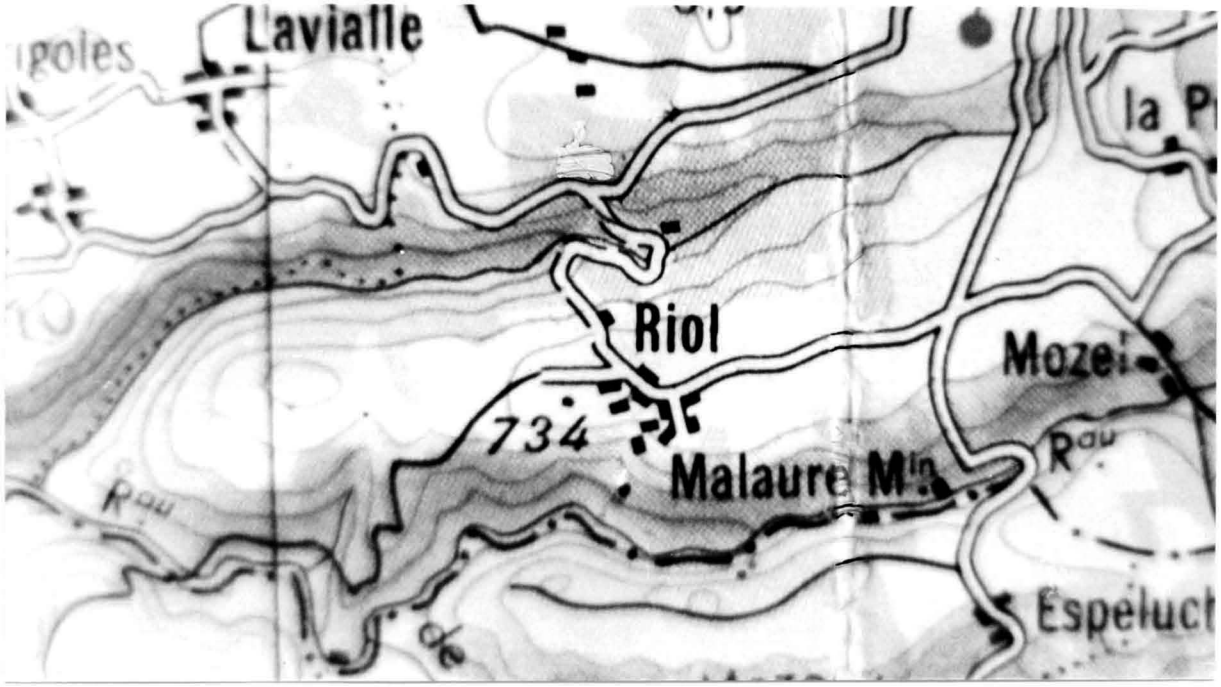

Carte de 1961. Le village d'Estropias est dispersé sur toute la côte. Le Mazelet n'existe plus et à Riol, il y a une maison au fond des "Littes longues".

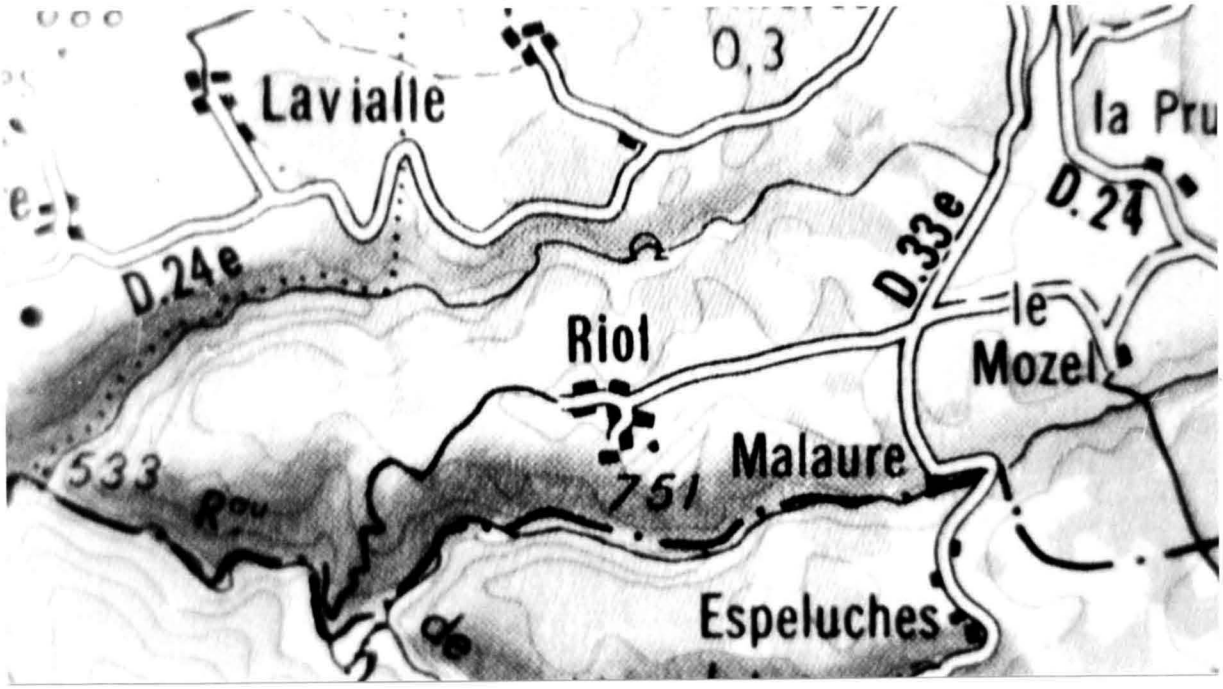

Carte de 1975. Le chemin du Rodier et le Rodier ont disparu. Les mines, absentes en 1961, sont de retour. La baraque de Chalet s'est déplacée vers l'Est jusqu'à l'embranchement de la route d'Estropias.

Heureusement, entre temps en 1966, l'Institut géographique national publiait la carte au vingt-cinq millième faite à l'aide de photos aériennes qui permettaient une précision jamais atteinte jusque-là. Celle au 1/50 000 ème de 1983 n'apportait rien de neuf.

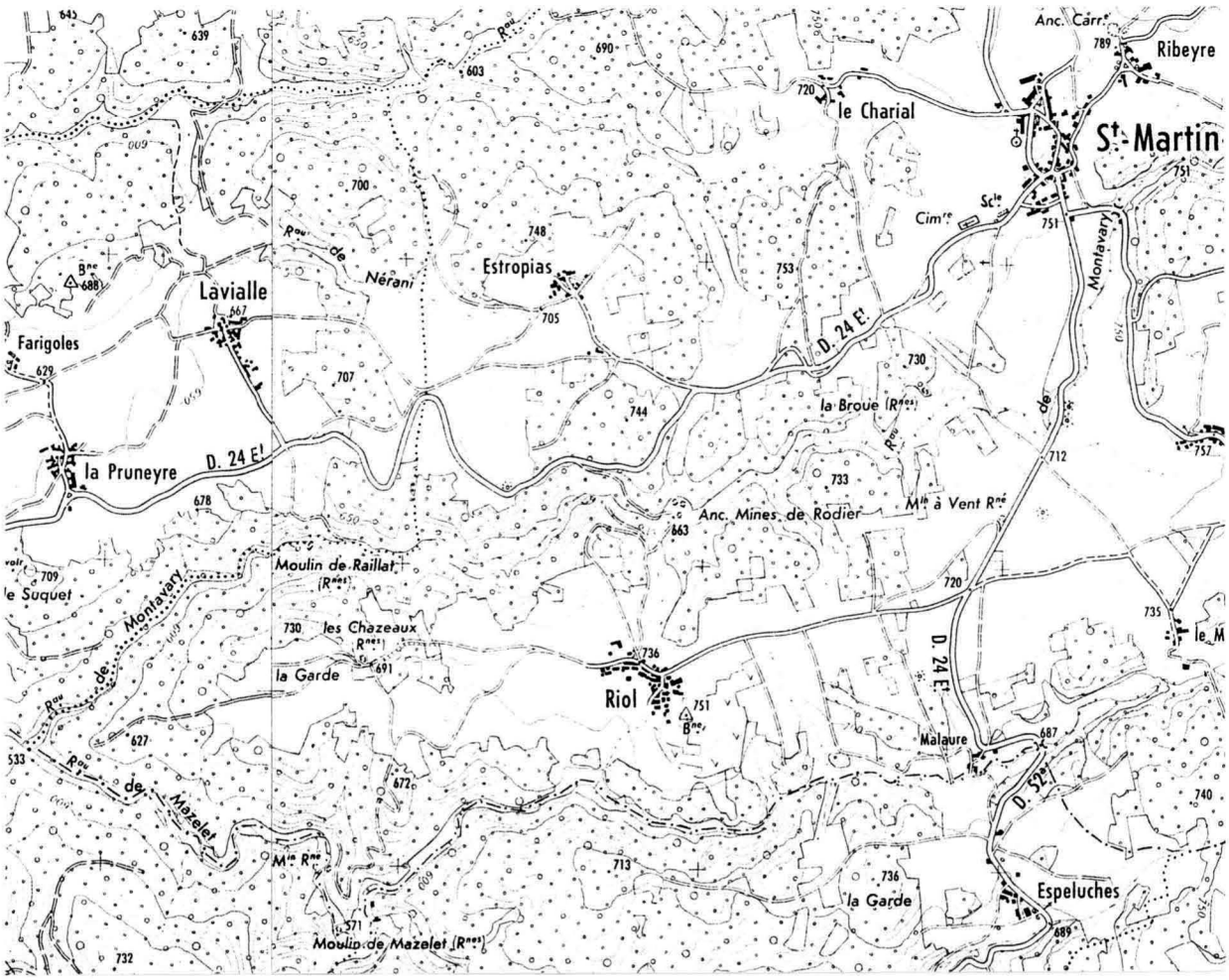

La carte de 1966. Les relevés topographiques sont exacts, et les proportions respectées, mais il reste quelques erreurs. Le "moulin à vent ruiné" qui se trouvait au Suc en 1832 a été déplacé au croisement des chemins entre la Comtesse et Lachamp. La Baraque est bien située, mais elle a perdu son nom de "mazure" (carte de 1933) pour s'appeler les "Chazeaux".

Les 6, 7 et 8 novembre 1982, on assiste à une tempête d'une force comparable à celle du 8 octobre 1770 et du 2 avril 1854. Des toits en souffrent, mais surtout les forêts des alentours.

Cette année là, l'autoroute joint sans interruption Clermont-Ferrand à Lempdes en Haute-Loire. Bientôt Clermont sera joint à Paris de la même façon, par Montluçon et Orléans.

Il reste à espérer que cette autoroute ne sera pas un nouvel itinéraire pour vider notre région de ses derniers habitants?

Où en est le patois?

Né vers les VIème ou VIIème siècles, il doit être bien près de sa fin, car les brassages de population, même dans un petit village comme Riol, ne permettent plus que tous l'utilisent. Le français est connu de tous, alors que tous ne connaissent pas le patois, par le jeu des départs, ou par les installations d'habitants d'origine extérieure à l'Auvergne.

Voici pourtant un article à ce sujet, paru en 1983 dans la revue Télérama.

Tenir sa langue. Le basque, le catalan, le

corse et l'occitan sont reconnus comme langues à part entière. Mais ce n'est pas tout.

Depuis cette année, tous les autres "patois" peuvent être enseignés, de la maternelle à l'université, y compris les langues des immigrés et des minorités. Révolution culturelle que le recteur de Bordeaux inaugure avec des maternelles bilingues français-basque.

Pour ouvrir de telles classes, il suffit de huit élèves, de maîtres qualifiés, et d'une décision du directeur d'école. Ce double enseignement est prévu tout au long de la scolarité, mais au collège, il ne sera mis en place qu'en 1983 pour la sixième, en 1984 pour la cinquième, etc.

Il reste à espérer que ce volontariat de l'Etat, des maîtres et des élèves ne deviendra pas lettre morte en cours de route.
(Circulaire n°82-261 du 21 juin 1982. Bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale).

Cette circulaire peut paraître ouvrir des perspectives, mais il ne faut pas être optimiste. En fait le fonctionnement de ces classes est fondé sur le volontariat de tous, et la bonne volonté ne peut suppléer longtemps le manque de financement.

Qu'elle semble éloignée cette année de 1880 où l'on répondait à Grégoire, pour son enquête sur les patois:

"Pour détruire notre patois, il faudrait détruire le soleil, la fraîcheur des nuits, le genre
GAZ/081 d'aliments, la qualité des eaux, l'homme tout entier".

CQ1/001

Planches

LES TERROIRS

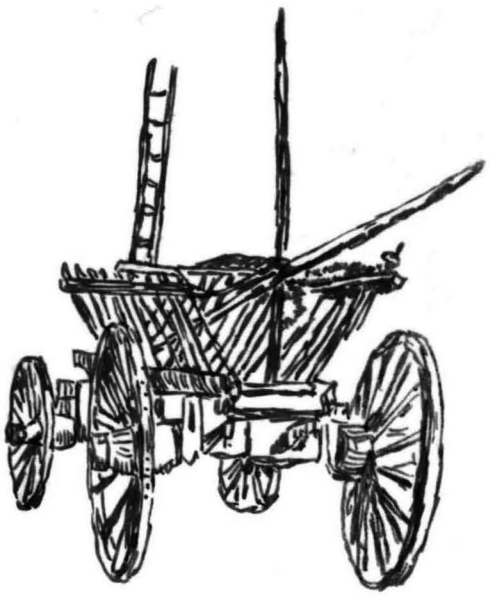

AV/lith.

═══ Un double trait continu : routes goudronnées.

═══ Un double trait pointillé : chemins empierrés et accessibles en tracteur, ou en voiture avec précautions.

----- Un simple trait pointillé : sentiers pédestres.

——— (Le simple trait continu indique les ruisseaux).

■ Bâtiments, même ruinés.

o Sources.

▲ La Roche du Diable.

La viabilité de ces chemins est donnée pour 1987, mais elle est incertaine et soumise à certains aléas. Par exemple, la tempête de novembre 1982 a abattu quelques gros arbres en travers du chemin de la Ribeyre, entre la Ribeyre d'une part et la Roche-Noyer et les Côtes d'autre part. Cinq ans après, ces arbres n'ont pas été débardés, et le passage, y compris des tracteurs, s'effectue à travers le pré en contrebas, pour accéder à Tronchère.

Un autre chemin faisait la limite entre Saint Pacaud et la Baraque. Il est maintenant labouré, mais se retrouve plus bas dans le bois, en bon état de conservation.

LES CHEMINS

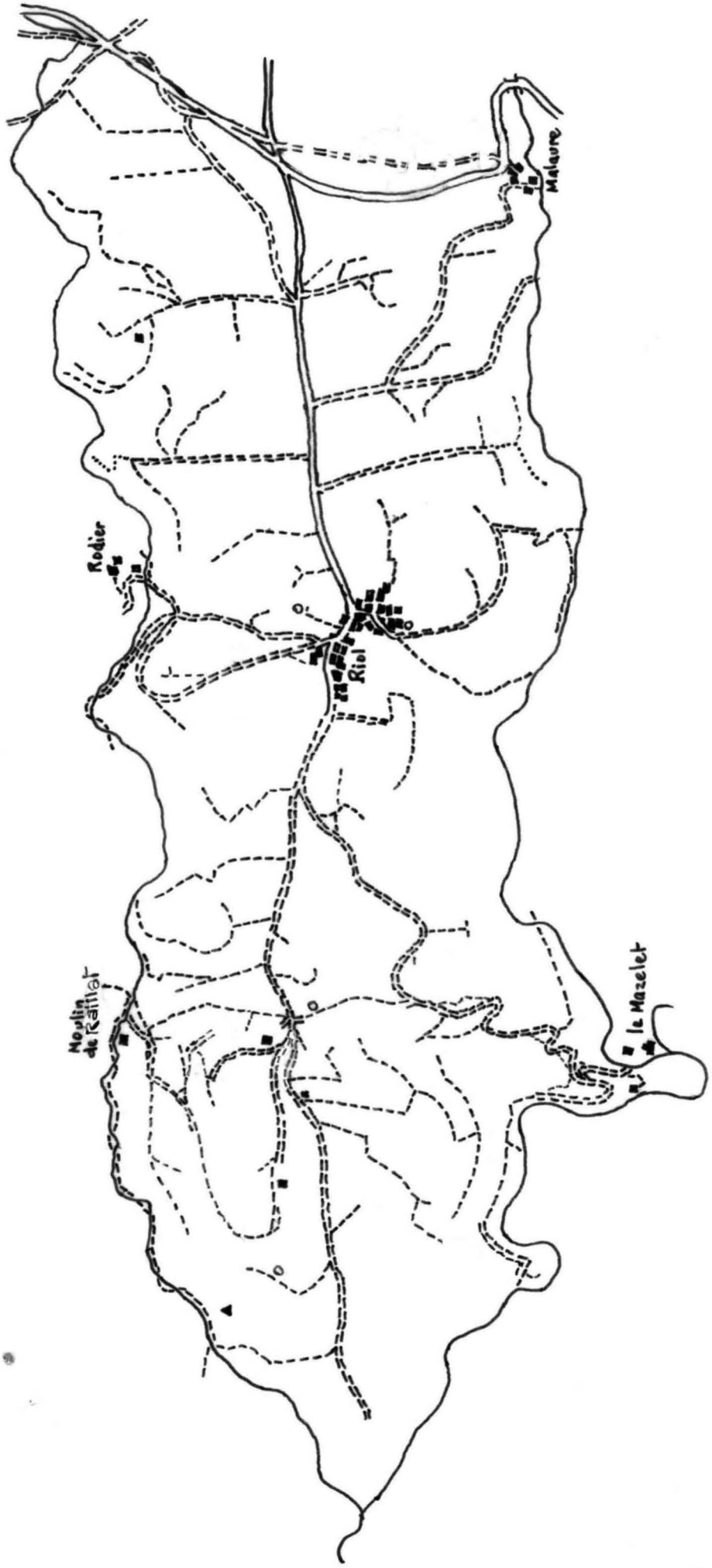
Malaure
Rodier
Riol
Moulin de Raffiat
le Mazelet

LES PROPRIETAIRES

La pulvérisation du cadastre de Basse Auvergne paraît incroyable aux agriculteurs du Bassin parisien. Dans telle commune de Limagne, à Seychalles, vers 1950 on comptait 6000 parcelles cadastrales et 800 propriétaires sur une étendue inférieure à 900
MAS/068 hectares.

Voici le vieux cadastre du milieu du XIXe siècle, à Sainte-Catherine-de-Fraisse, minuscule commune du Haut Livradois. Les 550 ha de terrain font vivre aujourdhui quelques rares fermes dans leurs clairières de sapins. Mais voici un siècle, on dénombrait sur ces 550 ha, 250 - deux cent cinquante - propriétaires! Trois seulement sont aisés: 25, 26 et 30 ha. Ce sont les moins pauvres. Les 360 ha de labour sont pulvérisés en 1360 parcelles et les 50 ha
MAS/135 de prés en 430 lopins!

Et aujourdhui? Nous sommes stupéfaits! Les petites gens du Livradois-Forez, ceux qui sont aujourdhui installés à Saint Etienne, à Roanne, à Clermont-Ferrand ont gardé généralement les quelques parcelles au "pays" et n'entendent pas s'en séparer si vite. On arrive à cette situation étrange qu'il y a plus de propriétaires inscrits au cadastre que de résidents au pays... Dépeuplement de la société et surpeuple-
MAS/138 ment de propriétaires!

Les habitants de ...	ont en % ...	soit ... hectares
Riol, Malaure	62 %	178,9387
Le Mozel, La Prunerette		8,7839
Estropias, Le Charrial		0,6085
Bourg d'Ollières		10,7839
Les habitants de la commune	69 %	
La Vialle		8,8281
La Pruneyre		3,1575
Chambeyras, Espessous, Gourdine		0,6695
St Jean-St Gervais	4 %	
Espeluches		1,8545
Le Pin, Le Solier		1,1070
Bouzerat, Courtilles		2,2925
St Hilaire	2 %	
Chassignolles		4,2039
Auzon(dont Escolges)		5,5965
La commune et les communes limitrophes	79 %	
Azerat, Brioude, Lamothe, St Beauzire		12,0323
Vergongheon		11,9102
Vezezoux		3,5265
Ste Florine		4,4430
La Haute Loire	16 %	
Brassac		0,4265
Jumeaux		0,2145
Champagnat		0,2165
Le Vernet-La Varenne		0,3740
Issoire		4,6765
La région clermontoise Aigueperse, Cébazat, Clermont, Mirefleurs, Orcines, Pérignat /A., Royat, Vic-Le-Comte		7,9643
Le Puy de Dôme	79 %	
St Pourçain		3,6892
La région parisienne Argenteuil, Brétigny, Brunoy, Corbeil, Créteil, Levallois, Neuilly, Paris, St Maur, Versailles, Viroflay		7,3175
Strasbourg, Lyon		0,8781
Le Sud-Est(Marseille, Nice, Orange, Vitrolles)		0,6164
Le Centre-Ouest (Montsalvy, Souillac)		1,6540
Total pour toute la Section C		286,7640

JUILLET 1983

ARPENTAGE ET PRISEE EN 1787

Le 31 mai 1787 Jean Chantagrel, du village de Chantagrel, paroisse de Condat près Montboissier, faisait à Riol une estimation des biens immobiliers de Robert Dissard.

Le document, resté dans la famille Bravard Dissard, est une liste de terroirs aux appartenances de Riol, où Robert avait sa petite propriété de 47 cartonnées et 4 coupées, soit environ 400 ares.
A73/034 (Six coupées de 1,425 ares font une cartonnée).

Imaginons la journée de l'expert à Riol. Le point de départ et l'arrivée sont le village de Riol, et les terroirs sont énumérés sur le document dans l'ordre probable de leur inspection. Soit une longue promenade à l'Est du village le matin, suivie d'un autre périple à l'Ouest et au Sud, sans doute effectué après le repas de midi à Riol. Le demandeur devait sans doute payer pour l'expertise, inviter Jean Chantagrel à midi, et fournir l'avoine pour son cheval.

Jean Chantagrel ignore les noms des terroirs et transcrit ce qu'on lui dit comme il l'entend, probablement directement du patois, un patois qui n'était différent du sien que par quelques inflexions, à quelque 27 kilomètres de distance.

Cette liste de 43 noms de terroirs est pro-

videntielle pour confirmer leur appellation à l'époque de la Révolution.

1 - A Riol, une grange et étables avec un jardin.

2	Le pomier de Tianes	Le pomier de Tianes (105)
3	La conbe de Brus	La conbe de Brus (18)
4	La conbe de buge	La conbe de Buye (18)
5	conbelibos bos	Conbalibos bois (13)
6	conbelibos le prey	Conbelibos le prés (13)
7	une Terre de conbelibos	Une terre de Conbelibos (13)
8	le monard	Le Monard (3)
9	la conbette	La Conbette (102)
10	la maille autes	La Maille autes (101)
11	la finiy yaire	La Finyvayre (98)
12	la buge conge	La Buge longe (96)
13	la conbe chape	La Conbe chape (95)
14	la conbe chape	La Conbe chape (95)
15	terre les paturaud	Terre les Paturaud (28)
16	terre le gaure	Terre le Gaure (26)
17	le gaure	Le Gaure (26)
18	le bois des fontette	Le bois des Fontette (35)
19	les tremous	Les Tremous (36)
20	le suc de bes	Le Suc de Bès (79)
20	le sarere	Le Sarere (42)
22	le bois de roucheniou	Le bois de Roucheniou (57)
23	le prés des tronchere	Le prés des Tronchère (56)
24	le prey des tronchere aute	Le prés des Tronchère aute (56)
25	le prey de farge	Le prés de Farger (69)
26	tere et bois du mazelet	Tere et bois du Mazelet (70)

27	le prey longt	Le prés Longt (75)
28	au prey longt	Au prés Longt (75)
29	le prey de patoy	Le prés de Patos (77)
30	le pouant	Le Pouant (75)
31	le boy du prey longt	Le bois du prés Longt (75)
32	le filant de carte tere et boy	Le Filant de Carte, tere et
33	la rochety	La Rochetes (76) bois (75)
34	ley roches	Les Roches (82)
35	le chant du boissont	Le Chant du Boissont (80)
36	le chant de st claud	Le Chant de St Claud (81)
37	ley roches	Les Roches (82)
38	boy de sur ley prey de patoy	Bois desus les prés de Patos
39	boy de clapel	Bois de Cluzel (41) (77)
40	boy et buge de la draig	Bois et buge de la Draies (89)
41	boy du lauadoug	Bois du Lavadous (93)
42	le boy de jerlees	Le Bois de Jerlées
43	une tere apellé ley lauadoug	Une tere apellée les Lavadous (93)

Notes. 2. Le Pommier d'Etienne est "bordé par le chemin allant à Malaure de bize"(AC/1694). Je le situe donc vers Combette ou Champ Poumé, bien qu'il soit "hors itinéraire".

4. Combe de Buye, probablement la parcelle 380 du cadastre ancien.

22. Roucheniou. Le Rossignol, transcription du patois.

30. Le Pouant. Le Pont, transcription patoise. Ce pont pouvait être sur le barrage formant le départ de la rase des Prés Longs tout au fond de Pré Pataud. Ce barrage est maintenant détruit.

32. Le Filant de Carte. Faut-il lire et comprendre "le Filon de Quartz"? Le mot allemand "quartz" était utilisé vers 1850 (avant, on disait "cristal de roche") et des prospections avaient pu se faire dans ce terroir, qui auraient laissé ce nom éphémère à "une terre et un bois". S'il s'agit bien d'un filon de quartz, je ne le connais pas.

39. Le Cluzel suppose que Dissard et Chantagrel sont revenus sur leurs pas, car un itinéraire bien préparé l'aurait situé entre 20 - Le Sarrerin, et 21 - le Rossignol.

42. Le Bois de Gerlées est situé au Sud du ruisseau.

Chantagrel

ENQUETE DANS AUVERGNE MAGAZINE

Au cours de cette recherche, un avis fut publié dans "Auvergne-Magazine" n°177 de décembre 1983, dans la rubrique "Chercheurs et curiosités", p.42. Le n°180 apporta quelques éléments de réponse, (p.54). Nous ne trouvons satisfaisantes que les suggestions proposées pour le Sarret et les Sindès.

LES QUESTIONS

Question n° 336, posée par M. Richard Roger de Brioude (43).

Quelle est l'origine des lieux-dits suivants, situés dans une commune du Puy-de-Dôme, à la limite de la Haute-Loire : Le Bru, Les Clouvées, Lourine, La Minauve, Les Pichets, Montavary, Le Sarre Rin, Sineu Houire et Les Sindes ? (les lecteurs peuvent, bien sûr, apporter seulement une ou deux réponses à cette question multiple. Dans la mesure du possible, évitez de poser plusieurs questions en une seule).

A la question n° 336 (origine de plusieurs noms ?)

M. Daviaud (Saint-Jean-d'Angély) répond :

Le Bru — Une localité des Vosges porte ce nom depuis 1656 ; il est tiré du dialecte « ru » qui veut dire ruisseau.

Les Clouvées — Peut-être une altération de couvées ou du nom Cloué ; localités de la Vienne et de l'Indre.

Les Pichets — Localité ; en Normandie « pichet » veut dire broc à cidre (lieu de fabrication ?...)

Le Sarre — Variété de Serre qui indique localité sur une hauteur, espagnole « Sierra » pré-latin.

Rin — Domaine de la source (Alsace-Lorraine).

Les Sindes — Nom germanique qui veut dire chemin.

UN PEU DE GRAMMAIRE

L'idée de possession

En ancien français et dans la langue des troubadours, le cas régime des noms de personnes et des appellatifs de personnes, lorsque ceux-ci sont bien déterminés par leur sens ou par l'article, peut à lui seul, sans préposition, tenir lieu d'un génitif ou d'un datif latin.

"pro deo amur" = pour l'amour de Dieu
"li filz le roi" = le fils du roi

(...) Il ne manque pas, en Espagne et en Italie, de noms de lieux formés, comme en français, par la juxtaposition d'un nom de personne à un appellatif.

MUN/066 "Fuente San Esteban, Castel Gandolfo, Monte Carlo,"etc.

Ce pourrait bien être le cas pour Champ Montanier, Champ Pommier, Combe Lourine, Combelibaud, Combe Vignal, la Font Brihat, Pré Pierrot, Pré Pataud, les Sagnes Claud (?), Sagne Pacaud, et d'autres peut-être.

L'écriture du patois

Les noms de terroirs sont ici suivis d'une parenthèse qui contient leur transcription en patois. Aucun système de transcription phonétique n'est lisible rapidement si l'on n'est pas habitué. Le système adopté vise donc à l'exactitude, et non pas à la commodité de lecture.

Les règles et les signes suivants ont été utilisés chaque fois qu'il était nécessaire, mais toujours aussi peu que possible.

VOYELLES

(a) canne, mal
(e) entrer, thé
(ɛ) faire, père
(œ) peuple, soeur
(ə) ce, lever
(i) empire, il
(o) beau, pot
(ɔ) col, pomme
(y) plus, remuer
(u) cou, hibou

VOYELLES NASALES

(ã) blanc, cent
(ɛ̃) matin, pain
(ɔ̃) fondre, non

CONSONNES

(b) beau, crabe
(s) certain, seul
(ʃ) chaud, pêche
(d) Adam, dune
(f) flou, pharmacie
(g) bague, gai
(k) carré, quoi
(l) loi, pile
(m) mal, mettre
(n) nature, nous
(p) époux, pomme
(r) rat, verrue
(t) ôter, toiture
(v) rave, vert
(z) maison, zèbre
(ʒ) jus, pigeon

SEMI-VOYELLES

(j) avion, maille
(w) oui, soif

1° - Une transcription phonétique est toujours donnée entre parenthèses. (farma'si) = pharmacie.

2° - Le signe ' (apostrophe) précède toujours la syllabe tonique, c'est-à-dire la syllabe portant l'accentuation. (wa'zo) = oiseau.

3° - Un signe légèrement décalé au dessus de la ligne indique un son fugitif (voyelle ou consonne), c'est-à-dire plus "court" que le son normal.
(la 'p^{fw}ɔrta) = la porte. (l ru'de^{i}) = le Rodier.

4° - En patois, tout nom de lieu, même sujet, même hors de phrase, est précédé de "vé" (ve), c'est-à-dire "vers". (DAUZAT, cité dans MUN/053).
Clermont = (ve kjar'mu).

Le L qui devient un V

Riolles est inclus dans une région de l'Auvergne, en gros de Tauves à St Germain-l'Herm, où le son L (l) a tendance à se changer en V (v) entre deux voyelles dont la première est un A, O, OU (a,o,u).

MDA/089 TEU/007 Pierre Bonnaud et Roger Teulat sont conscients du fait et l'expliquent dans leurs ouvrages. Ce son L "de base" subit d'ailleurs toutes sortes d'inflections dans des langues telles que l'anglais, le gallois, le russe, le polonais...

L'expression latine "illa hora" devient "alors" en français, mais (a'wur) en patois: on y entend plutôt un (w) qu'un (v).

A Riolles, on dit plutôt "una pava"(na'pava) qu'"una pala"(na'pala) comme ailleurs.
L'Allier (entre Brioude et Auzat) = (la've^{i}, la'va^{i})

UR1/023 un entonnoir à lait = (kuva'dur)
UR1/050 une marmite en terre = (n'uva)
une marmite en fonte = (na pi'rova)
AV3/026 la ville = (la 'vjava)

UR3/157 Ulysse Rouchon cite deux dictons locaux qui concernent "Sant Avari", c'est-à-dire Saint Hilaire.

Les noms de terroirs locaux qui pourraient être affectés par cette mutation sont les suivants:

les Coules / les Couves
Malaure / Mavaure (ma'vœʸr)
la Minole (?) / la Minauve
Montallary / Montavary
Riolles / Riouves
la Sagne Olière / Sagneveyre

Cette mutation n'est pas franche, ni d'ailleurs généralisée. "La Sagne Olière" par exemple, devient "signolet, signonet, sigonnet, fignonet, finivayre, figonnet, signouleyrat, fignouleyrat, etc., preuve d'un problème d'écoute ou de prononciation certain.

Il faut noter que la mutation ne se produit pas quand le mot est un nom composé, comme "Combelibaud" ou"Combe Lourine", ou un nom formé à l'aide d'un suffixe, comme "le Mazelet".

Ce phénomène pourrait être relativement récent car des textes assez anciens ne le transcrivent pas. Par
AC/1694 exemple, en 1694 on écrivait "Montallary, Montalary, Mo-
AC/1761 talary", et de même en 1761: "Montalary, Montalarie".

Pierre Nauton pense que cette évolution du L
GPN/191 en V ne se situe qu'à la fin du XVème siècle au plus tôt.

HØ7/025

LES LIEUX - DITS

1 La Notte
2 Le Rivau de la Notte
3 Le Mounard
4 Les Vernèdes
5 Lachamp
6 La Comtesse
Moulin à vent ruiné
7 Les Gardettes
8 Le Garnat
9 Lacomp
10 La Grande Champ
11 La Croix de Pierre
12 La Minauve
13 Combelibaud
14 Les Sagnats
15 Seurélia
16 Pinateloux
17 Les Courtillats
18 Combe de Bru
Combe de Buge
19 Les Narces
20 Le Rodier
Le Moulin de Gaure
Le Moulin Grand d'En Bas
21 Les Tracols
22 Les Clouvées
23 Le Pré de la Font (Riol)
24 Les Pichets
25 Les Paris
26 Le Gorre
27 Le Patural
28 Les Patureaux
29 Les Littes Longues
30 Champ Montanier
31 Montanier
32 Le Couderc
Le Bouillas Bas
33 L'hort Sagnat
34 La Font Sagnat
35 Les Fontettes
(Les Palettes)
36 Les Termouls
37 Les Coules
38 Sagne Pacaud
Saint Pacaud
Clos de la Vernède
39 La Baraque
40 Les Trembles

41 Le Cluzel
42 Le Sarrérin
43 La Garde Montavary
44 Le Moulin de Raillat
Le Moulin de la Garde
45 Le Moulin de Mège
46 (Rocher triangulaire)
47 La Roche du Diable
48 La Font du Loup
49 Les Fontilles
50 Le Crapoux
Le Pin du Crapoux
51 Le Planard du Crapoux
52 La Jointure
Ruisseau d'Auzon
53 Combe de Lourine
54 Combe de Somme
55 Combetonne
56 Tronchère
57 Le Rossignol
58 La Roche Noyer
59 La Ribeyre
Moulin de la Ribeyre
60 Les Côtes
61 La Pinatelle
62 Les Sagnes Basses
63 Le Champ de Pons
64 Champonnet
65 Les Sagnes
66 La Font des Chiens
67 Les Sindés
68 Le Planard des Meules
Le Rocher du Mazelet
69 Le Fargeoux
Le Pré de Fargeoux
Le Moulin Beauregard
70 Le Mazelet
Le Moulin du Mazelet
Le Pré Haut
71 Pré Pierrot
Le Pré de Mathieu (?)
72 Le Moulin Bas
73 Le Verdier
74 Le Chènebis
75 Les Près Longs
Derrière le Mas
Le Pont
76 La Rochette
Le Rival de la Rouchette
Le Filant de Carte
77 Pré Pataud
78 Les (Trois) Coins
79 Le Suc de Bès
Les Bès
Le Suquet des Garnasses
80 Le Champ de Bouysse
81 Sagne Claude
Saint Cloux
Les Cinq Clos
82 Les Roches
83 Combelles
84 Le Suc
Le Suquet
85 Riolles
Le Couderc du Haut
Le Bouillas Haut
86 La Combe
87 La Font Brihat
La Font de la Combe
88 La Charrot
89 La Draille
90 Ladry (L'Adrit)
91 La Garde (de Riolles)
92 Les Bérards
93 Le Lavadoux
94 Pré Rond
Pré Redond
95 Combechappe
96 La Buge Longue
97 Nugeroux
98 La Saigne Olière
La Signouleyre
La Sinehouire
La Fignouleyre
Fignonet
Figonet
99 Les Ronzières
100 Pré Grand
101 La Maille
102 Combette
103 Le Plot
104 Le Sarret
105 Champ Poumé
Le Pommier de Tiane
Le Pommier d'Estienne
106 Le Pré de la Maison
107 Malaure
108 Derrière la Grange
109 Le Pré de la Font (à Malaure)
110 Le Bois de Malaure
111 Les Rivaux de Malaure
Combe Vignal
112 Les Chaussades
113 Les Quatre Chemins

N.B. Les numéros renvoient à la carte.

39 **LA BARAQUE** (ve la ba'raka)
Parcelles CAN 1296/1297
CRE 1057, 1060

Le nom commun "baraque" se rattache soit au bas-latin "barra" (perche, barre) soit au gaélique "barrachad" (hutte), formé sur "barrach"
LOL/591 (branches).

En 1249 en catalan, et en 1319 dans les textes latins du Midi on trouve "barraca", une construction
NET/357 servant d'habitation ou d'abri provisoire.

En Auvergne, il s'agissait souvent d'un relais de poste le long d'une route importante.

On parle de la Baraque de Riolles dans un par-
AC/1694 tage de biens entre Jacques et Sébastien Dissard. Parmi les personnages cités, Damien Morel est mort le 28 décembre 1704, héritier de Mathieu Martin décédé le 10 février 1694. L'acte est incomplet, mais on peut donc le dater de 1699 +/- 5 ans. (Etat civil de St Martin).

En 1854 "la Baraque, maison, St Martin d'Ollières" est recensée comme lieu habité, avec 34 autres
DLH/009 de ce nom dans le département. Ce ne serait donc pas un
CJT/016 simple abri de bergers. On retrouve "la Baraque" en 1869.
CFA/170 Ce lieu est encore habité en 1892.

Par erreur, la carte IGN au 1/50 000ème avec courbes de niveau l'appelle "les Chazeaux", mais rajoute "ruines", ce qui est bien le cas. On voit encore les pans de murs de cette baraque qui a pu abriter des moutons.

Le croisement des chemins sous la Baraque est un lieu important pour les chasseurs. Lièvres ou lapins qui changent de versant passent par là, montant des Sagnes pour descendre par Saint Pacaud, ou l'inverse. (Elie Pialoux).

92 **LES BERARDS** (ve ly brar)
Parcelles CRE 571/573, 578, 588, 590/596

On dit aussi "Le Bérard". Au folio 1299 des MCQ, les parcelles CAN 513 et 525 (CRE 573, 578, 590/596) sont nommées par erreur "Le Serait", erreur rectifiée par le propriétaire actuel, Roger Hostier.

Un autre "Ravin des Bérards" est limitrophe des deux communes de la Chapelle et d'Esteil. Là-bas, on prononce différemment en patois (ve ly bə'rar). Des personnes y portent ce nom.(Renseignements de M. Bournerie, maire d'Esteil).

On trouve également "le Bérard" à Bauzac, Lou-
CJT/005 des et Yssingeaux en Haute-Loire.
STD/736 En bas-latin, "bersa" est une claie d'osier,
DAU/075 et "beria" une plaine.

En germanique, "ber" (ours) et "hard" (dur,
ADN/037 fort) auraient donné le nom de famille Bérard ou Brard.

Une plaine inculte se dit "bere" en ancien français, "berdu" en Anjou, "berre" en Savoie, "berro" en Provence, mais "berdoire" signifie un bourbier, un
PEG/048 mauvais pas dans le Centre de la France. Toutes ces pistes nous semblent mauvaises.

Un bélier se disait "vervex" en latin, et
STD/341 "berbix" en bas-latin, d'où "berbicarius" (un berger). La piste semble sérieuse: il y a une "berbiziale" à Issoire.

M. Bérard, du Fioux d'Agnat en Haute-Loire, tient d'un collègue professeur dans le Jura, et nommé Berrard, que c'est un nom commun en territoire montagneux, du Jura aux Alpes et Pyrénées, et qui veut dire "un berger".

Le Guide Michelin "ALPES" de 1981 (p. 142) indique pour "La Bérarde"(Isère), "ancien hameau de bérards (bergers de moutons)" ce qui nous satisfait.

79 LES BES

Ce nom de terroir apparait dans un acte notarié de date incertaine (1699 +/- 5 ans) "le terroir appelé
AC/1694 lez bez". Les indications habituelles (de bize, d'orient, de nuit, de midi) font toutes référence à des particuliers. La parcelle était donc enclavée. Une indication de chemin ou de ruisseau aurait pu être plus explicite. Il pourrait s'agir du Suc de Bès.

110 LE BOIS DE MALAURE

(ve l by d ma'vœʸr)
Parcelles CRE 439/442
Voir le lieu-dit "Malaure" pour l'explication du nom.

Le latin "boscum, bosci" est à l'origine des mots "bos, bosc" en vieux-français. Le mot patois a perdu la ou les consonnes finales.

Le Cartulaire de Sauxillanges donne "boscum"
CAS/719 six fois, "bos" une fois, et "bosc" une fois (n° 899).

Le mot "bois" est attesté depuis le 9ème siècle dans les noms de lieux, et depuis le 10ème dans les textes comme nom commun.

(...) ne pui, ne val, ne tertre,
TUR/002 Selve ne bois (...)
(ni mont, ni val, ni tertre, ni forêt, ni bois...)

32 LE BOUILLAS BAS

(ve l buja'ba)
"Le Bouillas Bas" est dans le coin sud-ouest du Couderc juste à l'est de la parcelle CRE 736. Il n'est plus utilisé, donc plus entretenu. Il a été comblé avec des déblais en 1984.

"Bouias, boulhat" = grande mare, amas d'eau sale, endroit marécageux, tourbière, dans le Languedoc
PEG/065 et le Forez.

En Auvergne, un "bouillat", une "serve" sont des mares pour abreuver les bestiaux. L'un et l'autre sont souvent recouverts de lentilles d'eau sur lesquelles les vaches soufflent avant de boire pour les écarter.

On trouve des hameaux ou des maisons isolées portant ce nom dans les communes de Manzat et de Puy-
DLH/029 Guillaume.

85 LE BOUILLAS HAUT

(ve l buja'nœʸ)
Le Bouillas Haut est sur le terrain communal, au coin nord de la parcelle CRE 697. Il n'est plus entretenu, et je n'y ai vu d'eau que le peu qu'y amènent les orages. Mme Magaud d'Ollières l'appelle simplement "le Couderc Haut" (ve l kudɛr'nœʸ).

96 LA BUGE LONGUE (ve la 'bᵛydza 'lɔ̃dza)
Parcelles CAN 472/476
CRE 532/535

En 1699 (+/- 5 ans) on
AC/1694 trouve "un terroir appellé de la buge longe"...
AC/1772 ou encore le 23 juin 1772

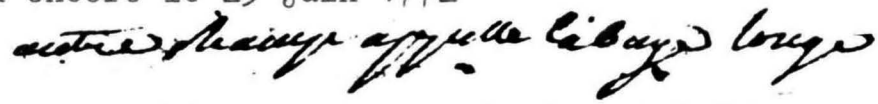

AC/1787 Cette graphie se retrouve le 31 mai 1787, ou encore pour la parcelle CAN 473 en 1866.

AGL/026 En celte, "bugea" = pâturage. En gaulois, "bodica" = friche. "Bodica" est devenu "boiga", ce qui est normal en Velay, Auvergne, Limousin, où le son "d"
NET/286 entre voyelles devient muet.

Les hameaux qui portent ce nom sont au nombre
DLH/038 de 14 au moins dans le Puy-de-Dôme, les plus proches à Egliseneuve-des-Liards, Larodde, Latour d´Auvergne, Avèze, etc. ou encore à Clermont même.

PBV/041 "Boija, buja", c'est une buge, une devèze,
PN1/104 pour utiliser des mots régionaux, c'est-à-dire une fri-
PN2/895 che. C'est un pacage, un pâturage situé le plus souvent
PEG/079 près de la maison, ou encore "une lande à terre noire".

5 LA CHAMP (ve la tsã)
Parcelles CAN 35/38, 41/60, 125, 131/136.
CRE 275/279, 286, 295, 324/332, 335/342, 344/352, 354/364 et 1259. On n'a vraiment RIEN simplifié en révisant le cadastre!

AC/1761 Le 26 septembre 1761, se vendait"un champ auxdites apartenances (de Malaure), terroir de lachamp".

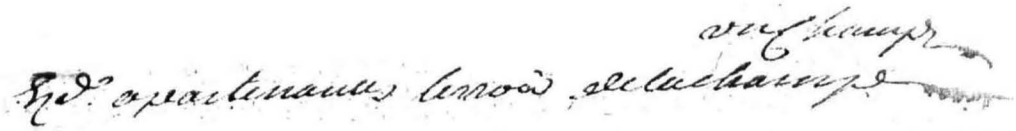

Aux matrices cadastrales, on trouve le lieu-dit écrit tantôt "Lachamp" et tantôt "La Champ".

La Champ est située entre la Croix de Pierre, l'ancien chemin d'Ollières, la route d'Ollières à Malaure, les Quatre Chemins et la route de Riolles.(Jean Thonat).

Pourtant, ce terroir délimité par trois chemins est également répertorié sous d'autres noms, au moins partiellement, aux matrices cadastrales. On en trouve certaines parties sous les noms de "La Comp" ou "Le Garnat".

Ce mot a une base pré-gauloise. En pré-indo-
FLC/042 européen, "cala" est une pierre. En italo-celtique, on
ROS/033 trouve "calmis" avec le même sens.

Le mot espagnol "calma" désigne un plateau désert où l'on mène paître le bétail. Il est identique au bas-latin "calma" ou "calmis" qu'on retrouve sous des formes diverses : "champ" en Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Lyonnais, Valentinois. Laschamp dans le Puy-de-Dôme. On peut l'attribuer aux Ibères de préférence à
LOL/026 tout autre peuple.
NET/114 En gaulois, "kalm" est une lande, un plateau
ENN/028 rocailleux, un haut plateau dénudé, et il est bien du
A70/103 féminin dans ce sens. Au 6ème siècle on trouve "calmis" au 7ème "calma". Dans les dialectes romans, il signifie

ANR/154 plateau dénudé, hauteur plate, pâturage elevé, sol.
ANR/143 On trouve "chalma" au 9ème siècle en Occita-
MTM/071 nie. "La Chalm" existe en 1204 (St Jean La Chalm en Haute-Loire). En 1352, on le trouve écrit "la Cham,
FLC/042 calm, chalm".

Les formes modernes sont variées (calm, chalm) ou influencées par l'analogie (chat, chaud, chaux,
VIT/203 champ).

Dans le Puy-de-Dôme, une dizaine de lieux habités portent ce nom de "Lachamp", notamment à Verto-
DLH/171 laye, Brousse, Doranges, etc. Entre deux communes aussi voisines que Ménétrol et St Beauzire près de Clermont, il existe au moins deux lieux de ce nom... c'est dire son omniprésence. Malheureusement, par analogie avec "un champ", ce mot a tendance à s'utiliser de plus en plus au masculin.

80 **LE CHAMP DE BUISSON** (ve l tsɑ̃ d buis)
(ve l tsɑ̃ d bui'su)
Parcelles CAN 776/783
CRE 814/820

On trouve à peu près à égalité "le Champ de Buisson" et "le Champ du Buisson". Cependant, "le Champ du Buisson est majoritaire dans les textes les plus anciens. Le relevé ci-dessous provient d'un acte en date
AC/1694 du 7 juin 1694.

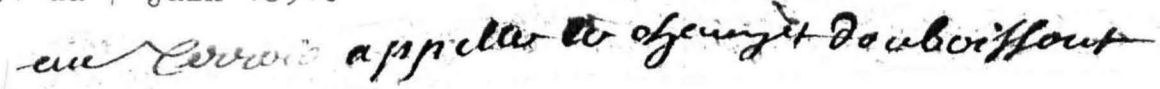

Il est intéressant de remarquer que le mot est écrit "Douboissont", comme un nom propre. Un acte de 1772 transcrit "de buisson", et la prisée de 1787 "du boissont".

Dans le sens où il est pris ici, le mot "champ" est toujours masculin, en français et en patois.

Le latin "campus" signifie un champ, une cam-
VIT/310 pagne, un lieu non habité.

"Buisson" provient non pas de "bois", mais du latin vulgaire "busca" (une touffe de bois ou d'arbris-
VIT/260 seaux, un petit bois).

En ancien français, "boisson", venant de "bus-
NET/251 cione", est un buisson ou un petit bois.
TUR/003 (...)"que mort l'abat sur un boissun petit"

"Buisson" pourrait être le nom d'un ancien propriétaire, comme il arrive souvent, et nous aurions le choix entre les noms de Bouysse, Bouissou, Buisson. Il serait même plus plausible que ce nom soit quelque chose comme Daubuisson...

Un acte de l'Etat civil de St Martin d'Ollières daté de 1693 mentionne "Noble Claude de Boisselet" qui signe le registre "C. DOUBOUXSSOLLÉ". Un champ à Riolles, et peut-être un château à Boissonnelle, tout près de St Dier d'Auvergne, tout cela n'est pas très concordant, ni convaincant.

63 **LE CHAMP DE PONS** (ve l tsɑ̃ d pɔ̃s)
(ve l tsɑ̃ d fɔ̃n)

Cette appellation ne figure nulle part aux matrices cadastrales (voir Champonnet). Ce serait la parcelle

CAN 1082 / CRE 1223 qu'on trouve répertoriée sous les noms de "le Cluzel, le Cuzel" ou même "les Côtes".

Mme Fournier de Montanier dit (ve tsã d fɔ̃s) ce qui signifie "au champ d'Alphonse".

Pourtant, en patois, les prénoms prennent d'ordinaire l'article, ce qui devrait donner plutôt ceci à peu près (ve l tsã dy fɔ̃s).

M. Libeyre, M. Carle, M. Thonat disent "le Champ de Pons", ce qui pourrait bien indiquer le nom de famille d'un propriétaire antérieur. Ce nom de Pons n'a rien de rare dans la région, bien qu'on ne le trouve nulle part aux archives de l'état-civil de St Martin d'Ollières après 1568. Le Cartulaire de Sauxillanges
CAS/712 compte de nombreux "Poncius". Où est la bonne piste ?

30 **CHAMP MONTANIER** (ve tsã mɔ̃ta'ne^{i})
C'est la parcelle CRE 107 attenante à la ferme et au nord de celle-ci.

On ne trouve pas ce nom aux matrices cadastrales, seulement "Montagnier, Montégnier, Montinier" ou "Montignier". (Voir "Montanier").

Cette appellation est bien connue de tous à Riolles. (Jean Thonat, Elie Pialoux, etc.)

105 **CHAMP POMMIER** (ve tsã p^{f}u'me^{i})
Parcelles CAN 200/210
CRE 446/449, 453/460.

Ce mot vient du latin "pomerium" (n° 629 du
CAS/458 Cartulaire de Sauxillanges). En 1692, on appelait une
A62/169 pomme "poume" à Tence. Le pommier s'appelle "poumé" à
PEG/324 Lourdes, et "poumié" en Dordogne par exemple.

Il existe un"champ du pommier" à Job près
DLH/055 d'Ambert. Ici, un acte notarié mentionne un "terroir du
AC/1694 pommier" le 25 mai 1694. Aux matrices cadastrales de St Martin d'Ollières, les orthographes sont très diverses. "Champ Pommier, Champ Poumé (c'est la transcription du patois, utilisée par exemple pour CAN 200 en 1882), Champ Paumé, Champ Parnié (CAN 210 en 1864), Champ Pourrier (CAN 202 en 1849), Champ Tourné". Il s'agissait sans doute à l'origine d'un champ de ces arbres.

Voir "Le Pommier de Tiane, le Pommier d'Estienne".

64 **CHAMPON(N)ET** (ve tsãp^{f}u'ne^{i})
Parcelles CAN 1057, 1080, 1081
CRE 1066/1068, 1076

ADN/106 C'est un diminutif de "champ". Il existe
PEG/105 "champon, champonnet, champois".

Aux matrices cadastrales, on trouve les formes "Champon(n)et" ou "Champon(n)nel", que certains habitants de Riolles ignorent, préférant dire "Champ de Pons". (Voir "Champ de Pons").

88 **LA CHARROT** (ve la tsa'rœ^{y})

Ce lieu-dit n'est pas indiqué au cadastre, puisqu'il s'agit non pas d'une propriété privée, mais d'un chemin.

L'origine est un mot gaulois emprunté par les
A72/238 Romains pour en faire "carrus, carrum". On le trouve sous de nombreuses formes : "charel" en vieux français,
VIT/303 et "carral" en provençal. Il s'agit d'un chemin charretier. On trouve le mot "charreira" au Cartulaire de Sau-
CAS/640 xillanges (n° 953), et c'est bien sûr la transcription du patois (na tsa're^{i}ra), qui signifie toujours "une rue ou un chemin".

En 1338, on écrit à Brioude "mansus del charril velh" (le domaine du chemin vieux), et en 1341 à Charbonnier "lo mas de las charrals".

En 1694 environ, un acte notarié passé entre
AC/1694 gens de Riolles utilise ce mot "entre le chemin publiq dudit lieu et charryre es champ de Faurie".

Dans les environs, citons "les Charraux", une
CJT/067 localité détruite de la commune de St Vert, et "le Charrial", village de la commune de St Martin d'Ollières.

"Charal", utilisé comme adjectif, signifie dans le Centre-France "charretier", avec une variante
PEG/106 assez commune "charrau".

Il s'agit ici du chemin charretier séparant les terroirs de la Combe et de Ladry, et descendant de Riolles (la Font Brihat) vers le ruisseau par la Draille (Elie Pialoux, Jean Thonat).

112 **LES CHAUSSADES** (ve la tsy'sada)

Ce seraient les parcelles CRE 401/404 et les environs immédiats. Numérotées CAN 172 elles sont portées aux matrices cadastrales sous le nom de "Malous" en 1882, ou encore "Maloux", à plusieurs reprises. M. Hostalier de Malaure n'a jamais entendu le nom de "Maloux" pour ce terroir. Il pourrait s'agir d'une mauvaise prononciation de "Malaure" (Voir "Malaure"). S'il s'agit d'une faute d'écriture, elle est très fréquente dans toutes les matrices cadastrales.

Personne ne connait "Maloux", ni à Riolles, ni à Malaure. En revanche, M. Hostalier connait "les Chaussades".

Ce mot existe au Moyen-Age : "terra a las
CAS/641 chausas"(n° 956 du Cartulaire de Sauxillanges). En 1344
CJT/073 on trouve "locus del chauchadis", en 1450 "las chaussas"
R90/430 et en 1527 "las chaussadas" pour un lieu-dit de Cébazat.

On connait "la Chaussade" à Giat,"les Chaussades" à St Priest-des-Champs et à Lamothe (Haute-Loire),
DLH/067 "Chaussadis" à Bertignat.

Le plus souvent il s'agit d'une chaussée, qu'on dit "chaussade" dans le Massif Central, et "caus-
ADN/095 sade" dans le Midi. C'est aussi une habitation sur la chaussée.

Bien sûr, la bonne solution vient du patois local, où ce mot a deux sens différents. C'est un drain
PN2/894 ou tuileau pour l'écoulement de l'eau de pluie, ce qui ne paraît guère plausible pour ce terroir en pleine cam-
PBV/--- pagne. C'est également un chardon, plus exactement le
PEG/110 chardon des blés (même dans le patois de la Dordogne).

Les botanistes l'appellent plus volontiers la cirse des
JCP/350 champs.

Par extension, on appelle aussi "chaussades" les grosses touffes de hautes herbes, et les terrains
ADN/118 où elles poussent en grand nombre des "chaussidières".

74 **LE CHENEBIS** (ve l tsən'be^{i})

On ne trouve jamais ce nom cité comme lieu-dit aux matrices cadastrales. Pourtant c'est un terroir du Mazelet, correspondant aux parcelles CAN 988/996 ou CRE 1158/1163 (Mmes Fournier et Oléon de Riolles). (Voir "le Mazelet").

Il s'agit d'une chenevière. La culture du chanvre exigeait des sols profonds et frais, près d'un cours
ENN/153 d'eau. Mme Fournier confirme que le terrain y est très bon et très profond.

PN1/105 Le "chènebis" signifie l'ouche, la parro, la
PN2/1234 chenevière, la terre chenevière.

"La Chenevière" est un hameau de la commune de
DLH/071 Puy-Guillaume.

PEG/111 Dans certaines régions, on dit "chènebard,
VIT/246 chènebat", en Provence "canèbe", à Lyon "chenève". Ici,
AC/1694 les notaires préféraient écrire "un jardin à chanvre",
AC/1772 ou encore "une chevière", "un ort à chanvre".

GMH/301 La culture du chanvre fut stimulée par Colbert notamment dans la région de Billom. Tout village avait ses chenevières. Le meilleur chanvre était celui produit
GMH/348 de Gannat jusqu'à Brioude et de Clermont à Billom.

Clermont-Ferrand, le 13 novembre 1824.

A Messieurs les Sous-préfets et Maires.

Messieurs,

Des épreuves comparatives de la force du chanvre de diverses provinces du royaume ont été faites au port de Brest en 1808 et 1821. Il résulte de ces épreuves :

1° Que les quaranteniers de premier brin, commis avec du chanvre d'Auvergne pesoient, terme moyen, 645 grammes. Que trois ont été successivement soumis à l'effort de la romaine, et qu'aucun d'eux n'a rompu sous le maximum de 2200 kilogrammes. Le chanvre qui a servi à leur commétage avoit cependant été choisi dans des balles qui, à l'oeil, paroissoient être de vieille récolte et de qualité inférieure.

2° Que les quaranteniers de premier brin, commis avec du chanvre du Morbihan, du poids moyen de 632 grammes, ont rompu sous l'effort moyen de 1810 kilogrammes.

3° Que les quaranteniers de premier brin, commis avec du chanvre de Lannion (Côtes du Nord), du poids moyen de 650 grammes, ont rompu sous l'effort de 2113 kilogrammes.

4° Enfin que l'épreuve du chanvre d'Anjou a donné les mêmes résultats que celle du chanvre d'Auvergne. Nos chanvres peuvent rivaliser avantageusement avec ceux des autres provinces.

Cte L. d'ALLONVILLE.

(RAA n°33, Année 1824 - pp. 383/384)

AC/1616 un ort à chanvre... 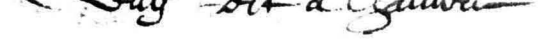

On peut dater de 1875/1880 la décadence véritable du chanvre. Dès 1852, le maire de Sauxillanges déclare : "La baisse des prix provient de l'importation des chanvres étrangers dont nos produits ne peuvent soutenir la concurrence".

Cette culture était condamnée. Le tisserand
R29/142 villageois disparaît au début du 20ème siècle.

81 **LES CINQ CLOS** (ve sɛ̃'kjœʸ)

Parcelles CAN 713/721 et 731/741
CRE 748/755, 784/787, 797/805 et 808.

A la lecture des matrices cadastrales, on trouve "les Cinq Clos" (CAN/738 EN 1837 par exemple), "St Clos" (CAN/721 en 1908 par exemple), ou encore "A Cinq Clos". On peut se demander ce que sont ces clos.

VIT/299 Le mot latin "clausum" (enfermé) a évolué en
NET/319 "clos, clausels, clouseaux", et "clau" en Provençal. Au 10ème siècle, on trouve onze fois les mots "clau" ou
CAS/722 "claus" au Cartulaire de Sauxillanges. Ces mentions de "clos" sont fréquentes à partir de la deuxième moitié du 9ème siècle pour désigner des territoires plantés en vigne, par exemple, au Cartulaire de Brioude en 877 (n° 260) "cum curte et horto et clauso in cultura de
PRF/298 villa Fontanas seu Cojiaco"(avec cour, jardin et vigne dans une exploitation de Fontanes ou Cougeac).

Au moins dès la deuxième moitié du 10ème siècle certaines parcelles furent alloties en lots indépendants les uns des autres. Dans les années 967-986, l'abbaye de Sauxillanges acquit ainsi quatre "listes", c'est-à-dire quatre parcelles allongées, dans un "clos" de la région d'Usson.

Il existe aussi un mot méridional de sens dif-
NET/197 férent "clot", creux, fosse, tombe
ENN/131 ou encore combe, ravin, petite vallée
PEG/118 ou bien terrain plat légèrement en cuvette, dont l'eau s'écoule mal. On trouve ces appellations occitanes sur une bande qui va du Gers à la Savoie
FLC/048 et aux Alpes-Maritimes.

Un autre mot est utilisé dans les Pyrénées :
PEG/374 "sinclo"(substantif féminin) qui est là-bas "un gradin herbeux dans des rochers escarpés."

Une autre solution pourrait bien être Saint-Claude ? "clodoaldus" s'est changé en "claud" ou "cloud" comme à St Clau en Dordogne, St Claud près de la Chapelle-Moulière en Vienne ou St Claud sur le Son en Charen-
LOL/413 te, ou St Cloud...
REJ/324 St Cloud, fêté le 7 septembre, était le petit
AV1/369 fils de Clovis et Clotilde, fils de Clodomir. Un autre
REJ/319 St Claude, archevêque de Besançon fêté le 6 juin, mourut moine en 693. Il est connu pour avoir ramené à la vie trois enfants noyés. On pourrait imaginer que le terroir ait reçu ce nom à la suite d'un sauvetage de ce genre, mais les parcelles ne sont même pas attenantes au ruisseau.

Pourtant on se rapproche du véritable sens.
AC/1787 *le chant de St Claud* comme on l'écrivait en 1787 (St Claud) ou en
AC/1788 1788 (St Cloux) il

appartenance de vieilles terres de St Cloux

s'agit bien d'un nom propre. Ce sont deux textes de 1694
AC/1694 qui donnent la solution. "Saine Clos" dans l'un devient "Sagne Claus" dans l'autre. "Les Cinq Clos" actuels sont en fait une corruption de "la Sagne (de) Claude". (Voir "Sagne").

38 CLOS DE LA VERNEDE

(ve l kjœ^{y} d la vyar'nəda)
Parcelle CAN 913
CRE 11

J'ai toujours entendu appeler cette parcelle "St Pacaud", mais le brouillon du cadastre de 1832 porte la mention difficilement lisible de "Clos de la Vernède" pour cette parcelle.

22 LES CLOUVEES

(ve ly kjy've^{i})
Parcelles CAN 433/448,
CRE 712/719 et 721/725

Il existe aux matrices cadastrales beaucoup de graphies différentes : "les Douves"(!)(CAN 438 en 1837), "les Chouves"(CAN 441 en 1849) "les Clovets"(CAN 439 en 1860), "le Clouvel"(CAN 435 en 1887), "le Chouvet"(CAN 444 en 1896), "le Clovet"(CAN 447 en 1904), mais aussi "les Clouvés, les Chouvés, les Chouvées"...

La parcelle CAN 433 (CRE/719) est portée "Coudert de Riol". Il s'agit de la petite bâtisse abritant la fontaine en haut des Pichets.(Voir"le Pré de la Font").

C'est un nom très utilisé dans notre région. Clouveloux à Job, les Cloviaux à St Babel, les Clouvioux à Job et Grandrif, le Clovel à Varennes près Sauxillan-
DLH/096 ges, les Clovias à Flat, etc. On peut en rapprocher
VIT/299 "Clavières" dans le Cantal.Ce mot n'a guère évolué. On écrivait "claverias" en 939 et "clavieras" en 1230.

On pourrait faire dériver ce mot de "clau" (clôture) en Provençal, et de "clauvet" (petit coin de
NET/319 terre), mais dans ce sens, il n'existe qu'en Provence.

La suggestion d'Auvergne-Magazine (q.v.) ne vaut rien non plus.

En fait, une "clavière" ou "clouvée" est une clôture de haies.

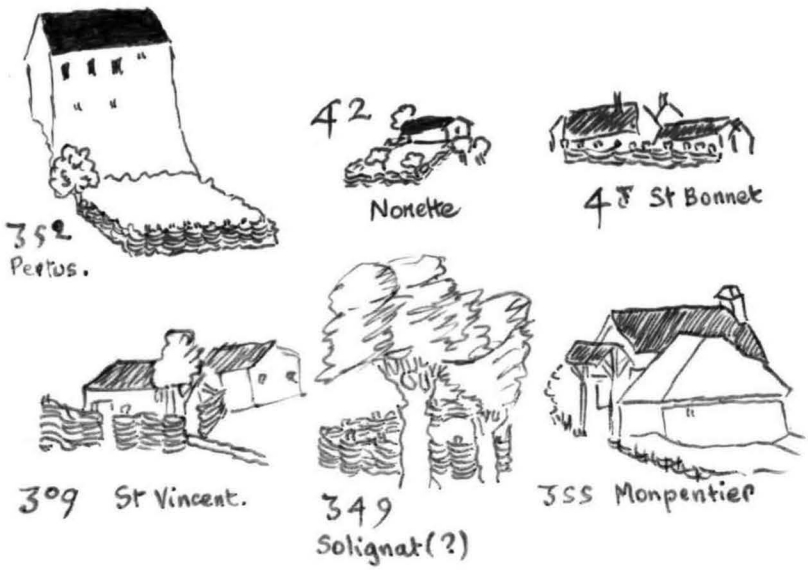

On reconnait le même mot, avec le même sens,
PEG/118 en irlandais "clyath", en gallois "clwyd", en breton
STD/576 "cloued" et en vieux français,"cloie" qui s'est changé en "claie, clayon, clayonnage", une haie de pieux et de branches pour soutenir les terres.

Il s'agit bien de claies de branchages, et l'Armorial de Guillaume de Revel, qui date de 1456 environ, nous montre ces "clouvées" dans un croquis sur six à peu près: le fil de fer barbelé n'existait pas et il fallait bien quelques fois se libérer de la garde du bétail à l'extérieur. On en trouve dans ses dessins de Nonette, St Bonnet le Chastel, Monpentier d'Antoing, St Vincent, Chirat de Perrier, Pertus d'Orbeil, où la clôture sert également à retenir la terre sur la pente, Cheynat de Ludesse, la Roche Blanche, etc.

La première mention que je connaisse des Clouvées de Riolles date de 1694.

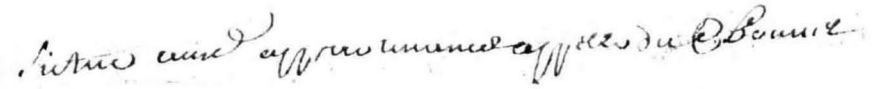

AC/1694 ... scitué auxd(ites) appartenances appellé du Clouvis...

41 LE CLUZEL (ve l kjy'ze^{i} - ve l tjy'ze^{i})

Parcelles CAN 1082/1085, 1286/1294 CRE 975, 979/983, 1051/1052, 1220/1224. Il existe un "Bois de Cluzel" dans
AC/1787 la prisée effectuée en 1787 par Chantagrel. On trouve ce nom écrit "le Cazet" (Parcelle CAN 1288 en 1837) mais aussi "Cazel, Cuzel, Cuzet, Cluzet"...

En bas-latin, "clusellum" signifie une grotte à découvert.

E. Nègre, pour le Tarn, étudie le mot "cluzel" à partir du latin "clusu", participe de "cludere", mis
NET/364 pour "claudere". Le sens fondamental est donc "lieu fermé". En Velay, ce nom est fréquent et mène infaillible-
C76/141 ment à une grotte, un souterrain ou un abri sous roche.

On trouve "clusellum", un terroir de Ste Flo-
CAS/498 rine au 10ème siècle (n° 689 du Cartulaire de Sauxillan-
CAS/736 ges) et "terra clusa" (n° 438). En Périgord et Limousin
PEG/119 c'est "cluse, cluzel, cluseu" vers 1150. En 1250 dans
CJT/085 notre région, c'est "lo cluzel".

Dans les environs, on trouve "la Cluze" à St Sauves, "le Cluzeau" à Lapeyrouse, "Cluzel" à St Priest
DLH/097 des Champs et St Bonnet le Chastel.

Ce nom est suggestif d'un ancien abri sous roche, réaménagé ou non. Les appréciations varient beaucoup, les uns croyant à des indices préhistoriques, et
C76/141 les autres rapportant tout au Moyen-Age.

Rien ne subsiste en surface, mais il y a sans doute quelque chose à chercher.

"Il y a un trou dont l'entrée est au sommet de la parcelle CRE 1224, à environ dix mètres sous le chemin, et au centre entre CRE 1223 et CRE 1225. J'avais quinze ans environ quand mon oncle et un autre y sont descendus. Au bout de cinquante mètres, ils ont pris peur et sont revenus. L'ouverture a été comblée avec des rochers recouverts de terre. Ce champ est maintenant à nous. On l'appelait "le Champ de Groleau". (Maurice Libeyre).

"L'entrée serait au dessus du chemin. On y descendrait par quelques marches. Le souterrain irait jusqu'au Mas

d'Espeluches de l'autre côté du ruisseau. (M. Carle).
"La galerie part du Champ de Groleau et va jusqu'à la Garde-Montavary. Elle est comblée. L'entrée est chez Libeyre dans le deuxième des trois tertres.(CRE 1068 ou CRE 1076). J'y entrais quand j'étais petite fille. Quand les vaches passent sur le chemin au dessus, ça sonne creux. (Mme Fournier).
"Ce n'est certainement pas une grotte naturelle, car la roche est cristalline. (Roger Libeyre).
"Rien ne permet de penser à des mines, car il n'y a pas d'indices géologiques pour cette zone. (M. Périchaud, communication téléphonique du 23 mars 1983).
Voir "le Rodier, Mines du Rodier, le Filant de Carte".

78 **LE COIN** (ve l kwɛ̃)
Parcelles CAN 752/754
CRE 834/835

En 1859, les matrices cadastrales donnent "Trois coins" pour la parcelle CAN 753, mais partout ailleurs, c'est "Au Coin, les Trois Coins".
C'est la forme de cette parcelle entre les chemins qui a certainement suggéré ce nom.
Au 10ème siècle déjà on trouve des terroirs ainsi nommés. Par exemple, dans le Cartulaire de Sauxillanges, "coinio" (n° 805), "al coin" (n° 957), "el coin"
CAS/722 (n° 956).
Il existe au moins cinq "Coins" ou "Coin" dans la région, à Job, St Bonnet le Bourg, Châteauneuf, Bort
DLH/097 et St Julien de Coppel.

86 **LA COMBE** (ve la'kɔ̃ba)
Parcelles CAN 596/597, 655/675
CRE 628/636, 640/644, 646, 661/664, 764/765

"Kumb" en gaulois, "cwm" en gallois, "combe" en celtique indiquent tous un fond, un vallon, une dé-
AGL/034 pression, souvent sur le penchant de la montagne,
PBV/013 une vallée au versant raide,
DAU/203 une vallée sèche,
ENN/130 une petite vallée ou dépression au flanc d'un coteau,
VIT/211 une vallée étroite.
Deribier indique pour "combe" le sens dialectal : fond de terre bas.
Dauzat donne le sens général pour le Massif Central : "vallée sèche", avec augmentatif "combas" et diminutif "combelle".
Il ne reste plus beaucoup à dire sur les "combes" après Ernest Nègre. Nous sommes ici en pays très ancien. "Comba" remonte au celtique "cumba", attesté comme nom de lieu et correspondant à l'irlandais "cum" (vase), au kymrique "cwm" (vallée), au breton "komm"
FLC/111 (auge), "komb" (vallée).
CAS/724 On trouve "cumbas" neuf fois au Cartulaire de
MTM/073 Sauxillanges au 10ème siècle, "comba" en 1204, et en
VIT/211 1230 une "villa de la cumba" en Haute-Loire.
Dans les parages, une douzaine de lieux habités portent ce nom au singulier, à Anzat-le-Luguet, St
DLH/099 Jean-en-Val, St Bonnet le Chastel, etc. et en Haute-

AV3/011 Loire, trente-cinq villages au moins.
(Voir "la Font Brihat, la Font de la Combe, la Charrot")

CAS/167 Faut-il voir dans l'acte n° 190 du Cartulaire de Sauxillanges, la cession de deux vignes et d'un champ qui seraient situés dans les appartenances de Riolles? Les noms de "St Martin" et "les Combes" sont bien trop fréquents dans les environs pour en décider à coup sûr. Par curiosité, nous donnons l'acte in-extenso.

"In nomine Dei aeterni et salvatoris nostri Jesu Christi. Ego Straderius et uxor mea Agina cedimus aliquit de res nostras, hoc est vinea una et unum campum qui est in Toron, in vicaria S. Germani, et habet ipsa vinea et ipse campus terminum de una parte via publica et de secunda similiter via et de duabus partibus terram de ipse hereditate ; et cedimus alia vinea qui est in terra S. Martini de medio planto quam habemus divisam, et habet (...) terminum incretum et ex quarta parte terra de ipsa hereditate ; et cedimus unum campum qui est a cumbas et habet terminum de uno latus terra Eustorgii, de alia parte via, de tercia de ipsa hereditate, de quarta terra Wilelmi ; et cedimus alia vinea qui est in cultura S. Martini, et habet fines de uno latus via publica et de tres partes terram S. Martini. Infra Istas fines cedimus has res Domino Deo et S. Petro de Celsinanias, ubi domnus Maiolus previderetur. Si quis hanc conscriptionem contradicere presumpserit, iram Dei omnipotentis incurrat.
Sig. Straderii et uxoris ejus Agine
Sig. Rainaldi
Sig. Andree, regnante Lothario reg."

-o-o-o-o-o-o-o-

"Au nom du Dieu éternel et de notre sauveur Jésus Christ. Moi Straderius ainsi que ma femme Agina, nous cédons une partie de nos biens, c'est-à-dire une vigne et un champ situés à Toron, dans la vicairie de St Germain. Cette vigne et ce champ sont limités d'un côté par la voie publique, d'un autre côté par la même voie publique et des deux autres côtés par une terre qui est un bien de famille. Nous cédons d'autre part une autre vigne du même plant qui se trouve dans la terre de Saint Martin que nous avons divisée. Et elle a (...) une limite commune à plusieurs propriétaires, et du quatrième côté une terre qui est un bien de famille. Et nous cédons un champ qui est aux Combes et qui jouxte d'un côté la terre d'Eustorge, d'un autre le chemin, du troisième un bien de famille, et du quatrième la terre de Guillaume. Et nous cédons une autre vigne qui est dans la terre de Saint Martin, et dont les limites sont d'un côté la voie publique et des trois autres côtés la terre de Saint Martin. Dans ces limites, nous cédons ces biens au Seigneur Dieu et à Saint Pierre de Sauxillanges, où Dom Maiol en prendra soin. Si quelqu'un a la présomption de s'opposer à cet acte, il s'expose à la colère du Dieu tout puissant.
Suivent les signatures de Straderius
de sa femme Agina
de Rainald
et d'André
Rédigé sous le règne du roi Lothaire."
(Cet acte peut donc être daté de l'an 970 (+/- 16 ans).

95 COMBECHAPPE (ve 'kɔ̃ba'tsapa)
Parcelles CAN 477/488
499/504
CRE 554, 556/563

AC/1694 568/570. En 1694, on écrivait "appelée de Combe Chappe".
AC/1772 Le 23 juin 1772, c'est "Comme Chappe" (un autre pré (à)
AC/1778 Comme Chappe") puis
AC/1787 "Conbe Chape" le 31 mai 1787, et encore
AC/1833 "Combe-Chape" le 30 septembre 1833. Les textes les plus anciens concordent,

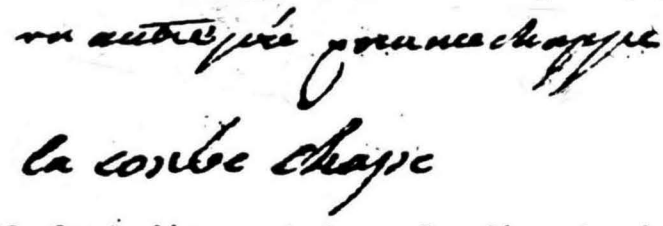

c'est bien ainsi qu'il faut dire, et tous le disent ainsi à Riolles. Pourtant les rédacteurs des matrices sont pris de folie douce. En 1842, on écrit "Combechat" (CAN 483), en 1867 "Combe Chale" (CAN 478) et ensuite "Combe de Chat, Combe Chat, Combachat, Combachas, Combrechat".

D'où vient cette appellation? En 1204 on trouve le mot "chap" au sens de "principal", dérivé sans
MTM/091 doute du latin "caput" (la tête, la partie supérieure).

"Combe Chappe signifie donc "le haut de la com-
DAU/173 be". A St Just près Chomelix en Haute-Loire, il existe un lieu-dit "Cham-Mas de Mairac". "Cham" pourrait être
A83/192 ici une modification de "chap", la tête.

18 COMBE DE BRU (ve 'kɔ̃ba d bry)
Parcelles CAN 367/368, 377/383, 387/390, 395/406, 412/416
CRE 143/147, 156/161, 165/169, 171/186, 190, 194.

Les matrices cadastrales donnent pour 1838 "Combe de Bru" (CAN 400), pour 1842 "Combe de Bra"(CAN 389), pour 1860 "Combe du Brus"(CAN 390), pour 1897 "Combe de Buis"(CAN 380) mais on trouve surtout "Combe de Bra", et même "Combe de Bras, de Cra, de Céra, de Céras, Combe Arbra" et "les Marées"(CAN 388) !

A Riolles, tous disent "Bru", jamais "Bra".

PEG/075 Beaucoup de lieux portent un nom approchant.
LOL/640 Bru dans le Lot, le Brus aux Estables, à St Pal de Mons,
VIT/243 Espaly-St Marcel, Lapte en Haute-Loire, la Bru dans le
LOL/640 Cantal, Corrèze, Dordogne, le Brusc en Haute-Loire, les
DLH/037 Bruts près de Cunlhat, les Brux à Villosanges et au Montel de Gelat, etc.

Ce même nom existe dans les textes anciens comme toponyme. "Lo brucz"(1314), "la bru"(1326), "loci deus brus"(1348), "los brux"(1399), "los brus"(1408),
CJT/047 pour en citer quelques-uns dans la région.

Le malheur est que personne ne s'entend sur le sens du toponyme, car le nom commun a une multitude de significations.

En patois local, "bru" ou "brusse" est une ruche. Alors, "le vallon des ruches"? Peu probable.

ENN/041 En gaulois, "brocco" désigne un blaireau. C'est possible, mais ici, le nom patois du blaireau est "tessou" (tei'su).

ADN/071 Albert Dauzat propose "bru" ou "brut" comme matronyme signifiant dans le Massif Central "une maison dirigée par la bru". Certainement pas: le lieu est désert.

En partant du mot gaulois "brogilos", on ob-
ADN/066 tient "breux, breuil, breil, bruel", c'est-à-dire un
A62/149 bois humide, ou un bois taillis, ou un bois clos, ce qui ne semble guère s'appliquer à ce terroir.

Pourra-t-on y reconnaître le mot gaulois latinisé "bruscum" qui signifie "érable moucheté" ou "tu-
A73/246 bérosité de l'érable"? Que d'imagination!

Il nous reste le mot gaulois "broga" (fron-
NET/314 tière, bord), qui a produit "broua, broa, bro" dans une zone qui va de l'Albigeois au Limousin. S'agirait-il alors d'une lisière, d'un bord, d'un talus envahi d'ar-
FOA/--- bres et de végétation?

En fait, si l'on veut rester dans le domaine
LOL/640 de la botanique, le mot le plus plausible est un radical
ENN/142 celtique qui a produit le gaulois "bruc, brucs, bruca",
DAU/120 le breton "bruc", le latin "brucus", le bas-latin "bru-
A62/155 garia, brucaria", le gallo-romain "bruca, bruco", l'ancien français "bru, brui". Toute cette famille a le sens de "bruyère" ou "champ de bruyère" et dans notre région a produit les noms de "breure, brière, bruas, brugeas,
A73/252 brugère".

Un acte de vente de la fin du 17ème siècle
AC/1694 fait mention de "la Combe de Bru" dans les appartenances de Riolles, et un peu plus bas dans le même acte, on écrit "la Combe de Brou".

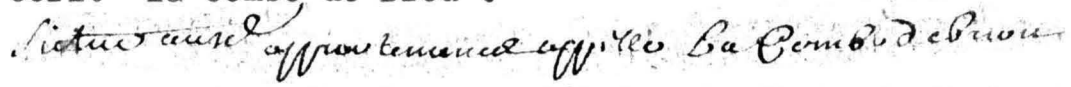

En 1774, la propriétaire du "bois de Combe de Brut", qui loue sa parcelle à des habitants de Riolles, se plaint du rapport nul qu'elle en tire.
"Damme Janne Juilienne de Vertamy, veuve de Mre Claude Oradoux, tuteur de Prudance Oradoux leur fillie, ycelle héritière de deffunt son père et Prudance et Marie Anne Oradoux, belle-soeurs de lad(ite) dame Oradoux, bourgeoise habitante de la ville d'Auzon, demanderesse..."
(...) propriétaires du bois de Combe de Brut en total, la partie de Vissac n'a pas vu une posession utille de trante ans...
ordonnent la plantation de bornes oboit appelé la Draye et scavoir sy les bornes sont bien placées et suffisante"...
(AD/43 224 B 7/224 B 8 - d'avril 1774 à janvier 1778)

18 LA COMBE DE BUGE (ve la'kɔ̃ba d)

Cette "combe de Buge" pourrait être la parcelle CAN 380 si on se fie à une graphie de 1897 aux matrices cadastrales "Combe de Buis". (Voir "Combe de Bru").

C'est peut-être aussi ce qu'il conviendrait de lire au n°4 de la prisée Chantagrel du 31 mai 1787, plutôt que "la Combe de Buge". Alors, "la Combe de Buye"? Si elle existe, et aucun habitant de Riolles ne l'a mentionnée, elle serait à situer entre Combe de Bru et Combelibaud, dans Pinatelloux.

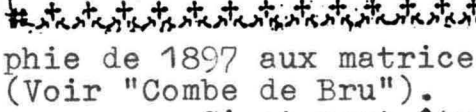

53 LA COMBE DE LOURINE (ve 'kɔ̃balu'rina)
Parcelle CAN 1145, CRE 863, donnée aussi parfois comme "Combe de Somme" (q.v.).

Ce toponyme, qu'on trouve aux matrices cadastrales, est confirmé par Mme Fournier, qui l'a entendu, et qui a aussi entendu dire "Combe Lorris".

ADN/372 Dans le Midi, "laur" est le laurier. St Laur est honoré dans le centre et l'ouest.

NET/259 "Laurina" est le laurier du Portugal, dérivé en "-ina" du latin "laurus" (laurier).

Les dictionnaires occitans donnent "laurier amandier, laurier cerise".

On n'imagine guère des lauriers en pleine terre à Combe de Lourine avec le climat actuel. Il faut donc supposer que "lourine" ou "lorris" pourrait être un nom de personne, mais il n'existe pas à ma connaissance dans les archives de l'état-civil de St Martin d'Ollières, qui remontent pourtant à 1568.

Dans l'acte qui suit, faut-il lire "Combe de l'Aurine" ou bien "Combe de l'Aurisse"?

-o-o-o-o-o-o-o-

Le 15 novembre 1788
Par devant le notaire royal en la ville d'Auzon soussigné, en présence des témoins ci après nommés,
sont comparus François Bravard, laboureur, habitant du village de Riolles, paroisse de St Martin d'Ollières - et Vital Mazal, laboureur, habitant du même lieu de Riolles - lesquels ont volontairement fait entre eux l'échange et permutation qui suit :
Savoir que le dit Bravard a déclaré au dit titre d'échange au dit Mazal acquérir un petit pacage de la contenue d'entour deux coupées, situé aux appartenances de Riolles, terroir de la Combe de l'Aurisse (?) justice et mouvance de Chassignolles, joignant le ruisseau du Mazelet de midi, la buge de Robert Pialoux de nuit, la côte de Pierre Sabatier de bise, et le pré du dit Mazal de jour.
Plus autre petit pacage de la contenue d'entour une coupée, situé aux mêmes appartenances de Riolles, terroir de la Combe de l'Aurisse (?), même justice et mouvance de Chassignolles, joignant le ruisseau de midi, le pré et bois du dit Mazal de nuit et jour, et le bois du dit Bravard de bise, convenu que le dit Mazal fera la rase pour faire arroser le dit pacage et son pré y attenant au dessous d'un grand rocher appartenant au dit Bravard lesquelles deux parties du pacage les parties ont déclaré être en valeur de la somme de six livres.
Et en contre échange le dit Mazal a déclaré au dit Bravard aussi acceptant une partie de terre à prendre sur plus grande contenue du côté de bise de la contenue d'entour trois coupées, située aux mêmes appartenances de Riolles, terroir de St Cloux, mêmes justice et mouvance de Chassignolles, joignant le surplus de la terre du dit Mazal entre lesquelles bornes ont été plantées de midi, le champ de Benoit Hostallier de jour, celui de Sébastien Martin de bise, et le champ du dit Bravard de nuit laquelle partie de terre les parties ont déclaré être en valeur de la somme de six livres...

9bre 1788

Pardevant Le notaire

royal en la ville d'auzon soussigné en présence des temoins cy après nommés

sont comparu françois bravard laboureur habitant du

village de riolles parroisse de St martin cohllières

Et vital mazat Laboureur habitant du même lieu de riolles

Lesquels ont volontairement fait entre eux des echanges et permutation

qui fait

savoir que ledit bravard a delaissé audit titre d'echange audit

mazat acceptant un petit pacage de la contenue d'environ deux coupées

(1°) situé aux app.ces de riolles terroir de la combe de l'aurisse justice

(2°) mouvance de chassignolles joignant le ruisseau du mazelet de midy la

buge de robert pidoux devant la terre de pierre sabatier de bise

et le pré dudit mazat de jour

plus autre petit pacage de la contenue d'environ une coupée situé aux

(1°) mêmes appartenances de riolles terroir de la combe de l'aurisse même

justice et mouvance de chassignolles joignant le ruisseau de midy le pré et bois

dudit mazat devant et jour et le bois dudit bravard de bise convenu que ledit

mazat fera la rase pour faire arroser ledit pacage et son pré

attenant au dessous d'un grand rocher appartenant audit bravard lesquels

deux parties du pacage les parties ont declaré être en valeur de la somme

de six livres

Et en contre echange ledit mazat a delaissé audit bravard aussy

acceptant une partie de terre a prendre sur plus grande contenue du

coté de bise de la contenue d'environ trois coupées situé aux mêmes

(3°) appartenances de riolles terroir de St cloux même justice et mouvance

de chassignolles joignant le surplus de la terre dudit mazat entre

lesquelles bornes ont été plantées de midy le champ de benoit hostellier

de jour celuy de sebastien martin de bise et le champ dudit bravard de

nuit Laquelle partie de terre les parties ont declaré être en valeur de la

somme de six livres.

(1°) "aux appartenances de Riolles, terroir de la Combe de l'Aurisse"(?)

(2°) "le ruisseau du mazelet "

(3°) "aux mêmes appartenances de Riolles, terroir de St Cloux"

54 **COMBE DE SOMME** (ve 'kɔ̃ba 'sœʸma)
(ve 'kɔ̃ba la 'sœʸma)
Parcelles CAN 1139/1143, 1145/1153
CRE 863/868, 873, 876/881.

AC/1694 Le plus ancien écrit connu qui mentionne ce lieu-dit (fin du 17ème siècle) concerne la vente d'un bois

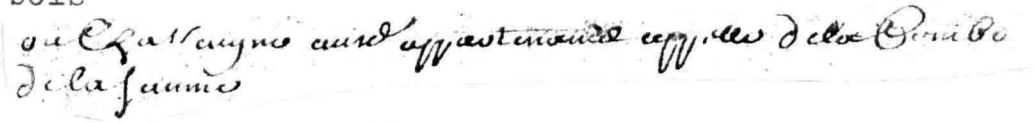

"de chataigne auxd(ites) appartenances appellé de la Combe de la Saume".

On trouve "Combe de Somme" en 1838, "Combe-somme" en 1866, "Combe de Sauve" en 1885 (CAN 1145), et "le Crapoux" une fois sur deux pour CAN 1153.

STD/303 Le latin "summus" (le point le plus élevé)
VIT/206 a donné naissance au vieux français "som, son", qui a deux sens dérivés :

TRO/079 - le point le plus élevé du cours d'eau, et donc la
DAU/660 source,
ENN/129 - le point le plus élevé du relief, et donc le sommet (ancien français et ancien occitan).

Le problème avec cette interprétation est que nous devrions avoir plutôt "la somme de combe" que "la combe de somme" dans ce cas-là.

Je préfère une explication donnée dans un article de l'Almanach de Brioude.

"Gourme-Saume"(Céaux d'Allègre), "la Grome-Saume"(Malvières), "Groume-Saume"(Yssingeaux) : ces appellations remontent au Moyen-Age. L'élément verbal est encore vivant dans le patois, et se dit d'une bête qui reste au pacage sans broûter, tête levée.

Le mot "somme, saume", du bas-latin "sagma", devenu "sauma" (voir Isidore de Séville, 7ème siècle) a désigné et désigne encore l'ânesse dans notre patois. Il n'est plus employé en français que dans l'expression
A67/225 "bête de somme".

Nos toponymes s'appliquent à des prés maigres. Au nord de St Martin d'Ollières, une anesse se dit "miarre" (na'mjara), mais tout le sud dit "sauma" jusqu'à Narbonne. (Voir L. LAMBERT: "Lou filhol de la mort" Revue des langues romanes, 3e série, tome 27, pp. 184 et suivantes, 1885).

13 **COMBELIBAUD** (ve 'kɔ̃bali'bo)
Parcelles CAN 304/310, 319/331, 349/353, 369/377, CRE 190, 193, 195/198, 205, 217/230, 233.

AC/1694 A la fin du 17ème siècle, on écrivait dans le même document, à quelques pages d'intervalle, "Combelibo, Combellibo, Combelliboz".

AC/1772 Plus tard, le 23 juin 1772, un autre document fournit deux graphies encore différentes, "Commalibos" et "Commalibiaux". Citons encore la prisée déjà mentionnée de 1787 où on lit "Conbalibos".

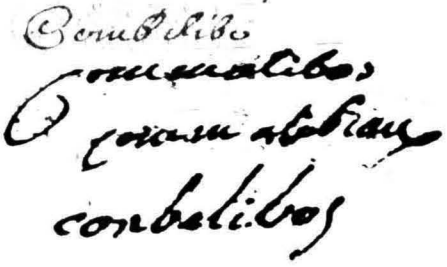

Aucun autre toponyme de la Section C n'est écrit de façons plus différentes et variées.

Combalbaud, Combalebaud, Combalebeau, Combalebot, Combalhaut, Combalehaut, Combelibaud, Combalibaud, Combe Libaud, Combaleband, Combaledoud, Combeledoud, Combalechaud, Combalefaud, Combalebaire...

Albert Dauzat cite "la Combe Alibaud" et "la
ADN/142 Combe Alibert."

Faudrait-il couper le mot en trois pour en faire "Combe li Bos", c'est-à-dire "la Combe du Bois"?

Pourtant la deuxième partie du mot pourrait bien cacher le nom d'un propriétaire, et il est bien tentant de penser aux noms qui se trouvent encore sur place, et en grand nombre dans les registres d'état-civil de St Martin d'Ollières : Libeyre, Lubeyre, Libert.

En 630 environ, sous le règne de Dagobert, les "liberts" sont des "demi-libres".

Ils sont affranchis par une simple lettre du maître, ou une déclaration à la paroisse. Sitôt après, ils ont droit à la détermination limitative de leurs obligations, à la liberté du mariage, à la disposition de leur pécule, à l'acquisition de biens, à l'embauche de serfs. Ils peuvent conclure des contrats, être demandeurs ou défendeurs en justice, s'adresser à l'évêque en cas de violation de leur statut.

S'ils sont cultivateurs, ils n'ont pas le droit de quitter le domaine, mais ils ne peuvent pas être chassés, sauf pour négligence ou faute grave, de la terre qu'ils "tiennent", et dont ils ne sont en rien propriétaires. Ils doivent au maître une redevance personnelle, un pourcentage de récoltes, un nombre fixe de corvées.

Leurs enfants leur succèdent dans la "tenure", c'est-à-dire dans l'exploitation de la terre qu'ils tiennent, mais s'ils meurent sans enfants, non seulement la tenure, mais la totalité de leurs biens, reviennent au maître.

S'ils sont domestiques, ils ne peuvent pas quitter leur service et leurs enfants leur succèdent, sauf dérogation accordée par le maître.

Ils "valent" en justice environ 60% du prix
DAG/102 d'un homme libre, le triple du prix d'un serf.

83

(ve la kɔ̃'bœla)
Parcelles CAN 676/677, 687/691, 700/709 CRE 637/638, 762/763, 771/776, 781/783. Les matrices cadastrales sont erronées, car elles donnent constamment "Combettes", sauf pour la parcelle CAN 705 (CRE 774) où nous avons "Combelles".

Le mot "combelle, combette" est un diminutif
A71/170 de "combe" (Voir "la Combe").

CJT/087 Le mot "las combellas" est attesté au moins depuis 1459.

Sans même compter "la Combelle", bien connue dans la vallée de l'Allier au sud d'Issoire, on connaît au moins deux "combelles" ou "combel" dans le Puy-de-Dô-
DLH/100 me, à Chamalières et Vertolaye.

55 **COMBETONNE**

(ve 'kɔ̃b 'tuna)
Parcelles CAN 1132/1136
CRE 870/871,
873/875, 877.

La parcelle CAN 1134 (CRE 873/874) est donnée comme "le Rossignol" une fois sur six environ.

"Combetonne" (1866, parcelle 1134) est la forme francisée du mot patois "combetoune", qu'on trouve tel quel au folio 192 pour la parcelle CAN 1133.

"Combelorme" (pour la parcelle CAN 1136, deux fois sur trois) est une erreur.

"Combetoune" est un sur-diminutif de "combette"

102 **COMBETTE**

(ve kɔ̃'bɛt)(ve la kɔ̃'bœta)
Parcelles CAN 226/233
CRE 463/470

On trouve "la Combette" dans la prisée Chantegrel du 31 mai 1787. En 1837, la parcelle CAN 229 est dite "la Combatte". Plus tard, on trouve (la) Combatte ou (la) Combette.

En ancien français, une "combette" est un pe-
PEG/120 tit vallon.

En haut des pentes, c'est une légère dépres-
NET/196 sion qui ne continue pas vers le bas.

Comme toponyme, on trouve "Combette" en Dordogne, Jura, Alpes Maritimes, Savoie, Haute Savoie, et
LOL/599 Puy-de-Dôme.

Il existe un "Combette" à Vertolaye, et un
DLH/100 autre à St Anthème.

111 **LA COMBE VIGNAL**

(ve la kɔ̃b ...)

"La Combe Vignal" est une interprétation plausible d'une écriture difficilement lisible dans un acte de vente de la fin du 17ème
AC/1694 siècle. On pourrait y lire aussi bien Vional, Vignol, ou même Vidual. Personne ne connait cette combe.

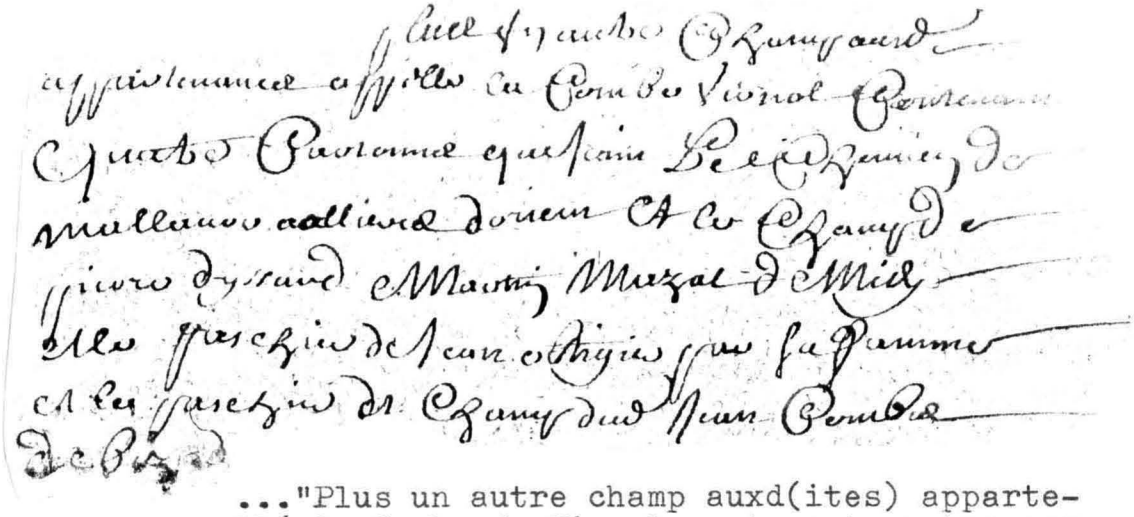

..."Plus un autre champ auxd(ites) appartenances appellé la Combe de Vignal contenant quatre cartonnées que joint le chemin de Mallaure à Ollières d'orient, et le champ de Pierre Dyssard, Martin Mazal de midy, et le paschier de Jean Ortigier par sa femme, et les paschiers du champ dud(it) Jean Combes de bize."

Si ce terroir est bordé à l'est (d'orient) par le chemin de Mallaure à Ollières, ainsi que par des pâtures (paschiers) sur les autres côtés, on peut le situer aussi bien dans le Rivau de Malaure, qu'aux Quatre Chemins, qu'à la Comtesse ou au Rivau de la Notte, tant qu'il reste "une combe", c'est-à-dire un petit vallon, pour obéir à sa définition.

9 LA COMP (ve la kɔ̃)
Parcelles CAN 119/127, 154/156
CRE 275/279, 354/356, 394, 414/415. Pour la parcelle CAN 125/126, on trouve tantôt "la Combe," ce qui est une erreur, et tantôt "Lachamp".

Il est très possible que ce nom de terroir soit en fait une mauvaise prononciation patoise de "Lachamp", mais on le trouve très souvent aux matrices cadastrales dès 1837, et probablement avant. Les trois formes principales sont "La Comp, Lacomp, Comp".

A Riolles, on ignore ce toponyme, ce qui renforce l'idée d'une erreur de prononciation pour "Lachamp". Pourtant cette appellation pourrait s'avérer intéressante si "La Comtesse" (Voir ce terroir), qu'on trouve souvent orthographiée "La Comptesse", était un diminutif de "La Comp".

Il semblerait que le mot "Comp" vienne du latin "compendium", un raccourci. Je crois qu'il convient de prendre le sens de raccourci comme "abréviation", plutôt que comme le mot "coursière" en Auvergnat.

On trouve "comp" écrit dès le 7ème siècle. Compains, dans le Puy-de-Dôme, est cité à l'époque mérovingienne VIT/122 "...in loco qui compendiacensis dicitur."

6 LA COMTESSE (ve la kɔ̃'tesa)
Parcelles CAN 016/028
CRE 307/315
On trouve écrit "la Comptesse" pour la parcelle CAN 027 en 1873 et 1895 aux matrices cadastrales, mais très souvent "la Comtesse".

Ce peut être un diminutif de "la Comp". Dans ce cas, si les deux toponymes datent de la même époque, l'un pourrait signifier "la lande", et l'autre "la petite lande". Si les deux toponymes ne sont pas contemporains, "la Comptesse" serait postérieur à "la Comp" et signifierait probablement "petit terroir détaché de la Comp".

Une autre origine envisageable pour ce mot serait à partir du mot latin "comitatus", mais avec beaucoup de réserves, car ces divisions administratives géographiques étaient des territoires beaucoup plus vastes. Venant de "comitatus", le sens serait donc "qui appartient au comte" ou encore "qui appartient à Comptour".

Au Cartulaire de Sauxillanges, on trouve la phrase suivante : CAS/014
"in comitatu brivatensi, talendiso, tolornensi, arver-
"nensi, claromontensi, ucionensi, libratensi, ambronensi"
On aura reconnu Brioude, Tallende, Turluron, Clermont, Usson, le Livradois et le Lembron, le "comitatus arvernicus" désignant "la cité toute entière", donc, le

Comté d'Auvergne. On voit ici de quel ordre de grandeur il s'agit. On est loin de la surface d'un petit terroir de village.

Même si une carte récente de l'Institut géographique national porte pour ce terroir la mention "Moulin à vent ruiné", il n'y a jamais eu de moulin à vent à la Comtesse.
(Voir l'explication plausible à "Moulin à vent ruiné").

60 LES COTES (ve la 'kəʸta)(ve la 'kyta)
Parcelles CAN 1021/1033
1114/1120
CRE 1192/1201
1203/1206, 1208/1211, 1219/1221.

Au 10ème siècle, on trouve "la costa" (par exCAS/628 emple au Cartulaire de Sauxillanges, n° 941). En 1208,
VIT/205 "terra de la Costa" désignait "la Coste" de St Etienne Lardeyrol en Haute-Loire.

Ce mot, qui signifie bien sûr "les versants"
FLC/111 correspond à de très nombreux lieux habités dans le Puy de-Dôme, à St Bonnet le Bourg, St Jean en Val, Usson,
DLH/102 Varennes sous Usson, Egliseneuve des Liards, etc.
AC/1694 A la fin du 17ème siècle, un acte notarié mentionne à Riolles "...un autre boix auxd(ites) appartenances appellé les Cottes".

Malgré le mot "Mazure" porté à cet emplacement sur la carte au 1/50 000ème à hachures de niveau, il ne semble pas qu'il y ait eu de bâtisse aux Côtes.

Ces "côtes" sont couvertes d'éboulis et de rochers dangereux. Elie Pialoux raconte qu'un agriculteur de Riolles, "ses boeufs et son barrot" ont été écrasés par un éboulement sur le chemin qui passe au dessous. Mme Fournier a vu un rocher descendre la pente et tuer un mouton du troupeau que gardait Roger Hostier.

"Par dessus le bruit sifflant du torrent, une "sorte de roulement se précipitait, devenait un bondis-"sement à gros frappements sourds.(...) Une masse énor-"me parût s'élever devant eux, creva les buissons, "s'abattit dans un rejaillissement, sauta à contre-pen-"te, retomba en envoyant encore de l'eau par grandes "flaques.

"Déjà une autre roche dévalait, en vingt bonds, ébranlant le terrain, éventrant les verdures. Elle pas-"sa comme un tonnerre.

"Ce fut la présence d'esprit de Gaspard qui "les sauva. Il les ramassa tous sur un dos d'âne. Les "roches, malgré leurs sauts à hauteur d'homme, suivaient "les creux de la pente..."
H. POURRAT. Gaspard des Montagnes (Livre III, 5ème Veillée, 5ème Pause.)

32 LE COUDERC (ve l ku'dɛr)
Parcelle CAN 796
CRE 652, 726/729
"Le Bouillas Bas" (Voir à ce toponyme) est situé sur le Couderc.

A72/235 Le mot gaulois "koterico", le gallois "cytir"
NET/298 ont le sens de "commun, pré communal".
CAS/722 Au Cartulaire de Sauxillanges, dont les "cartes" datent de 850 à 1100 environ, on écrit "coderes,

CAS/738 coderco, el coderc, ad codercos (n° 440)", etc.
MTM/072 En 1204, on écrit "lo coderc", en 1474 "coderec", en
CJT/093 1501 "coderco", en 1507 "coderc". Toutes ces graphies semblent indiquer que le "c" final devait se prononcer à une certaine époque. On devrait donc écrire "couderc". Pourtant on ne trouve que la graphie "coudert" à Riolles... et ailleurs.

Au moins douze lieux habités portent ce nom dans le Puy-de-Dôme, au Vernet-la-Varenne, à St Genès
DLH/104 la Tourette, etc.

A Riolles, on dit aussi "le communal, les com-
PBV/040 munaux", car c'est le terrain commun, ou "les aisances"
FLC/049 d'un village, le pacage communal et indivis, une place
PEG/125 où tous les instruments et toutes les bâtisses commu-
PN1/106 nautaires sont souvent réunis : la fontaine, le lavoir,
C67/184 l'abreuvoir, le travail, le four, l'assemblée, le calvaire...

A Riolles, certaines parcelles sont communales dans les terroirs suivants : les Clouvées, le Couderc, le Crapoux, la Garde-Montavary, l'Hort Sagnat, la Maille, la Notte, les Pichets, Riolles, les Sindès et la Vernède.

37 **LES COULES**

(ve ly 'kulə)(ve ly 'kuvə)
Parcelles CAN 889/904
CRE 001/009,
018/027, 034/037.

AC/1694 En 1694, on écrivait "les Colles", mais par la suite, on trouve beaucoup plus souvent "Au collet" (pour CAN 891 en 1842, ou pour CAN 893 en 1871 aux matrices cadastrales), "Aux Collets, les Collets, les Coules". La parcelle CAN 898 (CRE 006) est aussi appelée "St Pacaud" une fois sur trois. La parcelle CAN 1056 (CRE 1077) située dans la Pinatelle, est quelquefois appelée "Au Collet" par erreur dans les transcriptions des matrices cadastrales. Une ou deux parcelles portent ce nom des "Coules" également, bien qu'étant situées au sud du chemin dans le terroir du Suc de Bès.

PBV/012 On pourrait penser qu'il s'agit d'un col, d'un pas, ou d'un passage étroit comme on le trouve
DDM/203 écrit au 12ème siècle avec ce sens (col), ou au siècle suivant sous la forme du diminutif (collet). Ce serait une erreur.

En Provence, la plupart des collines sont dé-
PEG/126 signées par le simple appellatif "la colle", qui pro-
VIT/204 vient du bas-latin "colla", au lieu du latin "collis",
ROS/006 qui veut dire également "une colline".

"Coulet, collet" = colline, et, par extension, c'est un nom de lieu-dit ou de domaine. Quelques hameaux portent ce nom en Aveyron et dans le Sud-Est.

"Col", dans le Massif Central et le Midi,
ADN/140 signifie bien "une colline".

En 1314, dans les textes, on trouve "la cola"
CJT/095 dans ce sens.

Le nom du bourg des Alpes Maritimes "la Colle sur Loup" signifie simplement "la colline qui domine le Loup, ce dernier étant le nom de la rivière locale.

17 LES COURTILLATS

(ve kurtʲi'ja)
Parcelles CAN 362/366
CRE 191

En 1694 environ, un acte
AC/1694 situe Courtilhat dans les appartenances de Riolles:

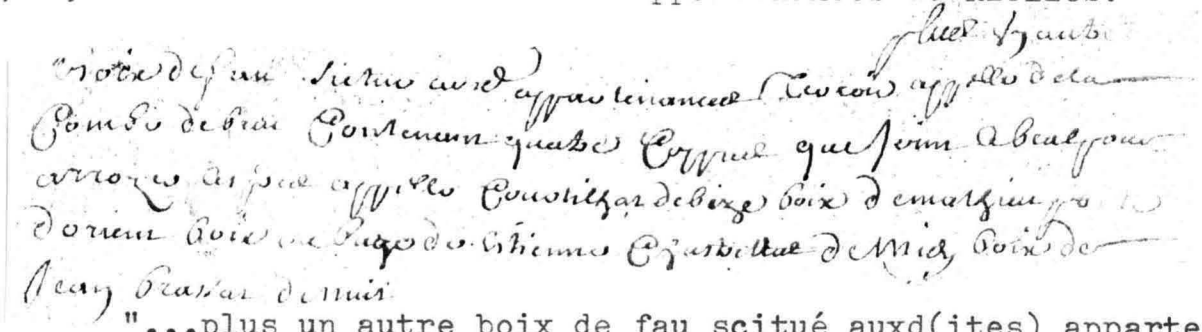

"...plus un autre boix de fau scitué auxd(ites) appartenances, terroir appellé de la Combe de Bru contenant quatre couppées que joint le béal pour arrozer les prés appellé Courtilhat de bize, boix de Mathieu Porte d'orient, boix ou buge de Estienne Chastrette de midy, boix de Jean Brassat de nuit..."

En règle générale, les matrices cadastrales donnent "les Courtillats" ou "les Courtilles".

AGL/064 En grec, le mot "kortos" signifiait un jardin. En latin, "chors, cors, cortis" était une cour de ferme,
STD/054 une basse-cour ou un parc à brebis. En bas-latin, "co-
DDM/207 hortile" désignait le jardin attenant à la ferme. On
ROS/071 trouve ce mot jusqu'en 1155.

"Cortilium, curtilium, curtile" ont produit
PRF/274 le mot "courtil", terroir fait d'une cour et d'un jardin, quelquefois avec une vigne ou une parcelle cultivée, et éventuellement des maisons. On l'utilise dans ce sens dans le Cartulaire de Brioude (n° 27) à la date de 956. Au 10ème siècle, on écrit "curtis, cur-
CAS/724 tilis, cortil, curtillas" (n° 745) au Cartulaire de Sauxillanges. Les termes de "curtis, curtilis" trouvent dans nos chartes des mentions fréquentes comme accessoires d'une possession dans laquelle ils étaient compris."Curtilis" du moins, ne paraît s'appliquer qu'à
CAS/021 une possession minime.

Au Cartulaire de Brioude, "villa curtillas" est utilisé en 908, et "villa curtilias" en 915 pour
VIT/311 le même lieu de la paroisse de St Hilaire, "les Courtilles", qui désignait alors un jardin à la campagne.

"Courtil" est maintenant vieilli et dialec-
STD/054 tal. Le vieux français "cortil" désignait un jardinet
QUI/1319 clos attenant à une maison de campagne, une petite cour.
PEG/130 Ce mot est sorti de la langue littéraire au 19ème siècle.

Malgré son sens original en latin, jamais dans notre région le mot "courtil" n'a signifié "basse-cour". Les actes notariés utilisent toujours de préférence l'expression "jardin à viande", le mot viande signifiant "ce qui est nécessaire à la vie".

AC/1616

Une promenade aux "Courtilhats" permettra d'admirer la très belle levade qui alimentait en eau la rase supérieure du Rodier.

50 LE CRAPOUX

(ve l kra'p^{f}u)
M. Magaud de Lavialle accentue la première syllabe ('krap^{f}u).

Parcelles CAN 1144, 1154/1181, 1205/1206
CRE 844/862, 882/891, 909/910.
La parcelle CAN 1177 (CRE 844) est "le Crapoux, coudert de Riolles".

Les matrices cadastrales portent "Crapou, le Crapou, Crapoux, le Crapoux, les Crapoux". En 1842, on écrivait "le Crapoux" pour la parcelle CAN 1181.

En 1882, la parcelle CAN 1161 est nommée "Craponne", ce qui est une erreur.

Ce terroir descend en direction de la Jointure des deux ruisseaux, mais à l'arrivée du chemin, dans sa partie la plus haute, il comporte une partie plate qu'on appelle "le Planard des Crapoux" (q.v.).

En patois, le coccyx, le sacrum, le bas du
PN3/1302 dos porte ce nom de "crapou". Est-ce là l'origine du nom du terroir, qui affecte la forme d'une pointe entre les deux ruisseaux, tout en bas de cette échine qui part de la Prunerette, passe par Riolles, le Suc, le Suc de Bès et le Sarrerin pour se terminer à la Jointure?

Mais il existe une meilleure solution, et elle est fournie par la racine pré-celtique "crep" qui
ENN/023 signifie "rocher" ou "crevasse".
A70/103 En gaulois, "krap/krep" a le même sens.
ROS/029 Dans beaucoup de régions du sud de l'Europe,
ANR/259 on retrouve cette même racine avec les mêmes sens. (voir la carte page suivante).

Albanie	karpë	rocher
Engadine	crapa	"
Lombardie	crapa	"
Piémont	crapa	"
Croatie	karpa	crevasse
Serbie	karpa	"
Slovénie	krep	"
Tessin	krapa	"
Toscane	greppo	"
Vénétie	grep	"
Provence	clapey	éboulis
Alpes	clapier	chaos de rocs
Tout le sud-est	crappe	rocher
PEG/133 Velay	clapou	caillou

Rocher, crevasse ou éboulis pierreux, on
ADT/099 trouve "lo crapou" mentionné dans un texte de 1588.
CJT/097 Cette origine se retrouve dans le nom de Craponne en
A70/103 Haute-Loire, du Crépoux (commune d'Arcomie en Lozère)
ANR/266 et dans le Cantal (commune de Chaliers).

Il existe d'autre part "le Crépoux" dans la commune de Pinols en Haute-Loire.

Le Crapoux est entièrement boisé, y comprise la partie appelée "Planard du Crapoux", où se perd le chemin actuel. Il n'en fut pas toujours ainsi, si l'on doit se fier au fait qu'en 1832, pour dresser le cadastre, on pouvait prendre comme visée "le pin du Crapoux" Si cet arbre pouvait servir de point géodésique, il devait par sa taille dépasser toute la végétation environnante. (voir "Pin du Crapoux").

Le Crapoux
Carte des racines du mot pour l'Europe du sud.

11 **LA CROIX DE PIERRE** (ve la kru d 'pe^{i}ra)

Parcelles CAN 114/118
CRE 272/275, 281

Aux matrices cadastrales, on écrit "à l'escros" (en 1849 pour la parcelle CAN 115) mais aussi "à l'enclos" pour la même parcelle à une date ultérieure, ainsi que pour les parcelles voisines.

A70/103 DAU/231 PBV/012 Depuis le gaulois "**kros**" et le latin "**crosus**" (du verbe "corrodere" = creuser), le Cros désigne un creux, une doline, surtout dans le Massif Central.

Pourtant cet endroit est appelé "la Croix", ou "la Croix de Pierre" par les habitants voisins. L'origine du mot est donc le latin "crux, croce" qui

NET/366 veut dire "une croix".

Il n'y a pas de croix à cet endroit, mais Mme Fournier indique son ancien emplacement au coin de la parcelle CRE 281, donc au croisement des chemins de la Prunerette et d'Ollières, ce qui paraît très logique.

M. Hostalier de Malaure se souvient avoir vu de grosses pierres à cet endroit (2 octobre 1982).

Elie Pialoux raconte que cette croix n'existait déjà plus du temps de son père, sauf le socle de pierre, sur lequel la Fabrique d'Ollières lui demanda de monter une croix de chêne, elle aussi disparue depuis. On s'arrêtait à cette croix pour les processions des rogations, ainsi qu'à celle de la Notte sur l'ancien chemin d'Ollières.

"Pour les enterrements de Riolles, on s'arrêtait à la croix située devant chez moi à l'entrée du village", dit Mme Vve Chambon. "On y plaçait un verre qui contenait un rameau bénit et de l'eau bénite. Cette croix y était encore du temps des missions. Elle s'est cassée, et elle n'a pas été renouvelée. C'était une simple croix de bois."

108 **DERRIERE LA GRANGE**

(da're^{i} la 'grɑ̃dza)
Parcelles CAN 189/190
CRE 377/381
(Voir "Malaure")

On trouve "Derrière la Grange" aux matrices cadastrales en 1851 (pour la parcelle CAN 190) et "Derrière les Granges" en 1885 (pour la parcelle CAN 189).

MTM/077 Le mot patois "granja" est déjà écrit en 1204. Il existe des lieux-dits tels que "Derrière le Château" à Châtel-Guyon, ou "Derrière Marredon" à St Genès-la-

DLH/115 Tourette.

On ne peut pas décomposer ces toponymes. A des noms tels que "Derrière la Ville", la préposition est

MUN/053 aussi indispensable que son régime. c'est la même chose pour "Entraigues, Chez Vasson, Sous Parsat, Parleboscq..."

75 **DERRIERE LE MAS**

(da're^{i} l ma)
On trouve cette appellation de terroir dans un partage datant de la fin du 17ème

AC/1694 siècle. Nous le citons par curiosité, pour sa proximité avec le Mazelet.

..."une buge ou boix auxd(ites) appartenances appellé de darret le mas (...) et jouxtant le béal du pré de Patau de bize"... (c'est-à-dire au nord).

Les indications ci-dessus semblent placer ce terroir dans le haut des Prés Longs, mais en dehors de la Section C du cadastre. Le texte est intéressant car il prouve l'existence du "béal des Prés Longs" (ou de Pré-Pataud) au 17ème siècle.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de "mas" en cet endroit. Les "mas" les plus proches pourraient être soit le Mazelet, soit le Mas d'Espeluches (hameau maintenant complètement détruit) qui dominait ce terroir au sud. En disant "Derrière le mas", les habitants des environs pensaient bien sûr au Mas d'Espeluches.

89 **LA DRAILLE**

(ve la 'draja)
Parcelles CAN 540, 548/549
556/557
CRE 615, 617, 619
625, 765/766, 769/770. (Voir aussi "Combe de Bru").

AC/1694 Un acte notarié de la fin du 17ème siècle mentionne "les appartenances appellé le plot du Mas et de la Draye", où un champ est limité par "le rif de la Draye de bize"(c'est-à-dire"le ruisseau de la Draye au nord", ce ruisseau étant celui de Malaure au Mazelet).

AC/1787 "La Draye" est à nouveau mentionnée en 1787 pour un bois et une buge, dans la prisée Chantagrel du 31 mai.

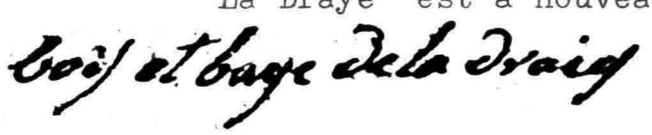

Ce terroir est toujours transcrit "la Draye" aux matrices cadastrales (par exemple en 1859 pour la parcelle CAN 548), et jamais on ne trouve "la Draille", qui est la transcription française moderne.

CJT/108 A St Front et Queyrières, en Haute-Loire, au moins depuis 1614 on trouve écrit "las drayas".

Dans le Puy-de-Dôme, une maison isolée porte
DLH/117 ce nom à St Bonnet le Chastel.

Ce mot figure toujours au dictionnaire Robert. "Draille (1877, draye. Franco-provençal "draya". Ancien dauphinois "draya"= sentier, en 1316). Du latin pop. "tragulare". Mot régional = piste empruntée par les troupeaux transhumants."

PEG/149 Ce mot est surtout utilisé en Provence.

FLC/231 Chez nous, c'est un sentier tracé par les bes-
PN1/116 tiaux dans les pacages ou les bois, comme le montre le texte suivant.

"Le village de la ligne de pied de pente interpose entre "la lande et lui une large bande de champs et de prai- "ries. Un chemin montant et large les traverse. Il abou- "tit à une place herbeuse "la draille" et il se ramifie "en une foule de petits sentiers qui emmenaient les bê- "tes à pacager un peu partout. L'axe principal s'avorte
C67/179 "et s'écartèle dans toutes les directions".

Il ne faut pas oublier que la draille est créée par les bestiaux eux-mêmes. Le meilleur itinéraire pour le pacage est choisi, les bêtes s'y succèdent l'une derrière l'autre, posant pratiquement leurs sabots aux mêmes endroits, se détournant pour éviter un obstacle rocheux ici, rallongeant la piste de quelques pas pour se rapprocher d'une haie dont le feuillage des arbustes est tentant à d'autres endroits, élaborant ainsi des sentiers dont elles ne s'écartent que forcées.

69

(ve l far'dzy)
C'est le nom d'un terroir dont la plus grande partie est située de l'autre côté du ruisseau, donc en Haute-Loire, dit Mme Oléon de Riolles. Au nord du ruisseau, on utilise ce nom pour la parcelle CAN 1014 (CRE 1189), ce que confirment Jean Thonat, M. Carle, Elie Pialoux et d'autres.

AC/1694 A la fin du 17ème siècle, on écrit "le champ du farghou". A cette époque, le "gh" était dans la region une façon d'indiquer la prononciation "j" comme dans "jardin"(voir p. 66). Le 23 juin 1772, on écrit
AC/1772 "le pré de Fargoux", mais il s'agit d'une faute d'ortho-
AC/1787 graphe. En 1787, on trouve "le pré de Farger", mais
AC/1788 l'année suivante "le pré de Fargeou". Sur le brouillon du cadastre de 1832, on simplifie en écrivant "le Mazelet". Toutes ces hésitations prouvent simplement que les propriétaires étaient plus à l'aise avec le patois, et que les secrétaires ou greffiers avaient des problèmes pour transcrire ces noms en français.

Ce nom de Fargeoux pourrait avoir deux origines possibles.

Le nom propre de personne latin "Ferreolus,
REJ/494 Ferrulius" est devenu Ferréol chez nous, avec des variantes qui donnent "Fergeol" ou "Fargeau". Il est d'autant plus tentant d'adopter cette origine que St Ferréol, l'ami de St Julien, est bien de chez nous, au point

d'avoir plusieurs sanctuaires dans la région. Un terroir au moins "la Source St Ferréol" est bien connu à Brioude.

L'autre origine, plus probable, serait le mot
PEG/174 latin "fabrica", signifiant un atelier, et plus spéci-
VIT/315 alement une forge. En vieux français, le mot est devenu "faverge" ou "favarge". Il a donné "farge" en franco-
ROS/092 provençal. Cherchons dans les textes l'évolution de ce mot dans la région :
CJT/115 En 889 environ "villae quae dicuntur fabricas"
MTM/075 En 1204 "farga, farja"
En 1275 "faria" à Brioude
En 1306 "faurgheas" à Blesle
En 1339 "fargia" à Chomelix.

Dans tout le Massif Central (et plus spécialement Ain, Saône et Loire, Creuse, Loire, Haute-Loire, Cher et Gironde) on utilise "farge" ou "fargette" pour désigner une forge ou un petit atelier. Le forgeron est
ADN/247 le fargier, le farjat, le fargeon ou le fargeou.

En 1983 le calendrier des PTT indique une "rue des Farges" au Puy. On ne signale pas de "Fargeoux" dans le Puy-de-Dôme, mais 22 lieux habités s'y appellent "les
DLH/124 Farges" ou "la Farge".

Quelles forges pouvaient-elles être installées dans ce vallon étroit, si loin de tout?

"Ces forges à faire mirrouers, verres fins et "communs", étaient une industrie nomade, qui recherchait le bon charbon "faict de bois de chesne, hestre ou fou-
A84/240 teau, ou encore meilleur de charme".

Ces verreries existaient dans tous les bois de la région. Pour faire le verre, il fallait du bois, de l'eau et du quartz assez friable. On trouve ces trois éléments à Fargeoux, auxquels il fallait ajouter la chaux comme fondant. Le verre obtenu n'avait certainement pas la perfection du verre industriel actuel, mais faisait très bien l'affaire, avec ses loupes et ses défauts, pour permettre à la lumière d'entrer dans les maisons.

Des "verrières" industrielles existaient en 1737 à Mégecoste et Notre Dame du Port près de Vezezoux.
UR1/067 Ces usines n'existaient plus en 1931.

Dans ce terroir du Fargeoux, mais de l'autre côté du ruisseau en Haute-Loire, un homme trouva la mort.

Une tempête avait déraciné des arbres et les avait couchés sur cette forte pente, leurs racines formant des blocs avec terre et rochers. Un homme du Solier ("le pauvre Bezazaix", c'était là son surnom), en coupant un tronc couché fut écrasé par ce bloc de racines qui en tombant, se referma sur lui. On ne le retrouva que bien plus tard. On pense que l'homme s'était mis à l'abri derrière la souche pour rouler une cigarette, ou pour faire la sieste dans le creux laissé par la souche déracinée. (Elie Pialoux/Jean Thonat/M. Carle).

98 **FIGONET** (ve figo'ne[i])

Voir "la Sagne Olière".
Parcelles CAN 254/271
CRE 495/504

La parcelle CAN 248 fait partie de "Ronzières", le terroir attenant.

Aux matrices cadastrales, c'est une joyeuse

pagaïe. On y peut lire "Signonet" (en 1837, 1867), "Signolet" (en 1841), "Sigonnet"(en 1859).
"Fignonet" (en 1838, 1842)et aussi "Figonet, Figonnet, Flignonet". On trouve même un "Pignonet", sans doute une tentative de normalisation par le sens le plus plausible?

Ces indications des matrices cadastrales ne semblent guère être connues ailleurs que dans les matrices cadastrales justement, ce qui semblerait indiquer qu'il s'agit d'une erreur incombant aux ... matrices cadastrales. En effet, si Elie Pialoux dit soit "Fignolet" soit "la Sineuhouire" pour les mêmes parcelles, Mme Fournier a entendu les deux toponymes, mais n'utilise jamais "Fignolet" ou ses variantes. Jean Thonat et M. Carle disent toujours "la Sineuhouire".

Tout se passe comme si le terroir portait le nom "Figonet" pour le cadastre seulement, et "Sineuhouire" pour les habitants de Riolles.

Je pense qu'en fait le véritable nom, confirmé par les textes anciens (datant de la fin du 17ème siècle pour le plus ancien que nous connaîssions), est bien "Sineuhouire", transcription qui représente l'état actuel d'un toponyme qui était probablement à l'origine "la Saigne Olière".

76 **LE FILON DE QUARTZ**

Je n'ai jamais entendu prononcer le nom de ce terroir ni en patois, ni en français, ce qui fait fort douter de son existence même.

La seule mention connue se trouve dans la prisée de Chantegrel du 31 mai 1787, au numéro 32 qu'on lit

AC/1787

32 . le filant de carte tere et bois
L'ensemble est donné pour "une cartonnée".

J'ai proposé ailleurs une explication (voir le chapitre "Arpentage et prisée en 1787") qui n'indique nullement où trouver ce "filon de quartz" dans les alentours de Riolles. Tout au plus l'itinéraire de Chantagrel pourrait-il laisser supposer un lieu situé entre les Prés Longs et les Rochettes.

87 **LA FONT BRIHAT**

(ve la fuɔ̃ bri'ja)
(ve la fuɔ̃ tse bri'ja)
(ve la fuɔ̃ tsabri'ja)
(ve la fuɔ̃ d la 'kɔ̃ba)
L'unique parcelle est CAN 587 (CRE 689).

En 1895, les matrices cadastrales portent "Font de la Combe", ou tout simplement "Riolles".

Tout le monde à Riolles appelle cette fontaine "la Font-Brihat" ou "la Font chez Brihat", ou encore "la Font Chabrillat".

Les archives de l'Etat-civil de St Martin d'Ollières n'ont ni Brihat, ni Chabrillat pour Riolles depuis 1568, mais tous deux sont bien des patronymes de la région.

La source, ou le puits, est en haut du chemin de la Charrot, en face de la maison habitée en dernier

par Jean Thonat.

"Fons", mot latin, est à l'origine du vieux français "font" qui signifie une fontaine dans tout le
VIT/225 Sud. Au Cartulaire de Sauxillanges, on trouve "fons,
CAS/727 fonte, fontanas, fontanella, la font (n° 951)" ou "ad fontem"(n° 637).

En 1204, on écrit quelquefois "fon", tout sim-
MTM/075 plement. En patois, "font" est toujours une source captée.

"...dels huelhs ploret josta la fon".
(Elle était près de la fontaine, les yeux pleins de larmes)
Marcabru "La Demoiselle triste". (12ème siècle).

87 **LA FONT DE LA COMBE** (ve la fuɔ̃ d la 'kɔ̃ba)

La Font Brihat, ou la Font de chez Brihat, ou la Font Chabrillat ne figurent pas aux matrices cadastrales. Seule "la Font de la Combe", pour cette même parcelle CAN 587 (CRE 689), en 1895. C'est un exemple de lieu-dit qui porte plusieurs noms, l'un étant utilisé par certaines personnes, l'autre par d'autres. Il y a des exemples célèbres, où la dualité du nom est due à des raisons sociales, linguistiques ou politiques. Les juifs disent Jérusalem, et les arabes Al Quods. Les Belges disent Bois-le-Duc, et les Flamands s'Hertogenbosch. Les Allemands disaient Dantzig, alors que les Polonais disent Gdansk...

66 **LA FONT DES CHIENS** (ve la fuɔ̃ d ly tʃœ)
(ve la fuɔ̃ d ly tʃy)

Parcelle CRE 1071
Les matrices cadastrales ignorent ce toponyme, mais il s'agit d'une source aménagée pour les bestiaux. Elle est située dans la parcelle CRE 1071 qui fait partie du terroir des Sagnes.

La végétation y est très drue en toutes saisons. Tout le monde à Riolles connaît bien "la Font des Chiens".

48 **LA FONT DU LOUP** (ve la fuɔ̃ di ly)

Les matrices cadastrales ne le mentionnent jamais, mais ce toponyme est bien connu à Riolles. "La Font du Loup" est située "dans les Fontilles" ou "en haut des Fontilles" (Mme Fournier, Mme Oléon, M. Carle, M. Libeyre).

On trouve facilement cette source en empruntant le chemin qui traverse les Fontilles. L'eau de la source forme un petit filet qui traverse le chemin et se perd de l'autre côté.

On trouve une "Source du Loup" en Haute-Loire et "La Fontaine du Loup" à l'ouest du Puy de Manson,
FLC/192 dans le Puy-de-Dôme.

Une promenade en octobre vers la Font du Loup permet de voir une abondance de lactaires veloutés, énormes, d'un blanc sale, peu engageants, qu'on appelle en patois "couladours" dans les environs, ou "couvadours" à la Chaise-Dieu, c'est-à-dire des "entonnoirs à lait".

35 LES FONTETTES (ve la fɔ̃'tyta)
(ve la fɔ̃'tœta)
Parcelles CAN 784/788, 846/849
Parcelles CRE 064/067, 069/081.

Ce nom est antérieur au 18ème siècle, puisque
AC/1787 déjà présent dans une liste de terroirs datant de 1787.

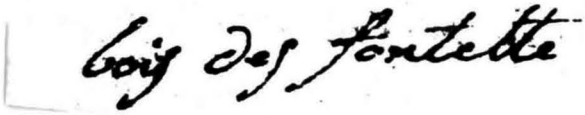

Les matrices cadastrales portent "les Fontêtes, les Fontettes, la Fontête, la Fontfête, la Faulette"! En 1857, la parcelle CAN 788 est appelée à tort "les Fontilles", mais "les Fontilles" est le nom d'un autre terroir près des Crapoux. D'ailleurs l'erreur inverse est quelquefois commise aux matrices d'appeler une parcelle des Fontilles "les Fontêtes".

"Fontette" est un diminutif de "font". C'est une petite source captée ou une fontaine.

On trouve ce nom dans la commune de Chaudey-
CJT/124 rolles en Haute-Loire, ainsi que dans le Puy-de-Dôme dans les communes de Fournols, Bromont, Gimaux, Avèze, Sallèdes, St Ours, Marat, où il désigne des lieux ha-
DLH/132 bités, hameaux ou villages.

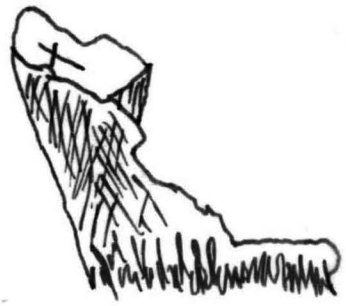

Au nord du ruisseau de Montavary, en dehors de la Section C du cadastre, et dans un terroir appelé "les Palettes" jouxtant les Fontettes, se trouve la "Pierre Plantée". C'est une borne de propriété qui se trouve à une dizaine de mètres du ruisseau, face aux Fontettes, à peu près dans la ligne médiane nord/sud de la parcelle CRE 069. Cette borne que nous représentons vue de l'ouest vers l'est comporte une veine de quartz, et est gravée d'une croix à son sommet. Elle a environ 90 centimètres de hauteur au dessus de l'herbe (trois pieds). Trouvée brisée en juillet 1985, elle a été réparée ce même été.

Pourquoi est-elle marquée d'une croix? Mme Chambon suggère qu'elle pouvait marquer la bordure d'une propriété de la Fabrique d'Ollières.

Mme Faydit signale qu'elle en connaît d'autres à la Rochette, marquées de la même façon.

Ce pourrait être une borne de dîmerie. La borne de dîmerie conservée dans le cimetière de l'ancienne église de Colamine-en-Lembron lui ressemble. Ce serait alors une borne marquant la limite entre la dîmerie de St Martin/St Germain-l'Herm et celle de St Hilaire, dont aurait fait partie alors la Garde-Montavary?

L'idée de planter des bornes n'était pas nouvelle. On trouve en 928 la phrase suivante "et illo pra-
PRF/288 to indominicato per metas positas" (ce pré étant délimi-
PRF/324 té par la pose de bornes) au Cartulaire de Brioude.

Au Cartulaire de Sauxillanges, en 954, on écrivait "ipsam terram tradimus per bodinas positas"
PRF/532 (nous lèguons cette terre délimitée par des bornes).

Citons enfin à nouveau le Cartulaire de Sauxillanges (n° 551 pour l'an 994) : "Habet autem ipsa terra fines de una parte petram, de alia cruce, de tercia tur-
PRF/533 rem, de quarta rivo petroso," c'est-à-dire "De plus il

possède une terre délimitée d'un côté par une pierre, de l'autre par une croix, du troisième par une tour, et du quatrième par un ruisseau rempli de cailloux."

Les archives de l'abbaye de la Chaise-Dieu contiennent, à la date du 7 septembre 1487, une sentence arbitrale sur la dîme pour les ténements de Puy Blanc et la Bregalle, entre St Martin d'Ollières et Chassignolles. Il y fut également décidé de planter des bornes pour éviter de futurs litiges.
(AD/43 - 1 H 364 - n° 4)

L'idée du bornage n'était donc pas nouvelle, et devait même être assez généralisée au 15ème siècle. Si les religieux de la Chaise-Dieu y avaient recours, et connaissant par les archives la somme de conflits entre la paroisse de St Martin d'Ollières, le Curé Prieur de St Germain l'Herm et les dits religieux, il ne serait pas étonnant que cette borne soit assez ancienne, et même qu'on puisse en trouver d'autres du même genre dans les environs.
Dans la forêt de Lamandie, au sud de Cistrières, il existe plusieurs de ces bornes où l'on ne s'est pas limité à graver une croix, et qui portent les armes des abbés de la Chaise-Dieu (les propriétaires) assez finement ciselées dans la pierre, comme celle reproduite ci-contre.
Le terroir des Palettes est aussi intéressant à un autre titre.
A l'ouest, là où le ruisseau de Montavary s'étrangle entre deux pentes escarpées pour former une gorge, se trouve un rocher qui, dit-on, s'entr-ouvre la nuit de Noël pour laisser voir des trésors aux âmes innocentes. Cette légende est commune à bien des rochers qui ont l'air d'avoir été "travaillés" ou "polis" sans raison apparente. (Mme Nugier).

49 **LES FONTILLES** (ve la fɔ̃'tʲija)
Parcelles CAN 1182/1204
CRE 889, 892/913 1253.

Ce terroir est situé entre le Crapoux, le ruisseau de Montavary, la Garde-Montavary et le Sarrerin. Tout le monde à Riolles le connaît sous ce nom, pourtant inconnu du Cadastre et des matrices cadastrales, anciennes ou rénovées, qui donnent "les Fontettes" (sous différentes graphies) par erreur, et ce depuis 1852 au moins.

Les deux parcelles CRE 909/910 sont quelquefois appelées "le Crapoux" à cause de la proximité.

Ce diminutif "les Fontilles" a le même sens
PBV/040 que "les Fontettes". A la rubrique "fons, fontanum",
DAU/294 Albert Dauzat n'indique pas "fontilles".

"Las fontilhas" est signalé en 1295 dans les
CJT/124 paroisses de Chassignolles et de Léotoing. Il existe
DLH/132 aussi "la Fontille" à St Babel.

La Roche du Diable se trouve dans ce terroir, précise M. Carle.
(Voir "La Fontaine du Loup" et "la Roche du Diable").

34 LA FONT SAGNE (ve la fuɔ̃ 'sanja)
Parcelle CAN 789
CRE 739

En 1866, aux matrices cadastrales, on trouve "Font Sagna", et ce même toponyme est répété lors de plusieurs mutations de la parcelle. C'est un exemple de nom de terroir qui semble s'être récemment perdu, car il est inconnu de Mme Fournier, bien que la parcelle soit située à une centaine de mètres de sa porte.

L'expression signifie bien sûr "la source marécageuse". Voir "les Sagnats, les Sagnes".

91 LA GARDE DE RIOLLES (ve la 'garda)
Parcelles CAN 451, 463/471
489/498, 565/567
CRE 521/531,
536/555, 690, 700/701, 704.

AC/1694 On trouve ce nom de terroir à la fin du 17ème siècle dans un acte notarié. "un champ auxd(ites) appartenances appellé de la Gard de Riolles contenant trois cartonnées".

Même si le mot germanique "wart" signifie une
DAU/310 tour de garde ou une forteresse, "la garde" a toujours
VIT/205 eu le sens de "montagne" dans les dialectes de la Haute
VIT/285 Loire et du Puy-de-Dôme.

En 1161 on trouve déjà ce mot écrit "la garda"
CJT/132 et c'est un toponyme très fréquent. Dans le Puy-de-Dôme
DLH/140 27 lieux habités portent ce nom.

Le voici cité comme nom commun dans quelques textes.

"Les manifestations volcaniques créent des cônes de scories de fière allure dont les "gardes" sont
C67/168 les maigres descendantes."

"La fertilité est très inégale selon les terroirs. Le champ affectionne "le fond de garde" qui est
C67/170 la meilleure pièce de terre."

"Les gardes, des cônes de scories aux pentes très émoussées forment autant de collines dont la base au moins est parfaitement cultivable".
(Découvrir la France n° 53 - Larousse - 1973)

43 LA GARDE MONTAVARY (ve la 'garda mɔ̃tava're^{i})
Parcelles CAN 1212/1266,
1275/1282, 1295,
1302/1348.
CRE 915/941, 947/960, 963/964, 978, 982/984, 986/1050, 1052, 1054, 1058/1059, 1260/1261.

Aux matrices cadastrales, on trouve aussi "les Gardes, Lagarde" ou "la Garde, Coudert de la Vialle" pour la parcelle CAN 1348/CRE 1019, et "le Sarrerin" pour la parcelle CAN 1212/1214, soit CRE 915/919.

De temps en temps, la parcelle CAN 1212 est identifiée "Savraraison la Garde". Y a-t-il une limite aux âneries qu'on peut écrire sur les matrices cadastrales? Je suppose qu'il s'agit de "le Sarrerin/la Garde" ou que le secrétaire a corrigé une déclaration en disant "C'est vrai, vous avez raison, c'est la Garde"qu'il a écrit tout en parlant. Il suffit que ces bêtises soient

écrites une seule fois pour que chaque secrétaire les transcrive fidèlement par la suite. (Voir "les Narses" pour "les Marées").

En 1694 environ, on écrit "... un champ et
AC/1694 pré joignant ensemble, au lieu de Riolles et au terroir de la Garde et du Motalary..."

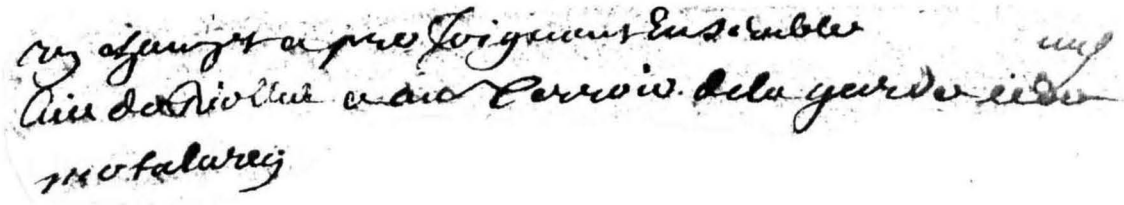

Le 26 septembre 1761, le Seigneur de Chassignolles faisait payer une amende pour retard d'impôt aux "propriétaires et possesseurs des mas et tenements
AC/1761 de Réoles, Montalarie, Malaure et d'Escolge". Dans ce document, il est intéressant de noter qu'on écrit tantôt "Montalarie" et tantôt "Montalary".

Plus tard (dans le brouillon du cadastre du 20 juin 1832) on passe à une écriture différente, qui a finalement prévalu. "La Garde de Montavary" doit rendre compte de la prononciation au 19ème siècle, alors qu'auparavant, on devait plutôt prononcer un "l" qu'un "v". Ce phénomène du changement du "l" en "v" aurait-il eu lieu seulement à la fin du 18ème siècle? (cf.p.225).

Il existe bien un document plus ancien qui mentionne "la Garde", et nous pensons qu'il s'agit bien de "la Garde-Montavary", mais il n'y a rien pour le prouver.

Une transaction datée du 9 mai 1454 entre les religieux de la Chaise-Dieu et Frère Jean Girbaud, curé de St Martin des Ollières, convient que les dits religieux et le Prieur de St Germain-l'Herm percevront la dîme de toutes les terres qui composent la paroisse, soit que ces terres soient nouvellement défrichées, ou qu'elles le soient depuis longtemps, à l'exception néammoins du terroir de la Garde et de toutes les terres qui composent le domaine de l'église de St Martin des Ollières. (AD/43 1 H 364, n°3, Layette 13, Liasse 6)

Il est intéressant de noter au passage que le paysage agricole en 1450 devait être très différent de celui de 1988, si certaines terres étaient tout juste défrichées à cette date.

Que signifie "Montavary"? Pour le savoir, il faut bien sûr remonter à l'ancien nom "Montalary". Le Mont Alary est en fait le Mont d'Hilaire, et cet Hilaire ne peut être que Saint Hilaire, ou Alare, ou Alaric, comme il a été connu dans la région. Il faut alors supposer qu'un temps dont il est impossible d'évaluer la durée, la montagne d'Hilaire se rattachait plutôt à ce qui est maintenant la paroisse de St Hilaire, et ceci longtemps avant la Révolution, puisque le Seigneur de Chassignolles avait des droits sur ce terrain avant 1761 (voir plus haut). On peut supposer aussi que de création postérieure aux paroisses de St Hilaire et St Germain-l'Herm, la paroisse de St Martin aurait été créée de deux pièces distraites de ces deux paroisses.

Maurice Libeyre utilise l'expression "les Tracols de la Vialle" (prononcer "traco") pour désigner une zone au delà de la Garde-Montavary, probablement les terrains qu'on aperçoit de Riolles en regardant en direction de ce village. (Voir "les Tracols").

Il subsiste une ruine de moulin à eau avec son "béal" sur le terroir de la Garde-Montavary, à quelques mètres du Moulin de Mège qui se trouve de l'autre côté du ruisseau vers le nord. Il s'agit du "Moulin de Raillat" (q.v.).

DE L'OR DANS L'AUZON

C'est ce que nous a montré un spécialiste de la région parisienne, chercheur d'or durant ses loisirs et que nous avons surpris il y a quelques jours quelque part sur l'Auzon. Armé du tamis traditionnel et d'une pelle ce monsieur nous a fait voir qu'avec du temps, de la patience et surtout beaucoup de savoir-faire, il a réussi à extraire du ruisseau une magnifique pépite de quelques milligrammes. Nous avons assisté émerveillé à ce travail et la joie qu'il a manifesté par sa trouvaille ne nous a pas étonné, forcément au cours de l'or, actuellement...

(La Ruche de Brioude. Samedi 31 mars 1984)

Ce terroir de la Garde-Montavary est longé au nord par un ruisseau qu'on appelle indifféremment ruisseau "d'Auliat, du Rodier, de Montavary" suivant le nom du lieu le plus proche. Il descend du village d'Auliat, passe au lavoir de St Martin d'Ollières, et à partir de la Notte, sert de limite nord à la Section C du cadastre. A la Jointure, il conflue avec le ruisseau du Mazelet pour former le ruisseau d'Auzon, ou "Ruisseau de l'Auzon".
(Voir "le Mazelet, la Garde," et "Ruisseau d'Auzon"pour divers compléments.)

7 **LES GARDETTES**

(ve la gar'dœta)
Parcelles CAN 029/034
CRE 286, 348

Ces parcelles sont répertoriées sous ce nom aux matrices cadastrales, mais on semble ignorer ce toponyme à Riolles, où on dit Lachamp.

M. Carle croit avoir entendu ce nom, et l'attribue à des parcelles en direction de la Prunerette, sans certitude.

M. Hostalier, le propriétaire, connaît cette appellation, mais ne l'utilise pas.

On trouve "les Gardettes" dès 1851 aux matrices cadastrales.

Le mot est de formation ancienne, car il est
CAS/727 utilisé au Cartulaire de Sauxillanges (n° 329, 526). C'est bien sûr "une petite garde" (voir "la Garde"), pourtant il n'y a pas de montagne à cet endroit, ni même de colline. Il s'agirait donc plutôt d'un lieu où l'on mène "garder" (c'est-à-dire où l'on mène paître les troupeaux, le verbe "garder" étant utilisé intransitivement dans ce sens).

Il pourrait aussi être tout simplement une erreur du cadastre, acceptée à la longue par les propriétaires.

On trouve "la Gardette" ou "les Gardettes" dans les Alpes-Maritimes, la Drome, le Cantal, le Puy-
LOL/477 de-Dôme. "La Gardette" est connue à Olby, la Chapelle-
DLH/141 Agnon, Compains, St Jean des Ollières, etc.

Sept lieux habités portent ce nom au singulier ou au pluriel dans notre département.

8 LE GARNAT (ve l gar'na)

Parcelles CAN 128/130
CRE 352/353, 355

On trouve mention écrite
CJT/133 de "la garnassa" en 1359 dans notre région. En 1616, on

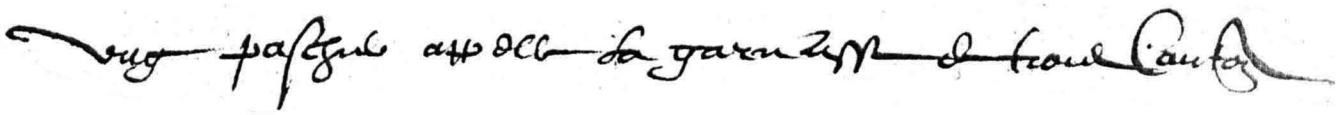

AC/1616 écrivait toujours "garnasse", comme ci-dessus, "un paschier (c'est-à-dire un pacage) appelé la Garnasse de trois cartonnées". Que veut dire le mot?

Pour une fois M. Pégorier commet une erreur en écrivant que le substantif féminin "garnassa" est
PEG/193 en Haute-Loire un taillis épais ou un fourré.

En patois, le pin sylvestre est "le pin garnas"
PBV/015 (pji gar'na), et la plantation de pins "la garnasse"
PN1/253 (gar'nasa) ou encore "pinatelle" (pjina'tela).

"Le pin sylvestre est vraiment l'arbre de Velay et des contrées voisines. Voilà un arbre bien mal nommé car le pin, au fond, n'est pas une plante vraiment forestière. Il forme des boqueteaux. Il s'insère dans les pacages. Il a pu autrefois s'intercaler dans l'assolement : après quelques années de moisson, on laissait les graines de pin germer spontanément. H. d'Alverny a dit des boqueteaux de pins qu'ils étaient "comme des champs qu'on ne faucherait qu'après 50 ans". Le pin était l'arbre domestique par excellence, s'accommodant du parcours des moutons, de la terre apauvrie par les récoltes successives, des lisières rocheuses du terroir. Parfois on l'émondait pour obtenir facilement le bois de chauffage et de boulangerie, d'où ces pins du Velay qu'on
FEL/117 appelle des "garnasses", difformes et tortueux."

A Riolles, le Garnat est "dans Lachamp", confirment Jean Thonat, M. Carle et Mme Fournier. (Noter au passage cette idée d'un terroir imbriqué dans un autre, ou d'un "sous-terroir").

Il y a aussi "la Garnasse" à Mézères, Montclard, St Geneys, St Hostien, St Jean-Lachalm, St Julien
A62/171 du Pinet, Bessamorel et bien d'autres endroits de Haute Loire, et même chez nos voisins d'Espeluches ou du Mozel, comme dans cette querelle de voisinage rapportée dans les archives de Haute-Loire (AD/43 224 B 7).

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Du 15 décembre 1773.

Interrogatoire à la requête de Blase Thonat, laboureur, habitant du lieu du Mozel, et de Antoine Hermet dit "Danton", habitant du lieu d'Espeluches, demandeur et plaintif, contre Marie Hostallier, fille à Bérard, meunier, habitant au lieu de Malaure, demanderesse.

Marie Hostallier, 17 ans, interrogée a répondu que le samedi 30 octobre 1773, elle était à la garde du troupeau de moutons de Bérard Hostallier son père dans un pré appelé "la Palle" appartenant au Sieur Gladel, chanoine du chapitre d'Auzon.

Elle a répondu qu'elle n'eût aucune contestation avec Blase Thonat et Antoine Hermet dit "Danton", si ce n'est que Blase Thonat fit sortir ses moutons du

pré de la Palle à coups de bâton, desquels coups il y eut un mouton qui creva le lendemain de la rixe, et un autre trois jours après.

Interrogée si elle ne proféra pas des injures et outrages à Blase Thonat et Antoine Hermet dit "Danton", elle a répondu qu'elle ne vit pas Hermet dit "Danton" attendu même qu'il était à la foire au Puy, et qu'à l'égard de Blase Thonat, dans le moment qu'il sortit les moutons du pré ci-dessus, elle dit qu'elle avait voulu aussi faire sortir à coups de pierres la vache de Blase Thonat qui paissait dans un pré de Bérard Hostallier, même que pour lors, Blase Thonat lui lança un coup de poing sur le bras droit et que dans le même moment elle lui dit qu'il était allé chercher des chars de bois dans les bois du Sieur Gladel.

Interrogée si elle ne dit point à Blase Thonat qu'il n'était pas homme qui s'estimait, et qu'il était un vaurien, et qu'il s'en était allé avec Antoine Hermet dit "Danton" nuitamment voler du bois dans les garnasses du Mozel appartenant au Sieur Gladel, a répondu que non.

Bérard Hostallier, interrogé où il était le samedi 30 octobre 1773, a répondu qu'il était chez lui à faire aller ses moulins, et qu'il ne vit pas sa fille de toute la journée jusque les 3 heures du soir.

-o-o-o-o-o-o-o-

26 LE GORRE (ve l 'gœʸr)

Parcelles CAN 821/840
CRE 083/098, 118/120

Le 25 mai 1694, on parle
AC/1694 "d'un chemin allant de Riolles au Goury". Dans un autre acte notarié de la même époque, on écrit "un terroir appellé le Gauret".

AC/1787 Le 31 mai 1787, c'est "le Gaure", mais le 3
AC/1788 novembre 1788, c'est "un petit pré situé aux appartenances du dit lieu et terroir du Gaurre".

En 1860, on commence à écrire des bêtises telles que "le Gorse", mais on a aussi la surprise de trouver "les Gorres", ce qui en patois signifie "les vieilles vaches".

Heureusement, le plus souvent, c'est "le Gorre", qui est correct et correspond à ce qu'on dit sur place.

Au folio 1270 des matrices cadastrales, les parcelles CRE 118/119 sont transcrites "les Palettes" (ve la pa'lœta). Il s'agit d'une erreur entre section C et section D. Les Palettes se situent en fait au nord du ruisseau, juste en face du Gorre. Jean Thonat dit que "les Palettes" pourraient bien déborder en Section C, et donc que CRE 090 en ferait partie. Il serait intéressant de connaître le sens de "la palle" ou "les palettes" qu'on trouve à St Martin d'Ollières, Lamothe (la Palle Bleue), St Hilaire (la Palle d'Espeluches) au moins et sans doute en bien d'autres endroits.

En se documentant sur le sens des toponymes, on a des surprises quelquefois. Voici un exemple d'étymologie telle qu'on la pratiquait au siècle dernier. Cette science a bien progressé depuis.

"goure", de "gourics". C'est ainsi que l'on appelle les lutins, les farfadets, les démons en Basse

Bretagne, qui attirent dans les marais, dans les étangs les voyageurs trompés par les feux follets. Chose remarquable, quand on veut donner à quelqu'un un nom de mépris, le peuple l'appelle "gouri". A partir de la Combe, jusqu'à Goure, ces lieux étaient assignés comme la demeure des lutins et des farfadets. On ne voyageait
AGL/047 point sans porter quelque amulette."

L'erreur est de chercher dans le bas-breton l'explication d'un mot auvergnat.

En Pays basque (mais c'est encore trop loin de
ROS/035 chez nous) "gorri" veut dire rouge. Il s'agit là d'une fausse piste, car ni la végétation, ni les roches ne sont rouges au Gorre. Dans cette même langue euskarienne (c'est toujours le basque) le mot "gora" désigne les lieux hauts. En vieux slavon, il signifie "montagne", et il a le même sens dans les langues slaves modernes, rus-
ALX/018 se, polonais, serbe, etc. Mais revenons en Auvergne.

"Gort" ou "gorc" est un conduit pour l'eau,
NET/229 mais désigne plus souvent un précipice dont le fond est recouvert d'eau.

C'est un gouffre en ancien français et dans
PEG/202 diverses régions (gourt, gour, goure).

En patois, "gorne" (prononcé "gworn") est un
PBV/012 abîme, un gouffre, un site escarpé, un escarpement, un
FOA/--- rebord de relief à angle vif. Voilà le véritable sens.

Il y a à Lamothe (Haute-Loire) un vallon aux pentes à pic qu'on appelle "le Gourri".

On trouve la même origine pour un écart de la commune de Montregard en Haute-Loire, et "Gourre" à Ambert (Puy-de-Dôme). Il ne serait pas étonnant que cet endroit soit situé en un lieu abrupt ou escarpé.

Il existe un "St Laurent sur Gorre" en Haute Vienne. Je ne le connais pas et ne peux en parler, mais le lieu doit être escarpé à en juger par le nom, et aussi par la carte Michelin 72, Pli 16, qui donne deux chevrons au chemin figurant au nord de l'église, indiquant par là que la pente est de 7 à 12 %.

Le brouillon du cadastre de 1832 montre le chemin du Gorre tel qu'il était alors, un simple chemin rural qui venait buter sur la parcelle CAN 892 (CRE 98). Ce n'est qu'au début de l'exploitation des mines du Rodier qu'il a été creusé pour desservir la sortie sud de la mine exploitant le filon du Rodier, permettant ainsi le trajet Riolles/le Rodier, effectué auparavant par les Pichets. Ce même document indique "le Gaure, moulin" pour le "Moulin Grand d'En-bas".

La principale entrée des mines du Rodier se trouve au bas du Gorre, sur le ruisseau (voir le Rodier). Il faut néammoins être prudent lors de promenades "dans le Gorre", à cause des DEUX cheminées verticales d'aération de la mine.

10 **LA GRANDE CHAMP** (ve la 'grãda tsã)
Parcelles CAN 102/113
CRE 270/271, 280
282/286.

On trouve "la Grande Champ" aux matrices cadastrales, par exemple pour CAN 110 en 1879, et aussi "la Grande Chaux", ce qui est correct, mais on écrit aussi "le Grand Champ" (CAN 111), ce qui est faux. Pour une explication, voir "la Champ". Ce mot est bien du féminin, malgré les hésitations qui entraînent des fautes. La Grande Champ est aussi un terroir de Champétières.

33

(ve l ɔr sə'nja)
Parcelles CAN 790/795
CRE 735/739

Les matrices cadastrales portent des noms divers, mais jamais à ma connaissance "l'Hort Sagnat". On trouve "Tort Sagna", ou "Tort Sagne" ou encore "Tort Sagnat", en 1841 et 1860 par exemple. Cette faute d'orthographe est donc très ancienne.

La parcelle CAN 795 (CRE 736) est souvent donnée comme "Tort Sagne, Coudert de Riolles".

"Tort" aurait pu être l'ancien mot pour "tordu" mais dans ce sens, on aurait eu "Sagne Torte", ou "Sagne Torchude".

En latin, "hortus" est un jardin. En vieux-
PEG/224 français, c'est "ort" (comme en provençal) ou "hort".

Ce mot désigne couramment une tenure compre-
VIT/311 nant une maison et un jardin y attenant.
MTM/098 En 1204 on écrit "ort". En 1760, "ort" ou "hort"!
CJT/145 Au Cartulaire de Sauxillanges, on lit "ort, hort" ou mê-
CAS/728 me "orz".

Un "ort à viande" n'est pas une basse-cour pour la volaille comme on pourrait le croire, mais un jardin à légumes, car "viande" (en latin "vivenda") signifiait "vivres, aliments, tout ce qui sert à la vie" (voir "les Courtillats").

En patois, on dit plutôt "jardin"(dzar'dji) au nord de Riolles, et plutôt "ort" ('ɔr) vers le sud et la
PN1/171 région de la Chaise-Dieu.

Il existe des "Horts" à St Sauves, St Floret,
DLH/165 Thiers dans le Puy-de-Dôme, et il y a au Puy dans le quartier St Jean un "Chemin derrière les Hors" ainsi qu'une "Rue des Hors".

"Sagnat" est l'adjectif dérivé de "sagne" qui signifie "endroit humide" (voir "les Sagnes").

Un synonyme de "l'hort sagnat" est "l'hort bagnat" (le jardin baigné) qui est le nom de la maison isolée (ancien café?) sur le bord de la route de St Martin à Auzon, juste au nord du Rodier, au départ de la "coursière" d'Estropias. Ce lieu porte aussi semble-t-il le nom de "Chalet".

Il existe au moins un autre lieu dit "l'orbagnat", à ma connaissance, près de Condat-lès-Montboissier.

52

(ve la ʒoɛ̃ta'djyra)

Cette dénomination, qu'on ne trouve nulle part au cadastre, et pour cause, est le nom donné par les habitants de Riolles au confluent des deux ruisseaux sous le Crapoux. Là le ruisseau de Montavary se joint au ruisseau du Mazelet pour former le ruisseau d'Auzon, l'Auzon (voir "la Garde-Montavary").

A 533 mètres d'altitude, c'est aussi, évidemment, le point le plus bas de la Section C du cadastre, et du même coup de la commune de St Martin d'Ollières.

Le point culminant de la Section C est situé à la Garde de Riolles (751 mètres), plus haute que la Minauve (733 mètres) ou la Garde-Montavary (730 mètres), mais la commune culmine à 1130 mètres, juste au sud de

Combe Neyre.

C'est le mot celtique "condate" qui souvent veut dire "confluent", comme à Condat-lès-Montboissier par exemple, et "la Jointure" aurait pu s'appeler "A Condat" (ve kɔ̃'da) mais je n'ai jamais entendu ce nom prononcé à Riolles pour désigner cet endroit. D'ailleurs je n'ai jamais entendu utiliser "la Jointure" pour un autre confluent que celui-ci.

D'une crue à l'autre, le point exact de confluence des eaux varie de plusieurs mètres, mais s'il existe une borne à cet endroit, je ne l'ai jamais vue.

90 **LADRY**

(ve l a'dri)
Parcelles CAN 526/539, 541/547, 550/555, 558/564
CRE 589, 597/614

616, 618/627, 767/768. La parcelle CRE 625 (CAN 558) est cadastrée "Riolles ou Ladry". La parcelle CRE 796 entre les terroirs de Cinq-Clos et des Roches ne s'appelle pas "Ladry", il s'agit d'une erreur aux matrices cadastrales.

La première mention que j'en connaisse est du
AC/1833 30 septembre 1833, pour "un champ au terroir de Ladry, contenant entour 26 ares".

Même si l'on trouve écrit "Ladry" presque toujours, "Ladrye" plus rarement, la véritable orthographe devrait être "l'Adrit", qu'on ne trouve jamais.

NET/203 C'est le latin "ad directu" qui a donné le vi-
VIT/221 eux provençal "adrech", puis "adreit"(adroit en fran-
DDM/247 çais) qui veut dire "droit"(vers le soleil). Le contraire "ubac", non utilisé dans la région, vient du latin "opacus"

PBV/013 Le mot dialectal "endreit, adreit, adret,
VIT/221 adrit" a le sens de "endroit, beau côté d'une étoffe,
PEG/006 côté exposé au soleil, donc orienté vers le sud" lors-
PEG/242 qu'on parle d'un terrain (Guide Michelin Alpes 1981, p. 36).

Dans le chartrier du Thiolent (Haute-Loire),
CJT/001 on a écrit en 1324 "mansus dels adreyts".

"La Dreit" existe avec cette orthographe en 1566, et on retrouve sous des graphies différentes, mais bien présent, le nom de l'adret dans les communes de Haute-Loire de Chaudeyrolles, St Romain-Lachalm, le Chambon, St Didier la Séauve, Araules, Raucoules, Riotord, Montregard, St Julien Molhesabate, Vals près le Puy et
CJT/151 Malvalette. Nul doute que ce toponyme soit très commun dans le Puy-de-Dôme également.

Le chemin entre la Combe et Ladry porte le nom de "la Charrot" (voir ce nom).

93 **LE LAVADOUX**

(ve ly lava'djy)
(ve ly lava'dœ)
Parcelles CAN 508/509, 514/523

CRE 574, 577, 579/587.

AC/1694 En 1694 environ, l'orthographe était "le La-
AC/1772 vadou", de même que le 23 juin 1772. En 1787, Chantagrel l'écrit "Lavadous" mais en fait tantôt un singulier, et tantôt un pluriel.

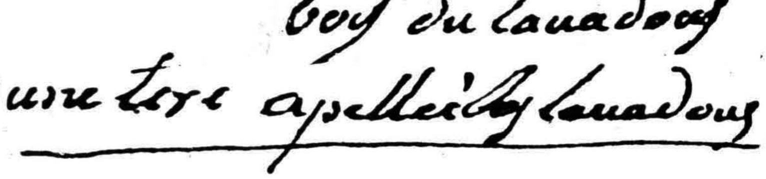
bois du lavadous
une terre apellée ly lavadous

En 1842, on écrit "le Lavadoux"aux matrices cadastrales. Il n'y aurait pas de raison de changer, et pourtant on trouve aussi "le Levadoux".

Dans le Midi, le nom de famille "Levadoux"
ADN/388 signifie percepteur, celui qui "lève" les impôts. Les pêcheurs à la ligne se sont mouillé les pieds en plus grand nombre que les percepteurs au "Levadoux" de Riolles.

PEG/250 Une "levade" est une levée de terre dans les
PBV/014 Alpes maritimes et le Puy-de-Dôme. C'est aussi une digue,
PN3/1724 une "pélière", un "béal", le réservoir ou le barrage du moulin. Il y a bien une levée à cet endroit, qui n'alimente aucune "rase" dans les prés. C'est donc plutôt un "lavadoux" qu'il faut entendre, c'est-à-dire un lavoir.

VIT/317 Ce mot venant du latin, on écrit "lavatorium"
CJT/154 en 1135, ou "lavatore" en 1347. Il existe un "Lavours"
DLH/179 dans l'Ain, et des "Lavadoux" dans la commune de Montpensier.

Le chemin du Lavadoux continue en direction de St Hilaire.

29 **LES LITTES LONGUES** (ve la 'lista 'lɔ̃dza)
Parcelles CAN 811
CRE 108/109, 113

A la fin du 17ème siècle, vers 1694 à peu près, on écrivait "plus un autre champ auxd(ites) appartenances appellé La Liste Longe conte-
AC/1694 nant trois cartonnées ou entour".

Les mutations au cadastre se font sous le nom de "la Liste Longue" (pour CAN 811 en 1904 par exemple) mais plus souvent au pluriel, "les Lisses Longues, les Listes Longues, les Littes Longues".

En italien, "listello" est une petite bande. Ce mot a la même racine que "liste" (bordure) qui a don-
DDM/426 né "liteau".

PEG/252 C'est une parcelle de terre étroite et longue (voir "les Cinq-Clos" pour la citation PRF/298).

En 1983, M. Morel du Réal parle d'une petite parcelle de terrain comme d'une "liste", et il utilise ce mot comme nom commun.

CJT/158 Il y a des "Listes" à St Bonnet-le-Froid, à
DLH/183 Issoire, à Domaize, à St Genès du Retz, etc.

101 **LA MAILLE** (ve la 'maja)
Parcelles CAN 211/225, 234/236
CRE 450/452, 461/462, 473/475.

A Malaure et Riolles, on prononce toujours "la Maille". Les matrices cadastrales ne portent jamais "la Maille", et au contraire toujours "la Moile" ou "la Moille", faute d'orthographe perpétuée par les secrétaires depuis fort longtemps.

AC/1693 C'est le 16 février 1693 que "la Maille" se trouve pour la première fois dans les documents que nous connaissons. "...Un pré situé aux apparten(ances) de Riolles, terroir appellée de la Mailhe, conte(nant) un barrot (de) foin ou entour que joint le pré dud(it) Chastrette d'orient et midy, le pré de Pierre Dyssard de nuit et le béal pour rozer le pré de la Mailhe de bize"...

AC/1694) Le 25 mai 1694, on écrivait "... le chemin

de Riolles au moulin de la Maille"... La même année, on
AC/1694 nous donne ailleurs la prononciation patoise ..."un jardin de chanvre scitué auxd(ites) appartenances appellé la Mailhat contenant quatre coupées"...

AC/1761 Au 18ème siècle, on a toujours écrit "la Mail-
AC/1772 le", et c'est le brouillon du cadastre du mois de juin
AC/1787 1832 qui propose pour la première fois à ma connaissance la graphie "la Moile", en indiquant le bief du moulin, et depuis les matrices cadastrales perpétuent "la Moille" (en 1883 pour la parcelle CAN 235) ou "la Moile, coudert de Riol" (CAN 217/CRE 450).

En patois, "la maille" est le gros tas de gerbes de blé qu'on empile soigneusement avant le battage effectué à la batteuse. La maille est plus importante en taille que le pignon ou plongeon (plɑ̃'dzu).

Pourtant, c'est un autre sens de "maille" qu'il faut comprendre ici.

"Mailler" signifiait-il "frapper"? Le moulin à mailler le chanvre broyait les tiges de cette plante pour en tirer les fibres textiles. La maille serait la pierre fixe sur laquelle on fait tourner l'autre pierre pour écraser le grain.

Il y a eu un moulin sur la parcelle CRE 451, et il reste plusieurs de ces pierres pour mailler la graine de trèfle, me dit M. Hostalier de Malaure le 2 octobre 1982. On en voit encore les murs en partie écroulés. Ce moulin est en haut de la rase. Il devait donc avoir une roue poussée par le peu de courant qu'il y avait là.

Roger Libeyre pense que les moulins de ce genre n'étaient guère utilisés dans la région, bien que déjà inventés à la fin du 6ème siècle. Pour lui, cette ruine était probablement une habitation. Il est vrai qu'il y aurait eu à Malaure trois moulins superposés, ce qui n'est pourtant pas étonnant, car il fallait profiter de l'eau au maximum (cf. p. 267, la déclaration de Bérard Hostallier).

Pourtant l'Armorial de Revel, qui est daté d'environ 1456, montre un moulin de ce type à côté d'un pont à l'entrée de la ville de St Amant-Tallende, au premier plan. La présence d'un tel moulin était donc possible à la Maille. S'il y avait beaucoup d'eau, on régulait le débit à l'aide d'une vanne. Si au contraire l'eau était peu abondante, on remplissait le béal au maximum, ce qui permettait au moulin de fonctionner quelques heures par jour grâce à une régulation. Le procédé était connu de longtemps. Etait-il utilisé à la Maille?

La "rase" n'est plus curée depuis de longues années (mais la génération actuelle se souvient avoir vu les prés convenablement irrigués et les rases bien entretenues), et même creusée au maximum, le débit ne devait guère être important. Si l'on voulait de l'efficacité, il fallait que la démultiplication soit importante. Les moulins à eau sont des installations complexes, produisant des farines de froment et de seigle, mais servent aussi à "mailler" le chanvre, et en Limagne à fabriquer l'huile de noix.

GMH/351

107 **MALAURE** (ve ma'vœyr)

Parcelles CAN 137/148, 179 191/195
CRE 365/370, 373/376, 379, 382/384, 389/393, 1255.

AC/1694 Le 25 mai 1694, on trouve écrit "...et un pré bordé par le béal de Malaure"..., ce béal indiquant déjà la présence d'un moulin. La même année sans doute, un autre acte mentionne "le chemin de Mallaure à Ollières".

AC/1694

AC/1772 En 1772, deux documents datés du 23 juin donnent deux écritures différentes du "ruisseau du moulin de Malaure. Pourtant les matrices cadastrales écrivent généralement "Malaure", sauf pour la parcelle CAN 172 (CRE 401/403) pour laquelle on trouve le plus souvent "Malous" ou "Maloux". Il s'agit probablement d'une faute de lecture perpétuée par les secrétaires successifs.

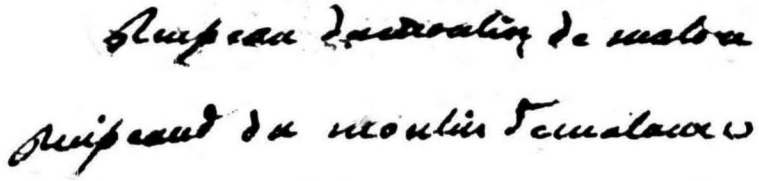

VIT/191 En vieux français "l'aure", et en occitan
PBV/010 "l'aura" ont même signification, le vent. "Malaure" veut
AGL/062 dire "le vent mauvais".

"Veit les tuneires et les venz e les giels,
"E les orez, les merveillus tempez..."
(Il voit les tonnerres, les vents, les gelées
TUR/004 et les orages, les tempêtes prodigieuses)
"L'aur'amara fals bruoills brancutz clarzir"
POM/203 (Le vent amer éclairait les bois feuillus)
Arnaut DANIEL, 12ème siècle.

Au dessus de St Chamond, entre le Valla-en-Gier et la Croix de Chambouret existe un tronçon routier très venteux qui fait pâtir les moteurs d'autos et qu'on appelle familièrement "le Col de Quatre Heures". Il y avait même jadis une guinguette à goûter (donc, "de quatre heures"). Il faut bien sûr parler le patois pour comprendre : c'est en fait "le col des quatre vents", on
JGR/001 l'avait oublié.

Il existe "les Malaures" près de St Denis-Com-
DLH/190 barnazat , et un quartier du Puy s'appelle "Mialaure".

A Malaure de St Martin d'Ollières, il y avait trois moulins (Roger Libeyre)(voir "la Maille"), et ce lieu-dit comprend plusieurs terroirs : les Rivaux, le Bois de Malaure, le Pré de la Maison, Devant la Porte, le Pré de la Font, Derrière la Grange, les Chaussades, si l'on ne compte pas "Maloux"(voir plus haut).

L'un des moulins de Malaure a toujours ses meules (fixe et tournante) en août 1986, mais pour combien de temps encore? On peut suivre le trajet du canal d'alimentation en eau qui passe sous la route, et dont la pélière est située beaucoup plus haut sur le ruisseau. (Noter la prononciation patoise du nom de lieu, et voir l'explication donnée pp. 225/226).

Le ruisseau de Malaure porte le nom de "la rieu" (la rjœ) pour les habitants de Malaure et de Riolles, mais tout n'est pas si simple.

La Malaure, ruisseau, prend sa source au nord de la commune de Chassignolles, sert de limite aux départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, et se jette dans l'Auzon au Moulin du Mazelet, commune de St

Hilaire. La Malaure s'appelle également le "Ruisseau
CJT/163 des Poules".

Pour compliquer les choses, le Cadastre rénové appelle la Malaure "ruisseau du Mazelet" pour toute sa partie qui borde au sud la section C entre le Mazelet et Malaure. C'est une erreur, puisque le véritable ruisseau du Mazelet descend de Valivier et passe entre Espeluches et Bonjour.

Le "ruisseau des Poules", venant de la Rouveyre, et le "ruisseau de la Varneyre", venant de Chassignolles, s'uniraient-ils donc pour former le "ruisseau du Mazelet", une courte portion de cours d'eau entre le Mazelet et la Jointure, pour devenir ensuite le "ruisseau d'Auzon" en recevant le "ruisseau de Montavary" ? (Voir "le Mazelet").

70 **LE MAZELET** (ve l maz'le)
(ve l ma'zœl)
Parcelles CAN 988/1013, 1015/1016
Parcelles CRE 1158/1174, 1188.

Dans d'innombrables chartes, on trouve soit le
CAS/730 mot "mansus", soit le mot "mas", avec le même sens. En
ROS/076 1291 même, on trouve "mansus de masello", un peu comme
CJT/173 si l'on disait "une parcelle nommée La Parcelle".
CJT/174 En 1400, "lo mas" est un nom de lieu à Azerat et la Chaise-Dieu, et c'est toujours un nom de lieu ha-
DLH/199 bité à Varennes-sous-Usson (Puy-de-Dôme).

Le mot latin "mansus" se traduit par "un man-
VIT/288 se", ce qui signifie "une exploitation rurale", le do-
ROS/090 maine occupé par un tenancier et comprenant des terres, des bois, des prés. Dans les documents des 9ème et 10ème siècles, le mot "mansus" est souvent accompagné du nom du tenancier.

Beaucoup de "manses" finissent par constituer
PRF/261 un village, un hameau de quelques feux, un "mas" dans les montagnes. Dans le Midi, le mot "mas" subsiste au
FLC/163 sens d'habitation rurale. En Haute-Loire et dans le Puy-
ADN/426 de-Dôme, c'est une habitation isolée, et en ancien fran-
PEG/266 çais, une petite maison.
AC/1693 Le 16 février 1693, un secrétaire écrivait "le ruisseaux du Mazellet dessandan à Auzon", et parlait ensuite du "rif du Mazellet". C'est la mention la plus ancienne que je connaisse si l'on excepte une mention à l'état-civil datée du 10 avril 1658, où l'on écrivait aussi "Mazellet" (voir page 77). En 1694, on parle du
AC/1694 "chemin tendant de Riolles au Mazellet", mais le 23 juin
AC/1772 1772, dans le même acte, l'orthographe est différente à trois lignes d'intervalle.

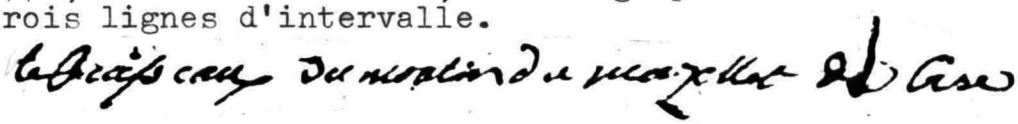

"...un pré jouxtant le ruisseau du moulin de Mazellet de bise, plus un autre pré appelé le Pré Bas portant regain contenant entour un quintal foin joignant le pré de Be-

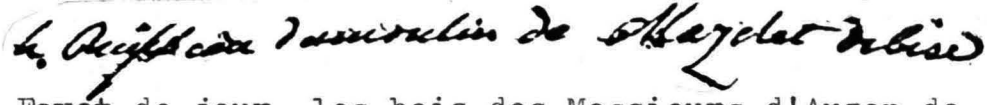

noite Fayet de jour, les bois des Messieurs d'Auzon de midy, le pré de Dissard de nuit, le ruisseau du moulin de Mazelet de bise"...

Notre "mazelet" est en Haute-Loire en ce qui concerne le lieu d'habitation, mais il comprend plusieurs terroirs qui peuvent se situer en Haute-Loire ou dans le Puy-de-Dôme, le ruisseau faisant limite: la Chenevière, Moulin Bas, Pré Pierrot, le Verdier, le Fargeoux, etc.

La carte de Cassini indique Toucheronde à l'emplacement approximatif du Mazelet (voir p. 113). Il y a probablement une inversion ou une confusion entre ce hameau et le Moulin de Diard ou Chambevert. Quoi qu'il en
CJT/280 soit, en 1907 on considérait Toucheronde comme une localité détruite de la commune d'Auzon, ce qui la placerait plus à l'ouest sur la carte, probablement au nord de la Lette, de Chaniat ou d'Escolges.

En 1820, M. Deribier signale dans son "dictionnaire topographique de la Haute-Loire" (le Puy, 1820) une seule maison au Mazelet pour une population de huit habitants. Rien pour le Mas, et rien pour Toucheronde.

En 1869 Hippolyte Malègue ("Eléments de statistique générale de la Haute-Loire", Paris, 1872) trouve au Mazelet deux maisons occupées par un total de treize habitants. Personne à Toucheronde, ni au Mas d'Espeluches. A la même date, Espeluches comptait 75 habitants répartis dans seize maisons. Ce nombre s'explique par le besoin de main d'oeuvre pour la mine qui y fonctionnait depuis 1843 au moins.

En 1832, le brouillon du cadastre avait placé le Mazelet dans le Puy-de-Dôme, à l'emplacement de la bâtisse appelée "Moulin-Bas", une annexion que la commune de St Hilaire aurait pu contester, si elle n'avait été corrigée.

Cette paroisse de St Hilaire - et St Hilaire lui même - se trouvent mentionnés tout au long de notre histoire régionale.

Ecclesia S. Hilarii, au 11ème siècle, dans le Cartulaire de Brioude (chapitre 8ème).

Sainct Alary en 1379 dans les comptes de B. Florenc.

Prior S. Ilarii supra Alzonium en 1397, avec la Chaise-Dieu et Azerat.

Saint Alire en 1398 dans les comptes de Berthon Sanadre.

Saint Alaire près d'Auzon en 1401 dans les comptes du même receveur d'Auvergne pour le Duc de Berry (voir P. 56).

S. Ylerus en 1480, à la Bibliothèque nationale (ms.lat.n.acq. 1224 f° 242/5°)

Saint Hilaire en 1789 était dans la province d'Auvergne, élection d'Issoire, sub-délégation de St
CJT/253 Amant-Roche-Savine, et du ressort de Riom.

Son église paroissiale, diocèse de St Flour et archiprêtré de Brioude, était sous le vocable de St Hilaire. La cure était "à la présentation du prieur" dont le bénéfice était possédé par l'abbaye de la Chaise Dieu. En 1793, et pour quelques années, St Hilaire devint "Mont-Hilaire", le temps d'une révolution (voir "la Garde-Montavary").

La prononciation patoise fait bien ressortir l'identité de St Hilaire et de St Alyre (ve sɛ̃ta'lar).

Le ruisseau du Mazelet descend de Valivier, et même, sous le nom de "ruisseau de Blanchet", de la Rabide et des Parnauds, limitrophes de Saint Vert.

Il passe entre Espeluches et Bonjour, puis au

moulin de Chambevert pour arriver au moulin du Mazelet où il reçoit la Malaure par le nord (voir "Malaure").

C'est au Mazelet seulement qu'il devient limitrophe de la Section C du cadastre de St Martin d'Olliéres jusqu'à la Jointure (q.v.) où il conflue avec le ruisseau de Montavary au nord pour former l'Auzon, ou "ruisseau d'Auzon", ou "ruisseau de l'Auzon". C'est par erreur semble-t-il qu'on l'appelle "ruisseau d'Auzon"
CJT/163 entre le Mazelet et la Jointure.

12 LA MINAUVE (ve la mi'nova)
Parcelles CAN 84/101, 332/348
CRE 231/232, 236, 269, 287/289,291.

L'abondance de graphies différentes pour ce toponyme est un hommage rendu à l'imagination des clercs, greffiers et secrétaires, et en même temps une preuve qu'il existe un problème de prononciation de ce mot, dû sans doute à un passage du "l" au "v" (voir pp. 225/226).

AC/1694 Sur un acte presque effacé de la fin du 17ème siècle, nous lisons ce toponyme par deux fois à une ligne d'intervalle. La première fois "Mainnove" avec un "n" rajouté par le clerc (mais peut-être "Mainnoule"?) et la deuxième "Lamainnove".

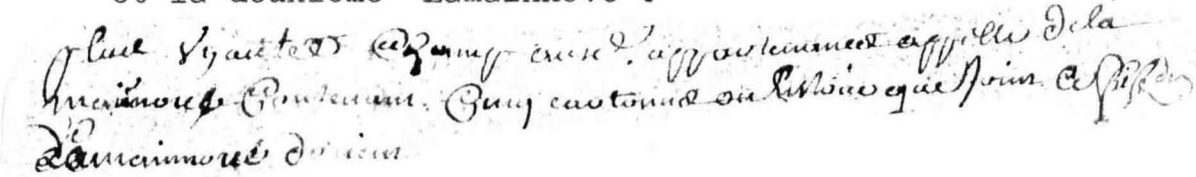

..."plus un autre champ auxd(ites) appartenances appellé de la Mainnove (?) contenant cinq cartonnées ou entour que joint le ruisseau de Lamainnove (?) d'orient, le champ advenu à Jeanne Dyssard de midy, champ de Jean Monnet, Jean Fourez et Antoine Chastrette le tout de nuit, le ruisseau de la Vernède de bize..."

AC/1778 S'il y a un problème de prononciation (tantôt le "l", tantôt le "v") on ne se compromet pas le 4 juillet 1778, on écrit "la Mino" tout au bord du feuillet, comme si la fin du mot manquait?

Le brouillon du cadastre de 1832 porte "Mainourat" pour ce terroir, qu'on intervertit avec celui de Combalibaux (c'est le "bouillon" du cadastre!).

AC/1833 Le 30 septembre 1833, on écrit "la Minaure". Puis les matrices cadastrales prennent la relève avec la Minauve en 1842, la Ménauve en 1859, la Minove en 1867. En 1884, la parcelle CAN 099 s'appelait "la Magnonne", mais devenait "la Méjouve" en 1907. On ne compte plus les "Ménaude, Minaude, Minaure, Muniauve, Minauves, Ménauves..."

Toutes ces variantes sont loin de faciliter le travail de recherche en étymologie.

Si l'on part de "minauve" ou "minove" en recherchant parmi les origines latines possibles, le dictionnaire Gaffiot nous propose "mina ovis", une brebis sans laine sous le ventre. C'est très intéressant et très pittoresque, mais impossible car le mot latin "ovis" (brebis) a produit "ouïlle"('wija) dans le patois local. On devrait donc trouver plutôt "la Menouille", ce qui n'est jamais le cas.

Parmi d'autres étymologies impossibles ou im-

probables, citons la menole ou menove, disque de bois ajouré tenu au bout d'un long manche, et servant à bri-
AV3/168 ser le caillé lors de la fabrication du fromage. On travaille vivement ce caillé avec cet outil pour le diviser en grains et pour en faire sortir le "mergue" (sérum). Quel est le rapport avec notre Minauve de Riolles?

Un autre mot technique concerne l'attelage. Les jougs à deux têtes de notre région ont deux "courdailles" (kur'daj) où l'on passe le timon du char. Ces "courdailles" sont soutenues par la "mounive" (mu'niv), courroie de cuir passée dans un trou du joug et ensuite par dessus pour fixer le tout. Quel serait le rapport avec la Minauve de Riolles, même écrite "Muniauve"?

Si nous utilisons "la Minaude" comme point de départ, il faudrait penser à "mounia", mot savoyard qui
PEG/278 signifie "petit tertre", ou à "munho", mot basque qui
PEG/281 veut dire "tertre, motte, mamelon, colline". Bien sûr, il y a là une montagne qui culmine à 733 mètres, soit trois mètres de plus que la Garde-Montavary, mais dix-huit mètres de moins que la Garde de Riolles. La Savoie ou le Pays Basque sont trop loin d'ici pour avoir fourni l'origine du mot.

Si notre base de départ est la graphie "la Minore", cela devrait signifier "(la montagne)la plus basse". Alors, où se trouve la"majore"(la plus haute)? Il existe bien à Chassignolles une "Roche Majaude". Elle est située près de Jourchannes, mais on dit plutôt "Roche-Maniaux", et pourquoi rapprocher sans raison deux sommets si éloignés l'un de l'autre?

Il existe à Châtel-Guyon un quartier de la
TEL/096 "Mouniaude". Par téléphone le 18 mai 1983, M. Marcas confirmait que "mouniaude" venait du mot patois "mouniau"(mu'njaᵘ) qui là-bas signifie "les moulins". Si c'est la bonne solution, la Minauve est une variante du Mounard (q.v.) et pourrait faire partie à l'origine du même grand terroir des "Moulins" qui auraient existé sur le ruisseau de Montavary (ou "de la Vernède"), ou sur le point culminant de la Minauve s'il s'agissait de moulin à vent? Il n'en reste absolument aucune trace (voir "le Mounard").

Notre dernier recours est la graphie "la Minaure", utilisée pour les parcelles CAN 342 et 348, et qui pourrait signifier "la mine d'or", du bas-latin "mina aurea". En vieux français, "minier" voulait dire "un lieu d'extraction minière". Dans la correspondance
VIT/314 d'Alphonse de Poitiers, on trouve en 1267 "...pour ouvrer la mine trete dou miner d'Orzeals" (pour mettre en oeuvre la mine pratiquée dans l'exploitation d'Orzeau).

"Les Mineyres" est un lieu-dit de la commune
VYL/213 de Lubilhac (Haute-Loire), ancienne mine d'antimoine ci-
CJT/179 tée par Legrand d'Aussy dans son "Voyage d'Auvergne".

Dans une communication téléphonique du 23 mars 1983, M. Périchaud, du BRGM de la Roche Blanche, confirmait : "La Minaure est située sur la fracture qui va d'Estroupias à la Rabide, et qui fournit du mispickel. Le mispickel est généralement présent lorsqu'il y a de l'or, mais l'or n'est pas nécessairement présent lorsqu'il y a du mispickel" (voir "le Rodier" et "les Mines du Rodier, pp. 181 sq.).

Il serait intéressant que ce nom ait été donné au terroir au début de notre ère, mais malheureusement, à ma connaissance, aucun déblai, aucun terrassement, aucun éboulis, aucune grotte ou tranchée n'existe qui pour-

rait confirmer cette théorie. La seule galerie sur ce terroir a été creusée au début de notre siècle, alors que la Minaure (?) était ainsi appelée depuis belle lurette. Nos deux dernières propositions sont les plus probables, mais ne sont pas absolument convaincantes.

3 LE MONARD

(ve l məʏ'nar)
Parcelles CAN 39/40, 61/63
CRE 316/323,
330/331, 342/343

AC/1787 Le 31 mai 1787, Chantagrel écrit "le Monard" (voir p. 221), et avec "le Mounard", c'est la transcription la plus utilisée. On trouve pourtant aux matrices cadastrales "le Monaud" et même "le Morand", mais il s'agit là d'erreurs, car personne ne prononce ainsi.

AGL/035 En celtique, "menars" ou "minard" signifiait une fontaine. Un mot assez rare dans le patois de la ré-
PBV/012 gion "molard" veut dire un tertre, mais ni l'un ni l'autre ne sont satisfaisants à cause de leur rareté.

Le Monard est en fait un moulin. L'existence des moulins à eau en Gaule est attestée dès la fin du 5ème siècle par un passage du "De vitis patrum" de Grégoire de Tours (un Auvergnat, malgré le nom) où il est question d'un moulin bâti sur l'Indre par St Ours.

AUD/001 Le moulin à eau est apparu dans la deuxième

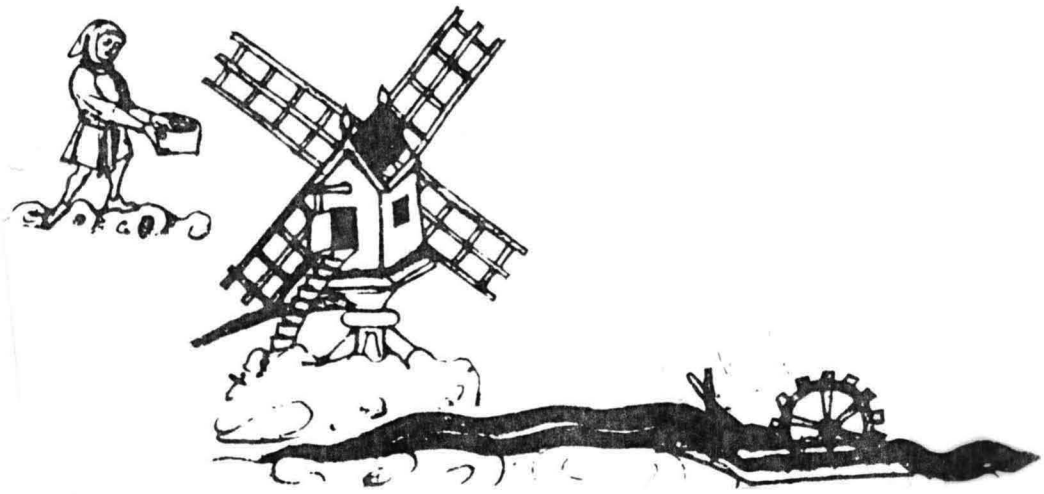

moitié du 6ème siècle et s'est quelque peu répandu en
DAG/346 Limagne, permettant de l'exploiter de façon encore plus
DAG/350 intense (voir Malaure et le Rodier). Grégoire de Tours emploie d'ailleurs, pour désigner des moulins, "molina". C'est de "molinum" que vient notre mot "moulin", bien que le latin du Moyen-Age ait constamment préféré "molendinum", formé lui aussi sur le nom de la pièce essentielle du moulin, la meule, "mola"(voir "le Planard des
LOL/567 Meules").

CAS/731 Au 10ème siècle, "molendinus, molnaris, mole" sont tous des mots qui s'apparentent avec notre mot moderne "moulin".

CAS/435 A Varennes-sous-Usson à cette époque, il y avait un terroir que le Cartulaire de Sauxillanges appelle "terra de molnars" (n° 594).

NET/329 L'ancien occitan "molinal"(adjectif) signifiait "de moulin", et son dérivé, fréquent dans le Midi, "molinar, molnar", emplacement de moulin, ou même moulin, qui s'est figé comme nom de moulin, puis de locali-
ENN/159 té : le Mounard de St Martin d'Entraunes (Alpes Mariti-

mes), Monard de Larodde (Puy-de-Dôme), ou encore "les Mounines", un terroir le long de l'eau situé à Moulins dans l'Allier, ou "Sept Meules" en Seine Maritime, ou
LOL/570 "Sept Molles" en Haute Garonne, ou "lo mouli de las mou-
A83/204 neiras" c'est-à-dire "les Meunières" dans la commune de
MTM/013 Chomelix en Haute-Loire. Marie-Thérèse Morlet traduit "las Mouneiras", nom d'un moulin sur l'Arzon, par "les Mouneyres".

31 **MONTANIER**

(ve mɔta'njeⁱ)
Parcelles CAN 797/799
CRE 107, 730/734

En 1866 les matrices cadastrales donnent "Montegnier" pour la parcelle CAN 799, mais on trouve aussi les écritures "Montenier, Monténier, Montagnier, Montignier". Elie Pialoux dit "Champ Montagnier" (q.v.).

On pourrait penser que le mot vient du latin
VIT/201 "montanea" (une montagne). Montaneys, dans l'Ain, en est un dérivé, montanier étant alors un montagnard.
ADN/440 On pourrait penser aussi que des noms comme Montignac ou Montagny sont d'anciens domaines gallo-romains venant des noms "Montanus" ou "Montinus".

"Montaniacum" viendrait, dit-on, du nom d'hom-
ADT/281 me latin "montanius" qui est rarement un nom géographique. Pourtant le Cartulaire de Sauxillanges pour l'année
PRF/577 927 (n° 13) donne "...in monte asinario" (= au mont des ânes, à Montanier) qui pourrait bien concerner un terroir de la commune d'Usson. Il existe un autre Monteigner près de Genestines, dans la commune de St Etienne-sur-Usson. Trois autres sont connus dans le Cantal, sept en
ADT/281 Haute-Loire, trois dans le Puy-de-Dôme, à Charbonnier, St Gervazy et Villeneuve, écrits "Montagnat", et un "Montagnac" à Sauvagnat-Ste Marguerite. Notre Montanier fait partie de cette série.

Il faut aussi signaler que c'est un nom de famille de la région. En 1568, le curé de St Martin d'Ollières s'appelait Montaignier.

6 **MOULIN A VENT RUINÉ**

Cette mention est portée sur la carte de l'Institut géographique national au 1/55 000ème pour la parcelle CAN 192 (CRE 309) du terroir "la Comtesse" (q.v.), au croisement du chemin rural d'Ollières et du chemin départemental 24E.

Cette erreur est fort probablement due à une mauvaise lecture du cadastre de juin 1832 dont le brouillon porte une triangulation due à M. Billiaux, géomètre de 2ème classe. La parcelle CAN 192 porte la mention écrite "vers le moulin à vent", sans doute un point de visée nécessaire à la triangulation.

Il y avait bel et bien un moulin à vent à Riolles, mais situé dans le terroir du Suc, ou Suquet (q.v.), et répertorié aussi bien dans le brouillon que dans la version définitive du cadastre de 1832. Il était situé dans la parcelle CAN 684, circulaire, elle même à l'intérieur de la parcelle 685, de forme trapézoïdale.

Il n'en reste plus trace actuellement, sauf peut-être les larges pierres plates qui servent de bor-

dure au chemin qui mène à Combelles ou aux Roches, et qui à l'origine auraient pu servir de soubassement à un moulin en bois.

L'implantation de ces moulins à vent était soigneusement calculée en fonction de la rose des vents.

72 LE MOULIN BAS DU MAZELET

(ve l mu'ji ba)
Parcelles CRE 1165 et 1166
(voir "le Mazelet" et "le Pré de Mathieu, le Monard").

Ce "moulin-bas" est baptisé "moulin du Mazelet" sur le brouillon du cadastre de 1832, erreur de M. Billiaux le géomètre. Sur ce même brouillon, on distingue une petite construction supplémentaire au sud-est du moulin-bas, peut-être une annexe de taille inférieure au moulin lui-même, et alimentée par la même pélière.

Mme Fournier confirme que ce moulin était déjà une ruine en 1930, avant l'inondation de juin.

La "peslière" du moulin se trouve à gauche en contrebas du chemin, alimentée par une "rase" qui traverse la parcelle CRE 1164 , et provenant du ruisseau créé par deux affluents, la Malaure et le Mazelet. En janvier 1983, on devine encore très bien cette rase. Le moulin lui-même est réduit à quatre murs et une "maille" qui semble encore intacte.

Pour l'origine du mot "moulin", voir "le Mo-
CAS/655 nard". On trouve "campo del moli" (n° 979) au Cartulaire de Sauxillanges au 10ème siècle, ainsi que "moli"
MTM/081 en Haute-Loire en 1204.

Dans le Puy-de-Dôme, il existe une dizaine de
DLH/213 lieux habités portant le nom de "Moulin Bas", dont un à St Genès-la-Tourette.

69 LE MOULIN BEAUREGARD

(ve l mu'ji bɔr'gar)
Il n'existe plus de traces de ce moulin semble-t-il, mais il a bel et bien existé. Il est porté sur le brouillon du cadastre de 1832. Peut-être était-il déjà à l'état de ruine?

A la limite sud du Fargeoux, il était alimenté par une rase qui coupait en diagonale nord-est / sud-ouest la parcelle CAN 1012 (CRE 1169). Le Moulin-Beauregard était accessible par un chemin qui partait du Moulin-Bas du Mazelet.

Il n'y a aucun doute que ce moulin portait le nom d'un propriétaire. En effet, ce nom de Beauregard était porté par des habitants de Riolles et de St Martin d'Ollières.

20 LE MOULIN DE GAURE

(ve l mu'ji d gœʏr)
(ve l mu'ji grɑ̃ dɛ̃ 'ba)
C'est le moulin de la mine du Rodier, sur le filon du Rodier, à cheval sur le cours actuel du ruisseau de Montavary. A cause des mines, le paysage antérieur a bien changé, mais à l'aide du cadastre de 1832, il est encore possible d'imaginer comment il était.

Il en reste quatre murs, la chute et le canal d'adduction pris entre deux murettes de pierre. Ce canal joue maintenant le rôle de cours du ruisseau, mais au 19ème siècle, avant l'exploitation du mispickel, le cours du ruisseau de Montavary passait plus au nord, ce qui serait impossible maintenant à cause des montagnes de déblais de minerai de la mine.

Sur le cadastre de juin 1832, on trouve cette inscription "le Gaure, moulin", en abrégé.

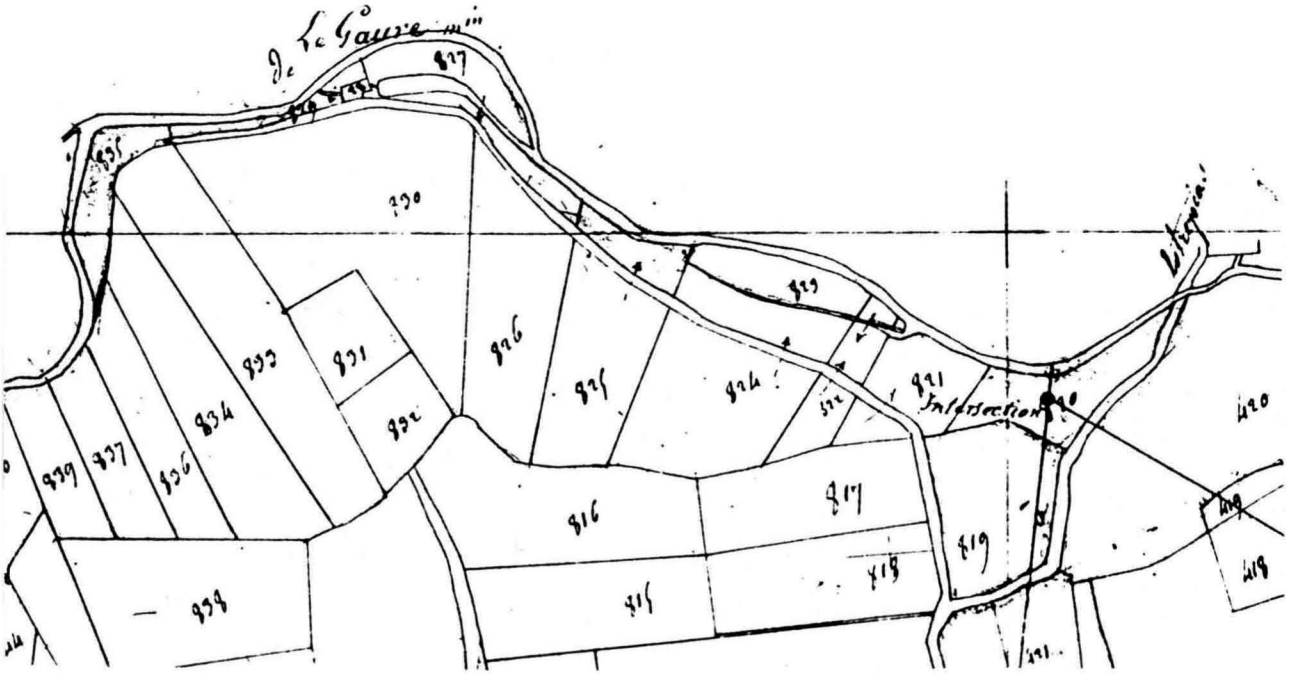

Dans le "Dictionnaire des lieux habités du Puy-de-Dôme" de C. Faugère (Clermont, 1892), il est possible qu'il soit signalé, car l'auteur y indique un Moulin de Gaure, seule appellation dans la commune de St Martin d'Ollières (voir "le Gorre").

"Moulin de Gaure" pour les habitants des environs, pour les propriétaires qui l'habitaient, ou qui habitaient le Rodier où ils faisaient "aller" un autre moulin, il portait un nom différent : c'était le "Moulin Grand d'en bas". L'autre moulin du Rodier, situé en amont et au nord du ruisseau, était probablement le moulin d'en haut.

On en trouve mention dans un contrat en date du 22 mai 1902 entre les époux Clémensat-Fournier du Rodier et M. Pousse (voir "les Mines du Rodier", p. 183).

> "Le moulin sis à Rodier dit "Moulin Grand d'en "bas" et ses prises d'eau, bief et écluse. Il "pourra transformer ces moulin et chute d'eau "comme il l'avisera.(...) Les bailleurs s'en- "gagent à l'avoir vidé de tout ce qu'il con- "tient dans le délai de trois mois de ce jour "et qui leur est formellement réservé, n'ayant "qu'à laisser seulement la roue hydraulique."

Le moulin a donc perdu son premier nom de "Moulin du Gaure", puis celui du "Moulin Grand d'en bas" pour n'être plus appelé de nos jours que "la Mine du Rodier".

44 LE MOULIN DE LA GARDE

(ve l mu'ji d la 'garda)
(ve l mu'ji d ra'ja)

Ce moulin de la Garde est porté sur le ca-

dastre de 1832, dans la Garde-Montavary, juste au sud du ruisseau "Min de la Garde".

"Moulin de Raillat, ruines" est signalé dans une édition de la carte de l'Institut géographique national au 1/50 000ème. Raillat est un nom propre de personne. La famille du propriétaire était de Lavialle. En patois, on dit même quelquefois "Vé Raillat", c'est-à-dire "à Raillat" (Précisions de M. Magaud de Lavialle).

En 1988, on suit encore très facilement son "béal", sa "peslière" et son canal d'adduction d'eau, même si les murs du moulin lui-même sont si ruinés qu'ils disparaîssent pratiquement sous la végétation.

Au nord du ruisseau, et donc dans la commune de St Jean-St Gervais, mais à quelques mètres du moulin de la Garde, existe un autre moulin qui est maintenant utilisé comme bergerie. C'est le "Moulin de Mège", ou encore connu par quelques-uns sous le nom de "Moulin de Thonat". Même si un "mège" était un médecin en ancien français, il s'agit encore là d'un nom de personne. Ce moulin est aussi connu sous le nom de "Moulin du Vent" (mul dji vɛ) (Mme Fournier de Riolles) mais le bon sens se refuse à imaginer un moulin à vent dans ce fond bien protégé par les collines des alentours.

19 LES NARSES.

(ve la 'narsa)
Parcelles CAN 384/386
CRE 162/164

Aux matrices cadastrales, on trouve les graphies "les Narses, les Narces"(en 1842 par exemple pour la parcelle CAN 385) mais aussi "les Naras", ce qui est manifestement une faute d'orthographe. Pour les parcelles CAN 386 et 388, on trouve également "les Marées" ainsi que "Combe de Bra" pour la parcelle CAN 388, au moins une fois.

C'est un nom propre assez fréquent : la Narse
DLH/247 de Gelles (Puy-de-Dôme), les Narses de St Anthème et de
CJT/196 St Eloy, la Narce (à St Front en Haute-Loire dès 1646),
FLC/056 la Narce encore aux Salces en Lozère, la Narcette de Freycenet-la-Tour, Lanarce (Haute-Loire), etc.

ENN/028 Ce nom de lieu provient du nom commun "narso", mot gaulois provenant lui-même d'un radical pré-celtique "nar" qu'on trouve dans toute l'Europe, et dès l'époque préhistorique en Auvergne, dans le Limousin et le Gé-
A73/253 vaudan. Ce mot signifie une prairie humide, un marécage et tout un accompagnement de fondrières, croulières, tourbières, eaux souterraines, marécages recouverts d'her-
FLC/056 bes, selon les régions.

PBV/014 M. Bonnaud signale que c'est le nom patois du
FOA/--- marais, un fond marécageux, un pré truffé de joncs, ce
PN1/103 que confirment les atlas linguistiques de M. Nauton.
PN2/920 M. Pégorier est encore le plus précis :
PEG/282 narse (sf) marécage, fondrière, lieu tourbeux pénétré d'eau dont le sol est mouvant (Auvergne).
var. narce.
syn. nauza, nauda, sanha.

Comment expliquer qu'on trouve "les Marées" comme nom de parcelle?

Le sens de "les narses" est évident pour un patoisant, mais le secrétaire effectuant la transcription a bien pu demander : "Les Narces, qu'est-ce-que c'est?" et quand on lui a répondu : "ce sont des marais" il a écrit "marées" sans se poser d'autres questions.

1 **LA NOTTE** (ve la 'nœɣta)
Parcelles CAN 001/008
CRE 302/305

En 1860, on écrit "la Notte" pour la parcelle CAN 005. C'est en effet la graphie la plus fréquente, mais on trouve également "la Motte" pour CAN 003, qui est une faute d'orthographe.

La parcelle CAN 001 (CRE 305) est "la Notte, coudert d'Ollières".

CJT/196 Dans la commune de Beauzac, un "mansus de la nauta" est mentionné dès 1346.

TEL/095 La Naute existe à Montregard et à Châtel-Gu-
FOA/--- yon, la Nautte à Arlanc, les Nautes à Vernassal, la Not-
DLH/248 te à Pionsat, les Nottes à St Flour et St Dier, etc.

Je crois qu'il faut se méfier, au moins dans la région, de l'interprétation proposée par Dauzat :

"La Note, la Notte, surnom probable du chan-
"teur de lutrin.
"Notier, Nottier, secrétaire, en ancien fran-
"çais, dérivé de "note".

En effet, les noms de personnes sont très souvent dérivés des noms de lieux, et plus rarement l'inverse.

"La Notte", dit M. Carle, c'est la butte qui domine la route d'Ollières, mais aussi le terroir qui se trouve en contrebas à gauche de la route en allant à Ollières.

Cette remarque permet d'interpréter le nom de deux façons. Si l'on considère le point bas à gauche de la route, où l'ancienne route franchissait le ruisseau à gué, il faut en venir au mot gaulois "nauda", la boue,
ADN/453 le marécage, la terre humide, un équivalent de "narse" (q.v.). Ce mot "nauda" aurait donné dans l'ouest et le Centre "la Noue, la Noë".

Si l'on considère la butte à droite de la route, c'est "la (colline) haute", et l'adjectif au féminin existe tel quel en patois, avec ce sens, qui est probablement la bonne explication.

Le chemin qui sépare "la Notte" du "Rivau de la Notte" est indiqué "chemin du Charial à Chassignolles" sur le brouillon du cadastre de juin 1832.

97 **LE NUGEROUX** (ve l nydzeⁱ'ru)
Parcelles CAN 272/285
CRE 505/520

En 1842, on trouve "Nugeroux" pour la parcelle CAN 273, ce qui est l'écriture la plus courante. En 1850, on écrivait "Nougeroux". On lit aussi "Nugeraux, Augeroux"(qui est une lecture fautive) "le Nugeroux" et même "Neigeroux" qui est très joli, mais faux, pour la parcelle CAN 277/CRE 520.

En latin, "nucetum" était un lieu planté de noyers. On en connaît diverses formes romanes (en roumain, italien et espagnol), mais il n'est pas attesté
VIT/253 en français.

Il faut partir du latin "nux"(une noix) qui donne le dérivé "nucarius" en bas-latin pour se trouver
LOL/622 sur la bonne voie.

Au Cartulaire de Sauxillanges, c'est-à-dire
CAS/732 dès le 10ème siècle, on a "nugerio" (n° 610) ou "noge-

rium, nugers" (n° 559, 956).

Il existe peu de toponymes dérivés, dit-on
A62/166 dans l'Almanach de Brioude, mais il faut citer quand
CJT/198 même le Nugier à Laval-sur-Doulon, Nougeroux en Cha-
LOL/622 rente et Charente maritime, Nuzerolles dans le Cantal et d'autres encore.

A l'ouest de Volvic, il y a le Puy de la Nugère, mais "la Nugère" et les termes parents désignent manifestement le bois de noisetiers, compte tenu de l'emplacement des lieux dans des régions élevées, froi-
FOA/--- des et humides, où le noyer n'a jamais vécu.
PBV/014 En patois, "nugier, nugeir" = noyer. Signa-
PN1/277 lons un autre terroir dans les appartenances de Riolles qui porte ce nom, "Roche-Noyer"(q.v.).

C'est donc un lieu planté de noyers, au moins à l'origine, ce qui n'est plus le cas : il en reste un au bord de la route.

Cet arbre est apprécié pour ses fruits et fait de très beaux meubles, mais il ne résiste pas aux froidures exceptionnelles.

25 LES PARIS (ve la pa'ri)
Parcelles CAN 819/820
CRE 120

En 1837 aux matrices cadastrales, c'est "les Paris", mais plus tard, on a aussi "la Paris". Tout le problème est qu'en patois le féminin précédé de "la" peut être compris comme un singulier ou comme un pluriel.

Ce sont les prés situés sous les Pichets.
CJT/203 En 1455, on trouve "les Perres" à la Chaise-Dieu. C'est de nos jours "Paris" à St Maurice et à
DLH/254 Courpière, "les Paris" à St Priest-des-Champs, ou encore "Parry" dans la commune de Roche-Charles.
VIT/301 En Suisse, ce mot "parey" signifie une paroi ou muraille rocheuse. Des bévues ont été relevées aux cadastres (comme d'habitude) et sur les cartes des Alpes françaises. "La granda parei" (= la grande paroi) y est devenue "le grand appareil", mais ce genre d'imbécillité
MUN/007 est monnaie courante chez nous depuis 1539, date de l'édit qui imposa le français comme langue écrite officielle, alors que les traductions ou transcriptions du patois n'étaient pas toujours commodes (voir "les Marées" dans l'article "les Narses").

En Velay, "paret, pareit" signifie toujours une paroi, mais a plus souvent le sens de "mur de clôture", ce qui nous donne la véritable explication : des murettes de pierres sèches destinées à retenir la terre
FOA/--- dans une pente, tout comme dans le patois du Cantal avec
AV3/210 le mot "paret", du latin "paries".

Je me risquerais à dire, mais c'est une opinion personnelle, que "la palle, les palles, la palette, les palettes" ont la même origine dans le mot latin "paries" et ces toponymes signifient aussi "des murettes de pierres sèches pour retenir la terre dans une pente", comme "les Paris" ci-dessus (voir "le Gorre").

Je sais qu'on appelle "palles" ou "palettes" les planchettes utilisées dans les rases pour diriger l'écoulement de l'eau d'un côté ou de l'autre, mais les terroirs ainsi nommés ne sont pas parcourus de rases habituellement.

27 LES PATUREAUX (ve ly paty'rœy)
Parcelles CAN 800/810
841/845
CRE 70/72, 81/83, 99, 101/106.

AC/1694 Le 25 mai 1694, on décrit ainsi l'endroit : "...un vergier de pommiers, poiriers, noyers aud(ites) appartenances (de Riolles), terroir appelé des Pastureaux contenant sept cartonnées, joignant le chemin allant de Riolles au Goury de jour (c'est-à-dire à l'est) les paschiers de Jean Martin de midy (donc au sud), le chemin allant de Riolles aux Pastureaux Bas de bize (donc au nord) et le champ de Coudeyrettes de nuict (donc à l'ouest)..."

AC/1772 En 1772, un champ y est planté en "trouffes" (la pomme de terre), et il s'agit des "Paturaux". Plus
AC/1787 tard, c'est "les Paturaud", jusqu'en 1860 aux matrices cadastrales où l'on trouve toujours "les Paturaux", pour la parcelle cadastrée CAN 808 par exemple.

Ce n'est qu'en 1867 aux matrices cadastrales qu'on trouve "le Patural" pour la première fois, erreur qui sera largement utilisée par la suite. A Riolles pourtant, personne n'utilise ce singulier, ni en français, ni en patois.

On trouve un "Patural" ou des "Patureaux" à Gerzat, à Aulnat, et il en existe une douzaine dans le
DLH/255 Puy-de-Dôme comme toponymes, dont les plus rapprochés de Riolles sont à Valcivières et à St Anthème.

Les pâtureaux désignent bien sûr des prés où l'on laissait manger les bestiaux, mais au 17ème siècle les greffiers et clercs de notaire utilisaient de préférence le mot "paschier" dans le même sens comme nom commun.

24 LES PICHETS (ve ly pji'tsei)
Parcelles CAN 417/432,
812/818
CRE 110/112, 114/138, 149/155, 720.

Au folio 1270 des matrices cadastrales, la parcelle CAN 816 porte le nom des "Palettes" ce qui est une erreur, la parcelle 816 de la Section D portant ce nom. On trouve le contingent habituel d'erreurs et de fautes de transcription.

En 1842, voilà "les Pichets", qui est le toponyme le plus souvent utilisé. Mais en 1866, on trouve "Pichot", en 1852, "les Péchets", en 1871 "les Pichots", en 1884 "les Piches", en 1896 "Pechêtre"...

Rarement trouve-t-on "le Pichet" ou "les Pichets". La parcelle CAN 420 (CRE 120/121) est "les Pichets, coudert de Riolles".

"Picher" est un hameau de Dorat, "Picheix" une maison de Latour d'Auvergne, "le Pichier" un village
DLH/260 de Dore-l'Eglise, et "les Pichottes" un hameau de Culhat.

En 1274, "lo pi chals" était une transcription du "Pin" de la commune de Chanaleilles ("lo pi"= le pin,
CJT/211 mais je ne trouve aucune explication pour le mot "chals").

"Les Pichets" serait-il une mauvaise prononciation de "paschier" qui signifiait une patûre au Moyen-Age? Ce n'est certainement pas la bonne piste.

PEG/313 Dans les Pyrénées et en Gascogne, un "pich" évoque un petit filet d'eau ou un petit torrent. C'est l'idée qui ressort aux explications données par les habitants de Riolles. "Il y a une source en haut des Pichets, c'est là où il fallait puiser l'eau" (M. Carle). "A la limite de ma parcelle, il y a une source qui donne toujours de l'eau, même s'il fait très sec. C'est là que les gens de Riolles venaient "picher" l'eau quand il n'y en avait plus ailleurs"(M. Libeyre).

La bonne solution est encore ailleurs. Le mot latin pescaria (une pêcherie, un vivier) a donné en français les mots "pécher, picher, pichier" qui désignent
C86/029 souvent des ruisseaux ou des lieux proches de ruisseaux.

Dans le sud du Velay et ailleurs, le mot "peschier" désigne un marais, un étang à poissons ou encore une mare peu profonde. On dit maintenant plutôt des "serves", mais dans les Pichets de Riolles, deux sont encore visibles par les murets qui servaient de barrage à la partie inférieure. Ils sont de taille respectable, suffisante pour être à l'origine du toponyme. Un chêne pousse d'ailleurs au milieu de l'une d'elles.

61 **LA PINATELLE** (ve la 'pjina'tɛla)

Parcelles CAN 1034/1050
CRE 1078/1085, 1202, 1205.

AC/1694 Ce terroir est connu à Riolles à la fin du 17ème siècle, "...un autre boix ou terre herme scittuée auxd(ites) appartenances appellé de la pignatelle ..." Curieusement, dans le même document, il est identifié sous le nom de "la Pignatelle de Gray" par deux fois.

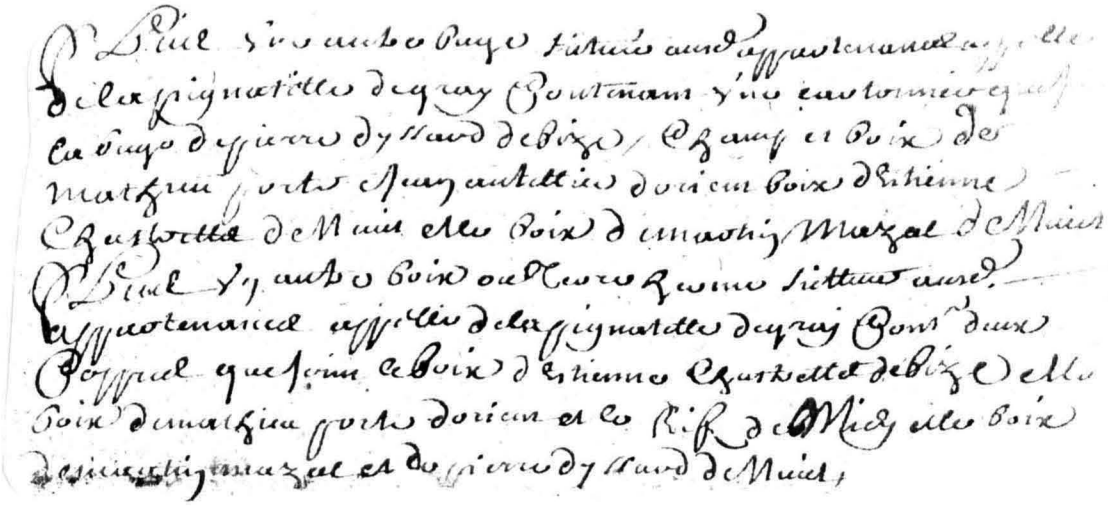

"...Plus une autre buge scituée auxd(ites) appartenances appellé de la Pignatelle de Gray contenant une cartonnée qui joint la buge de Pierre Dyssard de bize, champ et boix de Mathieu Porte et Jean Ostallier d'orient, boix d'Estienne Chastrette de nuict et le boix de Martin Mazal de midi. Plus un autre boix ou terre herme scittuée auxd(ites) appartenances appellé de la Pignatelle de Gray cont(enant) deux coupées que joint le boix d'Estienne Chastrette de bize et le boix de Mathieu Porte d'orient et le Rif de Midy et le boix de Martin Mazal et de Pierre Dyssard de nuict..."

En 1842, c'est "la Pinatelle" pour la parcelle CAN 1046, mais on trouve quelquefois "la Pinotelle" aux matrices cadastrales.

En latin, "pinus" = pin, d'où viennent les
DDM/567 mots patois et français.
TUR/005 "li quens Rolland se jut desuz un pin"
(le Comte Roland s'est couché sous un pin)
TUR/006 "prenent le rei, si l'drecent suz un pin"
(ils prennent le roi et l'adossent contre un pin)
En latin classique, "pinetum" = plantation de
DDM/567 pins. Le latin populaire "pineta" a donné "pinotine, pinatelle, pinatelloux, etc."
CJT/211 "Las pinatelas" est attesté en 1314. En patois,
PBV/015 "pinatela" est une pinède. En Provence et en Auvergne,
JCP/271 "pinatello, pignatello" désignent les forêts de pins. Ce
PEG/315 mot, francisé comme "la Pinatelle", désigne aussi des
DLH/261 villages, par exemple un hameau à Echandelys dans le Puy
A62/168 -de-Dôme, mais aussi à Chanaleilles, Montregard, St Pal de Mons, etc.

16 **PINATELOUX.**

(ve pjinat'lu)
Parcelles CAN 356/361, 391/394
CRE 170, 187/189, 192, 200/205, 227, 234/235.

A la fin du 17ème siècle, ce terroir est cité ("le Pignatelloux"), entouré de champs des familles Ma-
AC/1694 zal, Ortigier et Chastrette.

Tout le monde à Riolles dit "Pinateloux", mais les relevés des matrices cadastrales sont très fantaisistes, perpétuant sans doute des fautes de transcriptions très anciennes : en 1876, "Pinatine", en 1882 "Pinatelloux" comme en 1694, en 1910 "la Pénatine", mais on trouve aussi "Pénatine, Pinotine, Pinotive, etc."

Il faut toutefois noter que le nom donné oralement au terroir n'est fidèlement transcrit que pour les parcelles CAN 391/394.

Ce toponyme (pour son sens et son origine) est une variante de "la Pinatelle" (q.v.).

50 **LE PIN DU CRAPOUX**

Ce "pin du Crapoux" est seulement mentionné au brouillon du cadastre de 1832, et s'il s'agissait d'un toponyme, il est de nos jours complètement oublié. Si ce pin pouvait servir de point de repère à un ingénieur du Cadastre, il devait dépasser par sa taille toute la végétation environnante. Cette végétation devait alors consister en taillis plutôt qu'en fûtaie, ou bien, si le lieu était boisé, ce pin devait être d'une grande taille (voir "le Crapoux").

51 **LE PLANARD DES CRAPOUX**

(ve l pla'nar də kra'p^{f}u)
(voir "le Crapoux, le Planard des Meules")
"C'est l'endroit à peu près plat au bout du chemin, au dessus du communal. Ce "planard" est plus petit que celui des Meules, surtout depuis que les moutons ne nettoient plus les chemins.

Avant, tout le monde à Riolles avait un troupeau de moutons, tandis que maintenant il ne reste que deux ou trois petits troupeaux. J'ai passé toute ma vie avec des moutons autour de moi"(Mme Fournier).

68 **LE PLANARD DES MEULES** (ve l pla'nar d la 'mola)

Ce lieu-dit est inscrit "le rocher du Mazelet" au brouillon du cadastre de 1832. En descendant de Riolles au Mazelet, c'est la partie plate du terrain où se croisent les chemins de la Ribeyre, du Mazelet et de Pralong (Elie Pialoux).

Les deux mots sont à expliquer. En vieux fran-
VIT/213 çais, "plan, plain" signifient "lieu uni". Plus tard en français, le mot a évolué pour donner "plaine".

CAS/733 On trouve au Cartulaire de Sauxillanges "plania" (n° 385 et 416), "planitia" (n° 144) et "planum" (n° 722), ce qui nous donne des variantes du mot qui remontent au 10ème siècle environ.

PBV/012 Un planat est un lieu aplati, une planèze, un
ENN/125 endroit plat. Un plan ou une plagne est un petit plateau. (Guide Michelin Alpes 1981, p. 36).

Ici, il s'agit donc d'un palier dans un ter-
DLH/263 rain en pente. Il existe "Le Planat" à Olmet et à Sauxillanges.

Pour ce qui est des meules, il peut s'agir de celles des charbonniers, qui recherchaient un endroit plat pour empiler leurs rondins.

Au 17ème siècle, il existait à Paris des "jurés mouleurs et compteurs de bois ès ports de la ville". La fonction de ces officiers municipaux consistait à faire mesurer dans des "moles" ou moules cerclés de fer le bois à brûler, seul combustible dont se servaient alors les parisiens. Il se vendait sur les ports de la ville, Quai de la Grève, Quai de la Tournelle, et surtout Quai de l'école Saint Germain-l'Auxerrois (aujourd'hui Quai du Louvre) où subsiste encore la place de l'école. (...) Le "gros bois", compté sur un moule dont le prototype était conservé à l'Hôtel de ville, devait comporter au maximum une soixantaine de bûches, de 3 pieds ½ de longueur s'il venait de l'amont, de 2 pieds ½ s'il venait de l'aval, la "voie" de Paris correspondant à 3 moules. (...) Le "bois de corde", qu'on mesurait avec une corde représentant deux voies, était fait
JDL/169 de fagots, rondins et bûches vendus par quartiers.

CAS/731 Pourtant, dans le Cartulaire de Sauxillanges, "mole" désigne un moulin (voir "le Monard").

Notre "Planard des Meules" est très probablement "le palier qui mène aux moulins". Il y en avait en effet à droite et à gauche : le Moulin-Bas, le Moulin du Mazelet, le Moulin Beauregard, etc.

103 **LE PLOT** (ve l 'plo)

Parcelles CAN 157/163, 286/303
CRE 410/413, 415/435. La parcelle CAN 452 (CRE 711) est appelée une fois "le Plot", par erreur. Le folio 1077 des matrices cadastrales donne le nom de "Pré Grand" à la parcelle CAN 293 (CRE 434), mais il s'agit encore d'une erreur.

Vers 1694, un document nous situe "lo plot"
AC/1694 aux appartenances de Riolles. Pourtant il convient de se méfier, car le même document cite "le plot dumas". Il pourrait s'agir d'un autre terroir sis au sud du ruisseau de Malaure, près de l'ancien village disparu.

En 1882, aux matrices cadastrales, on trouve écrit "le Plaux" pour la parcelle CAN 302, ce qui fait penser à une graphie presque semblable (et peut-être de même sens) pour un bourg du Cantal, Pleaux.

Le toponyme est le plus souvent écrit "le Plot, le Plat". Jean Thonat disait "les Plats".

Au 10ème siècle, on trouve "plas" (n° 218 du
CAS/733 Cartulaire de Sauxillanges, qui comporte tant de toponymes, souvent multiples dans notre voisinage).

"Lou Pla", attesté à St Front en 1614, existe
CJT/214 aussi à Tiranges, Aurec, St Didier la Séauve en Haute Loire. Il existe une "Place du Plot" au Puy, et rien que dans le Cantal et l'Aveyron, on peut citer 24 exemples
ANR/353 de "plo" dans le sens de "plateau."
PEG/320 Dans le Tarn, c'est un terrain uni, peu incliné. Dans une zone qui couvre le Massif Central et qui descend au sud presque jusqu'à la Méditerranée, l'équi-
ENN/125 valent du "plan" ou de la "plaine" est le "plo".

105 **LE POMMIER D'ETIENNE**

(ve l p^{f}u'mei d tjan)
Ce terroir est ignoré à Riolles, semble-t-il, peut-être parce que l'appellation n'a guère survécu à "Etienne". Pourtant un acte du 25
AC/1694 mai 1694 ("le Pommier d'Estienne") le situe avec assez de précision pour qu'on puisse le situer dans la section C du cadastre, entre les villages de Riolles et Malaure.

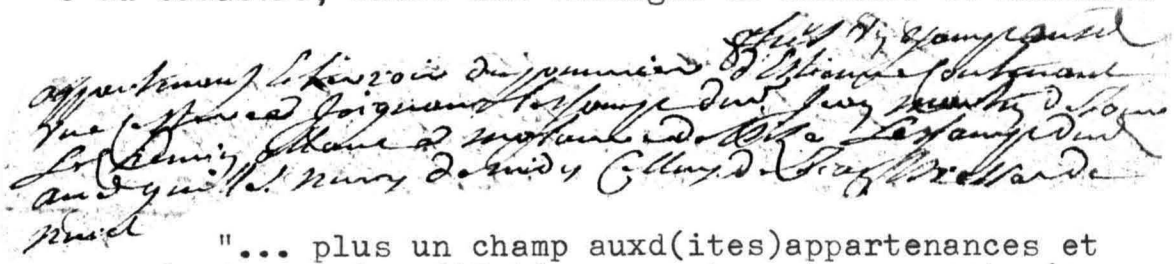

"... plus un champ auxd(ites)appartenances et terroir du pommier d'Estienne contenant une cartonée joignant le champ dud(it) Jean Martin de jour, le chemin allant à Malaure de bize, le champ dud(it) aud(it) Guillet Nurry (?) de midy, celluy de Jean Dissard de nuict..."

"Le pomier de Tianes" est à nouveau mentionné
AC/1787 dans la prisée Chantagrel du 31 mai 1787, prouvant ainsi une longévité d'au moins un siècle pour ce toponyme (voir p. 221, et "Champ Pommier, p. 235).

Ce nom de terroir pourrait bien être antérieur de beaucoup au 17ème siècle, car il remonte certainement à une époque où "pommier" ne signifiait par l'arbre, comme maintenant, mais plutôt le verger de ces arbres, ve-
PRF/202 nant du mot latin "pomerium", verger.

75 **LE PONT**

(ve l 'pwã)

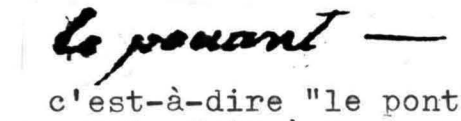

c'est-à-dire "le pont",
AC/1787 ne se trouve mentionné qu'une seule fois à ma connaissance, dans les listes de Chantagrel (p. 222). Il ne s'agit pas seulement d'un lieu-dit, mais bien d'un terroir, car la contenance en est estimée à deux coupées.

Il n'existe pas de pont dans le voisinage des

Prés Longs, mais il pourrait s'agir d'un passage sur le barrage qui alimentait en eau la rase des Prés Longs (voir le chapitre "les rases", pp. 172, 173).

23
109 **LE PRE DE LA FONT**

(ve l pra d la fwɔ̃)
Il en existe deux dans la Section C du cadastre de Saint Martin d'Ollières, l'un dépendant de Riolles, cadastré CAN 429 (CRE 138), situé dans les Pichets, au dessous de la fontaine, selon Mme Chambon. L'autre dépend de Malaure et domine les maisons du village dans le bas des Rivaux. C'est la parcelle CAN 188 (CRE 381).
(Voir "la Font Brihat", p. 260, pour l'explication des origines du mot "font").

En 1885, la parcelle avoisinant Malaure (CAN 188) était recensée "Le Pré de Lafont" aux matrices du cadastre, comme s'il s'agissait d'un nom propre de personne (voir "Malaure").

Le "Pré de la Font" attenant aux Pichets et aux Clouvées près du village de Riolles n'est jamais porté sous ce vocable aux matrices cadastrales, où l'on trouve plutôt "Coudert de Riolles" (voir "les Clouvées").

A la fin du 17ème siècle, on trouve cité dans
AC/1694 "les Clouvis" ..."le chemin de la fontaine dud(it) lieu".

En 1204 on trouve mention d'un "prat de la fon", et les graphies "pra, prat, pratz" sont également
MTM/083 utilisées. Ces graphies étaient déjà "prat, pratum" au
CAS/733 10ème siècle environ.
PBV/042 De l'Auvergne aux Alpes, "prat" ou "praz" est le mot patois pour désigner un pré (Guide Michelin Alpes 1981, p.36).

Le mot latin était "pratum", ce qui a donné
VIT/312 en provençal "prat, prada", et en Auvergne des toponymes tels que "le Prat, la Prade"(Sauxillanges), "le Pradat, Pradelles," etc.

106 **LE PRE DE LA MAISON**

(da'vɑ̃ la 'pʷɔrta)
(ve l pra d la 'mwizu)
Parcelles CAN 196/199
CRE 443/445

En 1851, les matrices cadastrales indiquent pour la parcelle CAN 196 "le Pré de la maison", et il en est toujours ainsi aux matrices, mais M. et Mme Hostalier, qui habitent Malaure, ont toujours entendu dire "Devant la porte", dont la transcription patoise est donnée ci-dessus.

Voir "Malaure".

Le mot "davan" était déjà utilisé dans des
MTM/093 textes en 1204.

71 **LE PRE DE MATHIEU**

(ve l pra d ma'tjœ)
Il est possible que ce terroir soit à confondre avec "Pré Pierrot". Si "Pré Pierrot" ne bénéficie d'aucune "officialisation" par un document écrit, même relativement récent, il n'en est pas de même de "Pré de Mathieu" pour lequel des documents remontent à la fin du 17ème siècle, vers 1694 environ.

L'un de ces textes nous le situe : "...un champ situé auxdites appartenances, terroir appelé du Pré de Mathieu contenant un demi barrot foin ou entour que joint le ruisseau d'orient et midi, le pré de Martin Mazal de nuit, et le pré advenu audit Jacques Dys-
AC/1694 sard de bize..." Ailleurs dans le même acte, nous lisons

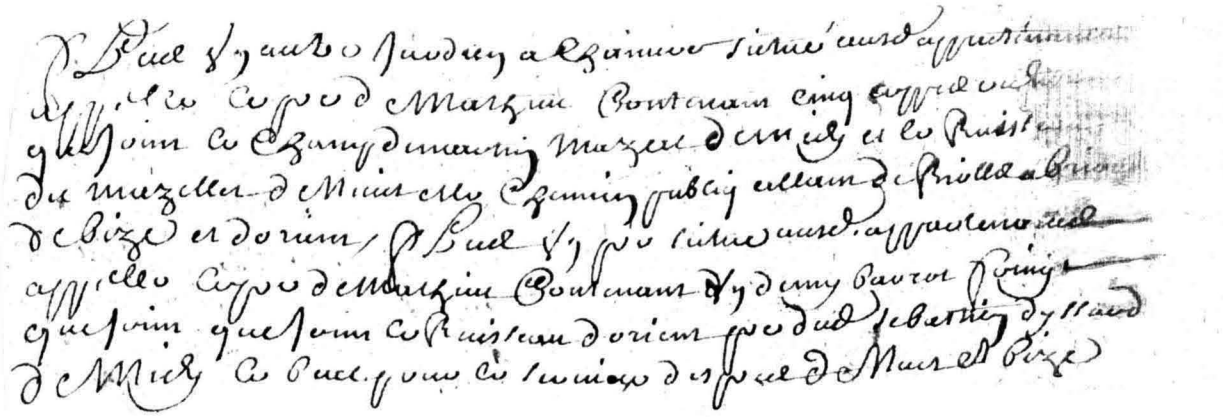

"... Plus un autre jardin à chanvre scitué auxd(ites) appartenances appelée le pré de Mathieu contenant cinq coppées ou entour que joint le champ de Martin Mazal de midy et le ruisseau du Mazellet de nuict et le chemin publiq allant de Riolles à Brioude de bize et d'orient, Plus un pré scitué auxd(ites) appartenances appellée le pré de Mathieu contenant un demy barrot foing que joint que joint le ruisseau d'orient, pré dud(it) Sébastien Dyssard de midy, le béal pour le service des prés de nuit et bize..."

A l'aide des quelques renseignements géographiques contenus dans les citations ci-dessus, il est permis de penser que ce "Pré de Mathieu" est situé au nord du ruisseau du Mazelet (et donc dans la section C du cadastre), sans doute en aval du Moulin-Bas, et qu'il peut se confondre avec le "Pré Pierrot" (q.v.).

100 **LE PRE GRAND**

(ve ly pra grɑ̃)
Parcelles CAN 237/244
CRE 471/472,
476/481, 564/566.

En patois on utilise le pluriel ("les Prés Grands"), ce que confirme M. Hostalier de Malaure.

Toutefois c'est au singulier que le terroir est répertorié au Cadastre rénové, et "le Pré Grand" représente maintenant une zone beaucoup plus étendue qu'à l'origine.

Il existe un "Pras grand" dans la commune de
DLH/272 Bertignat.

70 **LE PRE HAUT**

(ve pra nœy)
(ve pra nœyt)

Dans le voisinage du Mazelet, mais au sud du ruisseau, et donc hors de la commune de St Martin d'Olliè-res, mais très souvent cité car les propriétaires étaient habituellement de Riolles et du Mazelet, on trouve dès le 17ème siècle mention de "Pré Naute" que joint le ruisseau de bize, et le bois des Piarrettes d'Auzon
AC/1694 de nuit, ou encore de "Pranaut" que joint le chemin

allant de Riolles au Mazellet d'orient...

En 1772, c'est "...un autre pré appelé "Pra-
AC/1772 naux" portant regain", ou encore "un pré appelé "Praneaux" portant aussy regain"... Dans le même document daté du 23 juin 1772, existe aussi "Pré Bas", juste en aval du précédent, et enfin "le Planau", autre graphie pour le même terroir.

75 LE PRE LONG

(ve ly pra lɑ̃)
Parcelles CAN 971/987
CRE 1138/1154
1262.

Vers l'année 1225, un "Pralong" situé dans la
VIT/312 Loire était cité en latin "de prato longo..."

Comme nom de lieu habité, on trouve "Pralong" à Sauvessanges, la Chapelle-Agnon, Clermont, Rentières
DLH/272 et ailleurs...

En ce qui concerne ce terroir de Riolles, on en parle à la fin du 17ème siècle, et dans le même do-
AC/1694 cument, les orthographes diffèrent : "les prés land, le pré long", que joint le ruisseau de midi, "des pradz land", que joint le béal d'arrozer les prés de bize...

AC/1705 Le 27 mai 1705 on trouve écrit "dans les appartenances de Riolles et terroir dous pradlong". Le
AC/1772 23 juin 1772, c'est "un pré appellé le pré long", et le
AC/1787 31 mai 1787, successivement "le prés longt, au prés longt, le bois du pérs longt" (voir p. 222).

Il faut savoir qu'avant 1850, les Prés Longs
AC/1850 bénéficiaient d'une irrigation d'un bout à l'autre de leur étendue, grâce à une rase qui les bordait au nord. Par suite de défaut d'entretien ou d'inondation, l'eau s'est perdue et les prés ne sont plus irrigués (voir pp. 172 et 173).

En 1842, les matrices cadastrales portent "Pré Long" pour la parcelle CAN 971, appellation qui ne subit aucune variante. Elie Pialoux dit "Pralong", et Mme Fournier "Les Pralants" (voir "Derrière le mas").

77 LE PRE PATAUD

(ve pra pa'tœɣ)
Parcelles CAN 725, 742/746
CRE 806/809

Pour la formation de ce toponyme, voir "l'idée de possession", p.224.

Même si "patard" ou "pataud" se dit d'un chien
ADN/466 à grosses pattes et signifie lourdaud ou maladroit, je pense qu'il s'agit du nom d'un propriétaire, ou de son surnom, d'autant plus que les documents les plus anciens que nous connaîssions indiquent "le béal du pré de patau
AC/1694 joignant la buge de Pierre Dyssard". En 1787 aussi, on
AC/1787 écrivait "le prés de patos" ou encore "les prés de patos" (voir pp. 221 et 222), même si un acte daté du 23
AC/1772 juin 1772 portait "Pré de Pateau" et même "Pré Pacaux".

Il existe à Sauxillanges un lieu habité qu'on écrit diversement "Champateaux, Champataux, Champ Pataud" et que la carte de l' IGN appelle par erreur "Champalaud" Ce toponyme est formé sur le même modèle.

Malgré le nom, tout le terroir est maintenant boisé. Il a donc existé une époque où une pâture descendait jusqu'au ruisseau.

71 **LE PRE PIERROT** (ve l pra pja'ro)
Parcelles CRE 1167/1168, situées "sous la rase", dit Mme Oléon (voir "Mazelet").

Si "Pierrot" est un nom propre, et ce pourrait être le nom d'un propriétaire antérieur, la formation de ce toponyme est la même que pour "Pré Pataud" par exemple (voir p. 224).

Il est tentant de voir dans la prononciation patoise de ce nom une corruption de "peillaraud", prononcé (peja'ro), et qui signifie "marchand de chiffons".

De plus, si ce mot "peillaraud" est considéré comme un adjectif, le sens du toponyme devient "le Pré aux Chiffons", où peut-être on étendait sur l'herbe pour le faire sécher le linge fraîchement lavé au ruisseau. Dans ce fond de gorge qui s'élargit ici en quelques prés, c'est bien le "Pré Pierrot" qui bénéficie du maximum d'ensoleillement (voir "Pré de Mathieu").

94 **LE PRE REDOND** (ve pra rdɔ̃)
(ve pra rɔ̃)
(ve pra ru)
Parcelles CAN 505/507 et CRE 567, 574, 576.

Les matrices cadastrales portent avec autant de fréquence "Pré Redond, Pré Redon, Pré Rond, Pré Roux".

Il ne faut pas confondre avec "le Pré du Roux" qui se trouve dans la Section D du cadastre de St Martin d'Ollières.

Bien sûr il faut comprendre "le pré rond" car le terroir est de forme arrondie.

A70/118 En latin, "rotundus" = rond.

C'est un microtoponyme des plus répandus. "Pré Rond", du latin "pratum rotundum". Le pré peut n'être pas rond, mais présenter un renflement. Il arrive alors qu'on trouve des ruines ou des vestiges intéressants
FLC/095 sous les prés portant ce nom.

"Redon, redonde" signifient "rond, ronde" dans
PEG/344 tout le Languedoc, avec la variante "redoun".

Le Cartulaire de Sauxillanges a un "pratum ro-
CAS/581 tundum" dans la charte n° 841 (Est-il devenu la Redonde qui se situe dans le voisinage?) et on signale un pré rond à Siaugues-St Romain en Haute-Loire dès l'année 936, "...villa quae dicitur pratum rotundum".

Un "Pré Redon" existe aussi dans la commune
DLH/274 d'Arconsat.

113 **LES QUATRE CHEMINS** (ve ly kat tsa'mji)
Cette dénomination n'existe ni aux matrices cadastrales, ni aux cadastres, ancien ou rénové, et pour cause. Il ne s'agit pas d'un terroir à proprement parler.

A l'heure actuelle, c'est le nom du carrefour entre le chemin départemental 24 E de Saint Martin d'Ollières à Saint Hilaire et le chemin rural de Riolles à la Prunerette.

Avant le tracé du CD 24 E et son goudronnage,

ce toponyme s'appliquait au croisement du chemin rural de Riolles à la Prunerette et du vieux chemin départemental de Chassignolles à St Martin d'Ollières qui fait la limite de la Section C du cadastre de St Martin vers l'est. Cet ancien carrefour se trouve à quelques mètres à l'est du carrefour actuel.

VIT/303 NET/336 C'est le mot gaulois "camminus" qui a produit le mot français chemin et notre mot patois.

DLH/279 "Les Quatre Chemins" sont des lieux habités à Luzillat, Durmignat, Beaumont-lès-Randan, et sans doute bien d'autres endroits dans toute la France.

Un carrefour était un endroit important pour nos ancêtres, qui y dressaient des croix après la christianisation. Chez les latins, certains dieux veillaient aux carrefours, qu'on appelait "quadrifurcus", mot qui est passé en anglais comme "carfax" (à Oxford, Horsham, etc.), et bien sûr chez nous comme "carrefour".

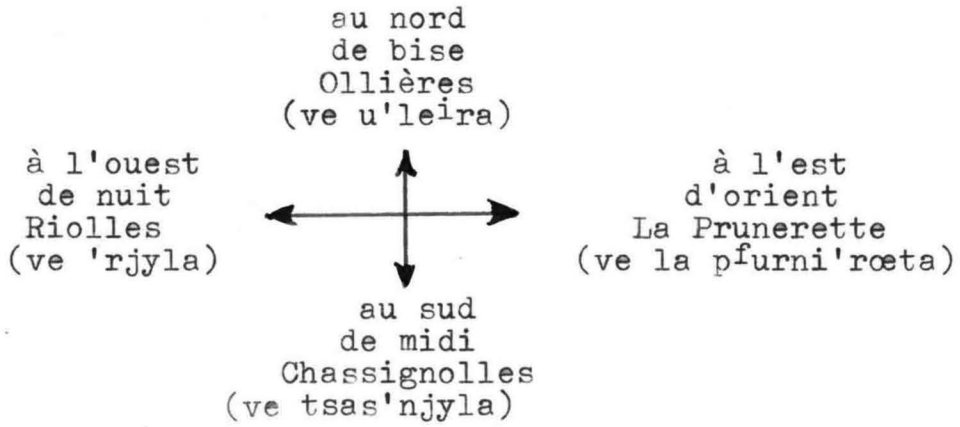

59 LA RIBEYRE.

(ve la ri'beira)
(ve la rə'beira)
Parcelles CAN 1017/1020 1121/1123
Parcelles CRE 1190/1191, 1207/1208, 1212/1217.

Si beaucoup de noms de terroirs bénéficient d'orthographes variées, l'unanimité se fait dès les premiers documents écrits connus pour toujours écrire "la

AC/1694 Ribeyre". A la fin du 17ème siècle, "un jardin à chanvre aux appartenances appellé de la Ribeyre que joint le boix des h(abit)ants de Riolles". En 1772, "une autre

AC/1772 chenevière appellé la Ribeyre semée en trouffe". En 1788,
AC/1788 "un petit champ de la cont(en)ance d'entour deux coupées situé aux appartenance de Riolles terroir de la Ribeyre, justice et mouvance de Chassignolles".

Au cadastre ancien, la parcelle CAN 1122 était de petite taille et de forme carrée, indiquant à coup sûr en ce lieu la présence d'un bâtiment, probablement un moulin, qui devait déjà être une ruine en 1832.

D'où vient ce mot "ribeyre" ? En latin, "ripa-

ADN/519 ria" désignait ce qui appartient à la rive d'un cours d'eau. C'est bien "la rive" dans le Puy-de-Dôme et par-

A76/197 tout dans le sud, et non pas "la rivière" comme pourrait le suggérer une étymologie hâtive. L'ouvrage de M. Pégo-

PEG/349 rier, si fiable d'habitude, est ici pris en faute. (Ribeira = rivière dans le Puy-de-Dôme) Non, il s'agit tou-

jours de la rive, comme le confirment d'ailleurs d'autres auteurs.

NET/232 riba + -iera (suffixe) = ribiera, rive basse en pré ou en pâture.

En provençal, "ribieira" = le bord d'un cours
VIT/230 d'eau, et souvent un district tout entier.

"Riberia", a-t-on noté dans le Cartulaire de Sauxillanges, a une origine physique et sert encore au-
CAS/010 jourd'hui dans les patois du pays à désigner les plaines
CAS/734 bordant les cours d'eau. "...in riberia de Vinzella..." (n° 653). "Riberia" ou "ribeira", on y trouve les deux graphies.

En 1301 en Haute-Loire, on trouve mentionné "mansus de la ribeyra", et il reste des "ribeyres" dans les communes de Chambon, Raucoules, St Ilpize, Céaux d'Allègre, St Jean d'Aubrigoux, Chaudeyrolles, Dunières,
CJT/231 Jax, Langeac, soit au moins 17 lieux habités et dits
AV3/011 "Ribes" ou "Ribeyre", qu'il est inutile de citer tous.

Dans le Puy-de-Dôme, on compte 22 lieux habités de ce nom, dont les plus proches de Riolles sont à Manglieu, Sallèdes, St Yvoine, Coudes, St Babel, St Martin d'Ollières, St Bonnet le Bourg, St Férréol des Cô-
DLH/284 tes, etc.

Dans un pré de la Ribeyre "aux appartenances de Riolles", sous Roche-Noyer, dit Elie Pialoux rapportant une histoire de son grand-père, un homme dormait enveloppé dans sa pelisse grise. Il fut abattu là par un chasseur de loups qui l'avait pris pour une de ces bêtes.

85 **RIOLLES**

Parcelles CAN 173/178, 452/462, 568/595, 598/654. CRE 372/373, 381, 385/387, 398/400, 630, 643/646, 648/651, 653/662, 665/680, 682/689, 691/700, 702/711, 1257. CAN 452 (CRE 711) est quelquefois portée sous le nom "le Plot" aux matrices cadastrales, mais il s'agit d'une erreur. La parcelle CAN 608 est indiquée "Coudert de Riolles" et à ma connaissance ne porte pas de numéro au cadastre rénové.

Ce simple nom de village a en patois des prononciations qui diffèrent selon le lieu d'origine de celui qui parle, et en français des orthographes diverses.

Les prononciations les plus courantes sont (ve 'rjyla) ou (ve ri'jyla). On entend quelques personnes prononcer (ve 'rjyva), ce qui est tout à fait correct (voir p. 225, "le l qui devient un v") et qui correspond d'ailleurs au nom d'un lieu-dit de la commune de Jumeaux, transcrit "Riouveix".

On entend dire également (ve 'rjɔl) mais il s'agit là d'une prononciation qui renie ses origines, et d'une simple transcription du français.

Toutes les orthographes imaginables pour ce mot ont été imaginées.

Si l'on fait abstraction du mot écrit en latin en 1454 ("de Riollis", voir p. 61), on trouve la graphie "Riolles" en 1569, et si l'on devait choisir une orthographe qui tienne compte du sens du mot, c'est bien "Riolles" qui conviendrait.

La carte de Cassini, à dater entre 1750 et 1790, nous propose "Réole" (voir p. 113).

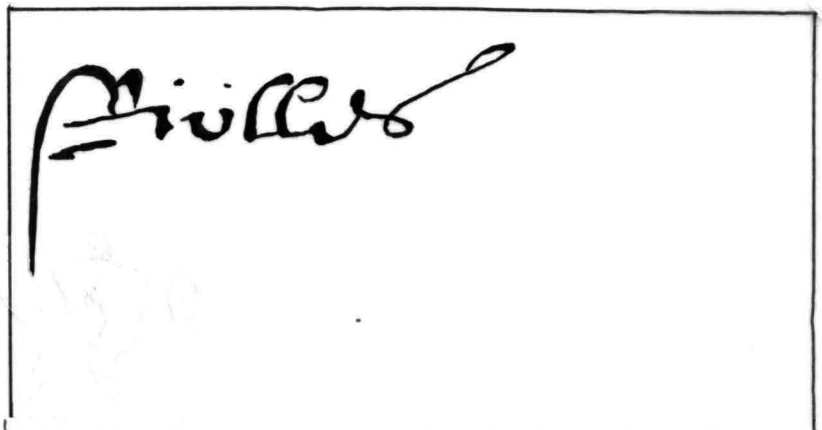

"Riolles", dans un acte de baptême du 5 septembre 1569. C'est la première mention écrite en français, connue à ce jour. L'orthographe est la même, et de la même main, pour les actes suivants, datés du 27 mai et du 3 avril 1570. Archives départementales du Puy-de-Dôme 6E3 - 396 - St Martin d'Ollières B/S - du 9 mai 1569 au 2 mai 1570, p. 4

Un contrat de mariage établi il est vrai à Neuilly le onze pluviose an V nous donne "... le lieu de Réaul dans la cydevant Auvergne". (AC/1797)
Le plan cadastral du 30 juin 1832 est en faveur d'une autre orthographe, "le Riol".
En 1842 les matrices cadastrales nous donnent "Riol", en 1861 "Rioles" et très souvent par la suite "Riols".
Les tombes du cimetière de St Martin d'Ollières portent des orthographes diverses, de même que les cartes de l'Institut géographique national, mais aucune qui soit différente de celles déjà mentionnées ci-dessus.

DE RIGOLE EN RIGOLO...

L'eau est présente, de façon plus ou moins limpide, dans de très nombreux noms de famille. Pas de mer : les *Lamère* doivent venir d'un matronyme (la mère) ou d'une déformation des *Lamare* (la mare), pas de fleuves, mais des *Rivière, Larivière, Ribier* et *Ribière*. Sur leurs rives habitaient autrefois les ancêtres de nos *Ribes, Ribère...*
Cependant, ces noms de lieux aqueux, devenus noms de famille par transmission à leurs habitants, ont surtout retenu les petits cours d'eau, plus intégrés aux terroirs et permettant de désigner des lieux précis. On trouve ainsi les *Ruisseau, Duruisseau, Rival, Rivalin, Rivalain, Rivalan, Rivoire, Rivolet, Rivollier, Rivault, Durivault, Rivard, Rivaut, Rivat, Riveron, Rivet,* comme les *Rigolet, Rigoulet, Rigoulot, Rigot* (le mot « rigole », lui, n'apparaît qu'au XIXe siècle et le verbe « rigoler », d'où « rigolo », qu'au XVIIIe siècle). En Alsace, il donne encore les *Bach*. A l'échelle en dessous, le « ru », bien connu des amateurs de mots croisés, a donné beaucoup de noms : par sa forme « rif » (Bourbonnais, Alpes), il donne les *Rif(f), Dury, Durix,* par l'occitan « rieu », il donne les *Durieux, Delrieu, Darrieux, Larrieu(x), Rieutort* (ruisseau tordu, à méandre), en Bourgogne et dans le Centre, il devient « riau », d'où *Duriaux, Duriot, Riol, Rio, Riollet* et *Riollez* (en Savoie), *Riot* (et *Riotte*), *Rioux,* comme aussi, ailleurs (Ouest et Centre), « Ray », d'où *Ray, Leray* (qui peuvent venir aussi de confusions avec *Rey* pour roi), et peut-être *Dray,* comme on trouve encore *Duru, Duruis...* sans oublier les *Torrent* et *Torrens* du Midi et les *Revol* dauphinois (tourbillon d'eau).
On arrive enfin à remonter à la source avec divers dénomination : *Urbach* en Alsace-Lorraine, les « gouttes » bourguignonnes d'où les *Lagoutte, Delagoutte,* mais surtout, par le latin « fons », les fonts et les fontaines, deux mots qui alors ne désignent autre chose que la source, d'où tous les *Font, Laffont, Laffond, Delafont, Fontana, ...* surtout courants dans les régions du sud, et tous les *Fontaine, Fontan, Fontanel, Fontenau* plus répandus dans les régions du nord. Quelquefois, l'eau est précisée d'un qualificatif : *Bonnefond(t), Fontbonne...,* alors que les lieux où l'on trouve plusieurs sources sont des *Fontenoy ou fontenay.* Quand à l'eau, « l'aigue » en langue d'oc (qui donne par exemple Chaudes-Aigues : eaux chaudes), elle se retrouve à l'état pur dans le patronyme *Leygues.*
Extrait de *Les Noms de famille et leurs secrets.*

(1) *Les Noms de familles et leurs secrets,* éditions Robert Laffont, 355 p, 95 F, qui contient un précieux index avec les 600 noms les plus courants en France et des indications pratiques pour rechercher soi-même l'origine de son nom.

TÉLÉRAMA N° 2011 - 27 JUILLET 1988

Le terroir de Riolles, c'est le village lui-même avec toutes les maisons et tous les jardins, d'où l'extrême morcellement. On y inclut le "Coudert Haut" et le "Bouillas Haut"q.v.
L'implantation du village a manifestement été faite en tenant compte de la proximité des sources telles que les Pichets, la Font-Brihat, et de la connaissance de la nappe souterraine (abondance des puits encore existants ou comblés).
Le puits le plus profond est situé dans la parcelle CRE 671, avec ses 33 pieds à la margelle, c'est-à-dire 11 mètres environ, et son existence est attestée au moins en 1870, puisqu'Elie Pialoux tient de son grand-père l'histoire selon laquelle en 1870, lorsque le bruit se répandit que les Allemands arrivaient à Auzon (Panique !),

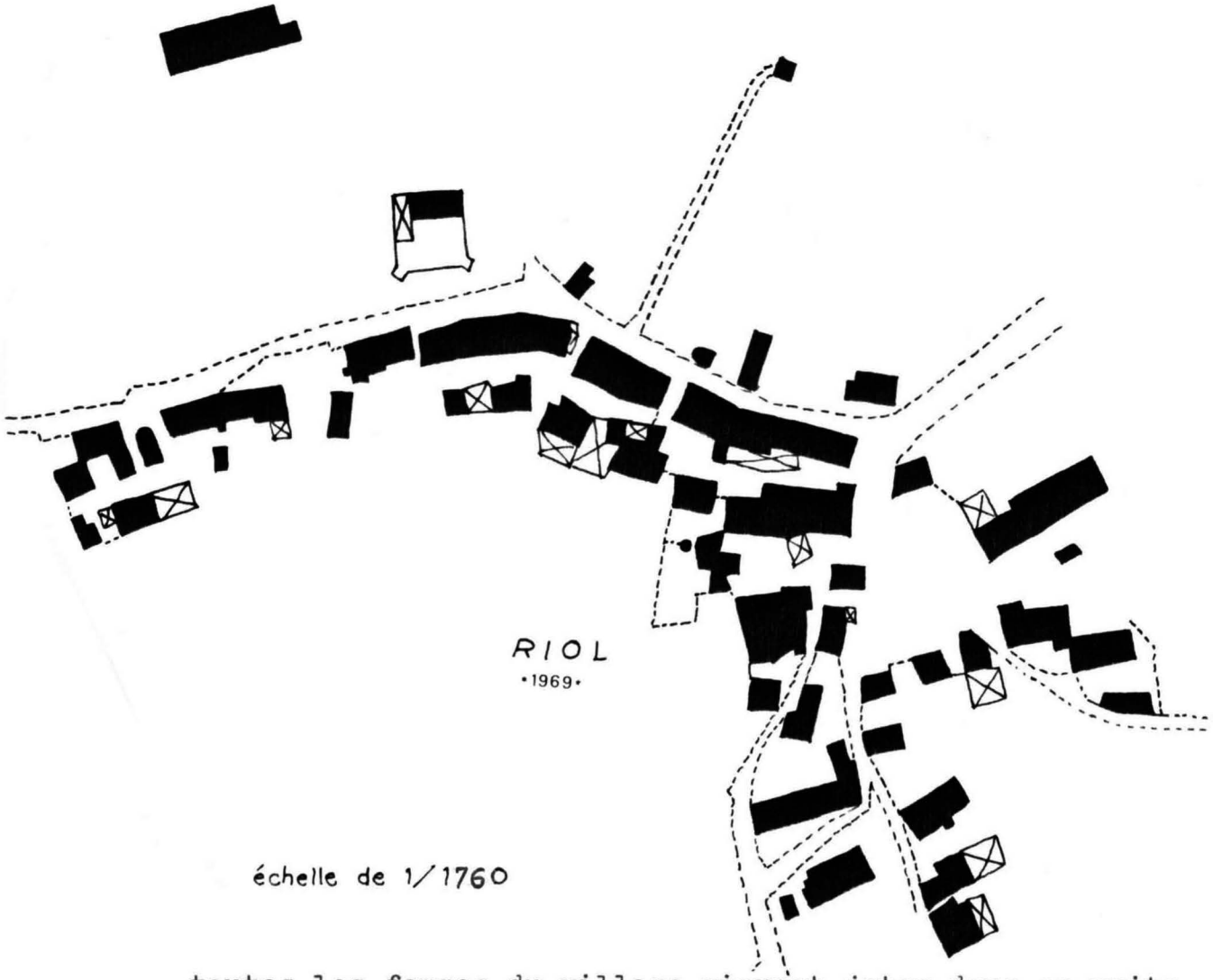

toutes les femmes du village vinrent jeter dans ce puits tout ce qui représentait de la valeur, y compris des robes ! Bien sûr les rumeurs vont et viennent, et une fois l'alerte passée, il fallut récupérer à grand peine tous ces objets.

Quels sont le sens et l'origine du mot ?

Je crois qu'on peut écarter l'hypothèse selon laquelle "riol" ou "rieul" viendrait de "regulus" qui en latin signifiait PETIT ROI, ce qui peut être valable
ADN/521 dans l'ouest, et pour des noms de personnes, mais pas dans notre région.

Ecartons aussi l'hypothèse selon laquelle ce toponyme viendrait du vieux français "riole" signifiant DEBAUCHE, bien que l'existence de ce mot soit attestée de longtemps. En 1338, il y avait à Londres une rue de la Riole.

FR1/415 "...et issirent sus le qai hors de lors vassiaus et se logièrent tout à lor aise en la rue de la Riole..."

Peut-être faudrait-il enlever la lettre majuscule à ce mot dans la citation ci-dessus, si Froissart avait l'intention de dire "la rue de la riole", c'est-à-dire "cette rue vouée à la débauche".

Remontons plutôt au latin et prenons le mot RIVUS (un ruisseau) qui devient "ri, rif" en vieux fran-
CJT/233 çais, et "riu, rio, riou, rieu" dans les formes occita-
DAU/567 nes, y compris notre patois. En 1213, on écrit "al riu".

Dans les régions de montagnes, ces mots dési-
VIT/229 gnent souvent au Moyen-Age des torrents souvent à sec, et le mot "aqua" un cours d'eau jamais à sec.

"Rivus" est donc l'origine de Rieux, qu'on trouve dans l'Aude, la Haute Garonne, la Marne, le Morbihan, le Nord, l'Oise, ou de dérivés comme Rieutort en Lozère (ruisseau sinueux) ou Rieupeyroux en Aveyron (ruisseau rempli de pierres), mais ne peut pas être à l'origine du mot "riolle".

Le véritable point de départ, c'est le mot latin "rivulus" (petit ruisseau, filet d'eau) ainsi que son adjectif "rivalis" (rivulaire, si ce mot du 18ème siècle subsiste encore). "Rivulus" a produit deux familles de mots.

Signalons d'abord "riol, riols, riolles" et
ADN/522 "ruel" en Normandie, tous avec le sens de RUISSEAU. Ce sens n'est d'ailleurs pas très éloigné de "rigole", que le dictionnaire Robert fait remonter à 1210, et provenir du latin "regula".

Les autres mots qui proviennent de "rivulus"
ADN/523 sont"rivau, rivaud, rivault, rivaux" ou même "rival,
PBV/012 ryval" qui signifient chez nous RAVIN, et plus au sud
VIT/230 dans le Midi "ruisseau".

Le ruisseau passant sous Espeluches portait
A52/039 dès le 14ème siècle le nom de "Rival de la Varneyre". La Varneyre est le nom du cours d'eau lui-même, et "le rival" signifie "le ravin". Un nom rare ? Non, c'est même un nom commun utilisé encore de nos jours, et qu'on trouvait à la fin du 17ème siècle dans les papiers des
AC/1694 notaires. "... un champ et pré joignant ensemble, contenant le champ une sestérée et le pré un demy barrot de foing ou entour que joint le pré de Jean Martin et rival dessandant au rif le tout d'orient et le rif de bize..."

Ailleurs, et surtout dans le Midi, c'est de ruisseau qu'il s'agit, et le plus souvent, de "ruisseau profondément encaissé entre ses rives". Des exemples ?

En 1408 "...le rivau qui vait de Croustelles à Mezeaulx"(Archives de la Vienne/ Gr. Gauth.f° 44 v°).

Un peu plus tard, "...le chevalier descend de dessus son cheval, se met triste et dolent sur le bord du rival qui doucement couloit..."(Boyssières, Sec. Oeuvr. 53 v°).

Comme nom de lieu habité ou de lieu-dit, on a "Rival" à Champclause, St Front, Riotort, Montusclat,
CJT/234 Chaudeyrolles, Malrevers, St Hostien en Haute Loire.

On trouve Rivault, les Rivaus, les Rivaux à
DLH/286 Grandrif dans le Puy-de-Dôme, mais aussi dans l'Ain, les Deux Sèvres, la Dordogne, l'Isère, la Savoie, la Saône et Loire, etc.

Si le mot dérive du mot latin "rivulus", depuis quand le trouve-t-on en français dans les textes ?

En 898 est cité un "Ariolalias" près du bourg d'Antoingt dans le Puy-de-Dôme, mais faut-il y
CLR/105 reconnaître le mot "riolles"? Il semble bien pourtant que l'adjectif "rivalis" s'y découvre par transparence.

En 969, "ecclesia S. Petri de Riolos", c'est
VIT/230 l'église de Riols dans l'Hérault.

Au 10ème siècle toujours, le Cartulaire de
CAS/734 Sauxillanges nous donne "roilas, roirolas, rurolias,
TAD/276 royolas"et "villa ruivolias" (n° 345, 689), le tout
TAD/277 "in comitatu brivatense", c'est-à-dire dans la région de Brioude.

En 1400, "tenant d'autre part au riaul venant de Sali" (Archives hospitalières de Nevers, Terrier S. Didier, f° 67, r°).

En 1408 "des le ryaul du Munot lez nostre ville de la Marche jusques au port d'Ymphi".
(Archives municipales d'Orléans. fév. 1408).

Selon Albert Dauzat, "riol" a donné son nom à grand nombre de domaines ou de localités, surtout dans
ADN/522 le Tarn ou l'Hérault.

Il existe un Riols au nord de Villefranche de Rouergue, mais aussi plus près de nous à Marsac-en-Li-
DLH/287 vradois, sans parler de Riolettes près de Sarpoil, dans la commune de St Jean-en-Val.

Riolles porte donc son nom parce qu'il est entouré de tous côtés, comme des promenades peuvent le confirmer, de ravins encaissés, enfouis dans la végétation ou cachés dans les bois, dont le fond se change en torrent intermittent lorsqu'il pleut, et aboutissant au nord dans le ruisseau de Montavary et au sud dans le ruisseau de Malaure, qu'on appelle aussi tout simplement "la rieu".

76 **LE RIVAL DE LA ROUCHETTE**

Appellation plus que terroir, il s'agit ici du ravin de la Rochette, tel qu'il
AC/1694 est cité dans un acte de vente daté de 1694 environ.

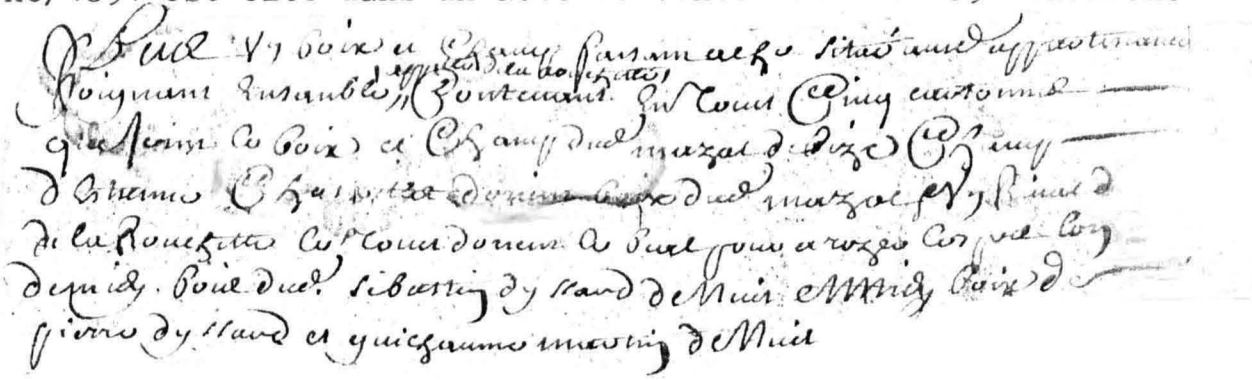

"...Plus un boix et champ situé auxd(ites) appartenances joignant ensemble, appellé de la Rouchette, contenant entours cinq cartonnées, que joint le boix et champ dud(it) Mazal de bize, champ d'Estienne Chastrette d'orient, boix dud(it) Mazal et le rival de la Rouchette, le tout d'orient, le béal pour a rozer les Pralon de midy, boix dud(it) Sébastien Dyssard de nuit Midy, boix de Pierre Dyssard et Guillaume Martin de nuit..."

Bafouillages et bornages compliqués, du travail pour le géomètre...(voir "la Rochette").

2 **LE RIVAU DE LA NOTTE**

(ve l ri'vœɣ d la 'nœɣta)
Parcelles CAN 010/015
CRE 306, 315/317
Indications des matrices cadastrales : "Aux Rivaux" en 1871, et "Au Rivau" en 1874 pour la même parcelle CAN 011. Par ailleurs, on lit diversement "Au Rivau, le Rivau, le Rivaud, les Rivaux" (voir "la Notte, Malaure, Rivau de Malaure"). Voir "Riolles" pour une explication de l'origine du mot.

111 **LE RIVAU DE MALAURE** (ve l ri'vœʏ d ma'vœʏr)
(ve l ri'vo)
Parcelles CAN 149/153, 169/171, 180/182
Parcelles CRE 371, 377, 381, 388/389, 395/397, 399, 404/406, 437/438.

Aux matrices cadastrales, on trouve la plupart du temps "Aux Rivaux, les Rivaux". M. Hostalier de Malaure dit que tout le vallon au dessus de Malaure porte ce nom, ce qui est très logique et conforme à la géographie du lieu (2 octobre 1982).

Les autres noms qu'on trouve aux matrices, tels que "Malaure, Riolles" sont utilisés par des propriétaires qui n'habitent pas sur place et pour qui une visite à leur terroir n'est pas "aller au Rivau de Malaure", mais aller à Riolles, ou à Malaure.
Voir "Riolles, Rivau de la Notte, Combe Vignal".

47 **LA ROCHE DU DIABLE** (ve la 'rɒtsa dji 'djabl)
Ce lieu ne figure nulle part aux matrices cadastrales mais il donne son nom à tout un nouveau terroir créé par le Cadastre rénové des années soixante, et inclut donc des parcelles de la Garde-Montavary, du Sarrerin, et principalement des Fontilles. Le rocher lui-même est dans le terroir des Fontilles (M. Carle).

Dans les gorges de l'Auzon, à 4 kilomètres environ du bourg d'Auzon, on signale un dolmen, et un peu plus haut vers St Martin d'Ollières, les bois recèlent un énorme roc suspendu au dessus du ravin. Toute la surface inférieure est marquée d'empreintes bizarres. C'est le diable qui a porté là cette pierre, aussi l'appelle
ALP/171 -t-on "la Pierre du diable".

Le mot gaulois "rocca" est probablement d'ori-
A70/114 gine italo-celtique. En français roche ou roc ou roque,
VIT/218 en vieux provençal roca, en provençal roco ou rocho, c'est une roche, un rocher.

Ce mot a produit les toponymes la Roche, les Roches, la Rochette, les Rochettes, la Roque, la Roquette, etc.

Il se construit avec des déterminants (voir p. 224, "l'idée de possession"), et l'on obtient la Roche-Canillac, la Rochefoucauld, la Roche-Posay, la Roche-Noyer, etc.

Le Cartulaire de Sauxillanges nous fournit
CAS/728 "la rocha, la roca"(n° 11, 328, 962), mais aussi "rocca,
CAS/734 rocheta".

En 1366, un lieu caractérisé par un énorme
FLC/155 rocher était mentionné comme "del rocham..."

Rien que dans le Puy-de-Dôme, 48 lieux habi-
DLH/288 tés portent ce nom de "la Roche", et en Haute-Loire, il
AV3/011 en existe au moins 66.

Voir le chapitre "La roche du diable et le tombeau des rois" et surtout les pages 14 et 15.

58 **LA ROCHE NOYER**

(ve 'rɔtsa ny'dzeⁱ)
(ve la 'rɔtsa ny'dzeⁱ)
Parcelles CAN 1124/1125
CRE 1218, 1244

Voir "la Roche du Diable" pour le mot "roche", et "Nugeroux" pour le mot "noyer".

Le toponyme en patois pourrait aussi bien indiquer le nom d'un propriétaire ancien. Si c'est le cas, ce serait "la Roche-Nugier", et le propriétaire qui portait ce nom n'était pas de Riolles, ou n'y est parvenu qu'après la Révolution (voir pp. 133 et 134).

Sur un terrain très accidenté, mais avec une surface supérieure à deux hectares, la parcelle CAN 1124 était l'une des plus étendues de la Section C du cadastre ancien de St Martin d'Ollières.

68 **LE ROCHER DU MAZELET**

Ce toponyme n'est pas, à ma connaissance, utilisé par les habitants de Riolles, qui appellent cet endroit "le Planard des Meules". Il est ainsi indiqué sur le plan cadastral de 1832, ce qui se comprend parfaitement, car ce bloc rocheux était un excellent point de repère pour un géomètre (voir "le Planard des Meules").

82 **LES ROCHERS**

(ve la 'rɔtsa)
(ve ly 'ruts)
(ve ly 'rutʃ)
Parcelles CAN 692/699, 722/724, 726/730. Parcelles CRE 776/780, 782, 789/796, 1256.

En 1694, on disait "les Rouchers", comme le
AC/1694 prouve un écrit du temps "un bois et terre herme situés aux appartenances de Riolles, appelés les Rouchers (...) que joint le rif de midi..."
AC/1772 Le 23 juin 1772, se vendait un champ "appellé les Rochers semé en avoine..."

un autre champ appellé les Rochers semé la avoine

Lors de la prisée du 31 mai 1787, Chantagrel écrit "les Roches", par deux fois (voir p. 222). Depuis, on utilise tantôt "les Rochers" et tantôt "les Roches", tant en patois qu'en français, tant par écrit qu'en parlant. Les matrices cadastrales indiquent "les Roches" en 1842, et "le Rocher" en 1904 pour la parcelle CAN 698.

Une promenade en janvier 1983 montrait que tout le terroir était couvert de bois, sauf les parcelles CRE 795 et 796 qui étaient en prés.

Dans le Puy-de-Dôme, au moins 6 lieux habités
DLH/289 s'appellent "les Roches".

76 **LA ROCHETTE**

(ve la ru'tsœta)
Parcelles CAN 941/970
CRE 1100/1107, 1110/1116, 1133/1137.

Un écrit de la fin du 17ème siècle mentionne
AC/1694 "un champ joignant le rif dessandant de la Rouchette de

nuict", ainsi que "un autre champ situé au terroir appe - lé de la Rouchette et contenant deux cartonnées".

En 1772, on écrit "un champ appelé de la Rochette semé en seigle, confiné par le champ de Jean Ma-
AC/1772 zal de jour..."

AC/1787 Après "la Rochetes" en 1787 (voir p. 222), c'est enfin "la Rochette" en 1852 aux matrices cadastrales pour la parcelle CAN 964, mais "la Rochelle" la même année pour la parcelle CAN 944. Ce toponyme est donné tantôt au singulier, tantôt au pluriel.

"La Rochette" est un diminutif de "roche" venant du latin populaire "rocca" (voir "la Roche du Dia-
FLC/060 ble"). On trouve très tôt de nombreux exemples de ce toponyme, qui est attesté aux environs de l'an mil dans
CJT/239 le Cartulaire de Brioude (chapitre 48) "...ad illa roqueta..."

Une rumeur persistante indique qu'il y aurait eu là un village.
"C'était un château, dont le seigneur se faisait appeler Monsieur de la Rochette"(Mme Fournier).
"Il y a bien des murs, mais c'est sans doute pour soutenir le terrain en pente", dit M. Carle fils qui connaît bien ces coins car il est chasseur.
"L'ancien village correspondrait aux murettes qu'on trouve encore tout en haut, dans la partie boisée"(Elie Pialoux).
"Il y existe un puits comblé dont l'entourage est maçonné, dans une parcelle m'appartenant"(M. Roger Libeyre).

J'y ai fait des promenades, dont l'une en janvier 1983 pour profiter de l'absence de végétation, mais il est difficile de se faire une idée sans effectuer de fouilles.

Il y a tout en haut de ce terroir beaucoup de murettes de pierre qui pourraient, soit délimiter des parcelles de peu de surface, soit être des restes de constructions groupées.

Absolument aucun document écrit ne vient prouver son existence, mais s'il y avait là un village ou un château, il était bien situé, car la pente naturelle pouvait permettre d'amener l'eau de la Fontaine des Chiens par une rigole jusqu'au village, en contrebas du chemin, à la limite des terroirs des Sagnes et des Sindès, pour le cas où les puits n'auraient rien donné.

"La Rochette" est le nom d'au moins 17 lieux
DLH/289 habités dans le département du Puy-de-Dôme.

Voir "le Rival de la Rouchette".

20 ## LE RODIER

(ve l ru'dei)
Le hameau est dans la Section D du cadastre de St Martin d'Ollières, mais ce lieu a été important pour Riolles à cause des mines (voir pp. 181 sq.).

Ce hameau existe probablement depuis fort longtemps, et on en trouve le nom patois dans un écrit daté du 15 mars 1788 ..."Jean Dissard, journalier, h(abit)ant du lieu du Roudey..." (AD/43 - 224 B 10).

Ce nom du Rodier aurait pu dériver d'un nom

de personne ayant habité ce lieu, comme le pense M. Faydit, mais rien n'est prouvé.

"Rode, rodde, rhode, rhodes", nom occitan, a
ADN/524 deux valeurs. Au sens de "buisson" c'est un nom topographique souvent précédé de "la", surtout en Auvergne et Limousin. Au sens de "roue", c'est un surnom de charron, assuré dans le nom de métier "rodier". Les noms
A84/241 propres présentent les variantes Roudeix et Roudier.

Voici ce qu'écrit Pégorier : "rodo", substan-
PEG/352 tif féminin = roue (Dordogne, Quercy). Un rodier, c'est un charron, un fabricant de roues.

En fait, il s'agit bien d'une roue de moulin, et même "roudey" (ru'dei) signifiait un moulin dont la roue est mue par l'eau, tandis que "mouli" (mu'ji) dési-
GMH/226 gnait le moulin à vent.

Un texte de Josanne Pothier donne toutes les précisions. "Antoine Varenne mourut le 23 juillet 1803. Il laissait une petite Catherine âgée de quelques mois, que sa mère eut la douleur de trouver noyée, deux ans plus tard, le 6 avril 1805, à sept heures du soir, sous le roudé du moulin. L'ensemble des aubes, du moyeu, de l'arbre, formait le rouet du moulin, appelé suivant la
POT/128 région le "roudet", le "roudel", le "roudé".

En 1350, il existe "le rodeyr" dans la région de Brioude. On trouve également des dérivés dans les
CJT/240 communes de Paulhaguet, Blesle, St Julien d'Ance.

"Le Rodier" est un hameau de la commune de St
DLH/290 Victor et de Neuville.

L'almanach des PTT de 1983 révèle au Puy en Velay un "chemin de la Roderie".

Mme Fournier a bien connu la fin de l'époque des mines du Rodier. Voici ce qu'elle en dit.

"De 1900 à 1912 environ, on a extrait de l'arsenic. Il y avait 80 ouvriers de la région. On montait le minerai sur la route de St Martin d'Ollières, puis deux chevaux de la mine le transportaient à Auzon.

Les ouvriers mangeaient chez Hostalier à Riolles (c'est le nom de jeune fille de Mme Fournier. Le restaurant est maintenant la grange de M. Chambon, au cadastre CRE 667) et prenaient pension à d'autres endroits de Riolles où on les logeait et où on les nourrissait. Quand j'étais petite fille, un dimanche où la mine ne travaillait pas, les ouvriers m'ont fait entrer par l'ouverture du bas, qui est une galerie horizontale d'où coule maintenant une eau rouge qui va dans le ruisseau. Puis par une série d'échelles en bois et de rampes, on arrivait à l'ouverture du haut qui se trouvait sur le bord du chemin du Gorre, aux Pâtureaux. On était content de revoir le soleil après toutes ces lampes."

La carte IGN au 1/50 000ème porte cette mention "Anciennes mines du Rodier". Les mines étaient des deux côtés du ruisseau, en section D et en section C. Les deux moulins étaient l'un en section D (Moulin du Rodier) et l'autre en section C (Moulin du Gorre, ou Moulin Grand d'En-Bas) juste à l'entrée de la galerie principale de la mine.

Le chemin part de Riolles, longe les Littes Longues, domine le Gorre et remonte sur Estropias (ve itur'pja), soit par le hameau du Rodier, soit par l'endroit où le minerai était monté par bennes sur la route d'Auzon. Le ruisseau porte le nom de "Ruisseau de Montavary", mais bien sûr, à Riolles, on dit "Ruisseau du Rodier" (voir "la Garde-Montavary, Moulin Grand d'En-Bas").

99 **LES RONZIERES** (ve la rõ'dzeira)
Parcelles CAN 245/253
CRE 481/495, 564

Les matrices cadastrales donnent une fois sur six environ "Fignonet" pour la parcelle CAN 248, mais il s'agit d'une erreur.

Ce mot viendrait de "ronceria" en latin, ron-
ALP/309 ces ou broussailles.

VIT/248 Le mot français "roncier" = touffe de ronces.

PBV/015 Le mot patois "ronzier, ronzeira" = roncier.

M. A. Vincent et A. Longnon qui expliquent le
VIT/248 mot en le faisant dériver du latin "rumex" par le pro-
LOL/630 vençal "rumec", se trompent probablement.

CJT/241 "La rongeyra" est attesté dès 1341 par écrit.

La Ronzière est au pied du Puy de Crouel près de Clermont, mais aussi à Artonne, Chadeleuf, Compains,
DLH/291 Champeix, Seychalles, St Julien de Coppel, etc., tantôt au singulier et tantôt au pluriel.

Notre Dame de Ronzières est en septembre un pèlerinage fréquenté des Issoiriens.

Le calendrier des PTT de 1983 pour la Haute-Loire nous donne également pour le Puy une "Rue de la Ronzade", qui fait certainement partie de la même famille de mots.

57 **LE ROSSIGNOL** (ve rɔʃə'njoᵘ)
Parcelles CAN 1086/1113
1126/1131
CRE 872/873, 1225/1252. Par erreur, les matrices cadastrales donnent d'habitude "Ribeyre" pour la parcelle CAN 1112.

AC/1703 En 1703, Jean Pialoux est propriétaire d'un champ,"semé de seigle l'année passée, scitué dans les app(artenan)ces dudit Riolles, terroir dous Tremous,que joint le chemin allant dudit Riolles au bois du Roussignol de midy..."

AC/1772 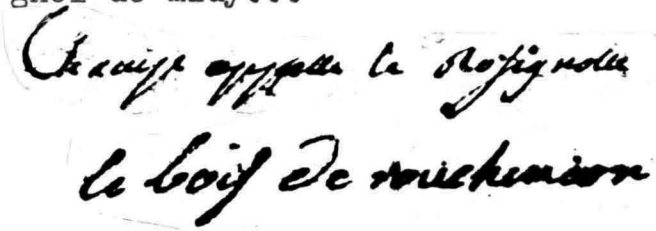

En 1772, c'est un "champ appellé le Rosignolle".

AC/1787 Quinze ans plus tard, le mot est écrit en patois ..."le bois de Roucheniou".

Aux matrices cadastrales, le mot est encore du singulier en 1838, mais beaucoup à Riolles disent maintenant "les Rossignols".

Si le toponyme n'était utilisé qu'au singulier,
A67/197 il pourrait s'agir du nom d'un ancien propriétaire.

Il existait d'autre part en ancien français
PEG/354 un adjectif "rosineux" qui se disait d'un terrain qui reçoit de fréquentes rosées. Si cette explication est la bonne, elle est vraiment tirée par les cheveux.

"Rossignol" pourrait aussi être une déformation de l'expression "la roche haute", en patois "la Rocha Naute" (ve la 'rɔtsa 'nœʏt).

On pourrait aussi envisager d'autre explications. Dans la commune des Ancizes, il existe un écart "la Rossignole" qu'on écrivait au 14ème siècle 'Ronchavolp, Rochauvon" ou "Roussignolle".
(AD/63 - Chartreuse du Port-Ste Marie III/88, IV/150 sq.)

Sans couper les cheveux en quatre, nous pensons qu'il s'agit tout simplement de l'oiseau.

CJT/242 "Rocinhol" existe en 1303.

FLC/235 En 1336, "les tenements del rossinhol".

CJT/242 En 1475, "lo rossinhol".

VIT/265 En 1580, "le Roussignol", commune d'Autheuil en Eure-et-Loir.

Des lieux-dits portant ce nom existent aussi

DLH/291 à Arconsat et Comps.

Le rossignol avait son importance à la campagne par son chant, et la poésie en parlait.

Pons, un seigneur de (St Julien) Chapteuil, mort en 1227, écrivait en patois :

Aras quau par lo guais termenis gens
Que fai la flor espandir per la planha
E l rossinhol chantar justa l vert fuelh.
Mas ieu non am son dous chan tan quan suelh.

(Vous irez ensemble à la belle saison
Qui fait se répandre les fleurs dans la plaine
Et le rossignol chanter sous les feuilles vertes.
Mais son doux chant, je ne l'aime pas tant que celui

AV3/232 de celle que j'aime) (Bib. Nat. Manuscrit n° 7698)

Pierre d'Auvergne écrivait à son tour au 13ème siècle :

Rossinhol en son repaire
M'iras ma domna vezer,
E ilh diguas lo mieu affaire
E ilh diguat del sieu ver.

(Rossignol, en sa demeure
Tu iras voir ma belle pour moi.
Tu lui parleras de moi

AV3/043 Et elle te parlera d'elle.)

Terminons par une autre poésie du 13ème siècle écrite par Marie de France :

Une aventure vus dirai
Dunt li Bretun firent un lai
Laüstic a nun, ceo m'est avis
Si l'apelent en lur païs,
Ceo est russignol en Franceis
E nihtegale en dreit Engleis.

(Je vous conterai une aventure
Dont les Bretons firent une poésie.
Elle a pour nom "laüstic", à mon avis,
C'est ainsi qu'ils l'appellent en leur pays
C'est "rossignol" en français,

POM/318 Et "nightingale" en bon anglais.)

52

(la 'rjœ d ve 'uz)
Il est le résultat de la fusion à la "Jointure"(q.v.) du ruisseau de Montavary et de celui du Mazelet (voir "Mazelet, Garde-Montavary"). Il prend ce nom au confluent pour descendre à Auzon. Il ne touche donc la section C du cadastre de St Martin d'Ollières que par un point.

Une très curieuse théorie est proposée par Xavier Guichard dans son livre "Eleusis Alesia".

Cette oeuvre quasi inconnue fut imprimée en 1936 à compte d'auteur par F. Paillart à Abbeville. Ce livre de 558 pages comporte 555 cartes, mais l'auteur n'en vendit que quelques exemplaires, avant qu'une bombe

ne vint tomber sur sa maison au cours de la deuxième guerre mondiale, le tuant et détruisant du même coup tout le stock d'invendus, faisant des échantillons survivants des raretés de grand prix.

Voici en quelques mots la théorie de Xavier Guichard.

Les racines qui, le plus souvent, apparaîssent dans les noms des anciens cours d'eau sont :

1. -anius (...)
2. -is, -isius (...)
3. -ar, -er, parfois -ur, dont le féminin est -ara, -era, -ura (...)

Les syllabes -is, -ar, -er, qui forment les 2ème et 3ème séries de vocables le plus souvent trouvés
ALX/015 dans les noms de rivières, ne sont pas d'origine latine.

Ces vocables, -er, -ar d'une part, -is, -ose, -ouse, -use d'autre part, constituent encore aujourd'hui l'unique nom de certains cours d'eau européens, tels les Ize, Iza, Izon, Izonne, Lize, Lizonne, Oze, Ozon, Osa, Ouse, Usse, Usa, de France, Allemagne, Italie
ALX/016 et Angleterre.

D'autre part, tous les "ALESIAS" occupent des sites entourés par des cours d'eau plus ou moins impor-
ALX/032 tants qui les isolent en presqu'île (Auzon !).

La persistance des traditions locales a souvent assuré la conservation des noms venus de la plus ancienne toponymie que portent les cours d'eau proches
ALX/032 de cette "ALESIA" (d'où le nom du ruisseau, l'Auzon !).

Les sites ALESIENS (dit X. Guichard) possèdent
ALX/033 tous une source minérale.

M. Guichard donne ensuite une très longue liste de toponymes qui vient renforcer sa théorie, et construit sur la carte de l'Europe une toile d'araignée dont le centre se situe à Alaize (une autre ALESIA) dans le Doubs, centre d'où rayonnent des lignes toutes passant par plusieurs de ses toponymes/ALESIA.

Il lui faut toutefois expliquer les "sites ALESIENS" irréguliers, c'est-à-dire ceux qui ne se situent pas sur les "rayons" prévus.

"...trois autres localités, l'une nommée Ally et les deux autres Auzon doivent être, elles aussi, citées comme irrégulières, car elles sont relativement éloignées des lignes géodésiques (idée de M. Guichard), et ne constituent point des jalons de distances (autre idée de M. Guichard).

Auzon se nomma Alsonne jusqu'au Moyen-Age. Alsonne ou "Alisonne" est, on le sait, une forme génitive. On le retrouve en France dans le "pagus elisanu", nom que portait encore au temps de Charlemagne le pays d'Eauze. De même Alisonne, Alzonne, signifient "lieu dépendant d'Alisia ou d'Alésia" (...)

Auzon, anciennement Alsonne, est situé sur les bords de l'Allier, dans le département de la Haute-Loire, à 7 kilomètres au nord de la ville de Brioude et de la 18ème ligne de direction (idée de M. Guichard).

Les sources minérales abondent dans le voisinage, celles de Paulhac près Brioude, de Azerat et de Vezezoux sont encore exploitées de nos jours (...).

Mais aucun autre nom que Auzon n'indique sur les cartes modernes l'existence en ces lieux d'une ALESIA. Ici encore, des recherches locales dans la toponymie ancienne de la région feraient peut-être apparaître
ALX/203 les noms anciens des lieux qui complétaient ALESIA."

14 **LES SAGNATS** (ve ly sə'nja)
Parcelles CAN 304/305, 307/310, 321
CRE 217/218

"Les Sagnats sont au bord du chemin de Riolles à la Prunerette, du côté du nord, en haut de Combelibaud" dit Mme Fournier. Celà correspondrait à peu près aux parcelles indiquées ci-dessus, mais il faut signaler que ce toponyme n'apparaît jamais aux matrices cadastrales, pour lesquelles ces parcelles font partie de Combelibaud.

A70/103 NET/219 ENN/124 PEG/361 FOA/--- FLC/061 PBV/014 CAS/728 CAS/734 CJT/245 DLH/295

En pré-celtique, "sagna" signifie "lieu humide" ou"terrain marécageux" dans tout le Massif Central, en fait du Limousin à la Savoie et aux Alpes Maritimes, et du Tarn au Puy-de-Dôme.

"Sagnas", dit Pégorier, est un marais tourbeux ou une prairie marécageuse en Ubaye, Rouergue, Forez, Maconnais. On retrouve "sanha" en provençal, et sagne ou saigne en français, toujours avec ce sens de fond marécageux ou de pré truffé de joncs.

Ce mot subsiste toujours en patois, à côté du mot "narsa" qui a le même sens.

Aux 10ème et 11ème siècles, on trouve dans des textes "sanhas, sagnas, sainas, sanias" (n° 153, 268 559 et 978 du Cartulaire de Sauxillanges).

En 1173, un texte mentionne "...locum quem vocant sainas"(un lieu qu'on appelle les "Sagnats").

De nombreux lieux habités portent ce nom de Sagnat (au singulier ou au pluriel) à Queuille, Novacelles, St Anthème, etc.

65 **LA SAGNE** (ve la 'sanja)
Parcelles CAN 914/924 1058/1079
CRE 1055, 1094/1099.

AC/1694 C76/141 DLH/295

Dans l'acte notarié de la fin du 17ème siècle que nous exploitons pour y trouver un maximum de noms de terroirs aux appartenances de Riolles, nous lisons "...Plus un autre champ scitué auxd(ites) appartenances appellé de la Saignat contenant trois cartonnées ou entour..."

"La Sagne" a le même sens que "le Sagnat", c'est-à-dire un terrain marécageux (voir "les Sagnats").

En patois local, il n'est pas possible de déterminer d'oreille si le féminin avec l'article défini est un singulier ou un pluriel. On peut donc comprendre la Sagne ou les Sagnes. On trouve d'ailleurs cette joyeuse pagaille aux matrices cadastrales avec "la Sagne, la Saigne, les Sagnes".

Dans le Puy-de-Dôme, il existe au moins 17 lieux habités portant ce nom (la Sagne, les Sagnes), dont Job, Manglieu, Aix-la-Fayette, Echandelys, etc.

Dans le Cantal, à la Narse de Paulhac, on écrivait en 1508 ce pléonasme "...le paschier (pâturage) appelé la sanhe de la narsa".

L'abbé Grivel pensait faire une différence entre la Sagne et le Sagnat. Pour lui, une "sagne" était une espèce de jonc qui croît dans les marais. Mais il
AGL/029 s'agit d'une erreur.

62 **LES SAGNES BASSES**

(ve la 'sanja 'basa)
Parcelles CAN 1051/1055
CRE 1079, 1086/1090
(Voir "les Sagnes, les Sagnats")

Il s'agit simplement de la partie basse des Sagnes, la plus proche du ruisseau. Cette appellation est utilisée à Riolles, mais elle est rare aux matrices cadastrales.

98 **SAIGNOULEYRAT**

(ve la sinə'wir)
(ve la sənju'wira)
(ve figo'nei)
Parcelles CAN 254/271 et CRE 495/504. C'est une erreur d'y inclure CAN 248 qui fait partie des Ronzières, le terroir attenant. (Voir "Figonet").

La confusion est telle au sujet de la prononciation de ce toponyme qu'il est intéressant de reprendre les documents les plus anciens.

AC/1693

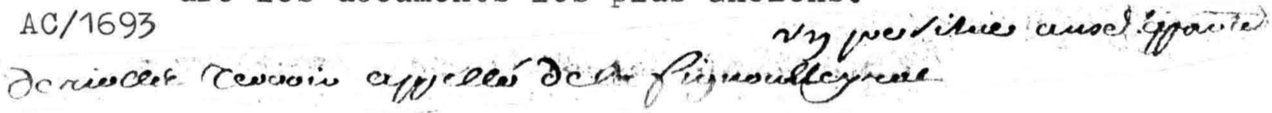

Le 16 février 1693, "...un pré situé auxd(ites) appart(enanc)es de Riolles, terroir appellé de la Fignoulleyrat..."

AC/1694

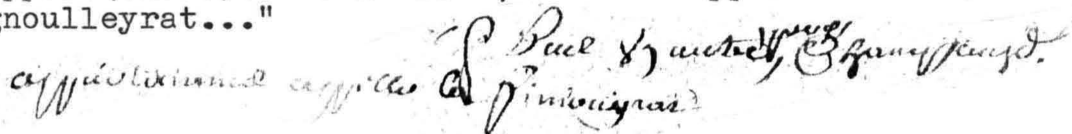

L'année suivante, un autre acte concerne "...un autre pré et champ auxd(ites) appartenances, appellé la Finiouyrat..."

AC/1772

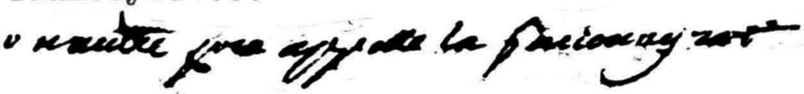

Le 23 juin 1772, on croit lire très difficilement "...un autre pré appellé la Finiouayvire..."(?)
AC/1787 Enfin citons Chantagrel le 31 mai 1787 qui écrivait ..."la Finy vaire", ou la "Siny vaire"(p.221)

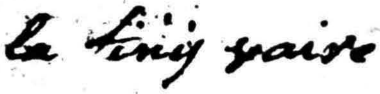

Ce qui se dit en patois pourrait à peu près se transcrire en français sous la forme "Sineuhouire". En effet, même si les textes les plus anciens semblent écrire un F plutôt qu'un S au début de ce mot, tout le monde prononce bien S, sauf lorsque l'on cite "Figonet".

On peut proposer plusieurs interprétations à ce mot, suivant l'origine qu'on lui suppose.

En latin, "sinaparia" est un lieu où pousse le sénevé. Au 4ème siècle, Grégoire de Tours écrit "seneparia". C'est l'origine de Senevières dans l'Oise, l'Yonne et l'Indre-et-Loire, ou de Cenevières dans le
LOL/155 département du Lot.

Le dictionnaire encyclopédique Quillet (1955) et le "Petit Robert (1967) nous proposent une deuxième

explication.

ADN/553 "Sineau, cineau, cenelle, cinelle, sinelle"
QUI/935 désigneraient la baie rouge de l'églantine, ou du houx, ou de l'aubépine. Ce serait un mot de l'ouest de la France, qu'on trouve dès le 12ème siècle, et qui proviendrait du latin populaire "acinella" (petite baie) ou de "acinus" (grain de raisin).

Le "cenellier, cinaillier, senellier" serait un mot régional du Canada pour désigner l'aubépine. En 1878, on disait "cenalé" dans le Morvan.

Voici une troisième option. En 1148, "fluviolus qui dicitur sinus aureus" (la rivière qu'on appelle sinus aureus, le méandre de l'or), c'est la Senouire qui
CJT/269 se jette dans l'Allier à Brioude. En 1252, on écrit "se-
ADT/168 noire" et en 1338 "sirenieyra".

Quant à moi, je proposerais une autre interprétation, encore différente des précédentes. Ce nom de terroir a toujours semble-t-il présenté des difficultés à la prononciation, qui sont dues au passage du L au V à l'intérieur du mot.

Je suppose qu'à l'origine on disait l'équivalent en patois de "saigne olière" (ve la 'sənj y'leir) c'est-à-dire un endroit marécageux d'où l'on aurait extrait de l'argile propre à faire de la poterie.

Comme dans l'esprit des habitants ces deux mots ont peu à peu pris l'aspect d'une seule entité, "saigneleyre" est devenu "saignevayre"(voir p. 225), et l'hésitation sur la prononciation correcte a provoqué d'autres hésitations sur les consonnes du mot, amenant une transformation du S en F.

38 SAINT PACAUD

(ve sɛ̃ pa'kœy)
Parcelles CAN 905/917, 1299/1301
CRE 10/17, 1025, 1052/1053, 1055/1056, 1071/1073, 1094, 1258.

AC/1694 S'il y a un problème d'interprétation du sens de ce toponyme, un acte de vente de la fin du 17ème siècle nous en donne d'emblée la solution.

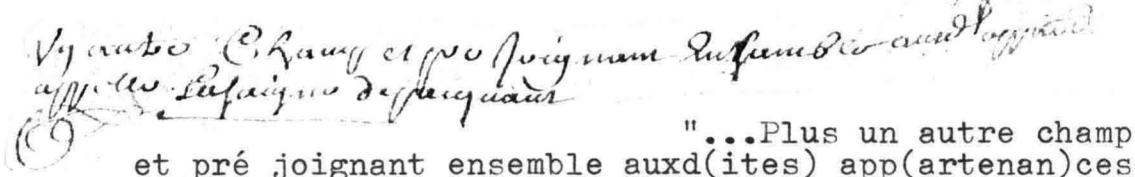

"...Plus un autre champ et pré joignant ensemble auxd(ites) app(artenan)ces appellé Lasaigne de Pacquaut..."

"Saint" Pacaud est donc dérivé de "saigne", tout comme "Cinq"Clos (q.v.). S'il en est ainsi pour d'autres lieux-dits, et non des moindres, de larges horizons se trouvent ouverts, et l'on peut même se demander si "St Martin d'Ollières" ne dériverait pas tout simplement de "la saigne de Martin" (voir p. 30).

AC/1772 Au 18ème siècle on disait déjà "Saint Pacaud" comme le prouve un texte du 23 juin 1772 où à quelques lignes d'intervalle, on lit "St Pacaux" et "St Pacos".

Aux matrices cadastrales, le toponyme s'écrit "St Pacaud" dès 1837.

Il ne s'agit donc nullement de St Pacôme, fêté soit le 14 mai, soit le 26 novembre, un moine égyptien
REJ/292 qui se vêtait de fibres tressées (sparterie), et qu'on
REJ/346 représentait vêtu d'une peau de chèvre et accompagné
REJ/1021 d'un ange. Il est représenté sur la façade du n° 21 de

la rue de la Coutellerie à Thiers, où on l'appelle "l'homme des bois".

Pacaud pourrait signifier "pacage, pâturage,
PEG/299 terrain vague où l'on mène paître les animaux", comme
PEG/300 à Louhans ou dans le Morvan.

Au village de Séjolles, commune de St Jean-en-Val, il existe une pâture qu'on appelle "les Pacauds".

D'autre part, dans le Centre et l'Ouest, "pacaud" ou "pacand" signifie un homme du pays, un paysan, un rustre (dérivé du latin "paganus"). C'est bien sûr
ADN/459 un mot péjoratif, mais aussi probablement une fausse piste.

Je pense qu'il s'agit simplement du nom d'un propriétaire ancien.
(Voir "la Baraque, Clos de la Vernède, Cinq Clos").

42 **LE SARRERIN.** (ve l sari'rɛ̃)
Parcelles CAN 1207/1214, 1267/1274, 1283/1285.
CRE 908, 913/919, 943, 959/962, 965, 973/974, 976/977,985.

AC/1694 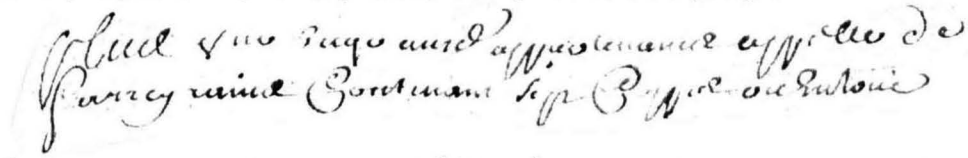

"...plus une buge auxd(ites) appartenances de Sarreyrains, contenant sept coupées ou entour..." Cette lecture d'un document de la fin du 17ème siècle ne coincide pas avec celle d'un autre document de 1787 où on lit
AC/1787 "le Sarère"(voir p. 221).

Les matrices cadastrales prennent la relève avec plus ou moins de bonheur. En 1847, on écrit "Saruin", en 1866 "Sarrevin", en 1904 "Sarrirain" mais on découvre aussi que les parcelles CAN 1212/1214 sont tantôt inscrites sous le nom de "Sarrerin" et tantôt sous le nom de "la Garde", ce qui n'est pas un grand malheur, car les deux termes peuvent avoir un sens analogue, mais écrire "Savraraison la garde" pour ces parcelles est une ânerie (voir "la Garde-Montavary", p. 263).

Le Sarrerin ne va jusqu'au ruisseau d'aucun côté. C'est simplement le sommet, disent Jean Thonat ou M. Carle.

On pourrait rapprocher notre toponyme de plusieurs mots anciens qui pourraient l'expliquer.

"Ranc", nous dit Dauzat, pourrait signifier "rocher". C'est le nom de plusieurs hameaux, moulins et rochers isolés dans toute la Haute-Loire.

Adjectif, "ranc" pouvait avoir le sens de "boi-
FLC/060 teux", et en francique, "éreinté, courbé". En ancien
ADT/219 français, "rain" a pu signifier "bosquet, ramure", mais
ENN/143 il faudra sans doute s'orienter vers d'autres explications.

Pierre Bonnaud nous propose "run, rin" = crête
PBV/012 et "sarre" = croupe (voir "le Sarret"). Qui sait si la solution ne serait pas dans "le Sarret rond", c'est-à-dire "le sommet arrondi" ?

En 1983, la pente sud du Sarrerin est encore couverte de quelques vignes qui ne doivent pas fournir une boisson très agréable, peut-être comme ce vin de la presqu'île de Rhuys en Bretagne : "Pour le boire il faut être quatre et un mur, un qui verse, un qui boit, deux

qui le tiennent et le mur pour l'empêcher de reculer" (Guide Michelin Bretagne 1953-54, p. 22).

Il y a peu de vignes à Riolles, vus l'altitude et le climat relativement rigoureux. Il en subsiste quelques pieds à la Combe et au Cluzel, sans qu'il soit possible de savoir depuis quelle date.

Les Romains en avaient interdit la culture en Gaule (Cicéron : "De re publica" III, 9, 16), mais l'empereur l'autorisa en 276. La vigne est signalée en Limagne en 1553 au moins (voir pp. 62, 63).

104

(ve l sa'reⁱ)
Parcelles CAN 164/168
CRE 407/409, 436

Les graphies sont très diverses aux matrices cadastrales et l'on trouve "le Sarrez, le Sarrès, le Sarray, le Serait", et même une fois "le Bérard" par erreur pour une parcelle (q.v.).

A la recherche des origines, le latin nous oriente sur de fausses pistes, par exemple "serrare"
DAU/655 qui signifie fermer (sarrar en patois, prononcé sarra).
DEN/012 Les mots latins "ceresea, cerasea" sont la source du mot cerisier. Ces mots auraient produit avant
MTM/070 1204 'Cereys, Cereix, Sereys". De tels dérivés existent
A62/158 dans les communes de St Jean-de-Nay, Loudes et Chomelix. Pourtant la disparition du son Z à l'intérieur des dérivés ne nous satisfait pas, car le dérivé patois le conserve, lui ! Suivant les régions, on dit (sar'dzeⁱ) ou (sar'dzɛⁱr).

La bonne source est probablement le mot "ser-
ROS/033 ra" qui pourrait avoir une origine ligure selon les uns,
ADN/549 pré-latine, pré-gauloise ou même ibère selon les autres.
LOL/026 On en reconnaît des dérivés en espagnol (sierra), en vé-
FLC/156 nétien (serra), en occitan (sèrra).

Le mot "serre" était utilisé chez nous en
FLC/156 1353 avec le sens de - ligne de crête, ligne d'horizon,
ROS/033 - crête dentelée (Vénétie),
ANR/335 - montagne allongée et arrondie,
ENN/128 - hauteur allongée (sud de la France)

En Velay, c'est souvent une échine de basalte
C67/174 isolée entre deux cours d'eau rapprochés.

S'il est reconnu que le sens de "profil en
FLC/156 dents de scie" qui lui est souvent attribué est restric-
NET/123 tif et exagéré, il faut admettre le sens de "croupe" ou de "crête allongée". Le diminutif est "le serret". Le Guide Michelin Alpes 1981 (p. 36), avec beaucoup de bon sens, adopte aussi cette interprétation.

Dans le Puy-de-Dôme, on a "les Sarraix" à Celles, "Sarra" à St Alyre d'Arlanc, "Sarras" à Sauves-
DLH/303 sanges, "Sarrat" à Arlanc, "la Sarre" à Manglieu, etc.

En Haute-Loire, 30 villages portent des noms
AV3/011 tels que Chier, Cher, Serre, etc., dérivés de "serra".

15

(ve ly syrə'ljy)
(ve syrjə'la)
Parcelles CAN 311/318
CRE 206/216

La parcelle CAN 312 est quelquefois appelée "la Minauve". Aux matrices cadastrales, on écrit en 1837 "Surelia", et plus tard "Seurelier, Suralian", et en 1904 on trouve même "Soulier" pour CAN 311.

Mme Oléon dit que ce toponyme inclut le champ de Pialoux qu'on appelle "les Sagnats" (CRE 215/216)q.v.

La transcription française des deux prononciations patoises est à mon avis malheureuse, car elle cache le sens original encore apparent en patois.

J'y vois une évolution d'un toponyme latin qu'on aurait transcrit à peu près "locum subriolatum" c'est-à-dire "Sous Riolles".

Il existe des modèles du même genre près de Champétières par exemple, avec "Sus Montargues", et sans aller si loin, les parcelles D 735 et suivantes du même cadastre de St Martin d'Ollières portent le nom de "Sur Rodier", montrant qu'une telle formation du toponyme n'est pas une rareté.

Si l'on n'accepte pas cette interprétation, les alternatives sont abondantes.

Dans la commune de St Babel, "les Seria" font
DLH/306 penser à "cerisier" ou à "serre"(voir "le Sarret").

Près de Lasalle (Cantal), un écart porte le
ANR/413 nom de "Sarralié" que M. Nouvel explique à partir du double suffixe occitan toponymique "serra + alièr", ce qui lui donnerait donc le même sens que notre "Sarret".

Près de Retournac (Haute-Loire), un village
ADN/559 s'appelle "Surrel", qu'on peut faire dériver, tout com-
DAU/581 me le précédent d'ailleurs, du mot "seurelieu"(sureau). En latin, "sambucus" a donné "sambuc, sahuc, seur", et enfin "seurelieu".

Dans le Morvan, une "seurlée" est un talus de
PEG/373 terre, un ados dans un champ.

En Provence, le "sourelhio" est aussi la pen-
PEG/379 te exposée au soleil, l'adret.

Enfin chez nous, "saralha" est une serrure,
PBV/037 et "saralhier, seralhe, séralhié, saralié" un serrurier.
FLC/119 Faut-il y voir l'origine du lieu-dit "les Saraliaires" juste au nord de Ste Florine?

Il nous reste donc un vaste choix entre le champ sous Riolles, le champ du cerisier, le champ de la crête, le champ du sureau, le champ du talus, le champ ensoleillé ou encore le champ du serrurier.

67 LES SINDÈS (ve ly sɛ̃'deⁱ)

Parcelles CAN 925/940, 1014 CRE 1098, 1108/1109, 1117/1123, 1125/1132, 1155/1156, 1177/1179, 1181/1186. La parcelle 1014 est répertoriée aux matrices cadastrales comme "Les Sindés, Coudert de Riolles".

Les graphies sont très diverses, comme pour tout toponyme dont le secrétaire de mairie ne comprend plus le sens en transcrivant les mutations. On trouve "les Sindès, les Sindettes, les Scindets, les Sindets, le Sindet" et même "les Lindes" et "les Smides", ce dernier intéressant car il se rapproche le plus de la seu-
DAU/658 le étymologie probable, le latin "semita" qui signifie "les sentiers", tout comme "sendero" en espagnol, et "sindés" en patois local.

Et des sentiers, il y en a. Le chemin principal est très tortueux à cause de la pente, mais presque chaque courbe est coupée par une draille ou une coursière qu'empruntent le bétail et les gens circulant à pied.

84 **LE SUC - LE SUQUET**

(ve l syk)
(ve l ʃuk)
Parcelles CAN 678/686, 710/712
Parcelles CRE 639, 647, 740/747, 756/762.

Les matrices cadastrales indiquent par erreur "le Pré de la Ribeyre" pour la parcelle CAN 709/710. On y trouve "le Suquet, les Suquets", mais jamais "le Suc" qui est pourtant très employé oralement.

A70/103 A67/197 Ce mot pourrait venir du gaulois "kukko" (une hauteur, une colline).

"Suk" (une colline arrondie) est une racine ANR/435 qu'on trouve en russe, hongrois, grec, albanais, roumain, italien et français.

MTM/086 "Suc" est attesté en 1204, et on trouve ce mot écrit en 1301 "...Mansus del suc..." C'est une tête, un VIT 206 sommet arrondi, dans les Pyrénées, Auvergne, Cévennes, Alpes. C'est encore une hauteur en Languedoc, en Proven- NET/125 ce, en Centre France, dans l'Est, en Haute Italie... et AGL/030 il garde ce sens en patois "sommet, hauteur" et "sommet PBV/012 rocheux". Le diminutif est suivant les régions "suquet" PEG/381 ou "suchet".

On trouve "le Suc" à Valcivières et Grandrif, et "le Suquet" à Sugères, Lempdes, Egliseneuve d'Entray- DLH/310 gues et Marmillat, pour ne donner que quelques exemples. (Voir "le Suc de Bès" et "Moulin à vent ruiné").

"En dessous du Suquet, il y avait un moulin à vent, m'ont dit mes grands-parents, et il était au bord du chemin. Dans cette parcelle (CAN 685/ CRE 760) qui appartient à Carle, j'ai vu des traces de pierres et de maçonnerie quand j'étais jeune."

'C'était la mode des moulins à vent. Il y en avait trois en montant à Chanteloube, et ils ont tous disparu maintenant."

"Ensuite il y a eu la mode des moulins à eau. Sous la Garde-Montavary, il y avait ceux de Mège et de Raillat, et au Mazelet, il y en avait trois. Il y avait aussi celui du Moulin des Poules, et plus bas celui de Malaure. En 1930, l'inondation a tout détruit ou presque" (Elie Pialoux, le 16 mars 1983).

Le chemin qui longe l'emplacement du moulin à vent, dirigé nord/sud, est récent, et postérieur à 1832, car il n'est pas porté au cadastre d'origine. Il est encaissé et bordé de grosses pierres levées qui pourraient bien être des restes de la base de l'ancien moulin récupérées à cet effet, le reste du moulin étant en bois (Roger Libeyre).

Le cadastre de 1832 porte un dessin de ce moulin à vent qui permet de le situer, mais il est difficile de déterminer si le dessin est "d'après nature" on s'il a uniquement un caractère conventionnel dont la maladresse le fait ressembler à un gros scarabée prêt à l'envol (voir ci-contre).

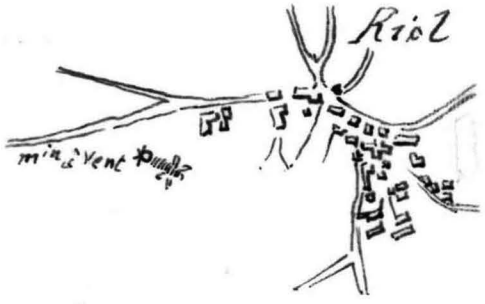

AC/1833 Un extrait d'un titre d'hypothèque en date du 10 novembre 1833 nous livre le nom du propriétaire probable à cette époque "...François Bravard, propriétaire

et meunier, demeurant au lieu de Riole, commune d'Olière, canton de Jumeaux (...) tous ses biens immeubles consistant en une maison d'habitation et d'exploitation, moulins à eau et à vent, prés, jardins, champs, bois, le tout situé dans la commune d'Olière..."

79 **LE SUC DE BES**

(ve l syk de be)
Parcelles CAN 741/751, 755/775
CRE 810/813, 820/833, 836/843. La parcelle CAN 772 est quelquefois répertoriée "Autremont" mais il s'agit d'une erreur des matrices cadastrales.

L'une des premières mentions de ce toponyme que nous connaissions concerne un champ et un pré joignant ensemble aux (appartenances appellé du Suq de Bez), et ce document est daté de la fin du
AC/1694 17ème siècle.Un autre document du 23 juin 1772 le men-
AC/1772 tionne deux fois, et de façon différente ..."un champ appellé le Suc de Beix..." et "...un autre champ appellé le Sucque de Bet...". Quinze ans plus tard, Chantagrel écrira "le Suc de Bes" (voir p. 221).

Les matrices cadastrales écorchent le mot comme d'habitude en proposant "Suc de Bé, Suc du Bac" et "Suc de Bec". Il serait possible qu'il s'agisse du "Suc de Bec", car les mots correspondent, aussi bien en patois qu'en français, mais alors, de quel bec est-il question?

Il existe une autre solution. En celtique,
ENN/054 "betu, bettiu" est le nom du bouleau. Les Romains ne firent sa connaissance qu'en conquérant la Gaule, et le nommèrent "bettulius, bettius", qui sont des mots déri-
A62/154 vés du gaulois.

En gallois on dit "bedw", en vieux français
VIT/237 "bes", en provençal "bez", en patois "bé". Tous ces
JCP/281 mots ont le même sens de "bouleau", au sud d'une ligne
ENN/054 qui va de la Vendée au Jura, d'où des noms de lieux tels que "le Bez, le Bès, la Besse, la Bessière, la Besseyre", etc.. Sans aller trop loin de St Martin d'Ollières, signalons un "Suquet de Bey" au nord de Coupe-Gorge, près de la Chapelle, et un autre au nord des Martinanches, près d'Aix-la-Fayette.

FLC/037 On écrivait "bes" en 1358 dans notre région. Il s'agit donc de la "colline des bouleaux".

"Quand j'étais petite, il y avait un endroit au dessus de la parcelle de Régine Faye où il y avait de ces arbres autour d'un trou d'eau. On prenait de ces feuilles, et avec des épines, on faisait des cadenettes" raconte une dame de Riolles qui est maintenant grand-mère...

(Voir "les Bés, le Suc").

79 **LE SUQUET DES GARNASSES**

Il s'agit d'une convention utilisée par les géomètres du cadastre en 1832. Peut-être avaient-ils entendu les habitants de Riolles appeler ainsi le Suc de Bés? La feuille n° 1 du brouillon du cadastre du 20 juin 1832 porte à l'emplacement du

Suc de Bés la mention "Suquet des Garnasses". Cette mention est modifiée sur la feuille n° 2, et on y lit "les Garnasses du suquet de Bey".
(Voir "le Suc de Bés").

36 **LES TERMONDS** (ve ly ter'mu)
Parcelles CAN 850/888
CRE 27/34, 38/63, 67/69

Une première trace écrite du nom de ce terroir subsiste dans un acte de la justi-
AC/1703 ce de Chassignolles daté du 23 juillet 1703. Il s'agissait d'un champ "scitué dans les app(artenan)ces dudit Riolles, terroir dous tremous, que joint (au sud) le chemin allant dudit Riolles au bois du Roussignol..."

AC/1772 Plus tard, le 23 juin 1772, un habitant de Riolles fait l'acquisition d'un "champ appellé les Tré-
AC/1787 maux, semé en jarousse...". Quinze ans plus tard, on écrit encore "les Trémous" (voir p. 221), preuve que la prononciation patoise était prépondérante alors, mais aux matrices cadastrales à partir de 1842, on commence à trouver "Autremont, Autremond, les Termonds". Ces gra-

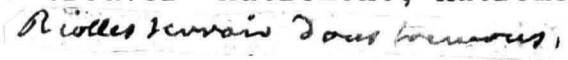

phies françaises en -on s'expliquent par une façon de transcrire le mot patois terminé en -ou. Le son "on" dans "bon, champignon, garçon, jambon, piochon, etc. a comme équivalent en patois -ou. Par exemple, "à Clermont" = (ve kjar'mu).

Voilà donc l'origine des "Termonds, Autremont" et autres. Il faut commencer par le mot patois.

En latin, "tremulus" était le nom du peuplier tremble, et "tremulia" celui d'un bois de trembles. En
NET/264 Albigeois, ce mot devient "tremol", en provençal "tre-
VIT/248 moul", "trémoulet" en Armagnac, tandis qu'une tremblaie
VIT/255 se dit "tremoula" en Gascogne.
PEG/401 Depuis le latin jusqu'aux toponymes modernes, le mot est toujours reconnaissable.

CAS/222 "...pratum que est ad termund" (le pré qui se trouve aux Termonds) figure au Cartulaire de Sauxillanges (n° 273) sur le territoire de Sauxillanges, et cette mention date du 11ème siècle.

VIT/257 En 1214, on écrit "tremulia" (une tremblaie).
CJT/277 En 1263, on signale "...mansus deus termes..."
PEG/389 qui pourrait bien, lui, avoir une origine différente, s'il est vrai que "termei" (m. pl.) signifiait collines dans la région de la Dordogne.

"Le Trémoul", un village de St Christophe
CJT/282 d'Allier, est répertorié "Trémond" au cadastre. A Job,
DLH/319 une maison s'appelle "Trémons". "La Trémolière" est un village du Cantal, "Trémoulet" un lieu-dit de l'Ariège,
LOL/620 "la Trimoullière" un écart d'Aulnat dans le Puy-de-Dôme et bien sûr "la Trémouleyre", un village de Chassignolles, dans le voisinage immédiat de Riolles, ainsi
A84/241 qu'ailleurs en Haute-Loire (voir "les Trembles").

L'un des terroirs voisins se nomme "les Trembles", et n'est séparé des Termonds que par les Coules et St Pacaud. Ces peupliers trembles devaient être monnaie courante dans les environs, avec une telle densité de toponymes s'y rapportant.

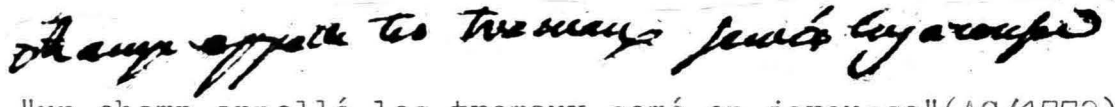

"un champ appellé les tremaux semé en jarousse"(AC/1772)

21 **LES TRACOLS** (ve ly tra'ko)
Parcelles CAN 407/411, 449/450
CRE 139/142, 148, 151, 1254

Ce terroir va depuis les Clouvées jusqu'au chemin du Pinateloux, au nord du chemin de Riolles, di-
AC/1694 sait Jean Thonat. On en trouve trace écrite vers 1694 pour "un autre champ auxd(ites) appartenances (de Riol-

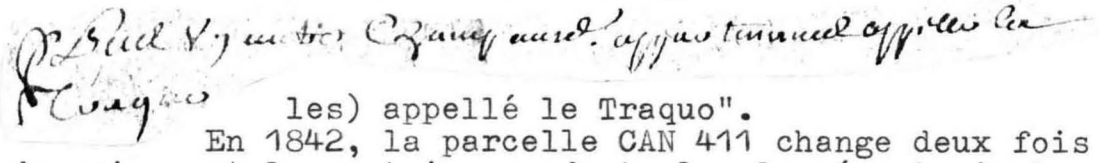

les) appellé le Traquo".

En 1842, la parcelle CAN 411 change deux fois de mains, et les matrices cadastrales la répertorient une fois "Au Traco" et une autre "Au Trait". Par ailleurs, et pour des parcelles diverses, on trouve "Les Traco, le Traco, Aux Traco, Au traco", mais jamais "les Tracols" comme nous l'écrivons en titre après étymologie (voir "la Garde-Montavary).

Un premier sens du mot pourrait être "buron,
PEG/398 cabane de berger", qui se disent "tra, trac" en Auver-
FOA/--- gne et Lozère, les formes "tras, trac" étant plus anciennes. "Trac" viendrait du latin "tractus" signifiant le tracé d'un mur (dictionnaire Gaffiot).

ADN/576 Un "traquet" est également une pièce de mou-
STD/560 lin, mais aussi un piège (traquer = tirer des toiles autour des bois pour obliger le gibier à entrer dans ces toiles) le tout dérivé probablement du néerlandais "trekken" avec le sens de "tirer".

En Provence, on trouve aussi un "tracoulet"
PEG/399 avec le sens de "petite butte". Plus sérieux sans doute le mot "trac" (masculin) qui dans le Centre-France signifie "une sortie, un chemin étroit, un sentier de piétons. Des variantes du même mot "traque, traquette", et dans le Nord de la France "trache, trachier" signifient toujours "sentier".

La solution correcte semble bien être donnée dans la Revue d'Auvergne de 1891 (p. 422) :
"trans + colles", expression latine signifiant "au delà des collines", et désignant un lieu séparé d'un autre par un mouvement de terrain, une colline en général.

VIT/223 Un lieu-dit de la commune de Cébazat portant ce nom s'écrivait en 1290 "Trascols", en 1431 "Trascol" et en 1531 "Tracol".

CJT/281 "Tracollum" est attesté également en 1331, et c'est "le Tracol" de Riotort en Haute-Loire. Il existe un autre "Tracol" entre Bourg-Argental et Montfaucon. "Tracos" est un village de Gelles, mais le "champion" des "tracs", c'est la commune d'Anzat-le-Luguet avec les "tracs" d'Anzat, d'Apcheix, de Bostbarty, de Boyer
DLH/318 et de Vins.

40 **LES TREMBLES** (ve ly 'trɑ̃bla)

Ce terroir ne figure jamais aux matrices cadastrales, mais d'après Mme Fournier de Riolles, et d'autres personnes du village, il s'agirait des parcelles CRE 1055/1056.

Le mot existe en patois sous deux formes,

PN1/265 l'une ancienne (voir "les Termonds") et l'autre utili-
VIT/242 sée maintenant de préférence à l'autre, car davantage
VIT/248 francisée (voir la transcription ci-dessus).
VIT/255 Il doit bien y avoir encore de ces arbres au milieu des pins, dit M. Carle.

Ce sont ces arbres dont on voit le dessous des feuilles en clair quand le vent les fait bouger, dit Mme Fournier. Au cours d'une promenade faite en janvier 1983, j'ai pu constater qu'il y avait beaucoup de ces feuilles mortes à terre dans cette zone.

56 TRONCHERE

(ve trɔ̃'tseira)
(ve la trɔ̃'tseira)
Parcelles CAN 1137/1138
CRE 869

AC/1693 Le plus ancien document que nous ayons (du 16 février 1693) concerne un pré au sud du ruisseau de Mazelet, et donc hors de la commune de St Martin d'Ollières, mais où le terroir porte le même nom.

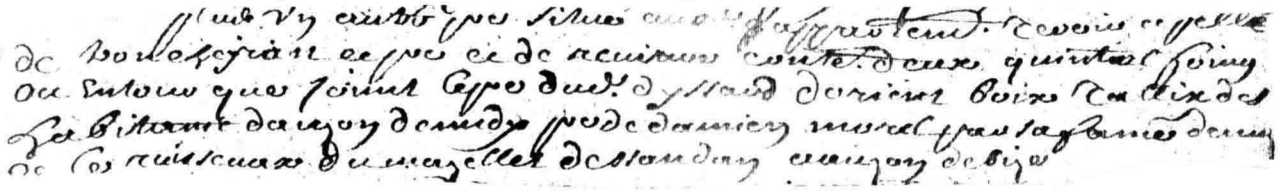

"...Plus un autre pré situé auxd(ites) apparten(ances), terroir apellé de Troncheyrat, ce pré cédé ... conte(nant) deux quintal foing ou entour que joint le pré dud(it) Dyssard d'orient, boix taillis des habitans d'Auzon de midy, pré de Damien Morel par sa femme de nuit, et les ruisseaux du Mazellet dessandan à Auzon de bize..."

AC/1694 D'une écriture différente, et l'année suivante, on trouve la même orthographe dans un autre acte de vente, mais en 1772, un autre acte porte "Troncheyra". Je pense que l'absence du T terminal veut ici indiquer que la dernière syllabe n'est pas accentuée.

AC/1787 Plus tard en 1787, on francise le nom du terroir en écrivant "le prés des tronchère" et "le prés des tronchère aute" (voir p. 221).

Ce mot viendrait du latin "truncare" (tron-
STD/322 quer) dont le participe passé serait "truncus", d'après
DAU/687 Stappers. Pour Dauzat, "truncus" est un bois.

Dès 1304, une "tronche" est un arbre de fûtaie dont on coupe les branches régulièrement, dit le dictionnaire Robert.

VIT/263 "tronc" + -etum (suffixe) serait à l'origine
STD/322 du mot tronchet qui, entre autres, voudrait dire "un gros billot à trois pieds, et en bois".

PEG/403 En Suisse, ce même mot signifie "un lieu défriché par simple abattage des arbres", interprétation que je préfère car j'y vois un endroit parsemé de souches, un certain nombre de hameaux portant ce nom du
ADN/579 Puy-de-Dôme à la Saône-et-Loire : la Tronchère ou les Tronchères à Flat et Murat-le-Quaire, et même ailleurs,
DLH/320 en Haute-Loire, depuis 1379 au moins, où on trouve écrit
CJT/283 le nom de "la Troncheyre" dans les communes actuelles de Cayres, St Prejet-Armandon, Vals-le-Chastel, Mazeyrat Crispinhac et Lavaudieu.

Le chemin qui descend de Riolles à Tronchère

ne s'arrête pas au ruisseau, dit Mme Fournier. Il continuait jusqu'à Auzon, et il fallait bien le passer à gué une vingtaine de fois.

C'est d'ailleurs une très belle promenade entre Riolles et Auzon, à faire de préférence à l'automne pour éviter la végétation trop dense. Il faut environ deux heures et demie à trois heures sans se presser.

73 **LE VERDIER**

(ve l vər'dje)
Parcelle CRE 1164

C'est la parcelle CRE 1164 du Mazelet, dit Mme Oléon de Riolles, mais cette dénomination de voisinage n'existe pas aux matrices cadastrales où l'on écrit "le Mazelet".

ADN/590 NET/299 PEG/416 VIT/312

Dans tout le Massif Central, c'est un verger. Ce mot vient du latin "viridiarium", et "lo verdier" est attesté en 1288, donc sous sa forme actuelle.

Dans le Centre-Ouest, il a le sens de "jardin" et c'est bien le sens qu'on lui donne au Mazelet.

Il est attesté comme nom de lieu dans le Tarn, la Corrèze, l'Aveyron, la Haute-Loire, etc..

CJT/292

En Haute-Loire, on trouve ce toponyme dans les communes de Céaux d'Allègre, St Didier-la-Séauve, St Didier sur Doulon, Vals-le-Chastel, Vorey, la Voûte sur Loire, etc..

DLH/328

Dans le Puy-de-Dôme, au moins 14 lieux-dits portent ce nom, soit au singulier, soit au pluriel, pour les plus proches dans les communes d'Yronde, Champétières, Valcivières, la Chapelle-Agnon, St Amant-Roche-Savine, Cunlhat, Olliergues, etc..
(Voir aussi "le Mazelet, le Pré de Mathieu").

4 **LES VERNEDES**

(ve la vɛr'nəda)
(ve la vyar'nəda)
Parcelles CAN 009, 064/084
CRE 288/301, 333/334.

La parcelle CAN 009/CRE 301 s'appelle "les Vernèdes, coudert d'Ollières.

AC/1694

On peut remonter à la fin du 17ème siècle pour trouver mention écrite de ce terroir.

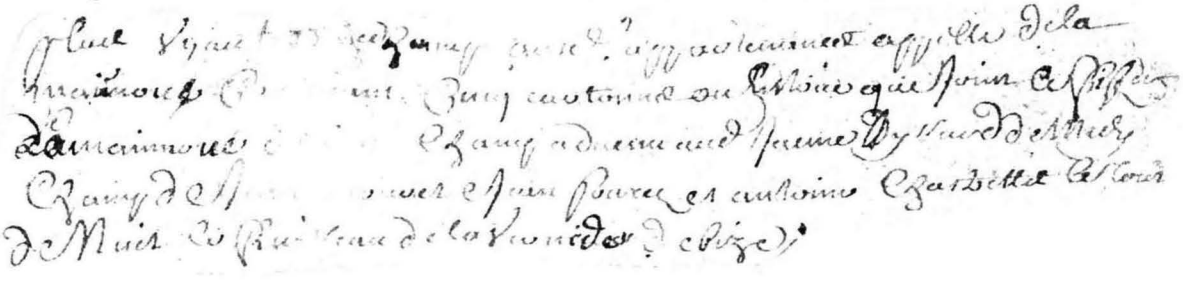

"...Plus un autre champ auxd(ites) appartenances appellé de la Mainnove (?) contenant cinq cartonnées ou entour que joint le rif de Lamainnove d'orient, champ advenu aud(it) Jean Dyssard de midy, champ de Jean Rouvet (?) et Jean Fourez et Antoine Chastrette, le tout de nuit, le ruisseau de la Vernède de bize..."

Aux matrices cadastrales, le toponyme apparaît souvent au singulier, mais aussi au pluriel, comme pour la parcelle CAN 084, répertoriée "les Vernèdes, les Verneides, la Ménauve, la Vernède".

Il s'agit d'un vieux mot. "Verna" était com-

mun au gaulois et à d'autres langues qui pouvaient être indo-européennes, si "verna" se rattache à la base "va-
NET/265 ra" (l'eau) en italo-celtique.
A73/231 "Verno" est le nom celtique (gaulois) de l'au-
A67/197 lne, et on trouve des mots presque semblables en pro-
VIT/255 vençal (verna), en breton (gwern), en gallois, où "coed
STD/578 gwern" signifie 'l'arbre des marais".
ROS/044 Les dérivés méridionaux du gaulois "vernos" dateraient de l'époque romane.
PBV/014 En patois, un "vergne" est un aulne, et les
PN1/266 toponymes dérivés sont par exemple Ver, Vert, Verne,
ENN/055 Vergne, le Vern, le Vernet, etc..
FLC/174 Le bas-latin "vernetum", le roman "verneda"
PBV/014 sont à l'origine de notre patois "verneda" qui signifie une aulnaie, un lieu planté d'aulnes.
Dans les Alpes, on dit "une vernette"(Guide Michelin Alpes 1981, p. 36). De la Gascogne au Limou-
PEG/417 sin, c'est "vernedo, vernero".
CJT/293 En 957, on trouve au Cartulaire de Brioude
CAS/435 (ch. 250) "...in loco illa verneda..."
A67/197 Le Vernet est un toponyme pour un lieu planté d'aulnes, ainsi d'ailleurs que "la Vernède", qu'on trou-
LOL/619 ve dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, et plus près de nous
CJT/293 en Haute-Loire à Chassagnes, St Didier sur Doulon, Mo-
A62/154 nistrol d'Allier, Sembadel, ainsi qu'à Gouttières, St
DLH/330 Rémy de Chargnat, Sayat, St Jacques d'Ambur, St Etienne des Champs dans le Puy-de-Dôme.

La carte de France de l'alnus glutinosa.
("la Hulotte" n° 51, 4° trim. 1982, p. 40)

UNE PAGE DE GRIMOIRE

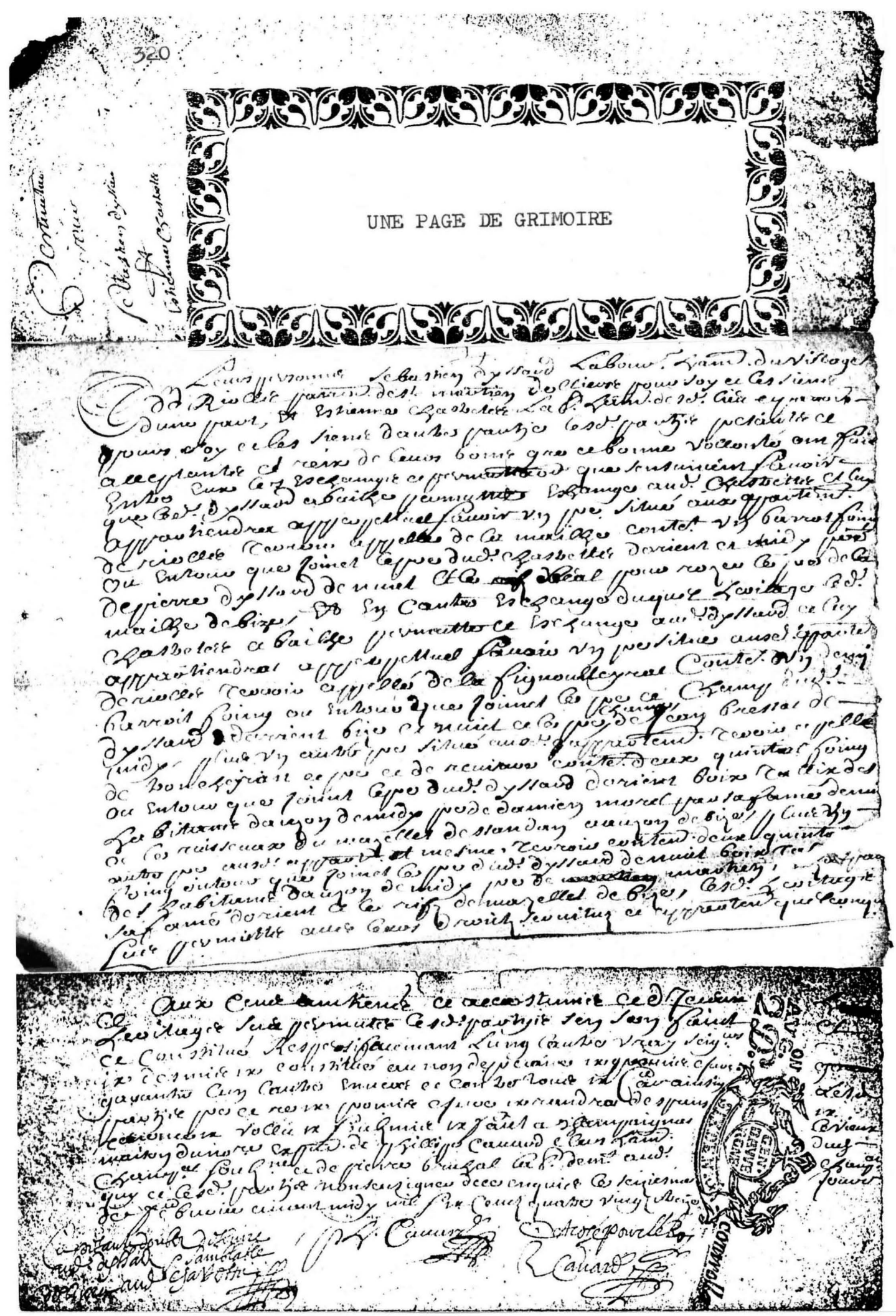

AC/1693 Destinataire - pour Sébastien Dyssard et Estienne Chastrette.

A leurs personnes : Sébastien Dyssard, labour(eur), h(abit)ant du village de Riolles, parr(ois)se de St Martien d'Ollières pour soy et les siens d'une part,
Et Estienne Chastrettes, lab(oureur), h(abit)ant desd (its) lieu et parr(ois)se pour soy et les siens d'autre partie,
Lesd(ites) parties présantes et acceptantes et (...?) de leurs bonne gré et bonne vollonté aux fins entre eux et d'eschanger et permutter ce que s'ensuivent, savoir : Que led(it) Dyssard a bailhé, permutté, eschangé aud(it) Chastrette, et luy appartiendra apperpéttuel savoir un pré situé aux apparten(anc)es de Riolles, Terroir appellé de la Mailhe cont(enan)t un barrot foing ou entour que joinct le pré dud(it) Chastrettes d'orient et midy, pré de Pierre Dyssard de nuict, et le ~~rif de~~ béal pour rozer les prés de la Mailhe de bize,
Et en contres eschange duquel héritage led(it) Chastrettes a bailhé, permutté et eschangé aud(it) Dyssard et luy appartiendrat apperpettuel, savoire un pré situé auxd(ites) appart(enances) de Riolles, Terroir appellé de la Fignoulleyrat conte(nant) un demy barrot foing ou entour que joinct le pré et champ dud (it) Dyssard d'orient, bize et nuict et le pré champ de Jean Pressat de midy.
Plus un autre pré situé auxd(ites) apparten(ances), Terroir appellé de Troncheyrat, ce pré cédé (...?) cont(enant) deux quintal foing ou entour que joinct le pré dud (it) Dyssard d'orient, boix tallix des habitants d'Auzon de midy, pré de Damien Morel par sa fame de nuict et les ruisseaux du Mazellet dessandan à Auzon de bize.
Plus un autre pré auxd(ites) appart(enances) et mesme terroir conten(ant) deux quintal foing ou entour que joinct le pré dud(it) Dyssard de nuict, boix tallix des habitants d'Auzon de midy, pré de ~~Martien~~ Martin (?) Mazal par sa fame d'orient et le rif de Mazellet de bize,
lesd(its) héritages lors permuttés avec leurs droictz, servituz et apparten(ances) que dessus (?).

Ce aux termes d'audience ci accostumée ce d(it) jour led(it) héritage sera permutté, lesd(ites) parties s'en sont faict et constitué respectifvement l'ung l'autre vray scig(natai)res (?).
(...?) constitués au nom de (...?) garantie l'un l'autre (...?) Car ainsi lesd(ites) parties (...?) promise (...?). Faict à Champaignac le vieux, maison du no(tai)re en pré(sence) de Phillipe Cavard, clerc, ha(bita)nt dud(it) Champ(aign)at soubs(igné) et de Pierre Bruhat lab(oureur) dem(euran)t aud(it) Champ(aign)at et lesd (ites) parties non seu signer de ce enquises.
Le seiziesme jour de fébvrier avant midy mil six centz quatre vingt treize.
Copie (...?) aud(it) Dyssard et samblable (...?) aud(it) Chastrette.

Octroyé pour le Roy
R. Cavard
Ph. Cavard

Les difficultés de la transcription viennent de l'écriture de l'époque, des abréviations, et des termes utilisés par le notaire. On obtient, malgré les (?) une idée générale du texte.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations : chaque ouvrage est codé à l'aide de trois signes. Les chiffres suivant la barre oblique indiquent la page de l'ouvrage cité.

A.. Almanach de Brioude, Brioude. (A32 = Almanach 1932, etc.)

AAA De l'Allier à l'Allagnon, journal des paroisses du secteur de Brioude.
001 = n° 215, mai 1983, article de J.P. Fournier.
002 = n° 254, décembre 1986, "Quel pélerinage?", article de Louis Jalenques.

AC Archives privées de la famille Chambon, Riolles.

AD43 Archives départementales de la Haute-Loire.

AD63 Archives départementales du Puy-de-Dôme.

ADN Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France / Albert DAUZAT. Paris : Larousse, 1951.

ADT La toponymie française / Albert DAUZAT. Paris : Payot, 1971.

AED Brioude et le Brivadois / R. CHANY in : Arsère et Demo n° 7, Brioude : Watel, 1982.

AGA Une exploitation minière gallo-romaine / Luc TIXIER in Archeologia n° 117, avril 1978, p. 30.

AGL Chroniques du Livradois / Abbé GRIVEL. Ambert : Grangier, 1852.

AJL Sainte Bonnette, bergère d'Alvier près Brioude / Abbé Julien LESPINASSE. Brioude : Watel, 1944.

d'Albigny - ALB
ALB Le coupe-gorge de Peyrebeille (Ardèche) / Paul d'Albigny. Montélimar : G. Ayzac, 1965.
ALF Almanach François, offert par la pharmacie Coquet, Paulhaguet, Haute-Loire. Corbeil : Imp. Crété, 1933.
ALJ Chroniques du Livradois / Abbé Julien LESPINASSE. Brioude : Almanach de Brioude, 1965.
ALP Guide de l'Auvergne mystérieuse / Annette LAURAS-POURRAT Paris : Tchou, 1973.
ALX Eleusis Alésia / Xavier GUICHARD. Abbeville : F. Paillart, 1936.
Anglade - ANG
ANG Histoire de l'Auvergne / Jean ANGLADE. Paris : Hachette 1974.
ANR Les noms de la roche et de la montagne / Alain NOUVEL. Lille : Université, 1975. Paris : Champion, 1975.
ARA Route de Paris à Albi : le Puy-de-Dôme, guide pittoresque / A. GIRAULT de St FARGEAU. Paris : F. Didot, 1838.
ARC Le concile de Clermont en 1095 et la première croisade / Abbé R. CREGUT. Clermont : Bellet, 1895.
Archives - AC - AD - ARN - ARV - BNA - C.. - RTH -
ARN Archives nationales
001 = JJ 97, 107 et JJ 98, 279 - X1 à 20, f° 47
002 = Lettres de rémission de Charles V et Jean, Duc de Berry - JJ 112, 177.
003 = JJ 91, 307 - JJ 97, 10/238 - JJ 98, 138/279 - JJ 98, 103/96 - JJ 98, 117/117.
ARV Archives vaticanes
001 = n° 21 f° 50 / ad. ann. 1352. febr. 20
AUD Rentier d'Audenarde; 1275 (Bibliothèque royale de Bruxelles) in : G. et R. PERNOUD. Paris : Rencontre, 1982.
Aussy (Legrand d') - VYL
AV. L'ancienne Auvergne et le Velay / Ad. MICHEL. Moulins : Desrosiers, 1843. (AV1 = Tome 1, etc.)
B.. Tableau historique de l'Auvergne / J. B. BOUILLET. Clermont, 1840 sq. (B40 = Année 1840, etc.)
BAC Bacs et ponts sur le cours auvergnat de l'Allier au 18ème siècle / F. IMBERDIS. Grenoble : Allier, 1929.
Barret - BGJ - BGT -
Bayssat - BAY -
BAY Ardente et fière, la femme des provinces volcaniques / Gabriel BAYSSAT. Vic-le-Comte : Bayssat, 1987.
Bellaguet - RSD -
Bernard - GDR -
BGJ Si je t'oublie, Jérusalem / BARRET, GURGAND. Paris : Hachette, 1982.
BGT Almanach de la mémoire et des coutumes / P. BARRET, J. N. GURGAND, C. TIEVANT. Paris : Hachette, 1979.
BHA Bulletin historique de l'Auvergne, supplément du 2ème trimestre (dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne) / Comte de REMACLE. Clermont : G. de Bussac, 1941.
Billiaux - CAN -
BMS Bulletin municipal de la commune de Sauxillanges, n° 17 novembre 1983.
BMU Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont.
BNA Bibliothèque nationale
001 = ms. lat. 10 002, f° 32 (et archives des Basses Pyrénées, arm. Albret, c III)
002 = ancien Gaignières 2896 ms. fr. 22297, n° 42
003 = ms. lat. 8663, f° 49 v et ms. lat. 17050, olim Gaignières 147, f° 218
004 = ms. fr. 1337 (Roman de Godefroy de Bouillon) et "Notre Histoire" n° 20 de février 1986, p. 57

BOM Bulletin officiel municipal n° 2. Brioude, 1970.
Bonnaud - FOA - MDA - PBG - PBV -
BOR Vocabulaire français-patois de la vallée supérieure de l'Ance / Abbé CHATAING. 1934 (cité dans "Borvo" n° 7, décembre 1982. Clermont : CRDP.
Bouet - FEL - MAS -
Bouillet - B.. - DLH - JBB -
Bouvier-Ajam - DAG -
Bressolette - MDA -
Bruel - BRU -
BRU Pouillès des diocèses de Clermont et St Flour du 14ème au 18ème siècles / Alexandre BRUEL. Paris : Imprimerie nationale, 1882.
C.. Cahiers de la Haute-Loire. Le Puy : Archives départementales (C70 = Année 1970, etc.)
CAB Cartulaire de Brioude (Liber de honoribus Sto Juliano collatis : Bibliothèque nationale, fonds latin n° 9086) / Henry DONIOL. Clermont : Fd. Thibaud, 1863.
CAN Cadastre ancien, section C en 2 feuilles / M. BILLIAUX. St Martin d'Ollières : Mairie, 30 juin 1832. (le Bureau du cadastre, Hôtel des Impôts à Issoire, fournit le brouillon de M. Billiaux).
CAS Cartulaire de Sauxillanges / Henry DONIOL(notes). (Bibliothèque nationale, fonds latin n° 5454). Clermont : Fd. Thibaud, 1864.
CDL Histoire de la France / P. LYAUTEY, R. COGNIAT. Paris : Club du livre et F. Didot, 1963.
CFA Dictionnaire des lieux habités du Puy-de-Dôme / C. FAUGERE. Clermont : Richet, 1892.
Chabrol - CHC -
Chambon - AC -
Chany - AED -
Chassain(g) - CJT - MJA - MJB - SPI -
Chastel - POM -
Chataing - BOR -
CHC Coutumes générales et locales de l'Auvergne / CHABROL. Riom : Martin Dégoutte, 1786.
Chervalier - CHE -
CHE Ponts de la Haute-Loire / Jean CHERVALIER. Le Puy : Société académique, 1982.
CJT Dictionnaire topographique du département de la Haute Loire / A. CHASSAIN, A. JACOTIN. Paris : , 1907.
CLR L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIIIème au XIème siècle. La fin du monde antique? / Christian LAURANSON-ROSAZ. Le Puy : les Cahiers de la Haute-Loire 1987.
Cogniat - CDL -
Comte de Remacle - BHA -
Conterie (de la) - FLC -
Cordet - LEV -
CQ. Histoire du règne de l'empereur Charles Quint (6 vol.) / M. ROBERTSON. Amsterdam, 1771 (CQ1 = Vol. 1, etc.)
CRDP Centre régional de documentation pédagogique, Clermont
Crégut - ARC -
CRE Cadastre rénové, section C en deux feuilles, St Martin d'Ollières : Mairie, 1969.
Cubizolles - TRI -
DAG Dagobert / Maurice BOUVIER-AJAM. Paris : Jules Taillandier, 1980.
d'Albigny - ALB -
d'Aussy (Legrand) - VYL -
Dauzat - ADN - ADT - DAU - DDM -
DAU Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France / Albert DAUZAT, Ch. ROSTAING. Paris : Larousse, 1963.

DDB Les très riches heures du duc de Berry, manuscrit enluminé du XVème siècle / Edmont POGNON. Fribourg, Genève : Liber, 1979/1983.
DDM Nouveau dictionnaire étymologique et historique / DAUZAT DUBOIS, MITTERAND. Paris : Larousse, 1964.
Décarreaux - DEC -
DEC Les moines et la civilisation en Occident / Jean DECARREAUX. Paris : ,1962.
de Gissey - ODG -
de Jésus (Thomas) - SC. -
de la Conterie - FLC -
Delalonde - DEL -
DEL Manuscrits du Mont-St Michel (Ethique à Nicomaque d'Aristote, Avranches, ms. 22, f° 23, r° - XIIIème siècle) / Michel DELALONDE. Rennes : Ouest-France, 1981.
Delay - JDE - JDL -
Delzons - DEN -
DEN Etude sur les noms propres des villages et des familles / DELZONS. Clermont : Annales d'Auvergne, 1846.
de Plaisance (Lacoste) - LAA -
de Remacle (Comte) - BHA -
de Singlin - IC. -
de St Fargeau - ARA - FAB -
de Vertot - HR. -
DLH Dictionnaire des lieux habités du Puy-de-Dôme / J. B. BOUILLET. Clermont : Hubler, Bayle, Dubost, 1854.
Doniol - CAB - CAS -
Dorlhac - DOR -
DOR Etudes des gîtes minéraux de la France. Bassin houiller de Brioude et de Brassac / M. J. DORLHAC. Paris : A. Quantin, 1881.
Dousse - DOU -
DOU La peste de 1631 en Auvergne : l'épidémie d'Orsonnette / Marc DOUSSE. in : Revue d'Auvergne Tome XLIV, 1930.
DR. Histoire de l'église du Christ / Daniel ROPS. Paris : Fayard, Grasset, 1965. (DR1 = tome 1, etc.)
Dubois - DDM -
Echard - H.. -
EDF J.68. La conversion thermique du bois / Electricité de France/ Direction de l'équipement, Paris, 1981.
ELR Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324 / Emmanuel LEROY-LADURIE. Paris : Gallimard, 1975.
ENN Les noms de lieux en France / Ernest NEGRE. Paris : A. Colin, 1963.
F.. L'année scientifique et industrielle / Louis FIGUIER. Paris : L. Hachette et Cie. (F57 = Année 1857, etc.)
FAB Bibliothèque historique et topographique de la France / E. GIRAULT de St FARGEAU. Paris, 1845.
Fargeau (de St) - ARA - FAB -
Faugère - CFA -
Favier - FAV -
FAV La guerre de cent ans / Jean FAVIER. Paris : A. Fayard, 1981.
Fel - FEL - MAS -
FEL Atlas et géographie du Massif Central / André FEL, Guy BOUET. Paris : Flammarion, 1983.
Figuier - F.. -
FLC Noms de terroirs vellaves / Françoise de la CONTERIE. Brioude : Watel, 1978.
Fléchier - FLE -
FLE Les Grands Jours d'Auvergne / Esprit FLECHIER. Paris : Union générale d'éditions, 1964.

f° folio
FOA Fichier onomastique de l'Auvergne / Pierre BONNAUD. Clermont : CRDP, 1976 sq.
Fournier - AAA - FOU - PFF - PRF -
FOU Châteaux, villages et villes d'Auvergne au 15ème siècle / Gabriel FOURNIER. Genève : Droz, 1973.
fr français
FR. Chroniques / Jean FROISSART. Paris : Klincksieck, 1869. (FR1 = tome 1, etc.)
Fraipont - FRA -
FRA L'Auvergne / G. FRAIPONT. Editions du Bastion/ LT/ Henri Laurens, 1982.
Froissart - FR. -
Gaussin - PRG -
Gazier - GAZ -
GAZ Lettres à Grégoire sur les patois de France (op. cit. in PN4 q.v.) / Augustin GAZIER. Paris : Durand/Pedone, 1880
GDR Guide des recherches sur l'histoire des familles / Gildas BERNARD. Paris : Archives nationales, 1981.
GIF Histoire universelle des chiffres / Georges IFRAH. Paris Seghers, 1981.
Girault - ARA - FAB -
Gissey (de) - ODG -
Glaber - GLA -
GLA Histoire / Raoul GLABER
001 = Livre III, Chapitre IV.
GMH Histoire de l'Auvergne / André Georges MANRY. Toulouse : Privat, 1974. (L'édition des Volcans (1965) a une pagination différente.)
GND La France / M. LORIOL, M. B. GONOD. Paris : Verdière, 1834.
Gonod - GND -
GPN Géographie phonétique de la Haute-Loire / Pierre NAUTON. Paris : Société d'éditions "Les Belles-Lettres", 1974.
GPQ Guide touristique Périgord - Quercy / MAIF (Niort). St Etienne : Mulcey, 1970.
Grand - GRA -
GRA Les épidémies de peste / Roger GRAND. Revue de la Haute Auvergne, 1902.
Granger - JGR -
Grégoire de Tours - GT. -
Grivel - AGL -
GT. Histoire ecclésiastique des Francs et autres oeuvres / GREGOIRE de TOURS (Traduction : Henri Bordier). Paris : F. Didot, 1859. (GT1 = tome 1, etc.)
Guichard - ALX -
Gurgand - BGJ - BGT -
H.. Histoire romaine / Laurent ECHARD. Paris : H. L. Guérin, 1737, 16 vol. (HØ1 = tome 1, etc.)
HEU Histoire des Etats-Unis / TIME LIFE Inc. Lausanne : Rencontre, 1968.
Heuzé - HUG -
HR. Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la république romaine / Abbé de VERTOT. Amsterdam : D. Mortier, 1755. (HR1 = tome 1, etc.)
HUG Moi, Hugues Aulanier...(Tome 2, 1641 - 1650) / Sylvère HEUZE. St Vidal/Loudes : Editions de la Borne, 1987.
IBA Calendrier 1976 (janvier/février). Polystyrène expansé ISOBOX-BARBIER. Bannalec, 1975.
IC. Instructions chrétiennes sur les mistères de N. Seigneur Jésus-Christ / M. de SINGLIN (2 vol.). Paris : Rollin Fils, 1736.

Ifrah - GIF -
Imberdis - BAC -
IL, ILL L'Illustration
n° 140, Vol; VI, 1er novembre 1845, p. 133
n° 146, Vol. VI, 15 décembre 1845, p. 237
IS. Institution et instruction chrétienne (3 vol.) Paul SIMONE. Naples, 1782.
Jacob - JAC -
JAC Mandrin, le voleur d'impôts / Yves JACOB. Paris : Taillandier, 1983.
Jacotin - CJT - PO. -
Jalenques - AAA -
Jaloustre - JAL -
JAL Cours d'agriculture pratique, d'horticulture potagère et d'agrément, d'arboriculture fruitière et forestière / C. JALOUSTRE. Clermont : J. B. Rousseau, 1876.
JBB Nobiliaire d'Auvergne, tome IV / J. B. BOUILLET. Clermont : De Pérol, 1851. Paris : Montpensier, 1973.
JCP Atlas linguistique et ethnographique de l'Auvergne et du Limousin / Jean-Claude POTTE. Paris : CNRS, 1975.
JDE Avant Mémoire IV : d'un siècle à l'autre / Jean DELAY. Paris : Gallimard, 1986.
JDL Avant Mémoire I : d'une minute à l'autre (Paris 1555 - 1736) / Jean DELAY. Paris : Gallimard, 1979.
Jésus (Thomas de) - SC. -
JGR Père Jean GRANGER
001 = Lettre du 1er octobre 1983. Ste Sigolène, 1983.
002 = Compte-rendu de prospection archéologique. Le Vernet-la-Varenne, 1966.
J. O. Journal officiel.
LAA Quelques observations concernant l'agriculture dans les montagnes / LACOSTE de PLAISANCE. Clermont : Veysset 1801 (An IX).
La Conterie (de) - FLC -
Lacoste de Plaisance - LAA -
Lacretelle - LAC -
LAC Histoire de France pendant le dix-huitième siècle (tome huitième) / M. Ch. LACRETELLE. Paris : Treuttel et Würtz, 1821.
LAR La Ruche, hebdomadaire, Brioude.
001 = 21 mai 1983, p. 4
lat. latin
Lauranson-Rosaz - CLR -
Lauras-Pourrat - ALP -
Legrand d'Aussy - VYL -
Leroy-Ladurie - ELR - LR. -
Lespinasse - AJL - ALJ -
Levy - LEV -
LEV A nous, Auvergne / Gilles LEVY, Francis CORDET. Paris: Presses de la Cité, 1974. (Attention : une édition cartonnée de la même date a une pagination différente: 257 = 311 ; 275 = 334 ; 310 = 376 ; 326 = 396)
LHL La Haute-Loire, guide touristique, 7ème édition. Toulouse : Syndicats d'initiative, 1968.
LOL Les noms de lieu de la France / Auguste LONGNON. Paris Champion, 1920.
Longnon - LOL -
Loriol - GND -
LPE La vigne, le vin et les vignerons en Auvergne (1740-1790) / Laurence PERRY in : le Gonfanon n° 10, 1984.

LR. Histoire du climat depuis l'an mil / Emmanuel LEROY-LADURIE. Paris : Flammarion, 1983 (LR1 = tome 1, etc.)
Lyautey - CDL -
Malte-Brun - MBP -
Manry - GMH -
MAS Le Massif Central / Guy BOUET et André FEL. Paris : Flammarion, 1983.
Mathieu - PMA -
MBP Puy-de-Dôme : géographie, histoire, statistique, administration / V. A. MALTE-BRUN (1882). Editions du Bastion, 1979.
MCA Matrices cadastrales (1 à 488, 489 à 988, 989 à 1488 en trois tomes. St Martin d'Ollières, Mairie, 1914 sq.
MCQ Matrices cadastrales anciennes (lacunaires et en mauvais état). St Martin d'Ollières, Mairie, avant 1914.
MDA Les monts d'Auvergne / Pierre BONNAUD, Pierre BRESSOLETTE, et al. Toulouse : Privat, 1983.
Mercier - TDP -
Merlet - MER -
MER La Haute-Loire (1776 - 1886) / Jean MERLET. Le Puy : Archives départementales, 1974.
Michaud - MIC -
MIC Histoire des Croisades (Livre I, note) / M. MICHAUD.
Michel - AV. -
Mitterand - DDM -
MJA Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy / Augustin CHASSAING. Le Puy : Marchesson Fils, 1885.
MJB Mémoires de Jean Burel / Augustin CHASSAING. St Vidal : Centre d'études de la vallée de la Borne, 1983.
Montfort - MON -
MON La ville et prévôté de Mauriac / D. P. MONTFORT.(1560) Riom : Jouvet, copie de 1905.
Morlet - MTM -
Mortier - QU. - QUI -
ms. manuscrit
MTM Le censier de Chomelix / Marie-Thérèse MORLET. Paris : CNRS, 1978.
MUN Les noms de lieux dans les langues romanes / Ernest MURET, 1930.
Muret - MUN -
Nauton - GPN - PN. -
Nègre - ENN - NET -
NET Toponymie du canton de Rabastens (Tarn) / Ernest NEGRE Paris : d'Artrey, 1959.
Nobirulus - NOB -
NOB Le livre d'or du Velay, tome 1er / NOBIRULUS. Lyon : Louis Brun, 1910.
Nouvel - ANR -
ODG Discours historiques de Nostre Dame du Puy / Odo de GISSEY. Lyon : Louis Muguet, 1620.
op. cit. ouvrage cité
PBG Géographie linguistique ... l'exemple de l'Auvergne / Pierre BONNAUD in Revue d'Auvergne, 1973, tome 87, n° 4 .
PBV Vocabulaire élémentaire de l'Auvergnat / Pierre BONNAUD. Clermont : CRDP, 1971.
Peghoux - PGX -
Pégorier - PEG -
PEG Glossaire des termes dialectaux / A. PEGORIER. Paris : IGN, 1963.
Pernoud - AUD - PER -
PER La femme au temps des cathédrales / Régine PERNOUD. Paris : Stock, 1980.

Perry - LPE -
PFF Les noms de lieux-dits, principalement dans les cadastres du Puy-de-Dôme / P. F. FOURNIER. Paris, 1938.
PGX Sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne / Dr. A. PEGHOUX. Clermont : Annales de l'Auvergne, 1835.
Plaisance (Lacoste de) - LAA -
PLI Histoire naturelle / PLINE l'ANCIEN
001 = Livre III, ch. 7.
PMA Des colonies et des voies romaines en Auvergne / P. P. MATHIEU. Clermont, 1857.
PN. Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central / Pierre NAUTON. Paris, CNRS, 1957. (PN1 = tome 1, etc.)
PO. Preuves de la maison de Polignac / A. JACOTIN. (PO4 = Tome 4, etc.)
Pognon - DDB -
POM Trésors de la poésie médiévale / André CHASTEL. Paris : Club français du Livre, 1959.
Pothier - POT -
POT Les moulins de Blesle / Josanne POTHIER. Brioude : Louis Watel, 1982.
Potte - JCP -
Pourrat - POU -
POU Histoire des gens dans les montagnes du Centre / Henri POURRAT. Clermont : Volcans, 1978. Paris : A. Michel, 1978.
PRF Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen-Age / Gabriel FOURNIER. Aurillac : PUF, 1962.
PRG L'abbaye de la Chaise-Dieu / Pierre Roger GAUSSIN. Brioude : Almanach de Brioude, 1967.
QU, QUI Dictionnaire encyclopédique Quillet en 6 volumes / Raoul MORTIER. Paris : Quillet, 1955.
q. v. voir...
R.. Revue d'Auvergne. Clermont : G. de Bussac ou Montlouis. (R73 = Année 1873, etc.)
RAA Recueil des actes administratifs. Clermont.
1823, n° 10, nov. 10, pp. 89, 90.
1824, n° 36, nov. 23, p. 437
Réau - REJ -
REH Histoire de l'Auvergne / René RIGODON. Paris : Que sais-je?, 1948.
REJ Iconographie de l'art chrétien, tome 3 / Louis REAU. Paris : PUF, 1958.
Remacle (Comte de) - BHA -
REN Renouveau, hebdomadaire, Le Puy.
001 = "Le Plaid ou la paix de Dieu en Velay" / J. A. n° 2263 du 16 janvier 1987, p. 6.
Richard - VOC -
RIC Puy-de-Dôme (Richesses de la France, n° 44, 3ème tr. 1960) Bordeaux : Delmas, 1960.
Rigodon - REH -
r° recto
Robertson - CQ. -
Roche - RRO -
Rops - DR. -
Rostaing - DAU - ROS -
ROS Les noms de lieux / Charles ROSTAING. Paris : Que sais-je?, 1945, 1980.
Rouchon - UR. -
Rouquette - ROU -
ROU Histoire des pays de langue occitane / Yves ROUQUETTE. St Amand : Ligue de l'enseignement, 1978 (?).
RRO Monographie d'école normale sur St Martin d'Ollières / Roger ROCHE. Inédit (1952 ?)

RSD Chronique du religieux de St Denys (de 1380 à 1422) / BELLAGUET, traducteur, in : Documents inédits de l'histoire de France, in 4°, 1846 (?).
RSE Mélanges géographiques, offert à Ph. Arbos (Institut de géographie III) : Une carte de Basse Auvergne de 1544, 1545 / Roger SEVE. Clermont : G. de Bussac, 1953.
RTH Recueil de textes historiques. 1972.
Le Puy : Service éducatif des archives départementales
Rudel - RUD -
RUD Richesses minéralogiques en Auvergne / Aimé RUDEL. Clermont : Volcans, 1966.
Saint Fargeau (de) - ARA - FAB -
Schilperoort - SCH -
SC. Les souffrances de Notre Seigneur Jésus-Christ (2 vol.) / Père THOMAS de JESUS. Paris : J. B. Delespine, 1732 (SC1 = tome 1, etc.)
SCH Histoire de la bourgeoisie, tome I / SCHILPEROORT.
Semonsous - SEM -
SEM Pages d'histoire / J. SEMONSOUS. St Etienne : Dumas, 1938.
Sève - RSE -
SHAA Service historique de l'Armée de l'Air, Vincennes.
Simeoni - SIM -
SIM Description de la Limagne d'Auvergne en forme de dialogue / Gabriele SIMEONI. Lyon : Guillaume Rouillé, 1561.
Simoné - IS. -
Singlin (de) - IC. -
SPI Spicilegium brivatense / Augustin CHASSAING. Paris, 1886.
sq. et suivantes.
Stappers - STD -
STD Dictionnaire synoptique d'étymologie française / STAPPERS. Paris : Larousse, non daté.
TAD Grand dictionnaire historique du Puy-de-Dôme / A. TARDIEU. Moulins, 1877.
Tardieu - TAD -
TDP Tableaux de Paris (Vol. I et II des planches) / Sébastien MERCIER, 1781 (?)
TEL Annuaire téléphonique du Puy-de-dôme, 1981.
TEU Comment lire et écrire l'auvergnat méridional / Roger TEULAT. Clermont : CRDP, 1971.
Thomas de Jésus - SC. -
THP Thalamus parvus (dite "Chronique de Montpellier"). Montpellier, 1842.
Tiévant - BGT -
TIM Time magazine, revue hebdomadaire américaine. Amsterdam : Time International, 29 août 1983.
Tixier - AGA -
TP. Traité des principes de la foi chrétienne (3 vol.) / anon. Paris : H. L. Guérin, 1737.
Toulemont - TSX -
TRI La Trinité / Pierre CUBIZOLLES. Brioude : Watel, 1983.
Troux - TRO -
TRO La géographie et l'histoire locales / Albert TROUX. Paris : Baillière, 1972.
TSX Sauxillanges / Michel TOULEMONT. Clermont : Bulletin historique de l'Auvergne, 1971.
Turoldus - TUR -
TUR La chanson de Roland (12ème siècle) / TUROLDUS. Bibliothèque bodléienne, ms. Digby 23, Oxford, Basil Blackwell, 1947.
001 = CCLXXXII, v. 3796

002 = CCXIII, v. 3293, 3294
003 = CCXLVI, v. 3358
004 = v. 2535, 2536
005 = CLXXVI, v. 2377
006 = CCVI, v. 2886

UR. La vie paysanne dans la Haute-Loire / Ulysse ROUCHON. Le Puy : Ed. de la société des études locales.
UR1 = tome I, 1933
UR2 = tome 2, 1936
UR3 = tome 3, 1938
Marseille : Lafitte Reprints, 1977.

VAM La reine Margot, son exil au château d'Usson / Léon VASSEUR. Issoire : Vessely, 1934.

Vasseur - VAM -

Vernière - VRI -

Vertot (de) - HR. -

Vidal - VID -

VID Le folklore de l'Auvergne et du Velay dans les mariages auvergnats / P. J. J. VIDAL. Revue d'Auvergne, 1840.

Vincent - VIT -

VIT Toponymie de la France / M. A. VINCENT. Bruxelles, 1937.

v° verso

VOC Vocabulaire agricole et horticole à l'usage des élèves des collèges et des écoles primaires / A. RICHARD (du Cantal), cultivateur. Paris : Charles Delagrave, 1875.

VP. La vie populaire en France du Moyen-Age à nos jours.
VP1 = tome 1, le travail
VP2 = tome 2, le foyer
VP3 = tome 3, les loisirs
VP4 = tome 4, l'homme
Genève : Diderot, 1964.

VRI Itinéraire des rois de France et des papes en Auvergne / A. VERNIERE. Bulletin historique de l'Auvergne, 1896.

VYL Voyage fait en 1787 - 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne / Pierre Jean Baptiste LEGRAND d'AUSSY. Roanne-le Coteau : Horvath, 1982.

Weber - WEB -

WEB La fin des terroirs / Eugen WEBER. Paris : Fayard, Editions Recherches, 1983.

INDEX

abattage clandestin 15
Abbeville 305
Abd-er-Rahman 28
A Cinq Clos cf. St Clos
A Condat cf. Condat
Adalbert 39
adduction d'eau 207
Adélaïde d'Anjou 36
Adhémar de Monteil 38
Agnat 232
aiguade 57
Aigueperse 60, 71, 175
Aix-la-Fayette 307, 314
Alaize 306
Alamans 18
Albigeois 39, 41
Albine 57
Aldebert 110
A l'enclos (l'escros) 255
Alençon 70
Alésia 306
Aleuze 111
Alexandre III 40, 41
Al(i)sonne 306
Alix 92
Allagnon 44, 62
Allemagne 68, 203, 206, 207, 296
Allevier 17, 28, 57, 148
Allier 15, 17, 28, 49, 50, 57, 58, 62, 64, 68, 79, 81, 113, 155/157, 160, 170, 196, 199, 201, 306, 309
Ally 306
Al Quods 260
Ambert 39, 61, 73, 82, 91, 109, 176, 268
Amboise 69
Amiens 21
Ance, Ance sur Saône 50, 51, 160
Ancises 304
Angers 205
Anglais 50, 52, 53, 55, 56, 148
Anis 57
Anjou 36, 38
Anne de Bretagne 61
antimoine cf. mines
Antoine Comptour cf. Comptour
Antoingt 298
Anzat-le-Luguet 181, 190, 241, 316
Apcheix 316
Apocalypse 43
Apollinaire cf. Sidoine Apollinaire
Aquitaine 25, 36

arabes cf. chiffres
Aragon 41
araire cf. charrue
Arc cf. Jeanne d'Arc
archives 65
Arcomie 254
Arconsat 293, 305
Ardes 70, 128
Arlanc 62, 71, 176, 283, 311
Arles 18
Arlet 148
armorial cf. Revel
arrêté Roux-Fazillac 146/149
arsenic cf. mines
Artonne 21, 304
Arvant 165
Arvernes 15
Arzon 279
Aubazat 160
Au Coin cf. Le Coin
Au(x) Collet(s) cf. les Coules
Augerolles 123
Augeroux cf. Nougeroux
Aulhat 110
Auliat 166, 169, 179, 265
Aulnat 285, 315
Aurec 289
Aurillac 39, 45, 46, 69, 73, 107
Au(x) Rivau(d,x) 299, 300
Austrasie 26
Austremoine 20, 21
Autheuil 305
Au(x) Traco(s)/ Trait 316
Autremon(d,t) cf. les Termonds
Autrichiens 155
Auvergne 15, 39, 40, 44, 52, 56, 137, 171, 204
Auzat-sur-Allier 57, 79, 81, 170, 183
Auzelles 44
Auzon 15, 23, 30, 38, 41, 42, 45, 53, 56, 57, 62, 64, 70, 71, 73, 92, 111, 115, 120, 135, 145, 148, 155/157, 160, 161, 177, 178, 183, 186, 191, 192, 196/202, 204, 206, 207, 245, 265, 266, 269, 273/276, 291, 296, 300, 303, 305, 306, 317, 318, 321
Avèze 233, 261
Avignon 45, 56
Avitus 23, 24
Aymard de Navette cf. Navette
Aymond 32
Azerat 30, 38, 52, 57, 64, 71, 72, 105, 183, 274, 275, 306
bacs 57, 155/161
Badafol 49, 50
la Bageasse 113, 155
baillage 42, 78, 107
Ballainvilliers cf. intendant
Bansat 44
la Baraque (-de David) 179, 201, 204, 213, 216, 231
barbelé 170, 240
Bard 204
Bardin 105
Bardon 105
Bas-en-Basset 159, 160
Bassompierre 73
bâteaux 81
Bauberty cf. Bostberty
Bauzac 231
bayle cf. baillage
béal 172
Beaucaire 112
Beauce 44
Beaufort 47
Beaumarchais 104
Beaumont 294
Beauzac 283
Belle Isle 123
Belliac 37
le(s) Bérard(s) 231, 311
la Bérarde 232
Bernard 56
Bernowin 21
Berri 44, 53/56
Berthe 38
Bertignat 236, 291
bès cf. Suc de Bès
Bessamorel 266
la Besseyre 14, 70, 94, 95, 97, 106, 113/115
bête du Gévaudan 113
Beurrières 176
Billom 70, 112, 149, 175, 237
Blanchet 275
Blesle 33, 107, 153, 258, 303
Blicq 92
Blois 64
Blot 126
Bois de Malaure 232, 273
Bois du Mas 47
Bois-le-Duc 260
Boissonnelle 234
Bonaguil 76
Bonamy, notaire 31, 32
Bonaparte cf. Napoléon
Bonjour 29, 106, 274, 275
bonnes villes d'Auvergne 41
Bonneval 80
Bordeaux 148
Borne 159
bornes de propriété 244, 245, 261, 262
Bort 241
Bostberty 181, 190, 316
Bouillas (Haut, Bas) 232, 251, 296
les Bourassets 179
Bourbon(nais) 45, 51, 60
Bourbouilloux 159
Bourg-Argental 51, 316
Bourg-St Andéol 204, 205

Bourges 54
Bourgogne 26, 39
Bouxhors 183
Bouzerat 183
Boyer 92, 316
Bra cf. Combe de Bra
brabant cf. charrue
Brassac 37, 64, 79/81, 92, 113, 118, 147, 148, 153/157, 160, 162, 170, 182, 183, 202, 209
Brassaget 113, 156
Brégalle 262
Brenat 47
Bretagne 61, 205
Brétigny 53
le Breuil 58, 62, 63
Briare 81
le Brignon 172
Brioude (Jean) 148
Brioude, Brivadois, Cartulaire de Brioude 17, 20, 23, 25, 26, 28, 29, 33, 36/42, 47/52, 56/62, 67, 70, 73, 76, 78, 79, 81, 97, 107, 113, 115, 142, 145/149, 155, 157, 159, 165, 166, 170, 171, 179, 180, 190, 194, 196, 200, 203, 204, 236, 238, 250, 253, 258, 261, 275, 284, 291, 298, 302, 303, 306, 309, 319
le Broc 70, 127, 178
Bromont 261
la Brosse, la Broue 179
Brousse 234
la Brugère 79
le Bru(s, sc) 223, 243 (cf. Combe de Bru)
les Bruts (Brux) cf. Combe de Bru)
la Buge Long(u)e 233
Buysson 61
cadastre 7/11, 158, 211, 218, 301
cagousse 193/195
calendrier 70, 98
Calixte II 39
Candes-sur-Loire 21
Canillac 77, 92
Capteuil 39
Cardenal (Peire) 30, 39
cartes et plans 1 (Riolles en 1832), 17 (Gergovie), 37 (églises au XIIème siècle), 44 (gabelle de Poitou et Languedoc), 62 (Livradois, 1545), 74 (Livradois, 1643 & 1644), 75 (Livradois, 1640+ & 1645), 94 (Livradois, 1672), 113 (Livradois, Cassini), 136 (Livradois, 1786), 146 (prêtres réfractaires), 158 (Riol, 1832), 159 (Livradois, 1836), 201 (env. de Riol, 1933), 202, 212 (env. de Riol, 1961, 1975), 213 (env. de Riol, 1966), 275, 295, 297 (Riolles, 1969)
Carto (Hugues) 32
cartulaires 29, 39, cf. Brioude et Sauxillanges.
cas régime 224
Cassini 113, 275, 295
Cassitérides (Iles) 16
Cayres 317
le Cazet (Cazel) cf. le Cluzel
Céaux d'Allègre 247, 295, 318
Cébazat 10, 236, 316
Ceilloux 110, 111
Célestin II 39
Celles 311
Cénevières 308
cens, censiers, cf. impôts
César 16
Chabrol cf. coutume
Chadeleuf 304
Chadet 208
la Chaise-Dieu 14, 30, 32/34, 37/39, 41, 47, 50, 52, 58, 59, 61, 62, 81, 92, 126, 143, 144, 148, 260, 262, 264, 269, 274, 275, 284
Chalencon 29, 160
Chalet 212, 269
Chaliers 254
Chalmazet 92
Chalus 58
Chamalières 248
Chambevert 275, 276
Chambeyras 153
le Chambon 270, 295
Chaméane 44, 92, 203, 204
Cham-Mas de Mairac 243
la Champ 213, 233, 250, 265, 266
Champagnac(-t)(le Jeune, le Vieux) 30, 57, 71, 73, 79, 92, 103, 109, 148, 150, 197, 321
Champalaud, Champataud 292
Champclaux, Champclose 298
Champ de Buisson 234
Champ de Groleau 240, 241
Champ de Pons 234, 235
Champeix 304
Champétières 77, 268, 318
Champier de St André 105
Champ Monta(ig)nier 235, 279
Champon(n)et (-el) 235
Champ Parnier, Paumé, Pommier, Poumé, Pourrier, Tourné 235
Chanaleilles 285, 287
Chaniat 204/206, 275
Chantagrel 220/222
Chanteloube 34, 313
Chantilly 54
chanvre 237, 238
la Chapelle (Agnon, Bertin, Moulière, sur-Usson, etc.) 9, 17, 92, 150, 231, 238, 265, 292, 314, 318

Chappes 17, 57, 155, 157
Chapteuil 39
charbon cf. mines
Charbonnier 236, 279
Chargnat cf. St Rémi
Charleroi 170
Charles VI, VII 52, 54, 56/58
les Charraux 236
le Charrial 32, 47, 61, 66, 67, 101, 169, 179, 236, 283
la Charrot 236, 259, 270
charrue (araire, brabant, dombasle) 169
chartes 41, 61
Chartres 205
Chassagne(s) 31, 128, 319
Chassignolles 14, 28, 71, 73, 80, 83, 92/94, 97, 102, 104, 105, 107, 114/116, 119, 120, 165, 245, 246, 262, 264, 273, 274, 277, 283, 294, 315
Chastel 142, 147, 149
Chateaubriand 137
Châteauneuf (du Drac, du Fraysse, etc.) 40, 42, 51, 92, 241
Châtel-Guyon 256, 277, 283
Châtillon (Eudes de) 38
Chaudeyrolles 261, 270, 295, 298
chauffage 127, 128
Chaumiane 208
les Chaussades 14, 236, 273
le Chausse 105, 106
chaussidières 237
Chauvigny 126
chazeaux 213, 231
Chazelles 17
chemins cf. routes
chemins de fer 160, 165, 179
Chènebis, Chenevière 172, 237, 275
chèvres 107, 109, 110
Cheynat 240
Chez Vasson 256
Chiaramonti 152
chiffres 37
Childebert 26
Chilhac 50
Chirat 240
choléra 44
Chomelix 243, 258, 279, 311
les Chouvées (-ets) cf. les Clouvées
christianisme 20, 21
Chrocus 18
Cinq Clos cf. St Clos
Cistrières 262
Clavières 239
Clément, pape 47
clergé cf. prêtres
Clermont 16, 18, 20/22, 26, 28, 30, 38/42, 44, 50/52, 56, 57, 63, 69, 70, 80, 82, 106, 107, 111/113, 152, 153, 158, 160, 165, 175, 177, 179, 180, 184, 200, 206, 213, 218, 233, 250, 292, 304
Clos de la Vernède 239
les Clo(u)vé(-es, -ts), le(s) Clo(u)vel(oux), les Clo(u)vioux (-viaux), les Clovias 223, 239, 252, 290, 316
Clovis 26
Cluny 36, 38
la Cluze, le Cluz-eau, -el, -et 181, 235, 240, 311
Cognat-Lyonne 64
le Coin 241
Coirie (= aquariae) 144
Colamine 261
Colbert 81
les Colle(t)s, la Colle 252
le Colombier d'Anis 57
Combacha(-s, -t) cf. Combechappe
Combal(e)-baire,-baud,-beau,-bot, -chaud,-doud,-faud,-haut
Combalibaud cf. Combelibaud
Combalourine cf. Combe de Lourine
la Combatte 249
la Combe, les Combes 128, 147, 236, 241, 250, 268, 270, 311
Combe Alib-aud, -ert cf. Combelibaud
Combe Arbra cf. Combe de Bru
Combecha-ppe, -t, -le 243
Combe de Bra(s), Bru(s), Buis, Buge, Buye, C(é)ra(s) 14, 243, 244, 253, 282
Combe de Chat cf. Combechappe
Combe de Lourine, Combe Lorris, Combe de l'Aurisse (?) 245, 246
Combe de Somme, Saume, Sauve 245, 247
Combe de Vert 144
Combelibaud (-ledoud,-llibo, -lliboz) 244, 247, 248, 276, 307
la Combelle, les Combelles 79, 248, 280
Combelorme 249
Combe Neyre 30, 85, 208, 270
Combesomme 247
Combetonne 247, 249
Combette(s) 248, 249
Combetoune 249
Combe Vignal 249, 300
Combrechat cf. Combechappe
comète 26, 27
comitatus 250, 251
Commali-bos, -biaux cf. Combelibaud
Commeyne 92
commune 29
la Comp 233, 250
Compains 208, 250, 265, 304
Compostelle 36, 37, 57
Comps 305

Comptour (Antoine) 250
la Com(p)tesse 213, 250, 279
Comté d'Auvergne 251
Conbalibos cf. Combelibaud
Concile de Trente 64, 68
Concordat 107, 140, 149, 152, 153.
Concressault 54
Condat 220, 269, 270
connétable cf. Bourbon
constitution civile du Clergé 140, 142, 143, 150
contagion 46
Cordeboeuf Beauverger Montgon 105
Cornouaille 16
Corrèze 194
les Côtes 200, 216, 235, 251
le Coudert d'Ollières 283, 318
le Coudert de la Vialle 263
le Coudert de Riolles 177, 208, 232, 239, 251, 252, 254, 269, 285, 290, 295, 296, 312
Coudes 295
Cougeac 238
les Coules 162, 226, 252, 315
Coupe-Gorge 314
Courmarcès 128
Courpière 63, 112, 284
les Courtil(lat)s 172, 253, 269
les Courtilles 47, 77, 83, 253
Coutume d'Auvergne 61, 106, 193
Craponne 113, 254
le(s) Crapoux, Crépoux 199, 200, 208, 247, 252, 254, 255, 261, 262, 269, 287
Creuse 132
Crimée 45
Crispinhac 317
Croisades 39
la Croix de Chambouret 273
croix de mission 35
la Croix de pierre 233, 255
le Cros 255
Cros-Rolland 70
Crouel 304
Croustelles 298
crue cf. inondations
Culhat 285
Cunlhat 44, 112, 243, 318
Curabet 105, 106
la Cure 79
curés cf. prêtres
Cusse 28, 77
Cusset 175
le Cuzel, Cuzet cf. Cluzel
Dagobert 23, 27
danse macabre 58, 59
Dantil de Ligonnès 109, 111
Dantzig 260
Dauphin d'Auvergne 39
de l'Espinasse cf. Espinasse
de Navette cf. Navette
dénominations cf. toponymes
dépopulation 177, 180, 200
déportation des prêtres réfractaires 147
Derrière le Château 256
Derrière la (les) Grange(s) 256 273
Derrière Marredon 256
Derrière le Mas 256
Derrière la Ville 256
Devant la Porte 273, 290
diable 14, 15
dialecte cf. patois
Diard 275
dîme, dîmerie 14, 33, 144, 261, 262, 264
Dinan 51
diocèse 32
disette cf. famine
Dolaizon 159
dolmen 14, 15, 300
Domaize 122, 271
dombasle cf. charrue
Domeyrat 160
Doranges 47, 234
Dorat 285
Dordogne 169, 235, 236
Dore-l'Eglise 176, 285
les Douves cf. les Clouvées
Drac 40
la Draille (Draye) 236, 244, 256, 257, 312
Drancy 210
druides 14
Duc Jean de Berri cf. Berri
Duguesclin 49, 51
Dunières 295
Duranus 187
Durbiat 148
Durmignat 294
eau (alimentation en) 114
Eauze 306
Echandelys 65, 287, 307
écoles 175, 177, 201, 208
écorcheurs 57
église 23, 33, 34, 153
Egliseneuve d'Entraygues 313
Egliseneuve des Liards 233, 251
électricité 200, 201
Emma 36
enfants abandonnés 111
Entraygues 256
épidémies 13, 26, 27, 43/48, 57/59, 69, 71/73, 87, 88, 112, 119, 121, 122, 180
ergotisme 51
Escolges 94, 206, 264, 275
escorgiées 51
escorsas 49

Escros 106
Escurolles 68
Espagne 28, 73, 123
Espalem 16
Espaly 159, 243
Espeluches 15, 16, 47, 106, 165, 172, 181, 187, 190, 191, 196, 201, 266, 267, 274, 275, 298
Espessous 153
de l'Espinasse 31, 60, 109/111, 120, 132, 143
les Estables 82, 243
Esteil 38, 138, 203, 231
l'Estival 105, 106
Estropiat 66, 100, 165, 169, 179, 182, 212, 269, 277, 303
état-civil 64/68, 133, 134, 165, 166, 231, 248, 259
Etienne II de Clermont 36
Eudes de Châtillon 38
Evreux (Jean d') 51
Ezechiel 43
Fabrique 164, 174, 255, 261
faidits 39
Falconnet 105
famines 43, 45, 58, 62, 71, 88, 89, 165
fantômes 209, 210
Fargeoux (Farge, Farger) 123 208, 257, 275, 280
Farigoles 153, 185
Farreyre 142, 147
la Faulette cf. les Fontêtes
faux-saulniers 45
Fayet 30
Ferréol cf. St Ferréol
fête patronale 206
feu St Antoine 51
le Fig(n)onet, Fi(g)nou(le)-yrat, Fini(ou)vayre cf. Saignouleyrat
le Filant de Carte, le Filon de Quartz 222, 259
fil de fer barbelé cf. barbelé
le Fioux 232
Flat 239
la Flèche 205
Fléchier 77, 79
Fleury 120
Flignonet cf. Saignouleyrat
foires 57
Fontainebleau 73
Fontanes 64, 238
la Font (chez) Brihat, la Font Chabrillat, la Font de la Combe 177, 207, 236, 259, 260, 296
la Font des Chiens 260
la Font du Loup 260
la Fontête, les Fontet(t)es, la Fontfête 261, 262
Fontfreyde 128
les Fontilles 14, 106, 260/262, 300
la Font Sagne (Font Sagnat) 263
Forez 50
forges 258
Formose 36
foudre 161
Fournols 176, 261
François Ier 57, 61
le Fraysse 9
Frayssinet, Freycenet, Frissonet 47, 128, 183, 282
Freiburg 205
Fressanges 79
froid cf. hiver
Froissart 49, 55
gabelle 44, 45
galeux 46
Galice 16
Gannat 63
la Garde de Riolles 127, 263, 269, 277
la Garde Montal(l)ary, Montavary 30, 94, 125, 172, 185, 226, 241, 252, 261/265, 269, 274, 276, 277, 280/282, 299, 300, 303, 305, 310, 313
les Gardes 264
les Gardettes 208, 265
Garlan (Bernard de) 56
la Garnasse, le Garnat 14, 126, 233, 266, 314, 315
le Garre cf. le Gorre
Gascogne 50
Gâtinais 44
Gaulois 18
le Gaure(t) cf. le Gorre
Gdansk 260
Gélase II 39
Gelles 282
Genestine 279
Gerbert 37
Gergovie 16, 63, 165
Gerzat 285
Gévaudan 113
Giat 236
Gilbert (Eugène) 180
Gimaux 261
Glaber 37
Glatignac 61
Gonzague (Louis de) 70
le Gorre, le Gorse 267, 268, 281, 303
goudronnages 201
Gourme-Saume 247
Gour(r)e 268
Goury 267, 285
le Goût 106
Gouttières 319
la Grande Champ (Chaux) 268
Grandrif 239, 298, 313

Grands Jours d'Auvergne 76/78
Grange(s) 17, 127
Grégoire 70, 102, 278
Grenier 208
grippe espagnole 180
Gro(u)me-Saume 247
Guéret 69
guerre 180, 201, 203/206
Guiart (Guillaume) 41
Guillaume le Pieux 36
Guise (Duc de) 70
Guy d'Anjou 38
Guyane 147
Hâ 148
haches de pierre 14
Haute-Loire 82, 137, 146, 161
Henri (roi) 41, 64, 70
Hilaire cf. St Hilaire
Hillidius 21, 26
hiver 26, 43, 82, 87, 119/122, 137, 151, 207
Horsham 294
Hort Bagnat, Sagnat 252, 269
Huguenots 68/70
Hugues 37
hygiène 46
I.G.N. 7, 296
Ile de Ré 148
Iles Cassitérides cf. Cassitérides
Illidius cf. St Hilaire
Imphy 299
impôts 39, 53, 55, 80, 91, 94, 119, 120, 135, 136, 138
Innocent, pape 39
inondation 64, 113, 151, 155, 159, 160, 196/199
intendants 80, 82, 113, 124
irrigation cf. rases
Isabelle 41
Issoire 14, 20, 21, 26, 28, 38, 41, 42, 50, 57, 58, 64, 69, 70, 73, 76, 79, 91, 92, 106, 111, 112, 115, 129, 135, 146, 147, 149, 180, 231, 271, 275
Italie 41
Ivry 71
Ize, Iza, Izon(ne) 306
Jacques 41, 50
le Jarrés, Jarrez cf. Sarret
la Jarrige 31
Jax 295
Jean 41, 51/53, 55, 102
Jean de Berri cf. Berri
Jeanne d'Arc 57
Jérusalem 38, 260
Job 91, 92, 122, 235, 239, 241, 307, 315
la Jointure 199, 254, 265, 269, 270, 274, 276, 305
Jonchères 160
Jourchanes 14, 106, 277
Julien cf. St Julien
Jumeaux 79, 122, 138, 167, 179, 203, 295
la Brosse cf. la Broue
Lachamp cf. la Champ
Lacomp cf. la Comp
Ladry(e) 15, 47, 237, 270
Lamainnove cf. la Minauve
Lamandie 262
Lamothe 47, 57, 64, 79, 81, 113, 160, 236, 267, 268
Lamotte-Canilhac 77
Lanarce 282
Lancastre (Duc de) 51
Langeac 62, 107, 148, 160, 295
Langogne 159, 160
Languedoc 44, 88
langue locale cf. patois
Lapeyrouse 240
Lapte 243
Lardeyrol cf. St Etienne
Larodde 233, 279
Lasalle 312
Laschamp cf. la Champ
Lastic 61
latin 18, 27, 38, 39, 60
Latour d'Auvergne 233, 285
le Lavadoux 172, 270, 271
Laval 284
Lavaudieu 37, 48, 80, 92, 317
Lavialle 115, 153, 182, 188, 189, 202, 254, 265, 282
Lavours 271
Lembron cf. St Germain-Lembron
Lempdes 37, 64, 160, 213, 313
Léotoing 262
lèpre cf. épidémies
Lespinasse cf. Espinasse
la Lette 275
le Levadoux cf. le Lavadoux
Lezoux 149
Liancade 83/86
liberts 248
lieux-dits cf. toponymes
Liginiac 22
Ligonnès 109
Ligugé 21
Limagne 13, 25/28, 41, 49, 52, 53, 57, 58, 63, 69, 79, 87, 129, 175, 218, 278, 311
Limousin 49/51
Lindes 17, 312
la Liste Long(u)e, les Lisses, Listes, Littes Long(u)es 212, 271, 303
Livradois 52, 71, 87, 122, 125, 135, 169, 196, 218, 250
livret militaire 167
Lize, Lizonne 306
Loire 81, 159, 205
Londres 297
Lorbagnat cf. l'Hort Sagnat
Lot 194

Lothaire 36, 37
Loudes 231, 311
Louhans 310
Louis, roi 36, 40, 41, 51, 56, 58, 61, 76
loups 73, 82/86, 121
Lourdes 235
Lubilhac 277
Luern 55
Lugeac 17, 156
Luguet 157
luminiers 61
Luther 69
Luzillat 294
Lyon(nais) 204, 237
la Magnonne cf. la Minauve
Mailhat 37
la Maille, Mailhe 172, 179, 252, 271, 272, 280, 321
la Mainnove, Mainourat, cf. la Minauve
maison curiale cf. presbytère
maison hantée 209, 210
maladies cf. épidémies
Malaurant (Malouron) 30, 31
Malaure (Malore, Malous) 67 94, 106, 115, 119, 125, 134, 137, 169, 179, 201, 226, 233, 236, 249, 250, 255, 256, 264, 266, 271/274, 276, 278, 280, 288, 291, 299, 300, 313
malchaud 44
mal des ardents 51
Malrevers 298
Malvalette 270
Malvières 247
Mandaroux 137
Manglieu 23, 38, 295, 307, 311
manse 39
Manzat 232
maquis 203/206
Marat 261
marchés 57, 211
les Marées cf. les Narses
Marengo 152
Marguerite de Valois 70, 71
Maringues 112
Marion 35, 106
Marmillat 313
Marsac, Marsat 22, 299
Martin cf. St Martin
les Martinanches 314
le Mas 15, 47, 70, 240, 241, 256, 275, 288
Mas de Massals 148, 149
Massiac 17, 165
Massillon 120
matrices cadastrales cf. cadastre
Mauriac 44, 46
le Mazelet 39, 77, 166, 172, 185, 196, 212, 237, 245, 246, 256, 257, 265, 269, 273/276, 280, 288, 291, 305, 313, 317, 318, 321
Médicis (Catherine de) 69
Mégecoste 258
Méhun 54
la Méjouve, Ménaude, Ménauve, les Ménauves cf. la Minauve
Ménétrol 234
meneur de loups, cf. Liancade
Mercoeur 40
Merdogne 16
Merle 69
mesures cf. Système métrique
météorologie cf. hiver, inondation
les Meules cf. Planard des Moles
meurtre de Bardin cf. Bardin
Mezéaulx 298
Mézères 266
Michelin 158, 179
la Minau-de, -re, -ve, les Minau-des,-res,-ves, la Main(n)auve, les Mineyres, la Mino-re,-ve 17, 226, 269, 276, 277, 311, 318
mines 17, 79, 80, 81, 105, 113, 170, 181/192, 199, 212, 241, 265, 268, 277, 302, 303
mispickel cf. mines
la Moil(l)e cf. la Maille
le Monard, Monaud, Mounard 277/280
le Monastier 38, 70, 82, 128
Monistrol 319
Monpentier 240
Montanier, Monta-gnac, -gnat, -gny, -gnier, -neys 235, 279
Montaillou 45
Montauban 160
Montaudon 39
Montavary cf. Garde-Montavary
Mont Bellenus 22
Montboissier 40, 44
Montcineyre 208
Montclair 28
Montclard 266
Mont-Dore 69
Monteil 38, 115
Monte(g)nier cf. Montanier
le Montel de Gelat 243
Montfaucon 316
Montferrand 39, 41, 50, 51, 113
Mont Hilaire 275
Montignac, -gnier cf. Montanier
Montluc 69
Montluçon 213
Montmorin 60
Montpellier 44, 88, 113
Montpensier 41, 271
Montregard 268, 270, 283, 287
Morand cf. Monard
morcellement de la propriété 218
Moriat 163
mortalité infantile 27
mort noire 48

Motalary cf. Garde-Montavary
la Motte cf. la Notte
mouches 46
moulin à vent ruiné 179, 213, 251, 279, 313
le Moulin Bas 275, 280, 288, 291
le Moulin de Beauregard 179, 280, 288
le Moulin de Gaure 179, 280
le Moulin de la Garde 179, 281, 282
le Moulin de Mazelet, 179, 288
le Moulin de Mège 182, 201, 265, 282, 313
le Moulin de Mozel 179
le Moulin de Raillat 201, 265, 282, 313
le Moulin de Rodier 179
le Moulin des Poules 106, 313
le Moulin de Thonat 282
le Moulin d'Hermon 153
le Moulin du Vent 282, 313
le Moulin Grand d'En-Bas 183, 268, 281, 303
le Moulin Rouge 106
Moulins 279
moulins 203, 272, 273, 277, 278, 313
les Mouneyres, Mounines 279
la Mouniaude cf. le Monard
Mozac 38, 40
le Mozel 39, 80, 92, 137, 169, 179, 266, 267
la Muniauve cf. la Minauve
Munot 299
Murols 60
Nantes 81, 113, 205
Napoléon 152, 155, 160, 165
Narbonne 247
les Narses, Naras, Narces, la Narse, Narce, Narcette 243, 263, 264, 282/284, 307
la Narse de Paulhac 307
la Naute, les Nautes cf. la Notte
Navette 92, 104/107
navigation 62, 79, 81, 113, 155
Neigeroux cf. Nugeroux
Neuilly 296
Neuville 303
Nevers 160
Nicolas 102
noces 193
noms de lieux cf. toponymes
Nonette 24, 41, 42, 50, 53/55, 58, 62, 70, 76, 106, 240
Normands 28
Notre Dame du Port 160, 258
la Notte 125, 201, 252, 255, 265, 283, 299
le Nougeroux cf. le Nugeroux
Novacelles 307
le Nugeroux, Nugeraux, Nougeroux, Nugier, Nugère, Nuzerolles 14, 126, 283, 284
Olby 265
Ollières cf. St Martin d'Ollières
Olliergues 44, 92, 318
Olmet 288
or cf. mines
orages cf. tempêtes
Orbagnat 269
ordonnances de Blois 64
Orléans 63, 205, 213
Orsonnette 73
Ort Sagnat 269
Orzeau 277
Osa, Oze, Ozon,Ouse 306
Oxford 294
pacaud 310
Paix de Dieu 38
les Palettes (la Palle) 261, 262, 266, 267, 284, 285
Pampelune 51
Pannonie 21
Parentignat 37, 61
la (les) Paris 44, 51, 63, 81, 109, 113, 143, 152, 165, 177, 183, 187, 190, 191, 202, 204, 213, 284, 288
Parlebosc 256
Parmentier 123
les Parnauds 275
paroisse 29, 39, 264
Parry 284
Pascal II 39
Passage 60, 109/111, 127
Pastoureaux 43
patois 18, 27, 28, 38, 39, 41, 60, 65, 175/177, 213, 214, 220, 224
les Pâtur(e)aux, le Patural 123, 189, 285, 303
Paulhac 306, 307
Paulhaguet 148, 303
les Péchets, Pichêtre cf. Pichets
Peire Cardenal, Peire d'Auvergne, Peire Montaudon, Peire Rogiers 39
Pélavit 106
pélerinages 57
pélière cf. rases
Pénatine (-notine) cf. Pinateloux
Pépin le Bref 28
les Perres 284
Pertus 93, 94, 240
Peslières 14, 30, 71, 92, 101, 109, 141, 142, 150, 151, 162, 167
peste cf. épidémies
Petit Albert 78
peyrade cf. rase peyrade
Peyrebeille 158
Philippe, roi 38, 41, 42, 44

phonétique 224, 225
phylloxéra 158, 170
les Pichets, Picheix, le Pichet, Pichier, Pichot 207, 223, 239, 252, 268, 284/286, 290, 296
pierre à foudre (à venin) 14
la Pierre du Diable 300
la Pierre Plantée 261
Pignateloux cf. Pinatelloux
Pignonet cf. Saignouleyrat
pillages 76
la Pinatelle (de Gray) 126, 252, 266, 286, 287
le Pinateloux 14, 126, 188, 189, 244, 287, 316
Pin-atine,-otelle,-otine, -otive 287
Pin du Crapoux 254, 287
Pinols 254
Pionsat 283
la Place 30
plaid 38
Plaisance 38, 88
plans cf. cartes
le Planard des Crapoux 254, 287
le Planard des Meules 172, 196, 278, 287, 288
le Planat 288
le Planau 292
plan cadastral cf. cadastre
planches cf. ponts
le Plot, Pleaux, Plaux, Plat, les Plots 288, 295
poids et mesures cf. système métrique
points culminants 269
Poitiers, Poitou 21, 28, 44
Polignac 41, 92, 109
politique 13
pommes de terre 123, 135, 158, 285, 294
le Pommier d'Etienne 289
Pons de Chapteuil 39
ponts 113, 124, 125, 151, 155, 159, 201
le Pont 289
Pont-du-Château 57, 81
population cf. recensements
portion congrue 33, 34, 143, 144
le Pouant cf. le Pont
poux 45
la Prade, le Prat, Pradat, Pradelles 42, 160, 290
Pralong, les Prés Longs, les Pralants 172, 256, 259, 288, 290, 292, 299
Pré Bas 274, 292
le Pré de la Cure 31
le Pré de la Font 239, 273, 290
le Pré de la Maison 273, 290
le Pré de la Ribeyre 313
le Pré de Mathieu 280, 290, 291, 293
le Pré du Roux cf. Pré Rond
Pré Grand, les Prés Grands 288, 291
Pré Haut 291, 292
préhistoire 14
Pré Pataud (Patos, Pacaux) 256, 292, 293
Pré Pierrot 275, 290, 291, 293
Pré Rond, Redond, Roux 293
Présailles 82
presbytère 120, 121, 153, 162, 174/178
présidial 76
les Prés Longs cf. Pralong
prêtres (clergé, curés, réfractaires, recteurs, vicaires, etc.) 29, 31, 34, 35, 65, 67, 68, 120, 121, 132, 140/149, 152, 153, 162/164
prévôtage 42, 57
Prince Noir 49
processions 255
Provence 45, 204
la Prunerette 102, 106, 153, 169, 179, 202, 254, 255, 265, 293, 294, 307
la Pruneyre 14, 66
puits 207
le Puy 37/41, 50, 51, 56/58, 70, 73, 109, 113, 127, 258, 267, 269, 273, 289, 303, 304
Puy Blanc 262
Puy de Crouel cf. Crouel
Puy de Dôme 63, 69, 137, 158, 161
Puy de Manson 260
Puy-Guillaume 232, 237
les Quatre Chemins 233, 250, 293, 294
Queuille 307
Queyrières 257
le Quintal 179
Rabassat 105
la Rabide 106, 275, 277
radeaux cf. bâteaux
Raillat cf. Moulin de Raillat
Raimbaud 49/51
ramoneurs 177, 178
Randan 70, 71
rases 101, 171/173, 256, 272, 280, 284, 290, 292
Raucoules 270, 295
Rauret 160
Ravenne 23
Ravin de la Cure 30, 31
Ré cf. Ile de Ré
le Réal 66, 67, 105, 126/132, 153, 169, 185, 201
Réaul 296
recteurs cf. prêtres
recensements 167, 168

la Redonde 293
Réforme 64
régime cf. cas régime
Reilhac 160
reine Margot cf. Marguerite de Valois
Reiolles cf. Riolles
Rentières 292
la Réole 295
Retournac 82, 312
Revel (Armorial de) 53, 56, 58, 71, 126, 127, 240, 272
Révolution 67, 82, 94, 105, 110, 111, 114, 119, 135, 137, 138, 140, 142, 149, 221, 264
Rhuys 310
les Rias 179
la Ribeyre 32, 61, 67, 123, 143, 169, 177, 179, 216, 288, 294, 295, 304
Richard Coeur de Lion 41
de la Richardie de Besse 110
Richelieu 73, 76
la Rieu 273
Rieupeyroux, Rieutort, Rieux 298
Riol (-s,-les,-lles) 29, 30, 35, 44, 47, 61, 65/67, 80, 92/94, 98, 99, 104/107, 114, 119, 120, 122, 124, 126, 127, 133/135, 144, 147, 153, 165, 166, 169, 172, 177/182, 186, 188, 189, 193/196, 201, 204, 207, 208, 212, 220, 221, 226, 233, 236, 242/246, 250/254, 256, 259, 260, 262, 264/272, 274, 277, 280, 285, 286, 288/303, 305, 307, 308, 311, 312, 314/318, 321
Riolettes 299
Riom 22, 41, 50, 54, 55, 57, 70, 71, 82, 175, 275
Riotort 270, 298, 316
Riouveix 295
le Rival 298
le Rival de la Rouchette 299, 302
le Rival de la Varneyre 298
le Rivau(d,lt), les Rivaux 273, 290, 298/300
le Rivau le la Notte 250, 283, 299
le Rivau de Malaure 250, 299, 300
Rive de Gier 23
Rizolles 207
Robert 37, 92
Roanne 218
Rochan 128
la Roche, les Roche(r)s 172, 270, 280, 300, 301
la Roche Blanche 189, 240
la Roche-Canilhac 300
Roche-Charles 284
la Roche du Diable 14, 216, 262, 300
la Rochefoucauld 70, 300
la Rochelle 302
Roche Majaude (Maniaux) 277
la Roche-Noyer 126, 216, 284, 295, 300, 301
la Roche-Posay 300
Rocher du Mazelet 288, 301
la Rochette, la Rouchette, les Rochettes 259, 261, 299/302
le Rodier 125, 134, 169, 181/192, 201, 212, 253, 265, 268, 269, 278, 280, 281, 302, 303
Romains, Rome 73, 181
Ronnaye 30, 92, 105
la Ronzière, les Ronzières 14, 23, 79, 258, 304, 308
la Roque(tte) 300
le(s) Ro(u)ssignol(s), Rouche-niou 200, 249, 304, 305, 315
les Rouchers cf. la Roche
la Rouchette cf. la Rochette
le Roudei cf. le Rodier
Rouen 57
routes 113, 150, 160, 177, 201, 202, 213, 216, 217
routiers 49/52, 56
la Rouveyre 14, 29, 105, 274
Roux-Fazillac cf. Arrêté
Ruessio 28
ruisseau d'Auzon cf. Auzon
ruisseau de Malaure cf. Malaure
ruisseau de Montavary cf. la Garde-Montavary
ruisseau des Poules 274
ruisseaux cf. rivières
Sabaria 21
la Sa(i)gne, le Sa(i)gnat, les Sagnes, Sagnats 30, 143, 231, 239, 260, 269, 307, 309, 312
les Sagnes Basses 308
la Sagne Olière 226, 259
Saignouleyrat 258, 259, 304, 308, 309, 321

SAINT

Agrève 194
Alyre (cf. Hilaire) 21, 178, 311
Amant-Roche-Savine 47, 139, 275, 318
Amant-Tallende 272
André de Comps 92
Anthème 249, 282, 285, 307
Antoine 21
Babel 47, 77, 239, 295, 312
Beauzire 234
Benoît 31
Bonnet 47, 50, 87, 139, 149, 240, 241, 251, 257, 271, 295
Bonnette (Bonite) 17, 28, 148

Catherine du Fraysse 64, 71, 154, 218
Chamond 273
Clau(de), Clos, Cloux, Cloud 30, 238, 245, 246, 270, 271, 309
Cosme et Damien 31
Crépin et Crépinien 71
Denis 23, 51, 273
Didier-la-Séauve 270, 289, 318
Didier-sur-Doulon 318, 319
Dier 234, 283
Diéry 176
Eloy 282
Etienne 64, 218, 251, 279, 319
Ferréol 20, 21, 257, 258, 295
Floret 269
Florine 48, 64, 80, 139, 160, 240, 312
Flour 32, 39, 45/47, 73, 106, 107, 142, 152, 179, 275, 283
Front 76, 257, 282, 289, 298
Gene(y)s 252, 256, 266, 271, 280
Géraud 37
Germain d'Auxerre 22, 23, 30
Germain Laprade 38
Germain Lembron 22, 23, 41, 45, 62, 170, 242, 250
Germain l'Herm 22, 23, 30, 32, 33, 81, 83, 92, 99, 115, 120, 139, 143, 144, 167, 176, 261, 262, 264
Gervazy 279
Grégoire 46
Hérem 68
Hilaire 15, 23, 29/31, 37, 56, 65, 71, 76, 77, 84, 92, 105, 180, 181, 183, 185, 190, 201, 226, 253, 261, 264, 267, 271, 275, 276, 293
Hostien 266, 298
Ilpize 71, 295
Jacques d'Ambur 319
Jacques de Compostelle 36, 88
Jean Bonnefonds 14
Jean d'Aubrigoux 295
Jean de Nay 311
Jean des Ollières 265
Jean-en-Val 24, 122, 241, 251, 299, 310
Jean-Lachalm 82, 234, 266
Jean-Saint-Gervais 15, 24, 38, 92, 103, 115, 139, 150, 153, 162, 182
Julien-Chapteuil 39
Julien d'Ance 303
Julien de Brioude 20/23, 26, 36, 73
Julien de Coppel 241, 304
Julien du Pinet 266
Julien Molhesabate 270
Just 70, 176, 243
Laurent 30, 268
Louis 41
Marie-des-Chazes 139
Martin de Charbonnier 21
Martin d'Entraunes 278
Martin de Tours 21/23
Martin d'Ollières 29/34, 47, 56, 61, 64/67, 72, 80, 84, 88, 92, 99/106, 109/111, 115, 120, 121, 124, 125, 128, 129, 133, 135, 137/154, 158, 162/169, 172, 176/185, 190, 194, 200/202, 206, 208/211, 235, 236, 242, 245/250, 255, 261, 262, 264, 265, 269, 273, 276, 279/281, 283, 290, 291, 293/296, 300, 302, 303, 305, 309, 312, 314, 317, 321
Martin-la-Plaine 23
Martin-lès-Plains 21
Martin Valmeroux 122
Maurice 24, 82, 123, 284
Ours 261
Pacaud (Pacaux, Pacos 30, 216, 231, 239, 252, 309, 310, 315
Pacôme 309
Pal 243, 287
Paulien 28, 82, 159
Pierre 26, 38
Pourçain 49, 60, 63, 69, 113
Prejet-Armandon 317
Priest 236, 240, 284
Rémi de Chargnat 24, 139, 319
Robert 37, 92
Roch 88
Romain 270
Sauves 240, 269
Sixte 24
Vert 148, 236, 275
Victor 303
Vincent 240
Yvoine 57, 70, 295

les Salces 282
Salers 59
Sali 298
Sallèdes 261, 295
Sanadre 56, 106
Sancoins 69
sapinières cf. bâteaux
Sarpoil 299
Sarralié, Sarralières 312
Sarrasins 28
le Sarret,-aix,-és,-ey, la Sarre, le Sarrat,-as 310, 311
le Sarrérin, Sarreyrains, Sarère, Sarririn, Sarrevin, Sarvin, Saruin 223, 254, 262, 263, 300, 310, 311
Sauvagnat-Sainte Marguerite 279

Sauvessanges 176, 292, 311
Sauxillanges (& cartulaire de) 36, 38, 39, 70, 71, 124, 181, 204, 232, 235, 236, 238, 240/242, 251, 253, 260, 261, 265, 278/280, 283, 288/290, 292, 293, 295, 298, 300, 307, 315
Savoie 169
Savraraison la Garde 263, 310
Sayat 319
les Scindets cf. les Sindets
Seguin cf. Badafol
seigneurs 39
Séjolles 310
sel cf. gabelle
Sembadel 319
sénéchaussée 76
Sénevières 308
Senèze 188, 189
Senouire 28, 160, 309
Sens 40
sentiers cf. routes
Sept Meules(Molles) 279
le Serait 231, 310, 311
Serge 102
serment révolutionnaire 142, 144, 145, 152
Seure-lia,-lier 311, 312
de Séverac 110, 111
Seychalles 218, 304
s'Hertogenbosch 260
Siaugues-St Romain 293
Sidoine Apollinaire 25
Signolet, Sig(n)onet, Siniveyre 259, 308
Siméoni 17, 61, 63
le(s) Sindet(s)-ettes 223, 252, 312
Sineuhouire cf. Signolet
Sirice 102
les Smides cf. les Sindets
le Solier 61, 92, 258
sorcellerie 77, 78
Sorlingues 16
du Sosset 92
les Souches 30
Soulages 30, 31, 34, 47, 66, 67, 169, 179
Souliard 171
sources 207, 260
Sous Parsat 256
le Suc (-quet) 201, 213, 254, 279, 313, 314
le Suc(que) de (du) Bès (Bac, Bec, Beix, Bet, Bé, Bez) 14, 126, 232, 252, 254, 314
Sugères 313
Sully 76
le Suquet, les Suquets cf. Suc
le Suquet des Garnasses 314, 315
Suralian, Surélia cf.Seurélia
Surrel 312
Sur Rodier 312
Sus Montargues 312
Sylvestre 37, 39, 102
système métrique 129, 137, 220
Szombathely 21
taille 47, 55, 91, 94 (& impôts)
Tallende 250
téléphone 200
tempêtes 122, 123, 135, 160, 161, 213
Tence 235
les Termonds 14, 126, 314, 315
Terreur 137
terriers 39
terroirs cf. toponymes
Théodéric (Thierry) 26, 39
Thiers 63, 81, 112, 121, 175, 269, 310
le Thiolent 270
Tiranges 289
toponymes (lieux-dits, terroirs) 7/14, 220, 229, 230, 266
Toron 242
Tort Sagnat cf. l'Hort Sagnat
Toucheronde 275
Touls 80
Tournoël 41
Tours 21, 22
le Tra-co, -quo, -col, -scol, les Tra-cos, -cols, -scols 202, 265, 316
transcription du patois cf. phonétique
tremblements de terre 57/59, 158
les Trembles 315/317
le Tremoul(et), la Trémo(u)-lière, -leyre 304 (cf. Termonds)
Trente cf. Concile
Trève de Dieu 38
Trèves 21
la Trimoulière cf. Termonds
Trois Coins cf. le Coin
Troncheyrat, la Tronchère, -eyre, les Tronchères 126, 216, 317, 318, 321
trossegaland 44
troubadours 39
trouffes cf. pommes de terre
Tuchins 52, 53
Turlande 37
Turluron 250
Urbain II 38
Usa, Usse 306
Usson 24, 37, 47, 51, 58, 64, 70, 71, 76, 106, 238, 250, 251, 279
Valcivières 285, 313, 318
Valiviers 76, 92, 111, 119, 185, 274, 275
le Valla-en-Gier 273
Valois cf. Marguerite de Valois

Vals-le-Chastel 317, 318
Vals-près-le Puy 270
Vals-sous-Châteauneuf 92, 101, 109, 127, 142, 150, 151, 159, 162, 163
Var 194
Varennes 239, 251, 274, 278
la Varneyre 274, 298
Vasso-Galate 18
Védrine-le-Cerf 105, 106
Velay 26, 50, 52, 194
Venise 71
le Verdier 196, 275, 318
Vergongheon 115
la Vernadelle 73
Vernassal 283
la Vernède, les Verne(i)des 14, 126, 252, 276, 277, 318, 319
le Vernet 44, 57, 64, 92, 122, 176, 252, 319
verreries 258
Vertamy 135/137, 244
Vertolaye 234, 248, 249
Vezezoux 30, 57, 127, 183, 258, 306
Vialle cf. Lavialle
vicaires cf. prêtres
Vichy 79
Vic-le-Comte 70
Victorin 20
Vieille-Brioude 36, 37, 57, 63, 113, 155, 158, 205
Vienne 20/23
vignes 170, 310, 311 (& cf. phylloxéra)
villa 39
Villefranche-de-Rouergue 299
Villeneuve 61, 279
Villers-Cotterêts 61
Villossanges 243
vins cf. vignes
Vins 316
Vinzelles 295
vio de César, vio sacro 17
Vivarais 52
Viverols 176
voie ferrée cf. chemin de fer
voie tolosane 37
Vodable 22, 50, 51, 103
Voirat 103
Volmont de Bomare 123
Vorey 317
la Voûte (-Chilhac, sur Loire) 46, 142, 147, 317
Vosges 171
Wisigoths 25
Ybois 47
Yronde 318
Yssingeaux 231, 247
Zénodore 18

oooooooooooooooooooooo
o0123ABCDEFGHIJKLM1230o
o4 4o
o5 FIN 5o
o6 6o
o7890NOPQRSTUVWXYZ7890o
oooooooooooooooooooooo

Dépot légal: sept.1989 Bibliothèque nationale

Répertoire: Bibliothèque municipale et inter-universitaire de Clermont-Ferrand